

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES,

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE.

Sixième Série.

TOME V.



TOULOUSE,
IMPRIMERIE CH. DOULADOURE,
ROUGET FRÈRES ET DELAHAUT, SUCCESSEURS,
rue Saint-Rome, 39.

1867.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES,

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE.

Sixième Série.

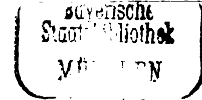
TOME V.



TOULOUSE,
IMPRIMERIE CH. DOULADOURE;
ROUGET FRÈRES ET DELAHAUT, SUCCESSEURS,
RUE SAINT-ROME, 39.

1867.


Bayerische
Staatsbibliothek
MÜNCHEN



ÉTAT

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

Août 1867.

OFFICIERS DE L'ACADÉMIE.

M. D. CLOS, Professeur à la Faculté des sciences, Directeur du Jardin des Plantes, *Président*.

M. ASTRE (Florentin) ✠, Avocat, ancien Conseiller de Préfecture, *Directeur*.

M. GATIEN-ARNOULT, Professeur à la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel*.

M. JOLY ✠, Professeur à la Faculté des sciences, *Secrétaire adjoint*.

M. LARREY (Auguste) ✠, Docteur en chirurgie, *Trésorier perpétuel*.

ASSOCIÉS HONORAIRES.

Mgr. l'Archevêque de Toulouse.

M. le Premier Président de la Cour impériale de Toulouse

M. le Préfet du département de la Haute-Garonne.

M. le Recteur de l'Académie de Toulouse.

M. DE BEAUMONT (Elie), G. O. ✠, Commandeur de l'ordre du Christ, Sénateur, Secrétaire perpétuel de l'Institut (Classe des sciences), à *Paris*.

M. FLOURENS, G. O. ✠, Secrétaire perpétuel de l'Institut (Classe des Sciences), à *Paris*.

M. LIOUVILLE, O. ✠, Membre de l'Institut de France, à *Paris*.

M. DUMAS, G. O. ✠, Sénateur, Membre de l'Institut de France, Inspecteur général de l'enseignement supérieur, à *Paris*.

M. MICHELET ✠, Membre de l'Institut de France, à *Paris*.

M. le Comte DE REMUSAT (Charles) ✠, Membre de l'Académie française, à *Paris*.



ASSOCIÉ ÉTRANGER.

M. Visconti (le Commandeur), Commissaire des Antiquités à *Rome.*

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de Toulouse.

ASSOCIÉ LIBRE.

M. Ducos (Florentin), ✲, Avocat, ancien Conseiller de préfecture, rue Merlanc, 2.

ASSOCIÉS ORDINAIRES.

CLASSE DES SCIENCES.

PREMIÈRE SECTION.

SCIENCES MATHÉMATIQUES.

Mathématiques pures.

M. Saint-Guilhem ✲, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées en retraite, rue Joutx-Aigues, 3.

M. Brassinne ✲, Professeur à l'Ecole d'artillerie, rue des Couteliers, 43.

M. Molins ✲, Professeur et Doyen de la Faculté des sciences, rue du Lycée, 1.

M. Gascheau ✲, Professeur à la Faculté des sciences, rue Saint-Remésy, 28.

M. Tillol, Professeur de mathématiques au Lycée impérial de Toulouse, place de l'Ecole d'artillerie.

Mathématiques appliquées.

M. de Planet (Edmond) ✲, Mécanicien, rue des Amidonniers, 41.

M. Esquié, ex-Architecte du département, et Conservateur des édifices diocésains, boulevard Saint-Aubin, 24.

M N.....

M. N.....

Physique et Astronomie.

M. Laroque ✲, Professeur de Physique au Lycée de Toulouse, rue de l'Echarpe, 12.

M. Daguin ✲, Professeur à la Faculté des sciences, Directeur de l'Observatoire, à l'Observatoire.

M Despeyrous ✲, Professeur à la Faculté des sciences, rue des Chapeliers, 13.

M. N.....

DEUXIÈME SECTION.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

Chimie.

M. Couseran, ancien Pharmacien, rue Cujas, 12.

M. Magnes-Lahens (Charles), Pharmacien, rue des Couteliers, 24.

M. Filhol (Edouard) O ✲, Professeur à la Faculté des Sciences, Directeur de l'Ecole de Médecine, rue Saint-Etienne, 15.

M. Timbal-Lagrave (Edouard), Pharmacien, rue Romiguières, 15.

Histoire naturelle.

M. Joly ✲, Professeur à la Faculté des sciences, quai de Brienne, 23.

M. Leymerie ✲, Professeur à la Faculté des sciences, rue des Arts, 15.

M. Lavocat ✲, Directeur de l'Ecole vétérinaire, à l'Ecole.

M. D. Clos, Professeur à la Faculté des sciences, Directeur du Jardin des Plantes, au Jardin des Plantes.

M. Musset (Charles), Chef d'institution, rue Deville, 7 et 9.

Médecine et Chirurgie.

M. Larrey (Auguste) ✲, Docteur en chirurgie, rue du Taur, 9.

M. Noulet, Professeur à l'Ecole de médecine, rue du Lycée, 14.

M. Gaussail, Professeur à l'Ecole de médecine, rue Duranti, 1,

M. Desbarreaux-Bernard ✠, Professeur honoraire à l'Ecole de médecine, *Bibliothécaire de l'Académie*, rue Deville, 5.

M. Armieux ✠, Médecin-Major de première classe, rue Romiguières, 7.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. Gatien-Arnoult, Professeur à la Faculté des lettres, ancien Maire de Toulouse, ancien représentant du peuple, boulevard Napoléon, 1.

M. Hamel ✠, Professeur à la Faculté des lettres, rue Deville, 3.

M. Sauvage ✠, ancien Professeur et Doyen de la Faculté des lettres, rue de la Dalbade (hôtel Saint-Jean).

M. Barry, Professeur à la Faculté des lettres, allées Saint-Michel, 1.

M. Molinier ✠, Professeur à la Faculté de droit, rue Malaret, 12.

M. Dubor (Marcel), Avocat, ancien Magistrat, rue Mage, 20.

M. Astre (Florentin) ✠, Avocat, ancien Conseiller de Préfecture, rue des Fleurs, 18.

M. Delavigne ✠, Professeur et Doyen de la Faculté des lettres, place Saint-Georges, 20.

M. A. Caze O ✠, Président à la Cour impériale, rue Mage, 11.

M. de Clausade, rue Mage, 13.

M. Baudouin, Archiviste du département, rue Mage, 34.

M. Vaïsse-Cibiel, Avocat, rue du Taur, 38.

M. Fons, Juge au Tribunal civil, rue Joutx-Aigues, 4.

M. Théron de Montaugé, Correspondant de la Société imp. et centrale d'Agriculture de France, rue Boulbonne, 19,

M. Roschach, Archiviste de la ville, Inspecteur des antiquités, rue Héliot, 11, *Econome de l'Académie*.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS.

CLASSE DES SCIENCES.

PREMIÈRE SECTION.

SCIENCES MATHÉMATIQUES.

Mathématiques pures.

M. TISSIÉ, ancien Professeur de mathématiques, rue Petit-Saint-Jean, 2, à Montpellier * (1).

M. CATALAN, Professeur à l'Université de *Liége* (Belgique).

M. SORNIN ✡, Censeur des Etudes impériales, au Lycée de *Versailles*. *

M. BIERENS DE HAAN, Professeur de mathématiques supérieures à l'Université de *Leyde*.

M. ENDRÈS ✡, Ingénieur des Ponts et chaussées, à *Melun* (Seine-et-Marne). *

Mathématiques appliquées.

M. LERMIER ✡, Commissaire des poudres, en retraite, rue Francklin, 2 *bis*, à *Dijon*.

M. A. PAQUE, Professeur de mathématiques à l'Athénée royal de *Liége*, rue de Gretry, 65.

M. GIRAUD-TEULON (Félix) ✡, Docteur en médecine, rue du Helder, 17, à *Paris*.

M. DUBOIS (Ed.) ✡, Professeur d'hydrographie de 1re classe à l'Ecole navale, rue de la Mairie, 2, à *Brest*.

Physique et Astronomie.

M. ROBINET, Professeur, rue de l'Abbaye, Saint-Germain, 3, à *Paris*.

M. D'ABBADIE (Antoine) ✡, Membre de l'Institut de France, rue du Helder, 17, à *Paris*.

M. LAUGIER ✡, Membre de l'Institut et du Bureau des Longitudes, à *Paris*.

M. LIAIS, Astronome à l'Observatoire de *Paris*.

---

(1) Les Associés correspondants dont les noms sont suivis d'un astérisque *, sont ceux qui ont été Associés ordinaires.

DEUXIÈME SECTION.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

Chimie.

M. François ✱, Ingénieur en chef des mines, rue de Vaugirard, 35, à *Paris*.

M. Fauré ✱, Pharmacien, cours Napoléon, 9, à *Bordeaux*.

M. Bonjean, Pharmacien, à *Chambéry* (Savoie).

M. Chatin ✱, Professeur à l'Ecole de Pharmacie, rue de Rennes, 129, à *Paris*.

M. Pierre (Isidore) ✱, Correspondant de l'Institut, Professeur à la Faculté des sciences, rue des Juifs-Saint-Julien, 6, à *Caen*.

M. Nogués, Professeur d'histoire naturelle, à l'Ecole centrale de Lyon, rue de la Sarre, 22, à *Oulins*, banlieue de Lyon.

M. Morin ✱, Directeur de l'Ecole supérieure des Sciences et des Lettres, rue de la Glacière, 2, à *Rouen*.

Histoire naturelle.

M. Tournal ✱, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à *Narbonne*.

M. Lagrèze-Fossat, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à *Moissac*.

M. de Quatrefages O ✱, Membre de l'Institut de France, à *Paris*. *

M. Sismonda (Eugène) ✱, Chevalier de plusieurs ordres, Professeur de Zoologie à la Faculté de *Turin*.

M. Mermet, Professeur au Lycée impérial, boulevard de Chavre, 48, à *Marseille*.

M. Schimper ✱, Correspondant de l'Institut de France, Professeur de géologie et de minéralogie à la Faculté des sciences de *Strasbourg*, rue d'Or, 1.

M. Gassies, Trésorier de la Société Linnéenne, allées de Tourny, 24, à *Bordeaux*.

M. Lartet (Ed.) O. ✻, Avocat, à *Scissan par Auch* (Gers).

M. de Malbos (Jules) ✻, Membre de la Société géologique de France et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Berrias (Ardèche).

M. Pouchet ✻, Corresp. de l'Institut, Professeur de zoologie au Muséum d'histoire naturelle, à *Rouen*.

M. Le Jolis, Chevalier de l'Ordre royal des SS. Maurice et Lazare, Archiviste de la Société des sciences naturelles, rue de la Duche, 29, à *Cherbourg*.

M. Buzairies, Docteur en médecine, à *Limoux* (Aude).

M. de Remusat (Paul), faubourg St-Honoré, 118, à *Paris*.

M. Emilio Cornalia, chevalier des SS. Maurice et Lazare, Secrétaire de l'Institut Lombard, à *Milan*.

M. Gervais ✻, Correspondant de l'Institut de France, Professeur d'anatomie, de physiologie comparée, et de zoologie à la Faculté des sciences, à *Paris*.

M. Baillet ✻, Professeur à l'Ecole impériale vétérinaire, à *Alfort*. *

Médecine et Chirurgie.

M. Scoutetten O. ✻ et Chevalier de plusieurs Ordres étrangers, Docteur en médecine, rue des Clercs, 11, à *Metz*.

M. Munaret, Docteur en médecine, à *Brignais* (Rhône).

M. Hutin (Félix), C. ✻ et Chevalier de plusieurs Ordres étrangers, Médecin-inspecteur, Membre du Conseil de santé des armées, Officier de l'Instruction publique, rue des Saints-Pères, 61, à *Paris*.

M. Barjavel, Docteur en médecine, rue du Coq, à *Carpentras* (Vaucluse).

M. Payan (Scipion), Docteur en médecine, à *Aix* (Bouches-du-Rhône).

M. le Baron H. Larrey, C. ✻ et Chevalier de plusieurs Ordres étrangers, Chirurgien de S. M. l'Empereur, Médecin-Inspecteur, Membre du Conseil de santé des armées, Officier de l'Instruction publique, rue de Lille, 91, à *Paris*.

M. Cazeneuve O ✻, Directeur de l'Ecole de médecine, à *Lille*.

M. Herard (Hippolyte) ✱, Docteur en médecine, rue Grange-Batelière, 24, à *Paris*.

M. Beaupoil, Doct. en médec., à *Ingrandes* (Indre-et-Loire).

M. Costes ✱, Professeur à l'Ecole de Médecine, rue Baubadat, 25, à *Bordeaux*.

M. Boileau de Castelnau ✱, Docteur en médecine, rue des Lombards, 24, à *Nîmes*.

M. Moretin, Docteur-Médecin, rue de Rivoli, 68, à *Paris*.

M. Mazade, Docteur en médecine, à *Anduze* (Gard).

M. Daudé (Jules), Doct. en médecine, à *Marvejols* (Lozère).

M. Berne, Chirurgien en chef de la Charité, rue Saint-Joseph, 14, à *Lyon*.

M. Delore, Chirurgien en chef désigné de la Charité, place Bellecour, 31.

M. Rascol, Docteur en médecine, à *Murat* (Tarn).

M. Garrigou (Félix), Docteur en médecine, à *Tarascon* (Ariége).

M. Auber, ✱ Docteur en médecine, place Hoche, à *Versailles*.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

M. d'Avezac de Castera de Macaya O ✱, Membre de l'Institut de France, Chevalier de plusieurs Ordres étrangers, garde des archives de la marine, rue du Bac, 42, à *Paris*.

M Rafn, Professeur royal Danois, à *Copenhague*.

M. de Caumont ✱, Corresp[t] de l'Institut de France, à *Caen*.

M. Dulaurier (Edouard) ✱, Membre de l'Institut de France, Professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes, rue Ricole, 27, à *Paris*.

M. de Mas-Latrie (Louis) ✱, Chevalier de plusieurs ordres étrangers, sous-Directeur de l'Ecole impériale des chartes, rue Neuve des Petits-Champs, 62, à *Paris*.

M. Cros-Mayrevieille, Docteur en droit, Inspecteur des monuments historiques, à *Carcassonne*.

M. Metge, Avocat, à *Castelnaudary* (Aude).

M. Combes (Anacharsis) ✱, Avocat, à *Castres* (Tarn).

M. DE LACUISINE O ✵, Président à la Cour impériale de *Dijon.*

M. DUFLÔT DE MOFRAS ✵, et Chevalier de plusieurs Ordres étrangers, rue Newton, 1 (Champs-Elysées), à *Paris.*

M. RICARD (Adolphe), Avocat, Secrétaire général de la Société archéologique, rue En Cérade, 1, à *Montpellier.*

M. GARRIGOU (Adolphe), Propriétaire, à *Tarascon* (Ariége).

M. THIBAULT, ✵ Officier de l'Université, ancien Principal de Collége, rue du Chemin de fer, 45, à *Fontainebleau* (Seine-et-Marne).

M. DE LAVERGNE, O ✵, Membre de plusieurs ordres étrangers et de l'Institut de France, rue de la Madeleine, 8, à *Paris.**

M. JACQUEMIN, de la Société impériale des Antiquités de France, correspondant du Ministre, à *Arles* (Bouches-du-Rhône).

M. FONDS-LAMOTHE, Avocat, à *Limoux* (Aude).

M. TEMPIER, Avoué près le Tribunal civil, à *Marseille.*

M. CLOS (Léon), ancien Magistrat, à *Villespy* (Aude).

M. DE BOUCHER DE PERTHES, O ✵, Président de la Société impériale d'émulation de la Somme, à *Abbeville.*

M. BASCLE DE LAGREZE, Conseiller à la Cour impériale, à *Pau* (Basses-Pyrénées).

M. CROZES (Hippolyte) ✵, Vice-président du Tribunal civil, à *Albi* (Tarn).

M. l'Abbé CANETO ✵, Supérieur du petit Séminaire, à *Auch* (Gers).

M. DESSALLES, Archiviste du département de la Dordogne, rue de Paris, 7, à *Périgueux.*

M. GERMAIN ✵, Professeur et doyen de la Faculté des lettres, rue Saint-Mathieu, 3, à *Montpellier.*

M. le Chevalier DE LE BIDART DE THUMAÏDE, Docteur en droit, à *Liége* (Belgique).

M. BARTOLOMEO BONA, Professeur à l'Université de *Turin.*

M. SPECKERT ✵, Proviseur du Lycée impérial Fontanes, à *Niort* (Deux-Sèvres).

M. LABAT, ex-Organiste de la Cathédrale de Montauban, à *Aucamville*, par Verdun (Tarn-et-Garonne).

M. BURNOUF ✵, Directeur de l'Ecole française d'Athènes, Professeur à la Faculté des lettres, à *Nancy.*

M. de Barthelemy, Chevalier de plusieurs Ordres étrangers, Auditeur au Conseil d'Etat, à *Paris*.

M. Cenac-Moncaut ✠, Homme de lettres, boulevard de la Madeleine, 17, à *Paris*.

M. Boudard, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à *Béziers*.

M. de Longperier, O ✠ et Chevalier de plusieurs ordres étrangers, Membre de l'Institut de France, Conservateur des collections du Louvre, rue de Londres, 50, à *Paris*.

M. Le Comte de Pibrac, rue des Huguenots, 2, à *Orléans*.

M. Clausolles, Homme de lettres, rue Vaugirard, 52, à *Paris*. *

M. d'Auriac (Eugène), à la Bibliothèque impériale, rue du Bois, 22, à *Champerret* (Neuilly sur Seine).

M. Levy Maria-Jordao, Avocat général à la Cour de Cassation du Portugal, à *Lisbonne*.

M. Mahul ✠, ancien Député de l'Aude, à *Villardonnel*, par le Mas-Cabardés (Aude).

M. Dufour (Emile) ✠, Avocat, à *Cahors*.

M. Romuald de Hubé, Sénateur et Ministre des Cultes, à *Varsovie* (Pologne).

M. Devals, Archiviste du département de Tarn-et-Garonne, faubourg du Moustier, 53, à *Montauban*.

M. Lafforgue, Conservateur du Musée, à *Auch* (Gers).

M. Rossignol, Homme de lettres, à *Montaut* par Gaillac (Tarn).

M. Bladé, Avocat, Homme de lettres, à *Lectoure* (Gers).

M. Lancia di Brolo (Frédéric), Secrétaire de l'Académie des Sciences et Lettres, à *Palerme* (Sicile).

M. Raymond (Paul), Archiviste du département des Basses-Pyrénées, à *Pau*.

M. Jouglar, Notaire, à *Bouillac* par Verdun (T.-et-Gar.).

M. Guibal, Docteur ès-lettres, à *Castres* (Tarn).

AVIS ESSENTIEL.

L'Académie déclare que les opinions émises dans ses Mémoires doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, et qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES,

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

DE TOULOUSE.

OBSERVATIONS

SUR UN DOCUMENT DE L'ANNÉE 1306, RELATIF A LA COMMUNE DE BLAGNAC (1);

Par M. FLORENTIN ASTRE.

JE dois à la bienveillance de notre Secrétaire perpétuel d'avoir lu quelques vieux titres conservés à Blagnac. Parmi ces documents anciens, il en est un seulement qui m'a paru offrir un intérêt historique et archéologique. Je viens présenter à l'Académie l'analyse de ce papier tout à fait suranné, mais qui peut donner lieu à beaucoup de réflexions et de commentaires, soit par son origine, soit par les phases de son existence, soit même par la fin et de sa valeur propre et de ses effets légaux.

La chronique locale nous apprend que, en l'an 1304, et au mois de décembre, le roi de France alors régnant par

---

(1) Lues dans la séance du 20 décembre 1866.

la grâce de Dieu, Philippe le Bel se rendit à Toulouse. Il y vint pour prendre, en quelque sorte, possession définitive du comté Toulousain, ce beau fleuron, ajouté depuis peu d'années à sa couronne, et qui y était à peine incorporé d'une manière complète et définitive.

Le roi institua un Parlement encore temporaire à Toulouse; et la cérémonie d'installation en fut faite avec la plus grande solennité.

Dès lors, Philippe le Bel se crut en droit de disposer comme il l'entendrait, et en vertu de sa puissance royale et féodale, des terres et domaines de l'état Toulousain; il ne tarda pas à exercer la plénitude de ses droits ainsi consolidés. Le document que nous allons analyser en fournit un exemple.

En effet, deux ans après le voyage à Toulouse, en 1306, par lettres patentes datées de Figeac, et dûment scellées, Philippe le Bel disait : « Comme Géraud Balène, notre chevalier ou officier (*miles*) nous devait, pour raison de certaines transactions, dernièrement faites avec nos officiers, » de notre consentement, quinze mille livres tournois de » forte monnaie, et aussi devait pour ce dessus et de reste à » Raymond Detriey notre domestique, mille livres de forte » monnaie, lesquelles nous avons reçues au moyen de certaines permutations faites des châteaux d'Ollimont ou de » Aumont de Maralac et de Sept-Fons dans le pays de Quercy, » avec ce qu'il avait à Cayrac et à Coisimon, avec leurs terroirs et districts, juridictions hautes et basses, terres, possessions quelconques, rentes et revenus, droits et édifices et » autres leurs appartenances, pour le prix qui en sera fait par » les arbitres à ce commis; et pour récompense et contre échange » de ce dessus, Nous luî baillons autres terres moins commodes, au dire des arbitres, dans les sénéchaussées de » Toulouse et d'Albigeois ou de Rouergue, avec toutes autres » juridictions hautes et basses, édifices et autres choses leur » appartenant, sous toutefois le droit d'hommage que nous » nous réservons en toute supériorité et support. »

Ces lettres patentes furent confirmées par de nouvelles, datées du 3 mai 1306, à Figeac, et adressées à Jacques de Cassanès, clerc du roi au sénéchal de Périgus et de Quercy.

Il y avait donc un compte à établir et à régler entre le roi et son chevalier, des vérifications et des estimations à faire pour arriver à des permutations justes, à des échanges exacts. Bien entendu que, dans toutes ces opérations et ces règlements, le roi ne devait pas perdre, et que, au contraire, il y réalisait des bénéfices, des profits même peu considérables, mais dont les exigences du temps et les embarras de la couronne rendaient le monarque passablement avide. Jetons, en effet, un coup d'œil sur ce qui se passait en cette année 1306.

Alors Philippe le Bel avait fait la paix avec les Flamands et s'était débarrassé à tout prix de son terrible et orgueilleux antagoniste le pape Boniface VIII (1304); mais il n'en était pas moins réduit aux plus détestables expédients. L'hiver de 1304 à 1305 avait été affligé par une affreuse disette. Philippe, visant à la popularité, taxait le blé, et au taux fixé forçait les détenteurs à vendre; mais en même temps, il ne cessait pas d'altérer les monnaies, au grand préjudice de ses sujets et au détriment des transactions commerciales; il préméditait déjà la ruine des Templiers, et, comme prélude, en 1306, il faisait arrêter tous les juifs, s'emparait de leurs biens, leur ordonnait de sortir de France sous peine de mort: le fisc héritait de toutes les sommes qui leur etaient dues. Enfin, le roi, à plusieurs reprises, avait saisi le temporel des prélats qui lui étaient opposés.

Tels étaient les procédés violents à l'usage du roi Philippe le Bel (1).

Il est à supposer aisément qu'un souverain, si peu retenu contre ses sujets en général, ne poussait pas bien loin ses scrupules dans le règlement des affaires particu-

---

(1) V. H. Martin, Histoire de France, t. IV, pag. 462. V. aussi la Biographie universelle de MM. Didot frères, au mot *Philippe le Bel*.

lières qui s'élevaient entre lui et certains de ses officiers, quels qu'ils fussent.

Toutefois, et ne fût-ce que pour les apparences, les lettres patentes de février et de mai 1306 durent recevoir leur exécution.

En conséquence des ordres du roi, le sénéchal de Toulouse et du Rouergue et Jacques de Cassanès, ayant appelé et s'étant adjoint Jean Calvet, procureur du roi en la sénéchaussée de Périgus et de Quercy, se transportèrent sur les anciens domaines et terres ayant appartenu à Géraud Balène. Là, ils en firent faire l'estimation et évaluation par M. Pierre de Pradines, chapelain de la grande église de Saint-Etienne à Toulouse, M. Raymond de Ganders, procureur du roi dans la sénéchaussée de Toulouse, députés de la part du roi, et par MM. Guillaume Déjean de Cahors, et Peregrin Pouilhan (soldats) pour la part de Géraud Balène.

Ces experts arbitres estimèrent que tout ce qui avait appartenu à Géraud Balène était d'une valeur totale de mille quarante livres septante sols et trois deniers tournois de rente ou revenu.

Mais ces mêmes arbitres, procédant aux déductions à faire et distraire pour le roi, assignèrent à Balène seulement six cents livres trente-cinq sols et trois oboles de rente annuelle. Ils réduisaient ainsi de près de moitié, ou par compensation ou tout autrement, le chiffre par eux trouvé de la valeur en rente annuelle des propriétés de l'échangiste.

En récompense de la somme ainsi arrêtée à six cents livres trente-cinq sols et trois oboles, les arbitres baillèrent à Géraud Balène le lieu de Blagnac « avec son bailliage, lieux et appartenances lui appartenant en la même forme que les revenus, rentes, édifices et bailliages appartenaient au roi. »

Quelle était la valeur de ce lieu de Blagnac en regard de la rente annuelle de six cents livres trente-cinq sols et trois oboles ?

Les commissaires s'en expriment ainsi :

« Ayant appelé M. Pierre de Pradines et Jean de Albert

» pour le roi, et Bertrand de Sarrèque et Ademar Astor,
» bourgeois de Toulouse, pour Géraud Balène, et de plus
» Raymond Villa pour le roi, et au lieu de son procureur;
» lesquels ont rapporté que le lieu de Blagnac avec son fait de
» la Mascote, Cornebarrieu et Aussonne, Beauzelle et Clauzel
« de Selh, de l'Espinasse, de Bruguières, de Fontanes, de
» Bories, de Julian Darnaud, et heritiers de Jean Pagezy; sa-
» voir pour les maisons, pâtus, pasquiers, prés, servituts
» d'apporter les bois et bleds, messageries, albergues, por-
» tions de bleds et pastels, de vins et autres choses, dans
» les terres, prés et vignes excroissants, juridiction haute et
» basse, mère (moyenne) et mixte, impere cense, censives,
» oblies et lods : fiefs nobles et autres quelconques apparte-
» nant au roi, valoir en tout, annuellement, cinq cents nonante-
» trois livres dix-huit sous cinq deniers et deux oboles tournois
» de rente et revenu annuel, avec toutes juridictions haute, et
» basse, mère et mixte, impere et le pesquier dudit Blagnac
» et le cours de la rivière de Garonne avec juridiction quant
» à la pêche susdite, dans lequel pesquier le roi y aura la
» moitié par indivis qu'il se réserve par exprès avec ledit
» Géraud Balène. »

» Tout quoi a été assigné audit Géraud Balène, pour le
» susdit échange, pour en jouir en fief relevant du roi notre
» sire, avec ses améliorations quelconques pour en faire à ses
» plaisirs et volontés. »

Les lettres patentes du Roi, sanctionnant cet échange, furent données à Paris, au mois de janvier 1307, et enregistrées en la cour du vicaire ou viguier de Figeac, au mois de mars suivant.

La rente annuelle donnée au lieu de Blagnac, en récompense de la rente cédée en Périgus et Quercy, ne différaient entre elles que de 7 à 8 livres tournois, d'après l'estimation des experts, commissaires. Après les déductions et distractions déjà opérées, ce n'en était pas moins au profit du roi, au désavantage de l'échangiste, une diminution ou réduction sur l'équivalent de l'estimation primitive et sur la

compensation à donner. Quelle que fût d'ailleurs la valeur de la livre tournois, selon les variations si fréquentes de la monnaie, et d'une année à l'autre; car il y avait compensation relative.

Le marc d'argent, qui sous Philippe le Hardi donnait 2 livres 15 sous 6 deniers tournois, valait 8 liv. 8 sous de la monnaie de Philippe, et la livre tournois de la valeur primitive de 20 fr., était tombée à celle de 5 fr. 95 c. (1).

Il y aurait à se livrer à des calculs et des rapprochements pour trouver le rapport entre ces valeurs et les valeurs actuelles. Toujours est-il qu'il faut seulement en induire ceci; c'est que la seigneurie de Blagnac, par elle-même ou par ses accessoires, formait une propriété considérable, ayant de grands revenus de toute sorte.

Voilà donc Géraud Balène « récompensé » de tout ce qu'il avait cédé au Roi, de même qu'il était libéré envers son souverain. Il fut mis en possession du lieu de Blagnac et de ses appartenances. Fit-il procéder à un dénombrement de la nouvelle propriété? A-t-il rendu au Roi l'hommage réservé formellement et la suite nécessaire de la constitution du fief? Rien de ce que nous avons sous les yeux n'atteste que, en 1307, ces formalités aient été remplies. Cependant, si l'on considère quel était le caractère du Roi régnant, quelles étaient les agitations et les difficultés de l'époque, on sera porté à croire que Géraud Balène ne négligea aucune des sanctions qui pouvaient assurer sur sa tête la transmission légale et irrévocable de la seigneurie de Blagnac, et qu'il prit toutes ses précautions.

Cela est d'autant plus vraisemblable, que Géraud Balène ne paraît pas avoir été exempt de craintes, surtout lorsque Philippe le Bel étant mort (29 nov. 1314), et Louis Hutin son fils aîné n'ayant pas vécu deux ans après son père (5 juin 1316), Philippe le Long commença à régner à la fin de 1316 (mort le 3 janvier 1322).

---

(1) V. H. Martin, Histoire de France, tom. IV, pag. 464.

Nous voyons, en effet, Géraud Balène, dès les premiers mois de l'année 1317, représenter les lettres patentes qui lui avaient conféré la propriété de la seigneurie de Blagnac, au sénéchal de Périgus et Quercy, au clerc du Roi et aussi au viguier de Figeac, comme pour en obtenir une sorte de confirmation de son titre: en prévision peut-être des mesures que le nouveau Roi avait annoncé l'intention de prendre et sous la menace des réformes qu'il méditait.

De fait, Philippe le Long, en possession définitive de la couronne, et sacré à Reims le 9 janvier 1317, a signalé son règne très-court (de 4 à 5 ans) par plusieurs édits et ordonnances vraiment recommandables, et que tous les historiens ont mentionnés avec de grands éloges. C'est notamment à ce roi qu'est dû le principe de l'inaliénabilité des domaines de la couronne; principe qui fut consacré par une ordonnance du 29 juillet 1319, base fondamentale de tout l'ensuivi (1).

Le 10 mars 1320, comme suite et exécution de cet édit, le roi adressait à son sénéchal de Toulouse et d'Albigeois des lettres patentes; il s'y exprimait ainsi :

« Entre les principaux soins que nous avons eus depuis » que nous avons pris le gouvernement de notre état, Nous » avons eu tout le soin possible de remédier au salut de nos » sujets, et parce que plusieurs choses, des dons, des fiefs, » des juridictions et autres biens du royaume donnés, permu- » tés ou échangés par le seigneur notre père, reçoivent un » notable dommage à cause des donations et échanges faits à » leurs familles ou domestiques, même plusieurs des domes- » ques ou familiers nous auraient surpris par dols et fraudes, » nous faisant aliéner nos biens héréditaires, que nous vou- » lons tâcher de recouvrer des personnes qui l'auront mal » acquis, ayant en conseil et résolu d'y pourvoir, et pour ce » aurions fait ordonner à notre Parlement de Paris, que tous » les acquéreurs de notre domaine par dons, échanges ou » autres aliénations, aient à remettre leurs contrats dans

(1) V. H. Martin, tom. IV, pag. 538. Président Hénault, tom. I, pag. 276.

» notre Chambre de Paris, concernant les rentes et revenus
» qui excèdent la valeur de vingt livres de rentes annuelles,
» et qu'ils aient à remettre en la Chambre, devant nos Commissaires, les copies et extraits des titres concernant
» lesdites rentes, et qu'ils aient à y procéder entre ci et la
» fête de la Pentecôte ; après laquelle ils n'auront aucun prétexte, ni excuse légitime ; et qu'ils fassent certains les
» commissaires et députés en ladite Chambre des comptes
» des domaines aliénés, la façon et la forme qu'ils ont été
» aliénés, et la valeur d'yceux et la condition des personnes
» qui les possèdent, s'ils sont ecclésiastiques ou séculiers,
» s'ils ont été aliénés par légats ou dons pies, ou autrement,
» en quelle manière qu'ils aient été aliénés.

» Fait à Paris, le 10 mars 1320. »

Ces lettres furent reçues à Toulouse, le 13 avril 1320, par le sénéchal (Aimeric Delcros), qui les transmit au viguier (Eustache Fabre), avec ordre de s'y conformer ; mais ce fut au mois de mai (le 7) 1321 seulement que les commissaires à ce nommés et délégués (1) s'étant constitués et s'étant adjoint des experts et un notaire assermenté, firent « ouverture
» de certains rouleaux, et les ayant lus pour savoir : si les
» dittes et surdittes desdits domaines et si les aliénations ont
» été faites avec fraudes et savoir la valeur.

« Plus pour savoir la valeur de chaque rente qui a été
» aliénée.

» Plus si outre et par dessus ce qui a été aliéné, ces possesseurs jouissent en quelques lieux de forêts ou autres
» droits appartenant au Roi.

» Plus si dans les lieux aliénés il y a des forêts ou terres
» hermes, et si elles ont été bien estimées selon la valeur des
» revenus, des rentes, glandages et herbages.

» Plus si les biens aliénés sont à présent de plus grande
» valeur que n'étaient lorsqu'ils furent vendus ou aliénés,

(1) Procès-verbal d'échange, p. 3.

» et, s'ils ont été méliorés, par quelles personnes et en quel » temps, et des mérites desdites personnes..... »

Devant ces commissaires, Bernard de Raymond de Calders et Pierre Bertrand de Nabes, comparut Cestarol de Rouergue, damoiseau et bayle de Blagnac, pour Géraud Balène, et son procureur ; lequel excipa au nom de son mandant des lettres patentes de 1307 portant échange avec le Roi, et s'engagea à les produire, ce qu'il fit réellement dans le délai fixé.

Sur la production de ces lettres patentes de 1307, avec le « vidimus » confirmatif ou enregistrement à Figeac (mars 1307) les commissaires procédèrent en exécution des ordres du Roi et poursuivirent l'information. Ils entendirent les bailes anciens et nouveaux de Blagnac ou des autres localités, ainsi que les habitants notables.

Tous les témoins interrogés, et déposant sur la foi du serment, hésitaient parfois, ou sciemment ou de bonne foi, sur des souvenirs remontant à une quinzaine d'années (1321 à 1307). Cependant, après énumération faite des terres et domaines formant la seigneurie de Blagnac avec les autres lieux, des droits de justice et autres en dépendant, des rentes et redevances qui y étaient comprises et payées ; ils attestaient que l'échange de 1307 avait été fait de bonne foi, sans fraude et sans préjudice pour le Roi.

Ils reconnaissaient et avouaient que, à la vérité, la seigneurie avait une valeur plus grande qu'au temps de l'échange, mais ils attribuaient cette augmentation de valeur toute naturelle au laps de temps, au progrès et à la force des choses, enfin aux améliorations faites par l'échangiste.

Les consuls et les notables de Blagnac déposèrent que la seigneurie comprenait, avec Blagnac, Lalande, Cornebarrieu, Bauzelle, Clauzel, Seilh, Aussone, Fontanes, Bruguières, La Mascote, La-Cour-en-Sort, et toutes leurs appartenances et dépendances. Ils assuraient, eux aussi, que l'échange, dont ils eurent parfaite connaissance, avait été fait de bonne foi, sans fraude et exactement par le commissaire

à ce délégué par le Roi. Toutefois, et pour quelques détails relatifs aux avantages de la propriété, ils déclaraient n'affirmer par leur serment que ce dont ils étaient parfaitement sûrs, et ils laissaient certaines choses dans le doute.

Un renseignement assez curieux est celui qui fut donné aux commissaires sur le nombre des feux existants alors à Blagnac, dans son gardiage et entre les limites de sa juridiction. L'on peut, par la liste nominative des habitants, avoir une idée de la population de cette époque et la comparer à celle qui existe aujourd'hui. Peut-être même retrouverait-on parmi les noms portés au procès-verbal, les auteurs de quelques-unes des familles qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours, bien qu'elles n'aient ni droits ni prétentions à une noblesse quelconque.

Or, en 1321, on comptait à Blagnac :

138 feux ayant quelque importance.

38 dont les propriétaires n'avaient que des biens modiques.

13 dont les habitants n'avaient aucune propriété immobilière.

Nous ne savons pas au juste ce que donne aujourd'hui la statistique; mais ce ne serait pas introuvable.

Selon l'appréciation et la juste estimation des déposants, la valeur de toute la propriété immobilière, de tous les biens appartenant aux habitants dénommés, s'élevait à 16553 liv. tournois, de capital : c'est bien entendu.

Mais Blagnac et ses habitants possédaient dès lors et de temps immémorial, en cinq endroits divers du gardiage, des pastenques, ramiers et pacages complantés d'arbres et d'aulnaies. Le nom, la situation, les confronts de ces biens de la communauté étaient indiqués, et l'estimation en était portée à 80 liv. tournois petits.

Les habitants reconnaissaient avoir été tenus envers le Roi, et être maintenant obligés envers leur seigneur à charroyer et apporter au jour de la fête de saint Thomas, apôtre, en un lieu sous le château, le bois coupé. pourvu qu'il y eut

possibilité, au jour fixe ; et, en retour, le seigneur était tenu *cuilibet portanti dare prandium singulum*.

Même obligation d'apporter à Toulouse, et au lieu désigné par le seigneur, tout le blé par lui récolté, sauf toujours le repas à donner aux porteurs.

Cette redevance et obligation était estimée 100 sous tournois petits.

Toujours en vertu de l'échange, les rentes ou redevances en grains, appartenant à Géraud Balène et à lui dues entre les limites du gardiage de Blagnac, se portaient, une année dans l'autre, à 130 *quartons*, estimés, savoir :

Chaque quarton de froment, 40 s. tournois.

Chaque quarton de mixture (méteil), 24 s. tournois.

En sorte que le rapport de chaque année était pour le seigneur de 8 livres tournois (rente annuelle).

La redevance ou revenu en vin était de 12 cubilotos (1) pleins, valant chacun 50 sous tournois, soit en total 30 livres tournois.

En foin (vingt meules), valant 8 liv. tournois.

Le revenu d'un pré sur la Garonne et près de Toulouse, porté à 24 liv. tournois.

En chanvre, lin, pastel, etc., 14 liv. tournois.

Un petit jardin, vivier, l'habitation du gardien du château, étaient estimés d'un revenu de 60 sous.

Il y avait doute sur le produit exact des inquants (encans), justice et messageries.

Les oblits de volaille et alberge, 100 liv. tournois.

Le notariat, arrenté à 12 livres, une année dans l'autre.

Vingt arpents et plus peut-être de pré, à la Marcotte, donnaient 20 livres tournois. Ces prés valaient 400 livres tournois.

Enfin, Géraud Balène, au dire des témoins, avait fait de nombreuses et importantes constructions en rapport avec sa

---

(1) Ce mot ne se trouve pas dans les glossaires. Quelle était cette mesure de capacité ?

haute position, et qui avaient dû lui coûter 1000 livres tournois d'argent.

A cette énumération s'ajoutait encore le droit transmis de justice haute et basse, mère et mixte, impère, dans les lieux et villes de la châtellenie, Cornebarrieu, Bauzelle, et encore d'autres censives et redevances en blé, selon que les terres étaient labourées avec des bœufs ou des chevaux; de même que d'autres droits semblables dans les autres localités, et sur lesquels il n'y a pas à insister.

Les commissaires, eux, ne se contentaient pas des dépositions spontanées des témoins appelés. Ils poursuivirent leurs investigations sur des inféodations qui auraient été faites depuis l'échange de 1307, sur l'existence de bois, de terres hermes, de droits de glandage et d'herbage, enfin sur des valeurs autres que celles dont il avait été question.

Les commissaires n'obtinrent que des hésitations et des réponses incertaines et dubitatives, autant sur les propriétés et les redevances que sur leur évaluation. Nous éprouverions à présent autant et plus d'embarras pour arriver à des évaluations relatives avec celles de notre temps.

Enfin, et en terminant, les déposants persistèrent à dire que l'augmentation de valeur constatée et sensible tenait principalement aux améliorations de toute espèce, dues à Géraud Balène (1).

Il est facile de voir par le procès-verbal des commissaires que cette information de 1321 fut faite avec une inquisition scrupuleuse. Géraud Balène paraît en être sorti à son honneur et avantage. Il resta en possession paisible de la nouvelle seigneurie. L'échange avait reçu une sorte de confirmation par cette enquête rigoureuse; mais le seigneur, dégagé des poursuite et des retours du roi ou de ses commissaires, tranquille de ce côté, eut des démêlés et des difficultés avec ses vassaux et ses débiteurs.

(1) Il suffit de lire les dépositions pour retrouver page à page les énonciations qui viennent d'être analysées et rapportées.



Ainsi, en 1348, sous le règne de Philippe de Valois, environ quarante ans après l'échange consommé, et trente ans après l'information, les tuteurs de Joseph Balène, fils ou descendant de Géraud, était en procès avec Raymond de Verfeil et Barthélemi Charles, à raison du payement de certaines rentes. Ils eurent besoin de produire les titres de 1306 et 1307, qui leur furent refusés par le notaire détenteur. Ils s'adressèrent au sénéchal de Toulouse, qui, par l'intermédiaire du juge de Verdun, prescrivit au notaire de « bailler les titres aux tuteurs sous la forme accoutumée, et moyennant le salaire modéré. »

Ce qui s'exécuta, sans qu'il apparaisse de ce qu'il advint du procès contre les récalcitrants. Toutefois, l'existence de l'échange et du titre qui le consacrait n'avait pas été contestée alors par les défendeurs.

Depuis, au commencement du XVIIe siècle (1604, 1606), à la requête des syndics d'Aussonne et de Blagnac, il fut fait des copies certifiées et régulières de ces titres anciens. C'est une de ces copies qui a été conservée dans les archives de la commune de Blagnac ; l'authenticité en est incontestable, et l'état matériel de cette pièce est une garantie de son ancienne origine et de sa vétusté.

Néanmoins, cet échange de 1307, malgré tout ce qui avait servi et pu servir à en constater la vérité et la force, ne parut pas toujours un titre suffisant et inattaquable, au profit de la famille Balène ou de ses représentants, pour la propriété pleine et entière de la seigneurie de Blagnac et de ses dépendances.

Il n'est pas possible de saisir la filière et la descendance des substitués à l'échangiste primitif. Mais, en 1730, au nombre des successeurs, à quelque titre que ce fût, de Géraud Balène, figuraient la dame Guillemette d'André, veuve et héritière de noble Damieux, ancien capitoul, baronne et seigneuresse de Blagnac, comme aussi les consuls de la communauté de Blagnac. En vertu de quels titres ? C'est ce qui resterait à rechercher et à découvrir. Mais ici viennent d'autres documents judiciaires qui ont encore tout le reflet de ces temps-là, et

sur lesquels j'ai trouvé écrits des noms et des souvenirs ayant pour moi un intérêt personnel, en outre de ce qui a trait au point de vue général. Abstraction faite de ces particularités, l'Académie ne sera peut-être pas indifférente à ce retour continué sur le passé.

Que se passait-il donc en 1730?

Remontons à quelques années au-delà, et, en peu de mots, pour l'explication de ce qui se faisait alors.

En succédant à son aïeul (1715), Louis XV avait dispensé ses sujets du droit de joyeux avénement; droit fort agréable sans doute au monarque qui le percevait, mais qui n'avait rien de joyeux pour ceux qui étaient forcés de le payer à leur gracieux souverain. Ce droit s'appelait aussi « de confirmation » parce que, en montant sur le trône, les rois confirmaient certains priviléges accordés aux particuliers, aux communautés, aux officiers publics, marchands, etc. Il paraissait juste, surtout au roi de faire payer cette confirmation qu'il daignait accorder.

En 1725, après les désastres financiers amenés par le trop fameux système de Law; au milieu du désarroi où se trouvaient autant les finances de l'État que celles des particuliers, le roi songea à accorder la même grâce que ses prédécesseurs, en exigeant les mêmes droits, par la déclaration du 27 septembre 1722 (1). Ce pouvait être l'avantage du souverain, ce n'était guère le bien des sujets et le moyen de réparer leurs ruines.

Pourtant, la levée du droit, suspendue bientôt après (décembre 1723), ne fut ordonnée que par un arrêt du Conseil, du 5 juin 1725. Cette fois, il fallut décidément payer.

Des états, ou tableaux, avaient été dressés en exécution des édits et déclarations, et la liste des objets, pour lesquels le droit de confirmation fut exigé et dû, se trouva passablement longue et variée. Elle comprenait, notamment et septièmement :

(1) V. H. Martin, tom. XV, pag. 141 et suiv. V. Denisart au mot « *Joyeux avénement.* »

« Les domaines aliénés par engagement, les droits et offices domaniaux. »

Suivant l'usage, on afferma ce droit 24 millions, et, suivant l'usage aussi, le Traitant, par lui-même ou par ses subordonnés, s'efforça de faire rendre à cette sorte d'impôt, tout ce qu'il pouvait et devait rendre, c'est-à-dire, d'en avoir le double du prix de la ferme. Ce n'était pas trop, à son avis, pour les peines et soins qu'il aurait à prendre.

En conséquence, la dame Damieux se vit taxée à 200 et tant de livres pour un moulin à nef situé sur la rivière de Garonne. Les consuls et habitants de Blagnac le furent également à 1,261 liv. pour des îles et îlots. La dame Damieux, peu fixée d'abord sur sa position, déposa une somme de 200 liv. afin d'éviter les frais dont elle était menacée; mais bientôt, et faisant cause commune avec les consuls de Blagnac, en opposant avec eux les mêmes exceptions, elle soutint qu'étant substituée à Géraud Balène, possesseur et propriétaire, non par engagement mais par voie d'échange, consommé en 1307, elle n'était point soumise au droit de joyeux avénement ou de confirmation, parce qu'elle ne détenait rien qui appartînt au roi, lequel, en tout cas, serait son garant.

Le Traitant, toujours peu traitable et qui avait établi ses rôles dès le 12 novembre 1726, en poursuivait le paiement encore en l'année 1730. Il repoussa les exceptions en niant nettement l'existence de l'échange de 1307; en rejetant le titre tel qu'il était allégué d'abord et même produit, et le qualifiant de chimérique, « de papessart »; en soutenant au surplus l'irrégularité et l'inefficacité du titre, qui n'avait été suivi ni d'hommage, ni de dénombrement, formalités exigées par l'acte lui-même; fût-il tel que le prétendaient les récalcitrants.

Enfin, le même Traitant, toujours fécond en ressources des plus multipliées pour arriver à faire payer les malheureux imposables et corvéables à merci et miséricorde, opposait l'édit du mois d'avril 1668, la déclaration d'avril 1683, les arrêts à la suite, déclarant « que les rivières navigables et

» autres y affluentes, appartiennent au Roi en pleine pro-
» priété, par le seul titre de souveraineté, et conséquem-
» ment toutes les îles, îlots, atterrissements, accroissements,
» droits de pêche, péage, bacs, bateaux, ponts, moulins et
» droits et édifices établis sur lesdites rivières. »

Ces réquisitions, ces défenses, développées à l'aide d'assez longues requêtes sur lesquelles figure un nom de procureur que je n'ai pas à renier, furent soumises à la décision de l'Intendant de la province de Languedoc, ou plutôt à son subdélégué M. de Comynihan. Ce magistrat, ne s'arrêta pas aux exceptions proposées par la dame Baronne Damieux, pas plus qu'à sa demande en restitution de la somme consignée, ou en remise du droit réclamé; seulement il réduisit et modéra la somme de 600 livres portée au rôle à celle de 230 livres, ensemble les 2 sous par livre et droits de quittance. Ces bonnes traditions du fisc se perpétuent de nos jours, pour des droits contestables ou non, avec le cortége obligé des deniers, doubles deniers, etc.; le nom a changé, mais la chose reste.

Les consuls de Blagnac, s'ils persistèrent à soutenir leurs exceptions quant aux 1261 liv. qui leur étaient demandées, ne furent pas sans doute plus heureux que leur baronne et seigneuresse. Ils payèrent tout, ou au moins bonne partie de la taxe; ils avaient été véhémentement soupçonnés de n'être en quelque sorte que les prête-nom de la dame Damieux. Etait-ce vrai? Nous l'ignorons.

Du reste, le subdélégué de l'Intendant ne prit pas la peine (d'après la mode d'alors), de motiver sa décision; il se borna à faire « vu » des arrêts du Conseil, et ne s'inqniéta guère de discuter la validité ou l'invalidité des titres produits par la dame Damieux, ou par les consuls et habitants de Blagnac. Les droits respectifs restèrent ce qu'ils étaient ou pouvaient être auparavant. Le droit de joyeux avénement avait été payé au Traitant et au Roi, c'était là l'essentiel pour le moment, La suite du temps pourvut au reste. Mais comment?

La révolution de 1789 et ses conséquences, en annulant et

abolissant tous les titres plus ou moins entachés de féodalité, changèrent complétement les conditions d'existence, de propriété, de possession des terres, domaines, appartenances et dépendances de l'ancienne seigneurie de Blagnac, ainsi que des villages environnants. Le seigneur lui-même disparut, et les communes émancipées furent en quelques points substituées aux droits de leur ancien maître. Ces communes, composant le territoire seigneurial de Blagnac, existent toujours. Soustraites à beaucoup d'obligations, désormais en désaccord avec le nouvel ordre de choses, Elles ont prospéré bien mieux et plus rapidement qu'elles ne prospéraient au XIVe siècle ou depuis. Elles se sont agrandies, peuplées et améliorées. Il serait aujourd'hui, sinon absolument impossible, du moins très-difficile, le plus souvent sans objet et sans utilité ou nécessité, de retrouver par des adaptations les anciennes indications des siècles passés. Les détails échapperaient à la plus minutieuse investigation, à cause des changements et des bouleversements partiels; mais l'ensemble, les grandes lignes subsistent. Or, en interrogeant la carte du département, on peut y voir au moins quelle était en 1306 et 1307, l'étendue et l'importance de cette seigneurie donnée en échange à Géraud Balène, par un acte de la souveraineté royale, et obligée à toutes les redevances, à toutes les conditions de l'état féodal.

Maintenant, les communes comprises dans la circonscription de ce vaste territoire, longeant les deux rives du fleuve, ne sont plus soumises qu'à la loi générale uniformément imposée à tous, à tout et partout en France, sous le règne de la plus parfaite égalité légale.

EXPOSÉ

DES PRINCIPES DE LA GÉOMÉTRIE PLANE,

DANS LE SYSTÈME DES COORDONNÉES TRILINÉAIRES;

Par M. TILLOL.

Dans le système de coordonnées habituellement en usage, la position d'un point est déterminée par ses distances à deux axes, mesurées parallèlement à leur direction. Dans la géométrie comparée, il est souvent utile de fixer la position d'un point au moyen d'autres procédés, et parmi les plus féconds, on doit citer le système des coordonnées *trilitères* ou *trilinéaires*. Dans ce système de coordonnées un point est déterminé par ses distances à trois droites quelconques, qui par leur intersection forment un triangle appelé triangle *de référence*.

Dans le travail qui suit, je me suis proposé de présenter un exposé sommaire des principales formules de la géométrie plane. Je me suis souvent aidé du *Traité des coniques*, de M. Salmon; mais si les résultats auxquels je parviens sont les mêmes que ceux que présente l'auteur anglais, ils en diffèrent presque toujours par la manière dont ils sont obtenus. Ici, les formules sont établies directement d'après les données même de la question, tandis que dans le traité des *Conic sections*, elles le sont presque toujours par l'analogie.

Soit un triangle ABC, dont les côtés sont représentés par a, b, c; si on prend nn point P dans l'intérieur de ce triangle, et si on représente par α, β, γ, ses distances aux côtés a, b, c, on aura la relation

$$a\alpha + b\beta + c\gamma = 2\Delta.$$

Δ représentant l'aire du triangle de référence. Cette relation existe pour toutes les positions du point P; si on regarde les quantités α, β, γ, comme positives ou négatives, selon que leur direction est égale ou contraire à celles qu'elles présenteraient si le point était à l'intérieur du triangle.

Soit d'abord à déterminer la distance d entre deux points dont les coordonnées sont respectivement $\alpha, \beta, \gamma, \alpha', \beta', \gamma'$.

On reconnaît facilement au moyen d'une construction géométrique, que d^2 est une fonction rationnelle et entière du 2[e] degré des quantités $\alpha - \alpha'$, $\beta - \beta'$, $\gamma - \gamma'$ qu'il s'agit de déterminer. On a d'abord les deux relations

$$a\alpha + b\beta + c\gamma = 2\Delta$$
$$a\alpha' + b\beta' + c\gamma' = 2\Delta$$

d'où $$a(\alpha - \alpha') + b(\beta - \beta') + c(\gamma - \gamma') = o$$

et successivement :

$$\alpha - \alpha' = -\frac{b}{a}(\beta - \beta') - \frac{c}{a}(\gamma - \gamma')$$

$$(\alpha - \alpha')^2 = -\frac{b}{a}(\beta - \beta')(\alpha - \alpha') - \frac{c}{a}(\gamma - \gamma')(\alpha - \alpha')$$

des expressions analogues pour $(\beta - \beta')^2$, $(\gamma - \gamma')^2$, permettent d'écrire

$$d^2 = l(\beta - \beta')(\gamma - \gamma') + m(\alpha - \alpha')(\gamma - \gamma') + n(\alpha - \alpha')(\beta - \beta')$$

l, m, n, étant des fonctions de a, b, c qu'il faut déterminer. Ces quantités sont indépendantes de la position des points dont on cherche la distance. Dès lors si on veut employer la formule pour obtenir la distance du point B au

point C, ou le côté $BC = a$ du triangle de référence, il suffit de poser :

$$\alpha = o, \quad \beta = \frac{2\Delta}{b}, \quad \gamma = o$$

$$\alpha' = o, \quad \beta' = o, \quad \gamma' = \frac{2\Delta}{c},$$

et à cause de $d = a$, la formule devient

$$a^2 = -\frac{4l\Delta^2}{bc},$$

d'où
$$l = -\frac{a^2bc}{4\Delta^2};$$

on aurait de même :

$$m = -\frac{ab^2c}{4\Delta^2}$$

$$n = -\frac{abc^2}{4\Delta^2}.$$

Ces valeurs introduites dans l'expression qui fait connaître d^2, conduisent à la formule

$$d^2 = -\frac{abc}{4\Delta^2}[a(\beta-\beta')(\gamma-\gamma')+b(\gamma-\gamma')(\alpha-\alpha')+c(\alpha-\alpha')(\beta-\beta')]$$

L'équation d'une médiane s'obtient facilement en remarquant que si on représente par P un point quelconque de la médiane A O, par β et γ ses coordonnées, et par x, y, les distances de son point de rencontre avec la base BC, aux deux côtés AC, et AB du triangle de référence, la figure donne immédiatement les relations

$$\frac{\beta}{x} = \frac{\gamma}{y}$$

$$bx = cy$$

d'où
$$b\beta = c\gamma.$$

Cette relation existant pour tous les points de la médiane, représente l'équation de cette ligne. On trouverait de même pour les équations des autres médianes :

$$c\gamma = a\alpha$$

$$a\alpha = b\beta.$$

On déduit de ces trois dernières équations, la relation

$$a\alpha = b\beta = c\gamma$$

ce qui prouve que les trois médianes se coupent en un même point. Si la ligne AO est perpendiculaire à la base, on a les relations

$$x = \mathrm{AO}\cos \mathrm{C}, \quad y = \mathrm{AO}\cos \mathrm{B}$$

et

$$\frac{\beta}{x} = \frac{\gamma}{y},$$

d'où

$$\beta \cos \mathrm{B} = \gamma \cos \mathrm{C}.$$

On a de même :

$$\beta \cos \mathrm{B} = \alpha \cos \mathrm{A}$$

$$\alpha \cos \mathrm{A} = \gamma \cos \mathrm{C}.$$

Les trois perpendiculaires se coupent donc en un point déterminé par les équations

$$\alpha \cos \mathrm{A} = \beta \cos \mathrm{B} = \gamma \cos \mathrm{C}.$$

De même, si la ligne AO est la bissectrice de l'angle A, on a pour un point quelconque de cette ligne la relation

$$\beta = \gamma.$$

Si on considère la bissectrice de l'angle extérieur, γ change de signe, et cette bissectrice a pour équation

$$\beta + \gamma = 0.$$

On déduit immédiatement de ces équations le théorème connu sur le point de rencontre des bissectrices issues des trois sommets d'un triangle.

Dans ce système de coordonnées une droite quelconque est représentée par une équation du 1[er] degré.

Soit une ligne RQ qui rencontre les côtés du triangle de référence aux points R et Q, dont les distances au sommet A

sont représentées respectivement par r et q. On aura, pour un point P quelconque de la droite RQ, la relation

$$\text{triangle ARP} + \text{triangle AQP} = \text{triangle ARQ},$$

ou bien $$r\gamma + q\beta = 2\,\text{triangle ARQ} = \frac{2qr}{bc}\Delta,$$

et encore $$r\gamma + q\beta = \frac{qr}{bc}(a\alpha + b\beta + c\gamma).$$

Cette relation étant du premier degré en α, β, γ, et convenant à un point quelconque de la droite, représente son équation.

Si on pose :

$$\frac{arq}{bc} = l, \quad \frac{qr}{c} - q = m, \quad \frac{qr}{b} - r = n,$$

l'équation de la droite peut s'écrire sous la forme

$$l\alpha + m\beta + n\gamma = 0.$$

S'il s'agit de déterminer le point de rencontre de deux droites représentées par les équations,

$$l\alpha + m\beta + n\gamma = 0,$$
$$l'\alpha + m'\beta + n'\gamma = 0.$$

On en déduit les rapports,

$$\frac{\alpha}{mn' - nm'} = \frac{\beta}{nl' - ln'} = \frac{\gamma}{lm' - ml'}$$

qui combinés avec la relation

$$a\alpha + b\beta + c\gamma = 2\Delta,$$

permettent de déterminer les coordonnées α, β, γ, du point d'intersection.

Si la droite doit passer par deux points dont les coordonnées sont $(\alpha', \beta', \gamma')$, $(\alpha'', \beta'', \gamma'')$, ces quantités devront vérifier l'équation

$$l\alpha + m\beta + n\gamma = 0.$$

On aura donc :

$$l\alpha' + m\beta' + n\gamma' = 0,$$
$$l\alpha'' + m\beta'' + n\gamma'' = 0.$$

On déduit de ces dernières équations les rapports

$$\frac{l}{\beta'\gamma''-\gamma'\beta''}=\frac{m}{\gamma'\alpha''-\alpha'\gamma''}=\frac{n}{\alpha'\beta''-\beta'\alpha''}$$

qui permettent d'éliminer immédiatement les quantités l, m, n; divisant en effet chaque terme de l'équation

$$l\alpha+m\beta+n\gamma=0$$

par le terme du rapport qui lui correspond, on trouve pour l'équation de la droite :

$$(\beta'\gamma''-\gamma'\beta'')\alpha+(\gamma'\alpha''-\alpha'\gamma'')\beta+(\alpha'\beta''-\beta'\gamma'')\gamma=0.$$

Si on considère les deux droites représentées par

$$l\alpha+m\beta+n\gamma=0,$$
$$l'\alpha+m'\beta+n'\gamma=0,$$

on reconnait que l'équation

$$l\alpha+m\beta+n\gamma+k(l'\alpha+m'\beta+n'\gamma)=0$$

est celle d'une 3e droite qui passe par le point d'intersection des deux premières.

Si on veut déterminer les conditions du parallélisme de deux droites, on observe que généralement les coordonnées du point de rencontre de deux droites sont données par les équations

$$\frac{\alpha}{mn'-nm'}=\frac{\beta}{nl'-ln'}=\frac{\gamma}{lm'-ml'}$$
$$a\alpha+b\beta+c\gamma=2\Delta.$$

Dans le cas proposé les équations doivent être incompatibles, donc, en éliminant α, β, γ, le premier membre doit être nul, et le deuxième doit être différent de zéro ; la condition du parallélisme des deux droites est donc exprimé par la condition

$$0=2\Delta$$

où $a(mn'-nm')+b(nl'-ln')+c(lm'-ml')=0.$

On peut remplacer les côtés a, b, c du triangle de référence par des quantités proportionnelles : sin A, sin B, sin C; on aura ainsi :

$$(mn'-nm')\sin A+(nl'-ln')\sin B+(lm'-ml')\sin C=0.$$

Il est souvent utile de considérer une droite située à une distance infinie. Pour trouver son équation, il suffit d'observer que dans l'équation générale

$$l\alpha+m\beta+n\gamma=0$$

les quantités l, m, n dépendent des distances r et q du sommet A du triangle de référence aux points où la droite RQ rencontre les côtés AB et AC du triangle.

Dès lors il suffit de déterminer les valeurs $\frac{m}{b}$, $\frac{n}{l}$, lorsque r et q deviennent infinis. Des relations

$$l=\frac{arq}{bc},\quad m=\frac{qr}{c}-q,\quad n=\frac{qr}{b}=r.$$

On déduit :

$$\frac{m}{l}=\frac{b}{a}-\frac{cb}{ar};\quad \frac{n}{l}=\frac{c}{a}-\frac{bc}{aq};$$

lorsque r et q sont infinis, on a :

$$\frac{m}{l}=\frac{b}{a};\quad \frac{n}{l}=\frac{c}{a}.$$

L'équation

$$\alpha+\frac{m}{l}\beta+\frac{n}{l}\gamma=0$$

devient dès lors

$$a\alpha+b\beta+c\gamma=0,$$

ou encore

$$\alpha\sin A+\beta\sin B+\gamma\sin C=0.$$

La parallèle à la droite

$$l\alpha+m\beta+n\gamma=0$$

a pour équation :

$$l\alpha+m\beta+n\gamma+k=0$$

k étant une constante quelconque; comme l'expression

$a\alpha + b\beta + c\gamma$ est elle-même constante, il en résulte que l'équation de la parallèle pourra s'écrire sous la forme :

$$l\alpha + m\beta + n\gamma = k'(a\alpha + b\beta + c\gamma),$$

k' étant une nouvelle constante.

Si la parallèle doit passer par un point dont les coordonnées sont α', β', γ', on aura la nouvelle équation

$$l\alpha' + m\beta' + n\gamma' = k'(a\alpha' + b\beta' + c\gamma'),$$

de manière que l'équation de la parallèle, menée par le point α', β', γ', sera :

$$\frac{l\alpha + m\beta + n\gamma}{l\alpha' + m\beta' + n\gamma'} = \frac{a\alpha + b\beta + c\gamma}{a\alpha' + b\beta' + c\gamma'}.$$

Une droite AE, menée par le sommet A du triangle de référence, et rencontrant la base en un point O dont les distances aux côtés adjacents AB et AC sont représentés par γ'' et β'', a pour équation :

$$\beta\gamma'' = \gamma\beta''.$$

Si d'un autre côté on désigne par φ l'angle que forme cette droite avec la bissectrice de l'angle A, on déduit immédiatement de la figure les relations :

$$\frac{\beta}{\beta''} = \frac{\gamma}{\gamma''},$$

$$\beta'' = \mathrm{AO} \sin\left(\frac{A}{2} + \varphi\right), \quad \gamma'' = \mathrm{AO} \sin\left(\frac{A}{2} - \varphi\right),$$

et

$$\frac{\gamma}{\beta} = \frac{\gamma''}{\beta''} = \frac{\sin\left(\frac{A}{2} - \varphi\right)}{\sin\left(\frac{A}{2} - \varphi\right)},$$

d'où

$$\tang \varphi = \frac{\gamma'' - \beta''}{\gamma'' + \beta''} \tang \frac{A}{2} A ;$$

et à cause de la relation connue :

$$\operatorname{tang}\left(\frac{A}{2}+\varphi\right)=\frac{\operatorname{tang}\frac{A}{2}+\operatorname{tang}\varphi}{1-\operatorname{tang}\frac{A}{2}\operatorname{tang}\varphi}$$

on arrive facilement à l'équation

$$\operatorname{tang}\left(\frac{A}{2}+\varphi\right)=\frac{\left(1+\frac{\gamma''-\beta''}{\gamma''+\beta''}\right)\operatorname{tang}\frac{A}{2}}{1-\frac{\gamma''-\beta''}{\gamma''+\beta''}\operatorname{tang}^2\frac{A}{2}}$$

et à la suivante :

$$\operatorname{tang}\left(\frac{A}{2}+\varphi\right)=\frac{\gamma''\sin A}{\beta''+\gamma''\cos A}.$$

On aurait de même :

$$\operatorname{tang}\left(\varphi-\frac{A}{2}\right)=\frac{\beta''\sin A}{\gamma''+\beta''\cos A}.$$

Ces deux équations font connaître l'inclinaison de la ligne proposée sur les côtés du triangle de référence.

Pour déterminer l'angle de deux droites représentées par les équations

$$l\alpha+m\beta+n\gamma=0,$$
$$l'\alpha+m'\beta+n'\gamma=0,$$

ou mène par le sommet A du triangle de référence deux parallèles des droites, et on cherche l'angle compris entre ces deux dernières lignes; si on pose $\beta'=\gamma'=0$ dans l'équation

$$l\alpha+m\beta+n\gamma=\frac{a\alpha+b\beta+c\gamma}{a\alpha'+b\beta'+c\gamma'}(l\alpha'+m\beta'+n\gamma')$$

qui représente la parallèle menée par un point α', β', γ', à une droite :

$$l\alpha+m\beta+n\gamma=0$$

on obtient les équations suivantes des deux parallèles :

$$(ma-lb)\beta+(na-cl)\gamma=0$$

et $$(m'a-l'b)\beta+(n'a-cl')\gamma=0.$$

Si on représente par φ et φ' les angles que font ces deux droites avec la bissectrice de l'angle A du triangle de référence, on peut écrire :

$$\operatorname{tang}\varphi = \frac{(lc - na) - (ma - lb)}{(lc - na) + (ma - lb)} \operatorname{tang}\frac{A}{2}$$

$$\operatorname{tang}\varphi' = \frac{(l'c - n'a) - (m'a - l'b)}{(l'c - n'a) + (m'a - l'b)} \operatorname{tang}\frac{A}{2}$$

Pour que les droites soient perpendiculaires, on doit avoir :

$$1 + \operatorname{tang}\varphi \operatorname{tang}\varphi' = 0,$$

ce qui conduit à la relation :

$$\begin{gathered}(lc - na)(l'c - n'a) + (ma - lb)(m'a - l'b) \\ + [(lc - na)(m'a - l'b) + (ma - lb)(l'c - n'a)]\cos A = 0.\end{gathered}$$

d'où l'on déduit :

$$\begin{gathered}ll'(b^2 + c^2 - 2bc\cos A) + mm'a^2 + nn'a^2 \\ -(mn' + m'n)a^2\cos A - (nl' + n'l)(ac - ab\cos A) \\ -(lm' + l'm)(ab - ac\cos A) = 0.\end{gathered}$$

Si on observe que $b^2 + c^2 - 2bc\cos A = a^2$, $c - b\cos A = a\cos B$, $b - c\cos A = a\cos C$, on obtient la condition suivante :

$$\begin{gathered}ll' + mm' + nn' - (mn' + m'n)\cos A - (nl' + n'l)\cos B \\ -(lm' + l'm)\cos C = 0\end{gathered}$$

pour exprimer que deux droites sont perpendiculaires.

Pour compléter la solution des problêmes relatifs à la ligne droite, il est nécessaire de chercher l'expression de la distance d'un point donné à une droite :

Soient f, g, h, les coordonnées du point donné, et

$$l\alpha + m\beta + n\gamma = 0$$

l'équation de la droite RQ, qui rencontre les côtés du triangle de référence aux points R et Q. En représentant par α' cette

distance, et en appliquant la formule fondamentale au triangle ARQ dont la surface est Δ', on aura :

$$\alpha'\sqrt{r^2+q^2-2rq\cos A}+qg+rh=2\Delta';$$

et à cause de :

$$\frac{\Delta'}{\Delta}=\frac{rq}{bc} \quad \text{et} \quad 2\Delta=af+bg+ch$$

on pourra écrire :

$$\alpha'\sqrt{r^2+q^2-2rq\cos A}+qg+rh=\frac{rq}{bc}(af+bg+ch).$$

On déduit successivement de cette équation les suivantes :

$$\alpha'\sqrt{\frac{1}{q^2}+\frac{1}{p^2}-\frac{2\cos A}{rq}}+\frac{g}{r}+\frac{h}{q}=\frac{af+bg+ch}{bc}$$

$$\alpha'\sqrt{\frac{1}{q^2}+\frac{1}{p^2}-\frac{2\cos A}{rq}}=\frac{af}{bc}+\left(\frac{1}{c}-\frac{1}{r}\right)g+\left(\frac{1}{b}-\frac{1}{q}\right)h,$$

et à cause de

$$\frac{1}{q}=\frac{1}{b}-\frac{na}{lbc}, \quad \frac{1}{p}=\frac{1}{c}-\frac{ma}{lbc},$$

on a les expressions suivantes :

$$\alpha'\sqrt{\frac{1}{q^2}+\frac{1}{r}-\frac{2\cos A}{rq}}=\frac{a}{lbc}(lf+mg+nh),$$

$$\frac{1}{q}-\frac{\cos A}{r}=\frac{a(l\cos B+m\cos A-n)}{lbc},$$

$$\frac{1}{r}-\frac{\cos A}{q}=\frac{a(l\cos C+n\cos A-m)}{lbc},$$

$$\frac{1}{q^2}+\frac{1}{r^2}-\frac{2\cos A}{qr}=\Big[\frac{a}{l^2b^2c^2}(lc-na)(l\cos B+m\cos A-n)$$
$$+(lb-ma)(l\cos C+n\cos A-m)\Big]$$

$$=\frac{a}{l^2b^2c^2}\Big[l^2(\cos B+b\cos C)+m^2a+n^2a-2mna\cos A$$
$$-nl(c+a\cos B-b\cos A)-lm(b-c\cos A+a\cos C)\Big]$$

$$=\frac{a^2}{l^2b^2c^2}\left(l^2+m^2+n^2-2mna\cos A-2nla\cos B-2lma\cos C\right)$$

d'où enfin on déduit :

$$a' = \pm \frac{lf + mg + nh}{\sqrt{l^2 + m^2 + n^2 - 2mn\cos A - 2nl\cos B - 2lm\cos C}}.$$

Dans certaines questions, il peut être utile de donner une autre forme à l'équation de la droite. Ainsi, en représentant par α, β, γ, α', β', γ', les coordonnées de deux points pris sur une droite, et par ρ leur distance, on aura les relations

$$\frac{\alpha - \alpha'}{\lambda} = \frac{\beta - \beta'}{\mu} = \frac{\gamma - \gamma'}{\nu} = \rho,$$

dans lesquelle λ, μ, ν, représentent les sinus des angles que la droite forme avec les côtés du triangle de référence.

D'un autre côté, on sait que si une droite est représentée par l'équation

$$l\alpha + m\beta + n\gamma = 0$$

on a les relations

$$l(\alpha - \alpha') + m(\beta - \beta') + n(\gamma - \gamma') = 0$$

$$a(\alpha - \alpha') + b(\beta - \beta') + c(\gamma - \gamma') = 0$$

qui fournissent les équations

$$\frac{\alpha - \alpha'}{mc - nb} = \frac{\beta - \beta'}{na - lc} = \frac{\gamma - \gamma'}{lb - ma}.$$

Par suite la droite proposée

$$\frac{\alpha - \alpha'}{\lambda} = \frac{\beta - \beta'}{\mu} = \frac{\gamma - \gamma'}{\nu}$$

coïncide avec la droite

$$l\alpha + m\beta + n\gamma = 0.$$

Si l'on a les relations

$$\frac{\lambda}{mc - nb} = \frac{\mu}{na - lc} = \frac{\nu}{lb - ma},$$

les quantités λ, μ, ν, exprimées en fonction des angles du triangle et de l'angle φ qui forme la droite avec l'un des côtés, donnent les relations

$$\lambda = \sin\varphi, \quad \mu = -\sin(C+\varphi), \quad \nu = \sin(B-\varphi),$$

l'élimination de l'angle φ, conduit aux équations

$$\lambda^2 + \mu^2 + 2\lambda\mu\cos C = \sin^2 C,$$
$$\lambda^2 + \nu^2 + 2\lambda\nu\cos B = \sin^2 B,$$

auxquelles se joint la suivante :

$$\lambda a + \mu b + \nu c = 0,$$

déduite des deux équations :

$$\frac{\alpha-\alpha'}{\lambda} = \frac{\beta-\beta'}{\mu} = \frac{\gamma-\gamma'}{\nu},$$

$$l(\alpha-\alpha') + m(\beta-\beta') + n(\gamma-\gamma').$$

Dans le système de coordonnées trilinéaires, une équation du deuxième degré en α, β, γ, représente une conique. Sa nature dépend de la forme de l'équation, et elle est indiquée par la combinaison de l'équation du deuxième degré avec l'équation d'une droite.

Soit en effet l'équation du deuxième degré

$$A\alpha^2 + B\beta^2 + C\gamma^2 + 2A'\beta\gamma + 2B'\alpha\gamma + 2C'\alpha\beta = 0.$$

Pour déterminer les points où la courbe qu'elle représente est rencontrée par la droite

$$l\alpha + m\beta + n\gamma = 0$$

il faut éliminer α entre ces deux équations; on obtient alors une équation du deuxième degré qui fait connaître le rapport $\frac{\beta}{\gamma}$; à chacune de ces valeurs, qu'elles soient réelles et inégales, réelles et égales, ou imaginaires, correspond une valeur de α ; la droite peut donc rencontrer la courbe en deux points, lui être tangente, ou bien ne pas la rencontrer, ce qu'on exprime en disant que les points d'intersection sont imaginaires.

La courbe représentée par l'équation est donc de la nature des sections coniques.

Si les coefficients des termes qui contiennent les carrés des variables sont nuls, l'équation prend la forme :

$$A'\beta\gamma + B'\gamma\alpha + C'\alpha\beta = 0.$$

Si on suppose de plus $\alpha = 0$ l'équation se réduit à

$$A'\beta\gamma = 0.$$

Cette équation est satisfaite en posant $\beta = 0$ ou $\gamma = 0$.

Il résulte de là que la courbe passe par les sommets B et C du triangle de référence. On démontrerait de la même manière qu'elle passe par le troisième sommet A; donc l'équation

$$A'\beta\gamma + B'\alpha\gamma + C'\alpha\beta = 0$$

représente une conique circonscrite au triangle de référence.

On peut donner à cette équation la forme suivante :

$$\frac{A'}{\alpha} + \frac{B'}{\beta} + \frac{C'}{\gamma} = 0.$$

Si on considère la droite représentée par l'équation

$$\frac{\beta}{B'} + \frac{\gamma}{C'} = 0$$

On reconnaît en la combinant avec l'équation de la conique, que les deux points de rencontre avec la courbe sont confondus au sommet A. Cette équation est donc celle de la tangente à la conique au sommet A du triangle de référence. On verrait de même que les équations

$$\frac{\alpha}{A'} + \frac{\gamma}{C'} = 0,$$

$$\frac{\alpha}{A'} + \frac{\beta}{B'} = 0,$$

représentent respectivement les tangentes à la conique aux sommets B et C.

Pour déterminer le centre de la conique, on peut suivre une marche analogue à celle que l'on emploie dans le cas des coordonnées ordinaires.

Soit :

$$f(\alpha,\beta,\gamma)=A\alpha^2+B\beta^2+C\gamma^2+2A'\beta\gamma+2B'\alpha\gamma+2C'\alpha\beta=0$$

l'équation de la conique ; et α', β', γ', les coordonnées du centre. Un diamètre quelconque aura pour équation :

$$\frac{\alpha-\alpha'}{\lambda}=\frac{\beta-\beta'}{\mu}=\frac{\gamma-\gamma'}{\nu}=\rho\,;$$

la longueur du diamètre, comprise entre le centre et la courbe, sera donnée par les racines de l'équation

$$f(\alpha'+\lambda\rho,\quad \beta'+\mu\rho,\quad \gamma'+\nu\rho)=0;$$

dans le cas actuel les valeurs de ρ doivent être égales et de signes contraires le coefficient du terme du premier degré en ρ doit donc être nul ; or le développement est :

$$f(\alpha',\beta',\gamma')+\left(\lambda f'_{\alpha'}+\mu f'_{\beta'}+\nu f'_{\gamma'}\right)\rho+K\rho^2=0,$$

ou bien en employant la notation différentielle

$$f(\alpha',\beta',\gamma)+\left(\lambda\frac{df}{d\alpha'}+\mu\frac{df}{d\beta'}+\nu\frac{df}{d\gamma'}\right)\rho+K\rho^2=0$$

il faut donc la condition :

$$\lambda\frac{df}{d\alpha'}+\mu\frac{df}{d\beta'}+\nu\frac{df}{d\gamma'}=0.$$

On a successivement :

$$\frac{df}{d\alpha'}=A\alpha'+B'\gamma'+C'\beta'$$

$$\frac{df}{d\beta'}=B\beta'+A'\gamma'+C'\alpha'$$

$$\frac{df}{d\gamma'}=C\gamma'+A'\beta'+B'\alpha'.$$

Ces valeurs introduites dans l'équation de condition donnent l'équation

$$\lambda(A\alpha' + B'\gamma' + C'\beta') + \mu(B\beta' + A'\gamma' + C'\alpha') + \nu(C\gamma' + A'\beta' + B'\alpha') = 0,$$

à laquelle on doit joindre :

$$\lambda a + \mu b + \nu c = 0.$$

Ces deux équations devant être vérifiées pour toutes les valeurs de α, β, γ, on doit avoir :

$$\frac{A\alpha' + B'\gamma' + C'\beta'}{a} = \frac{B\beta' + A'\gamma' + C'\alpha'}{b} = \frac{C\gamma' + A'\beta' + B'\alpha'}{c}.$$

Ces deux équations, jointes à la relation fondamentale

$$a\alpha' + b\beta' + c\gamma' = 2\Delta$$

permettent de déterminer les quantités α', β', γ'.

La longueur du diamètre, est donnée par l'équation

$$f(\alpha', \beta', \gamma') + K\rho^2 = 0,$$

d'où $$\rho^2 = -\frac{f(\alpha', \beta', \gamma')}{K} = -\frac{f(\alpha', \beta', \gamma')}{f(\lambda, \mu, \nu)}.$$

et la nature de la courbe est indiquée par la nature des racines de l'équation :

$$f(\lambda, \mu, \nu) = 0.$$

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

LE BOURG DE TOULOUSE [1];

Par M. Victor FONS.

Les historiens de Toulouse sont très-sobres de renseignements sur les anciens quartiers suburbains de leur ville. Catel (2) est le seul qui ait donné quelques détails sur le plus important de ces quartiers, le Bourg; et encore ce qu'il en a dit laisse des doutes sur son origine, sur les causes de sa formation et de son développement. Aussi, malgré le récit de Catel, il m'a semblé qu'il restait quelque chose à dire, quelques faits surtout à préciser sur cette portion considérable de notre vieille Cité. C'est ce que je me propose de faire dans les lignes qui vont suivre. Toutefois, ce travail pourra n'être qu'un essai; car il est possible que je sois à même de le compléter ultérieurement, lorsque j'aurai pu consulter les archives, encore inexplorées, de l'abbaye de Saint-Sernin, nouvellement déposées à notre préfecture, si les précieux documents qu'elles renferment viennent à révéler des renseignements de nature à modifier sur quelques points les données jusqu'à ce jour acquises sur l'ancienne géographie de Toulouse.

Ces réserves faites, voici mon travail d'aujourd'hui :

Avant le XIe siècle, Toulouse, quoique depuis longtemps célèbre, avait beaucoup moins d'étendue qu'elle n'en eut depuis. Avant cette époque, elle se trouvait renfermée dans

(1) Lu dans la Séance du 3 janvier 1867.

(2) *Hist. des comtes de Tolose*, p. 34; *Mém. de Lang.*, p. 129 et suiv

l'enceinte bâtie sous la domination romaine, qui la protégeait contre les invasions ennemies. L'on sait, par les fouilles exécutées de nos jours ou par des travaux antérieurs, que l'enceinte fortifiée avait pour limites, au levant, de hautes murailles flanquées de tours qui se prolongeaient vers le midi jusques au Château Narbonnais ; et que ces murailles, du côté du nord, à partir à peu près du point où a été établie la *place Louis-Napoléon* d'aujourd'hui, après avoir traversé le sol occupé par l'Hôtel-de-Ville, la place du Capitole, le couvent des Jacobins, allaient se terminer au lieu qui porte maintenant le nom de *place Saint-Pierre*.

Tel était le plan de Toulouse à l'époque romaine.

Quand la domination des Romains fut détruite dans notre ville, l'enceinte qu'ils avaient édifiée continua de subsister longtemps encore. Il est certain qu'elle était encore intacte, au moins du côté du nord, vers le milieu du IXe siècle, puisque des documents authentiques de cette époque nous disent que la basilique de Saint-Sernin était alors située en dehors et à quelque distance de l'enceinte primitive de la cité : *haud procul ab urbe* (1). La ville était toujours resserrée dans la même enceinte au commencement de la seconde moitié du XIe siècle ; on en trouve, selon nous, la preuve dans une Charte de cette époque.

A quelques mètres seulement des murs romains de la ville, du côté du quai du Basacle, existait, en 1067, un village appelé *Villa de coquinis*. Or, en cette année, Guillaume IV, comte de Toulouse, et Adalmodis, sa mère, firent donation à l'abbé de Saint-Pierre de Moissac de l'alleu dans lequel le village était établi (2). L'acte de donation indique les limites de cet alleu : *de domo Petri Rauge usque ad locum qui di-*

(1-2) V. entre autres, dans l'*Hist. de Lang.*, t. II, p. 632, une Charte de Charles-le-Chauve qui, étant venu assiéger Toulouse, logea dans le monastère de Saint-Sernin, alors situé hors de la ville. L'original de cette Charte, provenant des archives de Saint-Sernin, est aujourd'hui conservé aux archives de notre département.



citur EXOSA (lieu aujourd'hui inconnu) *usque in Garonna*, *et casale Petri Rabie quod est in fine alodi, sicut via tendit usque ad* CROSAM *et usque in Garonna* (1). Comme on le voit, aucune indication, aucune trace de nouveaux remparts quelconques; et cependant c'est sur cette ligne, du *quartier de Las Croses à la Garonne*, que se continuèrent les nouveaux murs en pisé qui depuis enveloppèrent ce que l'on appela le *Bourg*, dont nous parlerons bientôt : d'où nous croyons pouvoir conclure qu'en 1067, les anciens remparts romains entouraient, seuls encore, Toulouse.

Mais déjà, en ce temps-là, s'était formé, en dehors de l'enceinte de la ville, le premier et le plus important de ses quartiers suburbains ; et ce quartier que les actes latins appellent *Burgus*, le plus souvent *Suburbium*, s'était progressivement développé. Comment et à quelle époque avait-il commencé à se former? La réponse n'est pas facile ; car la tradition et les récits des historiens gardent le silence sur ce point. On peut seulement faire observer avec Catel que, lorsque Charles-le-Chauve vint assiéger Toulouse, vers le milieu du IX[e] siècle, il ne se parlait, en aucune manière, du Bourg de Toulouse, bien que le monastère de Saint-Sernin, dans lequel Charles-le-Chauve s'était établi, fût bâti dans le territoire occupé depuis par le Bourg. Et, en effet, les Chartes qui restent de cette époque ne font nulle mention de ce grand quartier de la ville; d'où il est permis de conjecturer qu'en ce temps-là, le Bourg n'existait pas encore. Mais il est certain qu'il existait, en grande partie du moins, dès la fin du XI[e] siècle. En effet, au nord de l'enceinte romaine, tout autour et sur des points plus ou moins rapprochés, soit de l'antique basilique de Saint-Saturnin, deux fois détruite et réédifiée après le milieu du XI[e] siècle, soit de l'église de Saint-Saturnin *ad Taurum*, plusieurs maisons s'étaient déjà élevées et avaient couvert des espaces inhabités jusqu'alors. Ces maisons avaient fini par for-

(1) *Hist. de Lang.*, t. III, p. 542, aux *preuves*.

mer un bourg que l'on appela le *bourg de Saint-Sernin*, mentionné dans une Charte de l'année 1077 : c'est l'acte par lequel Izarn, évêque de Toulouse, qui avait établi la vie commune parmi les chanoines de Saint-Etienne de cette ville, leur donna, pour pourvoir à leur entretien, la métairie de Braqueville, *illam villam quæ* BRACA *cognominatur*, et leur abandonna en même temps la moitié du sel qu'apportait aux évêques de Toulouse le bourg de Saint-Saturnin : *quod accipio et habere videor de toto Sancti Saturnini Burgo* (1). Les anciennes portes d'*Arnaut-Bernard*, de *Pozamvilla* et de *Matabou* (Matabiau) indiquaient, ce semble, la situation de ce bourg particulier de Saint-Sernin ou des trois groupes principaux des maisons d'habitation dont il aurait été formé.

En ce même grand quartier suburbain qui m'occupe, mais plus loin, vers les rives de la Garonne, apparaît aussi le village dont je parlais tout à l'heure, *villa de coquinis*. Ce village dut se développer et le nombre de ses habitants s'accroître considérablement, lorsque, par l'acte de donation de 1067, le Comte leur eut accordé divers priviléges que la Charte indique : notamment l'exemption de toute redevance pour les cuirs, et l'autorisation de faire leurs pains dans leur four comme dans ceux du Comte, priviléges qui, en ces temps éloignés, étaient fort prisés par les populations.

Il serait possible que le privilége concernant les cuirs ait été la cause et l'origine de l'établissement, au voisinage de l'église de Saint-Pierre, de cette rue populeuse dite *Pargaminières*, dont le nom semblerait rappeler le genre d'industrie qu'y exerçaient autrefois ses habitants.

Entre le bourg de Saint-Sernin et le territoire du village *de coquinis*, la Charte de 1067 nous révèle l'existence d'une localité, le lieu de la *Crosa*, depuis de *Las Croses*, qui, voisine d'une très-ancienne église dite de SAINT-JULIEN, pourrait

(1) *Hist. de Lang.*, tom. III, p. 568 aux *preuves*.

bien avoir été le centre d'une population de quelque importance, puisque l'on voit plus tard, en ce même lieu, une des portes établies dans les nouveaux murs de la ville. L'existence, de bonne heure, en cet endroit, d'un centre populeux paraît d'autant plus probable qu'il est question, dans les actes du XIIIe siècle, d'un quartier de *Las Croses*, ainsi que nous le verrons plus loin; et que, d'un autre côté, j'ai retrouvé dans quelques documents du XVIIe siècle (1) les traces d'un ancien quartier de ville là où fut depuis l'enclos des Chartreux et des Capucins, « quartier qui est, lit-on dans une ordonnance de l'archevêque de Toulouse, de l'année 1684, du costé de Saint-Julia et Sainte-Radegonde (chapelle aussi fort ancienne, bâtie tout auprès du prieuré de Saint-Julien), allant à la porte de *Las Croses* et du costé du Basacle. » Ce quartier avait été, ajoute l'ordonnance archiépiscopale, « despuis quelques années entièrement détruit et démoly comme ayant été abandonné par ceux qui y habitoient. » Et le même document nous apprend que, là, il y avait deux rues dites, *rue du Jeu de la Boule* et *rue Neuve*, où la procession du Saint-Sacrement « souloit passer de 40 ans en 40 ans »; mais rues qui, en 1684, n'étaient plus que des champs ou des jardins.

Enfin, il paraît certain, d'après le témoignage de l'histoire, que, soit dans le bourg de Saint-Sernin, soit du côté du village de Saint-Pierre-des-Cuisines, mais principalement dans le premier de ces quartiers, il y avait anciennement de grandes maisons qu'habitaient des familles à grandes fortunes; et dans ces maisons, selon Catel (2), il y avait des tours fort élevées qui leur donnaient l'apparence de maisons fortifiées. Ces maisons étaient évidemment de celles dont veut parler Guillaume de Puylaurens, lorsqu'il dit que Simon de Montfort, s'étant rendu maître de Toulouse, fit démolir non-seulement

(1) Archives départementales de la Haute-Garonne : *Fonds de Saint-Pierre-des-Cuisines*.

(2) *Mém. de Lang.*, p. 136, 271 et 273.

les murailles de la ville et les parois du Bourg, mais encore *turres domorum fortium infrà villam*....

L'on a dit que les nobles s'étaient établis en grand nombre dans le territoire du Bourg. Cela ne serait pas étonnant, puisque, au dire de certains historiens (1), autrefois la plupart des habitants de Toulouse étaient nobles.

Mais quel était le motif ou la cause de cette émigration?

Probablement, la plupart des *burgenses*, ceux qui n'étaient pas gentilshommes, étaient allés se grouper peu à peu autour des églises du Bourg, surtout de celle de Saint-Sernin, de tout temps chère aux habitants de Toulouse : les uns, tout simplement parce qu'ils y avaient trouvé des places inoccupées; d'autres, probablement à cause des avantages qu'offrait toujours, en ces temps-là, le voisinage des établissements religieux ; beaucoup, amenés là peut-être aussi par les frayeurs qu'inspirait aux populations l'approche de l'AN MIL. Mais tout autre fut certainement le motif qui avait conduit les nobles à fixer leur résidence dans le quartier dont je parle. S'il faut en croire Catel (2), les nobles s'établissaient de préférence dans les bourgs des villes, à l'imitation des gens de guerre qui s'y tenaient aussi pour les garder comme ils gardaient les forteresses. Je ne sais pas au juste ce qu'il peut y avoir de fondé dans cette allégation, en ce qui concerne les autres villes. Mais pour le Bourg de Toulouse qui n'était rien moins qu'une forteresse, elle serait inadmissible. Serait-ce bien, en effet, parce que la plupart des Toulousains étaient nobles, qu'ils auraient abandonné l'enceinte de la Cité pour se transplanter dans le Bourg et le garder? Rien ne le prouve. Tout porte à croire que le Bourg de Toulouse vit arriver dans son territoire une foule de familles riches ou, si l'on veut, de gens nobles, uniquement parce que ces familles ne se plaisaient plus dans l'enceinte trop

(1) Histoire de la guerre des Albigeois en langue romane dans l'*Hist. de Lang.*, t. V, aux *preuves*, p. 509, 2e col.

(2) *Mém. de Lang.*, p. 135.

resserrée de la ville, et qu'aux maisons qu'ils y possédaient, maisons peut-être étroites et privées d'air, elles préféraient les maisons neuves et aérées qu'elles avaient fait édifier dans le vaste périmètre du Bourg. Tout autre motif qu'on essayerait d'attribuer à leur émigration ne serait qu'une simple allégation, puisqu'il serait impossible aujourd'hui de le justifier.

Quel qu'ait été, du reste, ce motif, une chose paraît certaine; c'est que dans les quartiers dont il s'agit, habitaient une bonne partie des nobles de Toulouse; et il est incontestable que leur présence dans ces quartiers avait dû nécessairement en accroître rapidement l'importance.

Le bourg de Saint-Sernin et celui de Saint-Pierre-des-Cuisines se trouvant réunis par le lieu de *Las Croses* ou de *Saint-Julien*, avaient fini par former cette grande section de Toulouse qui fut généralement désignée sous la dénomination unique de Bourg, et qui, se développant de la *Porte-Villeneuve* vers les églises de Saint-Sernin et de Saint-Pierre, doubla presque, en quelques années, l'étendue de la ville.

Mais les nombreuses habitations qui le composaient étaient exposées aux attaques de l'ennemi, et rien ne pouvait les protéger contre les invasions dont Toulouse avait été déjà plusieurs fois victime, surtout contre le retour de ces bandes « de méchants » (*maligni homines*), qu'un document de la fin du XI[e] siècle (1) appelle aussi *nefarii persecutores*, et qui, venues de tous les côtés du pays, *totius provinciæ*, avaient détruit, quelques années auparavant, l'insigne église de Saint-Saturnin (2). Il y avait nécessité de défendre, par l'extension de l'enceinte romaine, cette partie du territoire de la ville. Les Toulousains le comprirent. Ils élargirent l'enceinte de leurs murs et enveloppèrent le *Bourg* d'une muraille en pisé. Il y eut plusieurs portes dans ce circuit. Nous les désignerons plus loin. Ces

(1-2) V. dans l'*Hist. de Lang.*, t. III, p. 609, aux *preuves*, une Charte de l'année 1098.

murs qui partaient, comme nous l'avons déjà dit, de la *Porte-Villeneuve*, allaient finir au bord de la rivière, à l'endroit où se trouvait le château du Basacle, grand château qui commandait une des portes principales de la ville, *porta civitatis* (1), et que les consuls de Toulouse achetèrent, probablement pour ce motif, en 1204, à Arnaud Guilabertus et à Gentille, sa femme, pour une somme que ni l'acte de vente ni l'histoire ne nous ont fait connaître.

Les renseignements font défaut sur l'époque précise de la construction des murs en pisé dont je viens de parler ; c'est là un point sur lequel, comme sur tant d'autres, notre histoire locale est restée muette. Toutefois un document du milieu du XIIe siècle peut jeter quelque éclaircissement sur le moment de la formation de la nouvelle enceinte.

Il est hors de doute que les portes du Bourg étaient déjà construites en l'année 1152. L'on trouve, en effet, dans un règlement dressé, cette année, par le commun conseil de la ville et du Bourg, qu'il était défendu de vendre des fruits et autres comestibles au delà des murs de la ville et des portes du Bourg : *extrà muros civitatis et portas suburbii* (2). Il est donc certain qu'en 1152, le Bourg de Toulouse était entouré de murs, puisqu'il avait des portes. Cette opinion s'accorde avec celle de l'auteur du Mémoire sur les *Antiquités de la ville* de Toulouse, inséré aux *Annales* de du Rosoi (3), où il dit que les murs en pisé restèrent environ un siècle debout, c'est-à-dire jusques au moment où Simon de Montfort fit abattre, selon le témoignage de Guillaume de Puylaurens, non-seulement les murailles de la ville, mais encore les parois de terre qui cernaient le Bourg : *muros civitatis et parietes burgi* (4) : ce qui reporterait alors la construction de l'enceinte

(1) C'est la *Porte-Peinte* ou *Porta-Picta* des anciens annalistes de Toulouse.

(2) V. *Hist. de Lang.*, t. IV, aux *preuves* des *additions* de M. Dumège, p. 130.

(3) T. Ier, p. 452 et suiv.

(4) Il paraît que ces murs en pisé ne furent pas entièrement détruits par Simon de Montfort, puisque l'on voit dans les historiens contemporains

du Bourg au commencement du XII[e] siècle. L'on sait que ces murs en pisé où s'ouvraient les portes du *Basacle*, de *Las Crosas*, d'*Arnaut-Bernard*, *de Pozamvilla*, de *Matabou*, et celle de *Villanova* (1), furent remplacés, du XIV[e] au XVI[e] siècle, par ces murs en maçonnerie dont il ne reste en ce moment que cette partie qui sert de clôture aux vastes dépendances de l'Arsenal.

Le Bourg, une fois établi, comment fut-il administré?

Déjà, au milieu du XII[e] siècle, Toulouse, comme la plupart des autres villes du Midi, était administrée et gouvernée par des magistrats qui prenaient le titre de Consuls, souvent celui de Capitulaires, *Capitularii*. Il y avait, en outre, au XII[e] siècle et au commencement du XIII[e], un conseil de ville qui s'appelait *Commune Concilium* ou Chapitre, *Capitulum*, dont les consuls faisaient naturellement partie. A cette même époque, Toulouse, à l'instar de quelques autres villes, se trouvait déjà divisée en deux parties bien distinctes, la *Cité* et le *Bourg;* et au XIII[e] siècle, ainsi qu'on le voit dans une Charte de Raymond VII, de l'année 1247, le Bourg et la Cité se subdivisaient en plusieurs quartiers ou régions, *partitæ*, dont chacune avait sa dénomination particulière; en tout, il y en avait douze, six dans chacune des grandes sections de la ville. Les régions ou quartiers du Bourg étaient ainsi indiquées : *Partita* SANCTI PETRI DE COQUINIS, *partita* CROSARUM, *partita* ARNALDI BERNARDI, *partita* POSUMVILLAE, *partita* MATABOVIS, *partita* VILLÆNOVÆ.

(le *Poëme roman* et la *Chronique* sur la guerre des Albigeois), les noms des Chevaliers qui furent chargés de défendre, en l'année 1219, à l'époque où, après la mort de Simon de Montfort, le prince Louis, depuis Louis VIII, roi de France, s'approchait de Toulouse dans le dessein de l'assiéger, ces ouvrages de fortification appelés, au XIII[e] siècle, *Barbacanes*, que l'on avait élevées en face des portes, non-seulement de la ville, mais encore du Bourg.

(1) D'après l'auteur du poëme en langue romane de la guerre des Albigeois, entre les portes *Matabiau* et *Villeneuve*, il y en avait une autre appelée *Porte-Gaillarde* que, dans un article publié récemment en l'un des journaux de notre ville, on semble avoir confondue avec la *Porte-Montgaillard* que l'on vient de démolir. La *Porte-Gaillarde* n'existe plus depuis longtemps.



Les habitants de cette partie de la ville eurent pendant longtemps une administration qui leur était propre. Catel qui, ainsi que je le disais en commençant, est le seul de nos historiens qui aient laissé quelques détails sur le Bourg de Toulouse, nous apprend, en effet, et ce que dit Catel est confirmé par des documents anciens, que, durant la vie des derniers comtes, le Bourg eut, comme la Cité, et en égal nombre, ses magistrats, ses officiers, son revenu et une bourse entièrement séparée. Tous les ans, on élisait dans chaque *partita* deux consuls, ce qui faisait douze pour la Cité et douze pour le Bourg. Il y avait deux assesseurs de la ville, autant du Bourg; six notaires de la ville et six du Bourg. La ville avait un greffier criminel; le Bourg avait le sien. Il y avait quatre *Judices parvæ curiæ*, deux de la Cité et deux du Bourg. Le Bourg avait son syndic de même que la ville avait le sien (1). Il y avait donc autant d'administrateurs pour le Bourg que pour la ville, le même nombre de magistrats et d'officiers pour l'un et pour l'autre.

Est-ce à dire qu'il y avait alors à Toulouse deux communes particulières, deux aggrégations municipales distinctes? Loin de là. Bien que les habitants du Bourg, *communitas sive universitas burgi*, et les habitants de la Cité, *communitas civitatis*, eussent, les uns et les autres, leurs consuls propres, il est certain qu'il n'y avait qu'une seule commune. Les Consuls de la Cité et du Bourg, réunis *in communi palatio*, ne formaient qu'une corporation municipale, gérant et administrant, ou seuls, ou, suivant les époques, avec le *Commun Conseil*, les affaires de la ville; s'occupant avec la même vigilance des besoins et des intérêts communs de tous les habitants, sans distinction de ceux qui habitaient le Bourg ou la Cité; défendant avec le même zèle les droits et les priviléges des uns et des autres. C'est ainsi que, dans une circonstance mémorable, lors de la prise de possession du comté de Toulouse, en

(1) Le syndic était le gardien et le défenseur des intérêts de la communauté.



1271, on voit les consuls de la ville et du Bourg ne vouloir prêter le serment de fidélité au roi de France qu'à la condition que les priviléges et libertés, non pas seulement de la ville, mais de la ville et du Bourg, seraient respectés : *protestantes quòd sibi et universitati urbis et burgi jus sit salvum in libertatibus et consuetudinibus suis*... On pourrait multiplier les exemples sur ce point.

Quand on se demande pourquoi, du moment qu'il n'y avait qu'une seule commune, autant d'administrateurs pour le Bourg que pour la Cité, alors que la Cité avait une population certainement plus considérable que celle du Bourg, un territoire plus étendu; pourquoi, en un mot, le nombre des administrateurs de ces deux sections de la ville n'était pas réglé suivant les proportions de leurs populations respectives? On n'a garde d'aventurer une réponse; car le fait n'est pas aisé à expliquer, à moins qu'on ne veuille admettre cette supposition que les choses furent organisées pour le Bourg de la manière que j'ai fait connaître, grâce aux nombreuses familles riches ou nobles qui l'habitaient, et qui devaient, à raison même de leur fortune ou du prestige de la naissance, exercer, en ce temps-là, une grande influence, non-seulement dans cette partie de la ville, mais dans la ville entière. Mais ce ne serait là qu'une conjecture, qu'en l'absence de documents certains, il serait difficile de justifier.

Quoi qu'il en soit, l'état des choses dont je viens de parler ne pouvait pas durer longtemps pour le Bourg. Déjà, en effet, à partir de la fin du XIIIe siècle, on voit les priviléges de ce grand quartier de la ville singulièrement s'amoindrir et se restreindre.

La première atteinte portée aux prérogatives du Bourg, remonte à la seconde moitié du XIIIe siècle. Le Bourg, Catel l'a rappelé, administra longtemps lui-même ses revenus. Il eut sa bourse, c'est-à-dire sa caisse municipale, séparée de celle de la Cité. Mais nous savons que, pour mettre fin aux démêlés fréquents qui s'élevaient, à son occasion, entre les habitants du Bourg et ceux de la Cité : *cùm dissensio seu discordia*

diù versa fuisset (1), démêlés qui donnaient lieu trop souvent à des luttes déplorables, et qu'entretenaient, d'ailleurs, pour un motif ou pour un autre, deux confréries rivales et turbulentes, établies, l'une dans la Cité, l'autre dans le Bourg ; nous savons, disons-nous, qu'une transaction de l'année 1269 dont Catel rapporte le texte (2), réunit les deux bourses en une seule : *qui reditus et proventus in unâ bursâ communiter ponantur et indè communiter expendantur,* transaction qui fit disparaître, d'un seul coup, cette administration financière séparée du Bourg dont on a tant parlé.

Quant au privilége qu'avait chaque quartier du Bourg de nommer ses capitulaires en nombre égal à celui des consuls de la ville, ce privilége ne tarda pas, à son tour, à subir de notables atteintes. La population du Bourg, autrefois assez considérable, avait sensiblement diminué. Le fait est hors de doute ; car des lettres patentes du roi Charles VII, de l'année 1424, accordaient des priviléges à ceux qui iraient s'établir dans le faubourg Saint-Saturnin de Toulouse qu'avaient dépeuplé en grande partie, dit-on, des calamités successives (3). Et par cette raison qui, certes, n'était point nouvelle, à savoir : que la Cité étant plus peuplée et plus riche, et ayant un plus grand nombre de feux que le Bourg, elle devait avoir un plus grand nombre d'administrateurs : qu'*atendut*, pour rappeler les expressions d'un document ancien (4), *la cieutat plus abunda en personnas, facultatz et richessa, et en nombre de focz que non fac le borg de Tholosa*, le nombre des consuls que ce quartier de la ville avait coutume d'élire, va diminuer et se trouvera désormais toujours inférieur à celui des Capitulaires de la Cité. Sans doute, après la réunion du comté à la Couronne, et lorsque la dynastie des Raymond fut éteinte, le nombre des consuls parut trop grand et subit plusieurs varia-

(1) Termes de la transaction citée ci-après.

(2) *Mém. de Lang.*, p. 138.

(3) *Mém. de* notre Académie, 2e série, t. VI, p. 27.

(4) Formule du serment des Capitouls de Toulouse, citée plus loin.

tions. Car ces magistrats municipaux, d'abord réduits à douze, puis à huit, et même un instant à quatre ou à six, pour revenir bientôt à douze, furent en définitive fixés à huit. Mais, au milieu de ces variations, le nombre des administrateurs de la Cité fut toujours plus grand que celui des Capitouls du Bourg, comme il est facile de le vérifier en parcourant les listes qu'a publiées Lafaille dans ses *Annales*, en tête de l'historique de chaque année. C'est ainsi qu'en 1336, alors que des vingt-quatre magistrats municipaux existant sous les comtes, douze seulement avaient été conservés, la Cité en eut huit, et le Bourg quatre; qu'en 1392, lorsque le nombre des consuls se trouvait réduit à huit, il y en eut cinq de la Cité et trois du Bourg; et que, à partir de l'année 1438, le nombre étant le même, le Bourg n'en eut plus que deux.

Ce n'est pas tout :

D'autres modifications assez remarquables dans l'administration de la ville suivirent cette diminution dans le nombre des magistrats municipaux pour le Bourg. Un document relatif au serment des Capitouls, qui remonterait à la fin du XIV° siècle ou au commencement du XV°, fournit des renseignements précis à cet égard (1).

A cette époque, il y avait encore, il est vrai, à Toulouse, comme anciennement, deux syndics, l'un pour la Cité, l'autre pour le Bourg. Comme anciennement aussi, on nommait deux notaires, ou mieux, deux greffiers pour les causes criminelles, l'un choisi par les Capitouls de la Cité, et l'autre par ceux du Bourg : *so que antiquamen se fasia en las causas criminalz, seran elegitz dos notaris, la ung per los capitols de la Cieutat, et l'aultre per los capitols de Borg*. De la même manière, on nommait deux personnes pour juger les procès de la petite Cour : *per auser las causas de la Court petita*, cette PARVA CURIA dont j'ai eu l'honneur d'entretenir l'Académie, il y a quelque temps (2).

(1) Document extrait par M. Dumège d'un volume manuscrit conservé aux Archives municipales de la ville : Recueil des *Mém. de l'Académie*, 4° série, t. VI, p. 1 et suiv.

(2) *Recueil de l'Académie*, 6° série, t. III, p. 128.

Mais les nominations des officiers et des employés n'étaient plus faites en égal nombre pour les autres parties de l'administration.

Autrefois, on élisait, comme on l'a vu, deux assesseurs des Capitouls, l'un de la ville et l'autre du Bourg. A l'époque dont je parle, il fut bien convenu qu'il y aurait, comme par le passé, des assesseurs en la Cour des Capitouls (1); mais on en fixa le nombre à trois, dont deux devaient être nommés par les capitouls de la Cité et un par ceux du Bourg. On voit dans le document déjà cité, qu'il existait à l'Hôtel-de-Ville douze bureaux (*tauliers*) pour l'expédition des affaires civiles, *de las causas civiles;* que huit de ces bureaux étaient tenus par les *notaris* ou greffiers institués par les capitouls de la Cité, et les quatre autres par des officiers pareils, institués par les capitouls du Bourg. Et en ce qui concerne les employés en ces bureaux (*sirvens*), les deux tiers également recevaient leur nomination des capitouls de la Cité, et l'autre des capitouls du Bourg. Il n'est pas jusques aux membres des députations dont le nombre ne fût réglé dans les mêmes proportions. C'est ainsi que le même document nous apprend que si l'on envoyait pour les affaires de la ville, *per expedition d'alcus negocis*, quelques-uns des Capitouls à de grands personnages, à la cour du roi de France ou en cour de Rome, s'il n'y en avait que deux, l'un devait être de la Cité, l'autre du Bourg; mais s'ils étaient au nombre de trois, deux devaient appartenir à la Cité.

Ces modifications dans l'ancienne administration, à l'égard du Bourg, furent incontestablement la conséquence des changements qui, probablement, s'étaient déjà opérés touchant la nouvelle distribution des quartiers de cette partie de la ville.

Nous avons vu que le nombre des *Capitouls* avait subi diverses variations, principalement à partir de la fin du

(1) Officiers de justice adjoints aux Capitouls pour les conseiller ou juger conjointement avec eux.

XIIIe siècle. Ce changement dans le nombre des magistrats municipaux amena celui des anciens quartiers, les douze *partitæ* de la Charte de Raymond VII, devenues, à une époque que l'on ne peut préciser, mais qui ne doit guère remonter au delà de l'année 1336, d'abord les douze, puis, à la fin du XIVe siècle, les huit capitoulats de la ville et de sa banlieue. Tout ce que l'on appelait *le Bourg*, qui comprenait autrefois les six *partitæ* désignées plus haut, se composa d'abord, alors que cette partie de la ville avait à nommer quatre *capitols*, des quartiers de Saint-Pierre-des-Cuisines, de Saint-Julien, de Saint-Sernin et du Taur (1). Puis il se trouva représenté tout simplement par deux capitoulats, ceux de Saint-Sernin et de Saint-Pierre qui avaient absorbé, le premier, l'ancien quartier du Taur, et le dernier, celui de Saint-Julien (2). C'est ainsi qu'avaient disparu, ou que du moins s'étaient transformées les anciennes *partitæ* du Bourg.

A son tour, l'ancienne division de la ville en Bourg et en Cité disparaît, elle aussi, tous les jours. Les marques de cette division s'effacent, en effet, de plus en plus, à partir surtout du XVe siècle, lorsque le Bourg se trouve réuni à la ville et renfermé dans la même enceinte, après que le roi de France eut permis aux habitants de Toulouse, en l'année 1347, de relever et reconstruire les murs de leur ville. Toutefois, comme réminiscence de l'ancienne formule, le nom du Bourg reparaîtra encore souvent, quand il s'agira de désigner les administrateurs municipaux de la ville. On dira, ainsi qu'on le trouve écrit, en effet, dans des actes de 1411, 1440, 1506 (3) : *Capitouls de la Cité et du Bourg*, traduction de l'ancienne formule : *Consules urbis et suburbii Tolosæ*. Mais, à partir de 1515, il n'est plus question, dans les titres et les listes consulaires, des capitouls de la Cité, des capitouls du Bourg; il n'est question que des capitouls de Toulouse : *Capi-*

(1) V. Lafaille, *Ann. de Toulouse*, t. I, p. 80.

(2) *Ibid.*, t. I, p. 147.

(3) *Archives communales de la ville.*

tularii Tolosæ, comme on les appelait tout simplement déjà dans divers documents du xve siècle. Et si l'emblème du Bourg, *le clocher de Saint-Sernin*, apparaît encore dans quelques poids inscrits de Toulouse, du xvie siècle (1), le nom du Bourg a complétement disparu dans les actes : c'est que la fusion du Bourg et de la Cité s'était définitivement opérée. Le Bourg n'est plus et ne sera désormais qu'un souvenir de l'histoire.

---

(1) L'on sait que les poids inscrits de Toulouse, de 1239, présentaient, d'un côté, un château crénelé à trois tours : c'était le Château-Narbonnais, emblème de la Cité. Au revers, on voyait le clocher de l'église de Saint-Sernin : c'était l'emblème du Bourg.

NOTE

SUR LA COMPOSITION CHIMIQUE DU MAÏS (1) ;

Par M. E. FILHOL.

Le maïs joue un rôle si considérable dans l'alimentation de l'homme, que son étude doit intéresser au plus haut degré tous ceux qui s'occupent des moyens de fournir aux classes laborieuses un aliment sain, et dont le prix ne soit pas trop élevé. Cette étude doit intéresser plus spécialement les habitants des contrées où les paysans se nourrissent de pain préparé avec de la farine de maïs, ou d'autres préparations dans lesquelles cette farine remplace la farine de blé. Le maïs renferme une quantité d'azote correspondant à 12,5 de gluten sec. C'est une richesse analogue à celle des blés demi-durs, inférieure à celle des blés durs, et supérieure à celle des blés tendres de nos pays. Sa richesse en amidon est de 67,5 pour cent, c'est-à-dire à peu près égale à celle des blés durs, mais il contient une quantité beaucoup plus considérable de substance grasse.

Cette quantité varie de 6 à 9 pour cent.

La matière grasse est surtout abondante dans la partie du grain correspondant à l'embryon.

Là se trouve une substance molle, légèrement translucide, très-riche en substance azotée, très-riche en huile et dont la composition est mal connue.

M. Payen admet que le cotylédon du maïs contient 63 pour

(1) Lue dans la Séance du 10 janvier 1867.

cent d'huile. Des expériences souvent répétées et faites avec un grand soin sur les diverses qualités de maïs cultivés dans nos contrées, ne m'ont pas permis d'en retirer au-delà de 33 pour cent. Je n'hésite pas à déclarer qu'une confusion a dû s'introduire dans les résultats des recherches de M. Payen, car un pareil écart ne peut tenir ni à une erreur d'expérience ni à ce que le maïs cultivé dans le nord serait plus riche en matière grasse que celui de nos contrées.

La matière azotée est très-abondante dans le cotylédon du maïs, et elle est formée, à peu près en totalité, de légumine. Ce dernier fait n'a été signalé, au moins à ma connaissance, par personne. La portion du grain de maïs qui nous occupe, est le siége de la plupart des altérations qu'il subit sous l'influence de l'humidité. C'est sur cette portion du grain que se développent les moisissures connues sous le nom de verdet, moisissures auxquelles certains médecins ont attribué la propriété d'occasionner la pellagre chez les personnes qui se nourrissent de farine de maïs préparée avec un grain ainsi altéré.

C'est cette même partie du grain qui, écrasée par la meule, donne à la farine de maïs la propriété de s'altérer si rapidement qu'on n'a pu pendant longtemps l'expédier dans des pays éloignés des lieux de production qu'après l'avoir étuvée avec un grand soin, pour rendre impossible la fermentation que subit la matière albuminoïde sous l'influence de l'humidité. Depuis quelques années on a imaginé d'écraser le grain de maïs de manière à produire des gruaux. Le cotylédon se sépare alors avec une facilité extrême et la farine préparée avec les gruaux se conserve même sans avoir été étuvée. Les cotylédons peuvent être d'ailleurs employés pour préparer par simple expression une huile propre à divers usages.

Des essais pratiqués en grand et avec beaucoup d'intelligence dans nos contrées par M. d'Hollier lui ont permis de préparer en abondance de l'huile de maïs et d'obtenir des semoules d'une grande pureté ainsi que de très-belles farines.

Il importait de savoir si l'épuration de ces farines ne les

avait pas dépouillées de la majeure partie de leur substance azotée, et si ces farines n'étaient pas devenues, par le fait de leur épuration, un aliment de luxe. C'est dans ce but que j'ai analysé le tourteau qui avait servi à préparer l'huile et les farines les plus épurées. J'ai trouvé dans le tourteau 2,71 pour cent d'azote correspondant à 16,87 de gluten.

La farine la mieux épurée contenait encore 1,6 d'azote correspondant à 10 pour cent de gluten, quantité analogue à celle que renferment les farines fournies par nos blés tendres. Par conséquent, la farine de mais préparée par ce procédé constitue un aliment complet dont la richesse en azote est encore assez considérable, mais elle contient fort peu d'huile, et ne donnerait probablement pas pour l'engraissement des animaux d'aussi bons résultats que la farine préparée par les anciens procédés. En effet, il résulte de mes recherches que la partie cornée du grain de maïs ne renferme pas plus de 6 à 8 millièmes d'huile.

Je borne là, pour le moment, l'exposé de mes recherches sur le maïs. Je donnerai plus tard à l'Académie un travail complet sur ce sujet.

ÉTUDE

SUR

LES RELATIONS DIPLOMATIQUES DES COMTES DE TOULOUSE

AVEC LA RÉPUBLIQUE DE GÊNES AU XII[e] SIÈCLE (1).

(1101-1174.)

Par M. ROSCHACH.

Les historiens français ont été peu explicites au sujet des relations qui s'établirent, surtout pendant le XII[e] siècle, entre les comtes de Toulouse et les républiques italiennes. Ces relations, qu'un grand nombre de documents, de nature et de provenance diverse, permettent pourtant de suivre à travers les événements généraux, se sont principalement affirmées par leurs conséquences, et ont profondément influé sur la vie sociale.

Au point de vue politique, elles ont imprimé un élan énergique à la vie communale, et fourni des modèles d'institutions éprouvées aux premiers représentants des municipalités naissantes. Il suffit d'étudier de près le mécanisme intérieur des grandes communes du pays roman pour être frappé de l'analogie qui les rattache aux communes lombardes, liguriennes ou toscanes. Non-seulement les phénomènes de formation, l'affaiblissement progressif du pouvoir épiscopal et de l'aristocratie militaire, le développement des populations urbaines par le commerce, unique objet des premières préoccupations municipales, présentent des caractères semblables; mais l'identité même des mots précise et matérialise pour ainsi dire l'identité des faits; *parlement public* où le

(1) Lue dans la Séance du 24 mai 1867.

peuple est assemblé au son de la cloche, tantôt en plein air, tantôt dans les églises, à Toulouse comme à Gênes (1); *consuls* électifs, délégués chacun par un quartier déterminé de la ville; agrégations distinctes de la cité et du bourg (2); établissements, *stabilimenta*, votés par le conseil de la commune ou par les consuls réunis en chapitre, *in capitulo congregati;* traités avec des communes étrangères, solennellement jurés « sur l'âme des peuples » *super animam populi narbonensis*, *super animam populi januensis* (Traité entre la vicomtesse Ermengarde et les Génois, 1181); milice aux ordres des consuls, *exercitus communis*, allant châtier les seigneurs voisins qui gênaient par des péages illicites la navigation fluviale ou la liberté des routes; rédaction d'annales consulaires prescrite par décret public, *per stabilimentum publicum*, coutume mémorable dont la commune de Gênes, devançant toutes les autres villes d'Italie, donne le premier exemple au commencement du XIIe siècle, plus de cent cinquante ans avant la délibération analogue des consuls de Toulouse; substitution de l'autorité des podestats au régime consulaire (3); développement de la richesse individuelle se manifestant dans la physionomie extérieure des villes par la multitude des tours de famille, disposées pour la défense, véritables donjons d'une nouvelle féodalité urbaine.

Au point de vue religieux, l'intimité des rapports entre l'Italie et le Midi de la France est peut-être plus visible et

(1) « In ecclesia Sancti Laurentii in publico parlamento... » Charte de 1165. Gênes, *Lib. jur.*, n° 211, f. 31.

(2) Consules fuerunt *ex parte civitatis*, Simon Bufferius, Ogerius de Pallo, etc... *ex parte vero burgi* fuerunt consules Villanus de Insulis, etc. (Ottobon Scrib. Ann. Januenser Muratori, VI.

Fuerunt electi et nominati consules de *civitate.... de burgo....* (*Annales manuscrites de Toulouse.*)

On retrouve également à Pise la cité et le bourg; *Civitatem ipsorum et burgum*, dit l'archevêque de Mayence à propos des Pisans, dans une lettre adressée aux Génois. Obert. Cancellar. Muratori, VI, p. 345.

(3) Arles reçoit un *podestat* en février 1214; Avignon, en 1226; Marseille, dans la même année 1214, commence également à être régie par un podestat et par des clavaires.

plus incontestable encore. Il suffit de parcourir les interrogatoires de l'Inquisition pour être frappé de la fréquence des migrations mutuelles qui rapprochaient les hérésiarques Albigeois et les Toulousains des hérésiarques Lombards. La Lombardie, alors dans toute la fougue de ses ligues anti-impériales, est en même temps un foyer de doctrine et un lieu de refuge.

Au point de vue philologique, même échange d'influence et d'emprunts; on reconnaît sans peine que les trois rameaux les plus directs de la vieille souche latine, le roman d'Italie, le roman de Provence et le roman de Catalogne, commençant à diverger de l'arbre commun, se nourrissent encore de la même séve. Au nombre des troubadours provençaux l'histoire a conservé les noms de trois poëtes génois.

L'action italienne étant ainsi constatée, il nous a paru curieux d'en rechercher la trace précise dans la déduction des faits, et de dégager, à l'aide de documents authentiques, oubliés pour la plupart, les événements de politique et de guerre qui l'ont successivement favorisée.

Les premiers rapports entre les marins génois et les populations riveraines de la Méditerranée et du Rhône, placées par des alliances ou des guerres sous la domination des comtes de Toulouse, furent déterminées par des causes purement géographiques. Tandis que la marine vénitienne se trouvait nécessairement appelée vers l'Orient, les vaisseaux de la Ligurie et de la Toscane entretenaient des relations plus faciles avec les ports de France et d'Espagne. Or, c'est par ces ports méditerranéens que se vivifiait tout le commerce intérieur; le Nouveau-Monde et le cap de Bonne-Espérance étant encore à découvrir, l'Océan ne conduisait qu'aux régions déshéritées du Nord, et le grand courant commercial se limitait dans ce bassin aux dentelures profondes qui baignait à la fois l'Egypte, la Syrie et l'Empire byzantin.

Les hasards du vent et de la mer, à défaut de l'instinct des navigateurs, aurait naturellement poussé vers les ports de la Provence et de Languedoc les galères génoises dès leurs pre-

mières évolutions, autour de la Sardaigne et de la Corse, avant l'heure où, prenant un essor plus intrépide, elles allèrent visiter tour à tour les côtes du Maroc, de la Palestine et de la Crimée.

Mais avant le XIIe siècle, les mœurs féodales favorisaient peu les transactions. Le long des côtes régnait ce féroce droit de naufrage qui semblait pactiser avec la tempête et lui demander sa part de dépouilles. Dans les rades, dans les canaux du Rhône, l'avidité des seigneurs ajoutant aux anciennes traditions de la fiscalité romaine avait multiplié les obstacles ; droits d'entrée et de sortie, droit d'ancrage et de port, droit de montage, droit de traversée, droit de gouvernail, sans parler du peu de sécurité des chemins, des bans de guerre en permanence presque absolue par suite des querelles privées et des troupes de mercenaires qui battaient le pays, toujours à l'affût des occasions de rapine.

La première croisade mit les Génois en relations directes avec les comtes de Toulouse, et, par d'importants services rendus, fut l'origine d'une série de priviléges, de conventions et d'alliances intimes dont l'histoire ne manque pas d'intérêt.

Bien que les divers corps d'armée chrétiens eussent pris la route de terre pour gagner la Palestine, les vaisseaux des villes maritimes de l'Europe, destinés, dans les expéditions postérieures, à faire seuls le transport des troupes, ne demeurèrent pas indifférents à cette grande manœuvre. Ils suivirent à distance, à travers les mers, la marche laborieuse et meurtrière des chevaliers, et quand les premières victoires eurent ouvert l'accès de la Terre-Sainte, les galères italiennes affluèrent dans tous les ports de la côte de Syrie.

Dès l'année 1101, le vieux Raymond de Saint-Gilles eut recours aux flottes génoises pour conquérir son comté de Tripoli ; leur puissante intervention détermina la soumission de tout le pays maritime. En reconnaissance, le comte accorda aux marchands de Gênes leurs premiers priviléges commerciaux. L'esprit entreprenant et envahisseur du peuple italien devait

tirer grand parti de cette alliance. Raymond de Saint-Gilles mourut, fatigué de guerre et de vieillesse, en face de sa ville de Tripoli, si dure à conquérir ; mais la faveur que les Génois s'étaient acquise dans la famille comtale ne fut point perdue.

On sait que pendant la grande absence de la croisade, grâce à l'éloignement des principaux barons de la famille comtale et à la faiblesse foncière du régime féodal comme système défensif, le duc d'Aquitaine, Guillaume IX, envahit brusquement à main armée l'héritage de Raymond, dont il occupa même, temporairement, la capitale. Cette rapide conquête s'étendit jusqu'au bord du Rhône, et le berceau du vieux chef de la croisade, le bourg de Saint-Gilles, reçut garnison d'Aquitains. Le comte Bertrand, fils et héritier de Raymond IV, avait appris, par l'exemple de son père, à connaître la puissance des flottes génoises. Il réussit à les employer à sa cause, fit remonter leurs galères par le petit Rhône jusqu'à Saint-Gilles, et s'empara de la place.

Il en témoigna sa reconnaissance aux Génois par d'importantes concessions.

D'abord il consentit à payer chaque année, à dater du jour de la conquête, à l'église Saint-Laurent, de Gênes, une rente de 1,000 sous, avec obligation expresse pour ses frères, ses fils et toute sa race.

En outre, il accorda que, dans toutes les terres de son obéissance, le peuple génois ne serait soumis à aucun droit d'entrée ni de sortie, et favorisant par une mesure capitale les intérêts commerciaux et les tendances exclusives de ses alliés, il promit d'interdire l'accès du bourg de Saint-Gilles et en général des territoires de son domaine à toute autre marine qu'à la marine génoise. La dernière clause du traité était la cession d'un terrain où devaient être édifiées trente maisons destinées à servir de comptoir et d'entrepôts aux Génois.

Cet établissement fixe et ces franchises, en donnant au commerce génois par les bras du Rhône une activité plus continue, contribuèrent évidemment à la richesse et à la prospérité du bourg de Saint-Gilles, où des foires célèbres, tenues le jour de

la fête du saint abbé, attiraient de toutes les provinces voisines un immense concours d'étrangers. Sept ans après, en 1109, était commencée (1) l'édification de cette magnifique église qui ne s'est jamais finie, mais qui nous a légué, comme pour augmenter nos regrets, ce triple portail de marbre blanc, bordé de bas-reliefs et de figures symboliques, une des plus riches efflorescences de l'art roman.

Le comte Bertrand, qui était allé en Terre-Sainte reprendre la tâche paternelle, eut longtemps à guerroyer sur les côtes de Syrie pour rentrer en possession de son héritage. Les Génois lui fournirent encore argent et navires, et obtinrent de lui, en 1109, de nouvelles concessions très-importantes pour leur commerce d'Orient. L'exemption de droits, qui en était un des principaux articles, s'étendait en même temps aux marins de Savone, de Noli, d'Albenga, à tous les habitants de la côte, depuis Nice jusqu'à Porto-Venere (à l'ouest du golfe de la Spezia), et à tous les Lombards rattachés au peuple de Gênes par un lien fédératif. La cession de plusieurs fiefs importants sur la côte de Syrie complétait ces avantages, et entre autres celle de la ville de Gibelet, une des plus anciennes de la Phénicie.

Le mouvement de va et vient perpétuel qu'entretenait de Provence en Palestine l'installation de nombreuses familles françaises dans le royaume de Jérusalem, l'affluence toujours croissante des pèlerins, les goûts de luxe développés chez les chevaliers d'Outre-mer par les splendeurs de Byzance et l'éclat des mœurs sarrazines, donnèrent une rapide impulsion aux transactions commerciales dans l'antique Narbonnaise, Dans les domaines des comtes de Toulouse, les ports d'Aigues-Mortes, de Saint-Gilles, de Lates, près de Montpellier, de Narbonne, étaient les centres les plus actifs.

Là s'accumulaient pour l'exportation les produits de l'in-

---

(1) *Anno Domini MCXVI hoc templum S. AEgidii ædificari cœpit mense aprili feria II in octoba Paschæ*. Inscription du cloître de Saint-Gilles encastrée dans le mur de l'église. (*Gallia Christ*. VI, p. 485.)



dustrie indigène, les draps et les teintures de Narbonne, de Béziers, de Carcassonne, de Toulouse et de Perpignan; pour l'importation, toutes les denrées précieuses de l'extrême Orient, venues par caravane jusqu'aux ports chrétiens de la Syrie, les aromates, les bois d'aloès, le camphre, l'ambre, l'ivoire de Zanguebar, l'or de Sofala, les porcelaines chinoises, les tissus de cachemire, les riches étoffes byzantines.

La protection des comtes de Toulouse fit à la marine génoise, dans les terres de leurs domaines, une situation privilégiée; Gênes avait d'ailleurs augmenté à la fois son prestige et son opulence par quelques-unes de ces expéditions éclatantes contre les établissements maritimes des Sarrazins, d'où ses vaisseaux rapportaient des merveilles encore inouïes, ces ivoires richement sculptés, ces troupeaux d'autruches et d'oiseaux aux mille couleurs qui faisaient l'admiration des barons allemands dans les Cours plénières du Saint-Empire et fournissaient des modèles étranges aux peintres d'armoiries et aux décorateurs de tournois.

Le développement subit de la vie communale et des institutions consulaires en Languedoc coïncide avec ce moment. Sans doute l'accroissement de la richesse privée, premier élément de richesse publique, y contribuait pour une grande part. Mais l'imitation d'une race plus précoce ou plus heureuse y joua aussi son rôle. Les dates de l'institution ou de la réforme des consulats l'indiquent fort clairement. C'était d'ailleurs un spectacle grand et nouveau pour les riverains du Rhône, habitués depuis longtemps aux seules fantasmagories féodales, que ces puissantes flottes républicaines, remplissant le monde de leurs exploits et commandées, au lieu de ducs, de princes et de barons, par de simples consuls électifs qui, leur tâche annuelle terminée, transmettaient à leurs successeurs le mobile héritage de leur gloire et de leurs fatigues.

Malheureusement ce tableau eut aussi ses ombres.

Bien que les rapports avec les marins génois aient, comme résultat définitif, servi la cause de la liberté dans la France romane par la contagion de l'exemple, et par le prodigieux

modèle de puissance et de grandeur qu'ils offraient aux yeux des populations, on s'écarterait entièrement de la vérité historique si l'on prétendait voir en eux des apôtres convaincus du droit populaire et des libérateurs de communes opprimées. Le caractère dominant de ces municipalités vivaces, celui qui probablement faisait leur force, car les théories larges et généreuses n'ont jamais pu suppléer encore, comme ressort d'action, à l'âpreté d'un patriotisme étroit, c'était de se montrer par-dessus tout égoïstes et personnelles. Fièrement jalouses de leur indépendance locale, ennemies déclarées du moindre seigneur qui, dans l'étendue de leur territoire, eût émis des prétentions féodales, elles devenaient facilement oppressives, et servaient à l'occasion les barons contre les villes quand leurs intérêts directs, l'extension de leur influence ou de leur commerce paraissaient devoir y gagner. C'est ainsi, qu'en 1142, Guillaume, seigneur de Montpellier, ayant été chassé par les habitants de sa ville, que soutenait le comte de Toulouse, Alphonse Jourdain, ce fut la flotte génoise qui, à la suite d'une lettre aux évêques du pape Innocent II, et d'une sentence d'excommunication fulminée contre le comte de Toulouse, contribua d'une façon décisive à la chute de Montpellier.

Le seigneur, rétabli en ses domaines, caractérisait ainsi, dans une lettre adressée à l'archevêque, aux consuls et à tout le peuple de Gênes, le service capital qui lui avait été rendu. « Le Tout-puissant, n'abandonnant jamais ceux qui mettent » en lui sa confiance, a répandu en vos cœurs l'esprit de sa » grâce, et, dans sa bonté, il vous a élus ses ministres pour re- » vendiquer mon état et me restituer mon pouvoir. Il a voulu » manifestement par votre entremise, vraiment digne d'une » telle fin, me rendre la cité de Montpellier, à moi votre servi- » teur, votre sujet et votre dévoué ami. Votre consul, vêtu de » la cuirasse, digne par-dessus tous d'honneur et de louange, » avec d'autres des meilleurs et plus prudents de vos conci- » toyens, a pu atteindre le but qui depuis si longtemps lassait » inutilement nos troupes. Les fatigues soutenues par ces preux,

» tous les chefs de l'armée en font foi ; tous vous admirent et
» louent, attribuant le résultat à votre probité et à votre justice.
» C'est à vous seuls, après Dieu, que je dois cette conquête sin-
» gulière ; aussi trouverez-vous toujours en moi l'ami le plus
» fidèle ; je ne cesserai pas de me regarder comme un de vos
» concitoyens, m'offrant à vous en tout temps, moi, ma fortune
» et celle de tous les miens ; partout où je le pourrai, je pren-
» drai sous ma tutelle et protection vos personnes et vos biens.
» Dieu vous maintienne en santé. »

En récompense du service rendu, Guillaume, de Montpellier, signait avec le consul Lanfranc Avere, alors dévêtu de sa cuirasse, un traité de commerce, à coup sûr mieux apprécié de la république génoise que les effusions épistolaires du chevalier.

On apprend par une des clauses de ce traité que le comte de Toulouse, Alphonse Jourdain, qui avait succédé à Bertrand dès 1112, avait rompu, dans les dernières années de sa vie, avec les traditions de bienveillance de sa famille, et que les Génois lui reprochaient diverses vexations et des actes de rapine. Mais c'étaient sans doute là quelques méfaits de détail qui ne contrariaient pas la marche générale des événements.

Le juif, Benjamin de Tudèle, traversant vers 1165 toute la Narbonnaise pour se rendre à Jérusalem, nous apprend que Montpellier fourmillait alors d'étrangers de toute race ; que les Anglais, les Grecs, les Orientaux, les Sarrazins d'Afrique et d'Espagne y affluaient en grand nombre, et que ces lointains voyageurs y étaient transportés à bord des vaisseaux génois et pisans, « *opera Genuensium et Pisanorum.* »

Les avantages souscrits par Guillaume de Montpellier, étaient en effet communs à ces deux nations.

Cette simultanéité eut des conséquences orageuses.

Dès les premières années du XIe siècle, la rivalité d'intérêts et la concurrence commerciale avaient fait naître entre les Génois et les Pisans une de ces luttes héréditaires qui étaient l'essence même de la vie municipale au moyen âge. Les chroniques contemporaines des deux villes abondent, jusqu'à la

satiété, en détails minutieux, quelquefois contradictoires, sur ces expéditions incessantes, portant tour à tour leurs ravages dans la rivière de Gênes ou aux bouches de l'Arno ; ces rencontres en pleine mer, le long des côtes d'Espagne, dans les parages orageux de la Corse et de la Sardaigne, dans les passes des îles d'Hyères et de Lerins, partout où les convois de transport et les navires armés en guerre, battant pavillon des deux républiques, avaient chance de s'aborder.

Des alliances éphémères contre l'ennemi commun, les rois Maures d'Afrique et de Majorque ou les Sarrazins d'Espagne, de rapides et prestigieuses croisades poussées, à la prière du Pape ou des archevêques et légats du Saint-Empire, contre les nids de pirates de la Méditerranée, interrompaient un instant ces inimitiés vivaces; mais, la victoire obtenue, quand les trésors des émirs avaient enrichi de splendeurs nouvelles le dôme de Pise ou les murailles de marbre de San-Lorenzo, les marins impatients reprenaient la rame, et le premier souffle de printemps les emportait, jaloux et avides, vers quelque plage lointaine où se renouait l'interminable épopée.

Il faudrait toute la patience d'énumération des poëtes épiques pour raconter les incidents de cet antagonisme séculaire. Toute la côte de Provence, celle des diocèses de Nîmes et de Montpellier, les étangs de Tau, de Maguelonne, de Mauguio, les bras aujourd'hui ensablés du Rhône, ces plages ardentes et silencieuses que désole un soleil d'Afrique, et dont les taureaux effarés de la Camargue troublent à peine la solitude, alors vivantes et peuplées, s'animaient du bruit des avirons et des balistes, et les peuples riverains se passionnaient, suivant l'heure, pour l'un ou l'autre des deux partis.

Les chroniqueurs italiens, les seuls de qui l'on puisse attendre quelque secours dans l'étude de ces époques tourmentées, semblent éprouver eux-mêmes la lassitude qu'inspire cette éternelle répétition de faits, et malgré le sentiment national qui les pousse à ne pas laisser ignorer à leurs descendants la plus insignifiante croisière, ils finissent par adopter

des formules presque immuables et réduisent généralement à une brève mention de chiffres l'exposé de leurs succès maritimes. Tantôt c'est un convoi de vaisseaux marchands, arrivant de Barbarie ou de Maroc, qui est assailli et brûlé au grau de Melgueil par les Pisans ; tantôt une expédition aventureuse lancée dans les canaux du Rhône pour détruire les établissements rivaux, mettre le feu aux comptoirs et aux chantiers de radoub ; tantôt des diversions inattendues, destinées à prévenir une attaque sur le sol des états hostiles.

Certains épisodes, racontés avec plus de détail par les annalistes de Gênes et de Pise, méritent d'être relevés, parce qu'ils jettent quelque lumière sur l'état des mœurs et sur la situation sociale de la contrée. Divers faits généraux en ressortent clairement ; c'est d'abord, du côté des villes, un sentiment très-développé de vitalité locale, et en même temps un isolement complet et une indifférence réciproque des cités entre elles ; on voit que le relâchement des liens du pouvoir central, entièrement annihilé par la grande dissolution féodale, a conduit insensiblement les petites républiques municipales à ne plus compter sur personne, à faire leurs affaires par elles-mêmes, à parlementer directement avec les étrangers, sans songer à adresser le moindre appel à une autorité supérieure, toujours incertaine et peu protectrice, sauf à se barricader dans leurs murailles et à sonner le tocsin en cas de péril ; du côté des princes, une profonde insouciance pour tout ce qui n'est pas conquête directe ou alliance de famille, une tolérance absolue au point de vue de l'action individuelle et de la ligne de conduite adoptée par chaque ville, un oubli non déguisé de tout sentiment de dignité personnelle, les grands feudataires épuisés par les nécessités chaque jour croissantes d'un luxe insensé ne se faisant pas faute de vendre à prix d'argent leur neutralité ou leur alliance, et, en résumé, une parfaite absence de moralité politique, phénomène dont le XIIe siècle n'a pas d'ailleurs gardé le secret.

Dans le courant de l'année 1165, la nouvelle fut apportée à Gênes que huit galères pisanes cinglaient vers les côtes de

Provence. La république arme aussitôt quatorze galères qui, sous le commandement du consul Amico Grillo, prennent la même direction ; arrivés aux étangs, les Génois apprennent que leurs ennemis sont à Saint-Gilles ; ils entrent à force de rames dans le grand Rhône. Quand ils sont à la hauteur des moulins, une ambassade se présente ; ce sont les envoyés des consuls d'Arles que l'aspect des pavillons blancs chargés de croix rouges a mis en alarme. « Que venez-vous faire? Faut-il » nous méfier de vous? » — « Nullement, répond le consul » génois, nous sommes vos amis. » Là-dessus, l'on prend des engagements réciproques, les envoyés se retirent et l'escadre passe. Mais l'éveil avait été donné aux galères pisanes, qui, se trouvant inférieures en nombre, battirent prudemment en retraite. Leurs ennemis ne purent les atteindre et durent se réduire à faire un feu de joie de quelques bateaux marchands. Après cette exécution, ils descendirent le fleuve et gagnèrent le grau de Montpellier dans l'espoir d'une rencontre ; mais les vents étaient contraires ; il fallut remonter le bras de la Chèvre et revenir à Saint-Gilles. L'expédition commençait à manquer de vivres. Des hommes furent débarqués pour s'approvisionner dans la ville comtale ; mais les Egidiens qui, en ce moment, penchaient pour l'alliance de Pise, refusèrent toute espèce de secours. La flotille reprit sa marche et ne s'arrêta qu'au mouillage d'Arles, où, grâce aux accords récents, elle put se ravitailler.

Mais, pendant ces évolutions, de graves événements s'accomplissaient. Mettant à profit l'éparpillement de la marine génoise, vingt et une galères pisanes, préparées de longue main et bien armées, attaquèrent brusquement le territoire même de la république, et s'emparèrent de la ville d'Albenga par un de ces coups de main à la façon des pirates, dont le pillage et l'incendie étaient les épisodes prévus. A la suite de cet exploit, les Pisans quittent la côte de Ligurie, et rentrent en Rhône auprès de leurs amis de Saint-Gilles.

Grande fut l'irritation du peuple génois. On précipita les armements, et le consul Amico Grillo, qui rentrait de sa croi-

sière infructueuse, est expédié en Provence avec trente-cinq galères équipées en quatre jours. Les marins génois brûlaient d'impatience ; quand ils eurent dépassé le port d'Arles, ils ramèrent avec furie, jetant des clameurs de guerre, et rasant la rive sans donner le salut d'usage aux populations échelonnées. Cet emportement, coïncidant avec les premières obscurités du soir, eut des conséquences funestes. A moitié distance, entre Fourques et Saint-Gilles, les premières galères, ayant donné dans une passe peu profonde, s'y ensablèrent, et celles qui suivaient, entraînées par leur élan, vinrent s'y heurter à la file, non sans briser beaucoup de rames et d'agrès. Il fallut consacrer de longues heures à se dégager et à réparer les avaries. Toute chance de surprise était perdue.

Au point du jour, les consuls de Saint-Gilles se présentent devant le consul Grillo entouré des chefs de galères :

« Seigneurs génois, ne nous faites point injure. Les Pisans sont en notre foi ; nous leur disons de vous ce que nous vous disons d'eux. »

« J'admire vivement votre prudence, nobles hommes, répartit le génois ; je suis passé récemment ici avec d'autres galères, et vous m'avez refusé le nécessaire comme des ennemis. En ce moment même vous nous êtes hostiles. »

Les Egidiens protestèrent. « Si vous êtes amis, comme vous le prétendez, reprit le consul, subvenez à nos besoins. Nous ne vous demandons pas de présents, mais fournissez-nous du pain à prix d'argent, comme vous le faites à ceux de Pise, et nous vous promettons que, par égard pour votre bienveillance, nous éviterons tout conflit. »

Les consuls de Saint-Gilles répondirent : « Il ne serait pas honnête de donner secours à des ennemis mortels. Les Pisans ont eu notre foi bien avant que nous connussions votre arrivée. »

« Si ces conditions vous déplaisent, poursuivit Amico Grillo, dites aux Pisans de sortir du Rhône, et nous vous jurons de ne pas les attaquer dans l'étendue de votre juridiction et jusqu'à six milles en mer au delà du Grau.

Les Egidiens rejetèrent cette proposition. « S'il arrivait malheur aux Pisans, dirent-ils, ce nous serait une très-grave infamie. Sachez bien que si vous prétendez les attaquer, nous les aiderons contre vous de tout notre pouvoir. »

La situation devenait critique; on était au mois de septembre, au moment de ces grandes foires de Saint-Gilles qui, dans le siècle suivant devaient disparaître, absorbées par celles de Beaucaire, instituées en 1217, mais qui, encore dans tout leur éclat, concentraient une fois chaque année le commerce méditerranéen. Les plaines basses qui bordent le Rhône étaient couvertes d'une foule immense, campée sous des tentes, diverse de langage et de costume ; cette agglomération de peuple comprenait beaucoup de gens de guerre habitués aux exploits de grands chemins, et plus d'une troupe d'aventuriers prêts à mettre leurs armes au service des querelles privées. Dans ce danger pressant, les Génois, craignant « d'avoir à combattre toutes les puissances du monde (ce sont les propres expressions du narrateur), se décidèrent à recourir au suzerain. Le comte Raymond de Saint-Gilles se trouvait en son château de Beaucaire. Une ambassade lui fut envoyée, composée de quelques-uns des plus éminents personnages de l'expédition; l'un, Rubaldo Bisaccia, des marquis del Bosco, plusieurs fois consul de la République; le second, Guglielmo de Negrone, créancier du roi Barisone ; le troisième, Ido Gontardo, représentant d'une famille qui a donné à Gênes 32 consuls ; d'autres chefs les accompagnaient. L'ambassade avait pour but de connaître les véritables dispositions du comte, dont la bienveillance ou l'hostilité, dans la conjoncture présente, devait être du plus grand poids.

Le chancelier Oberto, rédacteur des *Annales* officielles de Gênes, contemporain de ces événements et mis en relation, par sa haute situation politique, avec toutes les personnalités marquantes de son pays (il avait exercé le consulat à diverses reprises), nous a conservé, sinon dans leur réalité sténographique, au moins en termes équivalents, les propos échangés dans cette mémorable entrevue.

« Seigneur comte, dit le premier ambassadeur, notre cité a toujours aimé votre père, vous et les vôtres comme elle-même; elle a tenu votre honneur au même prix que le sien. Aujourd'hui nous sommes envoyés devant vous afin de savoir si nous pouvons espérer un juste retour de bienveillance, et obtenir votre aide contre les Pisans qui, ces jours passés, malgré leur foi donnée à la cité d'Albenga, ont profité de l'absence des chevaliers pour surprendre cette ville sans méfiance et la livrer aux flammes. »

Le comte de Toulouse leur répondit : « Vous avez dit vrai; mes prédécesseurs ont eu votre ville en dilection, et je désire d'autant mieux l'aimer et l'honorer, que Dieu s'est plu à la grandir au-dessus de toute espérance. Je serai avec vous selon qu'il vous plaît, et je combattrai ces hommes qui, dans la présente campagne, ont offensé Dieu, comme vous le dites; mais à condition que vous donnerez une satisfaction convenable à moi et à ma cour. »

Les Génois donnèrent leur assentiment à cette périphrase diplomatique, et l'audience comtale terminée, des négociateurs désignés de part et d'autre réglèrent les clauses de l'arrangement.

Il fut décidé que la commune de Gênes, représentée par le consul Amico Grillo, payerait au comte de Saint-Gilles, avant de quitter le pays, la somme de 1,300 marcs d'argent. A ce prix le comte s'engageait à prendre parti pour les Génois, à leur donner les galères des Pisans, en laissant la liberté aux équipages, ou tout au moins, si les circonstances ne le permettaient pas, à laisser les deux partis se livrer bataille, en gardant la neutralité. La convention fut solennellement jurée par le comte sur les Evangiles, en présence des nobles Italiens et Provençaux, et Raymond quitta le château de Beaucaire avec une escorte considérable, descendant vers Saint-Gilles pour procéder à l'exécution du traité. Pendant sa marche, le comte rencontra des ambassadeurs pisans qui lui furent présentés par l'abbé de Saint-Gilles et eut avec eux de longs entretiens.

Cependant les équipages pisans avaient débarqué et étaient venus établir leurs tentes à deux milles des Génois. A la nouvelle de l'approche du comte, le consul Amico Grillo marcha à sa rencontre et lui fit rendre les honneurs militaires par ses archers et ses balistiers. Le comte prit position entre les deux camps, mais un peu plus près des Génois. De longs pourparlers recommencèrent.

Un homme de la suite du comte les interrompit.

« Il ne faut pas, dit-il, perdre la journée en paroles oiseuses; que tous les Génois viennent jurer à leur tour et donner des assurances pour les marcs d'argent qu'ils nous ont promis. »

« Fiat, fiat! répondit la foule. Alors commença une fastidieuse cérémonie. Le consul appelait individuellement ses compatriotes à comparaître devant le comte et à prononcer la formule sacramentelle. Soixante-quinze personnes jurèrent. Pendant ces lenteurs préméditées, qui jetaient la défiance et la crainte dans les équipages des galères génoises, des messagers inconnus arrivaient à chaque instant auprès du comte et murmuraient à son oreille des paroles mystérieuses. Bientôt les inquiétudes se précisèrent chez les Génois. Des rapports de plus en plus sérieux leur apprenaient que le serment du comte était sans valeur. L'abbé de Saint-Gilles et autres religieuses personnes l'avaient retenu dans leurs âmes, « *susceperant in animabus suis* » et cette réserve mentale suffisait pour enlever aux engagements tout caractère obligatoire.

La conférence fut suspendue au milieu de l'émotion générale, et le comte s'écarta des tentes génoises, laissant le champ libre aux deux partis.

A la vêprée, la bataille s'engagea. La chronique pisane affirme que « dans ce grand combat de terre les Pisans furent vainqueurs, beaucoup de Génois pris et tués, et leurs campements détruits. » Oberto, moins explicite, dit que la nuit tombante sépara les combattants; euphémisme usité dans les bulletins de tous les temps, et qui généralement ne sert pas à désigner la victoire. Il ajoute que, pendant la nuit, les Génois

apprirent, par des informations certaines, des nouvelles peu rassurantes. Le comte de Saint-Gilles et le vicomte Raymond Trencavel avaient loué aux Pisans à un prix plus élevé, des bandes considérables de gens de guerre qui, d'accord avec des gens de Saint-Gilles, devaient prendre une part active à la lutte, si l'engagement recommençait. Devant ces menaces, le consul Grillo se tint prudemment sur la défensive, ne voulant pas attaquer une telle multitude, et surtout de puissants seigneurs dans le territoire même de leurs fiefs. Il attendit deux jours et ne fut pas inquiété. Alors il prit le parti de traiter directement avec les aventuriers, « *cum militibus et bausengiis* » et leur acheta la paix au prix d'environ 1,300 livres. Dans la matinée, les galères génoises naviguèrent vers le port d'Arles ; de nouveaux incidents les y attendaient.

Dans l'espace de quelques jours un pont de bateaux avait été jeté entre Arles et Trinquetaille, interceptant complétement le passage. Par intervalles, on y voyait circuler des hommes d'armes.

« Envoyons au comte de Melgueil, dit le consul; sachons si ce pont a été construit pour nous barrer la route, et s'il en est ainsi, qu'il s'apprête à se défendre lui et la ville. »

Le comte ne laissa pas à l'envoyé le temps d'achever sa phrase.

« Allez, dites ceci de ma part au consul des Génois et aux sages hommes des galères : J'étais absent quand on a construit ce pont; je regrette que le consul m'envoie un pareil message et me traite en ennemi déclaré. Mon oncle, d'heureuse mémoire, le comte de Barcelonne, a toujours eu les Génois en dilection et les a singulièrement honorés. De mon côté, je suis prêt à les seconder en toutes choses. Je vais monter sur le pont, le couper et mettre la cité d'Arles à votre service. »

Le passage fut effectivement ouvert, et les galères génoises demeurèrent vingt jours mouillées près d'Arles et de Trinquetaille. Le consul Grillo demandait au comte quelques hommes d'armes pour courir sus aux Pisans, lui laissant la faculté de déterminer lui-même le prix d'un pareil service ; mais le

comte s'y refusa, alléguant que ses relations d'amitié avec le comte de Saint-Gilles ne permettaient d'entreprendre sur sa terre une attaque à main armée. Il consentit seulement à signer un traité dont les articles furent rédigés par Rodoano di Mauro, et en vertu duquel il promettait d'interdire l'accès de ses ports aux galères pisanes. Les Génois lui payèrent cette concession au prix de 4,000 livres en monnaie de Melgueil.

Après tant d'aventures, l'escadre génoise sortit du Grau et alla mouiller à Porto-Longone, dans l'île d'Elbe : elle y rencontra Guglielmo Vento, arrivant de Gênes avec deux galères, et reçut de lui des nouvelles rassurantes pour la fin de la campagne.

En effet, les vaisseaux de Pise qui avaient descendu le petit Rhône et qui cinglaient vers les bouches de l'Arno pour annoncer leur victoire, furent surpris à la hauteur de l'île Saint-Honorat par une tempête nocturne; onze navires coulèrent à fond, d'autres dispersés par l'ouragan allèrent en Corse, en Sardaigne, dans la rade de Bougie, ou tomber entre les mains des pirates au pied des roches inhospitalières de la Barbarie.

La félonie du comte de Toulouse eut pour résultat de jeter brusquement les Génois dans l'amitié de son ennemi naturel le comte de Barcelonne. Dès l'année suivante, ils traitaient avec ce prince, et lui prêtaient main-forte pour reconquérir sur son rival le château d'Albaron, situé dans les plaines maritimes de la Camargue (1).

Mais la république de Gênes connaissait déjà cette politique ondoyante et mobile qui a inspiré au Dante, dans son *Enfer*, une de ses plus sanglantes apostrophes :

> Ahi Genovesi, nomini diversi,
> D'ogni costume, e pien d'ogni magagna,
> Perche non siete voi dal mondo spersi?

Peu d'années après ces événements, les dispositions de la république se trouvaient tellement changées, que le comte Raymond V, convoitant une expédition décisive contre la Provence et le comte de Barcelonne, entrait en négociation avec

(1) Murat. *Ann. Jan.* VI, *p. 220. Chron. Pisan.*

les Génois et lui envoyait son connétable Guillaume de Sabran pour arrêter les bases d'une convention.

Une heureuse fortune m'ayant fait retrouver ce document inédit, je crois devoir le publier ici textuellement, ne fût-ce que pour donner une idée précise de ces actes curieux de la diplomatie féodale.

Voici d'abord le traité que Guillaume de Sabran rapporta de Gênes à son maître :

« Nous consuls de la commune de Gênes, Guglielmo Longo, Ottobono, Otto di Caffaro, Guigliemo d'Oria, Bonvassallo di Antiochia et Guglielmo Pevere, accordons et promettons à vous, Raymond, par la grâce de Dieu, puissant duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, que nous vous aiderons et soutiendrons avec seize galères, à enlever et conquérir le château de Tarascon, la cité d'Arles et Nice, le château d'Hyères et les autres châteaux, citadelles et lieux situés en pays maritime depuis Arles jusqu'à Turbie. Nous nous engageons à y tenir et conserver lesdites galères à nos frais pendant un mois, et passé ce délai vous consentez à nous payer comme indemnité de vivres, cinquante sous de monnaie melgorienne par galère et par jour. Si quelqu'un des lieux désignés, après avoir été enlevé et conquis, se révoltait de nouveau, et vous mettait, vous ou vos héritiers dans la nécessité de solliciter notre assistance ou celle de notre cité, et si d'ailleurs vous aviez vous-même dans ce but fait proclamer le ban de guerre, nous vous assurons notre secours et vous promettons de vous fournir loyalement le nombre de galères qui paraîtra loyalement devoir vous suffire jusqu'au nombre de seize, mais pas au delà ; nous en ferons encore les frais pendant un mois, et passé ce terme, vous serez tenu de nous payer par galère et par jour cinquante sous melgoriens. A dater de ce jour, nous ne conclurons point de paix, d'accord ou de traité d'amitié avec le roi d'Aragon ou toute autre personne habitant depuis la cité de Tortose jusqu'à Turbie, au préjudice ou détriment de la présente convention, sans le conseil et le consentement de vous ou de vos héritiers. Si par

devant nous, consuls de la commune de Gênes, plainte était portée de la part d'un habitant de votre terre ou district contre un habitant de notre juridiction, nous vous rendrons justice selon nos lois et coutumes, dans les quarante jours qui suivront la plainte, sauf empêchement légitime venant de Dieu, autorisation du plaignant ou retard indispensable, lesquels cas cessant, justice doit être faite de bonne foi. Si les cités et lieux désignés plus haut ne pouvaient être forcés par les efforts continus de la présente expédition, et s'ils vous paraissaient à vous ou à nous impossibles à conquérir actuellement, l'entreprise devra se reprendre après les délais nécessaires, afin de terminer la conquête avec l'aide de Dieu. Nous accordons et donnons en outre, dans notre terre et district, à tous les hommes de votre terre, à perpétuité, pleine et entière liberté d'entrer, demeurer, sortir, sans être soumis à aucun droit de péage, de leude ou d'impôt commercial quelconque en toute notre terre, et les affranchissons de toute exaction et justice, sauf le droit de nos vicomtes qui n'appartient pas à notre commune. Si pourtant, ce qu'à Dieu ne plaise, ils commettaient un crime capital, nous nous réservons par exception toute justice d'après nos lois et bonnes coutumes. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux gens qui viendraient ou reviendraient par la grande mer sans l'autorisation et licence des consuls de la commune de Gênes et de la majeure partie des conseillers. Si jamais nous commettions quelque infraction contre un article ou détail du présent traité, le traité que nous signons aujourd'hui n'en demeurerait pas moins intact et en pleine vigueur. Mais si dans les quarante jours, à dater de la plainte ou réquisition, nous ne vous avions pas fait justice et donné satisfaction, sous l'arbitrage d'un homme de bien, nous vous reconnaissons le droit de représailles, sauf injure contre les personnes. Chaque cinq ans, lorsque nous en aurons été avertis par vous, par un messager sûr chargé de vos pouvoirs ou par lettres scellées de votre sceau, nous vous ferons renouveler la présente convention par nos consuls et conseillers alors en charge et en forme de serment qui sera prêté sur l'âme du

peuple en parlement public, par le hérault de la république. Nous convenons et promettons de bonne foi, au nom de la commune de Gênes, à vous et à vos héritiers, d'observer et remplir sans tromperie ces divers engagements, à moins qu'un obstacle venant de Dieu ne nous en empêche, ou que l'arrivée de l'empereur en Italie ne paraisse rendre l'entreprise hasardeuse, et encore dans le cas où un trop grand nombre de nos concitoyens se trouveraient en personne ou auraient de trop grands intérêts engagés dans la terre d'Aragon pour que l'exécution du traité n'amenât pas de dommages considérables à la république, comme aussi par le consentement des parties. S'il était fait, du commun accord des parties, quelque addition ou suppression au texte primitif du traité, nous serons tenus aux additions et dégagés des suppressions. Si au terme fixé, c'est-à-dire à la mi-octobre, nous n'avons pu terminer l'affaire, nous laisserons des instructions écrites, sous l'obligation du serment, aux consuls qui doivent entrer après nous, afin qu'ils accomplissent les clauses du traité dans le délai à fixer par vous et votre envoyé. Ces consuls engageront également après eux leurs successeurs sous l'obligation du serment, et ainsi de même par la suite des temps à perpétuité. Fait heureusement à Gênes en présence de Guillaume de Sabran, connétable du comte, en acceptant comme procureur spécial et envoyé du comte, ainsi que sages et discrètes personnes et légats, Raoul, avocat et chancelier, et Pons, grammairien. Les consuls nommés en tête de l'acte, Ottobon, Gugliemo Longo, Ottone di Caffaro, Guglielmo Pepe, Ottobono, Buonvassallo d'Antiochia et Guglielmo Doria, ont juré, en touchant les sacro-saints Evangiles, d'observer et remplir en bonne et pure intelligence la présente convention, l'an de l'incarnation 1174, indiction 6e, au mois d'août (1). »

Ce traité, dont il est impossible de méconnaître l'impor-

---

(1) Extrait délivré le 14 décembre 1310, par Boniface de Pontul, notaire du Saint-Empire, par l'ordre du podestat de Gênes, Guido de Bernardi, citoyen de Padoue. (Archives communales de Toulouse.)

tance, révèle dans toute leur étendue les vues ambitieuses de Raymond V, et témoigne d'un plan d'ensemble qui dépasse les aptitudes ordinaires de la politique féodale. Cette énergique tentative d'annexion, qui du moins avait le mérite de ne pas déguiser la convoitise brutale de la conquête sous une apparence trompeuse, ne tendait à rien moins qu'à placer sous la loi de la maison de Toulouse toute la partie méridionale de l'ancien royaume d'Arles, entre le Rhône, la Durance, les Alpes et la Méditerranée. C'était cette belle ligne de côtes aimées du soleil, découpées en rades profondes et en promontoires, qui s'arrondit sur un développement de 160 kilomètres, depuis le delta de la Camargue jusqu'aux premières inflexions du golfe de Ligurie, pays de l'olive et de l'orange, abrité du nord par les derniers rameaux des montagnes, et ouvert, dès la période hellénique à toutes les influences de l'Orient.

Dans cette entreprise hasardeuse, Raymond V était d'ailleurs pleinement fidèle aux traditions de sa famille.

Dans le château de Tarascon, clef de la rive droite du Rhône, qu'il surveillait avidement, par delà le fleuve, du haut de sa tour de Beaucaire, il reprenait une ancienne conquête.

En attaquant la cité d'Arles, qui, dans la première moitié du siècle, avait reçu de ses archevêques un corps d'institutions consulaires, il allait enchérir sur les vieux péchés de Raymond de Saint-Gilles, ces iniquités héréditaires, « *a me et a meis quoque progenitoribus inique acta*, » dont le souvenir troublait le guerrier mourant dans sa forteresse du Mont-Pélerin, et dont les remords, secondés sans doute par la présence opportune de l'évêque de Toulon, se traduisaient, au moment suprême, par un acte de renonciation solennelle en faveur de l'église d'Arles.

---

(1) Testament de Raymond de Saint-Gilles, daté de 1105, *in ipso mortis articulo*. Le comte y reconnaît tous ses torts et ceux de sa famille envers l'église d'Arles, et restitue à l'archevêque la terre d'Argence, la ville de Fourques, une partie des droits de *montage* sur les bateaux qui remontaient le Rhône et diverses autres propriétés. (*Gallia Christ*, t. I, *Instrum.*, p. 97.)



Les Génois n'étaient pas hommes à favoriser ainsi les velléités ambitieuses d'un grand seigneur et à mettre leur marine au service de ses convoitises, sans y trouver le prétexte d'éclatantes compensations. Un second traité, rédigé à part, selon les traditions de la commune génoise qui établissait d'ordinaire deux actes distincts pour une même convention, détermina les obligations souscrites par Guillaume de Sabran au nom du comte de Toulouse.

Ces obligations, de nature très-diverse, étaient fort nombreuses et fort graves. On reconnaît sans peine la persistance infatigable de la république ligurienne, poursuivant par tous les moyens son rêve unique, le rêve commun à toutes les grandes nations commerçantes, l'hégémonie exclusive de la mer. Il était impossible de mieux exploiter que ne le firent les marchands génois l'humeur conquérante et la complète inintelligence politique du comte de Toulouse.

D'abord, les Génois se faisaient accorder une entière liberté de commerce, franchise de ports, exemption de péages, juridiction privilégiée dans toutes les terres de ses domaines présents et à conquérir; ce qui, sans compter les acquisitions projetées en Provence, ouvrait à la république, à l'exclusion de toute autre nationalité, les marchés du Languedoc, de l'Albigeois, du Querci et du Rouergue.

Ensuite, par une abdication inexplicable des sentiments les plus élémentaires de la souveraineté, méconnaissant ses premiers devoirs de gouvernant, comme protecteur des intérêts du pays, le comte de Toulouse interdisait à tous les marchands de ses domaines de naviguer pour leur négoce dans la haute mer, *per pelagus*, sans une permission expresse des consuls et de la majorité du conseil de Gênes. Les contraventions à cette clause capitale, qui délivrait les Génois de toute concurrence importune en pleine mer, devaient être châtiées par la saisie du capital et des bénéfices.

Le comte de Toulouse s'engageait encore à ne jamais traiter isolément avec le roi d'Aragon ni avec tout autre seigneur depuis Tortose jusqu'à Turbie, à soutenir à main armée les opé-

rations militaires que les Génois pourraient entreprendre entre les mêmes limites, à fournir cent chevaliers bien équipés toutes les fois que la république ordonnerait une expédition de dix galères entre Marseille et Albenga, et à payer l'entretien de cette troupe tant qu'elle ne servirait pas au delà de Ventimille; à faire régler en faveur des Génois leurs différends avec les Narbonnais, et enfin à mettre en œuvre tout son crédit auprès du pape pour obtenir que l'évêché de Nice, dépendant de l'église d'Embrun, fût subordonné comme suffragant au siége métropolitain de Gênes.

Outre ces concessions, les Génois recevaient des donations de territoire dans les domaines du comte ou dans la conquête projetée; un vaste établissement à Saint-Gilles pour servir d'entrepôt, de bourse et de factorerie; toute une rue dans le bourg ou la cité d'Arles, à leur choix; le château d'Hières avec ses dépendances, la roche de Monaco, la moitié de la ville de Nice, objet permanent des convoitises génoises, la moitié de la seigneurie et des entrées dans toutes les cités maritimes, lieux et châteaux, depuis Arles jusqu'à Turbie. Une dernière condition que les Génois regardaient probablement comme la meilleure clause du marché, et qui avait surtout déterminé leur intervention dans les querelles de Raymond V, était la cession, en toute propriété, de la ville entière de Marseille.

Bien que la vieille colonie phocéenne n'eût pas conservé, à la suite de la conquête barbare, la puissance de rayonnement qui en avait fait dans l'antiquité un des foyers les plus ardents et les plus féconds de la civilisation orientale en Gaule, bien que sa marine militaire n'eût pas atteint le degré d'accroissement des marines vénitiennes, génoises et pisanes, elle n'en inspirait pas moins à sa redoutable voisine une jalousie peu dissimulée. C'était elle qui, dès les temps des Mérovingiens, avait été le principal intermédiaire entre l'empire byzantin et l'Europe occidentale; elle qui par ses relations intérieures avait opposé les premiers obstacles à l'expansion du trafic génois dans les bassins du Rhône, de la Garonne, de la Loire et de la Seine; elle encore que les marins génois re-

trouvaient avec dépit dans les ports de la Terre-Sainte, à Jérusalem en 1117, à Beyrouth en 1130, à Chypre en 1152, à Saint-Jean-d'Acre, à Tyr. L'insouciance d'un homme de guerre leur livrait impunément cette proie. C'en était assez pour les précipiter d'enthousiasme dans les aventures de la guerre féodale.

Cet immense complot, que nos historiens n'ont pas soupçonné, ne se traduisit point par des faits, ou du moins ces faits dont les chroniqueurs n'ont pas conservé la mémoire, ne furent pas favorables aux parties contractantes. Selon toute apparence, le comte de Toulouse rencontra de la part du roi d'Aragon plus de résistance et d'énergie qu'il ne s'y attendait. Une mention rapide, relevée dans un titre de la même année par Dom Vaissette, indique une conférence entre les deux princes, au mois de novembre.

La guerre, un instant suspendue, n'en continua pas moins, mais sans résultat décisif. Pendant ces lenteurs, les hommes du comte de Toulouse, fidèles à la politique tortueuse de leur maître et de leur race, pactisaient secrètement avec les corsaires de Pise et bénéficiaient de leurs rapines. La commune de Gênes envoya au comte un ambassadeur extraordinaire, Filippo Baratterio, pour régler de nouvelles conditions.

Cette fois, l'aigreur et la défiance des Génois s'y faisaient sentir. Ils exigeaient, et le comte acceptait l'offense, que le serment fût prêté par cent des meilleurs et des plus riches du comté de Toulouse, chacun engageant ses biens, et comme garantie présente, qu'il fût payé à la commune cent sous de monnaies génoises. D'autres articles renouvelaient l'interdiction de traiter isolément avec l'ennemi. Mais il y a, par dessus tout, dans cet acte une clause odieuse, qui met en lumière l'âpre sauvagerie des mœurs féodales et qui se concilie bien peu avec les théories admises sur le libéralisme et les vues éclairées des grands feudataires toulousains.

Le comte Raymond V, rêvant d'ajouter à ses domaines le beau fief de Provence, pour en tirer accroissement de prestige,

de pouvoir militaire et de revenus, accorde aux Génois la destruction de Marseille.

Il promet en termes formels de contribuer en personne et avec ses troupes, à détruire de fond en comble la ville et le port de Marseille. Il doit conduire à cette entreprise un corps d'armée de dix mille hommes, attendre sur les lieux l'arrivée de l'armée génoise pour travailler de concert à la dévastation de la ville et du port ; y demeurer un mois ou plus longtemps si la besogne l'exige ; s'opposer par la force à toute tentative de reconstruction et la rendre impossible à jamais. En laissant de côté la question de justice qui doit, paraît-il, être toujours écartée en matière politique, il est instructif de voir le comte de Toulouse anéantir ainsi de ses propres mains, au moment de la conquérir, le plus riche fleuron de la couronne provençale.

Ces iniquités diplomatiques se tramaient en pleine efflorescence chevaleresque, douze ans après l'ouverture des premières Cours d'amour (1).

Les événements ne favorisèrent pas ces projets. D'une part, les graves évolutions de la politique italienne où la lutte de la papauté et de l'empire atteignait une période de crise décisive et passionnait toutes les républiques rivales, absorba l'attention de Gênes et paralysa la liberté d'action de sa marine. D'un autre côté, le comte de Toulouse et le roi d'Aragon, comte de Provence, après des offenses réciproques, réussirent à se lasser mutuellement et furent par la fatigue amenés à la concorde.

En 1176, renonçant à l'une des plus séduisantes chimères de sa vie, Raymond V abandonnait au roi d'Aragon ses prétentions souveraines sur le comté d'Arles et de Provence, et recevait à titre d'indemnité 3,100 marcs d'argent.

Les deux ennemis se rencontrèrent au mois d'avril dans une île du Rhône, entre Tarascon et Beaucaire, sur le théâ-

(1) La première Cour d'amour avait été ouverte à Aix en 1163, par Raymond Bérenger III, de la dynastie de Barcelone.

tre même de leurs exploits; et les conditions de la paix y furent réglées par sept arbitres, dont l'un était le connétable Guillaume de Sabran. Les archevêques de Narbonne, de Vienne et d'Arles, les évêques de Nîmes et de Saragosse, les abbés de Psalmodi et de Saint-Tibéry, la vicomtesse de Narbonne, le vicomte de Béziers, le comte de Foix, les sires des Baux assistèrent à cet accord tardif et le confirmèrent de leur témoignage (1).

L'année suivante, l'empereur Frédéric se faisait solennellement couronner roi de Provence dans la cathédrale d'Arles; quelques mois après, la lutte se ranimait plus ardente entre les maisons de Toulouse et d'Aragon; mais cette fois la commune de Gênes ne paraît point s'y être mêlée. Alors d'ailleurs commençait à gronder l'orage qui devait emporter la dynastie de Saint-Gilles. Déjà, en 1170, les commissaires pontificaux inauguraient, dans l'église Saint-Sernin, de Toulouse, les premiers actes d'inquisition. Les grands mouvements militaires de la croisade ne devaient pas tarder à jeter la désolation sur les bords du Rhône et à paralyser, pour une longue période, le développement des relations internationales.

Nos Januenses consules de communi Guillelmus Longus, Ottobonus (de Albericis), Otto de Caffaro, Guillelmus de Auria, Buonvassallus de Antiochia et Guillelmus Piper, convenimus et promittibus vobis Raymundo Dei gratia potenti duci Narbone, comiti Tholosæ et marchioni provinciæ quod conferemus et adjuvabimus vos cum sexdecim galeis ad expugnandum et conquistandum castrum Tarascone atque Arelatensem civitatem atque Niciam, castrum Arearum et cetera castra, munitiones et loca quæ sunt in maritimis ab Arelate usque Turbiam. Ita tamen quod per mensem unum debemus habere et tenere ibi jam dictas galeas nostris expensis; transacto vero uno mense in unoquoque die pro vianda uniuscujusque galee nobis sol. quinquaginta denarios mergor dare debetis. Si vero quivis prescriptorum locorum postquam expugnata vel conquistata fuerit iterum rebellis efficietur, ita quod auxilium

(1) *Marca. hisp.* p. 1368. — *Hist. gén. de Languedoc*, II, p. 41.

nostrum vel civitatis nostræ vobis vel heredibus vestris sit necessarium, si tamen propterea vos hostem banditam feceritis, nebimur inde vobis auxilium nostrum fideliter et dare sine fraude cum tot galeis quæ sine fraude ad hoc sufficere videantur ab una usque ad sexdecim ad plus et ita quod per mensem unum ibi expensas facere debeamus, ultra vero mensem vos pro unaquaque galea in die sol. quinquaginta mergor. nobis dare teneamini. Ab hac hora in antea non faciemus pacem neque finem nec conventionis amicabilis fœdus cum Rege Aragonis vel cum aliqua demum persona habitante a civitate Tortuose usque Turbiam in prejudicium vel nocumentum conventionis prescripte sine consilio et consensu vestro vel heredum vestrorum. Si ante nos consules communis de cetero lamentatio facta fuerit per quamcumque personam in terra vel districtu vestro adversus aliquem de juridictionem nostra, nos infra dies quadraginta a facta reclamatione inde justiciam secundum leges et consuetudines nostras complebimus nisi quantum justo Dei impedimento remanserit, aut licentia conquerentis vel pro dilatione legitima prestanda quibus transactis tenebimur inde bona fide justitiam complere. Si vero predictas civitates et loca superius diffinita continuata presentis expeditionis instantia subjugari non possent, aut forsan vobis et nobis subjuganda minime viderentur, tunc per intervalla temporum idem complere, id est loca illa Deo propicio subjugare videbitur et terminatum fuerit. Preterea in omni terra et districtu nostro concedimus et damus universis hominibus terre vestre in perpetuum plenam et perfictam libertatem in ingrediendo stando vel exeundo, et ut de cetero nullum pedagium nullam leudam nihil nomine commerciorum per totam terram nostram dent ullo modo, et ab omnibus demum exactionibus immunes sint sine justiciis, salvo jure vicecomitum nostrorum quod ad commune nostrum non pertinet; excepto si quod Deus avertat, in crimen inciderint capitale ubi integram justiciam secundum leges et bonas consuetudines nostras nobis reservamus et excipimus. Et hoc dicimus excepto de hominibus illis qui in pelagus iverint vel redierint, sine voluntate et licencia consulum communis Januensis et majoris partis consiliatorum ipsorum. Si forte contra capitulum aliquod seu partem conventionis quam vobis facimus aliquando venerimus, nihilominus conventio hec tota quam vobis facimus firma et illibata in suo robore perseveret. Sed si infra quadraginta dies a facta reclamatione vel requisitione rationem inde non compleverimus, vel arbitratu boni viri non satisfecerimus, liceat vobis inde salvum cambium accipere excepta injuria personarum. In unoquo-

que quinquennio postquam inde commoniti fuerimus per vos aut certum nuncium vestrum seu litteras sigillo vestro sigillatas, faciemus vobis renovari securitatem hujus conventionis per consules et consiliarios nostros qui tunc fuerint, et per juramentum quod fiet super *animam* populi in publico parlamento, per *cintragum*. Hæc omnia per bonam fidem vobis et heredibus vestris observare et adimplere pro communi Januensi convenimus et promittimus sine fraude nisi quantum justo Dei impedimento remanserit aut per adventum imperatoris in Italiam unde nobis videatur id impendimenti esse quod factum predictum commode complere non possimus, aut quia de civibus nostris et eorum pecunia tantum esset in terra Aragonensis regis quod sine grave dampno nostræ civitatis primo termino constituto factum hoc prosequi non possemus, aut communi utriusque partis concordia. Quod si communi concordia utriusque partis aliquid additum fuerit vel minutum et in scriptis redactum, de addito teneamur et de minuto absoluti sumus. Si vero ad constitutum terminum id est usque ad medium Octobris hoc negocium prosequi non poterimus, relinquemus in scriptis sub debito juramenti intraturis post non consulibus ut ad terminum quem cum eis per vos vel nuncium vestrum constituetis et intimabitis id complere bona fide et perficere teneantur et totam conventionem sine fraude observare et intraturos post se consules similiter sub debito juramenti inde constringere et illi alios, et sic per temporis successionem in perpetuum. Acta sunt hec Janue feliciter Guillelmo de Sabrano conestabulo comitis existente et tanquam speciali procuratore et nuncio ejusdem comitis ad hec omnia conventionem hanc accipiente, una cum sapientibus et discretis viris et legatis Raulo causidico et cancellario et Pontio gramatico, ubi in capite jam dicti consules Ottobonus, Guillelmus Longus, Otto de Caffaro, Guillelmus Piper, Ottobonus, Bonusvassallus de Antiochia et Guillelmus Aurie tactis sacro-sanctis Evangeliis juraverunt prescriptam conventionem ad bonum et purum intellectum observare et complere (anno Dominice nativitatis) millesimo centesimo septuagesimo quarto indictione sexta mense Augusti feliciter.

Nota. Le traité dont on vient de lire le texte et que j'ai copié d'après l'expédition en parchemin, conservée aux archives communales de Toulouse, série AA, avait été déjà mentionné, en 1644, d'une façon très-incomplète par Bouche, *Histoire chronolog. de Provence*, t. II, p. 158, et analysé, en 1844, par M. l'avocat Michel Giuseppe Canale, biblio-

thécaire en chef de la Bibliothèque civique de Gênes, dans le volume 1er, 4e fascicule, page 411 de son très-intéressant Ouvrage intitulé : *Storia civile commerciale e letteraria dei Genovesi*, Genova, Gio. Grondona q. Giuseppe.

C'est à M. Canale, qui m'a témoigné l'obligeance la plus gracieuse et la plus empressée, que je dois la connaissance du traité relatif à la destruction de Marseille. Le texte de ce document curieux a été publié en Italie dans le premier volume, p. 302, du *Liber jurium Reipublicæ Genuensis*, qui fait partie de la grande collection des *Monumenti di Storia patria*, imprimée à Turin. L'exemplaire original de ces divers titres est conservé aux archives communales de Gênes.

L'HÉTÉROGÉNIE OU GÉNÉRATION SPONTANÉE,

PROUVÉE PAR L'OBSERVATION DIRECTE (1);

Mémoire précédé d'une réponse au Rapport (2) de la Commission sur les expériences relatives à cette doctrine;

Par le Dr CHARLES MUSSET.

JE demande à l'Académie la permission de l'entretenir quelques instants d'hétérogénie. Cette grande question, un instant assoupie, se réveille, paraît-il; et même, à en juger par la vivacité des derniers débats au sein de l'Académie des Sciences de Paris, elle n'aurait rien perdu de sa chaleur première (3).

On ne peut donc trouver que très-naturel de ne pas nous voir assister à ce réveil, spectateur froid et indifférent. Du reste, c'est en vain qu'on chercherait à étouffer cette question; on ne peut l'enterrer que vivante; aussi, semblable à ces graines de blé enfouies depuis des siècles dans les hypogées d'Egypte, qui, semées, germent comme celles du blé nouveau, la doctrine de la génération spontanée, dégagée d'âge en âge par des Aristote, des Needham, des Buffon et des

(1) Lu dans la séance du 7 février 1867.

(2) *Comptes rendus hebd. de l'Acad. des Sciences de Paris*, an. 1865, 1er semestre, p. 384.

(3) Le Journal *l'Institut*, dans le n° du 9 janvier dernier, rend compte en ces termes d'un incident survenu, le 7 janvier, dans la séance de l'Académie des Sciences de Paris :

« M. Robin a transmis encore, mais sans en faire connaître le contenu, une nouvelle note de M. Donné, recteur de l'Académie de Montpellier. M. Pasteur, ayant parcouru cette note, n'a pas daigné la réfuter, et s'est exprimé en termes si énergiques que M. Leverrier l'a délié de les reproduire dans le compte rendu. »

Pouchet de dessous les décombres séculaires de la science, où elle gisait en tant que vieille erreur, apparaît-elle à notre esprit sous les traits séduisants d'une vérité nouvelle. Pourquoi? Parce que connaître son origine est la grande soif dont souffre l'humanité, soif inextinguible partout ailleurs qu'aux sources mêmes de la vie; et si bien, qu'elle paraît éprouver un soulagement momentané lorsque, d'infiniment loin, elle croit les apercevoir sans s'inquiéter du mirage :

Felix qui potuit rerum cognoscere causas!

Voilà pourquoi la génération spontanée a le privilége, bon en lui-même, d'attirer les regards de tout le monde et même de passionner les esprits; il n'est point, en effet, de question plus grave en physiologie. Et si alors on me demande qui je suis pour en parler, je réponds que je suis un de ces humbles ouvriers chargés d'apporter le sable à ceux qui bâtissent des pyramides.

Ce Mémoire est divisé en deux parties bien distinctes. Dans la première, essentiellement historique et critique, je ne m'occupe que du rapport de la Commission sur les expériences relatives à la génération spontanée, et de l'expérience réputée décisive de M. Pasteur. Je ne me dissimule aucun des inconvénients de la tâche que je me suis imposée; mais, comme je crois que c'est servir la science que de venir, pièces en main, redresser des erreurs éditées par des vérités inédites, je n'hésite pas, regrettant toutefois que mes forces ne répondent pas à mon zèle. La seconde partie est consacrée à l'exposition d'expériences et d'observations personnelles qui me paraissent démontrer la réalité de l'hétérogénie par voie directe, c'est-à-dire par les phénomènes qui se passent dans l'intérieur des cellules closes des végétaux en décomposition naturelle (1).

(1) La première partie de ce Mémoire ne devait d'abord que servir d'introduction à l'exposé de ces nouvelles expériences sur l'hétérogénie; mais son extension imprévue oblige l'auteur à faire, de la deuxième partie, l'objet d'un Mémoire spécial.

PARTIE HISTORIQUE ET CRITIQUE. — RÉPONSE AU RAPPORT DE LA COMMISSION.

Dans la séance du 16 novembre 1863, l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Paris, M. Flourens, à l'occasion d'une communication que M. Joly et moi avions faite, prit la parole en ces termes :

« On me reproche, dans plusieurs journaux, de ne point dire mon opinion sur la génération spontanée.

» Tant que mon opinion n'était pas formée, je n'avais rien à dire.

» Aujourd'hui elle est formée, et je la dis.

» Les expériences de M. Pasteur sont décisives. Pour avoir des animalcules que faut-il, si la génération spontanée est réelle? De l'air et des liqueurs putrescibles. Or, M. Pasteur met ensemble de l'air et des liqueurs putrescibles, et il ne se fait rien.

» La génération spontanée n'est donc pas. Ce n'est pas comprendre la question que de douter encore (1). »

Un tel jugement, prononcé de si haut, devait se faire entendre au loin, faire bondir d'aise nos antagonistes et porter dans l'esprit des neutres un coup mortel à l'hétérogénie. Or, cette expérience, décisive aux yeux de M. Flourens, ne satisfaisait même pas celui qui l'a faite ; en effet, dans une lettre de M. Pasteur à M. Donné, publiée en tête du Mémoire de ce dernier savant sur la putréfaction spontanée des œufs, l'auteur s'exprime ainsi, et six mois après : « Si les partisans de l'hétérogénie avaient eu plus de sagacité, ils auraient vu que le point faible de mon travail consistait en ce que toutes mes expériences s'appliquaient à des matières cuites ; ils auraient dû réclamer de mes efforts un dispositif d'épreuves permettant de soumettre à un air *pur* des substances naturelles, telles que la vie les élabore, et à cet état où l'on sait bien qu'elles ont des vertus de transformation que l'ébullition détruit. Cette

(1) *Comptes rendus hebd.de l'Acad. des Sciences,* 2e sem., p. 845.

objection, je me la suis faite, et je dois avouer que dans ma ferme résolution de ne prendre pour guide que l'expérience, *je n'ai pas été satisfait* tant que je n'ai pas trouvé de moyen de réaliser des expériences sur des matières non chauffées préalablement, telles que le sang et l'urine (1). »

Le raisonnement de M. Pasteur est des plus sages, et par conséquent des meilleurs; seulement, s'il avait daigné lire les travaux des hétérogénistes, il se serait convaincu que loin d'avoir le droit de nous accuser d'*insagacité*, il n'a fait que nous suivre dans la voie qu'il dit avoir tracée. Les preuves abondent; mais feindre de les ignorer est une assez bonne ruse de guerre.

Quoi qu'il en soit, l'opinion de M. Flourens, formulée dans le mode aphoristique que nous avons vu, n'a de logique que la forme, puisqu'elle s'étaie sur une expérience qui laissait des doutes sérieux à son auteur. De plus, il est bon, pour l'instruction de tous, de dire que cette condamnation fut l'unique réponse au vœu suivant, que M. Joly et moi exprimions à la fin de notre communication :

— « Du reste, disions-nous, il y aurait un moyen bien simple de terminer cet interminable débat: ce serait que l'Académie voulût bien nommer une Commission devant laquelle M. Pasteur et nous, répéterions les principales expériences sur lesquelles s'appuient de part et d'autre des conclusions contradictoires. Nous serions heureux, quant à nous, de voir l'illustre Compagnie prendre en sérieuse considération le vœu que nous osons formuler devant elle » (2).

Cependant, un mois et demi après notre demande, et dans la séance du 4 janvier 1864, une Commission fut nommée, composée de MM. Flourens, Dumas, Milne-Edwards, Brongniart et Balard, tous adversaires déclarés, présidés par M. Flourens, dont les tendances scientifiques n'étaient point faites pour nous rassurer. Comme on a publié à cet égard,

(1) *Comptes rendus hebd. de l'Acad.*, 1864, 1er sem., p. 951.

(2) *Comptes rendus de l'Acad. des Sciences*, 1863, 2e sem., p. 845.

dans certains journaux scientifiques, quelques contre-vérités avec l'espoir qu'il *en resterait quelque chose,* citons la rédaction officielle :

« Conformément *à la demande* de MM. Pouchet, Joly et » Musset, et à *l'acceptation* de M. Pasteur, l'Académie charge » une Commission, composée de MM. Flourens, Dumas, » Brongniart, Milne-Edwards et Balard, de faire répéter, » en sa présence, *les expériences* dont les résultats sont invo- » qués comme favorables ou comme contraires à la doctrine » des générations spontanées. »

Comment, en présence d'un texte aussi formel, a-t-on pu soutenir que la Commission avait été nommée sur la demande de notre antagoniste et à notre acceptation ; et la Commission elle-même, prétendre qu'elle avait mission de ne nous faire répéter qu'une seule expérience, précisément celle de notre adversaire, et l'unique, en réalité, que nos juges aient voulu évoquer à leur tribunal? En raison de l'importance que M. Flourens d'abord et la Commission ensuite lui ont attribuée, nous allons entrer dans quelques détails qui, bien compris, nous montreront à quel point cette expérience est sophistique (1). Voici, d'après M. Pasteur, le fait qu'elle constaterait :

« Il est toujours possible de prélever en un lieu déterminé un volume notable, mais limité, d'air ordinaire, n'ayant subi aucune modification physique ou chimique, et tout à fait impropre néanmoins à provoquer une altération quelconque dans une liqueur éminemment putrescible » (2).

Après quelques essais préliminaires, effectués dans les caves et la cour de l'Observatoire de Paris (3), l'éminent chi-

---

(1) Elle a été souvent critiquée ; mais notre savant collègue, M. Joly, dans sa magnifique conférence publique, du 28 juin 1864, à la Faculté de Médecine de Paris, l'a analysée avec autant d'esprit que de science, et en a montré toute l'insignifiance (voir p. 27).

(2) *Annales des Sciences nat.*, 4e série, t. XVI, p. 64 à 78.

(3) *Ann. des Sciences nat.*, 4e série, t. XVI, p. 75.

miste se rendit au Montanvert dans le but de soumettre sa liqueur putrescible à de l'air pris à diverses hauteurs.

Puisque, dit-il, d'après son hypothèse, *la cause des générations spontanées n'existe pas dans l'air considéré comme fluide, mais qu'elle s'y trouve çà et là, par places, offrant des solutions de continuité nombreuses et variées,* au fur et à mesure que je m'élèverai davantage dans l'atmosphère, la pureté de l'air croissant, le nombre des ballons producteurs ira en décroissant (1). L'idée est assurément ingénieuse, et rappelle cette formule d'Halley et de Newton : *La densité de l'air varie en progression géométrique quand la hauteur varie en progression arithmétique.*

L'expérience parut confirmer les résultats prévus. Sur vingt ballons ouverts dans la campagne, huit renfermèrent des productions organisées. Des vingt ouverts sur le Jura, à 850 mètres d'altitude, cinq seulement en continrent, et enfin, des vingt remplis au Montanvert, à 2,000 mètres d'élévation, et par un vent assez fort, un seul fut altéré. Quant à ceux, au nombre de treize, ouverts la veille sur le glacier et fermés le lendemain matin, après avoir été exposés *toute la nuit* aux poussières d'une salle d'auberge, dix devinrent féconds. D'où cette conclusion :

Les lieux habités, au premier rang desquels M. Pasteur place cette petite auberge de Montanvert, où *les voyageurs apportent de tous les pays du monde des poussières et, par suite, des germes accrochés à leurs effets* (2), *renferment un nombre relativement considérable de germes féconds à cause des poussières qui sont à la surface de tous les objets, tandis que l'air qui existe dans la plaine, loin des lieux habités et à des hauteurs successives, est de plus en plus vierge de ces mêmes poussières fécondes !*

Jamais expérience ne donna, je le répète, des résultats plus adéquats à la chose qu'elle veut démontrer ; mais ce

(1) *Eodem*, p. 76.

(2) Pasteur. Mémoire sur les corpuscules organisés. *Ann. des Sciences nat.*, t. XVI, p. 78.

n'est pas aux écrivains seuls que s'adresse le conseil d'Horace :

> Decipimur specie recti.............
> ....

C'est à dessein que nous insistons sur cette expérience, parce que devant la Commission, alors qu'avec calme nous disions à nos adversaires trop ardents : *frappez*, *mais écoutez*, ils se sont servis de cette expérience paralogique, comme d'une arme, pour nous frapper sans vouloir nous entendre. Or notre but, en ce moment, est de prouver que cette expérience n'est pas bonne, qu'elle est même mauvaise, et que l'arme s'est cassée en nous frappant, blessant même ceux qui la maniaient.

A cette expérience que M. Flourens a déclarée *décisive* et la Commission *suffisante*, nous opposâmes, on le sait, celle de même espèce que MM. Pouchet, Joly et moi avons exécutée au mois d'août 1863, d'abord à Luchon, puis dans la montagne dite Rencluse, enfin dans l'intérieur des glaciers de la Maladetta, c'est-à-dire à plus de 1,000 mètres au-dessus du Montanvert (1). M. Pouchet, depuis longtemps, avait démontré, en expérimentant sur la mer de Sicile et sur l'Etna, qu'une substance putrescible, mise en rapport avec un décimètre cube d'air pris en un lieu quelconque, donnait toujours naissance à des microphytes et à des microzoaires ; l'expérience que nous fîmes, M. Joly et moi, le 20 février 1864, à Toulouse, n'est pas moins significative. Les circonstances climatériques tout à fait exceptionnelles dans lesquelles elle fut opérée, nous autorisent à la rappeler.

Il neigeait depuis quelques jours par intervalle, lorsque, le 19 février, il tomba pendant vingt-six heures consécutives un déluge de neige. Pendant cet affreux temps, et dix-neuf heures après son commencement, nous remplîmes d'air et fermâmes sur place un certain nombre de ballons contenant une décoction de pois ayant bouilli trois heures. Tous nos vases furent féconds. Or, une atmosphère balayée par une

---

(1) *Ann. des Sciences*, comptes rendus hebd., 1863, 2e sem., p. 558.

neige aussi épaisse et pendant un temps aussi long, ne peut-elle pas être considérée comme aussi pure que l'air des plus hautes régions atmosphériques (1)?

De toutes ces expériences et de bien d'autres, M. Pasteur n'a répondu qu'à une seule, celle de la Maladetta, et un mois et demi après que les résultats en avaient été publiés, c'est-à-dire le 2 novembre 1863. Il est vrai que celle-là attaquait notre adversaire dans ses retranchements mêmes, et prouvaient au monde savant que nous mettions l'intérêt de la science bien au-dessus de tous les autres.

Quelle fut l'objection de M. Pasteur? La voici : « J'ai regretté, dit-il, que ces *messieurs* aient brisé la pointe des ballons à l'aide d'une lime chauffée préalablement au lieu d'une pince. Dans ce détail important, ils se sont séparés de ma manière d'opérer. Mon Mémoire dit que j'ai brisé la pointe effilée des ballons à l'aide d'une pince de fer dont les longues branches venaient d'être passées dans la flamme, afin de brûler les poussières qui pourraient se trouver à leur surface et qui ne manqueraient pas d'être chassées en partie dans le ballon par la rentrée brusque de l'air... Pour que la lime fasse l'office de la pince dont je parle, il faut de toute nécessité que la lime seule touche et brise la pointe des ballons, que le pouce et la main n'interviennent qu'à distance, parce que la main, elle, ne peut évidemment être chauffée préalablement comme la lime ou la pince (2). »

Voilà l'objection ; qu'on juge de sa valeur. Ajoutons qu'au *pied même des glaciers de la montagne Mandite, nous nous étions lavé les mains avec de la neige récemment tombée, et cela après avoir eu soin d'en racler la surface pour éviter les poussières qui pouvaient la salir* (3).

De toute évidence, l'objection de M. Pasteur n'avait d'autre importance que celle qu'il lui prêtait; aussi le doyen des

(1) Voir *Ann. des Sciences*, comptes rendus hebd., 1864, 1er sem., p. 1122.

(2) J. Pasteur. *Comptes rendus hebd. de l'Acad. des Sciences*, 1863, 2e sem., p. 725.

(3) *Acad. des Sciences*, comptes rendus hebd., 1863, 2e sem., p. 844.

naturalistes français, le savant et bien regretté Léon Dufour, écrivait-il à M. Joly une lettre où, à propos de cette polémique scientifique, il disait : J'assiste à tous vos débats avec le plus vif intérêt; cette fois le combat *a été acharné, mais la victoire est restée aux hétérogénistes*. Ces paroles si encourageantes nous arrivaient le jour même où M. Flourens, dont le bon sens paraissait accablé sous le poids d'une trop lourde érudition, prononçait contre l'hétérogénie le raisonnement dialectique que nous avons fait connaître.

A propos de ce raisonnement, une réflexion. M. Flourens déclare qu'avant l'expérience de M. Pasteur, il n'avait aucune opinion formée sur la génération spontanée, et que telle était la seule cause de son silence. Il est évident que l'illustre secrétaire perpétuel oubliait, en parlant ainsi, que neuf ans auparavant, en 1854, il avait consacré, dans son livre sur la longévité humaine, un chapitre entier à la réfutation de l'hétérogénie. Dans ce chapitre, intitulé : *De la continuité de la vie et des générations spontanées*, l'auteur parle de l'intéressante habitude qu'ont les pigeons, à chaque couvée, de pondre deux œufs, dont le premier donne presque toujours un mâle; et de là, passant à cette vérité que les espèces perdues avant l'époque diluvienne ne renaissent plus, il tire cette conclusion : « *On se rejette en vain sur les générations spontanées. Les générations spontanées ne sont qu'une vieille hypothèse, et de toutes les hypothèses la plus gratuite* » (1).

L'opinion de M. Flourens n'était donc pas aussi nouvelle qu'il voulait bien le dire ; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'aujourd'hui même ce savant hors ligne n'a aucune idée arrêtée sur cette grave question ; car, nous le verrons dans un instant reconnaître publiquement que les objections des hétérogénistes à l'expérience prétendue décisive de M. Pasteur sont extrêmement graves.

Et maintenant j'arrive à la Commission et à son rapport.

---

(1) P. Flourens. *De la longévité humaine et de la quantité de vie sur le globe*. 1854, Paris, Garnier frères, éditeurs, p. 161 et 162.

Le tracé général de notre voyage, avec ses principaux accidents, a déjà été fait, et de main de maître, par un des plus spirituels et des plus savants rédacteurs de la presse scientifique, Victor Meunier, chez lequel l'indépendance des opinions s'allie à la noblesse des sentiments et à la justesse des idées. *Apparent rari*...

Nous déclarons hautement que tout ce qu'il a publié à ce sujet est, bien qu'on en ait douté, de la plus parfaite exactitude; mais il a laissé dans l'ombre, ne pouvant les connaître, certaines pièces importantes du procès, et sur lesquelles il importe à la science et à la dignité scientifique des hétérogénistes de jeter une vive lumière. Si nous avons tant tardé à répondre au rapport de la Commission, c'est parce que nous étions, non pas fatigués, mais dégoûtés de la lutte. Aujourd'hui que la question est de nouveau agitée au sein de l'Institut, aujourd'hui que ce corps savant compte dans ses premiers rangs un nouvel élu, M. Trécul, physiologiste éminent et partisan hautement avoué de la génération spontanée, enfin aujourd'hui qu'un savant recteur de l'Université, M. Donné, confesse sa croyance à l'hétérogénie, croyance rationnelle, basée qu'elle est sur des expériences dont nous parlerons bientôt, nous jugeons les circonstances favorables à la restauration de la vérité, et nous les saisissons avec empressement, car notre silence pourrait être pris pour une désertion ou, du moins, pour une défaillance. Nous n'avancerons rien que nous ne prouvions, grâce à des pièces officielles, fort heureusement conservées dans les cartons de notre Académie, d'où je les ai sorties avec votre agrément.

Le 20 juin 1854, le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Paris annonce que la Commission chargée par l'Académie de discuter les expériences qui ont été ou seront produites relativement à la question des générations dites spontanées, a rédigé un programme qui a été remis à MM. Pouchet, Joly et Musset. Ces expérimentateurs, après en avoir pris connaissance, n'ont pas cru pouvoir l'admettre dans les termes où il est conçu, et en ont rédigé un nouveau. La

Commission l'examinera et jugera si elle peut se départir de quelqu'une des conditions qu'elle avait posées, sans s'exposer à laisser introduire des causes d'erreur qu'elle a tenu surtout à écarter (1).

De quoi donc s'agissait-il? Aux termes de notre demande adressée à l'Académie, aux termes dans lesquels la Commission avait été nommée, enfin, aux termes explicites de nos deux lettres de convocation, nous étions appelés pour répéter *nos principales expériences*... C'était un axiome. Mais la Commission n'ayant pas reconnu en nous les *qualités* qu'elle en attendait, à savoir la *malléabilité* et la *ductilité*, se réfugia immédiatement derrière l'expérience à double face de M. Pasteur. Comme il serait en dehors du caractère de l'Académie et du nôtre de montrer ici toutes les nuances qui colorèrent les débats, contentons-nous de dire que nous refusâmes, et c'était logique, de nous soumettre à un programme aussi restreint; et nous justifiâmes notre refus formel par la lecture des textes officiels.

Deux jours après, nous reçûmes de la Commission la note suivante :

INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE. — ACADÉMIE DES SCIENCES.

Paris, le 18 juin 1864.

A MM. Pouchet, Joly et Musset.

NOTE

Sur la méthode adoptée par la Commission pour l'exécution des expériences relatives à la génération spontanée.

Parmi les expériences dont les résultats sont présentés comme favorables ou contraires à la doctrine des générations

(1) Ac. *des Sciences*. 1864, 1er sem., p. 1161.

spontanées, il en est une dont l'importance a frappé tous ceux qui s'occupent de cette question et qui est, d'un accord unanime, regardée comme capitale.

Dans le Mémoire publié par M. Pasteur, ce savant affirme « qu'il est toujours possible de prélever, en un lieu déterminé, » un volume notable mais limité d'air ordinaire n'ayant subi » aucune modification physique ou chimique, et tout à fait » impropre à provoquer une altération quelconque dans un » liquide putrescible. »

MM. Pouchet, Joly et Musset, à la suite de leurs expériences, ont écrit à l'Académie « que ce résultat est erroné. »

M. Pasteur a prétendu que ses contradicteurs ne pourraient donner la preuve expérimentale de leurs assertions.

Cette espèce de défi a été acceptée par MM. Joly et Musset dans les termes que voici : « Si un seul de nos matras de- » meure inaltéré, nous avouerons loyalement notre defaite. »

M. Pouchet, de son côté, a donné son adhésion dans les termes suivants : « J'atteste que dans quelque lieu du globe » que je prendrai un décimètre cube d'air, dès que je mettrai » celui-ci en contact avec une liqueur putrescible renfermée » dans des matras hermétiquement clos, *constamment*, ceux- » ci se rempliront d'organismes vivants. »

A l'occasion de ce débat, l'Académie dans la séance du 4 janvier dernier a chargé une Commission de « faire répé- » ter en sa présence des expériencee dont les résultats sont » invoqués comme favorables ou contraires à la doctrine des » générations spontanées. »

Cette Commission, placée en présence de ces deux assertions précises et contradictoires qui venaient d'être énoncées devant l'Académie, a jugé que c'était ce point du débat qu'elle devait naturellement élucider en premier lieu.

Décidée, pour ne pas compliquer cette étude, à procéder par expériences bien caractérisées, et à faire connaître à l'Académie les résultats qu'elle aura constatés dans chacune d'elles, elle veut d'abord étudier celle qui, exécutée par les deux parties avec des résultats divers, est ainsi devenue

propre à chacune d'elles et réputée par elles deux comme tout à fait probante.

Les conditions dans lesquelles il lui paraît convenable d'exécuter ces expériences, pour faire disparaître tout doute sont les suivantes : elles auront lieu au Muséum d'histoire naturelle, dans le laboratoire de chimie de MM. Chevreul et Frémy.

M. Pasteur emploiera dans cette expérience l'eau de levûre de bière dont il s'est dejà servi ; il expérimentera sur trois séries chacune de vingt matras, de 250c environ.

MM. Pouchet, Joly et Musset répéteront simultanément cette expérience en employant, comme ils l'ont fait à Toulonse et à la Maladetta de l'infusion de foin; mais la Commission constatera au préalable si cette infusion soumise à une température suffisante, en vase clos, conserve pendant un certain temps une limpidité absolue au contact de l'oxygène artificiel, et ne peut à la suite de son oxydation, par un phénomène purement chimique, donner lieu à la formation de précipités granuleux susceptibles d'apporter du doute dans les observations microscopiques.

Ils emploieront telle forme d'appareils qu'ils jugeront convenable, pourvu que ces appareils ne puissent pas être considérés par la Commission comme susceptibles d'introduire des causes d'erreur dans l'expérience.

Celle-ci, du reste, comme celle de M. Pasteur, aura lieu, aussi, avec trois séries de vingt vases chacune.

L'air introduit dans les vases sera pris en des points du Jardin des Plantes identiques pour les expériences destinées à être comparées et dans les mêmes conditions.

Les vases étiquetés et parafés seront placés dans une des dépendances du Muséum regardée par MM. Pasteur, Pouchet, Joly et Musset comme convenable par son exposition au développement des organismes vivants.

Au bout d'*un temps convenu d'avance*, la Commission, en présence de MM. Pasteur, Pouchet, Joly et Musset et avec

leur concours constatera par l'examen microscopique des liqueurs les résultats qui s'y seront manifestés (1).

Tel est le programme que nous recevions de la Commission, le jour et à l'heure même où nous lui adressions le nôtre, dont voici la teneur avec cette lettre d'envoi.

Messieurs,

La note que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser est formellement en opposition avec les termes dans lesquels la Commission a été nommée par l'Institut.

L'Académie et le monde savant attendent un débat sérieux et contradictoire sur l'importante question des générations spontanées, qui a été soumise à votre jugement, ce serait aller, ce nous semble, contre les vœux et tous les principes de l'équité, que de nous imposer un programme qui exclut entièrement nos expériences personnelles au profit d'une seule de notre adversaire.

En conséquence, nous avons l'honneur de vous adresser un travail plus large où les expériences sont indiquées dans un ordre qui nous paraît absolument logique. Nous faisons donc un appel à la haute impartialité de MM. les membres de la Commission, et nous espérons qu'ils voudront bien accéder à nos justes réclamations et nous autoriser dans le plus bref délai à commencer nos opérations.

Paris, le 20 juin 1864.

Signé : J. A. Pouchet, N. Joly, C. Musset.

Programme de MM. Joly, Musset et Pouchet.

I. *Micrographie atmosphérique.*

A. Analyse microscopique et micrométique de l'air.
a. Par l'aspirateur de M. Pasteur ;
b. Par les plaques de verre enduites de glycérine, de MM. Joly et Musset ;

(1) Cette note est déposée dans les archives de l'Académie de Toulouse.

α. Par l'aéroscope de M. Pouchet. Analyse faite comparativement à l'aide de *criteriums* parfaitement connus;

B. Analyse microscopique de l'air d'une brasserie, des poussières ordinaires et de celles de la cuve à mercure.

II. *Expériences physiologiques à ciel découvert.* — Formation de la membrane proligère.

a. Genèse spontanée des bactéries et des vibrioniens.

b. Id. Id. des infusoires ciliés.

c. Id. Id. de la levûre de bière, de groseilles, de fraises et de prunes.

III. *Expériences à vases clos et chauffés.*

a. Expérience de Schultze.

b. Id. du ballon à col tortueux de M. Pasteur.

c. Id. de Montegazza, sur le mercure bouilli.

IV. *Inanité des expériences à vases hermétiquement clos et scellés, démontrée par*

a. de simples macérations;

b. Par la fécondité absolue d'une substance fermentescible ayant bouilli et mise en contact avec un décimètre cube d'air pris dans uu lieu quelconque;

c. Par l'expérience à ballons scellés de M. Pasteur; expérience demandée par la Commission et acceptée par nous, à la condition de nous laisser le choix de la substance fermentescible et d'ouvrir nos vases tous à la fois ou successivement et à des intervalles de temps qu'il est matériellement impossible de fixer d'avance.

Postscriptum. — Nous recevons à l'instant même le programme de la Commission. Après l'avoir lu très-attentivement, nous croyons que nous n'avons pas un seul mot à changer au nôtre. En conséquence, nous persistons dans la résolution que nous avons prise de ne pas engager ce débat sur le domaine trop restreint où l'on voudrait nous conduire (1).

Signé : N. Joly, Ch. Musset, Pouchet.

Paris, le 20 juin 1864.

---

(1) Déposé aux archives de l'Académie des sciences de Toulouse.



A ce programme, la Commission répondit par cette lettre d'avis qui nous lassait parfaitement indécis sur ses résolutions.

Institut Impérial de France.

Paris, 21 juin 1861.

A MM. POUCHET, JOLY, ET MUSSET.

Messieurs,

La Commission des générations spontanées se réunira demain mercredi 22 courant, à midi précis, au Muséum (laboratoire de MM. Frémy et Chevreul).

Vous êtes priés de vouloir bien assister à cette réunion.

Agréez, etc.

Le chef du Secrétariat de l'Institut,

Signé : PINGARD (1).

Nous fûmes exacts au rendez-vous; mais comme elle avait fait son siége, la Commission passa par-dessus toutes sortes de considérations. Au moment d'analyser le Rapport de la Commission, comment ne pas hésiter? N'est-il pas bien grave de dire à des hommes aussi éminents, à des savants si haut placés dans les rangs de la science et des honneurs : Vous avez modifié la vérité; ici vous avez retranché, là vous avez ajouté; imitant ainsi les grands maîtres de la peinture et de la statuaire, si habiles à jeter sur leurs œuvres un voile arbitraire, dont les plis ingénieux mettent à nu ou à couvert ce qui, selon les circonstances, peut charmer ou choquer le regard. Mais si la science gagne à être prudente, elle perd à être prude; aussi, malgré la gravité de l'accusation et le danger de la preuve, nous dirons franchement que ce Rapport s'éloigne autant de la vérité que de l'erreur et *ressemble à l'un et*

(1) Déposé aux archives de l'Académie des sciences de Toulouse.

à l'autre, *tout en différant des deux* : En voici la démonstration :

Et d'abord, il est dit dans le Rapport, à la page 389 ligne 23 et suivantes (1) :

« Dans le cas où MM. Pouchet, Joly et Musset n'auraient pas été *convaincus par l'examen*, fait sous leurs yeux, des ballons provenant du Montanvert, la Commission *pensait* qu'ils s'étaient mis en mesure d'opérer parallèlement avec le liquide fermentescible dont ils *avaient coutume de se servir*. »

Par quelle illusion la Commission a-t-elle cru, en lisant notre réponse si catégorique à la note qu'elle uous avait adressée, que *nous nous étions mis en mesure d'opérer parallèlement avec le liquide fermentescible dont nous avions l'habitude de nous servir ?* Jamais deux programmes ne furent plus opposés. De plus, le Rapport nous prête un procédé d'expérimentation qui ne nous appartient nullement et dont tout le mérite ou le démérite doit retomber sur notre antagoniste. Il est question, en effet, *d'une substance fermentescible dont nous avions coutume de nous servir ;* de laquelle ? Nous l'ignorons. Convaincus qu'il est faux de conclure, en science physique, du particulier au général, les hétérogénistes ont employé à dessein, leurs Mémoires en témoignent, tantôt une substance, tantôt une autre, regrettant de ne pouvoir assez les multiplier ; car c'est une cause d'erreur des plus graves que de se servir toujours de la même liqueur, l'action de la chaleur, de la lumière, de l'air, etc., variant avec la nature de la substance. Du reste, si nous ne l'avions su, notre adversaire nous l'eût appris. Dans son Mémoire sur la doctrine des générations spontanées, M. Pasteur dit, en parlant de l'urine : Celle qui a été portée à la température de l'ébullition n'éprouve aucune putréfaction ou fermentation en présence de l'air chauffé (2). Or, plus loin, il continue ainsi :

---

(1) Académie des sciences. Comptes rendus hebdomadaires, 1865, premier semestre. *Rapport de la Commission*, page 389.

(2) J. Pasteur, *Ann. des sci. nat.* Tome XVI, p. 48.

Cela posé, si on répète cette même expérience sur le lait ordinaire, on peut être assuré que le lait se caillera et se putréfiera constamment.... Examiné au microscope, je le trouve rempli de vibrions (1).

Ce n'est pas tout : Qu'on fasse bouillir, toujours d'après le savant chimiste, un liquide composé : 1° de 10 gram. de sucre ; 2° de 100 centimètres cubes d'eau de levûre de bière (0g5 de matière solide) et qu'on remplisse les ballons d'air calciné, le liquide reste limpide ; *il ne se fait rien,* comme l'a dit M. Flourens. Répète-t-on l'expérience en ajoutant au liquide 1 gramme de carbonate de chaux, le liquide se trouble, tous les ballons se peuplent de vibrions ; il se fait quelque chose, comme le dirait M. Flourens (2).

Assurément nous n'avons jamais eu l'idée de conclure avec M. Pasteur, que les mêmes germes étaient tués à 100° dans l'urine et échappaient à la mort dans le lait, ni qu'un gram. de carbonate de chaux produisît le même miracle! Non, jamais (3). Lui seul l'a dit; mais l'a-t-il cru? Quoi qu'il en soit, ces expériences, en admettant qu'elles soient toujours exactes, sont fort instructives, et prouvent la nécessité de varier les liqueurs si l'on ne veut pas s'exposer à avoir des résultats ici positifs, là négatifs, et faire dépendre d'un gramme de carbonate de chaux, les immenses conséquences de la réalité ou de l'inanité de la doctrine des générations spontanées.

« Cependant, dit le Rapport, le temps que la Commission ne voulait employer qu'à l'*observation des faits*, ce qu'elle regardait comme la seule mission qu'elle eût à remplir, s'écoulait en discussions générales et vaines sur le programme suivi et sur la convenance, que la Commission ne pouvait admettre d'adopter pour ces expériences l'ordre indiqué par MM. Pouchet, Joly et Musset. Cet ordre, il est nécessaire de

---

(1) *Loc. ci. t*p. 53.

(2) *Loc. cit.* p. 56.

(3) Voir M. Joly, *Examen critique du Mémoire de M. Pasteur.* Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse, VIe série, t. I, p. 13.

le rappeler, *écartant l'objet du débat dont l'Académie nous avait saisis*, plaçait au premier rang, des expériences telles que celles-ci : Analyse microscopique de *l'air de l'amphithéâtre* où nous opérions, analyse microscopique *d'un litre de bière*, etc., études dont il suffit d'énoncer l'indication pour que les *personnes accoutumées au maniement du microscope* en comprennent l'insoluble difficulté. »

Il est difficile de mettre plus d'art dans la disposition des plis du voile qui couvre la vérité. Cependant ils ne sont pas assez épais pour nous la cacher tout entière ; mais pour la voir, il faut regarder à l'envers et dire (afin de ne pas perdre les avantages du style ironique du Rapporteur) :

Le temps que les hétérogénistes voulaient n'employer qu'à l'observation des faits, ce qu'ils regardaient comme la seule mission qu'ils eussent à remplir, s'écoulait en discussions *très-précises et très-vives* sur le programme à suivre et sur la convenance, que la Commission devait admettre, d'adopter pour ces expériences l'ordre indiqué par eux.

Telle est, sur ce point, la vérité toute nue ; à moins de supposer que nous étions venus à Paris, du fond de la province pour nous livrer devant une Commission, demandée par nous, à des discussions oiseuses, et que notre programme dont on connaît actuellement l'esprit scientifique, n'introduisait que de *vaines généralités, à l'exclusion des faits*. Les noms seuls de MM. Pouchet et Joly écartent une telle supposition, absurde d'ailleurs par elle-même. Ce n'est point encore l'erreur la plus grave. A quelle heure, en quel lieu, dans lequel de nos écrits scientifiques ou autres, le Rapporteur a-t-il entendu ou lu que nous proposions à la Commission l'expérience ridicule de l'*analyse microscopique d'un litre de bière ?* Nous proposions, notre programme en témoigne, de commencer nos expériences par l'analyse d'un air quelconque faite :

1° Par l'aspirateur de M. Pasteur ;

2° Par les plaques de verre, enduites de glycérine, de MM. Joly et Musset ;

3° Par l'aéroscope Pouchet ; analyse faite comparativement à l'aide de criteriums parfaitement connus ;

4° Analyse microscopique de l'air d'une brasserie, des poussières ordinaires et de celles de la cuve à mercure.

Voilà par quoi nous voulions commencer. N'était-ce point logique ? Les naturalistes sont divisés en deux camps nettement tranchés. Le camp des panspermistes et le camp des hétérogénistes. Or, l'atmosphère a toujours été le champ clos où les deux camps se sont livrés à des luttes acharnées, avec des alternatives de succès et de revers ; l'un affirmant que les germes flottent dans l'air d'où ils tombent, sans que toujours on puisse s'en rendre compte, dans les vases à expériences, l'autre affirmant, avec non moins de résolution, que ce même air ne charrie qu'accidentellement des germes, et que les microphytes et les microzoaires dont la fonction est si immense dans la nature, naissent par l'une des transformations de la force potentielle et unique qui régit la matière, et n'ont pas par conséquent de parents directs, en prenant le mot *parents* dans le sens qui lui est propre.

Y a-t-il donc alors une méthode plus sûre et plus rationnelle que la nôtre? Les germes sont ou ne sont pas dans l'air, toujours, accidentellement ou jamais. Les uns l'affirment, les autres le nient; d'où la nécessité de commencer par l'analyse microscopique de l'air, à l'aide de tous les moyens que la science moderne a mis au service des chercheurs de vérités. Aussi proposions-nous de faire passer, au moyen de l'aspirateur de M. Pasteur, un courant d'air dans un tube plein de coton, afin de recueillir tous ces milliards de particules flottant dans un rayon de soleil, et de les examiner au microscope; d'analyser par le même procédé et par d'autres qui nous sont personnels une partie de l'air d'une brasserie et de la surface de la cuve pneumatique, afin de constater s'il est vrai, ainsi que l'affirme notre adversaire, que les cellules si connues du ferment, dit levûre de bière, existent réellement dans l'atmosphère, et si les poussières qui tombent sur la cuve à mercure sont, comme il l'a dit, la cause inconnue des

erreurs que nous avons commises dans certaines expériences, entre autres, celles de Schwam et de Schultze. Voilà ce que nous suggérait la bonne méthode. Puisque dans sa fameuse conférence, faite en Sorbonne, M. Pasteur affirme avoir montré à tout Paris ces germes aériens, n'était-ce pas généreux de notre part et lui faire beau jeu que de lui proposer l'analyse microscopique d'un nombre quelconque de mètres cubes d'un air pris là même où il doit être saturé de spores? C'était peut-être imprudent, mais non; car nous savions, pour l'avoir expérimenté cent fois, que ces molécules qui saupoudrent un rayon de lumière, ne sont que les débris des objets qui nous entourent; nous savions que des macérations de poussière sont très-peu fécondes et que certains corpuscules, pris pour des œufs, n'étaient, M. Pouchet l'avait démontré, que des grains de fécule; nous savions que l'air chauffé au rouge blanc, lavé dans des acides, tamisé par une neige épaisse, pris aux sommets glacés des montagnes, comme au milieu des mers, agit identiquement sur des infusions identiques; et que les germes corrupteurs sont si peu dans l'atmosphère qu'il n'est pas de moyen plus efficace pour conserver la viande en été, que de la placer dans un courant d'air où, cependant, elle essuie les poussières de centaines de mètres cubes de gaz vital.

Pourquoi donc notre adversaire n'a-t-il pas joint ses instances aux nôtres? Il est vrai qu'il en était maître; mais la Commission n'était pas maîtresse de substituer dans son rapport à une expérience sérieuse et logique une expérience puérile, vide de sens et qui n'en est que la parodie; *l'analyse microscopique d'un litre de bière!* C'était son premier devoir, sinon de publier notre programme en entier, du moins de ne pas en altérer le texte, pour ne pas s'exposer à jeter le ridicule sur des hommes convaincus tels que MM. Pouchet et Joly, dont la renommée a depuis longtemps publié le mérite scientifique.

Cependant le Rapport dit, que ce programme « a été lu à l'Académie, qui a vu que l'expérience capitale dont nous

avons parlé, et sur le résultat de laquelle ces savants avaient porté un jugement précis, ne figuraient qu'au dernier rang (1). » Cela est très-exact; mais ceci ne l'est pas moins; les vingt ou trente personnes que la curiosité scientifique avaient attirées dans le laboratoire de M. Chevreul, pourraient l'attester; nous offrîmes séance tenante de renverser les termes de notre programme et de commencer par l'expérience de M. Pasteur, si la Commission prenait l'engagement de nous laisser ensuite faire les nôtres en sa présence. M. Dumas nous fit cette réponse : *La Commission ne s'engage pas.* Les traités furent déchirés.

Telle est, sur ce point, la vérité simple.

Le Rapport cependant tient un autre langage :

« En vain, dit-il, votre Commission à plusieurs reprises, s'en référant au texte de sa note, essaya-t-elle de montrer qu'en déclarant qu'elle voulait procéder expériences par expériences bien caractérisées, elle n'avait pas annoncé l'intention de se borner à une seule, mais que, ne pouvant les exécuter toutes à la fois, forcée d'adopter un ordre et de faire un choix, elle avait naturellement assigné le premier rang à celle que l'Académie avait en vue en nommant la Commission, qui constituait l'objet même du dissentiment, et qui, d'ailleurs, lui paraissait la plus importante, etc. (2). »

Pourquoi donc, si ce langage singulièrement exagéré était sincère, pourquoi la Commission refusa-t-elle de se lier par un engagement? Il est facile de le deviner, personne ne s'y trompera.

Analysons maintenant l'expérience de M. Pasteur, en la suivant pas à pas dans les pages du Rapport :

« M. Pasteur, y est-il dit, présenta trois ballons remplis d'air en 1860, sur le Montanvert, et contenant de l'eau de levûre de bière, liqueur fermentescible, sur laquelle il opère ordinairement.....

(1) *Loc. cit.* p. 387.
(2) *Loc cit.* p. 390.

» La pointe de l'un d'eux fut cassée sous le mercure, et l'analyse de l'air qu'il contenait nous montra à la fois qu'il ne contenait pas d'acide carbonique, et qu'il renfermait, comme l'air normal, 21 pour 100 d'oxygène. Dès lors, le liquide fermentescible qu'il contenait, était resté près de quatre ans au contact de l'air, sans absorber une quantité appréciable d'oxygène (1). Plus loin on lit : Dans le cas où MM. Pouchet, Joly et Musset n'auraient pas été *convaincus* par l'examen fait sous leurs yeux, des ballons provenant de Montanvert, etc. (2). »

Convaincus, de quoi? Comment! voilà un fait extraordinaire qui va contre tout ce qui a été dit et écrit par les chimistes les plus éminents, par ceux-là mêmes qui viennent de le constater avec *le plus grand étonnement*, il est vrai; et on est surpris qu'il ne nous ait pas convaincus? Mais notre adversaire devait être convaincu moins que personne, lui qui dans son Mémoire, et à propos d'expériences identiques, dit formellement, page 32 :

« La couleur du liquide se fonce légèrement avec le temps, sans doute sous l'influence d'une oxydation directe de la matière albuminoïde ou du sucre. » Et dans une note, il ajoute : « Cette oxydation directe est indiquée par l'analyse suivante, effectuée sur l'air d'un ballon rempli aux 2/5 d'eau de levûre sucrée, et qui était resté à l'étuve du 12 février au 18 avril 1860.

Acide carbonique	0,9
Oxygène	19,5
Azote	79,6
	100, (3).

Voilà donc un liquide dont la couleur se fonce par suite d'une oxydation, dans l'espace de deux mois; tandis que le même liquide, pendant quatre ans, garde sa limpidité première et ne s'oxyde nullement. Si le premier nous avait con-

(1) *Loc. cit.* p. 388.

(2) *Loc. cit.* p. 389.

(3) *Ann. des sci. nat.* IVe série, t. XVI, p. 32.

vaincus, le second ne pouvait nous convaincre, à moins de changer de convictions. Mais cette expérience était destinée à donner bien d'autres résultats tout aussi contradictoires. En effet, on lit dans le Rapport : « Il n'était rentré dans ce ballon que du mercure provenant du fond de la cuve, et la liqueur en est restée *inaltérée.* » Or, dans son Mémoire et à propos de ses expériences sur le mercure, M. Pasteur nous dit : (1) « C'est tout simplement que le mercure de nos cuves, qui ne subit que de loin en loin des lavages aux acides énergiques, est habituellement rempli de germes apportés par les poussières qui sont en suspension dans l'air, lesquelles y tombent toutes les fois que la cuve est exposée à l'air, et qui pénètrent dans l'intérieur du mercure par les manipulations qu'on y pratique, sans que leur légèreté spécifique puisse les ramener toutes à la surface à cause de leur volume microscopique....

» Que l'on prenne un de ces ballons.... qu'on plonge sa pointe fermée au fond d'une cuve à mercure quelconque, et que par un choc on brise sa pointe *au fond de la cuve*, il naîtra dans le liquide de ce ballon des productions organisées, peut-être neuf fois sur *dix....* »

Que penser de résultats à ce point contradictoires? Peut-être le ballon ouvert par la Commission au fond de la cuve à mercure, était-il le *dixième !* dans tous les cas, cette citation dernière explique largement pourquoi nous proposions d'analyser au microscope les poussières flottant à la surface de la cuve à mercure. Mais de tout ceci, je tirerai une autre conclusion : c'est que de telles contradictions inaperçues par les membres de la Commission prouvent que, peut-être, de toutes les expériences si remarquables dont M. Pouchet a peuplé trois volumes, de toutes celles que M. Joly et moi avons faites et publiées, et enfin de celles même de M. Pasteur, la Commission n'en connaissait sérieusement aucune. Certes, ce n'est pas le savoir qui manquait à ses membres ; tous, dans le do-

(1) *Loc. cit.* p. 79 et 80.

maine de la science, ont imprimé leurs traces ineffaçables; mais ce domaine est trop vaste pour qu'un homme puisse en connaître toutes les régions : d'où la nécessité, avant de se constituer juge dans une question de cette importance, de commencer par y être expert.

Voyons maintenant comment M. Pasteur fait sa fameuse expérience, et empruntons au Rapport sa rédaction.

« M. Pasteur, en présence de la Commission et de MM Pouchet, Joly et Musset, se mit ensuite en mesure de remplir 60 ballons sur lesquels devaient porter ses propres expériences, de la liqueur fermentescible qu'il avait préparée en faisant une décoction de 100 grammes de levûre par litre d'eau. Chacun de ces ballons de 250 à 300 cent. cubes fut rempli, au tiers environ, de ce liquide limpide contenu dans *un grand flacon*, dont le maniement seul donnait lieu à une fréquente agitation. Le col de ce ballon fut étiré à la lampe en tube très-étroit et le liquide qu'ils contenaient maintenu en ébullition pendant un *temps sensiblement égal*, deux minutes environ; après quoi chacun d'eux fut immédiatement fermé à la lampe (1). »

Ces ballons devaient être, par séries de vingt, remplis d'air pris à trois stations différentes dont l'atmosphère avait été supposée de plus en plus vierge de poussières impures.

La Commission a mis un art extrême dans la rédaction de cette partie du Rapport; car deux causes d'erreurs très-graves dans le procédé préparatoire de M Pasteur, causes d'erreurs signalées, séance tenante, par les hétérogénistes, y sont savamment déguisées. La première se rapporte à l'homogénéité du liquide; la deuxième à la durée de l'ébullition.

Pour comparer des fractions, il est nécessaire de commencer par les réduire au même dénominateur, et l'expérimentateur qui prétend démontrer que l'air d'*ici* agit autrement que celui de *là* sur un liquide fermentescible, est tenu de préparer et de traiter ce liquide absolument de la même

(1) *Loc. cit.* p. 389.

manière, surtout, quand il s'agit d'un problème sur la vie. C'est précisément ce que M. Pasteur a eu le tort irréparable d'oublier. Le liquide dont il emplissait ses ballons était contenu dans un bocal de 10 litres environ, d'où il ne fut successivement transvasé que plusieurs heures après sa préparation. En vertu de la loi d'équilibre des liquides hétérogènes, il appert que le savant chimiste versait dans ses ballons une liqueur de plus en plus dense, et par suite de plus en plus riche en substance albuminoïde et fermentescible. Mais voici qui est plus grave encore: M. Pasteur n'avait, du moins en apparence, aucun souci de la différence dans la durée de l'ébullition; un ballon bouillait 1 minute, l'autre 30 secondes, celui-ci 2 minutes, celui-là 3, etc....

Frappés de ces inadvertances, autrement graves que celle d'employer une lime chauffée au lieu d'une pince pour casser la pointe de nos ballons, à la Maladetta, les hétérogénistes les signalèrent immédiatement à la Commission qui ne prêtait, d'ailleurs, aucune attention à ce qui se passait devant elle. Alors, M. Flourens prononça ces paroles dont le Rapport ne fait nulle mention, mais qu'il importe de sauver de l'oubli : *Voilà*, dit-il, *ce qui a été dit de plus grave contre l'expérience de M. Pasteur; l'objection est sérieuse*. La gravité de nos objections et l'assentiment de M. Flourens produisirent sur tous ceux qui étaient présents une sensation telle, que M. Balard nous pria personnellement de vouloir bien les lui dicter. M. Pasteur lui-même ne nia pas leur importance. Et maintenant il est facile de comprendre le sens de ces expressions palliatives du Rapport : 1° le maniement seul du vase donnait lieu à *une fréquente agitation;* 2° les ballons furent soumis à l'ébullition pendant un temps *sensiblement égal*. Mais pallier le mal, ce n'est point le guérir; car ces deux expressions sont loin de rendre la vérité.

Arrivons enfin aux résultats de cette expérience. M. Pasteur prenant pour prémisses les expériences faites d'abord à l'observatoire de Paris, ensuite dans le Jura, conclut devant la Commission : 1° que les ballons ouverts dans le grand amphi-

théâtre où il opérait, seraient *peut-être* tous féconds, parce que dans ce local fréquenté, les poussières, et partant les germes devaient y abonder ; c'était la station correspondante à l'auberge du Montanvert ; 2° que les ballons ouverts en dehors de cet amphithéâtre, et sur le point le plus élevé du dôme du laboratoire, seraient féconds en nombre moindre, par la raison que les poussières y sont évidemment moins épaisses ; c'est la station correspondante au Jura ; 3° enfin que sur ceux qui seraient ouverts à la campagne, à Bellevue, le nom est significatif, lieu où l'air est considéré par tout le monde comme plus pur, on en compterait un nombre de féconds très-inférieur à celui des deux autres séries ; c'est la station correspondante à la mer de glace de Montanvert.

Voilà ce qui avait été prédit et dit à la Commission, mais ce qui n'a point été publié. La cause, la voici. Le rapport nous la donne (1).

Sur les 19 ballons de la première série, remplis d'air pris dans l'amphithéâtre, il n'en est que 5 dans lesquels il se soit manifesté quelques développements organiques ; 14 sont restés intacts. — On avait prédit qu'ils seraient peut-être tous féconds.

La deuxième série de ballons pleins d'air pris sur le dôme de l'amphithéâtre, en offrit 13 restés sans altération, tandis que 6 seulement ont donné naissance à des êtres vivants. — (Un de plus qu'à la station précédente. Il avait été prédit qu'il y en aurait moins, l'air étant plus pur.)

Mais la proportion change notablement dans les ballons remplis d'air à Bellevue : sur 18 de ces vases, 16 ont été altérés. — (Il avait été prédit qu'il y en aurait moins que dans les deux stations précédentes.)

M. Boucher de Perthes a raison ; *il y a des expériences malicieuses* ; et celle-là est certainement du nombre. La Commission l'a bien compris ; aussi plus préoccupée des résultats de l'expérience que de leur valeur, et sentant toute la force du

(1) *Loc. cit.*, p. 395.

démenti formel de celle-ci, s'empresse-t-elle, pour prévenir toute objection nouvelle, de dire : « En envisageant les germes comme la cause des développements produits dans les ballons, objets de nos essais, on pourrait être porté à penser que *près* d'une prairie, sous des arbres, au milieu de ces sources nombreuses de production et de dissémination des séminules de tout genre, l'air en serait plus chargé qu'au sein des villes elles-mêmes, et, ainsi qu'on vient de le voir, les résultats de nos expériences sont *en accord* avec cette supposition (1). On ne le croirait pas, si ce n'était écrit. Mais la Commission ne se souvenait donc pas que son protégé avait fait une supposition tout opposée, et s'était transporté dans les montagnes du Jura pour démontrer que c'est l'inverse qui est vrai. « En outre, a-t-il écrit, la proportion des ballons qui, dans ces premières expériences offrent des productions organisées, nous donne la *preuve indubitable* que les lieux habités renferment un nombre relativement considérable de germes féconds à cause des poussières qui sont à la surface des objets. Dans cette petite auberge du Montanvert, par exemple, il y a certainement des poussières, et par suite des germes venant de tous les pays *du monde*, apportés par les effets des voyageurs.

Est-ce assez clair? et maintenant, pour le besoin de la cause, la Commission insinue qu'il y a dans le laboratoire de M. Chevreul, situé en la capitale *de ce même monde*, moins de poussières et par suite de germes que dans la plaine et sur les coteaux de Bellevue?

Nous sommes en droit de penser que de quelque manière que l'expérience eût marché, la Commission était décidée à la suivre pour l'approuver. Si, par exemple, des flacons ouverts sur le dôme du laboratoire, il y en avait eu un nombre d'altérés plus grand qu'aux deux autres stations, la Commission aurait certainement trouvé un moyen quelconque d'en donner la raison. Comment en douter en voyant la manière dont M. Milne-Edwards explique, dans son cours de physiologie, le

---

(1) *Loc. cit.*, p. 355.

résultat de nos expériences à la Maladetta : « Des expériences analogues, dit-il, ont été faites récemment dans les Pyrénées, par MM. Pouchet, Joly et de Musset; mais les résultats obtenus ne furent pas les mêmes que dans les cas dont je viens de parler. » Ces physiologistes ayant opéré sur 8 ballons, virent des infusoires se développer dans tous. Peut-on en conclure que les faits annoncés par M. Pasteur sont inexacts? Evidemment non. Les expériences de MM. Pouchet, Joly et Musset, *en supposant qu'elles aient été bien faites*, prouveraient seulement que dans le lieu et au moment où les huit vases de ces naturalistes ont été remplis d'air, l'atmosphère était chargée de plus de poussières organiques qu'il n'y en avait au haut du Jura au moment où M. Pasteur s'y rendit (1).

Cette appréciation d'une expérience faite dans de telles circonstances, indique nettement l'esprit dont nos juges étaient animés; et que, puisque féconds ou stériles, les ballons de M. Pasteur confirment son hypothèse, il est profondément inutile d'insister. Aussi comprenons-nous que M. Joly ait cru, en parlant de cette expérience dans sa célèbre conférence du 28 juin, pouvoir se permettre de décocher sur elle les traits d'une fine ironie. Sa spirituelle prédiction s'est accomplie au delà de toute espérance (2).

Encore une observation.

Dans la note que la Commission nous adressa le 18 juin 1864, on lit :

Au bout d'un temps *convenu d'avance*, la Commission, en présence de MM. Pasteur, Pouchet, Joly et Musset, et avec leur

(1) Milne Edwards, *Leçons sur la phys. et l'anat. comp.* t. VIII, p. 271.

(2) Autant vaudrait nous répondre, dit le spirituel et savant professeur, en parodiant quelque peu un refrain bien connu :

Trouvez-vous des œufs dans l'eau ?
Ah ! c'est la faute à Rousseau.
Point d'œufs dans l'atmosphère ?
Ah ! c'est la faute à Voltaire (*).

(*) N. Joly, Conférence du 18 juin 1864, p. 17.

concours constatera les résultats qui se seront manifestés dans les vases à expériences.

Nous répondîmes qu'il était matériellement impossible de fixer *un temps d'avance* (1).

Or, il est dit dans le rapport :

L'inspection des ballons suffit pour montrer que si dans le cours d'un mois on voit apparaître la plus grande partie des phénomènes qui doivent se produire dans un laps *de temps indéfini*, il est cependant quelques cas, en petit nombre il est vrai, où de nouveaux développements organiques se manifestent après ce délai. Et dans une note, on ajoute : il n'est pas inutile de remarquer que l'époque de l'apparition des organismes dans les ballons en expérience n'est pas toujours facile à bien préciser (2).

C'est ce que quatre années consécutives d'expériences nous avaient appris. Quelquefois les organismes ne se sont montrés que douze et même quinze mois après la préparation de la liqueur fermentescible en vases clos. Nous sommes heureux de voir la Commission se ranger de notre avis, trop tard, il est vrai, et surtout sans faire mention de la demande inopportune qu'elle nous avait adressée.

En résumé, que trouvons-nous dans ce rapport? La préoccupation constante d'éloigner de la Commission tout soupçon de partialité, et cependant une prévention palpable en faveur de l'hypothèse gratuite de notre adversaire. Quant à cet esprit de critique sage et savante qui scrute les choses, les analyse, pour dégager ce qu'elles ont de bon de la gangue qui les renferme, il ne s'y montre nulle part. C'est que le siége de la Commission était fait ou commandé ; son obstination à nous interdire toute expérience autre que celle qui ne démontre rien, en est la preuve certaine.

Pourquoi n'a-t-elle été nommée que deux mois après la demande que nous avions adressée à l'Académie? Pourquoi n'a-

(1) Voir plus haut : 1° Note de la Commission ; 2° notre programme.

(2) *Loc. cit.*, p. 17.

t-elle été composée que de membres évidemment hostiles à la doctrine que nous défendons ? Pourquoi enfin ce rapport où l'erreur et la vérité se donnent la main? Pourquoi si peu de justice au milieu de tant de science? Pourquoi un des plus grands orateurs de la catholicité lance-t-il du haut de la chaire sacrée de Notre-Dame, un anathème contre les hétérogénistes quelques mois avant notre arrivée à Paris, et pourquoi y remonte-t-il, sitôt le rapport de la Commission publié, pour annoncer aux consciences émues que l'*impiété naturaliste* (1) était vaincue?

Nous l'ignorons absolument; mais nous savons maintenant que tous les juges ne rendent pas la justice; la passion est une affection de l'âme qui maîtrise ou supprime toutes les autres ; or, personne n'en est exempt, pas même les génies.

Van Marum tenait avec Cuvier une conversation animée sur la génération spontanée. Cuvier se défendait mal et ne faisait que des réponses évasives.

Enfin, y croyez-vous? s'écria van Marum. Le baron Cuvier répondit à voix basse : l'*Empereur ne le veut pas*.

Et nunc erudimini...

Je joins à mon travail la réponse que nous adressâmes, MM. Pouchet, Joly et moi, à la Commission avant de quitter la capitale.

NOTE

Adressée par MM. Pouchet, Joly et Musset, à la Commission des expériences relatives à la génération spontanée.

MESSIEURS,

Lorsque nous nous sommes présentés chez M. Flourens pour l'informer de notre arrivée à Paris, ainsi que de notre désir de nous mettre le plus tôt possible en rapport avec la Commission chargée de suivre nos expériences sur l'*hétérogénie*, nous

(1) Expressions du R. P. Félix. Conférence de Notre-Dame de Paris. 1863 et 1865.

avons trouvé auprès de M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences autant d'impartialité que de bienveillance. « Dans mon opinion, nous a-t-il dit, vous devez faire vos ex-
» périences, comme vous l'entendrez. M. Pasteur aura aussi
» pour exécuter les siennes, pleine et entière liberté ; ensuite
» la Commission décidera. »

Ces conditions étaient dictées par la plus stricte justice ; aussi les avions-nous acceptées avec plaisir et même avec reconnaissance.

Mais quelle n'a pas été notre surprise lorsque nous avons entendu MM. Dumas, Balard et Brongniart nous imposer un programme tout à fait différent de celui de M. Flourens, un programme tellement restreint, qu'il se *bornait à une seule expérience*, à une expérience de M. Pasteur qui, selon nous, ne prouve absolument rien, et dont les résultats, *quels qu'ils soient*, positifs ou négatifs, peuvent être également invoqués par notre adversaire en faveur de la *Panspermie localisée*.

Nous sommes venus à Paris non pour glorifier les expériences de M. Pasteur, mais bien pour en démontrer devant vous la complète inanité, Nos lettres insérées dans les comptes rendus de l'Académie, et notamment celle du 5 juin 1864, prouvent surabondamment, par leur contexte même, que tel était réellement le but de notre long et dispendieux voyage.

La convocation signée le 6 juin par M. le Secrétaire perpétuel, ne permet pas le moindre doute à cet égard.

En effet, elle est ainsi conçue :

« J'ai l'honneur de vous rappeler l'engagement que vous
» avez pris de vous trouver à Paris le 15 juin pour la répétition
» de vos *expériences* relatives à la génération spontanée. »

De plus, on lit dans les comptes rendus (séance du 4 janvier 1864) : « L'Académie a chargé une Commission de faire
» répéter devant elle les expériences dont les résultats sont
» invoqués comme favorables ou contraires à la doctrine des
» générations spontanées. »

La Commission dont il s'agit avait été nommée, d'après le vœu que nous avions exprimé nous-mêmes en disant :

« Il y aurait un moyen bien simple de terminer cet inter-
» minable débat : ce serait que l'Académie des sciences de
» Paris voulût bien nommer une Commission devant laquelle
» M. Pasteur et nous répéterions les principales expériences
» sur lesquelles *s'appuient de part et d'autre* des conclusions
» contradictoires. (Compte rendu de l'Institut, séance du
» 16 novembre 1863.) »

Il était donc bien entendu que nous répéterions *nos principales expériences*, et nous avions en conséquence préparé le programme que nous avons eu l'honneur d'adresser à la Commission.

Quoi qu'on en ait dit, la question qu'il s'agit de résoudre est, avant tout, une question de physiologie, de micrographie aérienne et d'embryogénie microscopique. La chimie n'y intervient qu'à titre d'auxiliaire, et pourvu qu'elle n'entrave pas la condition indispensable à la manifestation de la vie. Or, c'est précisément ce qui arrive dans l'expérience de M. Pasteur.

D'après cette idée, juste selon nous, nous voulions entreprendre de démontrer :

1° Que l'air ne renferme pas normalement ce nombre incalculable d'œufs et de spores dont l'a peuplé si gratuitement notre savant antagoniste ;

2° La semi-panspermie, une fois renversée, nous nous proposions de démontrer encore, en répétant, comme nous l'avons toujours dit et écrit, *nos principales expériences*, que l'hétérogénie est une réalité ;

3° Enfin, nous prenions l'engagement de prouver, contradictoirement aux assertions de M. Pasteur, qu'avec une substance fermentescible laissée à notre choix et bouillie, on obtiendra *constamment* et *partout* des productions organisées dans des vases hermétiquement clos, contenant un décimètre cube d'air naturel.

La Commission refusant d'accepter notre programme, programme que nous avons restreint aux faits les plus indispensables à établir, nous nous voyons dans l'impossibilité absolue de nous rendre aux conditions qu'elle nous impose, attendu

que ces conditions sont en opposition formelle avec celles que l'Académie a insérées dans les comptes rendus des 16 et 30 novembre 1863, du 4 janvier 1864, ainsi qu'avec celles que nous avons formulées de nouveau dans notre communication du 5 juin courant.

Avant de finir, nous exprimerons un regret bien légitime ; c'est de voir la Commission et notre adversaire lui-même ne tenir aucun compte de nos nombreuses expériences, cependant pour la plupart confirmées par celles de Jeffries Wiman, Schaafhausen et Mantegazza : c'est de la voir accorder une importance exclusive à un seul des résultats les plus contestables de notre antagoniste ; tandis qu'elle refuse non-seulement de nous laisser répéter devant elle les expériences que nous comptions faire à Paris, mais encore d'examiner les moyens de preuves immédiates que nous offrions, séance tenante, de soumettre à l'appréciation attentive de plusieurs de ses membres.

En présence des obstacles tout à fait inattendus qu'on nous oppose, notre conscience nous dit que nous n'avons qu'un seul parti à prendre, c'est de protester au nom de la science et de réserver les droits de l'avenir.

Agréez, etc.

Signé : F.-A. Pouchet, N. Joly, Ch. Musset.

Paris, le 22 juin 1864.

P. S. Nous prions M. le Secrétaire perpétuel de vouloir bien communiquer cette lettre à l'Académie et l'insérer dans les comptes rendus.

N. B. Pour des motifs faciles à deviner, M. Flourens n'a ni communiqué à l'Académie, ni inséré dans les comptes rendus la lettre qui vient d'être transcrite (1).

---

(1) Cette note est déposée dans les Archives de l'Académie des sciences de Toulouse.

DE LA RÉPRESSION

DES ATTENTATS AUX MOEURS ET DU SUICIDE

SUIVANT LES ANCIENS USAGES DE TOULOUSE ;

NOTICE HISTORIQUE (*)

Par M. MOLINIER.

On a dit que la législation de chaque peuple peut donner la mesure de sa civilisation pour chacune de ses périodes historiques. Cette idée n'est pas complétement exacte. Il y a toujours à faire, dans les institutions sociales, une large part aux traditions anciennes et aux exigences des institutions politiques. Beaucoup de choses survivent, dans la pratique de la vie, aux circonstances qui les ont produites et s'imposent à ceux qui les subissent sans qu'elles répondent à des besoins et sans qu'elles soient en rapport avec les mœurs. Ces pensées se présentent à l'esprit lorsqu'on voit comment s'administrait la justice répressive en France avant les réformes qu'amenèrent les événements de 1789. C'était certes une grande époque que celle de ce XVIIIe siècle, qui posséda tant d'hommes éminents, et qui activa cet élan de la pensée humaine, auquel nous devons une amélioration incontestable de l'état des sociétés européennes.

Cependant si on veut chercher l'expression générale des mœurs de l'Europe dans les institutions qui fonctionnaient

(*) Lue dans la Séance du 31 janvier 1867.

alors pour la répression des crimes, on se voit en arrière, et il semble qu'on soit encore au sein de ces époques barbares où on ne trouve en action que l'abus de la force obscurcissant l'idée de la justice. On voit en effet, au sein des sociétés, des juridictions nombreuses dont les pouvoirs sont mal définis, qui souvent se complaisent à infliger des peines, non dans un but d'utilité, mais pour faire acte de puissance. Les formes qu'on emploie méconnaissent les droits sacrés de la défense, sans le respect desquels il n'y a pas de sécurité pour l'innocence; elles semblent établies pour arracher par des moyens violents, tels que la privation de la liberté et la torture, des preuves artificielles sur lesquelles sera légalement établi un jugement, sans qu'on ait souci qu'il soit en rapport avec la vérité et la réalité des faits; il suffit qu'il soit exact au point de vue des règles et des principes. Quant à la pénalité, on sait qu'elle était atroce, et ce que nous allons en rapporter montrera qu'elle ne pouvait qu'inspirer au peuple des sentiments barbares en lui donnant le spectacle presque quotidien de ces supplices qui dégradaient la dignité humaine, qui étaient contraires à l'esprit de charité dont s'inspire le christianisme, et qui ne produisaient au sein des masses une certaine intimidation, qu'en y altérant les mœurs.

I.

Les législateurs de tous les temps ont toujours voulu maintenir la pureté des mœurs en incriminant et en punissant les faits qui sont propres à les corrompre. Il y a en cela une pensée morale, mais il convient, même dans ces matières, de combiner avec habileté et avec sagesse les mesures répressives auxquelles on devra avoir recours. Les manœuvres coupables des proxénètes qui servent d'entremetteurs pour faciliter la débauche et pour exciter les mauvais penchants, étaient punies à Toulouse avec une sévérité qui va paraître excessive, parce qu'elle méconnaissait les principes et parce qu'elle sortait des limites que trace la justice. Dans ces temps où les mœurs

étaient, dans les hautes classes, douces et faciles, ceux qui venaient à être convaincus d'avoir suborné et prostitué, en employant la séduction ou la violence, ce qu'on appelait des femmes ou des filles d'honneur, étaient pendus et expiaient ainsi leur crime honteux par une mort infamante. On infligeait une amende et la confiscation de leurs maisons aux propriétaires complaisants qui avaient sciemment toléré chez eux de pareilles débauches, et qui par là les avaient facilitées (1). Ces peines, comme on le voit, ne manquaient pas de sévérité, mais au sein de la licence qu'offrent les mœurs du XVIIIe siècle, elles étaient peu appliquées.

Quant à ceux qui étaient dans l'habitude de faciliter simplement les rapports des hommes sans mœurs avec des femmes et des filles déjà corrompues, le châtiment qu'on leur infligeait, et sur l'origine duquel on ne peut donner rien de certain, était établi par un usage particulier à la ville de Toulouse. Voici ce que rapporte à ce sujet Jean-Antoine Soulatges, non dans son commentaire de nos coutumes, mais dans la seconde édition de son *Traité des crimes*, publiée dans notre ville en 1785 : « Par un usage singulier, dans la ville de Toulouse, » on condamnait autrefois les femmes qui faisaient commerce » de prostitution, à être baignées dans la rivière de Garonne, » qui passe sous le pont de cette ville, et la cérémonie était » faite ainsi : la prévenue était conduite à l'Hôtel-de-Ville, » l'exécuteur de la haute-justice lui liait les mains et la coif- » fait d'un casque fait en pain de sucre et orné de beaucoup

---

(1) SOULATGES, *Traité des Crimes*, t. I, p. 297. L'ordonnance de Blois du mois de mai 1579 punissait de mort, sans espérance de grâce et pardon, le rapt de séduction des filles mineures de 25 ans (art. 42); et une déclaration du Roi du 22 novembre 1730, qui parut sous le ministère du cardinal de Fleury, maintint l'application de cette peine, même pour le rapt de séduction d'une veuve mineure de 25 ans. (Voir, sur les délits de cette nature, les détails intéressants qu'on trouve dans les Mémoires de Loyseau de Mauléon pour le sieur de Valdahon, mousquetaire sous Louis XV, poursuivi pour rapt de séduction de la fille de M. de Monnier, premier président de la Chambre des comptes de la Franche-Comté. — *Barreau français*, de CLAIR et CLAPIER, t. IV, p. 197 et suiv.

» de plumes et de petites sonnettes ou grelots, avec un écri-
» teau attaché derrière le dos où étaient écrits en gros carac-
» tères ces mots : *Maquerelle publique*. Dans cet équipage, elle
» était conduite à pied par l'exécuteur, depuis l'Hôtel-de-Ville
» jusqu'au pont, et de là au quai où était une descente pour
» aller à la Garonne ; sur cette descente se trouvait un bateau,
» dans lequel on la transportait, avec l'exécuteur, à un rocher
» qui est au milieu de cette rivière, et sur lequel était une
» cage de fer destinée à cet usage ; ensuite l'exécuteur faisait
» entrer la prévenue dans cette cage, et la trempait par trois
» différentes fois dans l'eau pendant un certain intervalle de
» temps, de manière qu'elle ne fût pas étouffée, ce qui faisait
» un spectacle qui attirait la curiosité de presque tous les habi-
» tants de la ville. Cette exécution ainsi faite, on conduisait la
» femme ou la fille toute fraîche à l'hôpital de la Grave de la
» même ville, où elle était condamnée à demeurer le reste de
» ses jours dans le quartier de force (1). »

Soulatges ajoute que, de son temps, l'usage de ce supplice paraissait avoir été abandonné, et que, dans des cas semblables, le Parlement de Toulouse avait récemment employé un autre châtiment ignominieux, mais moins rigoureux, qui était usité à Paris.

Voici, d'après nos conjectures, ce qui peut confirmer ce que rapporte à ce sujet l'avocat Soulatges, et ce qui dut amener le Parlement à se départir de cet usage barbare dont l'origine remontait à des temps anciens :

---

(1) Soulatges, *Traité des crimes*, t. Ier, p. 298. 3 vol. in-12. Toulouse, 1785.

Je trouve dans le chapitre XXXVII du livre XXXI de la 3e partie de l'œuvre de Pierre Grégoire *(Gregorius Tholosanus)*, qui professa le Droit à Toulouse. au XVIe siècle, la mention suivante : « Est et *καταποντισμος*, hodiè quoque » frequens Tholosæ, in blasphemis puniendis, dum cavea inclusi sæpius aqua » immerguntur : ut apud nautas, cùm quis funi alligatus in mare projicitur, » et subtus navim raptatus, atque sublatus denuò submergitur. » (*Syntagma juris universi*, pars 3, p. 263. Lugduni 1609, in-f°.).

Le même auteur s'exprime encore ainsi au chap. XI du liv. XXXVI de la 3e partie, intitulé : *De Lenonibus et Lenis*, où il s'agit de ceux qui font métier

En l'an 1749, une nommée Marie, épouse Richard, accusée d'avoir exercé le métier coupable d'entremetteuse, fut traduite par le Procureur du roi devant les capitouls, et fut condamnée, le 26 avril de la même année, à subir le châtiment décrit par Soulatges. Cette sentence fut, sur l'appel, confirmée par un arrêt de la Tournelle du Parlement rendu le mardi 3 juin 1749, sous la présidence de M. Douvrier, et au rapport de M. Sapte (1). La condamnée subit sa peine le lendemain. Nous avons trouvé des détails parfaitement circonstanciés sur cette exécution dans un journal manuscrit d'un bourgeois de Toulouse, nommé Pierre Barthès, que possède depuis peu d'années la bibliothèque de cette ville, et dans lequel sont relatés par ordre de date, depuis la fin de l'année 1737 jusqu'à 1780, toutes les choses qui attiraient l'attention du public toulousain. Pierre Barthès assistait aux fréquentes exécutions judiciaires qui se faisaient alors avec un certain apparat, et s'empressait d'en relater sur son journal tous les détails, en exprimant souvent ses impressions avec une naïveté qui donne de la valeur à ses récits et qui dépeint bien l'esprit de son temps. Voici ce qu'il dit au sujet de la femme Marie Richard : « Ce même jour (4 juin 1749), à trois heures » heures de l'après-midi, on mit dans la cage, au pilier ac-

---

de favoriser la débauche : « Cleomenes Tyrannus apud Methymnæos, tres vel » quatuor lenas, quæ apertissime lenocinari solebant, liberasque mulieres » prostituere, in saccis ligatas jussit quibusdam immergere. Hermippus in » libris de septem sapientibus, hoc ipsum fecisse narrat Periandrum. » (*Syntag. juris universi*, pars 3, p. 387.) Il a recueilli ces faits dans le grammairien grec Athénée, auteur du *Banquet des savants*, au liv. X, chap. XIV.

César Cantu, en parlant de certaines peines singulières qui étaient en usage dans l'Italie, sous la domination des Lombards, rapporte « qu'une grande » perche, à l'extrémité de laquelle se trouvait fixée une corbeille, était dressée » sur le pont de Pavie, et servait à plonger dans le fleuve ceux qui avaient blasphémé. » (*Histoire des Italiens*, t. IV, p. 39 de la traduction française.)

Ces faits démontrent que les usages de la Grèce et de l'Italie s'étaient introduits à Toulouse et s'y étaient maintenus jusqu'au XVIII[e] siècle. (Voir la note 1re de la page 123.)

(1) Archives du Parlement de Toulouse, déposées au palais de la Cour impériale, registre contenant les minutes des arrêts de la Chambre de la Tournelle pour l'année 1749.

» coutumé sur la rivière, une appareilleuse qu'on dit être
» de cette ville, à la place Saint-Georges. Elle fut prise le
» jeudi-saint pendant la nuit et livrée aujourd'hui à l'exécu-
» teur par arrêt de la Cour qui confirme la sentence des capi-
» touls. La condamnée a fait amende honorable à Saint-
» Etienne, nue en chemise, le casque de plume avec les son-
» nettes sur la tête, et un écriteau devant et derrière avec
» les mots : *Maquerelle publique*. Cette exécution, qui est une
» des plus risibles et en même temps très-infamante pour la
» triste victime qui joue le principal rôle, attira une si grande
» quantité de monde par sa nouveauté (il ne s'en était pas
» fait de pareille depuis quinze ans, selon les uns, et depuis
» dix-neuf selon d'autres), qu'on fait compte qu'il sortit de la
» ville, pour voir ce spectacle, plus de 10,000 personnes de
» tout état, de tout âge et de tout sexe. Elle fut extrêmement
» longue, attendu l'embarras où se trouva l'exécuteur avec son
» peu de monde, ne pouvant en aucune façon faire jouer la
» bascule qu'on avait mise à neuf ce jour-là, la cage ne pou-
» vant ni être enfoncée, ni être élevée, ce qui consuma près
» de trois heures, au grand ennui de tous les assistants et de
» la pauvre malheureuse qui fut conduite toute trempée à l'hô-
» pital où elle est condamnée pour toute sa vie et où elle est
» morte quatre jours après. »

En lisant ce récit, le sentiment de répulsion et de dégoût que pouvait inspirer l'inconduite de la condamnée, disparaît en présence de la barbarie du supplice qu'elle eut à subir et de la mort qui en fut la suite. Voilà une femme qu'on sacrifie, sous le règne de Louis XV, ou pour mieux dire sous celui de Mme de Pompadour qui alors conduisait les affaires de l'Etat, pour apprendre au public, au moyen d'un spectacle à la fois grotesque et barbare qui le fait rire, qu'on ne doit pas attenter aux bonnes mœurs !

A partir de cette époque, nous ne voyons plus que ce mode de châtiment fût employé, et je voudrais croire que les graves magistats de Toulouse s'en départirent parce qu'il exposait la femme qui le subissait à un grand danger de mort. Nous avons

vu que des difficultés matérielles rendaient l'usage de ce supplice peu praticable, et je serais disposé à penser que ce fut cela qui probablement fit introduire un changement (1). Soulatges rapporte que de son temps on suivait ce qui était pratiqué à Paris, et qu'on se bornait à promener l'entremetteuse « sur un » âne par les carrefours de la ville, le visage tourné vers la » queue, avec un chapeau de paille sur la tête et des écri» teaux devant et derrière portant ces mots : *Maquerelle pu-* » *blique.* » Elle était ensuite fouettée, marquée avec un fer ardent et bannie pour un temps (2). Ce supplice n'était guère plus humain que le premier, et je ne vois pas ce que les mœurs avaient à gagner lorsqu'on livrait ainsi aux risées du public une femme couverte d'infamie. Certainement les enfants de tout âge et de tout sexe dont parle Pierre Barthès, ne pouvaient, en suivant le cortége, qu'exercer leur imagination pour se rendre compte de la nature du crime qui méritait un tel châtiment, et devaient rechercher avec curiosité la signification des deux mots écrits très-lisiblement et en grosses lettres sur chacun des écriteaux que portait la condamnée sur sa poitrine et sur son dos, pour qu'on pût commodément les lire (3).

(1) Voici ce que dit à ce sujet, d'après les Archives de la ville de Toulouse, M. d'Aldéguier. Les faits qu'il relate se rapportent à l'année 1730. « La cage de fer où l'on enfermait les blasphémateurs pour les plonger dans » la rivière, ayant été enlevée, on en charpenta une en bois. Cette cage ser» vait à deux fins, car on y mettait aussi les femmes qui faisaient métier de » procurer aux autres de certains plaisirs ou de séduire l'innocence pour la » prostituer au libertinage. Nous ignorons quelle loi autorisait les Capitouls à » les immerger ainsi ; mais ce fut une vieille séductrice de cette dernière es» pèce qui fit l'essai de ce nouvel instrument. » (*Hist. de Toulouse*, t. IV, p. 250.)

(2) Soulatges, *ubi suprà*, p. 299.

(3) Il est resté aux Archives de la ville quelques écriteaux imprimés en gros caractères, qui portent ces mots : *Maquerelle publique*, et dont on se servait pour ces exécutions.

Aujourd'hui, les délits de cette nature sont suffisamment réprimés par un emprisonnement de six mois à deux ans et une amende de 50 fr. à 500 fr., auxquels peut être ajoutée la surveillance de la haute police, que les art. 334 et 335 du Code pénal prononcent contre ceux qui ont « attenté aux mœurs, » en excitant, favorisant ou facilitant habituellement la débauche ou la cor» ruption de la jeunesse de l'un et de l'autre sexe au-dessous de l'âge de » 21 ans. »

II.

Des châtiments publics d'une autre nature étaient encore infligés à Toulouse lorsque quelque fille de joie se permettait d'enfreindre une ordonnance de police ou causait quelque scandale. Pierre Barthès, toujours observateur exact de tout ce qui se faisait dans la ville, rapporte, à la date du mois de novembre 1763, qu'on vient d'introduire à Toulouse, à l'exemple de ce qui se pratique dans quelques autres cités du royaume, la peine du *chevalet*. Le 26 du même mois, on put voir sur la place du Capitole une sorte de cheval de bois sur lequel on fit monter de force une femme qui resta ainsi exposée pendant deux heures au milieu du marché, « à la vue, dit le » chroniqueur toulousain, et aux huées d'un monde infini qui » y était accouru de tous les quartiers de la ville... pour » jouir d'un spectacle aussi infamant qu'il était nouveau. La » garde, prise du corps des troupes, la bayonnette au bout » du fusil, ramena, après l'heure marquée, cette malheureuse » en prison. »

Les filles qui s'introduisaient dans les casernes et qui y étaient surprises avec les soldats, avaient aussi à subir un châtiment plus sévère. On eut à Toulouse, le 1er février 1748, le spectacle d'une exécution militaire qu'on n'avait pas encore vu, parce que cette ville avait joui, dans les temps antérieurs, du privilége de ne pas avoir de garnison. Vers les trois heures de l'après-midi, et en vertu d'un jugement rendu par un conseil de guerre, une femme qu'on avait trouvée la nuit avec des soldats dans le collége de Sainte-Catherine qui servait de caserne, était conduite par un piquet de troupe sur la place royale, devant l'Hôtel-de-Ville, portant sous chacun de ses bras un faisceau de verges qu'elle distribua elle-même à cent hommes rangés sur deux lignes se faisant face et un peu distancées l'une de l'autre. Cette malheureuse, sur l'ordre de l'officier qui commandait la troupe, quitta ses vêtements, même sa chemise, pour ne garder qu'une simple jupe. Elle

passa ensuite sept fois en allant et venant entre les deux haies formées par les soldats, qui la fustigèrent avec les verges qu'elle-même avait apportées et qu'elle leur avait remises. Elle reprit ensuite ses habits et elle fut conduite par un piquet de fusiliers jusqu'au bas du Pont-Neuf où on la laissa en liberté (1).

III.

Des exécutions d'une autre nature venaient aussi de temps à autre impressionner d'une manière encore différente les habitants de Toulouse, auxquels elles ne pouvaient inspirer que des sentiments d'horreur et de dégoût. La mort des coupables ne mettait pas obstacle, par rapport à certains crimes, aux poursuites et à l'application d'un châtiment. L'ordonnadce criminelle de Louis XIV, du mois d'août 1670, traçait, dans son titre 22, des règles relatives à *la manière de faire le procès au cadavre ou à la mémoire d'un défunt*. Le jugement d'un accusé après sa mort pouvait aboutir à un traitement ignominieux qu'on faisait subir à son cadavre, à la flétrissure de sa mémoire, à la confiscation de ses biens. Cela avait lieu dans quatre cas : pour crime de lèse-majesté divine ou humaine, pour duel, pour homicide de soi-même et pour rébellion à la justice avec force ouverte, lorsque le coupable avait été tué. Dans ces divers cas, pour aboutir à un jugement contradictoire, on nommait d'office un curateur au cadavre ou à la mémoire du mort lorsqu'aucun de ses parents ne se présentait pour le défendre. L'affaire était instruite selon les formes tracées par l'ordonnance, et le représentant du défunt faisait valoir les moyens de défense. Voici comment il fut procédé par le Parlement de Toulouse, en 1768, contre le cadavre d'un suicidé, d'après les documents que j'ai pu recueillir dans nos archives.

Un nommé Simon Saladin, du bourg de Saint-Andéol, près du pont Saint-Esprit, âgé d'environ cinquante ans, apparte-

(1) Journal de Pierre Barthès, février 1748.

nant à la bourgeoisie, était accusé d'avoir tué d'un coup de fusil son frère avec lequel il avait eu quelque démêlé d'intérêt. Cet homme était détenu dans la prison du Palais pour être jugé en appel par la Tournelle du Parlement. Les prisons dans lesquelles on plaçait les accusés, étaient alors si affreuses, que les détenus qui y étaient entassés, exaspérés par la souffrance, s'y mettaient souvent en révolte. Saladin, qui d'ailleurs pouvait redouter le jugement qu'il avait à subir, perdit courage et se délivra de ses peines en se frappant avec un couteau et en se donnant la mort. Aussitôt les faits furent constatés par M. Drudas, conseiller au Parlement et commissaire des prisons. Ce magistrat fit visiter, le 21 avril 1768, le cadavre, par M. Maynard médecin et par M. Peyronnet chirurgien, qui lui firent leur rapport. Le Parlement ordonna, sur la poursuite du Procureur général, qu'il serait enquis sur les faits par-devant M. Drudas, et nomma pour curateur au cadavre du mort, Me Ibourguet, Procureur en la Cour. Il prescrivit aussi l'embaumement dans le jour de ce cadavre, afin qu'il put être conservé, et il commit pour cette opération le même M. Peyronnet, chirurgien, pour qu'il y procédât en présence de M. Maynard. Ces premières dispositions ainsi prises, l'affaire fut instruite, les témoins furent de suite entendus, récolés et confrontés avec le curateur; le procès fut porté devant la chambre de la Tournelle, et voici l'arrêt qui est dans ses registres :

« Du vingt-troisième avril 1768, en la chambre de la Tour-
» nelle, présents MM. Davisard, Dupoujet, de Sénaux, de Sau-
» veterre, de Niquet, Présidents; Cassan, Lasbordes, Laccary,
» Lacaze, Mengaud, Bonnet, Lamothe, Drudas rapporteur.

» Entre le Procureur général du roy, demandeur en excès
» à suite de l'arrêt interlocutoire du jour d'hier qui ordonne
» la procédure extraordinaire contre le cadavre du nommé
» Simon Saladin accusé du crime de suicide volontaire, ledit
» cadavre prisonnier aux prisons de la Conciergerie d'une
» part, et Ibourguet curateur, nommé d'office audit cadavre,
» défendeur d'autre part.

» Vu le susdit arrêt et pièces sur lesquelles il a été rendu, » les exploits d'assignation à témoins pour être récolés et » confrontés, récolements et confrontations faits en consé- » quence, le tout en date dudit jour d'hier, ensemble les dires » et conclusions du Procureur général du roy, et ledit Ibour- » guet curateur ouï derrière la barre.

» La Cour, vu ce qui résulte de l'entière procédure, a déclaré et » déclare ledit Simon Saladin atteint et convaincu du crime de » suicide volontaire à lui imputé, sa mémoire à jamais éteinte, » pour réparation duquel son cadavre sera livré ès mains de » l'exécuteur de la haute justice pour être mis sur une claye, » la face contre terre et traîné dans les rues et carrefours ac- » coutumés de la présente ville, et à la place du perron du » palais, à une potence qui y sera plantée, le cadavre dudit » Simon Saladin sera pendu par les pieds et ensuite jeté à la » voyrie; condamne ledit Simon Saladin aux dépens envers » ceux qui les ont exposés, la taxe réservée. Davisard, Boyer- » Drudas, signés. »

Nous nous sommes reportés à cette date au journal de Pierre Barthès, et nous y avons vu que cet arrêt du Parlement fut exécuté le même jour, 23 avril 1768, entre cinq et six heures du soir. Toutes les cours de justice escortées par la maréchaussée et par le guet, assistèrent, dit le chroniqueur, à cette exécution. Nous supposons qu'elles y furent représentées par des commissaires pris selon l'usage, parmi les capitouls et les membres du Parlement; ces commissaires marchaient ordinairement en tête du cortége à cheval. Nous avons vu des états relatifs à des frais nécessités par des exécutions, dans lesquels figurait ce qui était dû pour la location des chevaux destinés aux officiers de justice qui y assistaient (1). Le cadavre du

(1) Voici ce que j'ai lu dans la minute d'un état de frais relatif à l'exécution de trois individus condamnés pour fausse monnaie par sentence des juges-gardes de l'Hôtel des monnaies de Toulouse, et sur l'appel, par arrêt du Parlement, les deux premiers aux galères à vie, tous trois à l'amende honorable dans le bureau d'audience dudit hôtel, et de plus le dernier à être présenté à la question, puis à être pendu et étranglé à la place de la Monnaie.

suicidé, placé sur une claie, la face vers la terre, portait, attaché à sa main droite, le couteau avec lequel le condamné s'était donné la mort, et fut traîné ainsi dans les rues de Toulouse par deux chevaux que conduisait l'exécuteur des arrêts criminels. Lorsque le cortége fut arrivé à la petite place du Palais, le cadavre fut pendu par les pieds, ainsi que le prescrivait l'arrêt, à une potence qui y avait été dressée. Aprés que ce simulacre du supplice infamant de la corde eut été accompli, les restes du malheureux Saladin furent traînés à la voirie située derrière les Récollets, où ils furent déposés parmi les corps des

---

Son corps devait ensuite être placé sur un bûcher ardent, pour y être consumé et ses cendres devaient être jetées au vent.

Cette pièce est déposée avec le procès-verbal d'exécution, en date du 16 décembre 1701, aux Archives départementales de Toulouse (B, 8), et m'a été communiquée par mon honorable collègue de l'Académie des Sciences, M. Baudouin, archiviste et ancien élève de l'École des Chartes.

« Rolle de fraix et droits de la procédure faicte à la requête de M. le Pro-
» cureur du Roy de la monoye de Thoulouse, contre Bacqué, condampné à
» mort, Courdy et Gaulène, condampnés aux galères perpétuelles. »

J'omets les premiers articles, qui concernent les actes ordinaires de procédure et les émoluments attribués, à leur occasion, aux magistrats et aux officiers de justice.

« Au sieur Savy, consul de Montastruc, pour les fraix et dépens de la capture » par luy faicte des trois accusés et garde à vue d'yceux pendant un jour et » une nuict, cy	17 ₶	»» s.
» Pour le procès-verbal sur l'amende honorable faicte par » lesdicts Courdy, Gaulène et Bacqué, de question et mort du-» dict Bacqué, en deux originaux, l'un desquels a été remis au » greffe criminel par les juges, cy	15	»»
» Au greffier, cy	10	»»
» A Cathala, huissier, pour avoir assisté à ladicte exécution » à cheval, cy	3	»»
» A l'exécuteur de la haute justice (ce qui suit est avec sur-» charge de l'écriture du juge), n'ayant pu l'obliger d'exécuter » ledict arrêt à moindres fraix, cy	60	»»
» Aux soldats de la main-forte qui ont vaqué à la garde et » conduite desdicts accusés lors de leur audition sur la sellette, » à l'amende honorable et à l'exécution dudict arrêt, cy	28	»»
» Pour poudre auxdicts soldats, cy	1	18

» Au capitaine au fait de la santé pour faire faire la machine
» et bois nécessaire pour servir à donner la question, bois et
» paille du bûcher, potence, charretier avec des chevaux pour
» la conduite du charriot, à l'effet de faire le cours accoustumé

animaux qu'on n'enfouissait pas, qui y pourrissaient et qui y étaient dévorés par les chiens et les oiseaux de proie (1). En mentionnant dans son journal cette exécution, Pierre Barthès rapporte que l'horreur qu'on en éprouva fut telle que les estomacs de quantité de spectateurs en furent indisposés et que plusieurs s'en retournèrent « avec un dégoût et soulèvement » de cœur presque nuisible. »

Voilà, quelques-uns des spectacles qu'on donnait au peuple dans les rues et sur les places publiques à Toulouse, avant 1789, pour le rendre moral et humain. Si les intentions

---

» pour l'exécution à mort, ses peines et vacations, suivant » son rolle et quittance, avec ce que luy n'ayant accoustumé de » faire ladicte fonction, cy.............................. 50 ₶ »» s.

» Au sieur Combes pour neuf flambeaux de cire jaune employés pour ladicte exécution à mort et amende d'honneur » faitte par lesdicts trois condampnés, sçavoir : un pour chacun » des deux sieurs juges-gardes, un pour le greffier, un pour » le confesseur, deux pour les soldats du gué, l'un à la teste » et l'autre à la queue, et trois à l'exécuteur, qui ont servi à » l'amende d'honneur desdicts trois prévenus, cy........... 20 8

» A deux hommes qui ont porté les flambeaux à l'exécu- » tion, cy.. »» 10

(D'après le procès-verbal qui la constate, cette exécution, faite le 16 décembre, ne fut achevée qu'à 8 heures du soir).

« Au secrétaire de M. Prohenques, rapporteur, pour son » brevet, cy.. 6 »»

» Le présent estat et rolle a esté présenté et attesté contenir vérité par » moy Yves Charlier, conseiller du Roy et son Procureur de ladicte monoye » de Thoulouse, ce 17 décembre 1701.

» Veu par nous, juge-garde de ladicte monoye, le susdict estat et rolle » des fraix exposés par ledict Procureur du Roy, revenant à la somme de » 532 ₶ 13 s. 10 d., contient vérité.

» Faict à Thoulouse, dans l'Hostel de ladicte monoye, le 17 décembre 1701. »

(1) Antoine DESPEISSES, avocat à Montpellier, et l'un des plus habiles praticiens du milieu du XVIIe siècle, rapporte « qu'on a accoutumé de faire traîner » ledit corps (de celui qui s'est suicidé) à la voirie, où l'on fait mettre les » chevaux morts ou autres bêtes mortes, et là le pendre par les pieds, qui en » le traînant sont attachés au derrière d'une charrette, le visage contre terre ; » et cela a lieu contre toutes personnes qui se sont homicidées, bien que ce » soit par simple désespoir, sans avoir été accusées de crimes..... On a voulu, » continue-t-il, que telles personnes fussent pendues par les pieds, afin » qu'ayant commis un crime contre la nature, ils fussent aussi punis d'un » genre de supplice contraire à l'ordinaire : *Usu receptum est tales pedibus*

étaient bonnes, il faut convenir que les moyens n'avaient pas été choisis avec intelligence et étaient peu en rapport avec les mœurs d'une époque civilisée. Nous n'avons pas parlé des supplices ordinaires du fouet donné dans les rues, de la potence, de la roue, du feu, qui avaient lieu presque toutes les semaines et dont on avait souvent chance d'avoir le spectacle lorsqu'on parcourait la ville. On était alors familiarisé avec toutes ces choses, et il est même facile de constater que cet affreux appareil judiciaire n'arrêtait pas les mauvais pen-

---

» *suspendi, ut qui contrà naturam peccarunt, inverso etiam supplicii genere* » *coerceantur*. Argentreus, *in consuetudinibus Britanniæ*, in tractatu des » crimes, art. 586 » (t. II, p. 799 de l'édit. in-4° des *Œuvres de d'Espeisses*, publiées à Toulouse en 1768.)

Le président DE LA ROCHE-FLAVIN rapporte, dans ses *arrêts notables du Parlement de Toulouse*, que « par sentence du juge d'Estarac un qui s'estoit » désespéré et pendu luy-mesme, et après par ses parents ensevely au cime- » tière, fut desensevely et mis sur un posteau à un carrefour de chemin, et » ses biens confisquez au sieur comte dudict Estarac : de laquelle sentence » estant relevé appel en la Cour, par arrest prononcé à la Tournelle, y prési- » dant M. du Faur, le 24 janvier 1582, ladicte sentence, en ce qui concerne » ladicte confiscation, fut réformée, et les biens adjugez aux enfants, et » au surplus confirmée. » (Tit. XXXVI du liv. I, art. 1, p. 68 de l'édit. de 1682.)

« Au Parlement de Toulouse, dit le même auteur, n'y a point lieu de con- » fiscation de biens pour le simple homicide de soy-même, si ce n'est au cas » que celuy qui s'est désespéré et tué, fût accusé et prévenu de crime capital ; » auquel cas estant convaincu, la confiscation y échet et a lieu ; ainsi jugé par » arrest en la chambre criminelle, entre le seigneur de Badens et Beuqueran, » le vingtième juillet mille six cens. » (Liv. VI, tit. XXIII, art. 3, p. 453.)

Il y a à remarquer que l'arrêt du Parlement du 23 avril 1768 ne prononce pas la confiscation des biens de Simon Saladin. Il semble qu'on puisse en induire que sa culpabilité par rapport au meurtre de son frère, pour lequel il était détenu, n'était pas complétement établie.

On voit que le Parlement de Toulouse jugeait encore au XVIII[e] siècle comme il avait jugé au XVI[e], en s'inspirant des idées et en suivant les traditions du moyen âge. Cependant, en 1768, Montesquieu avait publié depuis vingt années son *Esprit des Lois* (1748) ; le *Traité des Délits et des Peines de Beccaria* (1764) était traduit dans toutes les langues et partout lu ; les idées modernes pénétraient profondément dans les esprits. Les Parlements seuls se rattachaient au passé et employaient des supplices aussi étranges que barbares, quoiqu'ils ne leur fussent pas imposés par des lois pénales codifiées. En 1789, il se trouva que l'administration de la justice criminelle n'avait pas fait, dans leurs mains, un seul pas en avant.

chants et n'empêchait pas que des crimes extrêmement graves ne fussent fréquents.

A Montesquieu appartient principalement l'honneur d'avoir, avec toute l'autorité qui s'attachait à sa haute position, démontré ce que cette pénalité avait de barbare et d'inutile. Grâce aux progrès de la civilisation, les mœurs des peuples se sont adoucies, et je crois qu'il n'est aujourd'hui en Europe que bien peu de pays dans lesquels les supplices que j'ai décrits pourraient se produire. L'étude des temps passés a des enseignements utiles, lorsqu'elle nous fait apprécier avec justice, ceux au sein desquels nous vivons et lorsqu'elle éloigne des regrets qui seraient aussi inintelligents que mal fondés.

NOTICE

SUR

LE PHÉNOMÈNE DILUVIEN DANS LE BASSIN DE LAVILLEDIEU

ET DANS LES PARTIES AFFÉRENTES

des vallées de la Garonne, du Tarn et de l'Aveyron (1).

Par M. A. LEYMERIE.

PRÉAMBULE.

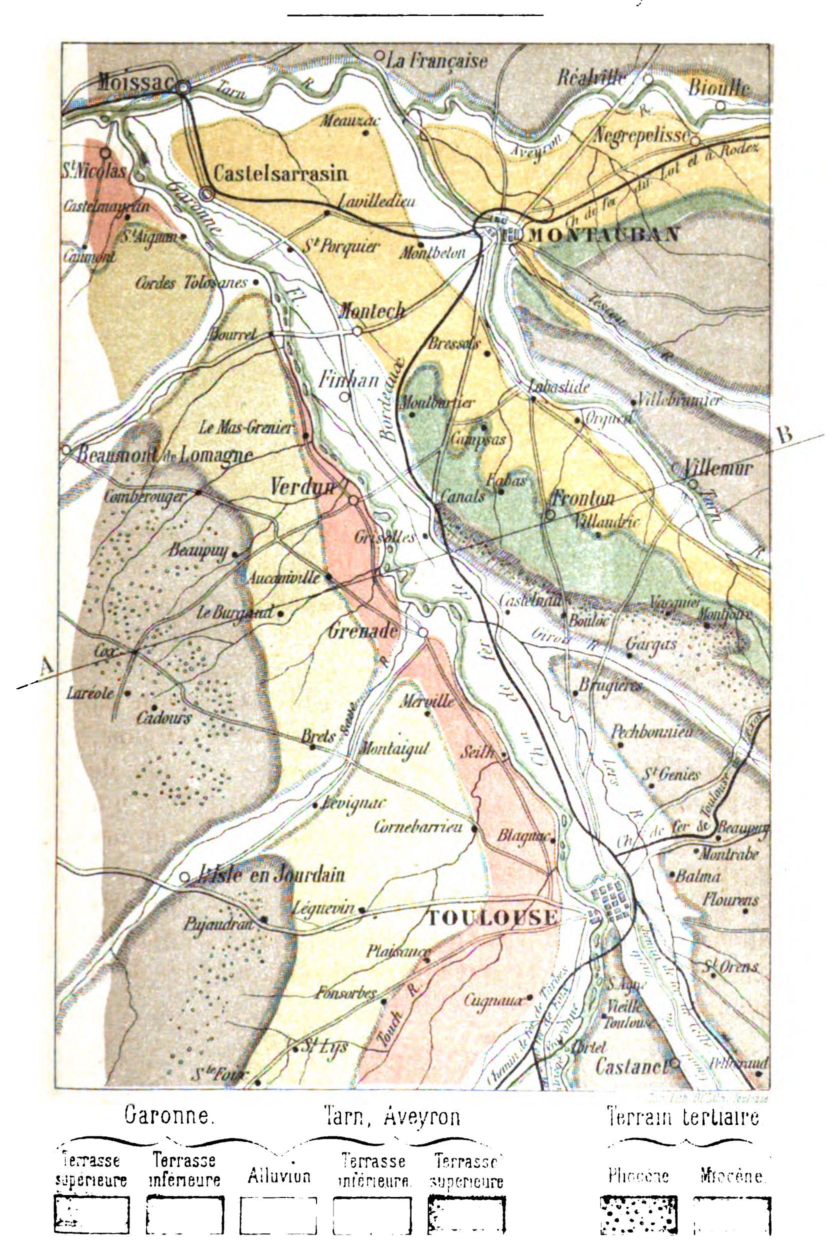
J'ai été conduit à m'occuper de la vallée du Tarn pour la carte géologique du département de la Haute-Garonne, dont deux cantons, ceux de *Villemur* et de *Fronton*, dépendent de cette vallée. Dans cette région, d'ailleurs, le phénomène diluvien offre un très-beau développement et des caractères très-intéressants qui résulteut de la proximité du vaste bassin où viennent se réunir et se confondre les vallées de la *Garonne*, du *Tarn* et de l'*Aveyron*, et que nous aurons l'occasion de citer plusieurs fois sous le nom du village de *Lavilledieu*, qui y occupe un point central (2). Ces conditions géographiques sont accusées suffisamment dans la petite carte ci-annexée, dont le but principal est de mettre en évidence les curieuses relations des dépôts diluviens qui se développent et s'épanouissent dans cette partie du grand bassin hydrographique de la Garonne.

(1) Lue dans la Séance du 21 février 1867.

(2) Ce bassin, que traverse deux fois le chemin de fer de Toulouse à Bordeaux, est circonscrit par une ligne où se trouvent *Montbartier*, *Montauban*, *Négrepelisse*, *La Française*, *Moissac*, *Bourret*.

CARTE GÉOLOGIQUE

du bassin de Lavilledieu et des parties afférentes des vallées de la Garonne, du Tarn et de l'Aveyron.



NE,

les encaissent.

Vallée du Tarn.

Plateau tertiaire du Tarn.

Fronton.

147

Roux

108

Magnanac.

90

Tarn R.

Villemur

Bontaud.

214

ENE.

On y voit principalement les vallées du Tarn et de la Garonne dans leurs parties inférieures, c'est-à-dire dans celles où elles viennent se rapprocher, puis se toucher et enfin se confondre ; là où se manifestent de la manière la plus complète leurs caractères diluviens et les faits remarquables qui résultent de leur voisinage et de leur réunion à la vallée de l'Aveyron dans un même bassin. J'ose croire que ces faits et ces relations n'offriront pas seulement au lecteur un intérêt régional, et qu'il y trouvera quelques éléments susceptibles de contribuer à la connaissance du *diluvium*, considéré d'une manière générale.

L'étude comparative de ces grandes vallées, dans la région dont il s'agit, est l'objet principal de cette notice, qui se composera de cinq parties ou paragraphes, savoir :

1° *Aperçu de la vallée du Tarn ;*
2° *Aperçu de la vallée de la Garonne ;*
3° *Comparaison des deux vallées ;*
4° *Notions sur le bassin de Lavilledieu ; vallée de l'Aveyron ;*
5° *Aperçu théorique.*

§ Ier. — *Aperçu de la vallée du Tarn.*

Le bassin hydrographique du Tarn se trouve séparé de celui de la Garonne, dans les cantons de Villemur et de Fronton, par une ligne de protubérances saillantes et de plateaux culminants. En jetant les yeux sur la petite carte ci-dessus désignée, on voit la crête protubérante, indiquée ici par un pointillé, commencer à l'est de *Montjoire*, pour se terminer à l'O.-N.-O. de Bouloc, en suivant une direction O. un peu N., par laquelle elle se rapproche de plus en plus de la Garonne, en diminuant d'altitude. C'est à Montjoire qu'elle atteint sa hauteur maximum (233^{m}). De là elle passe à *Vacquiers* (altitude 222^{m}) et au sommet de la colline de *Saint-Jean*, près Bouloc (217^{m}).

Un peu à l'ouest de ce dernier point, elle se termine non loin de la Garonne, et c'est là que commence une sorte de

plateau caillouteux culminant, marqué sur la carte par des hachures parallèles, qui joue le rôle de faîte comme la crête précédente, dont il ne suit pas la direction. Sur la carte, on le voit s'allonger au N.-O. dans le sens de la Garonne, à proximité de laquelle il se maintient parallèlement, de manière à ne rien laisser du côté de ce fleuve que les pentes rapides par lesquelles on peut y descendre.

Cette forme de plateau, que prend ici la ligne de faîte qui sépare les deux vallées, commence aux *Hébrails*, au-dessus de *Saint-Rustice*, où elle conserve 215 à 216m d'altitude; mais elle s'abaisse à 108m au parallèle de Pompignan, et n'a plus que 190m à Grisolles, au point où elle est près de se terminer.

Tout le pays qui s'étend au N.-E. de cette double ligne de faîte, jusqu'aux coteaux abruptes du Tarn (rive droite), appartient géologiquement à la vallée qui porte le nom de cette rivière.

La vallée du Tarn, ainsi étendue exclusivement du côté gauche, bien au delà des limites qui lui sont attribuées par les géographes, acquiert une grande importance par le grand développement de son appareil diluvien et par les considérations géologiques qui s'y rattachent. Je vais tâcher de faire connaître cet appareil et d'en expliquer les caractères topographiques et géologiques.

Pour atteindre ce but plus rapidement, j'ai pensé qu'il serait bon, avant toute généralité, d'exposer et de décrire une coupe transversale qui offrirait aux yeux une image sensible de la vallée en un point convenablement choisi.

J'aurais pu faire passer cette coupe à travers la crête, à Vacquiers par exemple ; dans ce cas, elle aurait coupé, par derrière, la vallée du Girou, dont il aurait fallu parler, ce qui m'aurait détourné de mon sujet principal. J'ai adopté de préférence une ligne passant par *Fronton* et *Grisolles*, et coupant, par suite, le petit plateau marginal qui joue ici le rôle de faîte. De cette manière, je n'avais plus qu'à prolonger cette coupe à travers les terrasses de la Garonne pour les mettre directement en rapport avec celles du Tarn.

La petite carte montre la trace AB de cette coupe transversale, dont la direction est de E.-N.-E. à O.-S.-O., et la planche II offre le diagramme de la coupe elle-même à l'échelle de $\frac{1}{100,000}$, c'est-à-dire la moitié de celle adoptée pour la grande carte de France, publiée par le Ministère de la guerre.

En ne considérant d'abord que la partie orientale de cette coupe qui appartient au Tarn, on voit d'abord, vers l'extrémité, la petite ville de *Villemur*, située immédiatement au pied de coteaux tertiaires très-rapides, et la vallée, avec ses dépendances, largement développée à gauche de cette rivière.

Disons un mot d'abord des coteaux qui servent de limite ou de point de départ à cette vallée. Ces coteaux, par lesquels on monte à un plateau supérieur qui s'étend au N.-E., ne sont qu'une entaille faite par les eaux diluviennes dans un massif qui autrefois se prolongeait au loin au S.-O, et accusent la composition de ce massif (1). On y voit une succession de couches horizontalement et nettement stratifiées, sans être toutefois bien continues. Les éléments qui les constituent sont ceux qu'on est habitué à rencontrer dans la partie lacustre du bassin sous-pyrénéen, savoir : de l'argile, de la marne, de l'argerène, du sable libre ou consolidé par un peu de calcaire, de manière à former un grès (molasse). Du reste, il n'y a pas de cailloux dans ce terrain, et l'on n'en remarque pas non plus sur le plateau supérieur. Je ne sache pas qu'on ait jamais rencontré dans ces coteaux des corps organisés ; mais il n'existe, à ma connaissance, aucun motif pour les distinguer géologiquement du terrain tertiaire miocène, des collines qui séparent le Tarn de la Garonne, terrain pour lequel nous employons habituellement sur les cartes géologiques la teinte neutre d'un gris bleuâtre, qui lui a été consacrée par MM. Elie de Beaumont et Dufrénoy.

---

(1) On sait que ce terrain, qui constitue à la base des Pyrénées une vaste plaine sillonnée par des vallées, n'est autre chose, dans la plus grande partie de son étendue, qu'un dépôt formé, après le soulèvement de cette chaîne, dans un grand bassin lacustre, où les cours d'eaux charriaient des détritus de ces montagnes.

Le plateau qui couronne les coteaux dont nous venons d'indiquer la composition géologique s'élève, á *Bontaud*, entre le Born et Villemur, jusqu'à 214m au-dessus de la mer, et par conséquent à 135m relativement au Tarn, dont la cote d'altitude, à Villemur, est 79m.

Venons maintenant à la vallée qui est l'objet principal de ce paragraphe. Un simple coup d'œil jeté sur la coupe y fait distinguer, sous Villemur, à l'ouest, une plaine basse ayant un à deux kilomètres de largeur, et dont l'altitude est de 90m environ. Après cette plaine, qui représente la vallée proprement dite, un ressaut assez faiblement accusé conduit à une seconde plaine aussi caractérisée que la première, mais plus étendue en largeur (5 kilomètres), qui atteint, à *Sayrac* et au hameau de *Roux*, 108m d'altitude. Je n'ai pas besoin d'insister sur le fait que cette plaine appartient à la vallée, dont elle n'est qu'une terrasse. Elle est indiquée sur la carte par une teinte jaunâtre.

Si l'on traverse cette seconde plaine, en marchant vers l'ouest, on finit par rencontrer un coteau tertiaire offrant des caractères à peu près identiques à ceux que nous avons reconnus plus haut sur la rive droite du Tarn; et, après avoir gravi ce coteau, on est surpris d'arriver à une troisième plaine (teinte bleu-clair sur la carte) aussi horizontale et aussi régulière que la précédente, mais la surpassant en largeur, et dont l'altitude offre un surcroît d'environ 40m.

Cette altitude, relativement considérable, la grande étendue de cette terrasse et la nature géologique des coteaux par lesquels on y monte en partant de la plaine de Sayrac, avaient déterminé M. Dufrénoy à la considérer comme tertiaire et à la teinter en conséquence sur la carte géologique de France; mais, malgré la déférence que nous impose un nom aussi distingué, il nous est impossible d'adopter cette détermination, et nous n'hésitons pas à comprendre cette haute plaine, ainsi que nous avons été conduit à le faire pour la Garonne, dans l'appareil diluvien de la vallée du Tarn. Nous verrons ci-après que les considérations géologiques rendent cette détermination indispensable.

Notre coupe montre cette plaine supérieure se prolongeant jusqu'au pied d'un coteau tertiaire qui conduit enfin à un étroit plateau caillouteux (alt. 190m) qui joue ici le rôle de faîte, et dont le versant occidental descend directement et rapidement à la vallée de la Garonne.

Ainsi donc, en ne la regardant même qu'au point de vue topographique, on est porté à considérer la vallée du Tarn comme s'étendant entre les coteaux de Villemur et ceux qui s'élèvent à l'est de Grisolles (largeur 15 à 16 kilom.). Dans cet intervalle, on la voit se composer de trois plaines, c'est-à-dire d'une plaine basse et de deux terrasses dont l'altitude et la largeur croissent de l'Est à l'Ouest, le troisième niveau se trouvant relativement beaucoup plus élevé que les deux autres.

Ces plaines, que les teintes particulières précédemment indiquées permettent de reconnaître au premier coup d'œil sur notre petite carte, s'étendent en longueur parallèlement au Tarn jusqu'au bassin de Lavilledieu, en conservant leurs caractères et leurs niveaux relatifs.

L'examen géologique de ces trois plaines va nous fortifier dans cette manière large de voir les choses que nous tenons à inculquer à nos lecteurs pour la vallée du Tarn. En effet, à ces trois niveaux, on trouve le même terrain de transport constitué par deux éléments dont l'un consiste en cailloux roulés, et l'autre en un dépôt terreux généralement riche en silice.

Les cailloux, dans les trois plaines, sont à peu près identiques. Presque tous ont pour base le quartz vitreux ; leur couleur est uniformément blanchâtre, ou un peu jaunâtre, ou rougeâtre à la surface, et leur forme est toujours assez irrégulièrement arrondie. Ces cailloux ont un volume faible ou assez faible ; il atteint rarement la grosseur du poing. Les roches différentes du quartz vitreux commun ne jouent jamais ici qu'un rôle accessoire. Ce sont des gneiss et des schistes micacés durs, des schistes siliceux, quelques grès fins résistants, ordinairement rougeâtres...

La matière terreuse qui accompagne les cailloux, et qui

habituellement forme au-dessus d'eux une couche plus ou moins épaisse, est à peu près la même dans les deux plaines supérieures; c'est ordinairement une boulbène très-silicieuse, de couleur claire, çà et là rougeâtre, blanche à la surface. Ajoutons que le terrain diluvien des plateaux présente, comme dans les terrasses de la Haute-Garonne, ce curieux accident, qui consiste dans l'accumulation, à une certaine profondeur, d'une matière ferrugineuse qui vient cimenter les cailloux et les transformer en un conglomérat solide d'un brun foncé, connu dans le pays sous le nom de *grepp* (1).

Dans la basse plaine, l'alluvion terreuse est plus franche, plus argileuse, un peu calcaire, d'une couleur plus sombre; assez souvent d'un brun rougeâtre.

En général, dans toute la vallée, y compris ses terrasses, les cailloux sont recouverts par le dépôt terreux; mais, souvent aussi, l'élément grossier arrive à la surface. Le tout, forme sur le terrain tertiaire, qui constitue partout le sous-sol, un revêtement d'une épaisseur moyenne de 4 à 5 mètres. Le terrain fondamental, habituellement marneux, se montre d'ailleurs, sous le dépôt que nous décrivons, dans le lit du Tarn, sur les deux rives et dans les coteaux qui séparent les trois plaines, et surtout dans la côte élevée qui conduit du second au troisième niveau.

La plaine basse de la vallée du Tarn est très-fertile dans le canton de Villemur, surtout dans sa partie supérieure, vers *Layrac* et *Mirepoix*, et l'on y récolte toute espèce de grains; mais les plateaux offrent un excès de sable qui ne leur permet guère que la culture de la vigne.

(1) L'âge quaternaire de ces dépôts de la vallée du Tarn n'est douteux pour personne; mais il était intéressant de le voir confirmé par des fossiles. Tout récemment, M. de Clausade a communiqué à l'Académie de Toulouse des débris d'une forte défense d'éléphant (*Elep. primigenius*), qui est, comme on le sait, tout à fait caractérisque pour l'époque diluvienne. Ce fossile avait été trouvé dans le gravier, au bord de la première terrasse, en amont de la région qui nous occupe, près de Rabastens, où il était accompagné de dents de cheval et d'une dent de rhinocéros appartenant probablement au *Rh. tichorrinus*, autre espèce diluvienne très-répandue.



C'est là vraiment la terre classique de la vigne pour nos pays, et l'on ne voit autre chose lorsqu'on jette un regard général sur cette région. Dans le plateau supérieur se trouvent les vignobles renommés de *Fronton*, de *Fabas*, et une partie de ceux de *Villaudric*. Une autre partie de ces dernières vignes, si estimées, appartiennent à la terrasse inférieure.

Il est permis de conjecturer que les qualités exceptionnelles de ces vins du Tarn, tiennent en grande partie à la nature quartzeuse et siliceuse du sol. C'est aussi dans cette considération géologique que nous pourrions peut-être trouver un moyen d'explication pour l'analogie que l'on reconnaît assez généralement entre ces vins et ceux du pays bordelais ; car ces derniers tirent également leur origine de vignobles plantés dans un terrain graveleux et sableux qui, dans le Médoc, forment sur *la rive gauche* de la Gironde, une lisière diluvienne légèrement élevée, où vient souvent se mêler le sable des Landes (1).

Nous avons vu que la crête de séparation des bassins de la Garonne et du Tarn se compose de deux parties, dont l'une forme au milieu de la région dont il s'agit dans ce Mémoire, une ligne de collines élevées, tandis que l'autre ne consiste plus qu'en un étroit plateau qui suit la direction de la Garonne en cotoyant ce fleuve. Cette dernière se termine en s'abaissant

---

(1) J'ai cherché à faire ressortir cette analogie et à expliquer la supériorité des vins du Tarn sur ceux des vignobles garumniens, dans un petit écrit que je viens de soumettre à la Société impériale d'agriculture de la Haute-Garonne. M. Lespinasse de Saune avait déjà traité ce sujet, mais à un point de vue principalement œnologique, dans un travail remarquablement conçu et écrit, intitulé : *Souvenirs d'une excursion dans le Médoc.* Nous y avons remarqué ce fait qui correspondrait à celui de la présence de notre *grepp* dans le diluvium de la Garonne et du Tarn, que le sol graveleux et sableux de ce pays privilégié est accidenté à une certaine profondeur par un niveau ferrugineux appelé *alios* dans les Landes, où il est exploité comme minerai.

Le célèbre viticulteur M Guyot, attribue à cet oxyde de fer les qualités exceptionnelles des grands vins bordelais, dans lesquels M. Faure, chimiste de Bordeaux, a constaté la présence du tartrate de fer qui est presque inconnu dans les vins des autres pays. Si cette théorie était vraie, nous devrions être surpris de ne pas trouver les mêmes qualités dans nos vins de Lardenne et de Cugnaux, dont le sol renferme un accident ferrugineux analogue.



un peu au S.-E. du village de *Canals*. Au delà il n'y a donc plus de séparation, et l'on voit, en effet, la terrasse supérieure du Tarn s'avancer jusqu'au bord des coteaux qui bordent de ce côté la vallée de la Garonne et même y envoyer les cailloux par éboulement; de sorte que l'on pourrait dire que, dans cette région, le *Tarn vient jeter ses cailloux dans la Garonne* (1). Cet état de choses se prolonge jusqu'à Montbartier, et même un peu au delà dans la forêt de *Montech*, où le niveau supérieur s'abaisse par une pente modérée jusqu'à celui de la première terrasse qui vient s'étendre sur toute la surface de la grande plaine de Lavilledieu.

Le sol de cette plaine, résultat de la réunion de trois grandes vallées, est principalement formé par un gravier quartzeux qui diffère beaucoup des cailloux de la Garonne. Ceux-ci ne s'y montrent que dans les parties du bassin voisines de ce fleuve qui semble par conséquent n'avoir pris qu'une très-faible part au comblement du bassin. Il est impossible de ne pas voir dans cette circonstance un effet bien remarquable de cette force singulière qui tend toujours à porter *à gauche* les alluvions des rivières, et qui doit avoir été très-puissante dans les temps géologiques, au moins à l'époque quaternaire.

En terminant cette courte description de la vallée du Tarn, nous dirons un mot de la composition de la crête qui la sépare de la vallée de la Garonne avant le point où ces vallées viennent se réunir. Si nous considérons d'abord la partie marginale qui cotoie ce fleuve, nous verrons qu'elle ressemble beaucoup aux terrasses, et à la rigueur, on pourrait la considérer comme une troisième terrasse culminante. Il n'en est pas ainsi de la partie centrale de la crête qui, entre Montjoire et

---

(1) Ce fait est véritablement très-curieux, et je ne pense pas qu'on en ait cité un autre exemple. Il tient certainement à la grande cause qui portait les dépôts diluviens vers la gauche; mais comment se fait-il que les anciennes alluvions du Tarn se trouvent couronner immédiatement les coteaux de la Garonne, entre Canals et Montbartier? Cela me paraît très-difficile à expliquer. La seconde vallée aurait-elle été creusée en dernier lieu dans le diluvium du Tarn préexistant ?

Saint-Jean-de-Bouloc conserve une altitude relativement considérable. Celle-ci offre des protubérances saillantes d'une composition toute spéciale qui nous a déterminé à la rattacher au terrain tertiaire dont elle formerait l'étage supérieur (pliocène). En effet, les cailloux quartzeux sont encore ici, il est vrai, l'élément grossier du terrain ; mais ils y sont associés à un autre élément qui diffère beaucoup du limon des terrasses. C'est tantôt de l'argile, comme à Montjoire et à Saint-Jean, et tantôt un sable quartzeux assez pur, comme dans la forêt de Vacquiers. Ce terrain superposé au miocène ordinaire, se distingue sur la carte par un pointillé.

§ 2. — *Aperçu de la vallée de la Garonne.*

La coupe précédente nous a montré le terrain de transport de la vallée du Tarn s'étendant à l'ouest jusqu'à un plateau culminant étroit, au delà duquel se trouve la vallée de la Garonne, à la hauteur de Grisolles. La même coupe prolongée du côté occidental traverse les terrasses de cette vallée, et va rencontrer le haut pays tertiaire qui la sépare des petites vallées de la Gascogne, situées du côté opposé. Nous allons maintenant nous occuper de cette partie garumnienne de notre profil, et la mettre en rapport avec celle que nous venons de parcourir.

J'ai décrit les terrasses de la Garonne dans ma *Notice géognostique sur le pays toulousain*, publiée en 1851, dans le *Journal d'Agriculture pratique* pour le Midi de la France, et elles sont devenues en quelque sorte classiques depuis que je les ai fait connaître dans mes *Éléments de géologie*. Je crois donc pouvoir me dispenser ici d'une explication détaillée et me borner à rappeler la disposition et les principaux caractères de ces plaines étagées, en parcourant la coupe que je viens d'annoncer et qui est d'ailleurs inédite, puisqu'elle suit une direction différente de celle que j'avais fait passer par *Toulouse, Saint-Martin*, *Léguevin* et *Pujaudran*, dans les publications antérieures.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur cette partie du profil général, représenté dans la planche II, pour reconnaître que les terrasses de la Garonne, comme celles du Tarn, s'étendent exclusivement à la *gauche* de la vallée proprement dite, la terrasse supérieure étant la plus large et la plus élevée relativement (1).

Cette disposition se montre mieux encore sur la carte où les terrasses portent des couleurs distinctes de celles que nous avons adoptées pour le Tarn. L'appareil diluvien de la Garonne commence au bord droit de la plaine inférieure, au pied des coteaux tertiaires, que l'on peut très-bien étudier à Grisolles ; pour se développer avec ses larges terrasses, tout entier du côté gauche ou occidental, jusqu'à la base du haut pays tertiaire déjà signalé.

Sous le rapport géologique, la vallée et ses terrasses sont constituées par un terrain de transport à deux éléments, *cailloux* et *limon*. Le second de ces éléments est argilo-siliceux assez grossier, et l'on suppose qu'il s'y mêle une arène résultant de la décomposition de cailloux granitiques aujourd'hui disparus. Cette terre, type de la *boulbène*, manque entièrement de l'élément calcaire, et ce n'est que par le marnage qu'on parvient à la rendre propre à la culture des céréales. Elle a, de plus, le défaut de se tasser et de devenir compacte sous l'influence des eaux pluviales (2).

Quant aux cailloux, ils sont généralement gros ou assez gros, et régulièrement arrondis. Les roches qui les composent sont d'abord et principalement le *quartzite*, d'une couleur brunâtre à la surface et souvent d'un gris verdâtre à l'intérieur, puis une *grauwacke* dure et du schiste siliceux

(1) Ici, comme dans la vallée du Tarn, cette haute terrasse a été teintée sur la carte géologique de France, comme dépendant du terrain tertiaire.

(2) Le diluvium de la Garonne a offert en plusieurs points, comme celui du Tarn, des dents d'éléphant qui viennent attester l'âge quaternaire de ce dépôt. Pour ne pas trop nous écarter de la région qui nous occupe dans ce travail, nous nous bornerons à signaler une molaire découverte à Grenade, au bord de la première terrasse.

noir (*lydienne*), quelques *ophites*, le conglomérat quartzeux du *grès rouge* pyrénéen, et plus rarement le *quartz* vitreux. A ces roches viennent se joindre, dans la vallée proprement dite, d'abondants cailloux de granite. Ceux-ci existent aussi dans le sol des terrasses, mais toujours à un état très-avancé de décomposition. Nous devons encore signaler dans le sol de ces plaines supérieures la présence du conglomérat à ciment ferrugineux (*grepp*) à une certaine profondeur.

Nous avons déjà dit que l'appareil diluvien de la Garonne s'étendait entièrement à l'ouest des coteaux tertiaires qui bordent le fleuve en amont de Toulouse.

La carte montre les trois plaines étagées qui le constituent, formant, comme dans le Tarn, des zones allongées parallèlement au fleuve. Nous ferons remarquer qu'elles y sont représentées par des couleurs différentes, savoir : le *rose* pour la première terrasse, et le *vert-d'eau* très-clair pour la terrasse supérieure. Tout cet ensemble s'arrête, du côté occidental, au pied d'un haut plateau qui atteint, à Cox, 290ᵐ d'altitude. Cette haute région est d'ailleurs moins régulière que les terrasses, et elle se trouve morcelée par des vallons et des ravins nombreux qui y prennent naissance.

Le fonds du sol y est à peu près composé comme celui des coteaux de la rive droite de la Garonne ; mais ici ce terrain fondamental, qui appartient certainement, comme les coteaux des Redoutes et du Pech-David à Toulouse, à la période miocène, est recouvert, dans la région la plus élevée (*Cox*, *Puisségur*, le *Grès*), par un dépôt particulier que nous ne trouvons pas dans notre terre-fort de l'Est, et qui est comme sur-ajouté au miocène. Il est formé par des cailloux et une argile qui, quelquefois, est assez pure pour être exploitée, dans ce pays, pour la fabrication d'une poterie grossière. Ces cailloux, qui gisent sur ces hauteurs, diffèrent beaucoup de ceux des terrasses. Ce sont des quartz vitreux principalement, et ensuite des schistes très-siliceux noirs ou lydiennes, quelques-uns sont formés par le poudingue quartzeux du grès rouge pyrénéen. Leur volume est d'ailleurs incomparablement

moindre que celui des cailloux diluviens ordinaires, et ils sont généralement plus nets et comme lavés à la surface. D'un autre côté, ils offrent, avec ceux de la vallée du Tarn, une analogie assez curieuse.

Nous rapportons cette assise supérieure du haut pays de Cox, à l'époque pliocène qui a précédé immédiatement le creusement des vallées. Elle n'existe pas sur les plateaux qui s'étendent à l'est du Tarn, pas plus que sur ceux qui occupent la même position relativement à la Garonne. Il nous est permis cependant d'en voir un faible représentant dans les protubérances mamelonnées qui séparent le bassin du Tarn de celui de la Garonne, entre *Montjoire* et *Saint-Jean* de Bouloc, dont nous avons signalé plus haut les caractères exceptionnels, et nous l'avons distinguée sur la carte par le même pointillé que nous avions déjà employé pour cette dernière crête.

§ 3. — *Comparaison des deux vallées.*

Nous venons de voir que, sous le rapport topographique, la vallée du Tarn, dans les limites où nous la considérons dans ce travail, ressemble beaucoup à celle de la Garonne. L'une et l'autre commencent, au pied de coteaux tertiaires, par une belle plaine et se continuent, du même côté, c'est-à-dire, à gauche ou à l'ouest, par deux larges terrasses, ou, en d'autres termes, elles offrent trois niveaux étagés dont l'altitude va en croissant de l'est à l'ouest, et qui s'étendent parallèlement aux cours d'eau dans le sens de la longueur jusqu'au bassin, où elles viennent se confondre (1).

Si l'on compare ces vallées au point de vue de la nature des matériaux qui composent leurs terrasses, la similitude ne se soutient plus, et l'on trouve à signaler, au contraire, des dissemblances importantes. En effet, les cailloux des ter-

(1) Les deux vallées, toutefois, offrent des différences sous le rapport des hauteurs absolues ou relatives des niveaux. La vallée de la Garonne, considérée d'une manière générale, est plus élevée que celle du Tarn, et chacune

rasses du Tarn, en général d'un petit volume, sont essentiellement et uniformément de quartz vitreux, tandis que, dans celles de la Garonne, cette roche ne se montre qu'accessoirement, et les cailloux, généralement beaucoup plus volumineux et mieux arrondis, y offrent une composition variée ; nous y signalerons particulièrement la présence des cailloux granitiques en décomposition, qu'on ne voit presque jamais dans le diluvium du Tarn.

Quant à l'élément terreux, il est plus fin et plus sableux dans le Tarn, où la silice se manifeste par la couleur blanche que la terre végétale y montre à sa surface.

Ces différences géognostiques entraînent des différences remarquables dans les propriétés agronomiques et dans la culture du sol végétal. En effet, lorsqu'on jette un regard sur la vallée du Tarn, principalement sur les terrasses, on est frappé de ce fait, que la vigne y règne presque à l'exclusion de toute autre culture, et tout le monde reconnaît et accepte la supériorité des vins de ce pays, et particulièrement de ceux que produisent les crus renommés de Fronton et de Villaudric. Sur les terrasses de la Garonne, les choses se

---

des parties qui la composent porte une cote d'altitude supérieure à celle de la partie qui lui correspond dans l'autre vallée. Nous avons rassemblé ces altitudes des deux vallées et leurs différences dans le tableau suivant pour la région traversée par notre coupe générale.

Tableau comparatif des niveaux dans les vallées de la Garonne et du Tarn.

Vallée de la Garonne.

Niveaux.	Altitudes.	Différenc^{s}
Fleuve	90	
Fonds de la vallée	108	18
Terrasse inférieure	122	14
Terrasse supérieure	160	38
Point culmin^{t} à l'ouest.	291	131

Vallée du Tarn.

Niveaux.	Altitudes.	Différenc^{s}
Rivière	79	
Fonds de la vallée	90	
Terrasse inférieure	108	18
Terrasse supérieure	150	42
Point culmin^{t} à l'est	214	64

passent tout autrement : la vigne n'occupe qu'une faible place sur la plaine supérieure, où le sol végétal, type de la *boulbène*, a besoin d'être marné pour donner quelques récoltes en céréales. Il y a beaucoup plus de vignobles, il est vrai, sur la terrasse inférieure, mais leurs produits sont loin d'être remarquables pour la qualité, et ne sauraient, dans tous les cas, soutenir la comparaison avec ceux du Tarn.

§ 4. — *Du Bassin de Lavilledieu, vallée de l'Aveyron.*

Les relations que nous venons d'indiquer se montrent principalement dans la région où nos deux vallées viennent converger C'est là surtout qu'elles sont réellement curieuses et dignes de l'attention des observateurs ; mais l'intérêt de ces relations continue à se manifester, sous une nouvelle face, après leur réunion dans le bassin de Lavilledieu. Nous sommes ainsi conduits à donner une idée de ce bassin, et, par suite, à dire un mot de la vallée de l'Aveyron, qui contribue à sa formation pour une assez grande part.

En jetant un coup d'œil sur notre petite carte, on voit cette vallée sortie à Montricoux de la gorge de Bruniquel, où elle était encaissée entre de hautes coupures presque verticales du calcaire jurassique, pour entrer dans le bassin où elle vient apporter son contingent d'alluvions.

Ces alluvions, d'ailleurs, sont ici disposées, *à gauche* de la rivière, en une double terrasse, ainsi que cela a lieu dans les vallées du Tarn et de la Garonne. Elles sont siliceuses comme dans le Tarn, et les cailloux, qui en constituent le principal élément, ont généralement pour base le quartz vitreux ; toutefois, il vient s'y mêler d'abord des cailloux calcaires provenant du terrain jurassique précédemment traversé. Ceux-ci dominent même dans les alluvions actuelles ; mais ils ne s'étendent pas très-loin en aval (1).

(1) Cette similitude lithologique entre les alluvions anciennes de l'Aveyron et du Tarn, se trouve exprimée sur notre carte par des teintes identiques.



La première de ces deux terrasses de l'Aveyron vient se réunir à celle qui occupe un niveau analogue dans la région du Tarn, et c'est de cette réunion que résulte le bassin de Lavilledieu, qui, en effet, se compose d'un terrain de gravier siliceux mêlé d'un limon rougeâtre assez grossier. Les cailloux de la Garonne, si faciles à distinguer par la variété de leur nature et de leur couleur, ne s'y montrent pas, si ce n'est tout à fait au bord occidental du bassin; de sorte que des trois vallées qui entrent dans cette vaste plaine, la principale est la seule qui n'ait presque pas contribué à sa formation. Cet état de choses est réellement très-curieux, et s'explique par cette tendance, plusieurs fois signalée des alluvions, à se déposer *vers la gauche;* tendance qui amenait naturellement les graviers du Tarn et de l'Aveyron dans l'intérieur du bassin, tandis qu'elle portait, au contraire, ceux de la Garonne à l'extérieur, où elles venaient former le sol des terrasses particulières de ce fleuve.

Notre petite carte accuse très-bien tous ces faits et montre tout le vaste espace compris dans les limites indiquées plus haut, constituant une plaine au niveau des terrasses inférieures du Tarn et de l'Aveyron réunies, coloriée en jaunâtre comme les deux terrasses de même ordre et de même nature qui la forment, et où les trois rivières semblent s'être creusé, *constamment à droite*, une bande sinueuse marginale, comme pour y conserver un reste d'individualité ou d'autonomie qui s'accuse en blanc sur la carte.

§ 3. — *Aperçu théorique.*

Après avoir étudié comparativement ces vallées dont la réunion constitue le bassin de Lavilledieu, et spécialement celles de la Garonne et du Tarn, voyons s'il ne serait pas possible d'expliquer leur mode de formation commun et les différences lithologiques qui séparent, sous ce rapport, la Garonne du Tarn et de l'Aveyron.

Si nous nous occupons d'abord des différences, il nous sera

facile d'en trouver la cause dans celles des terrains et des roches où les cours d'eau ont pris naissance, et qu'ils ont coupés et traversés.

En effet, le Tarn, avant d'arriver au bassin d'Albi, où ses alluvions commencent à s'étaler, vient de descendre d'une contrée montueuse qui dépend du plateau central de la France, et qui est principalement constituée par des gneiss et des schistes cristallins lardés de veines et de filons de quartz qui ont fourni la matière des cailloux quartzeux et de la terre siliceuse dont la réunion forme le sol des terrasses du Tarn. Il en est à peu près de même pour l'Aveyron, à l'exception de cette circonstance, que, avant d'entrer dans le bassin de Lavilledieu, cette rivière vient de traverser un massif calcaire très-important.

La vallée garumnienne a une tout autre origine. Avant de se rendre dans le bassin de Valentine, où elle commence à se constituer comme grande vallée de plaine, elle a traversé tout le versant français de la chaîne des Pyrénées en une partie où le quartz est plus ou moins rare, et qui offre, par contre, une grande variété de roches dures et consistantes, et particulièrement de granite, roches la plupart représentées par les cailloux qui forment l'élément caractéristique du diluvium de nos terrasses.

Cette explication, si naturelle, et j'ose dire satisfaisante, de la ressemblance des graviers du Tarn et de l'Aveyron, et de la différence qui les sépare des cailloux de la Garonne, vient apporter un puissant appui à un principe qui avait été posé par d'anciens géologues, bien mal à propos oublié ou dédaigné par les modernes, et que nous avons essayé de faire revivre dans nos éléments de géologie. Ce principe peut s'énoncer, en deux parties, de la manière suivante :

1° Chaque grande vallée a un diluvium (1) particulier dont l'importance est en raison de celle de la vallée elle-même.

---

(1) Nous désignons par ce mot le phénomène diluvien et les dépôts de transport qui constituent un de ses effets les plus importants.

2° Les matériaux qui constituent ce diluvium dépendent de la nature des terrains traversés en amont par le fleuve auquel la vallée emprunte son nom, et par ses affluents. .

Le lecteur aura pu remarquer, dans tout ce qui précède, la constance de ce caractère qu'offre le phénomène diluvien dans les contrées dont il est question dans ce travail, de se trouver toujours porté et développé *à gauche* des rivières. C'est ainsi que les choses se passent pour la Garonne, pour le Tarn et pour l'Aveyron. Dans chacune des vallées relatives à ces trois cours d'eau, la plaine basse qui forme le fond de la vallée, celle qui contient le lit de la rivière actuelle se trouve toujours limitée, à droite, par des coteaux tertiaires ordinairement rapides, tandis que les deux grandes terrasses s'élèvent à deux niveaux et constamment à la gauche de la vallée proprement dite.

Il arrive, même habituellement, que, dans cette dernière partie de la vallée générale, le lit du cours d'eau lui-même laisse ses alluvions à droite, et coule au pied des coteaux tertiaires qu'il semble souvent ronger.

Cet état de choses tient certainement à une cause générale qui s'accuse d'une manière particnlièrement remarquable aux points où ces vallées vont se réunir dans le bassin de Lavilledieu. En effet, on voit là non-seulement le Tarn pousser ses alluvions jusqu'à la Garonne, mais encore les graviers de la première rivière, réunis à ceux de l'Aveyron, former presque tout le bassin lui-même, au remplissage duquel la Garonne, qui est le fleuve principal, ne semble avoir participé que d'une manière très-faible; son action s'étant portée à peu près tout entière sur la rive gauche.

Cette tendance des alluvions à se développer à gauche, qui entraîne pour conséquence celle du cours d'eau à se porter à droite, se fait sentir d'ailleurs dans les petites vallées comme dans les grandes. Nous avons eu l'occasion de dire ailleurs avec quelle constance les effets se sont produits dans celles qui prennent naissance au pied des Pyrénées dans le plateau

de Lannemezan (1). Pour citer ici, près de nous, un exemple qui ne soit pas tout à fait étranger au sujet de ce travail, nous dirons que cette disposition est très-sensible, et même très-caractérisée dans la vallée du Girou, où tous les agriculteurs signalent une différence entre les deux bords; l'un, celui de la rive droite, étant constitué par des coteaux de terre-fort, tandis que des boulbènes caillouteuses forment une bordure en pente douce du côté gauche.

Nous ferons observer, à l'égard des petites vallées qui se trouvent comprises entre la vallée de la Garonne et celle du Tarn, en aval de Toulouse, que les graviers ou cailloux, qui sont l'élément caractéristique de leurs boulbènes, sont essentiellement quartzeux comme ceux du Tarn; ce qui doit être d'après le principe ci-dessus formulé, puisque leurs cours d'eau prennent naissance en des points qui échappent à l'influence des Pyrénées pour entrer dans le champ d'action de la Montagne-Noire (2).

Les phénomènes diluviens dont il vient d'être question dans ce travail n'ont pu être produits évidemment par les rivières actuelles. Celles-ci ne sont que de minces filets, résidus de nappes d'eaux d'un volume incomparablement plus considérable, et animées d'une grande vitesse, qui sont descendues autrefois des montagnes où nos rivières prennent encore leur

(1) Ces effets s'accusent d'une manière frappante par le dessin topographique sur la grande carte de France déjà citée, où l'on voit, dans chacune de ces vallées, la rivière bordée immédiatement à droite par une ligne noire de hachures courtes et serrées qui indiquent des pentes rapides, tandis que, du côté gauche, des hachures longues et espacées indiquent une plage faiblement inclinée, qui correspond aux anciennes alluvions actuellement délaissées.

(2) Cet ordre de choses extra-pyrénéen commence au Lhers mort, et par conséquent aux portes de Toulouse même, où l'on peut voir, sur la route de Montpellier, des graviers provenant de la vallée du canal, mis en réserve pour l'entretien de la chaussée, alternant avec des tas de cailloux garumniens concassés. Ces derniers offrent à l'œil une agréable variété qui tient à la diversité de leur nature et de leur couleur, tandis que les graviers du Lhers, composés de quartz vitreux plus ou moins salis à la surface par un enduit terreux, légèrement jaunâtre ou rougeâtre, ont un aspect terne et uniforme.

source. N'ayant pas l'intention, dans ce travail, de m'occuper du diluvium d'une manière générale, je n'ai pas à m'étendre ici sur les causes qui ont pu produire, en un temps donné, des agents aussi énergiques. Je me contenterai de rappeler que j'ai formulé à cet égard une opinion dans des publications antérieures que j'ai déjà eu l'occasion de citer. Je pense que ces eaux provenaient de la fonte des glaces et des neiges qui devaient couvrir toutes nos montagnes à l'époque glaciaire dont la plupart des géologues reconnaissent aujourd'hui l'existence. Dans les mêmes publications j'ai expliqué la formation des terrasses en admettant que l'action diluvienne s'est exercée à trois reprises, offrant ainsi trois phases, dans lesquelles les eaux, diminuant de volume et se portant de plus en plus vers la droite en vertu de la tendance qu'elles conservent encore aujourd'hui, auraient creusé successivement l'ancien plateau tertiaire sous-pyrénéen pour produire la terrasse supérieure dans toute la largeur des vallées. Dans cette terrasse elle-même aurait été creusée la terrasse inférieure, puis, dans celle-ci, la vallée proprement dite, où l'on voit actuellement, dans la vallée de la Garonne notamment, ce fleuve ronger ses berges à droite à la base des coteaux tertiaires en amont de Toulouse, et en aval de Moissac jusqu'à Bordeaux (1).

(1) On sait que cette tendance des cours d'eaux à se porter vers la droite, dont nous avons eu si souvent l'occasion de constater la réalité dans ce travail, a été considérée par M. Babinet, de l'Institut, comme un fait général dont il trouve la cause dans le mouvement de rotation de la terre autour de son axe. Frappé de la concordance de ce principe posé pour les temps actuels avec les faits beaucoup plus largement accusés que j'avais reconnus dans nos pays, pour l'époque quaternaire, j'ai eu l'honneur, il y a quelques années, de faire part de mes observations à cet éminent physicien par une lettre qu'il a bien voulu faire insérer dans le *Recueil des comptes rendus de l'Académie des Sciences de Paris*. Tout récemment, j'ai complété cette communication par celle des faits nouveaux contenus dans le présent Mémoire, et la note que j'ai adressée à ce sujet a reçu de l'Académie le même accueil, grâce à la bienveillante entremise de M. Elie de Beaumont.

UN PROCÈS DE MAGIE

AU PARLEMENT DE TOULOUSE (1) ;

(Octobre 1614)

Par M. E. VAÏSSE-CIBIEL.

Les procès de magie et de sorcellerie occupent une place considérable dans l'histoire des XVIe et XVIIe siècles. Spectacle singulier ! Au moment où l'esprit humain sort des langes de l'ignorance, à l'heure de ce réveil intellectuel qui s'opère sous l'influence de la Réforme et de la Renaissance, il semble que les croyances maladives et superstitieuses tentent un dernier retour offensif contre l'humanité. Descartes va paraître et poser les bases de la philosophie expérimentale ; l'ère de la pensée moderne va s'ouvrir, et l'on croit encore aux sortiléges, aux évocations, à tous les pouvoirs occultes et diaboliques. Le procès fameux d'Urbain Grandier et des Ursulines de Loudun éclate en 1634, en pleine renaissance intellectuelle, deux ans avant l'apparition du *Cid* et du *Discours sur la méthode*. Les poursuites criminelles pour cause de magie se continuent jusqu'en plein XVIIIe siècle. En 1718, un sorcier est encore brûlé par arrêt du parlement de Bordeaux. Bien mieux, la clémence royale ne peut contenir le zéle des Parlements. En 1672 (au rapport de M. Maury, de l'Institut (*La magie et l'astrologie dans l'antiquité et au moyen âge*), le roi ayant voulu qu'on sursît à un procès intenté contre un grand nombre de magiciens, le Parlement de Rouen adressa à ce sujet une requête à Louis XIV, réclamant la poursuite des prévenus.

On s'expliquerait difficilement la persistance de ces ri-

---

(1) Lu dans la Séance du 14 février 1867.

gueurs si l'on ne savait que des hommes considérables par leur savoir et par leur position leur ont donné un fondement juridique dans leurs écrits. Mon savant maître et confrère, M. Molinier, a montré dans son remarquable Mémoire sur Bodin, publié dans nos *Mémoires* de 1866, le curieux spectacle d'un homme éclairé, libéral, qui sur tous les points devançait son siècle, hormis sur cette question obscure et redoutable de la magie. Non-seulement Bodin, dans sa *Démonomanie*, croit aux sorciers, mais il appelle sur leur tête les rigueurs de la justice et il fournit contre eux des preuves de conviction et des moyens de procédure.

Boguet, grand-juge de Saint-Claude en Franche-Comté, mort en 1616, publia aussi un *Discours sur les Sorciers* (*Lyon 1608*) qui devint à la fois uu ouvrage classique sur la matière et une arme terrible dans les mains des juges laïques et ecclésiastiques.

Enfin, plus près de nous, Pierre de Lancre, conseiller au Parlement de Bordeaux, s'est rendu doublement célèbre : d'abord en publiant son *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et des démons;* puis en acceptant, en 1609, la terrible mission d'aller réprimer la sorcellerie en pays Basque. Pierre de Lancre raconte lui-même dans son livre, avec la quiétude du devoir accompli, qu'il fit, dans son expédition de quatre mois, brûler soixante sorcières, et qu'il en fit examiner plus de cinq cents, toutes marquées du signe du Diable. Plusieurs prêtres, convaincus de pratiques diaboliques, montèrent aussi sur le bûcher.

Comment s'étonner de la persistance de la superstition, qnand on voit de graves magistrats, de doctes juristes, non-seulement soutenir la réalité de ces chimères, mais encore encourager de leur crédit la violence de la répression.

Cela équivaut-il à dire qu'il n'y avait rien, absolument rien au fond de ces sombres et mystérieuses images qui planent au dessus du moyen âge et qui projettent leur triste reflet jusqu'au milieu des temps modernes ?

Telle n'est pas absolument notre pensée. Suivant l'opinion

de doctes historiens qui ont profondément creusé ce redoutable problème, nous croyons qu'il y avait là cette attraction invisible de l'âme humaine vers le merveilleux, attraction dont notre époque n'est pas plus exempte que les précédentes, témoins le spiritisme, les médiums, les tables tournantes. Au moyen âge, pendant la longue servitude, il y avait, en outre, chez le serf, le besoin de demander à des puissances inconnues le soulagement de maux trop réels. Le sabbat a existé. « Ce fut une création du désespoir, a dit Michelet. » C'est la révolte nocturne du serf contre le dieu du prêtre » et du seigneur, » ajoute-t-il par une définition lumineuse.

A ces causes il faut se hâter d'en ajouter une autre, la plus active assurément, et que j'appellerai l'influence pathologique. La science moderne a rendu ce point manifeste aujourd'hui. M. Alfred Maury a prouvé, dans son livre de la *Magie et de l'Astrologie*, dont on ne saurait trop recommander la lecture aux derniers sectaires du merveilleux, que tous les phénomènes magiques, incantations, sortiléges, visions diaboliques, possessions démoniaques, etc., peuvent s'expliquer par des causes naturelles, au nombre desquelles le savant critique place les maladies mentales et nerveuses, l'emploi des narcotiques et des anesthésiques, l'hystérie, l'hypnotisme et le somnambulisme. Ajoutons-y enfin la supercherie, qui n'a pas été l'élément le moins puissant en tout ceci, et nous aurons énuméré les principaux agents de tous ces phénomènes extraordinaires.

Les écrivains que j'appellerai les « classiques des sciences occultes » ont de tout temps divisé la matière qui fait l'objet de leurs curieuses investigations en deux branches ; la magie noire et la magie blanche : division que nous citons pour mémoire et sans lui prêter le moindre crédit scientifique. La première de ces magies, qui est à la fois la plus obscure et la plus triviale, comprenait les basses pratiques de la sorcellerie vulgaire, les croyances superstitieuses aux nécromants, le commerce physique avec les démons, etc. C'est la partie grossière d'un sujet déjà trivial et grossier. Autre chose est la

magie blanche. Ici on touche presque au sérieux, je n'ose pas dire à la science. L'homme a toujours eu la prétention, sinon le pouvoir, de connaître et de soumettre à son empire les éléments matériels. Mais, au lieu de suivre les voies tracées par la science moderne, c'est-à-dire l'observation et la critique expérimentale, l'homme, en des temps d'ignorance, a cru pouvoir arriver à cette domination du monde physique, d'un bond, sans méthode, sans études préalables, sans analyse, par des formules cabalistiques et des recettes magiques.

L'alchimie, l'astrologie, ce que j'ose appeler à peine la magie scientifique, sont la résultante de ce désir insensé, de cette ambition de subjuguer la nature et d'exploiter ses éléments par des moyens surnaturels. La recherche de la pierre philosophale, la transfusion des métaux et d'autres chimères procèdent de cet ordre d'idées. L'histoire nous présente un de ces types de savants demi-sorciers dans Nicolas Flammel, et la poésie germanique en a immortalisé un autre sous les traits pensifs du vieux docteur Faust.

Le procès dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir rentre, en une certaine mesure, dans ce même courant d'idées. Il ne s'agit pas d'un sorcier vulgaire, tenant commerce avec le démon pour la satisfaction de ses sens, c'est un homme éclairé qui — d'après l'accusation du moins — prétendait à la domination de la matière et qui — toujours selon ses accusateurs — visait un but précis, palpable : la fabrication de fausse-monnaie. C'est, on le voit, de la magie appliquée et non plus de la magie spéculative.

Nous sommes en 1614, à Toulouse, à une époque féconde en procès retentissants. Le moine augustin, Burdeüs et ses complices viennent de suivre la belle Violante de Batz sur l'échafaud. Cinq années seulement nous séparent du jour où Lucilio Vanini expiera sur le bûcher ses hardiesses philosophiques.

Le greffier Malenfant, qui nous sert de guide dans cet exposé, rapporte que, vers la fin de septembre de cette année 1614, la chambre Tournelle du Parlement condamnait au dernier sup-

plice un nommé Blanchard, originaire de Fanjaux. C'était un faussaire fameux, qui contrefaisait les actes publics, imitait jusqu'à l'illusion les lettres des notaires, fabriquait la fausse monnaie, le tout par des procédés mystérieux que l'instruction ne put pénétrer, mais qu'on soupçonna véhémentement infectés de magie. En ce temps, au reste, on faisait intervenir la magie partout où l'adresse paraît suffire de nos jours. La magie s'appliquait jusqu'à la matière des écritures, et une signature bien imitée passait aisément pour œuvre de démon. Le bruit courut, après l'exécution de Blanchard, que le condamné avait cédé aux épreuves de la question et fait des révélations qui compromettaient une foule de complices. Grand émoi parmi les personnes — nombreuses encore à cette époque — qui se livraient à la pratique des sciences occultes.

Parmi ces dernières, nul ne ressentit plus de trouble qu'un prêtre, nommé Jean Dusel, autrefois jacobin, mais rejeté de la religion de saint Dominique par la réforme du P. Michaëlis, et qui, à suite de cette expulsion, avait été placé par l'autorité épiscopale, en qualité de vicaire, à l'église Saint-Pierre-des-Cuisines (1). Jean Dusel, troublé par les révélations de Blanchard, craignant d'être compromis par les aveux de ce condamné, mit (ici nous citons textuelle-

(1) Deux étymologies sont proposées pour ce nom bizarre de Saint-Pierre-des-Cuisines. La première, adoptée par Catel, interprète ce mot de *coquinis* ou de *coquinariis* en ce sens que, lors de la concession du terrain où est bâtie l'église, les tenanciers furent autorisés à faire cuire leur pain au four banal sans payer aucune redevance au seigneur comte. *Coquinarii* dans cette acception désigneraient ceux qui, usant de ce privilége, cuisaient gratuitement leur pain.

La seconde, beaucoup plus originale et plus vraisemblable, consiste à interpréter ce vocable dans le sens de *Saint-Pierre-aux-Cuisines*. La tradition rapporte en effet qu'il y avait à l'entrée de l'église un bas-relief, grossièrement sculpté en bois, représentant le reniement de saint Pierre. Or, cette scène préliminaire de la Passion avait lieu, comme on le sait, dans les cuisines du grand prêtre, où saint Pierre, interrogé par une servante, reniait par trois fois son maître. Une inscription, empruntée aux livres saints, complète la vraisemblance de cette interprétation. On lisait, en effet, ces mots sur le bas-relief : *Et se calefaciebat quià frigus erat*, il se chauffait parce qu'il faisait froid.

Une raison nouvelle nous ferait accepter cette ingénieuse étymologie :

ment un passage du greffier Malenfant, qui parle de ces choses avec une religieuse horreur conforme à l'esprit du temps) mit, dis-je « plusieurs cahiers de magie écrits de sa main et » contenant des choses exécrables, dans un sac avec un » autre sac plein de sable propre à mouler en argent, sur or » ou autre métal fondu ; et comme Dieu l'aveuglait, en mettant » ces cahiers dans le sac il y mit aussi plusieurs obédiences » qu'il avait eues de ses supérieurs jacobins. »

Malenfant a besoin de faire remarquer que Dieu aveuglait son indigne ministre, en lui suggérant l'idée de placer des lettres d'obédience à côté de ses cahiers de magie. Car c'était signer son crime, si crime il y avait. Jean Dusel, muni de ses deux sacs, l'un renfermant la preuve du crime de magie, l'autre la preuve du crime de fausse monnaie, va cacher l'un et l'autre dans le cimetière de sa paroisse, près du mur qui séparait ce cimetière de l'enclos des Chartreux.

« Quelques jours après » (continue Malenfant, dont il nous serait difficile d'imiter la naïve narration, et que nous préférons transcrire en ce passage), « des maçons démolis- » sant ladite muraille, pour la refaire à neuf, trouvèrent » le sac, lequel ils portèrent aux Pères chartreux qui l'ou- » vrirent et le trouvant plein de choses abominables de ma- » gie, en donnèrent avis à M. de Rudelle, vicaire-général de » Mgr l'Archevêque, lequel se transporta sur le lieu, et après » avoir fait une sommaire apprise de la façon dont ce sac » avait été découvert, trouvant en icelui les obédiences de » ce Dusel, l'envoya quérir et le fit constituer prisonnier » aux prisons de l'Ecarlate, où étant il envoya dans sa mai- » son pour visiter quelles autres choses s'y trouveraient. Il

Il n'est pas rare de voir adopter pour vocable d'une église non-seulement le nom d'un saint, mais un moment déterminé de la vie de ce saint. Spécialement, en ce qui touche le prince des apôtres, nous connaissons des dédicaces à Saint-Pierre-ès-Liens. A Toulouse, on aura pu prendre dans la vie du vicaire du Christ, le moment le plus humain et le plus attendrissant, celui où sa fragile nature succombe devant la fausse honte, et appeler Saint-Pierre-aux-Cuisines, l'église où était rappelée la scène du reniement de saint Pierre dans les cuisines du Grand-Prêtre.

» n'y fut trouvé autre chose qu'un vieux bréviaire de l'ordre » de saint Dominique, fort frippé, aux deux premiers feuillets » duquel étaient écrites deux oraisons en forme de conjura- » tions, l'une pour guérir du mal des yeux et l'autre des » dents, lesquelles ledit Dusel avoua avoir écrites de sa main ; » un vieux missel dans lequel était enclose une pièce de » parchemin vierge, qu'il dénia y avoir mise, avoua toute- » fois le bréviaire et missel être à lui ; plus y furent trouvées » deux promesses qu'il avoua avoir écrites de sa main pour » argent qu'autrefois il avait emprunté, et après avoir payé » les avait retirées, et sur ce qu'il dénia avoir écrit les cahiers » de magie et n'être pas à lui, disant que ces obédiences » qui avaient été trouvées parmi, lui avaient été dérobées et » mises dans ce sac par quelque sien ennemi pour le perdre ; » vérification de la comparaison des lettres ayant été ordon- » née, les experts jugèrent que celui qui avait écrit les deux » oraisons du commencement du bréviaire et les deux pro- » messes acquittées, avait écrit les cahiers de magie. »

Sur ce, Jean Dusel est maintenu de plus fort dans la prison de l'Ecarlate (1), et son procès est poursuivi aux diligences des juges ecclésiastiques de l'officialité. Le récit de Malenfant, que nous avons tenu à transcrire dans toute sa teneur incorrecte et naïve, prouve combien en ces matières les juges s'abandonnaient à des indices futiles. Ainsi voilà un prévenu, placé sous une accusaiton capitale, sur lequel on exerce de rigoureuses investigations, et auquel on oppose « *deux oraisons en forme de conjurations, l'une pour guérir* » *le mal des yeux, l'autre le mal de dents.* » Cet indice,

---

« (1) L'Escarlale, (dit Catel, p. 185), sont les prisons des ecclésiastiques » qui sont dans le même enclos de l'officialat, sur la porte desquelles sont » gravées les armoiries de Mgr l'archevêque d'Orléans, comme aussi dans les » créneaux qui font la clôture du petit jardin ; devant ladite porte desdites » prisons se trouvent gravées les armoiries du cardinal de Chatillon. »

L'officialité étant située tout contre l'archevêché ; il résulte de la note de Catel et de nos renseignements que la prison de l'Ecarlate s'élevait sur la place qu'occupe aujourd'hui la Maîtrise de la Cathédrale.

puéril à nos yeux, était grave pour les juges de l'époque; car une des applications que les sorciers et les magiciens faisaient de leur art mystérieux, était précisémeut la médecine. Qui ne sait que cette tradition s'est conservée dans les campagnes, même de nos jours, et que les individus adonnés à une profession solitaire, comme les bergers par exemple, ont la réputation de posséder des secrets et des philtres capables de guérir tous les maux? Quelques auteurs ont cru même que tout le fonds de la sorcellerie au moyen âge n'était que cela, c'est-à-dire la médecine du pauvre. Telle n'est pas notre opinion, et nous croyons, comme nous l'avons dit plus haut, qu'il y eut au moyen âge des assemblées réelles, dans lesquelles le serf allait nuitamment chercher un soulagement passager à ses maux, soulagement qui se traduisait en excès de plusieurs sortes. Mais laissons cette question incidente et revenons à Jean Dusel, dont le procés doit nous fournir quelques indications plus utiles.

L'officialité poursuit donc l'instruction contre le vicaire de Saint-Pierre, et se prépare à rendre sa sentence; mais, sur ces entrefaites, le Parlement a connaissance de l'affaire et l'évoque sans délai à sa barre. Ce conflit de juridiction a une importance historique. Les tribunaux ecclésiastiques avaient toujours essayé en France de s'emparer des procès de ce genre. En Espagne, leur compétence n'avait jamais été contestée, et l'Inquisition faisait main basse sur les sorciers et les nécromants, aussi bien que sur les renégats et les juifs. Chez nous, il en fut autrement. Dès le XVIe siècle, pour éviter les empiétements de la justice cléricale, le chancelier de l'Hôpital s'opposa à l'établissemeut de l'Inquisition et favorisa la juridiction des tribunaux laïques sur tous les délits de conscience. Le Parlement de Toulouse, plus jaloux qu'aucun autre de ses prérogatives, tint la main à l'intégrité de sa compétence. En ce qui touche les procès de magie en particulier, un fait singulier se produit à la même heure qui atteste la prédominance définitive qu'acquiert, au XVIIe siècle, la justice laïque.

Trois Parlements voisins, celui de Bordeaux, celui de Toulouse, celui d'Aix, affirment au même instant le même principe.

Ainsi Pierre de Lancre est commis, en 1609, par le Parlement de Bordeaux, pour aller réprimer la sorcellerie en pays Basque, et, chose notable qui marque la différence du régime judiciaire dans les deux pays, tandis que la commission laïque présidée par de Lancre poursuit son œuvre de ce côté des Pyrénées, les inquisiteurs espagnols poursuivent parallèlement la leur sur le versant méridional de la chaîne. La sorcellerie s'était répandue sur les deux territoires espagnol et français. La justice laïque en eut raison chez nous, l'Inquisition en triompha chez nos voisins. Ceux-ci ne furent pas peut-être plus indulgents que ceux-là. Il semble même que Messire de Lancre fut plus expéditif que ses collègues d'Ibérie, car le premier avait fini ses exécutions en 1609, tandis que l'auto-da-fé solennel, préparé par le Saint-Office, n'eut lieu à Logroño que le 8 novembre 1610. Les sorciers ou réputés tels ne gagnèrent rien à être traités par les gens d'Église ou par les gens du Parlement. Les flammes du bûcher les attendaient des deux côtés; mais il nous importe de constater que, chez nous, elles furent allumées par des mains séculières et, chez nos voisins, par des mains cléricales. Il en est de même à Aix où éclate en cette même année, 1610, le procès fameux du moine Gauffriddi, surnommé le Prince des magiciens. L'Inquisition papale d'Avignon s'empara d'abord de ce procès, mais sur les réclamations des juges laïques, l'affaire est portée à nouveau devant le Parlement d'Aix qui, tout aussi sévère que le Saint-Office, condamne Gauffriddi, à être brûlé vif (30 avril 1611).

A Toulouse, le même fait se produit dans l'affaire qui nous occupe. Le Parlement informé de la poursuite, évoque sans délai Jean Dusel à sa barre, et poursuit le procès de son autorité privée. D'autre part, l'officialité, jalouse de ses droits, s'empresse de pousser l'affaire à son terme. On hâte la procédure de part et d'autre. C'est une course au clocher

dont la vie d'un malheureux est le prix. Les juges ecclésiastiques y mirent tant de diligence qu'ils arrivèrent les premiers au but, et que le 13 octobre 1614, le jour même où le Parlement se saisissait de l'affaire, l'officialité rendait sa sentence par laquelle elle déclare, « le prévenu déchu du privilége de titre clérical; *depositum*, *degradatumque prius brachio puniendum tradidit seculari.*

Sans avoir égard à cette sentence qui semblait définitive et après laquelle il ne restait plus qu'à livrer le condamné au bourreau, le Parlement ordonne une nouvelle enquête et poursuit sur nouveaux frais l'infortuné Jean Dusel. Entre tant de juges, l'humble vicaire de Saint-Pierre ne pouvait guère échapper à sa fatale destinée, qui était d'expier dans les flammes ses pratiques occultes.

Le procès recommence donc. Le Parlement ne se contente pas de la procédure instruite devant l'officialité, quoiqu'il dût la viser dans son arrêt. Il ordonne une nouvelle vérification des pièces et notamment des fameux « cahiers de magie. » Des experts commis examinent de rechef ses écrits cabalistiques, les comparent à ces criminelles « oraisons en forme » de conjuration contre le mal d'yeux et contre le mal de » dents » consignées en tête du bréviaire du prévenu, constatent l'identité de l'écriture et rapportent enfin des conclusions accablantes contre Jean Dusel.

On fit même, dans cette seconde enquête, des découvertes plus horribles que dans la première, si nous en croyons l'honnête Malenfant qui raconte tout ceci en se voilant la face.

Il fut notamment prouvé que Jean Dusel employait dans ses incantations la formule suivante en s'adressant au Diable : *Ego Joannes Dusel filius Henricæ adjuro aut præcipio!* « Moi Jean Dusel, fils de Henriquette, j'adjure et j'ordonne ! » Pourquoi Henriquette? Pourquoi le nom de sa mére et non celui de son père ? Cette question paraît avoir vivement tourmenté l'esprit des graves magistrats de la Grand'Chambre et redoublé l'horreur de l'honnête greffier, qui tenait la plume

à l'audience. Malenfant répète avec effroi cette formule diabolique : *Ego Joannes Dusel filius Henricæ*, etc. Puis il ajoute brièvement, comme si c'était un crime de s'appesantir sur ce point : « Par où la Cour jugea qu'il pratiquait ses » abominations et le condamna à la peine susdite. »

S'il n'était pas trop téméraire de hasarder une interprétation sur ce grave sujet, ne serait-il pas permis de dire que la puissance diabolique se transmettait par les femmes ; que le superstitieux Jean Dusel se croyait probablement le fils d'une mère sorcière ; et que, dans le moment où il se livrait à ses sortiléges, il appelait, sans doute, à son aide celle dont il croyait tenir par héritage la puissance magique.

Voilà l'explication que l'on ne trouve pas dans la procédure, mais qui, je crois, est conforme aux données générales de la démonologie.

Malenfant dans son résumé de l'affaire, essaie de faire la part de la défense. Il dit à la fin de sa note :

« Il ne fut point prouvé que cet homme eût faict aucune » faute, ni pratiqué aucun magicien, ni faux monnayeur » qui l'eussent déféré. »

Alors se demande-t-on, pourquoi fut-il condamné? Voici la réponse que nous donne sur-le-champ le scrupuleux greffier du Parlement. Elle est tout à fait dans le goût du temps.

« Sa prévention ne fut que d'avoir écrit les cahiers dans » lesquels à la vérité il y avait des choses abominables contre » la majesté de Dieu, pour exalter le pouvoir du Diable ; et » les principales de ces méchancetés se faisaient par le moyen » de la sainte-Messe, du saint Sacrement, des prières de » l'Eglise et des psaumes de David. »

Ainsi, de l'aveu d'un témoin oculaire, et qui professe pour le Parlement, dont il porte les insignes de pourpre, une vénération sans égale, l'accusé ne fut reconnu coupable d'aucun acte positif, mais seulement convaincu d'avoir tenu en sa possession ces fameux « cahiers de magie » dont le titre

est gros de mystères, mais dont il nous est bien difficile à distance d'apprécier la malice diabolique.

Et ici les moyens de défense ne se présentent-ils pas en foule à l'esprit? Si Jean Dusel eût été déféré devant des juges moins prévenus, n'eût-on pas dit qu'une folle curiosité l'avait seule entraîné, peut-être, à copier ces prétendus cahiers de magie; que, les actes matériels n'étant pas prouvés, on ne pouvait faire expier par la perte de la vie la faiblesse d'avoir cédé à l'attrait mystérieux de l'inconnu. Mais ces arguments qui, du reste, ne pouvaient se produire à une époque où la défense orale n'existait pas devant les tribunaux criminels, n'eussent probalement eu aucune prise sur les juges du XVII[e] siècle. Les magiciens et les sorciers inspiraient une horreur ressentie également par les esprits grossiers et par les esprits cultivés. Pour ces infortunés la justice était sans pitié. M. Molinier, dans son Mémoire sur Bodin, rappelle un passage de Cayron où il est dit qu'en 1644, trente ans après le jugement de Jean Dusel, les prisons de Toulouse étaient tellement encombrées de prévenus de sorcellerie, qu'il fallait les envoyer au supplice par masse, afin de faire place à ceux qu'on y amenait. Rigueur qui paraît incroyable, surtout quand on considère l'époque où elle se produit et les hommes qui l'exercent; car, je le repète, c'est moins les chimères de la magie elle-même, que la persistance des rigueurs judiciaires qui nous étonnent. La superstition semble la compagne presque inséparable de l'homme et, de nos jours encore, elle s'exerce parfois au détriment des gens crédules. Mais pour réprimer ces écarts, l'art. 405 du Code pénal suffit. La sorcellerie est simplement devenue une des formes de l'escroquerie, et elle est réprimée comme telle. Mais ce qui confond l'esprit, c'est de voir, encore en plein XVII[e] siècle, des magistrats éclairés, comme étaient nos parlementaires, appliquer des peines atroces à des infortunés dont le crime le plus souvent consistait en des superstitions ridicules, ou qui pis est en un trouble mental. Ce redoublement de sévérité, en pleine époque de lumière, est peut-être le fait qui doit le plus nous

éclairer sur l'ancienne organisation judiciaire, et nous inspirer le plus de satisfaction d'avoir trouvé la sécurité sous l'égide de la législation moderne.

L'infortuné qui nous occupe devait, plus qu'un autre, porter le poids des préjugés de son temps. Voici l'arrêt que le Parlement rendit contre Jean Dusel, à la date du 24 octobre 1614, arrêt dont nous devons la découverte et la lecture à l'obligeance de M. Eugène Lapierre, conservateur des archives de la Cour impériale de Toulouse :

Vendredi 24e d'octobre 1614, en la Grand'Chambre,

« Présents : MM. de Clari, 1er président; de Caminade » et Berthier aussi présidents; Assézat, de Rudelle, d'Ou- » vrier, de Laporte, Caulet, Meslay, Mansencal, Lacoste, » de Pins, Bertrand, Barthelemy, Cambolas, Prohenque, » Nupces et Masnau, conseillers.

» Vu par la Court le procès faict d'autorité d'icelle à la re- » queste du procureur général du Roy, à messire Jehan » Dusel, prêtre, prisonnier à la Conciergerie, ensemble la » procédure faicte d'autorité de l'official de l'archevesché de » Toulouse pour raison de sortillege, magie, et autres excez, » sentence dudit official du treizième du présent mois, rella- » tion et vérification faictes par expert de divers caractères, » cahiers et poudres, remises devers le greffe de la Court. » Arrest par elle donné le mesme jour, treizième du présent » mois, charges et informations, auditions et restitutions » dudit sieur et lui ouy en la Grand Chambre :

» Il sera dict que la Court a declairé et declaire ledit Dusel » atteint et convaincu desdits crismes d'hérésie, sortilège, » magie, pour pugnition et réparation desquels a condamné » et condamne ledit Dusel a estre deslivré ès-mains de l'exé- » cuteur de la haulte justice, lequel lui fera faire le cours » accoutumé par les rues et carrefours de la présente ville » monté sur un tombereau ou charette ayant la hart au col » et le conduira en la place de Saint-Estienne de Toulouse et » illec estant à genoux et tenant en ses mains une torche de

» cire ardant demander pardon à Dieu, au Roy et à justice
» de son meffait, et ce faict l'emménera en la place du Salin
» ou à une potence qui y sera dressée, sera pendu et estran-
» glé et après son corps bruslé ensemble lesdits caractères et
» cahiers de magie et poudre et les cendres jetées au vent,
» ses biens confisqués, distraict d'iceux les frais de justice
» au proffict de ceux qui les ont exposés, la taxe réservée, et
» a renvoyé et renvoie ledit Dusel aux capitols de Tholose
» pour faire mettre à exécution le présent arrest selon sa
» forme et teneur »

Signé :

DE CLARI, BERTRAND, rapp.

« A été arresté que, avant ladicte exécution, il sera baillé
» un bouton de gêne audict Dusel pour savoir les complices
» de la magie et faulse monnaie. »

DE CLARI.

Cet arrêt, dont il est inutile de faire ressortir la rigueur impitoyable, et qui fut exécuté le jour même, 24 octobre 1614, car en ce temps le condamné passait d'un bond de la sellette à l'échafaud; cet arrêt, dis-je, contient certaines particularités qu'il est utile, au point de vue juridique, de relever.

Et d'abord, Malenfant, grâce aux indiscrétions duquel nous pénétrons jusque dans le huis-clos des délibérations, nous apprend que la Cour, non contente d'avoir défendu ses prérogatives et d'avoir refoulé les prétentions de l'officialité, voulait à son tour empiéter sur les attributions des gens d'église. Une partie des conseillers insistait pour que Jean Dusel, avant de marcher au supplice, fût dégradé du titre sacerdotal par l'autorité du Parlement. « Juste retour des choses d'ici-bas! » L'officialité avait prétendu juger le magicien, qui revenait de droit à la vindicte parlementaire. La Cour, à son tour, mue par une sorte de rivalité mutine, et pour mieux annuler la juridiction rivale, voulait dégrader le prêtre qui ressortissait évidemment de la justice cléricale.

Mais les prudents de la compagnie firent remarquer que c'était là s'embarquer dans une grosse affaire ; que les évêques ne se complairaient pas à être les exécuteurs des hautes œuvres du Parlement ; qu'en général les prélats n'exécutaient la dégradation sacerdotale que sur la vue et teneur d'une sentence fulminée par eux ; qu'en cette occasion, on n'avait pas eu assez d'égard envers le juge ecclésiastique pour espérer de lui cet acte de condescendance ; et qu'il valait mieux, pour la dignité de la Compagnie, ne pas insérer dans l'arrêt une disposition qui risquait fort de n'être point exécutée. On parla bien, dans la discussion, d'une sommation à faire au juge d'Eglise, et même de passer outre sur son refus. On proposa aussi, comme moyen terme, de s'associer des évêques dans la délibération, pour que leur présence autorisât la sentence de dégradation ecclésiastique. La minorité de la Grand'Chambre semblait tenir à cette formalité, qui aurait donné un appareil plus imposant au supplice de l'infortuné Jean Dusel, et proclamé plus haut l'omnipotence parlementaire. Mais onze voix sur dix-neuf tranchèrent pourtant la question dans le sens le plus simple. Jean Dusel fut traité comme simple laïque et exécuté sans dégradation préalable, comme le commun des martyrs.

Ce conflit, sous sa double face, présente bien le tableau de ces rivalités incessantes, parfois puériles, qui divisaient les anciennes corporations, judiciaires, municipales, universitaires, et qui, surexcitant l'orgueil ou l'amour-propre de ces puissantes compagnies, les enflammaient plus que les véritables intérêts de la justice. Saint-Simon a raconté, de sa parole hautaine et prolixe, quelques-unes de ces interminables querelles d'étiquette et de préséance. L'obscur procès de Jean Dusel prouve que le parlement de Toulouse n'avait pas moins que celui de Paris le sentiment, parfois exagéré, de ses droits et de ses prérogatives.

Une seconde circonstance qu'il convient de relever dans l'arrêt précité, c'est qu'il est rendu par la Grand'Chambre et Tournelle assemblés.

D'ordinaire, la Chambre Tournelle expédiait seule les procès criminels de quelque nature qu'ils fussent. La Grand'-Chambre ne prenait part au jugement que lorsque l'accusé appartenait à un des ordres privilégiés, noblesse ou clergé. En faisant à Jean Dusel les honneurs d'une audience solennelle, la Cour tenait à rendre plus imposant l'acte par lequel elle affirmait de plus fort l'intégrité de sa compétence en matière de magie ou d'hérésie.

Cinq ans plus tard, le 9 février 1619, le Parlement, en infligeant une peine encore plus atroce à Lucilio Vanini, suivait les mêmes errements que dans l'affaire qui nous occupe. D'une part, la Cour jugeait, Grand'Chambre et Tournelle assemblées, parce que Vanini était entré dans les ordres durant sa jeunesse. D'autre part, elle évitait de se prononcer sur la dégradation préalable, parce qu'en 1619, comme en 1614, le juge d'Eglise répugnait à se faire l'exécuteur du juge temporel.

La similitude se continue encore dans la nature du délit : hérésie, sortilége, magie pour Jean Dussel, athéïsme, blasphèmes, impiété pour Vanini ; en somme, délits de conscience pour l'un et pour l'autre (1). Ces analogies frappantes démontrent de plus fort le point qui forme la thèse historique de ce Mémoire, à savoir, que les Parlements, et celui de Toulouse en particulier, affirment, au XVIIe siècle, avec un jaloux empressement, leur compétence sur les questions de foi et de conscience.

Il faut remarquer, pour faire ressortir l'exactitude de cette appréciation, que Jean Dusel n'est point condamné pour crime de fausse monnaie, comme on pourrait le croire d'après l'étiquette du procès. Cette inculpation, signalée d'abord, dut disparaître dans l'enquête, et la sévérité du Parlement nous est garant que, si on eût trouvé la moindre trace de ce crime, on n'aurait pas négligé de l'ajouter à la liste de

(1) Voir pour Lucilio Vanini les *Mémoires de l'Académie*, VIe série, tom. II, p. 303-342.

tous ceux que l'arrêt impute à Jean Dusel. C'est pour *hérésie*, *sortilége* et *magie*, c'est-à-dire pour des pratiques attentatoires a la foi qu'il est condamné ; et c'est sur ces matières de foi que le Parlement, dépossédant l'officialité, entendit bien établir la mainmise de sa juridiction.

Enfin, il est un dernier point qu'on doit relever dans l'arrêt du 24 octobre 1614. Une note, mise au bas du registre et signée du nom de M. de Clari, premier président, porte ces mots :

« A été arresté que avant ladite exécution, il sera baillé » un bouton de gêne audict Dusel pour savoir les complices » de la magie et faulse monnaie (1) »

Ces derniers mots montrent que, bien que le crime de fausse monnaie n'eût pas été prouvé au débat, le soupçon n'était pas sorti de l'esprit des juges. On espérait de la torture ce qu'on n'avait pas recueilli de l'instruction. La gêne nous apparaît ici comme un moyen d'information *in extremis ;* et c'est sous cet aspect qu'elle se présente dans la plupart des cas criminels dont la trace écrite reste aux archives de l'ancien Parlement.

Jean Dusel, qu'on n'avait pu convaincre de fausse monnaie dans la procédure orale, s'avoua-t-il coupable de ce crime pendant les épreuves de la question? C'est ce que Malenfant semble reconnaître en écrivant ces mots à la fin de sa note :

« Cet homme avoua avoir écrit tous les cahiers de magie, » confessa avoir tenu la main à la fabrication de la fausse » monnaie, et découvrit plusieurs personnes qui se mê-

---

(1) Ces notes ajoutées au texte d'un arrêt criminel, étaient désignées sous le nom de *retentum*. Le plus souvent elles renfermaient un adoucissement de peine en faveur de la victime. Aussi Etienne Dolet, condamné à mourir dans les flammes par le Parlement de Paris, eut le bénéfice d'un *retentum*, déclarant que le condamné serait, au préalable, étranglé. On voit ici que Jean Dusel ne jouit pas de ce même bénéfice. La note additionnelle, signée du premier président, est une aggravation de la peine, puisqu'elle ordonne le bouton de gêne.

» laient de magie, la plupart desquelles étaient prêtres ou » moines. »

Cette dernière révélation, que nous empruntons au greffier du Parlement, n'a pas la vertu de nous convaincre. Malenfant, prévenu contre l'accusé par l'horreur que lui inspirait le crime de magie, était disposé à tenir pour fondés tous les soupçons dirigés contre lui. Le témoignage du greffier n'est pas dénué de partialité. Il siégeait trop près des accusateurs. Puis, il était trop de son temps pour n'en partager pas tous les préjugés.

Le moyen le plus sûr d'acquérir une conviction sur ce point, serait la lecture du procès verbal de torture et d'exécution de la victime. Plusieurs dossiers de ces pièces redoutables se trouvent aux archives du Parlement. Celle qui intéresse Jean Dusel fait malheureusement défaut.

Mais si on ne trouve plus le dossier de Jean Dusel, on peut, par analogie, apprécier la rigueur de cette épreuve redoutable, appelée « le bouton de gêne » par l'arrêt de 1614, et juger de l'effet qu'elle eût pu produire sur Dusel. Cette épreuve du bouton constituait la question ordinaire et consistait, d'après la lecture des procès verbaux qui sont passés sous nos yeux, en la distension des muscles par suspension. Le patient devait subir « trois boutons, » et après la pose de chacun d'eux, le magistrat commis à ces tristes épreuves demandait au patient s'il était l'auteur du crime relevé à sa charge. Les procès verbaux que nous avons parcourus en recherchant celui de Jean Dusel, et qui forment bien la lecture la plus saisissante qu'on puisse imaginer, portent presque toujours cette réponse uniforme :

« Ledit sieur répond et dénie. »

La torture, si inique en principe. était le plus souvent stérile dans ses effets. Cette odieuse institution était condamnée par son inutilité même.

Quelquefois pourtant, lorsque après avoir fait subir au condamné les trois boutons de la question ordinaire, on pas-

sait à la question extraordinaire, qui consistait dans l'épreuve de l'eau ou de la mordache, la violence de la douleur arrachait des aveux au condamné.

Le juge commis s'empressait d'en prendre acte et faisait suspendre les épreuves. Mais, en ce cas encore, la torture manquait son effet, car le condamné, avant de monter sur l'échafaud, rétractait tous ses aveux et les rejetait sur le seul désir d'échapper aux souffrances intolérables de la question. Ainsi, de toute façon, ce moyen odieux de procédure manquait son but, et la justice en était pour ses frais de barbarie.

Il se pourrait bien qu'alors même que Jean Dusel eût fait des aveux dans les épreuves de la gêne, il ne fût pas coupable pour cela du crime de fausse monnaie que lui prête le récit de Malenfant, et voilà pourquoi on doit équitablement décharger de cette nouvelle imputation la mémoire de l'infortuné vicaire de Saint-Pierre.

Ce procès reste donc ce qu'il nous apparaît, c'est-à-dire un procès d'hérésie et magie, un délit de conscience. Il ressemble, sous ce rapport, à celui dans lequel Lucilio Vanini devait succomber cinq ans plus tard. En retraçant le procès de Jean Dusel devant l'Académie, après avoir raconté devant elle, il y a trois ans, celui de Vanini, nous n'avons pas entendu céder à une vaine curiosité : — les sujets de curiosité ne sont pas dignes de la Compagnie devant laquelle nous avons l'honneur de parler ; — nous n'avons pas voulu davantage faire aux institutions du passé un procès depuis longtemps résolu par les lois et par les mœurs modernes. Le passé doit être étudié et jugé sans les préoccupations du temps présent. La comparaison, sous le rapport judiciaire surtout, serait trop écrasante pour les siècles antérieurs.

Nous avons voulu simplement mettre en lumière un événement ignoré de notre histoire locale. Le procès de Jean Dusel n'est pas plus dramatique qu'une foule de procès de même espèce jugés à la même époque. Les esprits curieux des mystères de la magie trouveront dans les auteurs spéciaux, Del

Rio, de Lancre, Bodin, dans le *Marteau des sorcières*, des révélations beaucoup plus saisissantes que celles que nous offre l'affaire de Jean Dusel.

Il nous a semblé seulement, qu'en outre de l'intérêt toulousain qu'offrait cette cause, il se dégageait d'elle quelques points historiques utiles à relever. C'est d'abord ce conflit bien accusé entre la juridiction laïque et la juridiction ecclésiastique; c'est la substitution définitive de la première à la seconde; c'est, en dernière analyse, un pas de plus vers l'unité de législation qui nous régit depuis 1789.

NOUVEAU GENRE DE TORTUES FOSSILES

PROPOSÉ SOUS LE NOM D'ALLÆOCHELYS (1);

Par le Dr J.-B. NOULET.

L'HISTOIRE des Tortues rencontrées à l'état fossile est l'une des branches les moins avancées de la paléontologie : ce résultat peu satisfaisant s'explique par le nombre encore fort restreint des restes osseux trouvés suffisamment complets pour permettre des déterminations rigoureuses au double point de vue des genres et des espèces.

Les listes des Chéloniens ayant vécu aux temps géologiques, n'ont donc été dressées le plus souvent que sur des débris trop réduits pour mériter une confiance absolue. Elles ne sauraient être que provisoires, et ce ne sera qu'avec le secours de nouvelles découvertes qu'on pourra espérer de les confirmer ou de les infirmer.

C'est ainsi que jusqu'en 1847, époque à laquelle M. Pomel signala (2), parmi les Tortues à carapace chagrinée, un genre étranger à la nature vivante, tous les os offrant cette conformation avaient été rapportés par les paléontologistes au genre *Trionyx* de Geoffroy-Saint-Hilaire (3), tandis que quelques-uns seulement devaient être attribués à ce groupe qui a encore, hors d'Europe (dans le Nil et le Gange, etc.), des représentants à l'état vivant.

(1) Lu dans la Séance du 14 mars 1867.

(2) *Bibliothèque universelle de Genève, Archives*, t. IV, p. 328.

(3) MM. Duméril et Bibron ont divisé les *Trionyx* de M. E. Geoffroy-Saint-Hilaire en deux genres : les *Gymnopodes* et les *Cryptopodes*.

En effet, M. Pomel institua le genre *Apholidemys* pour des restes de Tortues retirés du calcaire grossier de Cuise-la-Motte, près de Compiègne (Oise), offrant, comme les *Trionyx*, une carapace à surface extérieure parsemée de sinuosités rugueuses, mais bordée par des pièces marginales plus développées que dans les *Cryptopodes*, et ainsi que cela a lieu dans celle des *Emydes*, et avec un plastron comme dans les *Gymnopodes*. Ce qui faisait dire à M. Pomel que c'était une liaison entre les Emydes et les Trionyx. Néanmoins, M. P. Gervais a placé dans le genre Trionyx les deux *Apholidemys granosa* et *lævigata* de M. Pomel (1).

J'ai fait de vaines tentatives pour savoir ce que les précieux morceaux de Cuise-la-Motte étaient devenus ; ils n'existent pas dans les collections du Muséum d'histoire naturelle de Paris, et personne, je crois, n'en sait au delà de ce que M. Pomel en a écrit il y a vingt ans.

Borné à ces seules ressources, je pense néanmoins pouvoir séparer des vrais Trionyx et des Apholidemys de M. Pomel, des restes de Tortues provenant du terrain à *Palæotheriums*, du bassin de l'Agout, dans le département du Tarn ; ce qui ressortira, je l'espère, de la description des morceaux que je vais faire connaître.

Les mieux conservés nous occuperont d'abord. Le premier consiste en une carapace presque complète d'un côté, encore réunie à une grande portion de plastron. La carapace a conservé sa forme primitive ; elle est peu bombée, à courbure très-surbaissée, subcordiforme-allongée, l'extrémité antérieure étant légèrement échancrée, et la postérieure terminée en pointe. Elle est donc ovale, rétrécie en arrière. L'extrémité postérieure n'a conservé qu'une partie du limbe que surmonte la pièce sus-caudale, tandis que l'antérieure ou cervicale est entière. Celle-ci offre trois dépressions peu marquées, destinées au passage du cou et des bras.

La longueur de la carapace, mesurée dans son état actuel,

---

(1) *Zool. et paléont. françaises*, 2e édit., p. 480.

est de 22 centimètres. Dans son intégrité, elle pouvait avoir 1 centimètre de plus; la largeur est de 95 millimètres.

Cette carapace offre une sorte de carène médiane qui, de l'extrémité caudale où elle est d'abord saillante et aiguë, va en s'arrondissant et s'effaçant graduellement jusqu'à disparaître à la rencontre des quatrième et cinquième pièces costales.

La surface entière de la carapace est parcourue par des vermiculations légèrement méandriques, peu profondes, affectant en général une disposition obliquement transversale au plan longitudinal des pièces costales. Ce caractère sert à la faire distinguer, avec un peu d'attention, des circonvolutions et des rugosités confuses beaucoup plus accusées qui rendent grossièrement chagrinée la carapace des Trionyx fossiles que nous connaissons. Mais, ainsi que dans la carapace des vrais Trionyx, on ne remarque à la surface de celle-ci aucune des lignes saillantes qui seraient la trace des sutures qu'y auraient laissé des écailles; c'était d'une peau molle qu'elle était recouverte pendant la vie de l'animal.

Les pièces vertébrales, dont G. Cuvier a si bien fixé la position, sont allongées, de plus en plus étroites d'avant en arrière, et finissent par ne pas être bien distinctes vers la fin de la carène.

Les côtes, avec leurs extrémités sternales, sont soudées avec les pièces lombaires continues qui bordent la carapace.

Notre beau morceau n'a malheureusement pas conservé toutes les pièces marginales. D'après ce qui reste en place de celles-ci, et les empreintes représentant celles qui ont été détruites, on peut induire que cette bordure, large de 2 centimètres en avant, allait se rétrécissant en partant de la pièce nuchale, en arrière de la dépression laissée par le passage des bras. Elle devenait très-étroite dans la région où la soudure de la carapace et du plastron avait lieu; puis, elle s'élargissait graduellement en contournant l'extrémité caudale.

Le plastron, adhérant à la carapace que nous venons de décrire, n'est représenté que par un peu plus de sa moitié

postérieure ; il est plane et plein, c'est-à-dire à pièces non digitées ni évidées au milieu, comme chez les Trionyx et les Tortues marines, mais bien réunies directement entre elles pour former un tout continu, comme chez les Tortues terrestres et paludines. Il est plus court que la carapace, d'environ 4 centimètres, et très-rétréci en arrière du passage des cuisses, n'ayant dans le haut de cette partie que 6 centimètres de largeur et 5 dans le bas ; l'extrémité est arrondie.

Les pièces qui le composent sont symétriquement disposées deux à deux, et séparées par une suture longitudinale. Le plastron était soudé à la carapace dans une assez grande étendue.

Le second morceau a été fort mal traité ; il consiste principalement en une empreinte de carapace, sans trace de plastron, fixée dans un bloc de grès. Les pièces costales et marginales en ont été détachées presque complétement et perdues. De la carapace elle-même il ne reste que des débris osseux dont certains ont néanmoins de l'importance. C'est ainsi que, sur la ligne médiane, on aperçoit des fragments des corps des vertèbres disposés en série, et, à la partie postérieure, des portions des dernières plaques costales et de la plaque caudale impaire ; enfin, ce qui est précieux, des restes du limbe suffisants pour faire comprendre le rebord qu'ils constituaient, rebord que nous avons dit être incomplet dans la carapace précédemment décrite.

De la connaissance de ces restes, on peut conclure que chez les Tortues représentées par ces ossements, la carapace, aplatie et en cœur, était dans la forme générale propre aux Tortues marines ; que cette carapace était vermiculée à sa surface dermale, comme celles des Potamides ou Tortues fluviales (1) ; enfin, qu'elle était munie d'une suite d'os limbaires, disposés en bordure solide et continue, comme chez les Tor-

(1) Dans les *Spargis* de Merren, ou *Dermochelys* de Blainville, genre de Tortues marines auquel appartient, dans la nature vivante, *le Luth*, la carapace n'a jamais d'écailles ; elle est recouverte d'une peau coriace.

tues terrestres et des marais. On sait que dans les Trionyx tout ce qui se trouve au delà des côtes, vers le bord, est cartilagineux, ou rarement avec des vestiges de pièces osseuses. Ainsi que je viens de le dire, le plastron est plane et sans vide au milieu, comme cela a lieu dans les Chéloniens potamites ; il est composé de grandes plaques partout continues et soudées entre elles, comme dans les tortues terrestres et des marais. De plus, le plastron qui n'est pas réuni à la carapace par de véritables symphyses dans les Trionyx, offre cette disposition, même prononcée, dans notre tortue fossile. Il est d'ailleurs fort rétréci en arrière et accuse, par ce trait, une affinité de forme avec les Tortues marines.

On peut donc inférer de ces caractères généraux, même en l'absence des extrémités des membres, que ces Tortues avaient une vie essentiellement aquatique. L'absence de toute trace de terrain marin dans la localité où elles ont été trouvées, les fait attribuer naturellement au groupe des Potamites.

A cause de l'organisation mixte qu'elles offrent, participant de plusieurs types connus, je propose pour ce genre depuis longtemps éteint la dénomination d'*Allæochelys*.

Les pièces qui ont servi à l'établir proviennent de Castres, sur l'Agout, et de la localité dite la *Vivarié*, un peu au-dessous du hameau de Lafosse, à 1500 mètres N. E. de la ville et à 198 mètres d'altitude. Elles gisaient dans un banc de grès dur, qui fournit aussi quelques dents d'un *Palæotherium* de la taille du *P. medium* de Cuvier (1). Ces objets furent recueillis par M. Parayre, pharmacien à Castres, qui, à différentes reprises, m'a généreusement offert des fossiles de cette importante localité. Aussi est-ce inspiré par un sentiment de profonde gratitude, que je me fais un plaisir et un devoir

---

(1) Depuis peu de jours, M. Golse, professeur à l'école des Beaux-Arts de Toulouse, m'a gracieusement communiqué une troisième carapace de jeune individu d'*Allæochelys Parayrei*, dont certaines parties sont d'une fort bonne conservation. Elle a été découverte par M. Golse, près de Castres, dans les grès de la Massale.

à la fois de nommer ALLÆOCHELYS PARAYREI l'espèce typique de ce nouveau genre.

A peine m'étais-je préoccupé des Tortues de la Vivarié, que, frappé des caractères particuliers que les vermiculations de la surface extérieure de la carapace présentaient, je cherchai à distinguer les pièces isolées de ma collection qui, confondues d'abord avec des plaques de véritables Trionyx, pouvaient convenir aux *Allæochelys*. Il me fut facile d'y parvenir : c'est ainsi que je me trouvai en possession d'assez nombreux fragments provenant des localités suivantes :

De Sicardens, à Castres, non loin de la Vivarié, avec divers *Palæotheriums*, etc., de vrais Trionyx, et un Palmier (le *Sabal major*) ;

Des grès de la Massale, avec les mêmes fossiles ;

De Jauzion, à Lautrec, sur la rive gauche du Bagas, avec le *Lophiodon lautricense* ;

De Mazou, près de Braconnac, à Gibronde, sur la rive gauche du Bagas, avec le *Lophiodon lautricense* et des *Palæotheriums* (1).

Cette révision me donne la conviction que l'*Allæochelys Parayrei* a été très-abondant dans le bassin de l'Agout, où il vivait à la même époque que la population éocène dont on rencontre les restes fossiles dans la zone molassique d'origine fluviale, que j'ai indiquée ailleurs (2), comme la plus riche en mammifères et en reptiles.

(1) Je dois ces derniers morceaux aux précieuses communications de M. Jean, juge de paix à Lautrec.

(2) V. notre *Etude sur les fossiles du bassin de l'Agout*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse*, 1863, 6e série, t. I, p. 181.

GISEMENT DE L'ANTHRACOTHERIUM MAGNUM

DANS LE TERRAIN A PALÆOTHERIUMS DU TARN (1);

Par le Dr J.-B. NOULET.

En 1863, dans mon *Etude sur les fossiles du terrain éocène supérieur du bassin de l'Agout* (2), j'annonçai que des restes d'un *Anthracotherium* avaient été retirés des couches du calcaire lacustre qui, près de Briatexte, à Saint-Martin de Caselli, surmontent les assises molassiques d'origine fluviale d'où provenait le fragment de mandibule de *Paloplotherium annectens* que j'avais décrit et fait figurer dès 1860 (3).

A la date de la publication de cette étude, je n'avais de l'*Anthracotherium* de Saint-Martin que des dents incomplètement conservées, ne me permettant encore qu'une détermination générique, mais certaine. De nouveaux morceaux, provenant du même gisement, m'autorisent maintenant à me prononcer sur l'espèce à laquelle ces débris doivent être rapportés : je n'hésite pas à les attribuer à l'*Anthracotherium magnum* de Cuvier, type successivement trouvé à Cadibona sur les côtes de Gênes, et en France, en Alsace, en Auvergne, dans les bassins de l'Allier et de la Loire, etc., enfin, dans le Sud-Ouest près de Moissac (Tarn-et-Garonne), et, plus récemment, à Bonrepos (Haute-Garonne).

Les ossements du calcaire de Saint-Martin, dans la commune de Saint-Gauzens, près Briatexte, arrondissement de

(1) Lu dans la Séance du 28 mars 1867.

(2) *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse*, 6e série, t. I, p. 181.

(3) *Fossiles de la molasse et du calcaire d'eau douce de Briatexte*, même Recueil, 5e série, t. IV, p. 405.

Lavaur, ont consisté en un bon nombre de pièces empâtées dans des éclats de cette roche, que l'on obtient à l'aide de la mine pour alimenter les fours à chaux de la localité. Ces os sont très-solidement fixés dans leur gangue, de telle sorte qu'on ne les en retire, le plus souvent, que mutilés. Les principaux qui ont servi à mes déterminations sont les suivants :

1° Les deux côtés d'une mandibule dont les extrémités manquent, et dont le bord alvéolaire n'offre que des débris de racines et de couronnes de dents molaires. Les deux branches sont munies de la forte saillie ou apophyse que le maxillaire inférieur de cette espèce présente constamment vers le milieu de la face extérieure et près du bord inférieur, au-dessous des troisième et quatrième molaires.

2° Les trois dernières molaires restées engagées dans un bloc de calcaire. Ces dents, dont la couronne n'est intacte que du côté externe, avaient leur émail assez profondément usé. La septième, qui était la dernière de la série, accuse dans ses dimensions, à peu près un sixième de moins que les dents similaires dans les fossiles d'Auvergne et de Moissac. Elle est, d'après l'atlas de M. de Blainville, exactement de la taille de la même dent provenant de Cadibona, localité où furent découverts les premiers restes d'*Anthracotherium magnum* étudiés par Cuvier.

3° Une septième molaire inférieure du côté droit, n'ayant conservé de la couronne que la dernière colline et le talon. Cette dent offre les mêmes rapports de taille que les précédentes.

4° La couronne d'une deuxième molaire inférieure, à sommet faiblement entamé par l'usure.

5° La racine d'une canine ayant de fortes dimensions.

Ces pièces et des débris d'os des membres occupaient, dans la carrière, la base de la zone la plus inférieure, c'est-à-dire, les assises où abondent plus particulièrement les coquilles fossiles (1).

(1) Le calcaire du Pech-de-Fos, à Briatexte, a fourni aussi son contingent d'ossements, mais trop fracturés pour être déterminables.

La présence de l'*Anthracotherium magnum*, dans l'horizon représenté par le calcaire lacustre qui surmonte les lits variés de la molasse éocène, est d'un véritable intérêt, à raison de la place stratigraphique que les paléontologistes, et par suite les géologues, assignent généralement à ce type dans la série des dépôts tertiaires d'eau douce.

Malgré les exemples d'associations d'espèces du groupe paléothérien et du groupe anthracothérien acquis à la science, on n'a pas perdu l'habitude de considérer les couches à *Anthracotherium magnum* comme formant les premières assises de l'étage le plus ancien de la formation miocène, ce qui est vrai pour bon nombre de localités citées, et en particulier, pour certaines de nos stations de la vallée de la Garonne.

C'est ainsi que les couches qui, dans l'Agenais, correspondent aux gisements de Moissac et à d'autres qui, quoique voisins, se montrent inférieurs à ceux-ci, sont riches en coquilles fossiles terrestres et lacustres appartenant à la faune du terrain tertiaire moyen ou miocène.

Mais, à Briatexte, la faune malacologique se trouve changée si bien que si les genres *Helix*, *Planorbis*, *Limnæa* restent les mêmes, les espèces rentrent dans des types qui tous se rencontrent dans le terrain à *Palæotheriums* et à *Lophiodons* de notre région.

Pour se faire une idée nette de la question soulevée par le mélange des restes d'*Anthracotherium magnum* avec ces coquilles, il est nécessaire de bien comprendre la position du calcaire qui a fourni les uns et les autres.

Ainsi que je l'ai dit dans ma Notice de 1860, la molasse éocène d'eau douce joue un si grand rôle aux environs de Briatexte, que le calcaire lacustre n'y est représenté que par deux îlots peu étendus, situés au sud de cette ville, aux quartiers du Pech-de-Fos et de Saint-Martin. Séparés par un vallon, et à 2,000 mètres environ de distance l'un de l'autre, ils atteignent le même niveau, au moins à leur partie inférieure, qui se trouve vers 270 mètres d'altitude.

Ces deux îlots constituent le couronnement de collines exclusivement formées, depuis leur base jusqu'aux bancs calcaires, par des lits de sable, de grès-molasses et d'argiles plus ou moins calcarifères, n'affectant entre eux aucun ordre de retour, ni dans leur superposition, ni dans leur continuité.

Les calcaires du Pech-de-Fos et de Saint-Martin sont blancs ou légèrement rosés, souvent durs et compactes. Les coquilles qu'ils renferment sont les mêmes ; elles offrent le test spathifié, ce qui permet d'en avoir des exemplaires d'une excellente conservation. On y trouve abondamment trois hélices : les *Helix corduensis*, *Raulini* et *cadurcensis* : deux Limnées, les *Limnæa ore-longo* et *albigensis*, et deux *Planorbis*, les *crassus* et *planatus*. Ces sept coquilles sont toutes communes dans les assises du grand plateau calcaire qui, de la rive droite de la rivière du Tarn s'étend sans discontinuité en largeur par delà la rivière du Cérou, et, en long, depuis Blaye-de-Carmaux, où ils sont en contact avec les terrains anciens (grès bigarrés) de Monestiers, jusqu'à ceux de la forêt de la Grézigne.

Ce sont aussi les mêmes que nous ont fournis les calcaires éocènes du département du Lot, près de Cahors. Les deux *Planorbes* se rencontrent dans presque toute l'épaisseur de l'éocène à *Palæotheriums* et l'un d'eux remonte même dans le miocène. Les *Hélices*, au contraire, accusent des couches appartenant, ainsi que je l'avais déjà signalé, aux zones les plus élevées et conséquemment les plus récentes dans le même terrain (*Oligocène* des géologues Allemands), zones que je suis porté à attribuer à l'horizon tongrien de M. d'Orbigny.

En reprenant, maintenant, les faits paléontologiques fournis par les environs de Briatexte, tant ceux que j'avais déjà fait connaître, que ceux que j'ai pu recueillir pendant un récent voyage d'exploration, nous aurons à y constater la présence de divers mammifères s'échelonnant ainsi dans l'épaisseur de l'éocène supérieur.

1° Un *Palæotherium* de petite taille, le *Paloplotherium minus* ou *annectens*, d'après la couronne d'une molaire supé-

rieure isolée, retirée d'une couche de sable à Briatexte même, au bord droit du Dadou, un peu en aval du pont, à 6 mètres au-dessus du niveau des eaux de cette rivière et à 116 mètres d'altitude.

Dans le même gisement, et à quelques mètres seulement de distance, se trouvait un fragment de maxillaire inférieur, que je ne pus sauver de la destruction, quelques soins que j'aie pu prendre en opérant son extraction. Ce morceau appartenait à un mammifère de forte taille; malheureusement, il ne portait que des débris de dents molaires insuffisants pour caractériser le genre auquel l'animal avait appartenu.

2° Le *Palæotherium annectens*, Owen, établi d'après un fragment de maxillaire inférieur, muni de ses dents, qui fut retiré d'une marnière ouverte sur le domaine de la Viroulié, à Briatexte, en amont de la ville et sur la rive droite du Dadou, à 161 mètres d'altitude.

C'est ce fragment que je signalai en 1860, dans le mémoire cité plus haut.

3° Enfin, les restes d'*Anthracotherium magnum* de Saint-Martin, que je viens de décrire, trouvés à 270 mètres d'altitude.

De ces faits ressortent les déductions stratigraphiques suivantes :

Des deux gisements à *Palæotheriums*, le premier est à 116 mètres d'altitude, le second à 161 mètres; le gisement de l'*Anthracotherium magnum* se trouvant à 270 mètres, est conséquemment à un niveau supérieur de 154 mètres pour l'un et de 109 pour l'autre.

Mais ces différences sont atténuées par des faits de Paléontologie stratigraphique tirés du bassin du Dadou, et aussi de celui de l'Agout, qui confine à celui-ci.

En remontant la vallée du Dadou, et à 4 ou 5 kilomètres de la ville de Graulhet, à gauche de la route qui conduit à Réalmont, un calcaire rose a donné des restes d'un *Palæotherium* de moyenne taille, à en juger par des morceaux d'os longs qui sont depuis 1859 dans ma collection. Ils y étaient

accompagnés de débris de carapaces de véritables *Trionyx*. Ce gisement ne doit pas s'éloigner beaucoup de 260 mètres d'altitude.

Dans le bassin de l'Agout, la zone des grès ossifères à *Palæotheriums* et à *Lophiodons* se maintient habituellement entre 200 et 240 mètres d'altitude, comme le démontrent les riches et nombreux gisements de Castres et des environs de Lautrec.

On peut donc inférer de ces données que l'*Anthracotherium magnum* avait fait son apparition dès l'époque éocène pour se continuer, pendant presque toute la durée de la période miocène, qui, à proprement parler, n'est que la continuation de la précédente, puisque nous retrouvons cette espèce à Bonrepos, dans la vallée de la Garonne (1) avec les mammifères des assises qui reviennent aux couches moyennes et supérieures du terrain miocène sous-pyrénéen.

(1) V. notre *Mémoire de la répartition stratigraphique des fossiles des vallées de la Garonne et de l'Ariége*, dans les Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse, 5e série, t. v, p. 125.

Depuis la publication de ce travail, j'ai pu étudier avec tous les soins qu'ils méritent les morceaux les mieux conservés de l'*Anthracotherium* de Bonrepos, que M. P. Gervais avait rendu à ce genre, et, après quelques tâtonnements, à la grande espèce de Cuvier, à laquelle ils appartiennent

TROISIÈME FASCICULE

D'OBSERVATIONS TÉRATOLOGIQUES (1);

Par M. D. CLOS (2).

C'EST une anomalie végétale qui révéla l'unité de composition organique au plus grand poëte dont s'honore l'Allemagne; c'est un Ellébore qui lui permit de formuler cette admirable synthèse, la réduction de tous les organes appendiculaires à un même type; et depuis lors, c'est encore à l'étude des monstruosités que plusieurs des questions les plus hautes afférentes à l'organisation des animaux et des végétaux ont dû leur solution. Que d'utiles enseignements à puiser dans l'appréciation des innombrables faits tératologiques déjà inscrits dans les Annales de la science, et dans l'interprétation de ceux qu'une observation assidue ne manque jamais de faire découvrir; car, d'après la juste remarque de l'auteur de la *Métamorphose des plantes*, en ce grand livre de la nature « tout est écrit quelque part » ; et le botaniste doit s'attacher à pénétrer le langage de ces prétendus monstres, de ces *francs bavards*, comme les appelait ingénieusement Correa de Serra.

Mais les faits tératologiques, importants en eux-mêmes, décuplent souvent de valeur, comparés à ceux déjà connus; ils s'éclairent et se fécondent l'un l'autre, et on ne saurait arguer de leur peu d'utilité immédiate pour les négliger.

Dans ce vaste domaine des sciences naturelles, à côté de mystères récemment dévoilés surgissent aussitôt de

(1) Lu dans la séance du 4 avril 1867.

(2) Les deux premiers fascicules ont paru dans ce même *Recueil*, v^e^ série, t. III, pag. 99 à 113, t. VI, pag. 51 à 70.

nouveaux mystères. La solution des problèmes relatifs à l'organisation ou aux fonctions des êtres vivants n'est jamais assez riche d'éléments. Découvrir un nouveau fait, en rappeler un passé inaperçu ou depuis longtemps oublié suffira parfois à dissiper tous les doutes.

Telles sont les considérations qui m'ont déterminé à grouper encore aujourd'hui les quelques observations d'anomalies que j'ai pu recueillir dans ces deux dernières années. Nulle part l'étude de la Phytotératologie ne devrait être tenue en plus grand honneur qu'à Toulouse, où furent réunis en un seul faisceau et en un bel ensemble de doctrine des milliers de monstruosités végétales, grâce au merveilleux don de sagacité comparative du regrettable Moquin-Tandon (1).

A la date de quelques années, une école a surgi cherchant a rabaisser la valeur de la tératologie aux dépens de l'organogénie. Loin de moi l'idée de méconnaître toute l'importance de ce *voir venir* des êtres et de leurs éléments; rien assurément ne peut mieux, dans la plupart des cas, en faire apprécier l'essence; mais dans ce grand monde de l'organisation, il y a place pour tout et pour tous; les voies sont multiples qui conduisent au but commun, et aucune n'est à négliger, moins encore celle qui, comme la Tératologie, nous offre des expériences toutes faites.

On voudrait qu'elle eût déjà dissipé tous les nuages, éclairci tous les doutes, substitué d'inattaquables vérités à tant de points encore litigieux de la science. Mais faut-il rappeler que la tératologie animale ne date guère que du milieu du XVIII[e] siècle (2)? et que c'est en 1832 que, sous la puissante conception d'Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, elle acquit définitivement tout un code de lois, et avec une classification méthodique, une langue, une nomenclature qui la constituaient désormais à l'état de science distincte (3)? Faut-il rappeler que seulement un quart de siècle nous sépare du mo-

(1) *Eléments de Tératologie végétale*, par Moquin-Tandon, 1841.
(2) Haller, *de Monstris*, 1750.
(3) *Histoire générale et particulière des anomalies.*

ment où naquit la tératologie végétale, et que, depuis lors, les nombreux éléments que l'observation a fournis se trouvent épars dans mille recueils divers, attendant qu'une main puissante, reprenant l'œuvre de Moquin, permette d'ajouter un nouvel étage à l'édifice élevé par ce dernier? Ne laissons donc ignoré aucun de ces indices révélateurs qui se présentent d'eux-mêmes à l'observation journalière du botaniste; car plus sera considérable et imposant le bilan de ces faits, et plus en seront rigoureuses les déductions.

Je passerai successivement en revue dans ce travail les anomalies relatives aux tiges (*torsion* compliquée de *disjonction*, de *multiplication* des feuilles), aux feuilles (*disjonctions, soudures, prolification*, *transformation*), aux bourgeons (*déformation*), à l'inflorescence (*transformation* en rameau, *fasciation* et *partition*), à la fleur (*coloration*, *atrophie*, *virescence* avec *déformation*, *disjonction* et *pélorie*, *duplicature*, *multiplication*, *soudure*, *hermaphrodisme accidentel*).

I. TORSION ET COMMENCEMENT DE SÉPARATION EN TROIS FAISCEAUX LONGITUDINAUX D'UNE TIGE MONOCOTYLÉE.

La symétrie ternaire des verticilles floraux des Liliacées se traduit-elle par quelque particularité d'organisation dans la tige? J'ignore s'il a été fait quelques observations de ce genre. Mais en 1862, recueillant des échantillons d'*Asphodelus cerasiformis*, j'en avisai un dont la tige était comme tordue et formée dans toute sa longueur de trois portions semblables et semi-cylindriques. Malheureusement l'uniformité de structure des tiges monocotylées n'a pas permis de tirer de ce fait tout le parti que l'on pouvait en attendre, car une coupe transversale de cet axe contourné et à la fois triple et un présentait uniquement des faisceaux fibro-vasculaires dans une gangue cellulaire.

J'ai tout récemment retrouvé la même apparence de tige dans une hampe d'*Endymion nutans*.

II. TORSION DE TIGE CHEZ UNE VALÉRIANÉE AVEC PASSAGE DE L'OPPOSITION DES FEUILLES A L'ÉTAT VERTICILLÉ.

La transformation des feuilles opposées en feuilles verticillées dans une plante donnée semble être un indice d'exubérance, car elle s'accompagne parfois de fasciation et même de partition. En 1850 je communiquai à la Société philomathique de Paris un fait de ce genre que m'avait offert, au Jardin botanique de Rouen, une Labiée, le *Dracocephalum Moldavica* (1).

Voici un phénomène analogue, de nature à confirmer cette thèse, car il a été observé dans l'école du Jardin des Plantes de Toulouse sur une espèce de la famille des Valérianées, le *Centranthus Calcitrapa*, qui, à l'état spontané, recherche pour stations les lieux arides et pierreux, les vieux murs. Toutes les feuilles (normalement opposées) étaient dans l'individu cultivé verticillées par quatre, entièrement libres à l'exception de celles d'un verticille qui présentait deux d'entre elles connées par les pétioles. Dans l'entre-nœud compris entre l'origine de l'inflorescence et le cercle de feuilles sous-jacent, l'axe primaire s'aplatissait et montrait un commencement de torsion s'étendant à l'axe de l'inflorescence, dont toutes les autres parties n'avaient point subi la moindre altération. Il est remarquable qu'en 1841 on avait déjà signalé trois cas de torsion de tiges de Valérianes (V. Moquin-Tandon, *loc. cit.* pp. 181 et 182).

III. DISJONCTION, DÉDOUBLEMENT DES FEUILLES.

A. Il est parfois difficile d'établir la limite entre les faits normaux et tératologiques. Un exemple de ce genre nous est offert par le *Saxifraga ligulata*.

(1) Voir le journal l'*Institut*, nº du 4 décembre 1850, p. 389.

Les feuilles terminales des tiges florales de cette espèce offrent une gaîne très-développée que surmonte un pétiole cylindrique à sa base, mais s'aplatissant à partir du milieu, d'où il s'élargit insensiblement jusqu'au sommet; et à la place de la lame unique terminale, on voit assez souvent deux limbes plus ou moins concaves, à bords denticulés, adossés du côté interne et connés à l'aide d'une forte nervure, continuation directe des faisceaux fibro-vasculaires médians du pétiole. Parfois même cette nervure devient libre à son extrémité, où elle se termine par deux ou trois petits limbes en cornets également dentés.

Ce fait, si je ne m'abuse, est un puissant argument à l'appui de ma théorie de la partition; or, c'est dans l'inflorescence, dans la division des hampes ou pédoncules en l'absence de toute bractée axillante chez ces Saxifrages à grosses feuilles de la section *Bergenia* que le phénomène des *partitions normales* des axes est le plus évident. Cette coïncidence, dans ces plantes, de la partition de certaines feuilles en deux ou plusieurs limbes (restant, il est vrai adhérents les uns aux autres), témoigne de grands rapports entre les partitions des axes et celles des appendices.

B. M. F. Astié m'a remis une feuille de Camellia, dont le limbe, à 1 centimètre au-dessus de l'insertion du pétiole, semblait donner naissance à un second limbe partant de la nervure médiane, pareil au premier par la forme, par la grandeur et par la nervation pennée. — J'ai vu une feuille d'*Ulmus parvifolia* légèrement bifide au sommet, et chaque division recevait une branche de la nervure médiane qui s'était bifurquée à partir du tiers inférieur du limbe : le dédoublement était complet dans le premier cas, incomplet ou à l'état de disjonction dans le second.

IV. SOUDURES DE FEUILLES.

M. Wigand dit avoir observé des feuilles de *Dipsacus ful-*

lonum, dont la nervure médiane et la lame étaient partagées et se terminaient par deux pointes (in *Flora oder botan. Zeitung*, nouv. sér. XIVe année, p. 706). Un pied de *Dipsacus laciniatus* m'a montré deux feuilles de la tige, non plus opposées, mais côte à côte et soudées par le bas des pétioles; en sorte que la *cuve* ou le *lavoir de Vénus*, ou encore la *fontaine des oiseaux* (nom que l'on donne par extension au *Dipsacus fullonum*), qui est ordinairement formée de la jonction des deux cavités basilaires de la gaîne des feuilles, séparées par la tige, était limitée par deux bords (au lieu de quatre), appartenant chacun à une des deux feuilles; mais cette cavité avait conservé sa grandeur habituelle.

V. FORMATION CUPULÉE D'UNE FEUILLE.

Dès le milieu du XVIIIe siècle, les déformations cupulées des organes des plantes fixaient l'attention du célèbre naturaliste-philosophe Bonnet, qui décrivait avec détail des faits de ce genre observés par lui chez le Chou-fleur (*De l'usage des feuilles*, art. LXXII, CVIII). Vingt-quatre ans après, revenant sur le même sujet à l'occasion d'une anomalie analogue que lui présentait la Chicorée et qu'il faisait figurer comme la première, il écrivait : « Je ne suis pas plus éclairé aujourd'hui sur l'origine de ces monstruosités singulières que je ne l'étais en 1752.... On ne va pas loin dans la physique organique sans rencontrer nombre de petits faits dont l'explication se refuse à nos connaissances actuelles.... Ce sera du rapprochement et de la comparaison des faits que jailliront les traits de lumière qui nous éclaireront sur les causes secrètes de ces faits (*Second supplément au livre sur l'usage des feuilles*, art. V, pl. XXXII, fig. 1.) » Depuis lors, des déformations du même genre ont été vues et décrites, notamment sur une Tulipe et un Fuchsia (Germain de Saint-Pierre), sur un *Rheum compactum* (Malbranche), sur deux pieds de *Caladium auritum*, sur le *Gesneria spicata* et l'*Heterocentron*

macrodon (Lemaire), sur un Chou (Moquin-Tandon, *Tératologie*, p. 176, et Personnat, in *Bull. soc. bot.*, t. I et V); et c'est un cas semblable à celui dont parle notre savant prédécesseur, qui nous a été communiqué. Malheureusement en fait d'explications, nous en sommes encore au point où Bonnet avait laissé la question; bien que Molkenboer et Ch. Morren aient cherché en 1838 la solution de ce problème (*Tydschrift vor naturl. geschied.* t. V, p. 114), et que plus récemment J. J. Kickx ait proposé une classification des ascidies, en signalant une anomalie de ce genre chez un *Michelia champaca* (in l'*Institut*, n° 1572, p. 82-84).

VI. PROLIFICATION D'UNE FEUILLE.

Le *Podophyllum peltatum* m'a montré une de ses feuilles émettant de sa face supérieure et du centre de cette face un appendice lancéolé, vert, foliiforme et penninervié, dressé, entier, différent sous ce rapport des segments *bifides* de la feuille peltée.

Les pétales de cette espèce sont généralement indivis; cependant j'en ai vu un *bifide*.

Serait-il téméraire de *conjecturer* que dans les plantes à feuilles peltées, une feuille est l'analogue d'un verticille floral? et comme on attribue un seul carpelle au genre *Podophyllum* (1), ne pourrait-on pas *supposer* que l'appendice accidentel signalé sur cette feuille est l'analogue du pistil?

VII. DÉFORMATION D'UN BOURGEON DE CYNODON DACTYLON.

Cette graminée émet normalement deux sortes de rejets: les uns à écailles blanches imbriquées-distiques et à peu près réduites à la gaîne; les autres chargés de feuilles à limbe assez

(1) *Carpellum* 1, écrivent MM. Bentham et Hooker dans la description de ce genre (*Genera plant.*, t. I, pag. 45).

développé et de couleur verte. A la date du 1[er] septembre dernier, j'avisai dans un champ un pied de cette espèce dont un des rejets cylindrique, long de 3 à 4 centimètres, était couvert de larges écailles embrassantes étroitement imbriquées, vertes et surmontées chacune d'un limbe vert plus court que l'écaille, et même réduit vers le bas du rejet à un simple mucron.

Faut-il attribuer cette anomalie à la piqûre d'un insecte?

Le docteur Giraud, à la suite d'un *Mémoire sur les insectes qui vivent sur le roseau commun*, traite des déformations galliformes du *Triticum repens*, on y lit : « Le chaume s'épaissit rapidement à son extrémité en forme de massue ou plus exactement d'un fuseau composé d'un nombre considérable d'entre-nœuds très-courts. Les parois du chaume, au niveau de la déformation, ont une épaisseur et une consistance plus considérable qu'ailleurs..... Les feuilles qui partent du collet des entre-nœuds, sont étroitement embrassées les unes dans les autres, et habituellement il n'y en a qu'une ou deux à l'extérieur dont le limbe s'épanouit (in *Verhandl. der zoologisch-botanichen Gesellschaft in Vien*, t. XIII (1863), p. 1289, pl. 22, f. 2).

VIII. TRANSFORMATION D'UNE INFLORESCENCE EN RAMEAU FEUILLÉ.

J'ai vu sur un individu d'*Euphorbia Esula* le phénomène signalé par Moquin-Tandon sur l'*Euphorbia segetalis* (*loc. cit.* p. 232), c'est-à-dire la transformation des fleurs en un petit rameau feuillé. Seulement il y a lieu de rappeler que la prétendue fleur des Euphorbes est une inflorescence dont le rameau tient la place ; chaque feuille de ce dernier est donc l'analogue d'une fleur.

IX. FASCIATION ET PARTITION D'UNE INFLORESCENCE.

Plusieurs exemples de déviations végétales, consignés dans

les Annales de la science, ont permis de reconnaître une sorte de corrélation entre la fasciation des tiges et leur partition anomale. Un pied de *Sempervivum montanum* m'a présenté, à la date du 20 juillet dernier, un fait de ce genre. Du sommet de la tige aplatie en ruban partaient quinze rameaux floraux disposés en verticille et chargés de fleurs régulières, unilatérales (naissant toutes du côté de ces axes tourné vers le centre); ils entouraient deux petites branches florales plus intérieures.

X. COLORATION DIFFÉRENTE DES FLEURS DE DEUX RAMEAUX D'UN MÊME INDIVIDU.

Un même pied de *Convolvulus tricolor* se divisait dès la base en deux branches également ramifiées, également florifères ; mais les fleurs de l'une avaient la couleur normale, c'est-à-dire une corolle tricolore, bleu, jaune et blanc, et celles de l'autre étaient jaunes à la base, blanches dans tout le reste ou dans les trois quarts supérieurs. Les parois des loges anthérales étaient bleues dans les fleurs de la première branche, blanches dans celles de la seconde. Cette coïncidence de coloration de la corolle et des anthères est un fait digne d'être noté (1).

La Belle de jour est du reste une des plantes dont la couleur des fleurs est le moins fixe, puisqu'elle a donné des variétés à fleurs blanches, d'autres à fleurs violettes et même une à fleur noire. (Voir *Revue hortic.* 3e sér., t. III, p. 263).

XI. ATROPHIE DE LA FLEUR DU DATURA QUERCIFOLIA.

Un pied de cette espèce m'a montré, avec des fruits parvenus au développement normal, des fleurs avortées dont la composition était assez variée.

Le calice était tantôt représenté par un petit urcéole vert à

(1) M. Marius Lacaze constatait aussi récemment qu'une variété à fleurs blanches de *Lamium purpureum* a les parois des anthères également blanches (in *Bullet. Société d'Hist. nat. de Toulouse*, 1re année, p. 85 et suiv.).

peine quinquédenté, et tantôt campanulé à cinq dents étalées et assez grosses.

Dans les unes la fleur était réduite à ce verticille ; dans d'autres elle offrait quelques rudiments d'appendices; il en est dont le centre donnait naissance soit à un bourgeon de trois ou quatre feuilles, soit à un ovaire atrophié.

L'un de ces pistils présentait une fente longitudinale, de laquelle sortaient de petits organes verts, aplatis, nerviés, ovoïdes et entiers ou divisés en 3-5 lobes, et simulant à s'y méprendre des feuilles en miniature.

Des Renonculacées (*Delphinium, Aquilegia*), des Primulacées (*Primula*), des Crucifères, ont souvent permis de constater cette transformation des ovules en folioles. Mais je ne sache pas qu'elle ait été encore signalée chez les Solanées.

XII. VIRESCENCE AVEC MODIFICATION DE FORME DE FLEURS.

Au nombre des plantes dont les déviations sont les plus fréquentes, il faut citer les Primulacées et en particulier quelques espèces du genre *Primula*. MM. Brongniart (1), Unger (2), Schimper (3), de Melicoq (4), Bureau (5), Malbranche (6), ont décrit diverses anomalies des fleurs de Primevère. Ce dernier botaniste a même figuré en 1855 un pied de *Primula sinensis* dont toutes les fleurs étaient modifiées dans leur forme et atteintes de chloranthie. J'ai observé un fait du même genre offrant des étamines vertes et stériles et un ovaire ordinairement très-long ; le placenta était tantôt réduit à un petit moignon claviforme, et tantôt très-développé ; dans la plupart des fleurs les ovules n'étaient représentés que par des funicules cupuliformes. Par cela même que les anomalies se reproduisent

(1) In *Ann. des sc. nat.*, 2e sér., t. I, p. 308.
(2) In *Nova acta nat. cur.*, t. XXII, 2e part., p. 541.
(3) In *Flora od. Bot. Zeit.*, 12e année, 2e vol., p. 424.
(4) In *Ann. des sc. nat.*, 3e sér., t. V, p. 64.
(5) In *Bull. Soc. bot. de France*, t. X, p. 192.
(6) In *Bullet. cercle prat. d'hortic. et de bot. de la Seine-Inférieure* de 1855.

souvent dans cette famille, il importe de les enregistrer avec soin, car ces documents pourront servir à éclairer quelques points obscurs de l'organographie.

XIII. VIRESCENCE AVEC DISJONCTION DES PÉTALES ET DES CARPELLES.

Ce cas de virescence a atteint presque toutes les fleurs d'un *Convolvulus* d'espèce indéterminée, reçu sous le faux nom d'*Ipomœa pileata*. Dans les fleurs les plus grandes, les cinq sépales, entièrement libres et distincts, sont pétiolés et foliiformes : deux extérieurs à pétiole élargi, deux intérieurs à pétiole grêle, l'intermédiaire établissant le passage entre ces deux états. Avec eux alternent cinq pétales beaucoup plus petits, également libres, indupliqués et falciformes au sommet. Le pistil, longuement stipité, à ovaire fendu longitudinalement et vide, est surmonté de deux styles filiformes que termine un stigmate en tête.

Dans une autre fleur, les pétales sont connés dans leur moitié inférieure, et on y distingue cinq rudiments d'étamines vertes, alternes avec les lobes de la corolle, mais non portés sur elle.

La plupart des fleurs rentraient, quant aux trois verticilles extérieurs, dans l'un ou l'autre des deux types indiqués; mais le pistil offrait de nombreuses modifications : tantôt aplati et terminé par un seul style, tantôt cylindrique et se recourbant en forme de cône au sommet, tantôt composé de trois carpelles unis en un seul corps et stipité, tantôt à deux carpelles libres jusqu'à la base, ou subulés et se prolongeant insensiblement en style, ou complétement foliiformes, montrant un pétiole grêle et un limbe lancéolé mais en cœur à la base.

En 1853, j'ai décrit une anomalie de *Convolvulus tricolor*, où la corolle monopétale était remplacée par cinq pétales libres (in *Revue hortic.*, 4e sér., t. II, p. 44), et j'ai retrouvé à Bordeaux une corolle 5-partite sur le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*), fait déjà signalé par Hopkirk dans son

Flora anomala, et par M. de Mélicoq (in *Ann. des sc. nat.*, 2e sér., t. IX, p. 380).

En 1861, M. Ad. Brongniart disait avoir observé aussi dans le *Polemonium cæruleum* un cas de tranformation de corolle gamopétale staminifère en une corolle foliacée dialypétale, sans connexion avec les étamines, et cette anomalie avait totalement épargné le calice et le pistil (in *Bull. de la Soc. botan. de France*, t. VIII, p. 455-6).

XIV. VIRESCENCE AVEC PÉLORIE CHEZ DES VALÉRIANÉES.

La famille des Valérianées a déjà fourni plusieurs faits d'anomalies florales. En 1856, M. Wigand en citait une vue par lui sur le *Centranthus macrosyphon* Boiss., et dans laquelle la disparition de l'éperon coïncidait avec la transformation du calice aigretté en une couronne de 9-12 folioles vertes soudées à leur base (voy. *Flora od. bot. Zeitung*, nouv. sér., t. XIV, p. 718). Un pied de *C. angustifolius* m'a montré aussi dans ses fleurs plusieurs déviations consistant en un calice vert foliacé denté et dépourvu de soies, en une corolle tantôt tubuleuse et presque régulière, tantôt à quatre grands pétales verts, mais toujours privée d'éperon que représentait parfois une petite bosse. L'androcée était peu modifié.

Ces anomalies semblent dévoiler dans les fleurs de *Centranthus* une tendance à prendre les caractères des *Valerianella*.

Une virescence d'une espèce de ce dernier genre offrait des fleurs à corolles plus grandes que d'habitude et à limbe trèsétalé, des étamines stériles, les unes conservant leur forme normale, les autres ayant pris un aspect glanduleux.

XV. DUPLICATURE DES FLEURS DE L'HELMINTHIA ECHIOIDES.

On sait que les prétendues fleurs doubles des Composées consistent soit en un simple agrandissement des fleurons tubuleux, soit en une transformation de ceux-ci en languettes.

Cependant, en 1837, M. Cesati décrivait et faisait figurer

dans le journal allemand *Linnæa* (t. XI, p. 303, tab. VI), un pied de *Carduus crispus* à capitules réellement doubles, où chaque fleurette s'était transformée en un petit capitule de feuilles et de paléoles subulées, sans trace des organes floraux ordinaires. L'involucre était resté normal.

Dans le pied d'*Helminthia echioides*, observé par moi l'été dernier au Jardin des plantes de Toulouse, tous les capitules restés verts et accompagnés de l'involucre non modifié, étaient composés d'une foule de petits bourgeons subglobuleux, verts, occupant la place des fleurs et consistant en écailles nombreuses, semblables, étroitement imbriquées, d'un vert blanchâtre, diminuant insensiblement de grandeur de l'extérieur à l'intérieur. Point de traces d'étamines ni de pistils.

Voilà deux grands groupes de cette vaste famille des Composées, la tribu des Carduacées et celle des Semi-flosculeuses, qui ont offert chacun, dans un de leurs représentants, le même phénomène (1).

XVI. AUGMENTATION DES PARTIES A TOUS LES VERTICILLES D'UNE FLEUR COMPLÈTE, OU A TROIS OU A DEUX D'ENTRE EUX.

A. *Chez une Onagre.* — On sait que la plupart des Œnothérées, et en particulier le genre Onagraire, sont caractérisés par le type quaternaire. Mais il n'est pas très-rare de voir offrir à quelques fleurs d'*Œnothera* des verticilles de cinq pièces; et en juillet 1863, je constatai qu'une fleur d'*Œ. muricata* avait six sépales soudés en deux faisceaux, l'un de quatre, l'autre de deux; puis six pétales alternes avec eux, douze étamines, six loges à l'ovaire et six stigmates; toutes ces parties avaient conservé leur forme normale, seulement des six stigmates quatre étaient soudés deux à deux.

Les faits de multiplication des parties, du moins dans les trois verticilles floraux extérieurs, ne sont pas rares chez les

(1) J'ai indiqué une transformation analogue des capitules de l'*Artemisia campestris* aux environs d'Ussat (Ariége), mais déterminée cette fois par la piqûre d'une larve. (Voir *Revue des Soc. savantes*, numéro du 11 juillet 1862.)



Fuchsias, où ils ont été signalés par divers botanistes, notamment par Eudes Deslongchamps, qui compta sur une de ces fleurs six sépales, six pétales, onze étamines, et sur une autre sept sépales, sept pétales, quatorze étamines; mais cet auteur était-il dans le vrai en disant : *Ce cas résulte évidemment de la soudure de deux fleurs* (in *Mém. Soc. Linn. de Normandie*, 1864-65, p. 122)? — Il n'est peut-être pas inutile de rappeler à ce propos l'opinion de M. Fermond qui accorde aux dicotylédons des verticilles de six pièces, la symétrie quinaire habituelle de ces plantes provenant, à ses yeux, d'un avortement.

B. *Chez un Ixia*. — Un même pied d'*Ixia miniata* portait des fleurs à type ternaire, quaternaire et quinaire, et, chose notable, tous les verticilles d'une même fleur étaient isomères, y compris le pistil.

C. *Chez une Digitale laineuse*. — Plusieurs pieds de *Digitalis lanata* Ehrh., cultivés au Jardin des Plantes de Toulouse, ont attiré d'abord mon attention par cette curieuse anomalie, la division profonde (*bipartition*) de la lèvre inférieure de la corolle. Un examen ultérieur m'a montré dans ces fleurs les enveloppes florales à type septenaire. Le calice avait trois de ses sépales tout à fait extérieurs, savoir les deux supérieurs (avec lesquels alternait la dent moyenne de la lèvre supérieure de la corolle), et un inférieur plus petit que les autres et manquant dans certaines de ces fleurs : les quatre sépales restant formaient deux paires latérales, dont l'une, l'inférieure, recouvrait l'autre en partie. La lèvre supérieure de la corolle était à cinq dents presque égales, et les deux divisions profondes de la lèvre inférieure avaient chacune trois nervures. Dans les cas où ne s'était pas développé le sépale inférieur (normalement alterne avec ces divisions) la symétrie était la même. Il n'y avait jamais que quatre étamines; seulement près du point d'union des deux parties de la lèvre inférieure (ou mieux des deux lèvres inférieures), la gorge portait une petite élévation ou pointe de la couleur des filets, et qui était assurément l'indice d'un rudiment d'éta-

mine. Tantôt le pistil conservait sa structure habituelle, et tantôt l'ovaire était à trois loges. Quelquefois la lèvre supérieure de la corolle était normale et à quatre dents, et l'inférieure bipartite. Il ne saurait ici être question de soudures ; ces déviations du type spécifique sont évidemment des multiplications d'organes.

Une de ces fleurs offrait une altération plus profonde due à la ramification du pédicelle compliquée de prolification. La corolle était fendue d'un côté, ne portait que deux étamines et laissait pénétrer par cette fente deux boutons floraux dont un central occupant la place du pistil, l'autre appliqué sur un de ses côtés; huit sépales ou bractées entouraient ces trois fleurs, à l'extérieur desquelles se trouvaient encore deux boutons, accompagnés chacun d'une bractée, et dont la corolle comme dans les deux autres était verte, peu développée, portant des étamines rudimentaires et un petit cône central indice du pistil.

Le *Digitalis purpurea* avait déjà montré à M. Vrolik une multiplication des carpelles ; savoir un pistil à trois, quatre, six parties, à moi-même une augmentation de nombre dans les pièces des trois verticilles extérieurs (1), à de Chamisso la transformation totale ou partielle de la corolle en étamines (2), à M. Le Jolis toutes les fleurs d'un même pied à lèvre inférieure de la corolle libre par *adesmie* (3), à M. Carion, une corolle à quatre pétales spatulés et atténués en long onglet (4).

Ces faits ne témoignent-ils pas d'une singulière tendance de la corolle des espèces de ce genre à varier?

XVII. MULTIPLICATION DES SÉPALES CHEZ UNE ROSE DOUBLE A CENT FEUILLES.

Le calice était à huit sépales très-étalés et un peu réfractés;

(1) Voir ce Recueil, 5e sér., t. III, p. 102.
(2) Voy. le Journ. allemand de bot., *Linnæa*, t. I, p. 571, tab. VI.
(3) In *Mém. de la Soc. d'hist. nat. de Cherbourg*, t. I, p. 74.
(4) Voy. Boreau, *Flore du centre de la France*, 1re édit., p. 356.

trois d'entre eux plus élevés, plus petits que les autres, indivis et soudés par un de leurs côtés chacun avec un pétale; des cinq autres, quatre étaient normaux, pinnatifides, mais le cinquième, beaucoup plus grand et ressemblant aux feuilles de la plante, naissait plus bas des parois de l'urcéole.

Il n'est pas rare, dans la famille des Pomacées, notamment dans quelques espèces du genre *Cratægus*, de voir les parois de l'ovaire porter de petites feuilles (sousépales). Le cas cité, et dont je dois la communication à l'obligeance de M. F. Astié, prouve que dans les Rosacées aussi (ou tout au moins dans le genre *Rosa*) le prétendu tube calicinal ou l'urcéole est un prolongement de l'axe ou du pédoncule.

XVIII. DÉDOUBLEMENT D'UN PÉTALE CHEZ L'ARONIA DENSIFLORA ET CHEZ LE GEUM COCCINEUM.

Une fleur de l'*Aronia* signalé offrait toutes ses parties normales, si ce n'est que deux pétales y occupaient la place d'un seul. — Un *Saxifraga ascendens* m'a présenté le même phénomène.

Quant au *Geum* cité, il montrait dans une de ses fleurs sept sépales et autant de pétales alternes plus un. Or, ce pétale surnuméraire avait presque la même insertion qu'un des pétales normaux devant lequel il se trouvait et dont il pouvait être considéré comme un dédoublement. Mais cette fleur offrait en ce point-là une autre anomalie: on sait que dans plusieurs genres de la tribu des Dryadées et notamment dans les *Geum*, le calice est accompagné d'un *stipulium*, dont les éléments (provenant chacun de la soudure de deux stipules) alternent avec les sépales; dans la fleur dont il est question, ces éléments étaient au nombre de huit, parce que celui qu'on aurait dû trouver au-dessous du pétale dédoublé avait deux stipules entièrement libres et distinctes.

XIX. COROLLES DE VÉRONIQUES A CINQ LOBES.

Bien que la symétrie florale des Véroniques ait été l'objet de nombreuses recherches, de nombreuses spéculations, elle

n'en est pas moins encore un mystère. Il convient donc de recueillir tous les faits de nature à l'éclaircir. Voici quelques observations que m'ont fournies les *Veronica Waldsteiniana* Schott et *grandis* Fisch.

V. Waldsteiniana. — Première fleur à cinq divisions à la corolle, deux d'entre elles occupant la place de la division supérieure. Etamines au nombre de deux ;

Deuxième fleur ; corolle à six divisions presque égales, mais avec un des lobes inférieurs un peu bifide ;

Deux étamines latérales alternes avec les quatre lobes latéraux.

V. grandis. — Deux fleurs à corolle quinqué-lobée, la lèvre supérieure étant à deux parties ; dans l'une de ces fleurs il y avait deux étamines alternes avec les deux lèvres ; dans l'autre une seule alternant avec les deux lobes de la lèvre supérieure.

Une autre fleur montrait une corolle à cinq lobes égaux, un supérieur, deux latéraux et deux inférieurs ; elle avait deux étamines opposées aux lobes latéraux et une demi-étamine opposée au lobe supérieur. Le calice était à cinq sépales.

Or, dans les Véroniques, si le calice est le plus habituellement à quatre pièces, il se présente parfois avec cinq ; et M. Bentham a établi dans la section *Chamædrys* de ce genre un paragraphe appelé par lui *Pentasepalæ*, comprenant les *Veronica orientalis*, *Teucrium*, *austriaca*, *multifida* et *nivea*, (in De Candolle, *Prodromus*, t. x, p. 469).

Ces observations et celles analogues déjà consignées en 1856 par M. Duchartre dans le *Bulletin de la Société botanique de France* (t. III, pp. 355-57), s'accordent à faire considérer la corolle des Véroniques comme pourvue normalement de cinq parties.

XX. DEUX COROLLES DE PHLOMIS DANS UN MÊME CALICE.

Un pied de l'espèce de *Phlomis* longtemps confondue avec le *P. fruticosa* et que j'ai appelée *P. polymorpha major* (inédit), m'a offert à son verticillastre terminal un calice dont le tube, semblable à celui des autres, mais à cavité plus grande, se terminait par neuf dents normales, à l'exception de l'une d'elles restée très-courte et qui correspondait à une des lignes de soudure des deux calices; ce tube était parcouru extérieurement par quatorze nervures, huit un peu plus saillantes répondant aux dents, six interposées aux premières; il y en avait encore trois autres peu manifestes au-dessous de la petite dent, mais du côté opposé; à l'autre ligne d'union des bords du calice, il ne s'en trouvait pas.

Dans l'intérieur du calice étaient deux corolles collatérales et tournant toutes deux la face antérieure vers la petite dent, toutes deux normales de même que le verticille staminal de chacune d'elles. Au fond de la coupe calicinale les deux gynécées se présentaient aussi avec leur conformation habituelle.

On sait que la soudure des fleurs obéit ordinairement à la loi d'affinité de soi pour soi, les parties homologues s'unissant entre elles; ici cette union n'a porté que sur les calices et tous les autres verticilles n'ont été nullement affectés. C'est surtout à ce point de vue exceptionnel que ce fait doit son intérêt.

XXI. AUGMENTATION DE NOMBRE DES CARPELLES.

1° *Verbascum Blattaria à trois carpelles*. L'augmentation de nombre des carpelles n'est pas rare dans certains genres de la famille des Solanées, où même, sous l'influence d'une longue culture, le fait est devenu normal (*Lycopersicum*).

Il en est autrement des Scrophularinées. Dans la description des caractères généraux de cette famille M. Bentham écrit: *Ovarium biloculare*. Les trois carpelles du *Verbascum Blattaria* objet de cette observation étaient normaux, et l'intérieur de l'ovaire offrait trois placentas également à l'état normal.

On sait que les deux carpelles des Scrophularinées sont antéro-postérieurs relativement à l'axe, l'extérieur alternant avec les deux divisions calicinales extérieures; dans le cas des trois carpelles, l'un était opposé à l'une de ces divisions (l'inférieure), et les nervures médianes des deux autres carpelles correspondaient aux intervalles de séparation des deux sépales supérieur et moyen.

Une circonstance particulière me paraît donner un intérêt spécial à cette déviation ; j'entends l'interposition aux fleurs normales des grappes de *Verbascum Blattaria*, de fleurs rudimentaires stériles. L'augmentation accidentelle du nombre des carpelles ne serait-elle pas dès lors liée à la loi de balancement?

Si quelques botanistes croyaient voir dans cette augmentation de nombre des carpelles du *Verbascum Blattaria* un motif pour rapporter les Verbascées plutôt aux Solanées qu'aux Scrophularinées, je rappellerais que M. Decaisne a vu un *Linaria pilosa* dont la fleur avait plus de deux carpelles (V. Moquin, *Tératol.*, p. 355), et que M. Vrolik cite des fleurs de *Digitalis purpurea* dont l'ovaire était à trois, quatre et même six parties.

2° *Noix à trois et quatre sutures.* Si l'ovaire et le fruit des *Juglans* n'est pas de nature tigellaire, il doit être considéré comme formé habituellement de deux carpelles; il n'est pas rare de voir des noix à une seule suture, et j'ai sous les yeux trois de ces fruits dont l'un offre trois sutures (savoir les deux ordinaires et opposées, la troisième subdivisant une des moitiés du péricarpe), et les deux autres quatre, opposées deux à deux et semblables.

3° *Peuplier de la Caroline à pistils trimères et tétramères.* Tous les auteurs descriptifs, que je puis consulter, n'attribuent à la fleur du peuplier que deux carpelles : *Capsula bivalvis*, écrit Endlicher dans la description de ce genre (*Genera*, n° 1904). Récoltant, en 1867, des chatons à fruits ouverts de *Populus virginiana*, je vis plusieurs d'entre eux portant parmi des capsules bivalves, d'autres capsules à

trois ou même à quatre valves parcourues chacune à leur face interne par un placenta médian. Est-ce un cas tératologique, est-ce au contraire une disposition assez fréquente, mais restée inaperçue jusqu'ici?

XXII. SOUDURE OU PARTITION DE DEUX FLEURS.

1° Chez le *Malope trifida*. — On sait que les Synanthies s'accompagnent ordinairement d'une réduction dans le nombre des parties. Le cas que j'ai observé chez un *Malope trifida* est intéressant à ce point de vue qu'il coïncide avec une augmentation de nombre des organes.

Le *stipulium* (calicule des auteurs) est à six pièces à peu près normales.

Le calice à douze divisions régulières et trinerviées, à l'exception de l'une d'elles qui est parinerviée, et dont l'une des deux nervures se rend dans une dent latérale de cette division.

La corolle à douze pétales disposés en trois groupes ; cinq de chaque côté du prolongement de l'axe floral décrivent par leur ensemble les trois quarts d'une circonférence, et les deux autres placés sur la ligne de section de ces deux circonférences, divisent la cavité de la fleur en deux parties égales ; — cinq des pétales d'un côté sont un peu plus grands que les cinq opposés.

Du milieu de chaque cercle de pétales s'élève une colonne stamino-pistillaire, et les ovaires de chaque fleur sont normaux.

Le pédoncule de cette double fleur est un peu aplati au sommet, et porte, sur le milieu de chaque face, une ligne saillante indice de la soudure ou de la partition.

Il importe d'ajouter que la feuille à l'aisselle de laquelle est né ce pédoncule, a un pétiole simple, mais plus large que d'habitude et terminé par deux limbes foliaires, l'un supérieur normal trinervié, trilobé, l'autre subréniforme, à quatre nervures primaires presque équidistantes, et à bords crénelés-lobés, recouvert par le supérieur.

2° Chez le *Pæonia corallina.* — L'extrémité pédonculaire de la tige florale était normale et se terminait : 1° par un calice commun aux deux fleurs et composé de cinq pièces vaginales (réduites à la gaîne), et de deux plus extérieures vagino-limbaires; 2° par deux fleurs complètes quant aux trois verticilles internes, l'une à huit pétales, l'autre à cinq, offrant chacune de nombreuses étamines, mais l'une trois pistils, l'autre quatre.

Les botanistes de la première moitié de ce siècle n'auraient pas hésité à voir dans ces deux cas des faits de soudure. Aujourd'hui il y a lieu d'être plus réservé et de se demander s'ils ne rentrent pas plutôt, du moins le dernier, dans le phénomène de partition ; la science attend encore de nouveaux éléments, de nouveaux progrès avant d'être à même de décider pertinemment en un pareil sujet.

XXIII. SOUDURE D'UNE ÉTAMINE ET D'UN PÉTALE.

Le *Benincasa sinensis* (Cucurbitacée) a normalement ses fleurs mâles à trois étamines, dont deux alternes aux pétales et la troisième opposée à un de ces organes. Or, dans une fleur, cette étamine s'était soudée avec le bord du pétale qui aurait dû lui être opposé, et les deux organes naissaient du même point du réceptacle.

XXIV. SOUDURES OU PARTITIONS DE FRUITS.

Les faits tératologiques, considérés jusqu'à la date de quelques années comme des Syncarpies, comptent au nombre des monstruosités les plus fréquentes; mais dans plusieurs cas de ce genre, de même que dans les anomalies analogues de fleurs, on est en droit de se demander si la prétendue soudure ne serait pas plutôt une partition. J'ai vu une pomme à un seul pédoncule et tout à fait normale à sa base et dans son pourtour, mais portant deux yeux au sommet. Un autre de

ces fruits offrait plus d'intérêt, car normal à sa partie supérieure et à son pourtour, il émettait d'un côté de sa face inférieure un fruit plus petit dirigé en sens inverse et parallèle au pédoncule.

XXV. PROLIFICATION LATÉRALE DU FRUIT DU CARVI.

Les prolifications des fruits sont des phénomènes assez communs. Mais j'ignore si on a observé un cas analogue à celui que m'a présenté un pied de *Carum Carvi* dont je dois la communication à M. le docteur Lombard. Un des fruits, normal d'un côté, aplati de l'autre, émettait du milieu de celui-ci un pédoncule terminé par un autre fruit normal. Ce fait n'indiquerait-il pas, si l'organogénie ne l'avait appris déjà, que le péricarpe des Ombellifères est de nature tigellaire? Que dans les Légumineuses, où on ne trouve habituellement qu'un carpelle, le rameau de prolification soit adné à ce pistil unique, rien de plus naturel ; mais les fruits cités du Carvi étaient dicarpellés, et cependant l'axe de prolification était latéral.

XXVI. HERMAPHRODISME ACCIDENTEL D'UNE CUCURBITACÉE.

Toutes les Cucurbitacées ont les sexes séparés. Il y a, par cela même, de l'intérêt à connaître les anomalies de ces plantes décelant une tendance à l'hermaphrodisme. A la date du 12 juin dernier, j'observai sur un *Ecbalium Elaterium* Rich., une grappe de fleurs mâles à l'état normal, à cette différence près qu'une de ses fleurs (la quatrième sur l'axe) offrait au-dessous du calice, et d'un seul côté, un renflement hémisphérique. C'était un rudiment d'ovaire sans trace d'ovules, mais néanmoins pourvu d'une petite cavité à l'intérieur. Le calice, la corolle et les étamines de cette fleur ressemblaient aux organes de même nom des fleurs voisines ; mais du milieu des étamines s'élevait un appendice en forme de T répondant

au renflement ovarien, et que l'on était en droit de considérer comme la terminaison du pistil (1).

(1) M. Naudin a également reconnu l'existence de fleurs accidentellement hermaphrodites, soit chez l'*Ecbalium*, soit chez la Courge ordinaire. Ce savant ajoute même avoir vu en 1855 des melons dont toutes les fleurs femelles avaient leurs trois étamines aussi développées et aussi riches en pollen que celles des fleurs mâles proprement dites (in *Ann. des Sc. nat.* part. bot., 4e sér., t. IV, p. 12). Ces faits viennent confirmer l'opinion que j'ai émise n 1854, que toute fleur unisexuée l'est par avortement.

REMARQUES HISTORIQUES

SUR

L'ORIGINE DE LA VILLE DE CORDES, EN ALBIGEOIS (1);

Par M. GUSTAVE DE CLAUSADE.

I.

D'après les historiens modernes de l'Albigeois, la plus ancienne mention qui aurait été faite du château de Cordes (*Castrum de Cordoa*), se trouverait dans une charte de Raymond VII, comte de Toulouse, en date du 2 des nones de novembre (4 novembre) 1222 (2). Ce précieux document original, découvert dans les archives de la mairie de Cordes et actuellement conservé aux archives de la préfecture du Tarn à Albi, a été publié, pour la première fois, en 1841, par M. Cl. Compayré, sous le titre de : *Charte de fondation de la ville de Cordes, par le comte Raymond VII* (3). Aucun doute ne s'élevait alors dans l'esprit de l'auteur sur l'exactitude de

(1) Lues dans la Séance du 11 avril 1867.

(2) *Etudes historiques et documents inédits sur l'Albigeois, le Castrais et l'ancien diocèse de Lavaur*, par M. Cl. Compayré. Albi, Maurice Papailhau, 1841, 1 vol. in-4°. — *Archives historiques de l'Albigeois et du pays Castrais*, publiées par P. Roger. Albi, S. Rodière, 1 vol. in-8, sans date au frontispice, mais portant celle de 1842 sur la couverture imprimée. Ces deux ouvrages sont les premiers qui aient parlé de la charte de Cordes de 1222; mais l'initiative de sa publication revient aux *Etudes historiques*, ouvrage d'un grand mérite qui a enrichi l'histoire locale d'une multitude de faits nouveaux.

(3) *Etudes historiques*, p.

cette attribution (1); mais, quelques années après, en 1852, il fit paraître un nouvel ouvrage d'histoire locale (2), dans lequel, modifiant ce qu'il avait avancé au sujet de l'origine de la ville de Cordes, il hésite à croire qu'on doive l'attribuer à Raymond VII, et la fixer en 1222 : « On ignore, dit-il, l'époque de sa fondation (3). »

Il expose ensuite, comme il l'avait déjà fait en 1841, et presque dans les mêmes termes, l'hypothèse étymologique qui ferait dériver le nom de Cordes de celui d'une célèbre ville d'Espagne. Nous transcrivons le texte de 1852, parce qu'il

(1) « Il y a lieu de croire qu'après la destruction par les Croisés des châteaux de Cahuzac, de Laguépie et du fameux fort de Saint-Marcel, qui résista longtemps à leurs attaques, le comte de Toulouse songea à réparer les pertes qu'il avait éprouvées dans cette partie de ses domaines.

» Il fit fonder plusieurs villes, construire de nouvelles forteresses, et, comme la position de Cordes dut lui paraître très-importante, il offrit des franchises, des priviléges et un asile assuré aux familles dispersées qui voudraient s'établir autour du château. » (*Etud. histor. et documents inédits sur l'Albigeois*, p. 390.)

« Le comte Raymond VII fonda la ville de Cordes en 1222; il concéda des terres à ses habitants, leur accorda des priviléges et les soumit à des redevances. Le château de Cordes était depuis longtemps construit quand la ville fut fondée, et ne tarda pas à devenir l'une des plus redoutables forteresses de l'Albigeois. » (*Archives historiques de l'Albigeois*, par P. Roger, p. 103.)

(2) *Guide du voyageur dans le département du Tarn, itinéraire historique, statistique et archéologique*, par M. Cl. Compayré. Albi, Maurice Papailhau, 1 v. in-12; sans date au frontispice, mais la couverture imprimée porte celle de 1852.

(3) *Guide du voyageur*, p. 000. — On lit dans les Mémoires manuscrits de M. Alex. Dumége, sur les antiquités du département du Tarn, rédigés en 1821 et déposés aux archives de la préfecture d'Albi : « L'époque précise de la fondation de la ville de Cordes n'est point connue. Des médailles impériales, des statuettes de bronze, des pierres gravées dont nous rapportons les dessins dans la seconde partie de cet ouvrage, prouvent évidemment que la contrée renferma une population nombreuse, tant que les Romains furent maîtres des Gaules; mais ces divers monuments, trouvés dans les environs de Cordes, ne fournissent rien de particulier sur cette ville. Vers la fin du XIIe siècle, elle portait le titre de *Château*. » (*Mémoire historique sur la ville de Cordes*). Cette dernière assertion ne s'appuie sur aucune preuve. On ne connaît pas jusqu'ici de document qui fasse mention du château de Cordes au XIIe siècle. Dom Vaissete le nomme pour la première fois sous l'an 1227. La Charte de Raymond VII le fait remonter à 1222, mais on n'a pas encore pu aller au delà.

nous amène directement au sujet que nous avons à traiter dans ce mémoire.

« S'il fallait s'en rapporter à l'étymologie de son nom latin *Cordua*, et quelquefois *Corduba*, on serait tenté de croire qu'un des comtes de Toulouse, qui étendaient leur domination sur l'Albigeois, en fut le fondateur et lui donna le nom d'une des plus belles villes de l'Andalousie. C'était l'usage aux XIIe et XIIIe siècles de décorer du nom de quelque ville importante d'Espagne, les nouveaux châteaux ou forteresses construits dans le pays. Il en fut du moins ainsi pour Grenade sur la Garonne, pour Pampelonne et pour Valence. Mais il y a tout lieu de croire que Cordes existait déjà, peut-être sous un autre nom, avant les guerres contre les Albigeois, et que la charte d'organisation de 1222 ne contribua qu'à y attirer les habitants des forts de Cahuzac, de Laguépie et Saint-Marcel, détruits par les Croisés. *On assure en effet qu'on trouve aux archives nationales un document très-ancien dans lequel cette ville est désignée sous le nom de* MORDANIA *ou* MORDUN. On voit encore dans le voisinage une église connue sous le nom de Saint-Jean-de-Mordagne. Le nom primitif de *Mordun* aurait été changé en *Cordun, Cordes* (1). »

Ainsi la découverte d'un nouveau document historique faisait dire à l'auteur du *Guide du voyageur dans le département du Tarn*, qu'il y avait tout lieu de croire que Cordes existait déjà, peut-être sous un autre nom, avant les guerres contre les Albigeois et la charte d'organisation communale de 1222. Ce document manuscrit, qu'il signalait le premier, était demeuré inconnu jusqu'alors à tous les historiens antérieurs. Mais M. Compayré le cite et l'apprécie sans en connaître le texte qui n'était jamais passé sous ses yeux, sans pouvoir en reproduire par conséquent une seule ligne, sans en préciser en aucune façon la date et l'origine. Il croit enfin, trompé par de vagues souvenirs d'une communication verbale, que ce document est conservé aux archives nationales

(1) *Guide du Voyageur*, p. 118.

ou de l'Empire, tandis qu'il se trouve au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale. L'époque à laquelle il remonte étant inconnue, ainsi que le nom de son auteur, on n'a pu le désigner autrement que par ces mots : *Document très-ancien*, qui laissent tout ignorer. Il est impossible avec d'aussi vagues indications, ne fussent-elles pas fautives, de songer à remonter à la source, puisqu'on ne rapporte ni l'intitulé de la pièce, ni son numéro de classement, ni rien de ce qui devrait servir à la faire retrouver.

On a dit avec raison que ce titre, cité de confiance, apprenait que Cordes avait porté le nom de *Mordania*, mais on a attribué mal à propos à ce dernier nom une autre forme ou variante, celle de *Mordun*, qui n'existe pas dans la charte. Nous relevons ici cette inexactitude pour n'avoir pas à y revenir plus tard, lorsque nous examinerons la pièce elle-même, en dehors de tout ce qu'on a pu dire de faux et d'incomplet à son égard. La supposition que le nom primitif *Mordun* aurait été changé en *Cordun*, est tout à fait imaginaire; ni l'un ni l'autre de ces noms n'a été lu jusqu'à ce jour dans aucun texte. La forme insolite de cette révélation d'un titre inédit avait besoin d'être expliquée. Loin de nous la pensée de la regretter au fond puisqu'elle a eu un avantage qui peut lui servir d'excuse, celui d'appeler l'attention sur un monument du plus haut intérêt pour l'histoire et la géographie de l'Albigeois ; il prouve en effet l'existence d'une ancienne ville dont le nom était complétement ignoré et il en détermine la situation d'une manière certaine, au lieu même où s'éleva, au XIIIe siècle, une nouvelle ville connue sous le nom de *Cordes*, seul conservé jusqu'à nos jours. Mentionner le premier un semblable document était pour un historien une bonne fortune difficile à laisser échapper en la passant sous silence.

L'opinion émise par M. Cl. Compayré devait être nécessairement recueillie par tous ceux qui, après lui, auraient à rappeler l'origine de la ville de Cordes. Il est inutile d'en suivre la trace dans des publications éphémères. Contentons-nous de parler de celles qui, sérieusement conçues, doi-

vent faire autorité pour l'avenir. Si elles reproduisent comme hors de doute des faits seulement avancés jusque-là comme probables, elles les corroborent et les font accepter pour authentiques.

C'est ainsi que dans le *Répertoire archéologique du département du Tarn* (1), faisant partie du *Répertoire archéologique de la France*, publié par ordre du Ministre de l'instruction publique, et sous la direction du Comité des travaux historiques, on lit ces mots au sujet de la ville de Cordes : « Avant la guerre des Albigeois connue sous le nom de *Mordania* ou Mordagne, dans laquelle ces hérétiques vinrent alors chercher un refuge, au pied du château placé sur la cime appartenant aux comtes de Toulouse, appelée par ceux-ci du nom de *Cordua* ou *Cordova*, et organisée par une charte émanée de Raymond VII, datée du 4 novembre 1222 (2). » L'auteur du *Répertoire archéologique* renvoie, il est vrai, au *Guide du voyageur* ; mais tandis que celui-ci avait dit : « *Il y a tout lieu de croire* que Cordes existait déjà, *peut-être* sous un autre nom, avant les guerres contre les Albigeois ; » le *Répertoire archéologique* s'empare de cette conjecture sans aucune réserve, et pose en fait qu'avant cette guerre, Cordes était connu sous le nom de *Mordania*. Nous ne le contestons pas assurément, mais où en est la preuve?

Peu après fut publié le volume des *Monographies communales* de l'arrondissement de Gaillac (3), qui comprenait celle de la commune de Cordes. Tous les documents relatifs à cette partie du territoire albigeois et dignes de quelque intérêt y avaient une place obligée. Au premier rang semblait devoir y figurer celui qu'on avait simplement signalé en 1852, et auquel se rattachait le double mérite de faire connaître le nom et l'emplacement d'une ancienne ville tombée dans l'oubli,

(1) Par M. Hipp. Crozes. Paris, imprimerie impériale, 1865, in-4°.

(2) *Répertoire archéologique du Tarn*, col. 88.

(3) *Monographie communale ou étude statistique, historique et monumentale du département du Tarn*, par Elie A. Rossignol, 1re partie, arrondissement de Gaillac, t. III. Toulouse, Delboy, 1865, in-8.

ainsi que l'origine de celle qui lui succéda sous une autre dénomination.

On a donc lieu d'être plus que surpris en voyant que, cette fois encore, et dans le travail le plus étendu qui eût été fait sur l'histoire de la ville de Cordes, la pièce qui devait plus que toute autre exciter la curiosité de l'auteur des *Monographies*, avait échappé à ses recherches ; nous ne savons pas, au reste, s'il a eu grand souci de la découvrir. Pas un mot dans son livre, d'ailleurs si plein de faits et d'indications précieuses, ne témoigne de ses efforts pour substituer un document positif à une version vague et incertaine répétée jusqu'à lui comme un écho peu fidèle ; il rappelle, lui aussi, qu'après la destruction par Simon de Montfort du château de Saint-Marcel, les habitants, disséminés dans la campagne, cherchèrent un refuge auprès d'un château construit, d'après la tradition, par les comtes de Toulouse, sur un mamelon isolé des bords du Cérou. Il cite la Charte du 4 novembre 1222, et redit, comme ses prédécesseurs, qu'elle « est le document le plus ancien qui mentionne Cordes, car tel est le nom que porta dès ce moment la nouvelle *Bastide* (1). »

Une petite note rejetée au bas de la page se borne à reproduire la version relative au nom primitif de Cordes. M. Cl. Compayré avait dit : « On assure qu'on trouve aux archives nationales un document très-ancien dans lequel cette ville est désignée sous le nom de *Mordania* ou *Mordun*. » Mais M. Elie Rossignol, en répétant cette version anonyme derrière laquelle M. Compayré avait eu la prudence de se retrancher, donne à entendre, sans doute par mégarde, que le *Guide du voyageur* est plus affirmatif que n'y avait songé l'auteur même (2). Le

(1) *Monographies communales du département du Tarn*, 1re partie. Arrondissement de Gaillac, t. III, p. 8.

(2) Voici la note de la monographie de Cordes : « M. Compayré *dit* que la ville, d'après d'anciens titres aux archives nationales, aurait été désignée sous le nom de *Mordania* ou *Mordun*. » Il avait écrit : « *On assure* » ce qui signifiait clairement qu'il n'était pas en mesure d'affirmer par lui-même et qu'il renvoyait à la source inconnue à laquelle d'autres prétendaient avoir puisé avant lui pour vérifier l'exactitude de ce qu'on assurait.

second historien invoque le témoignage du premier, comme étant basé sur des documents manuscrits qu'il aurait vus, alors que celui-ci se contente d'énoncer un fait comme probable, d'après des titres qu'on lui a dit exister quelque part.

Ce sont des différences qui doivent passer inaperçues lorsqu'on n'a pas un intérêt direct à les étudier, mais qu'il était bon de signaler dans l'étude que nous avons entreprise.

Il en est des versions écrites comme des versions orales, lorsqu'elles ne sont pas textuellement reproduites; elles s'altèrent insensiblement et finissent par devenir méconnaissables. C'est dans cette voie que se sont engagés, sans doute involontairement, les nouveaux historiens de l'Albigeois, et que bien d'autres après eux sont menacés d'être également entraînés, si on ne les tient en garde. Le meilleur moyen de prévenir des erreurs faciles à commettre, en l'absence d'un texte original, serait à coup sûr de publier ce texte même; il ne laisserait place à aucun doute et trancherait définitivement une question d'histoire locale à peine entrevue. Tel est le but que nous nous sommes proposé; mais auparavant il était nécessaire d'aplanir le terrain encombré de matériaux informes et de dire l'usage qu'on en avait fait jusqu'à ce jour. Nous nous sommes vu en quelque sorte dans cette obligation, et nous ne pouvions guère nous en affranchir, puisqu'il nous était permis de fournir à cet égard des renseignements tout particuliers,

Les textes dont nous venons de comparer et d'analyser les variantes rappellent un fait essentiel qui ne saurait plus être passé sous silence. Par cela même qu'il a été produit une première fois, il est acquis pour toujours à l'histoire de la ville de Cordes, bien qu'il ait une origine mystérieuse et par suite une authenticité suspecte. Le document qui l'a fourni n'a été vu par aucun de ceux qui en ont parlé. On pourrait ajouter que c'est d'autant plus extraordinaire que les historiens de l'Albigeois seraient facilement parvenus à le découvrir, s'ils avaient pris la peine de compulser avec soin des manuscrits qu'ils ont dû avoir souvent sous la main avant d'entreprendre leurs ouvrages.

Le peu qu'on sait encore de cette Charte anonyme et sans date ne peut avoir d'autre origine que le souvenir d'une conversation et une note peu exacte prise à la suite. Pour être à même de compléter et de rectifier cette note, ne faudrait-il pas avoir recours à l'interlocuteur de M. Cl. Compayré qui avait découvert le document? Dans l'espoir qu'il pourrait être utile de le publier, nous l'avons recherché dans nos cartons où il avait pris place depuis longues années. On a compris sans doute que celui qui avait vu sa communication verbale se glisser à son insu dans un livre et se reproduire toujours inexactement, est le même qui a l'honneur de s'adresser aujourd'hui à l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. Puisse-t-elle excuser cette discussion préliminaire, qui porte avec elle un enseignement et qui devait nous amener à offrir à l'Académie, dans un cadre bien imparfait, un document peut-être digne de paraître sous son patronage.

II.

Ce document, transcrit dans le recueil du président Doat, exécuté par ordre de Louis XIV en 1669 et conservé à la Bibliothèque impériale à Paris, est une donation faite par Guillaume, évêque d'Albi, au chapitre de Sainte-Cécile de la même ville, le 7 des calendes de juillet 1224.

Avant de la transcrire à notre tour, il est utile de rappeler au milieu de quelles circonstances elle s'est produite et d'en faire connaître l'auteur. C'est parce qu'on a négligé de soumettre à un examen critique de cette nature la prétendue charte de fondation de la ville de Cordes de l'an 1222, qu'on a confondu en une seule deux époques différentes, et qu'on a commis diverses méprises que ce mémoire se propose de relever.

Guillaume Petri ou Guillaume Pierre de Bérens, élu évêque d'Albi en 1185, appartenait à une grande maison de l'Albigeois, qui possédait, au XI[e] siècle, sous la suzeraineté des vicomtes d'Albi, les seigneuries des châteaux de Bérens,

Cahuzac et Montagut (1). Au siècle suivant on voit cette famille rendre hommage en outre pour le château de Gaillac voisin des trois précédents. Mais elle accrut surtout sa puissance par la nomination d'un de ses membres, du nom de Guillaume-Pierre, comme le futur évêque d'Albi, à la charge de Sénéchal d'Albigeois, pour le vicomte Raymond-Trencavel. Un autre Guillaume-Pierre était administrateur du diocèse d'Albi en 1177 ; enfin, l'évêque nommé en 1185, auparavant chanoine de l'église Saint-Salvi de la même ville, ajouta un nouveau lustre à l'éclat de sa maison et joua un rôle important dans son diocèse pendant la guerre des Albigeois.

Guillaume-Pierre fut dévoué à la cause des vicomtes d'Albi, Carcassonne et Béziers, comme l'avaient été ses ancêtres qui, après avoir eu des différends avec eux, s'étaient montrés leurs plus fidèles vassaux dans leurs guerres continuelles contre les comtes de Toulouse.

L'hérésie des Albigeois avait été condamnée depuis vingt ans par le Concile de Lombers (1165), lorsque Guillaume-Pierre parvint au siége épiscopal d'Albi. Les nouvelles doctrines, continuant plus que jamais à séduire de nombreux adeptes, Philippe-Auguste crut devoir, à la sollicitation du pape, publier, en 1208, une croisade contre les Albigeois.

Nos provinces méridionales ne tardèrent pas à être envahies par une armée formidable. Simon de Montfort, devenu chef de la croisade et investi, après la prise de Carcassonne (1209), des domaines conquis et à conquérir de Raymond-Roger, vicomte de Béziers, Carcassonne, Albi, etc., fut attiré en Albigeois par l'évêque du diocèse, et obtint d'abord, grâce à lui, la soumission volontaire de la ville de Castres, « la clé de tout le territoire albigeois, » et celle de Lombers, déjà célèbre par son concile. « Puis, ajoute Pierre de Vaulx-Cernay, qui prit une

(1) Bérens, aujourd'hui Brens, sur le Tarn, village qui a donné son nom à une commune du canton de Gaillac. — Cahuzac-sur-Vére, village dont le nom est devenu celui d'une commune du canton de Castelnau-de-Montmiral, arrondissement de Gaillac. — Montagut, dans la commune de Lisle, arrondissement de Gaillac, ancien château qui précéda la construction de la ville de Lisle.



part active à la croisade dont il a raconté l'histoire, vint notre comte à Albi, laquelle cité avait appartenu au vicomte de Béziers. L'évêque d'Albi, Guillaume, qui en était le principal seigneur, le reçut avec joie pour maître et lui remit la ville. Que dirai-je ? le comte prit alors possession de tout le diocèse albigeois, à l'exception de quelques châteaux que tenait le comte de Toulouse qui les avait enlevés au vicomte de Béziers (1). »

Bientôt après, un grand nombre de chevaliers des diocèses de Béziers, de Carcassonne et d'Albi, rompirent la foi qu'ils avaient promise à Montfort. Celui-ci, après avoir fait rentrer sous sa domination plusieurs places du pays toulousain (1211), « passa le Tarn et marcha sur un certain château nommé Rabastens, au territoire albigeois, qui lui fut livré par les bourgeois. Après quoi, poussant devant lui, profitant et croissant toujours, il acquit de la même manière, sans coup férir et condition aucune, six autres nobles châteaux dont voici les noms, savoir : Montaigu, Gaillac, Cahusac, Saint-Marcel, La Guépie et Saint-Antonin, lesquels tous voisins l'un de l'autre, le comte de Toulouse avait ôtés au vicomte de Béziers » (2).

Simon de Montfort venait de forcer le comte de Toulouse à lever le siége de Castelnaudary, lorsqu'il « apprit que les gens d'un autre château appelé Montagut, au diocèse d'Albi, s'étaient rendus au comte de Toulouse et assiégeaient la forteresse du lieu, ensemble ceux à qui notre comte en avait confié la garde, il partit derechef, et marcha rapidement au secours des siens ; mais avant qu'il pût y arriver, ceux qui étaient

---

(1) *Histoire de l'hérésie des Albigeois et de la sainte guerre* entreprise contre eux (de l'an 1203 à l'an 1208), par Pierre de Vaulx-Cernay, chap. 25. — *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, par M. Guizot.

(2) Pierre de Vaulx-Cernay, chap. 54, traduction de M. Guizot. — On a mis une note après le nom de chacun de ces six châteaux, pour faire connaître leur situation. Celle qui se rapporte à Saint-Marcel contient une erreur manifeste, car le texte prouve clairement qu'il ne peut être question de « celui qui est au diocèse de Narbonne, » mais de Saint-Marcel en Albigeois.

dans la citadelle l'avaient déjà livrée aux ennemis. Que dirai-je? tous les castels des environs, lieux très-nobles et très-forts, à l'exception d'un très-petit nombre, avaient passé aux Toulousains presque en un même jour, et voici les noms des nobles châteaux qui furent alors perdus ; au diocèse d'Albi, Rabastens, Montagut, Gaillac, le château de la Grave, Cahusac, Saint-Marcel, La Guépie, Saint-Antonin (1). »

A la fin de décembre 1211, le chef de la croisade fut rejoint à Castres, par son frére Guy de Montfort, qui revenait d'outre-mer, et ils marchèrent ensemble à la conquête des châteaux de l'Albigeois qui venaient de se soustraire à l'autorité des Croisés. Ils ouvrirent la campagne dans ce pays par la prise du château de Tudelle, dont ils passèrent impitoyablement la garnison au fil de l'épée. Ils prirent ensuite, mais à grand' peine Cahusac, ancienne seigneurie de la famille de l'évêque d'Albi, et marchant au-devant des comtes de Toulouse, de Comminges et de Foix, rassemblés à Gaillac, ils les poursuivirent sans les atteindre jusqu'au château de Montagut. Montfort revint à Cahusac où il avait trouvé beaucoup de vivres et y passa plusieurs jours ; de ce lieu, il fit demander à l'abbé de Citeaux qui se trouvait alors à Albi, ce qu'il fallait faire, et l'avis du légat du Pape fut qu'on devait assiéger le château de Saint-Marcel (2).

Les historiens ont vainement cherché à comprendre pour quel motif Simon de Montfort se dirigea de Cahusac vers le fort de Saint-Marcel. Il semble qu'il aurait été d'une meilleure

(1) Pierre de Vaulx-Cernay, chap. 59. — Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne) faisait partie du Rouergue et non de l'Albigeois ; mais à cause de son voisinage de ce dernier pays, il complétait les expéditions militaires envoyées vers cette partie de l'Albigeois, comprise aujourd'hui dans l'arrondissement de Gaillac (Tarn).

(2) « Misit dominus Comes ad abbatem cisterciensem qui erat apud Albiam, quærens ab eo quid facto opus esset. Consilium autem abbatis fuit ut comes obsideret Castrum illud Sancti Marcelli quod prope Albiam ad tres leucas situm erat. » Petri Vallium Sarnaii monachi historia Albigensium et sacri belli in eos suscepti, caput IX. — Apud Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores, tom. XIX, p. 58.

combinaison stratégique de marcher contre le comte de Toulouse qui s'était avancé vers les Croisés, et qui ne trouvant pas son armée assez nombreuse pour les combattre, avait rétrogradé d'abord jusqu'à Montaigut, et puis jusqu'à Toulouse. « On ne s'explique pas, dit le général Moline de Saint-Yon, comment Montfort consentit à se conformer à une telle proposition? Quelle raison le portait à s'emparer de cette forteresse plutôt que de cent autres? Saint-Marcel n'interceptait aucune des routes conduisant à Toulouse, la métropole sur laquelle se concentraient ses désirs; d'ailleurs ce point était en dehors de toute base d'opérations, de tout centre d'action. Un seul motif le décida sans doute : le général catholique, dans cette circonstance, en montrant aux légats du Pape une soumission aveugle, voulut rester fidèle à la ligne de conduite qu'il s'était tracée; par là il se ménageait l'appui et les faveurs de l'Eglise » (1).

Cette explication peut, jusqu'à un certain point, absoudre Montfort d'une faute qu'on lui reproche comme homme de guerre, mais elle ne répond pas à la question, car elle ne dit pas ce qu'il nous serait utile de savoir en ce moment, pourquoi les conseillers de Simon de Montfort le pressèrent avec tant d'instances de diriger ses troupes vers Saint-Marcel? Ces conseillers n'avaient-ils pas un intérêt particulier à satisfaire, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs proches? N'envisageaient-ils pas la cause qu'ils servaient au point de vue restreint du pays où ils exerçaient leur influence? Parmi eux, ne voyons-nous pas l'évêque d'Albi, que les historiens Guillaume de Puylaurens et Pierre de Vaulx-Cernay nous représentent comme un des plus fermes appuis de la cause catholique? C'était lui surtout qui avait appelé l'armée des Croisés en Albigeois, et il est bon de remarquer que l'expédition qui nous occupe semblait aussi avoir pour cause le désir de recouvrer d'anciens fiefs de la maison de Bérens. Celle-ci avait de nombreuses possessions dans cette partie du diocèse d'Albi qui

(1) Moline de Saint-Yon. *Histoire des comtes de Toulouse*, t. III, p. 351.

s'étendait du Tarn à l'Aveyron. Tout nous porte à croire que Saint-Marcel, bâti sur le flanc d'un coteau de la rive droite du Céron, affluent de l'Aveyron, était compris dans les domaines des Bérens, ou qu'ils y jouissaient du moins de divers droits seigneuriaux. Le dévouement religieux de Guillaume-Pierre ne l'avait pas dégagé de l'ambition des biens terrestres, il encourut même à ce sujet le blâme du Pape. D'après un ouvrage inédit cité dans les *Archives historiques de l'Albigeois* (1), cet évêque avait logé par trois fois saint Dominique à Albi, et avait eu avec lui de grandes conférences pendant son séjour. Il se croisa, dit le manuscrit, avec Simon de Montfort, le reçut dans Albi, lui baillant la ville pour sûreté quoiqu'il en fût le véritable seigneur. *Il supporta les dépenses des siéges de Saint-Marcel et de Penne* pour chasser l'hérésie de son pays. »

L'explication que nous cherchions tout à l'heure ne serait-elle pas trouvée? C'est à la sollicitation de l'évêque d'Albi que l'armée de la croisade, accrue par les renforts que lui amena de Bruniquel Baudouin, de Toulouse, frère félon de Raymond VI, se rendit de Cahusac à Saint-Marcel.

Ce château avait pour gouverneur le fils du seigneur du château de Tudelle, Géraud de Pépieux « vaillant homme, qui avait abandonné Simon de Montfort et s'était mis avec le comte Raymond (2). » Soutenu par ce dernier et par les comtes de Foix et de Comminges, Géraud de Pépieux opposa une si forte résistance que Simon de Montfort, ne pouvant investir la place avec ses troupes, réduit à la plus dure extrémité faute de vivres et de munitions, fut obligé, le 24 mars 1212, de lever le siége, commencé depuis plus de deux mois. « Ce fut, dit la chronique en vers de la guerre des Albigeois, par une fête que l'on nomme Épiphanie, et au moment de l'année où l'hiver est le plus dur, qu'ils assiégèrent Saint-Marcel, ce qui fut à eux grande folie, car ils n'y firent

(1) P. 79. Extrait du manuscrit de M. Gardés, d'Albi.

(2) Histoire de la guerre des Albigeois (en langue vulgaire), dans la collection des Mémoires relatifs à l'*Histoire de France*, par M. Guizot, t. xv.

chose qui vaille une pomme gâtée, sinon de la dépense (1). » Ainsi finit misérablement le siége de ce château que Pierre de Vaulx-Cernay, qualifie de *Castrum vero magnum et fortissimum* dans l'intéressante narration qu'il lui a consacrée.

Simon de Montfort revint sur les bords du Tarn, d'où il était parti pour cette expédition. Il trouva à Albi Arnaud, abbé de Citeaux, élu à l'évêché de Narbonne, et Guy, abbé de Vaulx-Cernay, élu à l'évêché de Carcassonne. Ils étaient alors les deux âmes de la croisade dont Simon de Montfort fut le bras. Guillaume-Pierre, évêque et seigneur d'Albi, lui remit les clés de sa ville épiscopale. Il servit de sa personne dans les rangs des Croisés, tandis qu'un de ses cousins de son nom était dans ceux des Albigeois. Simon de Montfort, pour reconnaître ses services, lui donna à Albi, le 3 août 1212, pour lui et pour ses successeurs, les châteaux de Rouffiac et de Marsac, aux environs d'Albi : son fils y ajouta par la suite (1218) plusieurs autres domaines d'alentour confisqués aux hérétiques.

Quelques mois après cette expédition dans le diocèse d'Albi, de puissants secours parvenus aux Croisés leur firent reprendre l'offensive. Montfort, victorieux du côté de Castelnaudary, reparut sur les bords du Tarn. Les villes de Rabastens, Montaigut et Gaillac qu'il trouva sur son passage lui ouvrirent leurs portes. « Jamais, si Dieu me bénit, dit l'historien poëte, je ne vis, avec moins de défaites, perdre et déguerpir tant de châteaux (2) » Les bourgeois du château qu'on nomme Saint-Marcel, apprenant que notre Comte, après avoir recouvré plusieurs places, arrivait vitement sur eux pour les assiéger, eurent grand'peur et députèrent vers lui, le suppliant qu'il daignât les recevoir à vivre en paix avec lui, qu'ils lui livreraient leur château à discrétion. Mais lui, repassant leurs scélératesses et perversités inouïes, ne voulut, en aucune façon, composer avec eux, et, leur renvoyant leurs

(1) Fauriel, *Hist. de la Croisade contre les Albigeois.*

(2) *Idem*, pag., 171.

émissaires, leur manda qu'ils ne pourraient oncques rentrer en paix auprès de lui, ni en bonne intelligence, à quelque prix ou condition que ce pût être. Ce qu'entendant lesdits hommes de Saint-Marcel, ils déguerpirent au plus vite et désertèrent leur château, qu'à notre arrivée le Comte fit brûler, et dont la tour et les murs furent rasés (1).

Où s'étaient enfuis les habitants de Saint-Marcel à l'approche de Simon de Montfort? Pourquoi, après son passage, ne rentrèrent-ils pas dans leurs demeures, à l'exemple des habitants des localités voisines? Saint-Marcel dut être plus durement traité, comme étant plus coupable. On n'y détruisit pas seulement le château-fort, mais avec lui toutes les maisons qui l'environnaient. Simon de Montfort voua ce lieu maudit à une éternelle solitude. Il ne devait plus renaître après l'expiation. C'est ailleurs qu'il faut chercher ses habitants. Leur exil imprima à ce rocher, tristement célèbre de la vallée du Cérou, un caractère de désolation qui frappe le voyageur : la vengeance de Montfort y a laissé des traces émouvantes. On y voit aujourd'hui quelques modestes maisons de cultivateurs timidement appuyées contre les ruines des anciens remparts.

Les histoires locales, basées sur la tradition populaire, disent que les habitants de Saint-Marcel cherchèrent un refuge dans un château voisin appartenant au comte de Toulouse. Ce château, d'une force remarquable par sa position stratégique entre tous ceux de la contrée, était bâti au sommet d'un mamelon isolé et de forme conique, à 9 kilomètres de Saint Marcel, et comme ce dernier, sur les bords du Cérou.

---

(1) Fugientes de castro suo, ipsum vacuum reliquerunt, ad quod cum venissemus, fecit illud comes comburi, turrimque ejus et omnes muros penitus adæquari. Petri, vallium Sarnaii monachi historia Albigensium caput LXIII. Apud script, rer. Gallic. et Francic, tom. XIX, p. 61.

Lo comte de Montfort a tost le pays recobrat autre cop en sa ma et ainsin après lodit Sanct Marsal,..... loqual Sanct Marsal lodit comte de Montfort fec arrasar et abatre que no demoret peyra sur peyra. (Hist. gén. de Lang., t. III, preuv. col. 46.

C'est là que s'élève aujourd'hui la ville de Cordes. Raymond VI, pour engager les réfugiés de Saint-Marcel à se fixer auprès de son château, jusque-là simple rendez-vous de chasse, toujours d'après la tradition, aurait accordé de nombreux privilèges à ceux qui bâtiraient des maisons à l'entour. Ainsi, un nouveau centre de population et une nouvelle commune devraient leur origine à Raymond VI et non à la charte de Raymond VII, dans laquelle se trouve mentionné pour la première fois le nom de Cordes.

Les historiens de l'Albigeois n'ont pas remarqué qu'entre la destruction de Saint-Marcel et la charte qui aurait été accordée à ses habitants fugitifs, il s'est écoulé un espace de dix ans. La première date, en effet, de 1212, et la seconde de 1222. L'émigration des habitants de Saint-Marcel vers le château qui portait déjà ou qui reçut seulement après eux le nom de Cordes, ne paraît pas douteuse. En cela la tradition est confirmée par un document historique. On en trouvera la preuve logique, quoique indirecte, dans la charte même de 1222, que nous analyserons bientôt; mais il n'en est pas moins vrai que tous ceux qui ont parlé jusqu'ici de l'origine de Cordes, nous induisent en erreur quand ils rapprochent l'un de l'autre, de manière à les confondre, deux faits très-distincts; quand ils laissent entendre que ce fut immédiatement après la catastrophe de Saint-Marcel que le comte de Toulouse accorda la charte de fondation de la ville de Cordes.

Cette ville existait antérieurement à la charte de 1222, puisque les malheureux habitants de Saint-Marcel, condamnés à fuir leurs demeures, y trouvèrent un refuge en 1212, et qu'ils y jouirent de leurs anciennes coutumes, ainsi que nous le verrons plus bas.

Le seigneur qui leur offrit asile et protection, ne pouvait pas même à cette époque être le comte de Toulouse. Le récit des événements qui suivirent la destruction de Saint-Marcel ne permet pas de le penser. « Partant de là, dit Pierre de Vaulx-Cernay, nous marchâmes sur un autre château voisin, qu'on nomme Laguépie, et l'ayant trouvé vide pareillement,

il (Montfort) en ordonna la destruction, le brûla et passa outre, allant au siége de Saint-Antonin (1). »

D'après la chronique en vers de la guerre des Albigeois, l'host des croisés s'était emparé en passant des châteaux de la Garde et de Puycelsi, lorsque « avec grand fracas et grand bruit il abattit et détruisit Saint-Marcel. »

> En la host dels Crozats a gran noiza, a gran brug
> Sent Marcel deroqueron........... (2).

La connaissance des localités peut servir à indiquer la marche que suivit Simon de Montfort. Si, au lieu de venir directement à Saint-Marcel par Gaillac et Cahuzac, comme il l'avait fait l'année précédente, il se détourna pour s'assurer auparavant de Puycelsi, il dut remonter le Céron et longer le riche vallon qui se déroule au bas de la ville de Cordes. Il redescendit peut-être cette rivière pour aller de Saint-Marcel à Laguépie, au confluent du Viaur et de l'Aveyron et de là à Saint-Antonin. Les deux châteaux de Saint-Marcel et de Laguépie étaient compris l'un et l'autre dans la claverie de Cordes, et furent sans doute de tout temps sous sa dépendance. C'était une station obligée qui commandait à tout le pays, et d'où peuvent fort bien être parties les expéditions pour Saint-Marcel, Laguépie ou Saint-Antonin. Quoi qu'il en soit, il n'est pas possible de supposer que la place naturellement si forte de Cordes ne fût pas déjà au pouvoir de Montfort avant la destruction de Saint-Marcel, quand nous savons que la contrée tout entière lui était soumise. Le silence de l'histoire prouve seulement qu'elle s'était livrée sans opposition.

Quand on considère l'aspect des lieux, on ne saurait admettre que Cordes n'existait pas encore et comme château et comme agglomération d'habitants. Des populations guerrières ne pouvaient négliger d'occuper la position de Cordes, de

---

(1) Chap. LXII.

(2) Fauriel, p. 171.

beaucoup préférable à toutes celles du voisinage où ils s'étaient établis. Si les souvenirs historiques de Saint-Marcel et de Laguépie, par exemple, remontent plus haut que ceux de Cordes, cela peut tenir à des circonstances fortuites, peut-être à ce que les historiens n'ont pas soupçonné que Mordania fut le synonyme de Cordes.

La ville de Saint-Antonin, située en Rouergue, sur les bords de l'Aveyron, et tout auprès des limites de l'Albigeois, voulut d'abord opposer de la résistance, malgré les exhortations contraires de l'évêque d'Albi, qui commandait l'avant-garde de l'armée de Simon de Montfort et l'avait précédé à Saint-Antonin. La mission de ce prélat était d'éclairer la marche des Français, afin de prévenir les malheurs d'une conquête armée dans un pays où il exerçait une grande influence. Le vicomte de Saint-Antonin, assiégé dans le château de cette ville, fut obligé de se rendre à discrétion, et Simon de Montfort le punit de sa témérité par de sanglantes représailles. Les Croisés se dirigèrent ensuite vers l'Agenais en laissant derrière eux le pays d'Albigeois entièrement soumis.

Le château de Cordes n'appartenait donc plus au comte de Toulouse, car Montfort n'aurait pu aller au delà sans réduire à son obéissance une place si bien défendue par la nature et qui, par sa position exceptionnelle, commandait à une partie de l'Albigeois. La nécessité d'une attaque se serait encore mieux fait sentir si les réfugiés de Saint-Marcel avaient été s'y renfermer pour accroître le nombre des défenseurs de la cause albigeoise. Ils étaient venus dans ce château, épouvantés et suppliants, pour y vivre sous la domination des Croisés et sans doute sous la protection spéciale de l'évêque d'Albi. Ce négociateur de la paix pour le compte de la croisade avait, dans cette contrée, et selon toute apparence à Cordes même, comme nous le verrons plus bas, des droits seigneuriaux importants. Ces droits, ces priviléges, dont il ne pouvait jouir en paix sous l'autorité du comte de Toulouse, son ennemi, et qu'il devait recouvrer par l'intervention de la croisade, n'auraient-ils pas été un des mobiles de l'expédition de Simon de Montfort en Albigeois?

Avant la fin de l'année 1212, celui-ci avait en son pouvoir presque tous les Etats du comte de Toulouse (1), et s'occupait d'une nouvelle organisation à donner aux provinces conquises. La bataille de Muret, fatale à la cause albigeoise (septembre 1213), consacra la domination de Montfort et déposséda complétement de ses domaines la maison de Toulouse (2). Quelques années après, la fortune parut lui redevenir favorable, grâce au réveil dans le Midi du patriotisme national. Une nouvelle croisade fut prêchée en France contre les Albigeois, et Montfort fut tué sous les murs de Toulouse (1218). Sous Amaury, son fils et son successeur, l'opposition du Midi à l'occupation française ne fit que s'accroître. De toute part les populations s'insurgèrent, et les seigneurs prirent les armes pour rentrer en possession de leurs domaines. Amaury de Montfort se porta en 1221 sur l'Albigeois, où son autorité était généralement méconnue, et ne fit que le traverser pour se rendre en Agenais.

Au mois d'août 1222, le comte Raymond VI mourut à Toulouse, après avoir recouvré une grande partie de ses domaines, entre autres l'Albigeois, qu'il transmit à son fils Raymond VII, dit le Jeune.

Son premier soin devait être de prendre possession de ses Etats, de recevoir le serment de fidélité des habitants, de confirmer en échange les anciens priviléges des municipalités, et, pour être agréable aux populations, de leur en accorder au besoin de nouveaux. La charte de Cordes fut faite dans ces circonstances. L'avénement du jeune héritier du comte Raymond VI en dit clairement le motif.

Cette charte ne porte pas le nom du lieu où elle a été écrite,

---

(1) De toutes les places de l'Albigeois l'histoire n'en mentionne qu'une seule, Puycelsi, qui appartenait encore ou qui était momentanément revenue, en 1213, au comte de Toulouse. Guy de Montfort en avait entrepris le siége qu'il leva bientôt après pour aller rejoindre son frère à Castelnaudary (juin 1213).

(2) Les places qui, comme Rabastens et sans doute Puycelsi, malgré leur serment de fidélité à Montfort, s'étaient ralliées à Raymond VI, en furent réduites à implorer la clémence de Simon de Montfort.

de sorte qu'on ignore si elle fut rédigée à Cordes même, en présence du comte, ou si elle fut remise par lui à la députation qui serait venue le trouver dans un autre lieu. On sait qu'il était à Lavaur au commencement d'octobre 1222. La charte de la ville de Cordes est du 4 novembre. Elle est sur parchemin et conserve encore le sceau pendant de cire blanche de Raymond VII avec une double empreinte; d'un côté le comte est assis sur un trône, un glaive à la main, et de l'autre, il est à cheval, la lance en arrêt, et couvert d'un bouclier aux armes de Toulouse.

Ce document a été publié pour la première fois par M. Cl. Compayré, dans ses Etudes historiques et documents inédits sur l'Albigeois, sous le titre de : *Charte de fondation de la ville de Cordes*, par le comte Raymond VII; il commence ainsi : « *In nomine Domini anno incarnationis ejusdem MCCXII, II nonas novembris. Noverint universi præsentem paginam inspecturi quod nos Raimundus Dei gratia dux Narbonæ, comes Tholosæ, marchio provinciæ, filius dominæ Reginæ Johannæ per nos et per omnes hæredes et successores nostros donamus et concedimus libertates quæ inferius scribentur omnibus habitatoribus castrum nostrum de Cordoa quod est situm in territorio Albiensi : in primis concedimus et donamus omnibus illis qui dictum castrum habitare voluerint; quod liceat eis ædificare domum et domos et mansiones pro voluntate sua in quibus nullum censum annualem retinemus*. Le comte se réservait au contraire sur les maisons qui seraient données en gage, vendues ou échangées, certains droits dont nous n'avons pas à nous occuper ici. Nous noterons toutefois qu'il est fait mention à ce sujet, non-seulement du château, mais encore de ses faubourgs, ce qui prouve qu'il s'agissait d'une agglomération d'une certaine importance (2). Le comte de Toulouse ne se

(1) Volumus enim quod non liceat alicui habitanti in dicto castro vel in suburbiis castri in domum suam alicui personæ censum concedere, nisi nobis, ratione pignoris vel venditionis.

(2) *Etudes historiques et documents inédits sur l'Albigeois*, par M. Cl. Compayré. Albi, 1841, p. 398.

contenta pas d'accorder à tous ceux qui voudraient habiter le château de Cordes l'autorisation d'y construire des maisons à leur gré, et sur lesquelles il ne se réservait aucun cens annuel. Il affranchit encore les habitants de plusieurs charges et redevances seigneuriales (1).

La charte s'occupe d'abord des immunités en faveur des maisons à construire et des priviléges offerts à ceux qui viendraient les habiter, parce que c'était sans doute ce qui intéressait le plus pour le moment. Nous sommes portés à croire, en admettant que ces dispositions fussent nouvelles et sans précédents à Cordes, que toutes les autres contenues dans la charte de Raymond VII n'étaient qu'une simple confirmation de coutumes antérieures.

Dans l'article placé à la suite des dispositions prises pour agrandir le château de Cordes et accroître sa population, le comte accorde aux habitants le pouvoir de disposer de leurs biens comme ils l'entendraient; il leur octroie et confirme (*laudamus et confirmamus*) la faculté de faire des testaments, des codicilles et des actes de dernière volonté (2). Ce mot *confirmamus* ne change-t-il pas en certitude une conjecture toute naturelle? Du reste cette conjecture paraîtrait peu douteuse, quand bien même la Charte de 1222 ne contiendrait pas la preuve textuelle d'une confirmation.

Les autres dispositions sont relatives aux causes civiles et criminelles portées devant le bailli du Comte, aux droits à payer par les bouchers et les boulangers, aux peines encourues par ceux qui emploieraient de faux poids et de fausses mesures. Le Comte exempte les habitants des droits de *leude* ou de péage dans toute sa terre d'Albigeois, à moins qu'ils ne soient marchands. Enfin, par l'avant-dernier article, il se réserve sur les fours le droit de fournage tel qu'il était perçu

(1) Item concedimus quod quicumque dictum castrum habitare voluerit sint liberi et ab quista, et ab tallia, et bladada, et ab omni servitute immunes, nisi tamen de sua voluntate nobis servire vellent.

(2) Quam dispositionem et testamentum et codicillos et ultimam voluntatem cuilibet cum hoc præsenti instrumento laudamus et *confirmamus*.

au château de Saint-Marcel (1). Certaines dispositions de la coutume de Saint-Marcel avaient donc été importées à Cordes par ceux qui s'y réfugièrent, en 1212, dans l'espoir d'y trouver un abri plus sûr. Ils n'apportèrent pas en ce lieu un premier noyau d'habitants, ils accrurent la population qui s'y était déjà fixée, et ils furent tenus, dans leur nouvelle résidence, d'acquitter entre autres droits seigneuriaux, ceux qu'ils payaient jadis à Saint-Marcel pour faire cuire leur pain.

La lutte se continua entre Amaury de Montfort et Raymond VII, comte de Toulouse, malgré quelques tentatives de rapprochement. Enfin, Amaury fut obligé, au mois de janvier 1224 de s'éloigner pour toujours du Midi et de revenir en France ;mais il abandonna au roi Louis VIII, le territoire dont son père avait été investi par le Saint-Siége. Le Pape écrivit au Roi pour l'engager à s'entendre avec le comte de Toulouse, et de son côté, celui-ci s'occupa activement de sa réconciliation avec l'Eglise. Il prit l'engagement, au concile de Montpellier (juin 1224), de rester fidèle à la foi catholique, de chasser les hérétiques de ses domaines et de restituer aux églises et aux ecclésiastiques tous les droits dont on les avait dépossédés. On attendait encore l'assentiment de la cour de Rome à cet accord, lorsque l'évêque d'Albi, pour seconder la réaction qui se manifestait envers le clergé, fit la donation, en date du 7 juillet 1224, dont nous avons déjà parlé et que nous allons transcrire textuellement, telle que nous la trouvons dans le Recueil de Doat, à la Bibliothèque impériale.

---

(1) Retinemus nobis furnum et furnos et persolvant nobis *fortnatges* sicut solitum est dari in Castro Sancti Marcelli. — (*Etud. hist.*, p. 400).



Donation *faite par Guillaume, évêque d'Albi, du chapitre de Sainte-Cécile, des églises de Saint-Jean-de Mordania et de Saint-Pierre de Crantol, avec toutes les dîmes, prémices et autres droits ecclésiastiques.*

7° kalendus julii.

Notum sit omnibus hominibus tam præsentibus quam futuris quod nos Guillelmus Dei gratia Albiensis episcopus, perpendentes fidelitatem venerabilis et religiosissimi capituli canonicorum ecclesiæ Sanctæ Ceciliæ sedis nostræ, cognoscentes quod redditus sui sive proventus ad plenum sufficere non valeant, dedimus et concessimus eidem capitulo per nos et per successores nostros ecclesias sancti Johannis de Mordaniam et ecclesiam Sancti Petri de Crantol cum omnibus decimis, præmiciis et oblationibus de feodis ecclesiasticis cunctisque aliis dictæ ecclesiæ pertinentibus in perpetuum possidentes. *Et si in podio vel juxta podium qui de novo construitur, quem homines Cordou sive Mordania nominant, sito infra prædictarum parochias ecclesiarum*, ecclesia sive ecclesiæ, capella sive capellæ fundatæ fuerint cum omnibus pertinentiis suis, mitendo præsenti cedula, in corporalem possessionem cum omnibus supradictis damus eas et concedimus in perpetuum capitulo supradicto tali stabilitate donationis ut infra parochias supradictas vel in podio sive juxta podium superius nominatum, aliquis Religiosus, absque mandato et communi assensu præfati capituli, non possit condere ecclesiam aliquam, oratorium vel capellam retentis nobis nostrisque successoribus omnibus usibus episcopalibus cum synodis et paratis ut hoc in perpetuum ratum habeatur et firmum præsentem cartam in testimonium nostro sigillo et contra sigillo ei fecimus roborari. Actum est hoc anno incarnationis Jesu Christi millesimo ducentesimo vigesimo quarto, septimo kalendas julii (1).

---

(1) Recueil de Doat, à la Bibliothèque impériale. *Titres de l'évêché et cathédrale d'Albi*, tome I, f° 253. — Extrait par Jean de Doat, en 1669, des archives de l'église cathédrale de Sainte-Cécile d'Albi.

Voici en peu de mots le résumé de cette donation : Guillaume, évêque d'Albi, considérant la fidélité de son vénérable chapitre des chanoines de Sainte-Cécile d'Albi, et connaissant l'insuffisance de ses revenus, lui accorde, pour lui et ses successeurs, les églises de Saint-Jean-de-Mordague et l'église de Saint-Pierre-de-Crantol avec leurs dîmes, prémices, oblations, etc., et (remarquons bien le passage suivant) : si, au Pech ou près du Pech qui est construit de nouveau, et que les hommes appellent Cordoa ou Mordania, situé dans les paroisses desdites églises, il était fondé une ou plusieurs églises, une ou plusieurs chapelles, Guillaume, évêque d'Albi, entend qu'elles appartiennent audit chapitre de Sainte-Cécile, en vertu de cette même donation. Tel est, en substance le document inédit bien que souvent cité d'après un simple ouï-dire; il exige, pour être bien compris et bien apprécié, un commentaire qui trouvera sa place dans la dernière partie de ce Mémoire. Nous avons jusqu'ici cherché à découvrir l'origine probable de Cordes, d'après les événements historiques qui précédèrent la charte de Raymond VII, de l'an 1222, où son nom apparaît pour la première fois. Nous venons de faire connaître le texte même de la charte de 1224, qui prouve que Cordoa portait aussi le nom, sans doute primitif, de Mordania. Il nous reste à comparer ces deux documents, à rechercher dans l'histoire des temps postérieurs les faits qui s'y rattachent et peuvent servir à les expliquer. Nous aurons aussi à puiser dans les archives communales de la mairie de Cordes, où nous étudierons le *Libre Ferrat*, précieux livre consulaire de la fin du XIII[e] siècle, dont la date a été mal précisée. Nous aurons enfin à nous demander à quelle époque appartiennent les maisons justement célèbres, qu'on a dit remonter à l'origine de Cordes, et qui offrent les plus beaux spécimens de l'architecture civile au moyen âge.

OBSERVATIONS

SUR QUELQUES DIANTHUS DES PYRÉNÉES (1);

Par E. TIMBAL-LAGRAVE, Pharmacien.

Dans le compte rendu d'une excursion botanique dans les Pyrénées centrales (de Luchon à Castanèse), inséré dans le Bulletin de la Société botanique de France (tom. xi, p. 125), nous avons publié une note (note L, p. 142), dans laquelle nous appelons l'attention des botanistes sur quelques espèces du genre Dianthus, confondus sous les noms de *Dianthus pungens* L. et *D. Requieni* Gren. et Godr.

N'ayant pas alors des documens suffisants pour traiter convenablement la détermination de ces plantes critiques, nous dûmes nous borner à les indiquer comme constituant de simples variétés, en les rattachant aux espèces les plus connues, attendant que de nouvelles recherches nous permissent de leur donner leur véritable valeur spécifique.

Plus heureux aujourd'hui, nous avons pu, après de longues et pénibles recherches dans les herbiers et dans la montagne, réunir une série de matériaux et d'observations, qui nous permettront d'élucider, ou, tout au moins, d'apporter quelque lumière sur la détermination de ces espèces affines et sur leur synonymie.

---

(1) Lues dans la Séance du 2 mai 1867.

I.

Dianthus pungens L. et Auct.

Sous le nom de *Dianthus pungens* Linné, dans le *Mantissa*, 240, décrivit un *Dianthus* qu'on trouvait *in Hispaniæ maritimis*, et dont, selon son habitude, il donna la description suivante. *D. caule suffruticosa, foliis lineari-subulatis petalis integris*. Linné placa le *D. pungens*, ainsi caractérisé, dans une section à part, sous la dénomination de *Frutescentes*, avec le *D. arboreus* de l'île de Crète et le *Fruticosus* de la Grèce.

Reichard, dans le *Systema plantarum* (2. p., 339), après avoir répété la diagnose du *Mantissa*, ajoute en observation la note suivante pour mieux caractériser le *D. pungens* linnéen. *Caules suffruticosi, alternatim dense ramosi folia caulinia, basi connato-vaginantia, conferta, vaginis tegentia ramulos; ramea leviter connexa vaginis distantibus; Omnia linearia planiuscula, angusta, acuminata, subpungentia. Pedunculi ex apice ramulorum lateralium : pedicellis 1-3 floris, Calycis squamæ 4, lanceolatæ calyce paulo breviores, petala integerrima, Laminis longitudine ungium.*

Willdenow (1) répète l'observation de Reichard, que nous venons de citer en entier, parce qu'elle doit servir de base à notre détermination; mais il place en tête la phrase diagnostique suivante, empruntée à Smith, *Act. Soc.* Linn. Lond. 3, p. 301 *D. floribus solitariis, caulibus paucifloris, squamis, calicinis brevissimis mucronatis patentibus, tubo gibbo, petalis integris*. Willdenow ajoute, comme variété le *D. hispanicus*, Asso, syn., n° 371.

Nous ne multiplierons pas les citations empruntées aux autres botanistes de l'école linnéenne, parce qu'ils se sont

(1) Tom. II, pag. 680.

bornés, comme A. Murray (*Syst.*, 343), Gmelin (*Syst.*, 712), à rapporter tout simplement la phrase diagnostique du *Mantissa ;* c'est à peine si quelquefois ils y ont ajouté, comme Persoon (*Syst.*, 448), un ou deux caractères empruntés à Smith (*l. c.*).

Cherchons maintenant à quelle espèce des botanistes modernes la diagnose linnéenne peut être rapportée, tout en prenant en considération l'observation de Reichard, et enfin celle de Willdenow, additionnée par la phrase de Smith, qui, le premier, a étudié l'herbier de Linné après la mort de cet illustre naturaliste.

Si on se borne à prendre isolément la diagnose du *Mantissa* et qu'on considère son peu d'étendue et son laconisme, il n'est pas possible de porter un jugement assuré sur cette difficile question; et l'embarras dans lequel on se trouve devient plus grand quand on remarque que Linné a placé son *Dianthus pungens* dans une section à part, qu'il a caractérisée par l'épithète de *frutescentes*. A côté, comme nous l'avons dit, des *Dianthus arboreus* et *fruticosus*, mais comme on ne trouve pas en Espagne ni en France aucune espèce qui puisse se rapprocher de ces deux plantes; il faut chercher quelques éclaircissements dans l'observation de Reichard, qui avait sans doute compris la difficulté que présentait le texte du *Mantissa*.

Parmi les caractères que présente le *Dianthus pungens* L., d'après Reichard, il en signale qui n'ont pas une grande importance, et qui se présentent même sur plusieurs espèces d'une manière variable, notamment les feuilles et leur mode d'insertion; mais il n'en est pas de même pour les suivants, qui ont pour nous une grande signification. *Caule suffruticosi alternatim dense ramosi*, et, plus bas, *pedicellis 1-3 floris calycibus squamma 4 lanceolata*, *petalis integerrimis ;* » caractères qui ne peuvent se rapporter qu'à une seule espèce appartenant à la région méditerranéenne.

A ces renseignements, ajoutons ceux fournis par Smith et Willdenow, qui ont une autre signification. « *Floribus soli-*

tariis caulibus paucifloris, squamis calycinis brevissimis mucronatis patentibus, » et il ajoute encore *tubo gibbo;* caractère qui convient encore à deux plantes communes dans la même région.

C'est dans l'appréciation de ces différentes descriptions que les auteurs qui ont suivi la periode linnéenne ont attribué le nom de *pungens* à plusieurs espèces. Abandonnant la phrase du *Mantissa* pour celle de Reichard, et quelquefois celle-ci pour celle de Willdenow et de Smith, Poir., dict. 1, p. 524, *D*. C. prod. Dub. bot. gall. Mutel, Fl. fr., et Bentham cat., ont donné le nom de *D. pungens* L. au *D. Brachyanthus* de M. Boissier., qui se rapporte très-bien à la description de Smith,

Plus récemment, MM. Grenier et Godron, Fl. fr., et Cors, 1 p. 234, sont revenus à la phrase du *Mantissa* et à l'observation de Reichard; mais pour établir l'identité de leur *D. pungens* avec celui de Linné, et pour mettre en parallèle les caractères de leur plante avec les descriptions citées, ils sont obligés de donner á quelques caractères insérés dans le *Systema* de Reichard, une signification qui, nous l'avouons, est sujette à controverse, notamment la phrase suivante : *Caules suffruticosi alternatim dense ramosi,* que les restaurateurs du *Dianthus pungens* linnéen sont forcés d'appliquer à la souche ou partie souterraine de la tige, qui a été quelquefois considérée comme faisant partie de la racine par les anciens botanistes.

Pour notre part, nous croyons, avec les auteurs de la Flore de France et de Corse, que Reichard et Linné ont voulu parler, en effet, dans ces expressions, *caule suffruticosi alternatim dense ramosi,* de la souche; mais nous ne pensons pas que les autres caractères de leur plante puissent se rapporter exactement à l'espèce linnéenne pas plus qu'à celle bien différente de Willdenow et de Smith. Tandis que nous avons sous les yeux des échantillons du *D. hispanicus* Asso, qui répondent parfaitement à la description de Reichard et à quelques points essentiels de la diagnose de Smith, nous savons très-bien cependant que

Asso dit très-clairement que son *Dianthus* diffère du *D. pungens* de Linné par les écailles du calice et les tiges non suffrutescentes : « *D. pungens Linnei distinguitur squamis calycinis, et caulibus non suffruticosis* et *reliquis vero Dianthus petalis linearibus.* « Mais il est certain qu'Asso croyait que le mot *suffruticosi* s'appliquait aux rameaux aériens qui, comme nous l'avons dit, ont été pris quelquefois comme représentant la tige ; mais il aurait pu remarquer que les auteurs linnéens accompagnant du signe ♄, les *D. arbòreus et fruticosus,* qui signifie plante frutescente, tandis qu'ils désignent le *D. pungens* comme étant simplement ♃ ou vivace. MM. Grenier et Godron n'ont pas pensé que le *D. Hispanicus* d'Asso puisse être le *D. pungens* linnéen, comme nous le croyons, parce qu'ils avaient sous les yeux des échantillons de cette plante incomplets, qui ne représentaient que les tiges fleuries ; d'un autre côté, la figure donnée (*l. c.*) par Asso de son *Dianthus hispanicus*, représente une tige fleurie de cette plante, sans trace de souche souterraine. Il n'en est rien cependant, car si on arrache, avec quelques précautions, le *D. hispanicus*, on s'aperçoit bientôt que cette plante est pourvue d'une souche rameuse, grosse comme le petit doigt, forte, dure et traçante, beaucoup plus vigoureuse que celle que nous offrent les grosses touffes du *Dianthus pungens* de la Flore de France. Nous mettons sous les yeux des Membres de l'Académie des échantillons de ce *Dianthus*, qui n'a pas été encore trouvé en France, provenant des collines des environs de Grenade, déterminés par M. Reuter, dans lesquels ces caractères sont parfaitement tranchés.

Il est donc démontré pour nous que le *D. hispanicus* Asso est le véritable *Dianthus pungens* L. Il reste à savoir maintenant s'il y a intérêt pour la science de changer les noms de ces plantes déjà consacrés par l'usage ? Logiquement, on pourrait dire, oui ; mais nous ne voyons pas ce que la science y gagnerait ; nous préférerions, au contraire, pour ne pas surcharger la nomenclature, laisser le nom d'*hispanicus* à la plante d'Asso, et celui de *pungens* à celle décrite sous ce nom

par MM. Grenier et Godron ; mais nous proposerons alors d'en changer la synonymie, et dire tout simplement, *D. pungens* Gren. Godr. non L. Nous venons de voir, il y a peu de jours, dans le *Pugillus* Plan. (*Hisp.*, pars. IV, p. 301), de M. Lange, l'un des collaborateurs du *Prodromus Floræ hispanicæ*, en voie de publication, cette synonymie ; mais ce savant botaniste ne dit pas sur quoi ce changement est fondé ; Il en est de même de M. Costa (*In Fl. cataluna*, p. 38) (1).

Le *Dianthus pungens* Gren. et Godr. a été parfaitement décrit dans l'ouvrage que nous avons cité ; nous n'avons rien à ajouter à cette description, si ce n'est cependant que, dans les échantillons que nous avons récoltés à la Fond-de-Comps et à Trancade-d'Ambouilla, et sur d'autres que M. Penchinat nous a donnés, les pétales sont régulièrement dentées, tandis que ces messieurs les disent entiers ou irrégulièrement dentées. Cette différence entre nos deux observations vient sans doute de ce que ces savants floristes réunissent à leur *pungens* une autre espèce à pétales entiers, que nous considérons comme devant constituer une espèce nouvelle, et dont voici la description :

Dianthus insignitus Nob. *D. pungens*, Zetterstedt 1. pl. Pyr. pr., p. 42. — *D. pungens*, *B. insignitus* Timb.-Lagr., *Bull. Soc. bot. fr.*, t. XI, p. 143.

D. fleurs toujours solitaires au sommet des rameaux, écailles du calice atteignant le tiers du tube, ovales brusquement contractées, cuspidées, dressées, appliquées, striées sur le dos, un peu *membraneuses* aux bords ; calice à tube cylindrique *non atténué* au sommet ; dents lancéolées, scarieuses, mucronées et ciliolulées aux bords ; pétales à limbe orbiculaire entiers, contigus, et se recouvrent même quelquefois ; onglet *large et verdâtre* au sommet, *trois fois* plus long que le limbe ;

---

(1) M. Ardoino, Fl. des Alp. marit., p. 62, lui donne le nom de D. *Furcatus* Balb. Ce nom déjà adopté par de Candolle, Fl. Fr. nous paraît devoir lui convenir aussi. — (Note ajoutée pendant l'impression.

corolle glabre à la gorge, anthères moyennes à filets blancs, pollen pourpre foncé, ovaire allongé, ovale non rétrécie; feuilles courtes assez larges à nervure dorsale saillante, striées en dessous, raides, atténuées en pointe aiguë dès le *milieu* du limbe, *un peu* rudes aux bords; souche vivace non suffrutescente émettant des tiges aériennes florifères, et d'autres simplement feuillées; ces dernières sont *très-courtes et ne s'élèvent pas;* elles restent à l'état de rosette; tiges courtes, de 5 à 10 centimètres linos.

Hab. le col de Bacibé, en descendant à Castanèse, en très-grande quantité; il fleurit mi-juillet.

Le *D. insignitus* Nob. a été confondu par plusieurs botanistes avec le *D. pungens* Gren. et Godr., notamment par M. Zetterstedt, qui a réuni aussi sous la même dénomination plusieurs espèces du groupe dont le *D. Requienii* est le type, et dont nous parlerons dans la seconde partie de ce travail,

Le *D. insignitus* Nob. diffère du *D. pungens* Gren. Godr. par sa souche simplement vivace non suffrutescente; par ses tiges fleuries, toujours uniflores, courtes; par ses fleurs à pétales exactement orbiculaires entiers, se recouvrant par les bords; par l'onglet large et verdâtre au sommet; par son calice à tube non atténué au sommet; par les écailles calicinales, atteignant le tiers de la longueur du tube, ovales mucronées; enfin, par sa station plus alpine.

Il diffère aussi du *D. brachyanthus* Boiss., avec lequel il a quelques rapports, par ses tiges plus courtes, uniflores; par ses fleurs plus petites, ses pétales entiers plus pâles; par leur onglet large et verdâtre au sommet; par son calice cylindrique non attenné au sommet ni à la base, et plus long, toutes proportions gardées; par les écailles du calice, ovales contractées en une pointe plus longue; enfin, par sa station.

Le *D. brachyanthus* Boiss. est: comme le *D. pungens* Gr. G., très-répandu dans les Pyrénées orientales espagnoles et françaises : nous l'avons récolté à La Clappe, près de Narbonne; il vient aussi en abondance aux environs de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne). Dans ces diverses stations, il semble

obéir aux influences chimiques du sol et suivre l'élément calcaire de la formation jurassique dont il ne s'éloigne pas. Dans ces diverses stations, ce *Dianthus* présente quelques variations dans les dimensions de ses organes; malgré cela, les caractères spécifiques que présente cette espèce ne varient pas, soit qu'on examine les échantillons de 5 à 10 centim. de la Sierra-Nevada, soit ceux de 2 à 3 décim. de la Clappe et de Saint-Antonin.

Dianthus Requienii, *Gren et Godr. Fl. Fr. et Cors.*, tom. 1, 234.

Le *Dianthus Requienii* a été établi par les auteurs de la Flore de France et de Corse, pour distinguer une plante que ces savants floristes placèrent d'après ses affinités entre le *D. hirtus* Vill. et le *D. pungens* qu'ils venaient de rétablir.

Malheureusement, les échantillons qui servirent de base à leur détermination ne furent pas assez nombreux, et manquant de renseignements sur l'aire de dispersion de leur nouvelle espèce, ils ne purent donner de leur plante une description exacte et complète, comme on peut en juger par la diagnose qu'ils en ont donnée, en cherchant à distinguer le *D. Requienii* du *D. hirtus* Vill.

Voisin du précédent, disent-ils (1), « il s'en distingue aux » caractères suivants : fleur solitaire au sommet de la tige, ou » quelquefois une seconde fleur latérale brièvement pédonculée, écailles calicinales, ovales aiguës, contractées en une arête » herbacée, *lisse* appliquée, calice *plus long et longuement* » *atténué au sommet*, un *peu épaissi à la base*; pétales glabres » à la gorge, à limbe de moitié plus court que l'onglet; an- » thères plus longues et plus étroites; feuilles plus larges, » *linéaires planes dans toute leur longueur*, atténuées seule-

(1) Le *Dianthus hirtus*. Vill. a été divisé depuis par M. Jordan qui a créé à ses dépens les D. vivariensis J. graniticus Jord., etc.

» ment au sommet, mais non subulées, tiges fleuries, angu-
» leuses, glabres et lisses. »

Comme on le voit, cette diagnose est vague et très-incomplète ; elle ne peut servir qu'à distinguer le *D. Requienii* du *Dianthus hirtus* Vill., qui est à son tour une espèce complexe, comme M. Jordan l'a parfaitement démontré. D'un autre côté, si on compare le *D. Requienii* des Pyrénées orientales avec la plante qui porte aussi ce même nom des Pyrénées centrales, on voit que les caractères attribués à leur espèce par les savants auteurs de la Flore de France, ne peuvent en aucune manière leur convenir, pas plus qu'au *Dianthus Requienii* de M. Costa (Introduccion à la Flora de Cataluna) qui, d'après cet auteur serait voisin du *Dianthus multiceps* Costa.

MM. Grenier et Godron donnent à leur *Dianthus Requienii* des tiges uniflores ; cela est très-exact pour le *Dianthus* des Pyrénées orientales, mais ne peut convenir aux espèces de Castanese, si ce n'est à notre *insignitus* qu'ils ont confondu avec le *D. Requienii*, mais, voulant y réunir aussi notre *cognobilis*, ils ajoutent, *ou quelquefois une fleur latérale brièvement pédonculée ;* ils constatent encore que les écailles du calice sont ovales, aiguës et contractées en une arête herbacée, caractère qui ne peut s'appliquer qu'à la plante de Prats-de-Mollo et de la Massane ; celle de Castanèse a les écailles scarieuses, contractées en une arête courte, rigide, nullement herbacée ; ils disent aussi que l'arête est appliquée, tandis qu'elle est éloignée et recourbée en dedans dans la seconde forme de Castanèse ; mais dans celle-ci elle est, il est vrai, herbacée. En continuant notre comparaison, nous trouvons encore que le calice est longuement atténué au sommet, cela s'observe, en effet, sur l'espèce des Pyrénées orientales, mais manque d'exactitude pour celles de Castanèse ; les pétales doivent avoir le limbe de moitié plus court que l'onglet, ce que présente le *D. Requienii* de la région méditerranéenne ; mais il est trois fois plus court dans ceux de Castanèse ; les auteurs de la Flore de France ne parlent pas des dentelures des pétales, caractère très-significatif dans le genre *Dianthus ;* ils placent cependant

leur nouvelle espèce dans la section des *Dianthus* à pétales entiers ou dentées ; celui des Pyrénées orientales les a, en effet dentés, assez régulièrement ; ceux de Castanèse, dans l'un, ils sont irrégulièrement dentés, dans le second, ils sont presque frangés, simulant en petit ceux du *Dianthus monspessulanus* L. et imitant exactement les pétales de notre *Dianthus fallens*, que quelques botanistes considèrent comme un hybride du *Requienii* et *monspessulanus*.

Il résulte donc de nos recherches, que MM. Grenier et Godron ont décrit le *D. Requienii* sur des échantillons des Pyrénées orientales ; mais trompés par une fausse ressemblance, ils ont réuni à ce dernier le Dianthus de Castanèse, qui pour nous constituent deux espèces : en présence de ces faits, constatés sur un très-grand nombre d'individus, récoltés dans plusieurs localités des Pyrénées orientales et centrales, et considérant leur aire de dispersion très-considérable, leur différence de caractères, leurs stations particulières, nous n'hésitons pas à les proposer comme autant d'espèces parfaitement tranchées, se refusant à toute tentative de réunion, à moins d'adopter les idées synthétiques de l'école linnéenne, qu'on cherche à abandonner aujourd'hui que les observations sont plus multipliées, et qu'on connaît mieux les diverses transformations que certaines influences chimiques, physiques ou météorologiques font éprouver aux végétaux.

Nous terminerons ce travail par les descriptions détaillées et différentielles de ces trois espèces.

DIANTHUS REQUIENII, *Gren. et God. Fl. Fr.. 1. p. 234. Excl. Plan. Castan.*

D, fleurs *solitaires* terminales, écailles extérieures du calice ovales-lancéolées, étalées, pointe assez longue égalant presque la moitié de l'écaille ; les extérieures ovales contractées en pointe plus courtes, herbacées et appliquées ; calice ellipsoïde allongé, atténué au sommet, un peu épaissi à la base

strié, dents scarieuses, verdâtres, membraneuses aux bords ; pétales à limbe égalant la *moitié* de l'onglet, régulièrement dentés aux bords, obovales; étamines à filets blancs, feuilles linéaires, planes, repliées au sommet, d'un vert-glauque, un peu pubescentes, souche non suffrutescente, donnent des tiges fleuries et des rosettes de feuilles non florifères, plante très-cœspiteuse, formant des touffes compactes.

Nous avons trouvé cette espèce à Fond-de-Comps. M. Penchinat, dont tous les botanistes connaissent le zèle et la complaisance, nous a donné des échantillons sans nom, récoltés aux Abeilles et à la Massane, elle fleurit fin juin et juillet.

Le *Dianthus Requienii* se distingue de la plante, ou des deux plantes confondues avec lui, par ses fleurs solitaires, par les écailles calicinales de deux sortes, mais toujours à pointe herbacée et appliquées, par le tube du calice très-atténué au sommet, par ses pétales réguliérement dentés, à limbe égalant seulement la moitié de l'onglet, par ses feuilles plus longues, plus étroites et légèrement pubescentes, ainsi que les tiges, enfin par sa station plus méridionale.

DIANTHUS COGNOBILIS, NOB. *D. Requienii*, *Timb.-Lag.*, *Bull.*, *Soc. bot. fr.*, t. XI, p. 143.

D. une ou *deux fleurs solitaires* au sommet des rameaux ; pédoncule de la seconde fleur égalant le calice ou un peu plus court; écailles calicinales toutes appliquées, atteignant à peine le quart du tube du calice, ovales. *brusquement*, en pointe *courte, jaune, scarieuse, non herbacée ;* calice un peu atténué au sommet seulement, jaunâtre à dents scarieuses, pétales non contigus, à limbes *obové* tronqué et non arrondi dans son portour ; denté en scie, dents inégales peu profondes, deux fois plus courtes que l'onglet, ce dernier est étroit, un peu plus large au sommet qu'à la base concolore, anthères allongées, filets blancs rosés, ovaire rétréci, plus étroit que le stigmate, feuilles roides, larges, planes à nervure

saillante striées, un peu rudes aux bords, brusquement en pointe non piquante, souche vivace, épaisse, suffrutescente, donnant des tiges fleuries et des rosettes de feuilles non florifères, comme toutes les espèces de ce groupe.

Fleurs rosées concolores, plante d'un vert gai, formant d'épais gazons, tiges de 10 à 15 centim.

Fleurit mi-juillet à fin août.

Hab. très-répandu dans le massif de la Maladetta, dans les vallées herbeuses de Castanèse au col de Bacibé, à Malibierne et Viella, etc., toujours dans la région alpine supérieure; il ne descend pas dans la région alpine inférieure, et manque sur l'autre versant de la Maladetta, on ne l'a pas rencontrée à la Rencluse, à Paderne, ni à Penna Blanca.

Le *D. cognobilis* Nob. diffère, comme on le voit, du *D. Requienii* Gren. et God. par sa souche suffrutescente. Ses tiges le plus souvent biflores, par les écailles du calice toutes à peu près conformes; ovales brusquement en pointe courte, scarieuses, non herbacées; par le tube du calice élargi à la base, atténué légèrement au sommet seulement, par le limbe de ses pétales, obovale tronqué, inégalement denté en scie, trois fois et non deux fois plus courts que l'onglet, par ses feuilles plus courtes, plus larges et plus roides, enfin par sa station alpine.

Dianthus arragonensis Nob.

D. Fleurs, une ou quelquefois deux, au sommet des rameaux pédoncule de la seconde fleur, bien plus long que la fleur; écailles calicinales de deux sortes, comme dans le *D. Requienii*, les inférieures ovales-lancéolées insensiblement atténuées en arête; *longue, étalée et se recourbant en dedans*, verte *et herbacée*, l'arête est aussi longue que l'écaille qui n'est pas non plus appliquée; les intérieures de même forme mais plus larges et à arête moins longue, plus appliquées, toutes visiblement striées sur le dos, pétales ovales arrondis dans leur pourtour, limbe fortement denté et même frangé, dents

fines, longues et linéaires, onglet du double plus long que le limbe; feuilles vertes fines, molles, striées, pubescentes, atténuées en pointe non résistante, souche grêle, traçante à divisions nombreuses, peu consistantes sans être herbacées, entrelacées, donnant naissance à des tiges fleuries de 15 à 20 centimètres, et des rosettes de feuilles non florifères, éloignées les unes des autres à cause des tiges souterraines qui sont souvent très-longues, ce qui fait que cette espèce forme des gazons bien moins volumineux et moins compactes que le *Requienii* et *cognobilis*.

Fleurs lilas, fleurit mi-juillet à mi-août.

Hab. Les rochers qui dominent la ville de Vénasque (Pyr. centrales), en société avec l'*Ononis arragonensis* L. et quelques autres plantes remarquables.

Ses pétales frangés sont à peu près semblables à ceux de notre *D. fallens*, ce qui nous avait fait d'abord confondre le *D. arragonensis* avec ce dernier; mais celui-ci a les tiges plus élevées, les fleurs plus grandes, la souche est encore plus grêle, et son tube du calice deux fois plus long.

Le *D. arragonensis* Nob., diffère singulièrement du *D. Requienii* et *cognobilis*, notamment par ses fleurs à pétales frangés, sa souche filiforme, traçante, etc., mais il a des rapports en apparence plus tranchés avec le *D. Requienii*, par les écailles du calice herbacées, caractère spécifique dans ce geure; mais avec un peu d'attention, il est facile de voir par leur disposition qu'elles diffèrent complétement; dans le *D. Requienii*, les extérieures sont lancéolées, étalées, dans l'*Arragonensis* elles sont étalées et recourbées et à bords réunis en carène; il se distingue, en outre, de la plante des Pyrénées orientales, par ses fleurs à pétales frangés, par ses pédoncules secondaires trois fois plus longs et par ses feuilles plus longues et plus fines.

Les *Dianthus Requienii* GG. *Cognobilis* N. et *Arragonensis* N., ne peuvent se confondre avec le *D. multiceps* Cost., créé récemment par M. Costa (in. Fl. cataluna). Cette plante, nouvellement distinguée, appartient selon nous, au groupe

du *D. Pungens* GG., par sa touche suffrutescente et par ses fleurs de 2 à 3 sur chaque rameau ; il est même probable que dans les échantillons intermédiaires qui relient le *multiceps* au *Requienii*, dont parle (*l. c.*) M. Costa, se trouvent des formes qui doivent rentrer dans celles que nous venons de décrire quand elles seront mieux étudiées.

A ce groupe appartient encore le *D. Benearnensis* Loret. Mais ce dernier se distingue à son calice cylindrique non atténué et à ses tiges biflores ; il a été indiqué par mon ami *Loret à Gabas* (Hautes-Pyrénées) ; il a été trouvé depuis dans la vallée d'Aure, au port de Moudan, par M. Lézat, et à Castanèse vers Viella, par M. Fourcade.

Sous le nom de *D. attenuatus* Smith, les botanistes confondent deux espèces qui croissent aussi dans les Pyrénées espagnoles et françaises de la région maritime, le *D. attenuatus* Smith et le *D. catalaunicus* Pourr. (in Herb. Salv.). Ce dernier qui serait le même que le *D. lusitanicus* Brot. (Fl. Lus. 2, p. 173), vient naturellement dans les Pyrénées françaises, à Port-Vendres (Penchinat). Il se distingue de l'*attenuatus* Smith, en prenant comme authentique la description de Gren. et God. et les échantillons publiés par Billot, excic , n° 332, par sa souche non suffrutescente, ses rameaux fleuris, grêles, longs de 3 à 4 décim., triflores ; son calice deux fois plus long, ses écailles calicinales *elliptiques* toutes égales, jaunes, scarieuses et terminées par un mucron réduit à un simple point ; à ces caractères vraiment spécifiques, nous pouvons y joindre ceux tirés des organes de végétation dans le *D. attenuatus*, tel qu'on le décrit dans les Flores françaises, et comme nous l'avons vu à Prades, Port-Vendres, Collioure, etc., les souches donnent des tiges fleuries et des rosettes de feuilles non florifères ; ces dernières sont très-longues et atteignent presque la moitié de la hauteur de celles qui donnent des fleurs, tandis que celles du *Catalaunicus* Pourr. sont courtes et rudes, celles de la tige ont le même caractère, la plante est plus raide, plus rude au toucher ; nous nous proposons

d'ailleurs de revenir sur ces deux espèces qui appartiennent à un groupe distinct.

Tel est, Messieurs, le résultat de nos recherches sur ces deux groupes de *Dianthus*, nous aurions voulu apporter à nos déterminations des documents plus affirmatifs, puisés dans des Herbiers authentiques et dans des livres plus nombreux; mais tous ceux qui étudient la botanique en province, s'ils ne sont pas vite dégoûtés de cette science ardue, ne peuvent produire de travaux complets, sur des genres aussi difficiles.

Tableau dichotomique des espèces comprises dans les groupes du Dianthus Pungens et Requienii des auteurs.

1	Écailles calicinales lanceolées...............	2
	Écailles calicinales obovales brusquement mucronées................................	10
2	Écailles du calice terminées en arête longue...	6
	Écailles ext. du calice simplement mucronées..	3
3	Écailles du calice toutes égales..............	4
	Écailles du calice, les deux ext. inégales......	5
4	Tiges triflores, souche suffrutescente, feuilles courtes, rudes, appliquées...............	*D. Catalaunicus.*
	Tiges biflores, souche non suffrutescente, feuilles longues, molles, étalées..............	*D. attenuatus.*
5	Pétales entiers............................	11
	Pétales dentés............................	6
6	Pétales dentés en scie.....................	7
	Pétales frangés...........................	*D. Arragonensis.*
7	Écailles calicinales herbacées................	8
	Écailles calicinales sèches et scarieuses.......	*D. cognobilis.*
8	Écailles étalées, au moins les extérieures.....	9
	Écailles toutes appliquées..................	*D. Benearnensis.*
9	Écailles ext., étalées. Tige uniflore..........	*D. Requienii.*
	Écailles ext., recourbées en dedanstige biflore.	*D. Arragonensis.*
10	Écailles du calice mucronées................	11
	Écailles du calice en arête plus ou moins longues.	12
11	Tige souterraine suffrutescente...............	*D. Hispanicus.*
	Tige souterraine non suffrutescente...........	*D. insignitus.*
12	Pétales entiers, calice globuleux.............	*D. Brachyanthus.*
	Pétales dentés, calice allongé...............	*D. Pungens.*

NOUVEAU GISEMENT DU RENNE,

PRÈS DE TOULOUSE (1);

Par M. le Docteur J.-B. NOULET.

Le rôle important que le Renne a rempli, pendant la période quaternaire, dans la contrée qui est aujourd'hui la France, donne une incontestable valeur aux restes solides de ce ruminant retirés des dépôts alluviens d'ancienne origine. C'est, en effet, à l'aide de gisements de ce genre, lorsqu'ils seront suffisamment nombreux et qu'ils auront été sûrement interprétés, que l'on pourra espérer de préciser l'époque à laquelle le Renne, actuellement confiné dans les régions les plus froides des deux continents, fit son apparition sous notre climat aujourd'hui tempéré, la durée pendant laquelle il s'y maintint, et enfin le temps auquel il cessa d'y vivre (2).

Il y a donc un très-grand intérêt à recueillir tous les matériaux capables de porter quelque jour sur un sujet difficile et dont l'étude est à peine commencée.

C'est dans ces vues que je décrivis, en 1865, les gisements de Venerque (Haute-Garonne), les premiers et les seuls qui

(1) Lu dans la Séance du 16 mai 1867.

(2) Rappelons que des ossements de Renne, souvent modifiés par le travail de l'homme, ont été trouvés en France dans un grand nombre de cavernes et de stations humaines. En ce moment, notre attention ne se porte que sur les gisements, encore relativement rares, dépendant de terrains de transport réguliers.



eussent jusqu'alors révélé la présence du Renne dans des couches régulièrement déposées de la région sous-pyrénéenne. A Venerque, les restes du Renne furent trouvés dans les assises d'un lehm quaternaire, qui recélaient l'Éléphant Mammouth *(Elephas primigenius)*, le Bœuf commun et le Cheval, en même temps, ce qui doit être rappelé, que des cailloux en quartzite, modifiés de main d'homme (1).

Dans la présente note, je me propose de faire connaître un nouveau gisement du Renne et du Cheval, constaté dans le bassin du Girou, aux *Quatre-Coins*, non loin du village de Garidech, arrondissement de Toulouse.

Le domaine des *Quatre-Coins*, appartenant à M. H. Ruffat, est situé vers l'extrémité de la basse colline sur laquelle se trouve bâti le village de Garidech. Le point précis où les ossements que je vais décrire furent exhumés, est la *chambre d'emprunt* déblayée par la compagnie du chemin de fer de Toulouse à Périgueux, sur la propriété de M. Ruffat.

Cet espace, qui touche à la voie ferrée, est situé au pied de la colline, à l'endroit même où le vallon du ruisseau de la Brande débouche dans la vallée du Girou, à droite de cette petite rivière.

Les déblais opérés aux Quatre-Coins furent pratiqués à sept mètres de profondeur, dans le lehm jaune sablo-argileux, assez régulièrement stratifié, qui repose sur les couches du terrain miocène, comme plusieurs coupes naturelles, et le chemin qui remonte la colline vers le village, permettent de le constater.

Ce dépôt fluvial, identique, minéralogiquement parlant, aux sédiments actuels du Girou, se confond tant avec ceux qui appartiennent en propre à la vallée de cette rivière, qu'avec ceux qui, du point que nous étudions, remontent le petit vallon que suit le chemin de fer pour atteindre le niveau de la gare de Montastruc.

---

(1) V. *Fossiles* et *cailloux travaillés des dépôts quaternaires de Clermont et de Venerque*. Toulouse, 1865, broch. in-8°.

Ayant voulu rendre à la culture l'espace déblayé, M. Ruffat y fit pratiquer, en 1865, un défoncement d'un mètre. Ce fut à cette profondeur, à 143 mètres d'altitude et à un niveau supérieur de 10 mètres au lit actuel du Girou, qui coule à un kilomètre plus loin, que les ouvriers rencontrèrent un nombre considérable d'ossements d'animaux, parmi lesquels se trouvait un crâne offrant d'assez fortes dimensions.

Averti de la découverte qui venait d'être faite, M. Ruffat fit rechercher avec soin les os les moins endommagés; mais, à son grand regret, il les vit tomber en poussière à mesure qu'ils séchaient; si bien qu'il ne put conserver que quelques dents et un fragment de corne de ruminant.

Ce sont ces mêmes objets que je dus à l'obligeance de M. de Sambucy-Luzençon, qui, me les ayant présentés pour en avoir la détermination, voulut bien me les offrir avec sa générosité habituelle (mai 1865).

Les dents sont au nombre de six, appartenant exclusivement au Cheval; ce sont cinq molaires supérieures et une pince. Elles sont d'un blanc à peine teinté de bleu par le phosphate de fer. Leur cément, par l'effet d'un long séjour dans une couche habituellement humide, s'en est en grande partie détaché. Ces dents accusent un cheval de taille ordinaire.

Le fragment de corne ou de bois de ruminant revient au Renne; il comprend la base d'un merrain isolée immédiatement au-dessus du pédoncule. Ce morceau a vingt centimètres de long; mais ayant été récemment tronqué à sa partie supérieure, on ne peut rien présumer de ses dimensions lorsque les ouvriers le mirent à découvert.

Il n'existe à la place des deux andouillers que ce morceau portait, que deux tubercules assez effacés. Cet os est blanc, léger, happant fortement à la langue. Il est sensiblement usé à sa surface, ayant été roulé par les eaux qui le délaissèrent avec le lehm qui nous l'a conservé.

Ainsi, des restes de Cheval et de Renne ont été trouvés pêle-mêle dans un dépôt fluvial, à sept mètres de profondeur

au-dessous de la surface du sol cultivé, et à une élévation de dix mètres au-dessus du niveau du lit de la rivière qui coule non loin de là. Ils y furent apportés par un courant qui, à en juger par l'alluvion qu'il déposa, n'avait traversé dans son parcours que les massifs tertiaires de la contrée, alors que les eaux du Girou pouvaient s'élever à un niveau qu'elles sont bien loin d'atteindre aujourd'hui, même dans leurs plus hautes crues. On est donc autorisé à assimiler ce dépôt, quant à la période géologique à laquelle il doit être rapporté, aux gisements de Venerque, que nous avons dit appartenir au terrain quaternaire sous-pyrénéen.

MÉTHODE D'INTERPOLATION DE CAUCHY

MODIFIÉE PAR LA MÉTHODE DES MOINDRES CARRÉS (1);

Par M. DESPEYROUS.

Une fonction d'une ou de plusieurs quantités variables est une *manière d'être* de cette fonction par rapport à ces variables, telle que cette fonction est *bien déterminée*, lorsqu'on donne à ces variables un système de valeurs numériques. Si ces variables sont liés à des constantes par des signes quelconques, soit par les six signes analytiques qui correspondent aux six opérations fondamentales des mathématiques ou par quelques-uns d'entre eux, soit par d'autres signes, la fonction est dite *analytique*. Dans le cas où ces quantités variables sont simples et combinées entre elles ou avec des constantes par quelques-uns de ces six signes, pourvu qu'aucune de ces variables ne soit en exposant, la fonction est appelée *algébrique :* dans le cas où toutes ces variables ou quelques-unes d'entre elles sont en exposant ou engagées sous le signe logarithmique ou sous les signes relatifs aux expressions trigonométriques, soit directes, soit inverses, la fonction est dite *transcendante.*

Mais avec ces signes on ne peut écrire toutes les fonctions, exprimer toutes les manières d'être des grandeurs, les unes par rapport aux autres, dont on a besoin dans les appli-

---

(1) Lu dans la séance du 23 mai 1867.

cations. Ainsi, par exemple, si l'on écarte un pendule de sa position d'équilibre et qu'on l'abandonne à lui-même, la durée des oscillations est une fonction bien déterminée de l'angle d'écart; et cependant il est prouvé que cette fonction ne peut être écrite, sous forme finie, avec les signes analytiques connus. Il est donc certain qu'on fera progresser les sciences mathématiques par la création de nouvelles fonctions de variables, par l'étude de leurs propriétés et par la construction des tables des valeurs numériques qu'elles prennent pour toutes les valeurs arbitraires des variables dont ces fonctions dépendent. Cette création est d'autant plus importante, que l'analyse d'un très-grand nombre de phénomènes de la nature dépend de la détermination d'une fonction, d'une ou de plusieurs variables et des propriétés de cette fonction. C'est la voie dans laqnelle sont entrés avec succès des géomètres distingués de ce siècle ; Legendre, Abel et Jacobi.

En attendant que cette étude soit faite et surtout complète, si toutefois c'est possible, nous devons observer qu'on peut suppléer, dans certaines limites, à cette étude, par les considérations suivantes.

Toute fonction bien déterminée d'une ou de plusieurs variables est, sous certaines conditions de continuité réalisables en général dans les applications de l'analyse à la géométrie, à l'astronomie et à la physique, est, dis-je, développable en série convergente ordonnée suivant les puissances de la variable ou des variables dont cette fonction dépend. En sorte que la série est le type universel de toutes les fonctions. Et alors il s'agit de déterminer les coefficients des premiers termes de la série dont la somme donne, sans erreur sensible, les valeurs de la fonction. Ces coefficients se déterminent quand on connaît un certain nombre de valeurs de la fonction, valeurs fournies par l'observation, correspondantes à des valeurs données des variables dont elle dépend; coefficients

qui servent ensuite à déterminer les valeurs de la fonction qui se rapportent à des valeurs intermédiaires de ces mêmes variables.

Plusieurs formules ont été proposées pour cet objet : celles de Newton, de Lagrange et de Laplace; mais aucune d'elles ne peut ni déterminer le degré d'approximation obtenu dans la détermination des valeurs numériques de la fonction correspondante à des valeurs intermédiaires des variables, ni préciser le nombre de termes qui doivent être conservés dans la série. Ces méthodes d'interpolation ont de plus l'inconvénient d'obliger le calculateur à conserver autant de termes que de valeurs numériques fournies par l'observation, quoique, dans certains cas, un plus petit nombre de termes suffirait pour atteindre l'approximation demandée.

La méthode d'interpolation de Cauchy permet au contraire de faire concourir autant d'observations qu'on voudra, c'est-à-dire un nombre quelconque de valeurs numériques de la fonction, à la détermination des coefficients d'un plus petit nombre de termes, et de déterminer le nombre de termes qu'on doit conserver dans la série pour avoir l'approximation demandée. De plus, elle offre des équations de condition à l'aide desquelles le calculateur peut être averti immédiatement de la plus petite erreur de calcul. Mais ce grand géomètre ne détermine pas ces coefficients par la méthode la plus sûre, la plus exacte. Il prend des moyennes ou des calculs qui conduisent à des résultats moins approchés que ceux que fournit l'admirable *méthode des moindres carrés.*

Tout en conservant les deux précieux avantages de la méthode d'interpolation de Cauchy, ci-dessus énoncés, nous déterminons par la méthode des moindres carrés les coefficients des termes qui doivent être conservés dans la série; et nous trouvons des équations de conditions analogues à celles de Cauchy, mais qui en diffèrent, équations qui per-

mettent au calculateur de s'apercevoir immédiatement de la plus légère erreur de calcul, avantage très-précieux dans les applications numériques. C'est en cela que consiste la modification que nous avons introduite dans la méthode d'interpolation de cet illustre géomètre, modification qui a pour effet de déterminer plus exactement les coefficients des termes à conserver dans la série, et de diminuer par suite, dans certains cas, le nombre de ces termes pour obtenir cependant la même approximation.

Nous terminons ce travail par une application de cette méthode, ainsi modifiée, au développement de la longitude géométrique d'une planète ou d'une comète en série convergente ordonnée suivant les puissances ascendantes du temps; problème dont la solution est indispensable dans la détermination des orbites des astres à l'aide d'observations géocentriques.

Soit y une fonction d'une seule variable x développable en série convergente ordonnée suivant les puissances de cette variable, ou plus généralement suivant d'autres fonctions de x que je représenterai par p, q, r, s, t,...; en sorte que l'on ait

$$(1) \qquad y = ap + bq + cr + ds + et + \ldots\ldots$$

On connaît les valeurs numériques que prennent y et les fonctions connues $p, q, r,\ldots$ pour les nombres $x_1, x_2, x_3,\ldots, x_m$ attribués à la variable x; valeurs que nous représenterons respectivement par $y_1, y_2,\ldots, y_m$; $p_1, p_2,\ldots, p_m$; $q_1\ldots, q_2,\ldots, q_m$, et ainsi de suite pour les autres. Et la question consiste à déterminer combien de termes doivent être conservés dans la série (1), et les valeurs numériques des coefficients des termes conservés pour que la valeur de y qui en résulte, pour un nombre donné à x compris entre les nombres attribués à cette variable $x_1, x_2\ldots, x_m$, diffère de la valeur exacte de y, pour ce même nombre, d'une quantité inférieure

aux erreurs que comportent les observations. Le nombre des valeurs précédentes attribuées à la variable x est supérieur au nombre de termes conservés, ou tout au moins égal à ce nombre.

Les valeurs numériques des coefficients a, b, c,... des termes conservés doivent donc satisfaire le plus exactement possible aux m identités.

$$(2)\qquad \begin{aligned} y_1 &= ap_1 + bq_1 + cr_1 + ds_1 + \ldots, \\ y_2 &= ap_2 + bq_2 + cr_2 + ds_2 + \ldots, \\ &\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots \\ y_m &= ap_m + bq_m + cr_m + ds_m + \ldots \end{aligned}$$

En désignant respectivement par ε_1, ε_2,..., ε_m, les erreurs commises en ne prenant que le premier terme du second membre de chacune de ces égalités, on a

$$\begin{aligned} y_1 &= ap_1 + \varepsilon_1 \\ y_2 &= ap_2 + \varepsilon_2 \\ &\ldots\ldots\ldots \\ y_m &= ap_m + \varepsilon_m. \end{aligned}$$

Or, si on détermine a par la condition que la somme $\varepsilon_1^2 + \varepsilon_2^2 + \ldots + \varepsilon_m^2$ soit la plus petite possible, c'est-à-dire que la fonction du second degré en a

$$(y_1 - ap_1)^2 + (y_2 - ap_2)^2 + \ldots + (y_m - ap_m)^2$$

soit minimum; cette somme étant très-petite, chacune de ces erreurs ε_1, ε_2,..., ε_m sera à fortiori très-petite; et la valeur de a, ainsi déterminée, sera telle qu'on pourra poser

$$y = ap,$$

et se servir de cette équation pour avoir les valeurs de y relatives à celles de x comprises entre les valeurs extrêmes de

cette variable indépendante. Et on saura qu'il en est ainsi dans les applications si les différences, faciles à calculer dès qu'on connaîtra la valeur de a, y_1-ap_1, $y_2-ap_2,\ldots, y_m-ap_m$ sont très-petites et comparables aux erreurs que comportent les observations.

Admettons que cela soit; dans cette hypothèse la valeur de a devant rendre minimum la fonction du second degré en a qui précède, cette valeur doit annuler la dérivée par rapport à a de cette fonction, et par suite vérifier l'équation

$$(y_1-ap_1)p_1+(y_2-ap_2)p_2+\ldots+(y_m-ap_m)p_m=0,$$

de laquelle on déduit

$$a=\frac{\Sigma py}{\Sigma p^2}$$

le signe Σ s'étendant aux m valeurs de x.

Réciproquement, cette valeur rendra nécessairement minimum la fonction du second degré en a; car cette fonction étant du second degré, la dérivée est du premier degré et par suite elle n'a qu'un minimum ou qu'un maximum, ou ni l'un ni l'autre : mais elle est essentiellement *positive* pour toute valeur de a, donc elle a un minimum; et la valeur de a qui correspond à cet état de grandeur est celle qui vient d'être déterminée. De plus, pour une même valeur de cette somme de carrés, les erreurs individuelles ε_1, $\varepsilon_2,\ldots, \varepsilon_m$ seront d'autant plus petites que le nombre m sera grand. Enfin, dans notre hypothèse, on doit prendre pour déterminer y, pour toute valeur de x comprise entre les valeurs extrêmes de la variable x, l'équation

$$y=\frac{\Sigma py}{\Sigma p^2}p.$$

Si, au contraire, les différences y_1-ap_1, $y_2-ap_2,\ldots$, y_m-ap_m ne remplissent pas les conditions énoncées plus haut; en adoptant la valeur précédente de a, on peut poser dans tous les cas

(3) $$y = \frac{\Sigma py}{\Sigma p^2} p + \Delta y,$$

Δy désignant la correction que doit subir la valeur approchée de y fournie par l'équation précédente. Et pour déterminer Δy il suffira de faire sur l'équation (3) ce que nous avons fait sur l'équation (1).

A cet effet, multiplions respectivement les deux membres de chacune des égalités (2) par p_1, p_2,..., p_m; ajoutons la somme des produits membre à membre, et divisons les deux membres de l'équation obtenue par Σp_2; on obtient ainsi

$$\frac{\Sigma py}{\Sigma p^2} = a + b\frac{\Sigma pq}{\Sigma p^2} + c\frac{\Sigma pr}{\Sigma p^2} + d\frac{\Sigma ps}{\Sigma p^2} + \ldots;$$

et par suite la valeur de Δy, définie par l'équation (3), est donnée par l'équation

$$\Delta y = b\Delta q + c\Delta r + d\Delta s + e\Delta t + \ldots,$$

en posant pour abréger

(4)
$$q - \frac{\Sigma pq}{\Sigma p^2} p = \Delta q$$
$$r - \frac{\Sigma pr}{\Sigma p^2} p = \Delta r$$
$$s - \frac{\Sigma ps}{\Sigma p^2} p = \Delta s$$
$$\ldots\ldots\ldots\ldots$$

Cette valeur de Δy produit, pour les m valeurs de x, les m égalités

(5)
$$\Delta y_1 = b\Delta q_1 + c\Delta r_1 + d\Delta s_1 + e\Delta t_1 + \ldots,$$
$$\Delta y_2 = b\Delta q_2 + c\Delta r_2 + d\Delta s_2 + e\Delta t_2 + \ldots,$$
$$\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots$$
$$\Delta y_m = b\Delta q_m + c\Delta r_m + d\Delta s_m + e\Delta t_m + \ldots,$$

entièrement analogues aux égalités (2) et dans lesquelles les

différences premières Δy, Δq, Δr,.., sont faciles à calculer à l'aide de l'équation (3) et des relations (4). De là il suit qu'un raisonnement entièrement semblable à celui dont nous nous sommes servi pour déterminer le coefficient a, prouverait que la valeur du coefficient b est déterminée par la relation

$$b = \frac{\Sigma \Delta q \Delta y}{\Sigma (\Delta q)^2},$$

et qu'on pourrait prendre pour Δy l'expression

$$(6) \qquad \Delta y = \frac{\Sigma \Delta q \Delta y}{\Sigma (\Delta q)^2} \Delta q,$$

si les différences $\Delta y_1 - b\Delta q_1$, $\Delta y_2 - b\Delta q_2$,..., $\Delta y_m - b\Delta q_m$, calculées avec cette valeur de b, étaient très-petites et comparables aux erreurs d'observation. En sorte que dans cette hypothèse on a, pour toute valeur de x comprise entre les valeurs extrêmes de cette variable,

$$(7) \qquad y = \frac{\Sigma p y}{\Sigma p^2} p + \frac{\Sigma \Delta q \Delta y}{\Sigma (\Delta q)^2} \Delta q.$$

Si, au contraire, ces différences ne remplissent pas ces conditions, en adoptant la même valeur de b, on peut poser dans tous les cas

$$(8) \qquad \Delta y = \frac{\Sigma \Delta q \Delta y}{\Sigma (\Delta q)^2} \Delta q + \Delta^2 y,$$

$\Delta^2 y$ désignant la correction que doit subir la valeur approchée de Δy fournie par l'équation (6). Et pour déterminer $\Delta^2 y$ il suffira de faire sur l'équation (8) ce qui a été fait sur les équations (1) et (3). Ainsi, on devra multiplier respectivement les deux membres de chacune des m égalités (5) par Δq_1, Δq_2,..., Δq_m, faire la somme des produits membre à membre, et diviser les deux membres de l'équation obtenue par $\Sigma(\Delta q)^2$. On obtiendra, par ce calcul, l'équation

$$\frac{\Sigma \Delta q \Delta y}{\Sigma (\Delta q)^2} = b + c \frac{\Sigma \Delta q \Delta r}{\Sigma (\Delta q)^2} + d \frac{\Sigma \Delta q \Delta s}{\Sigma (\Delta q)^2} + \ldots,$$

et par suite cette expression de $\Delta^2 y$

$$\Delta^2 y = c\Delta^2 r + d\Delta^2 s + e\Delta^2 t + \ldots$$

en posant pour abréger

$$\Delta r - \frac{\Sigma \Delta q \Delta r}{\Sigma (\Delta q)^2} \Delta q = \Delta^2 r$$

(9) $$\Delta s - \frac{\Sigma \Delta q \Delta s}{\Sigma (\Delta q)^2} \Delta q = \Delta^2 s$$

$$\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots$$

Cette valeur de $\Delta^2 y$ produit, pour les m valeurs de x, les m égalités

$$\Delta^2 y_1 = c\Delta^2 r_1 + d\Delta^2 s_1 + e\Delta^2 t_1 + \ldots$$
$$\Delta^2 y_2 = c\Delta^2 r_2 + d\Delta^2 s_2 + e\Delta^2 t_2 + \ldots$$
$$\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots\ldots$$
$$\Delta^2 y_m = c\Delta^2 r_m + d\Delta^2 s_m + e\Delta^2 t_m + \ldots$$

entièrement analogues aux égalités (2) et (5), et dans lesquelles les différences secondes $\Delta^2 y$, $\Delta^2 r$, $\Delta^2 s$,... sont faciles à calculer avec l'équation (8) et avec les relations (9). D'où il suit qu'un même raisonnement prouverait qu'en prenant pour le coefficient c la valeur

$$c = \frac{\Sigma \Delta^2 r \Delta^2 y}{\Sigma (\Delta^2 r)^2},$$

celle de $\Delta^2 y$ serait déterminée par l'équation

(10) $$\Delta^2 y = \frac{\Sigma \Delta^2 r \Delta^2 y}{\Sigma (\Delta^2 r)^2} \Delta^2 r$$

dans le cas où les différences $\Delta^2 y_1 - c\Delta^2 r_1$, $\Delta^2 y_2 - c\Delta^2 r_2$,..., $\Delta^2 y_m - c\Delta^2 r_m$, calculées avec cette valeur de c, seraient très-petites et comparables aux erreurs d'observation. En sorte que, dans cette hypothèse, on aurait pour toute valeur

de x, comprise entre les valeurs extrêmes de cette variable

$$(11) \qquad y = \frac{\Sigma p y}{\Sigma p^2} p + \frac{\Sigma \Delta q \Delta y}{\Sigma (\Delta q)^2} . \Delta q + \frac{\Sigma \Delta^2 r \Delta^2 y}{\Sigma (\Delta^2 r)^2} \Delta^2 r.$$

Si, au contraire, ces différences ne remplissaient pas ces conditions, en adoptant la même valeur de c on pourrait poser dans tous les cas

$$(12) \qquad \Delta^2 y = \frac{\Sigma \Delta^2 r \Delta^2 y}{\Sigma (\Delta^2 r)^2} . \Delta^2 r + \Delta^3 y,$$

$\Delta^3 y$ désignant la correction que devrait subir la valeur approchée de $\Delta^2 y$ fournie par l'équation (10). Et pour avoir $\Delta^3 y$ il suffirait de faire sur l'équation (12) ce qui a été fait sur les équations (1), (3), (8), et ainsi de suite.

En résumé, y est une fonction de x développable en série convergente ordonnée suivant d'autres fonctions de x et donnée par l'équation (1); on connaît les m valeurs que prennent y et les fonctions $p, q, r\ldots$, pour m valeurs de la variable indépendante x, et nous avons dit d'une manière exacte en quoi consistait la question à résoudre.

Or, si on prend, pour le coefficient a, la valeur

$$a = \frac{\Sigma p y}{\Sigma p^2},$$

et si les différences $y_1 - a p_1$, $y_2 - a p_2, \ldots$, $y_m - a p_m$ calculées avec cette valeur de a sont comparables aux erreurs que comportent les observations, on arrêtera la série (1) au premier terme, et les valeurs de y déterminées par l'équation

$$y = \frac{\Sigma p y}{\Sigma p^2} . p,$$

pour les valeurs de x comprises entre les valeurs extrêmes de cette variable, seront admissibles.

Si, au contraire, ces différences ne remplissent pas cette condition; en prenant pour le coefficient b la valeur

$$b = \frac{\Sigma \Delta q \Delta y}{\Sigma (\Delta q)^2}$$

on pourra arrêter la série (1) au deuxième terme et calculer y, pour les mêmes valeurs de x, par la formule

$$y = \frac{\Sigma p y}{\Sigma p^2} \cdot p + \frac{\Sigma \Delta q \Delta y}{\Sigma (\Delta q)^2} \cdot \Delta q$$

dans le cas où les différences $\Delta y_1 - b\Delta q_1$, $\Delta y_2 - b\Delta q_2, \ldots$, $\Delta y_m - b\,\Delta q_m$, calculées avec cette valeur de b et avec les équations (3) et (4), seraient très-petites et comparables aux erreurs que comportent les observations.

Si, au contraire, ces différences ne remplissent pas cette condition; en prenant pour le coefficient c la valeur

$$c = \frac{\Sigma \Delta^2 r \Delta^2 y}{\Sigma (\Delta^2 r)^2},$$

on pourra arrêter la série (1) au troisième terme et calculer y, pour les mêmes valeurs de x, par la formule

$$y = \frac{\Sigma p y}{\Sigma p^2} \cdot p + \frac{\Sigma \Delta q \Delta y}{\Sigma (\Delta q)^2} \cdot \Delta q + \frac{\Sigma \Delta^2 r \Delta^2 y}{\Sigma (\Delta^2 r)^2} \cdot \Delta^2 r$$

dans le cas où les différences $\Delta^2 y_1 - c\Delta^2 r_1$, $\Delta^2 y_2 - c\Delta^2 r_2 \ldots$, $\Delta^2 y_m - c\Delta^2 r_m$, faciles à calculer avec cette valeur de c et avec les relations (8) et (9), seront comparables aux erreurs d'observation.

Si, au contraire, ces mêmes différences ne remplissent pas cette condition, on peut continuer de la même manière. On doit prendre un terme de plus dans la série (1), le quatrième; calculer son coefficient d par une formule analogue dont la loi de formation est facile à saisir :

$$d = \frac{\Sigma \Delta^3 s \Delta^3 y}{\Sigma (\Delta^3 s)^2};$$

calculer les différences $\Delta^3 y_1 - d\Delta^3 s_1$, $\Delta^3 y_2 - d\Delta^3 s_2, \ldots$, $\Delta^3 y_m - c\Delta^3 s_m$; et continuer ainsi jusqu'à ce que l'on parvienne à

des différences dont les valeurs particulières soient comparables aux erreurs que comportent les observations.

On parviendra nécessairement à ce résultat puisque, par hypothèse, la série (1) est convergente, et que les différences des divers ordres de y vont généralement en diminuant. Et, si l'ordre de ces différences est h, le nombre de termes conservés de la série (1) proposée sera égal à $h+1$; et la valeur de y sera donnée par une équation analogue aux précédentes, le nombre de termes au second membre sera égal à $h+1$, termes dont la loi de formation est évidente.

Vérifications. — Cette méthode d'interpolation a l'avantage non-seulement de déterminer avec précision le moment où le calcul doit s'arrêter en fournissant des différences comparables aux erreurs d'observation, mais encore de fournir de nombreuses vérifications numériques.

En multipliant en effet les deux membres de la première des relations (4) par p, remplaçant x successivement par x_1, $x_2, \ldots, x_m$ et en faisant la somme des résultats, on obtient $\Sigma p\Delta q = o$. Les autres relations (4) donneraient des résultats analogues. Ainsi, les valeurs numériques de p, Δq, Δr, $\Delta s, \ldots$, sont assujetties aux relations

$$\Sigma p\Delta q = o, \quad \Sigma p\Delta r = o, \quad \Sigma p\Delta s = o, \ldots$$

De même les relation (9) donneraient

$$\Sigma \Delta q \Delta^2 r = o, \quad \Sigma \Delta q \Delta^2 s = o, \quad \Sigma \Delta q \Delta^2 t = o, \ldots;$$

et ainsi de suite pour les différences d'ordres supérieurs.

Si actuellement on multiplie les deux membres de l'équation (3) par p, si on remplace dans l'équation résultante x successivement par x_1, $x_2, \ldots, x_m$, et si on fait la somme, on obtient immédiatement $\Sigma p\Delta y = o$. Et l'équation (8), ainsi que les équations analogues, donneraient, par le même calcul, les relations dont la loi de formation est facile à saisir :

$$\Sigma p\Delta y = o, \quad \Sigma \Delta q \Delta^2 y = o, \quad \Sigma \Delta^2 r \Delta^3 y = o, \ldots,$$

auxquelles les valeurs numériques de p, Δq, $\Delta^2 r$,..., et de Δy, $\Delta^2 y$, $\Delta^3 y$, doivent satisfaire identiquement.

Ces nombreuses vérifications permettent de s'apercevoir immédiatement de la plus légère erreur de calcul ; elles sont donc très-utiles dans les applications numériques.

APPLICATION.

Nous allons appliquer les formules précédentes au développement de la longitude et de la latitude géocentriques d'une planète ou d'une comète ; problème dont la solution est utile pour déterminer les éléments elliptiques d'un astre, à l'aide d'observations astronomiques de cet astre faites à diverses époques.

Soit l la longitude géocentrique d'un astre variable avec le temps t; l est développable en série convergente ordonnée suivant les puissances ascendantes de la variable t; et on a par la série de Taylor

$$l - lo = \frac{dlo}{dt} t + \frac{d^2lo}{dt^2}\frac{t^2}{1.2} + \frac{d^3lo}{dt^3}\frac{t^3}{1.2.3} + \ldots,$$

dans laquelle lo, $\frac{dlo}{dt}$, $\frac{d^2lo}{dt^2}$, $\frac{d^3lo}{dt^3}$....., désignent les valeurs numériques que prennent la fonction et ses dérivées, par rapport au temps, 1e, 2e, 3e,... pour une époque, d'ailleurs arbitraire, prise pour origine du temps. Supposons que cette époque se rapporte à l'une des observations, et soit lo la valeur de l pour cette époque, l'unité de temps étant le jour moyen.

Toute méthode de détermination des éléments *elliptiques* d'un astre, planète ou comète, exige que l'on connaisse, pour la longitude, lo et les trois premières dérivées $\frac{dlo}{dt}$, $\frac{d^2lo}{dt^2}$, $\frac{d^3lo}{dt^3}$,

et les quantités analogues pour la latitude. Donc cette détermination exige qnatre observations au moins géocentriques. C'est à trouver les valeurs numériques de ces coefficients que servent les méthodes d'interpolation. Et comme nous l'avons remarqué déjà, si on avait un plus grand nombre d'observations géocentriques de l'astre, il ne faudrait pas les faire servir à trouver un plus grand nombre de dérivées dans le but unique d'avoir avec plus d'approximation les trois premières qui, seules, sont utiles. Car en agissant ainsi le but n'est pas généralement atteint ; mais il faut faire concourir toutes ces observations à la détermination la plus exacte possible, et d'autant plus exacte que ce nombre d'observations sera grand, des trois premières dérivées ; ce que fait la méthode d'interpolation de Cauchy à l'aide de la modification que nous lui avons fait subir.

Cela posé, les formules appliquées au cas actuel donnent

$$\frac{dlo}{dt} = \frac{\Sigma t l}{\Sigma t^2},$$

$$\frac{d^2 lo}{dt^2} = \frac{\Sigma \Delta q \Delta l}{\Sigma (\Delta q)^2},$$

$$\frac{d^3 lo}{dt^3} = \frac{\Sigma \Delta^2 r \Delta^2 l}{\Sigma (\Delta^2 r)^2},$$

les différences Δq, Δl, $\Delta^2 r$, $\Delta^2 l$, étant données par les formules

$$\Delta q = t^2 - \frac{\Sigma t^3}{\Sigma t^2} . t$$

$$\Delta r = t^3 - \frac{\Sigma t^4}{\Sigma t^2} . t$$

$$\Delta l = l - \frac{\Sigma t l}{\Sigma t^2} . t$$

$$\Delta^2 r = \Delta r - \frac{\Sigma \Delta q \Delta r}{\Sigma (\Delta q)^2} . \Delta q$$

$$\Delta^2 l = \Delta l - \frac{\Sigma \Delta q \Delta l}{\Sigma (\Delta q)^2} . \Delta q.$$

On aurait des formules analogues pour la latitude géocentrique.

Dans le cas des planètes la longitude et la latitude géocentriques peuvent être obtenues par l'observation à une seconde sexagésimale près; et dans le cas des comètes, dont la lumière est très-faible, et présentent quelquefois un noyau très-peu formé, l'erreur sur les déterminations de ces deux angles peut être de quatre et même de cinq secondes sexagésimales. Donc, pour pouvoir se servir avec certitude des déterminations précédentes, il faut que les valeurs de $\Delta^3 y$ correspondantes aux observations et faciles à calculer par la méthode soient inférieures dans le cas des planètes à $1''$ et dans celui des comètes à $4''$ ou $5''$.

DISCUSSION

SUR LE

PARALLÈLE DES MEMBRES THORACIQUES ET PELVIENS (1);

Par M. LAVOCAT.

I.

L'ANATOMIE descriptive de l'homme s'est élevée, de nos jours, à un degré qui atteint presque la perfection. Le mérite incontestable des auteurs, l'exposé méthodique et précis des détails, la beauté remarquable de l'iconographie, tout concourt à illustrer la science qui sert de base à l'édifice médical.

Mais, par le fait même de sa spécialité, exclusivement appliquée à l'homme, cette anatomie a peu d'aptitude pour les vues générales de la zoologie qui, pour être bien interprétées, nécessitent au moins quelques données comparatives.

En effet, dans les ouvrages les plus récents et les plus estimés, on constate, avec regret, la manière dont les grandes lois de l'organisation sont comprises et appliquées.

Notre intention n'est point d'examiner successivement toutes les questions d'anatomie philosophique où l'erreur s'est établie : cette revue nous entraînerait beaucoup trop loin. Nous voulons borner nos observations au parallèle des membres thoraciques et pelviens.

Ce sujet qui, de tout temps, a préoccupé les naturalistes, a été traité, à la fin du siècle dernier, par Winslow et surtout par Vicq-d'Azyr.

---

(1) Lue dans la séance du 18 juillet 1867.

Il a été repris, dans ces dernieres années, par M. Ch. Martins, de Montpellier, qui est loin, selon nous, d'avoir éclairci la question, en substituant une hypothèse complexe à la simple réalité, telle que l'avait précédemment exposée M. Flourens, dans un mémoire où se trouve la véritable solution du problème.

Nous verrons bientôt que, de nos jours, les auteurs d'anatomie humaine ont adopté plus ou moins, soit la doctrine de Vicq-d'Azyr, soit la théorie de M. Martins, et que pas un n'a suivi la voie tracée par M. Flourens.

II.

Dans l'examen que nous entreprenons, nous pouvons laisser de côté les comparaisons de l'épaule et de la hanche, de la main et du pied. L'analogie qui existe entre les diverses parties de ces régions est tellement évidente, qu'elle ne pouvait être méconnue. Comment, en effet, se refuser à voir, d'une part, que l'ilium correspond au scapulum, le pubis à la clavicule et l'ischium au coracoïdien ; et, d'autre part, que le carpe, le métacarpe et les phalanges de la main en pronation sont exactement répétés par le tarse, le métatarse et les phalanges du pied.

En réalité, les difficultés ne sont pas plus grandes pour les autres sections des membres, c'est-à-dire pour l'humérus et le fémur, pour les os de l'avant-bras et de la jambe. Mais, comme nous le verrons, les anthropotomistes se sont créé des difficultés contre lesquelles toutes leurs tentatives de comparaison des membres ont échoué jusqu'à présent.

Déjà, avant Vicq-d'Azyr, on cherchait à établir le parallèle des membres, en plaçant l'extrémité supérieure de l'homme près de l'extrémité inférieure du même côté ; mais la main, en supination, ne pouvait être comparée au pied en pronation. Alors, on essaya de retourner, non pas seulement la main, mais aussi le bras et l'avant-bras : il en résulta nécessairement que, si le rapport de la main avec le pied était

devenu exact, il y avait opposition entre l'humérus et le fémur, la tête articulaire de l'un étant en dehors et celle de l'autre en dedans.

Croyant lever tout obstacle, Vicq-d'Azyr imagina de comparer le membre supérieur droit, retourné au membre inférieur gauche. Par ce moyen, il obtint des rapports directs pour la tête de l'humérus et du fémur; mais, en même temps, une situation inverse pour le pouce de la main et du pied.

L'erreur de Vicq-d'Azyr aurait probablement moins vécu, si Cuvier ne l'avait pas adoptée plus tard, en déclarant que *c'est la droite d'une paire de membres qu'il faut comparer à la gauche de l'autre.*

III.

En 1857 et 1862, M. Martins, jugeant insuffisantes les tentatives de ses prédécesseurs, proposa un autre mode de démonstration. Comme principe, il chercha à prouver que l'humérus est tordu de 180 degrés, chez l'homme et les mammifères, et de 90 degrés chez les cheiroptères, les oiseaux et les reptiles. En conséquence, afin de comparer le membre inférieur de l'homme au membre supérieur du même côté, la *main restant en supination*, il conseilla de détordre l'humérus, de telle sorte que la moitié supérieure étant fixe, la moitié inférieure soit retournée, ainsi que l'avant-bras et la main. Par suite de ce pivotement d'un demi-tour, ce qui est postérieur devient antérieur, ce qui est externe devient interne, et il y a, suivant l'auteur, rapport exact des diverses parties du membre thoracique avec celles du membre pelvien.

Malgré le talent et la science que M. Martins a déployés pour soutenir cette thèse, la torsion de l'humérus est loin d'être démontrée. Elle n'est pas réelle, dit-il, elle n'est que virtuelle. Selon nous, elle est imaginaire. C'est une hypothèse inacceptable, qui semble n'être avancée que pour laisser l'avant-bras et la main de l'homme en état de supination.

En effet, si l'on applique le même procédé aux quadrupèdes (qu'il importe de ne pas perdre de vue en cette ques-

tion), si l'on vient à détordre l'humérus, on produit l'inversion de l'avant-bras et de la main à comparer avec la jambe et le pied du même côté, et le parallèle, qui était exact avant l'opération, se trouve, par cela même, complétement détruit.

En outre, dans la comparaison que M. Martins établit entre les os de l'avant-bras et ceux de la jambe, il admet que l'extrémité supérieure du tibia et la rotule représentent la partie supérieure du radius et du cubitus, parce que, suivant lui, l'extrémité supérieure du péroné, au lieu de rester libre, est en coalescence avec celle du tibia. Cette assertion est encore une erreur, bien que M. Martins cherche à l'appuyer sur de nombreux arguments comparatifs et même sur le principe des connexions.

Pourquoi supposer tant de complication? Pourquoi surtout ce passage d'une partie osseuse à une autre? Qu'il y ait balancement organique, c'est évident; mais une transposition n'est pas admissible.

D'ailleurs, cette fausse manière de voir procède d'une autre erreur qui consiste à regarder la rotule comme analogue à l'olécrâne. Cependant, il était facile de reconnaître que le noyau épiphysaire de l'olécrâne correspond nécessairement à l'épiphyse supérieure du péroné, et que la rotule n'est qu'un sésamoïde fémoral, annexé au tendon terminal du muscle triceps, comme on en trouve postérieurement dans le tendon d'origine de chaque jumeau et dans celui du muscle poplité.

Telles sont les idées de M. Martins. Nous avons dû les faire connaître, en raison de ce que, adoptées par un de nos anatomistes les plus distingués, elles se trouvent reproduites dans un livre qui est entre les mains de tout étudiant.

Bien plus, la théorie de M. Martins a dû être considérée comme un véritable progrès par ce même anatomiste, puisqu'elle se rapprochait des conclusions que, dans une précédente édition, il avait formulées, ainsi qu'il suit : « L'ex-
» trémité supérieure du tibia est représentée par la moitié

» supérieure du cubitus et la moitié inférieure du tibia par la
» moitié inférieure du radius, tandis que le péroné est repré-
» senté par la moitié supérieure du radius et par la moitié
» inférieure du cubitus. »

Comme on le voit, il était difficile de porter plus loin l'altération des analogies, et l'hypothèse de M. Martins pouvait bien passer pour un perfectionnement.

IV.

Si nous ouvrons un autre traité d'anatomie plus récemment publié et non moins répandu que le précédent, nous voyons tout d'abord que l'auteur, suivant le procédé de Vicq-d'Azyr, compare le fémur gauche à l'humérus droit retourné. Quant au parallèle des os de l'avant-bras et de la jambe, il cherche à l'établir entre les rayons du même côté, sans inversion, et il arrive à peu près au même résultat que Vicq-d'Azyr, en assimilant le cubitus au tibia et le radius au péroné.

Il n'est pas très-facile de suivre les idées changeantes de l'auteur et de bien apprécier leurs résultats. Mais il est évident que ces comparaisons, dont le mode diffère pour chaque section des membres, sont des procédés tout à fait irrationnels. Comment admettre que l'inversion du bras ne soit pas appliquée à l'avant-bras, et que ce dernier rayon soit maintenu en supination, tandis que la main devra être mise en pronation, afin de correspondre exactement au pied du même côté?

Il faut remarquer aussi que l'auteur s'efforce de prouver que les connexions du radius et du péroné sont semblables, soit avec l'humérus ou le fémur, soit avec le carpe ou le tarse, et qu'il en est de même pour le cubitus et le tibia; tant il est vrai, dit-il, que le principe des connexions est le meilleur guide dans la recherche des analogies.

C'est là un nouvel exemple de la grande distance qui peut se trouver quelquefois entre une règle et son application.

Les différentes opinions qui viennent d'être rapportées, nous

montrent à quels résultats peuvent être conduits les observateurs peu expérimentés, alors même qu'ils croient suivre les meilleurs préceptes.

C'est ainsi que des auteurs d'excellents livres sur l'anatomie de l'homme reconnaissent en principe que les membres thoraciques et les membres pelviens sont construits d'après le même type; ils admettent, en conséquence, que les diverses sections de ces membres doivent être correspondantes l'une à l'autre et dans chacune de leurs parties. Mais, pour le prouver, ils ne produisent que des interprétations contradictoires et hasardées. En effet, à la suite de leurs démonstrations, on ignore s'il faut comparer l'humérus au fémur du même côté ou à celui du côté opposé; et on ne sait pas davantage si c'est au tibia ou au péroné de la jambe que doit correspondre le radius de l'avant-bras.

Il est vrai que les erreurs de ces anatomistes sont le reflet de celles qui ont été commises par tel ou tel zoologiste. Mais, comment les uns et les autres ont-ils pu conserver, chez l'homme, l'état de supination, et retourner le bras ainsi que l'avant-bras, pour comparer les os de ces régions à ceux de la cuisse ou de la jambe du même côté ou du côté opposé?

Ne pouvaient-ils pas facilement reconnaître que ces manœuvres comparatives, n'étant pas applicables aux quadrupèdes, devaient être également pour l'homme inopportunes et défectueuses.

V.

Nous venons d'apprécier sommairement les interprétations qui se sont produites. Une discussion plus approfondie montrera combien ces doctrines arbitraires sont éloignées de la réalité.

Etablissons d'abord que toutes les inversions proposées sont inutiles et mal fondées. Le seul procédé rationnel est celui qui a été formulé par M. Flourens, en 1844, et qui est adopté par la plupart des zoologistes. Il consiste à comparer l'un à l'autre les deux membres de la même paire, après avoir placé

la main en pronation naturelle par rotation du radius sur le cubitus, et sans qu'il y ait à retourner, ni un membre, ni un rayon, ni même une partie de rayon.

Dans cet état de choses, l'humérus droit, par exemple, est répété par le fémur droit. Su rl'un comme sur l'autre, la tête articulaire est dirigée en dedans, le trochiter et le trochanter sont tournés en dehors, ainsi que l'éminence deltoïdienne et le troisième trochanter, dans les espèces pourvues de ces apophyses.

Il est vrai qu'il n'y a pas rapport exact pour la ligne âpre, antérieure à l'humérus et postérieure au fémur, et qu'il en est de même, par conséquent pour les attaches des muscles triceps brachial et triceps crural. Mais ce sont là des détails secondaires qui ne peuvent rompre l'analogie : ce sont des modifications nécessaires, qui ont pour but et pour résultat d'opposer le sens des mouvements que doivent exécuter les rayons correspondants des deux membres en question.

Ainsi, pour que la progression puisse régulièrement s'accomplir chez un quadrupède, il faut, par exemple, que le bras se fléchisse en arrière et l'avant-bras en avant, tandis que la flexion de la cuisse a lieu en avant et celle de la jambe en arrière. Cette opposition combinée des actes locomoteurs est produite par l'inversion méthodique des muscles spéciaux qui se correspondent d'un membre à l'autre.

Il y a là une répétition en manière inverse qui n'exclut pas l'analogie. Ne la voit-on pas se prononcer déjà sur la partie inférieure de l'omoplate et de l'os iliaque, puisque l'ischium, dirigé en arrière, reproduit exactement le coracoïdien, tourné en avant, sans qu'il soit nécessaire, pour comprendre cette inversion, de renverser l'un ou l'autre rayon, ni d'opérer une détorsion.

N'est-ce pas encore indiqué par la direction constamment inverse qu'affectent les régions correspondantes des membres, c'est-à-dire l'omoplate et l'os iliaque, l'humérus et le fémur, etc.? Il est vrai que cette disposition est bien plus manifeste chez les quadrupèdes que chez l'homme, mais elle existe et elle est indispensable à l'action locomotrice.

Il en est à peu près de même, si l'on examine des pièces homologues, par exemple les deux omoplates, ou bien une côte droite et la côte gauche correspondante : il y a tant de différences dans la configuration de ces parties que l'une ne peut être substituée à l'autre, même après avoir été retournée : cependant la répétition et l'analogie sont incontestables.

Remarquons, d'ailleurs, qu'en pareille matière, si les attaches musculaires doivent être prises en considération, il ne faut pas exagérer leur signification ; elles n'ont pas une valeur absolue. L'observation montre qu'elles peuvent varier, et ce n'est que par une longue pratique qu'on parvient à une juste interprétation de ces changements.

Ne voit-on pas dans la comparaison des deux muscles triceps, que l'un se fixe, par sa longue portion, en bas et en avant de l'ilium, tandis que l'autre, chez les grands quadrupèdes, s'implante sur tout le bord postérieur de l'omoplate ? Il y a là une différence d'étendue et de situation qui ne détruit pas l'analogie.

En outre, ces deux muscles, après s'être attachés en arrière de l'humérus ou en avant du fémur, vont se terminer, l'un à l'olécrâne du cubitus, et l'autre à la partie supérieure du tibia, par l'intermédiaire de la rotule et de ses cordons fibreux. Par cette dernière insertion, il semble tout d'abord que l'analogie soit rompue, puisque le tibia ne correspond pas au cubitus. L'infraction à la règle paraît même plus grave que dans le cas d'une attache plus ou moins différente sur un os certainement homotype. Mais, en réalité, il est indifférent que l'insertion musculaire ait lieu sur l'un ou sur l'autre des deux os qui forment la base de l'avant-bras ou de la jambe. Les variétés de ce genre sont nombreuses ; elles ont pour but de donner une implantation plus favorable à l'action musculaire.

On peut en voir des exemples non-seulement dans les muscles qui se terminent à la jambe ou à l'avant-bras, mais aussi dans ceux qui en procèdent pour aboutir au pied ou

à la main. Il arrive même que tel muscle inséré sur l'un des deux os de la jambe est répété par le muscle implanté sur les deux os de l'avant-bras. Ainsi le fléchisseur profond des phalanges du pied se fixe au tibia, tandis qu'au membre thoracique, le muscle correspondant s'attache au radius et au cubitus.

Ce sont là des modifications sans importance, à peu près comme lorsqu'un muscle, se terminant à un métacarpien, a pour analogue un muscle fixé à un autre métatarsien ou même sur l'un des os du tarse. Dans tous ces cas, l'analogie est conservée, parce que l'insertion a lieu, sinon sur la pièce osseuse exactement correspondante, du moins sur une partie de la région homotype.

Si ce n'était dépasser les limites de cette discussion, nous pourrions citer des cas plus remarquables encore de changements d'attache pour des muscles correspondants; mais les exemples que nous avons donnés nous paraissent suffisants pour établir que les insertions musculaires peuvent ne pas se répéter d'une manière rigoureuse, et que, par conséquent, elles n'ont pas l'importance décisive qu'on a voulu leur attribuer.

Un autre genre de preuve a été invoqué pour soutenir que l'humérus et le fémur ne sont comparables que par inversion totale ou partielle. On s'est appuyé sur ce que la surface articulaire inférieure du fémur présente une poulie en avant et deux condyles en arrière, tandis qu'à l'humérus la poulie est en arrière et les saillies condyloïdes en avant. Nous ferons remarquer, qu'en admettant l'exactitude de cette comparaison des deux surfaces articulaires, il est facile d'expliquer leur configuration différente sans avoir recours à l'inversion mécanique de l'une ou de l'autre. Ici, comme pour les muscles précédemment indiqués, il y a une simple modification ayant pour but de permettre l'exécution en sens contraire des mouvements de la jambe sur la cuisse et de l'avant-bras sur le bras.

Pour avoir une démonstration bien évidente de ce fait, il

suffit d'examiner la partie inférieure des membres, où la flexion du pied se produit en avant et celle de la main en arrière. Les surfaces articulaires sont sculptées de manière à ce qu'il y ait opposition dans les mouvements des extrémités. Il n'y a cependant aucune inversion, ni réelle, ni virtuelle, portant en avant ce qui est en arrière, et en dehors ce qui est en dedans. Or, pour l'extrémité inférieure de l'humérus, on voit même disposition et même résultat. Il est donc hors de doute que l'inversion de cette partie est une hypothèse qui n'est pas soutenable.

VI.

Nous arrivons au parallèle de l'avant-bras et de la jambe, et, pour l'établir d'une manière rationnelle, nous devons nous garder de prendre en considération principale les dispositions exceptionnelles présentées par l'homme, parce que ces particularités ont induit en erreur presque tous les anatomistes qui ont entrepris de résoudre la question.

Pour les uns, la difficulté a été constituée par l'état de supination qui, maintenu comme normal, fait voir le radius en dehors du cubitus, et sa face postérieure tournée en avant. La comparaison qui fut faite de ces deux os avec ceux de la jambe du même côté ou du côté opposé, devait être et a toujours été défectueuse. On l'a essayée aussi en retournant l'avant-bras, mais alors ce fut la face postérieure du cubitus, qui, tournée en avant, rendit les rapports inexacts dans tous les cas. Malgré cela, les comparaisons ont été poursuivies ; on a même su les appuyer sur le principe des connexions, pour en conclure que le radius correspond au péroné et le cubitus au tibia.

Comme nous l'avons vu aussi, d'autres anatomistes ont voulu établir que la rotule et la partie supérieure du tibia représentent l'extrémité supérieure du cubitus et du radius; mais que la partie inférieure du cubitus est représentée par le péroné, et la partie inférieure du radius par celle du tibia.

De même que les précédentes, ce sont là des assertions radicalement contraires aux règles de l'anatomie philosophique et qui reconnaissent pour cause principale l'observation dominante, sinon exclusive, du squelette humain. En effet, chez l'homme, le radius n'est en contact, par sa cupule, qu'avec la partie externe ou condylienne du plan articulaire de l'humérus, tandis que le cubitus s'articule avec tout le reste de cette surface. D'un autre côté, le tibia supporte à lui seul l'extrémité inférieure du fémur, sans le concours du péroné. On s'est préoccupé de cet état de choses, et on a cru pouvoir déclarer que, d'après les connexions, la partie supérieure du tibia représente l'extrémité supérieure du radius et du cubitus.

Mais c'était généraliser sur un fait particulier, établi, chez l'homme, les singes, etc., dans le but spécial de la mobilité du radius et de la main. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur les quadrupèdes, dont les membres thoraciques, destinés à soutenir le poids du corps, doivent offrir des conditions de solidité. La transformation est graduelle, et, dès que les extrémités antérieures font exclusivement office de colonnes de sustentation, on voit le radius servir d'appui à toute la surface humérale, tandis que le cubitus, relégué en arrière, est un simple complément de l'articulation du coude.

Cette construction, tout opposée à ce qui est chez l'homme, reproduit exactement, entre le radius et l'humérus, les connexions du tibia avec le fémur; elle doit être considérée comme type général et comme preuve évidente de la répétition du radius par le tibia et du cubitus par le péroné.

A ce sujet, nous ne reviendrons pas sur la prétendue corrélation de l'olécrâne et de la rotule; nous croyons l'avoir suffisamment réfutée.

Quant aux connexions réciproques des os de l'avant-bras et de la jambe avec le carpe et le tarse, elles sont tellement manifestes qu'elles semblent ne pouvoir être méconnues. Elles ont cependant été transposées par les anatomistes qui ont cru prouver, par ce moyen, que le radius correspond au péroné

et le cubitus au tibia. Mais, lorsque l'égarement arrive à un tel degré, il devient presque respectable, ou, du moins, on peut s'abstenir de le combattre.

VII.

Enfin, nous terminerons cette revue par l'examen raisonné d'une autre cause de confusion. Dans la plupart des cas où l'on a cherché à comparer les deux os de l'avant-bras à ceux de la jambe, on a retourné l'avant-bras, primitivement en état de supination. Pour faire voir combien ce procédé est irrationnel, nous invoquerons, cette fois, les attaches et les connexions musculaires, desquelles, selon toute apparence, on n'a pas songé à tenir compte.

Parmi les conséquences produites par l'inversion de l'avant-bras, telle que nous l'avons indiquée, il en est une qui doit fixer particulièrement l'attention; elle concerne le cubitus, dont la face antérieure, comme nous l'avons déjà dit, est tournée en arrière et le bord postérieur en avant. C'est précisément au moyen de cette disposition, qu'on est parvenu à comparer l'arête postérieure du cubitus à la crête antérieure du tibia. Mais, en réalité, il n'y a aucun rapport entre ces deux parties, qui sont en contact avec des muscles complétement opposés, c'est-à-dire, le cubitus avec les muscles cubitaux et le tibia avec le jambier antérieur.

Il est vrai que ces muscles ont des fonctions semblables, comme fléchisseurs de la main ou du pied, et l'on a cru sans doute qu'il devait en être ici, comme au bras et à la cuisse, dont les triceps sont intervertis. C'est là une erreur profonde qu'il importe de rectifier.

Bien que la flexion de la main et du pied s'effectuent en sens opposé, il n'y a pas inversion des muscles fléchisseurs, et il en est de même pour les extenseurs. En effet, les muscles cubitaux, postérieurs à l'avant-bras et fléchisseurs de la main, ont pour correspondants, en arrière de la jambe, les jumeaux, extenseurs du pied; et, dans la région antérieure de l'un et

de l'autre rayon, les muscles radiaux, extenseurs de la main, sont représentés par le jambier antérieur, fléchisseur du pied. Bien démontrées par les attaches musculaires supérieures et inférieures, ces analogies sont incontestables, et elles prouvent que des muscles correspondants peuvent conserver leurs rapports et modifier leurs fonctions.

Ici, l'explication de cette fixité remarquable est donnée par le contact établi, à la jambe comme à l'avant-bras, pour les muscles antérieurs, jambier et radiaux, avec les extenseurs des phalanges, et, en arrière, pour les jumeaux et les cubitaux, avec les fléchisseurs des phalanges. Ce sont là des connexions absolues et invariables ; aussi, plutôt que de les abandonner, c'est-à-dire de se transposer, voyons-nous les muscles modifier leurs fonctions.

Il faut donc reconnaître qu'en général l'organe n'est pas nécessairement lié à la fonction, puisque cette dernière peut être exercée par un organe différent. Appuyée sur de nombreux exemples fournis par la zoologie, cette loi est d'une haute importance dans la recherche des analogies ; et, si elle avait été observée, l'inversion de l'avant-bras ne serait pas devenue un moyen de comparaison.

VIII.

En résumé, le parallèle des membres thoraciques et pelviens a été interprété contrairement aux règles générales de l'organisation. Les erreurs publiées, à ce sujet, reproduisent presque entièrement la théorie de Vicq-d'Azyr ou celle de M. Martins.

Elles ont aussi pour cause une trop grande préoccupation pour certaines particularités présentées par l'homme et surtout pour l'état de supination de la main et de l'avant-bras. Par cela même qu'on maintenait cette disposition trompeuse, qui change tous les rapports, on a dû recourir à des moyens d'explication arbitraires et forcés, comme l'inversion totale ou partielle des différentes pièces à comparer.

Tout explicables qu'elles puissent être, ces doctrines erronées sont répandues dans nos livres classiques par des anatomistes justement célèbres. Il était nécessaire de rectifier les opinions défectueuses et de rétablir la vérité méconnue.

Nous croyons avoir démontré que les divers procédés mis en œuvre sont des artifices de démonstration qui doivent être absolument écartés. En effet, à la seule condition que la main soit mise en pronation naturelle par simple rotation du radius sur le cubitus, il n'y a pas lieu d'opérer la moindre inversion, ni d'établir des comparaisons entre le membre supérieur et l'inférieur du côté opposé.

Le membre thoracique et le membre pelvien de la même paire sont exactement construits d'après le même modèle. L'analogie que l'on reconnaît entre l'omoplate et l'os iliaque du même côté, existe aussi pour les autres régions. Ainsi, il y a corrélation complète entre l'humérus et le fémur, malgré la direction opposée de ces deux rayons et de leurs mouvements réciproques. L'inversion qui en résulte, pour les attaches des muscles venant des régions supérieures, et pour ceux qui se rendent à la jambe ou à l'avant-bras, n'est qu'une modification de détail qui n'altère pas l'analogie.

Si, au contraire, on retourne l'un de ces deux os pour rétablir la correspondance, on trouble tous les rapports, en portant en dehors ce qui doit rester en dedans et surtout en renversant toutes les attaches des muscles extenseurs et fléchisseurs de la main ou du pied, muscles qui procèdent de l'extrémité inférieure de l'humérus ou du fémur.

Nous avons vu aussi que, dans ce même parallèle, il ne fallait pas tenir compte de la configuration modifiée des surfaces articulaires inférieures, ni de la prétendue relation de la rotule et de l'olécrâne. Ce ne sont que des apparences qui ont contribué à fausser les appréciations et ont amené des explications controuvées.

Quant aux deux os de l'avant-bras, ils correspondent directement à ceux de la jambe du même côté. C'est à tort qu'on a essayé l'inversion pour établir le parallèle, soit du même côté,

soit avec les pièces du côté opposé. La pronation étant rétablie, comme elle doit l'être, le cubitus est répété par le péroné et le radius par le tibia. Les connexions de chacun de ces os, en haut, avec l'humérus ou le fémur, et, en bas, avec le carpe ou le tarse, démontrent les véritables homotypies aussi complétement que possible.

Enfin, les nombreuses imperfections que nous avons relevées, sur le parallèle des membres, nous autorisent à conclure qu'il eût été rationnel, pour les anatomistes de l'homme, de n'aborder ce genre de considérations qu'après un examen attentif des membres chez divers quadrupèdes. Ils auraient ainsi évité bien des erreurs, auxquelles on ne saurait échapper, lorsque, par des vues spéciales, on est disposé tout d'abord à mettre l'exception au-dessus de la règle.

NOTE

POUR SERVIR A UNE ÉTUDE SUR VANINI [1];

Par M. GATIEN-ARNOULT.

Deux membres de l'Académie l'ont déjà entretenue de Vanini (2). J'aurais voulu, profitant de leur travail et de celui de plusieurs autres, présenter une étude la plus complète possible sur ce fameux supplicié de Toulouse, que le Parlement semble bien avoir condamné sans le connaître, et que la postérité juge souvent de la même manière. Mais le loisir m'a fait défaut, et je dois me borner à communiquer quelques notes qui ne sont que des matériaux, même pas très-importants, pour l'œuvre à venir. On se tromperait en attribuant un autre caractère aux pages qui suivent.

I.

FAMILLE DE VANINI.

Son père, Jean-Baptiste Vanini, était italien; sa mère, Béatrix Lopez de Noguera, était espagnole. Le premier pouvait

(1) Lue dans la Séance du 4 juillet 1867.

(2) MM. Vaïsse-Cibiel et Baudouin. Voir les Mémoires de l'Académie, série VI, t. II, p. 313 et le présent volume, ci-après, au bulletin des séances.

être d'une famille distinguée; la seconde appartenait certainement à la grandesse d'Espagne. L'un et l'autre paraissent avoir eu, comme trait de leur caractère, cette vanité pompeuse et emphatique que l'on trouve assez fréquemment dans les hommes de ces deux pays. — J'annonce qu'ils la communiquèrent à leur fils : il n'y a pas lieu de s'en étonner.

Le père de Vanini, quoique d'une famille distinguée, était plutôt pauvre que riche, comme tant de signori italiens. Il appartenait à la haute domesticité du comte de Castro, duc de Taurezano, qui l'avait fait quelque chose dans son comté, comme intendant, administrateur ou même gouverneur; mais sans lui assurer de gros revenus ni de forts appointements. Il n'en attachait pas moins lui-même une très-grande importance à ses fonctions. On nous en a donné une preuve en rapportant les derniers mots qu'il prononça peu d'instants avant de mourir. Il voulut qu'on le levât de son lit et qu'on l'habillât. « Il ne convient pas, disait-il, qu'un homme comme » moi meure couché; c'est debout qu'il doit recevoir la mort. » L'empereur Vespasien n'avait pas mieux dit.

La mère de Vanini avait une sœur, nommée Isabelle, dont on ne parlait qu'en termes très-magnifiques et d'éloge redondant : c'était une héroïne très-illustre, *illustrissima heroina;* miroir unique de beauté et type d'honneur, *unicum pulchritudinis speculum et honestatis exemplar*. Il est à présumer qu'on ne parlait pas autrement de sa mère elle-même.

Le père de Vanini était plus que septuagénaire quand il se maria; mais c'était un vieillard agréable et gai. Sa mère était toute jeune au contraire. Elle devait par conséquent être très-pauvre : fille de grande noblesse et d'indigence plus grande encore, qui se rachetait de l'humiliation en s'attachant à un vieillard dont les fonctions pouvaient être faites grandes au moins en apparence et par l'imagination. L'honneur de la race était sauf.

De ce mariage naquirent au moins deux enfants; deux garçons : l'un resta dans la domesticité du comte-duc de

Castro et de Taurezano, qui le combla de faveurs : l'autre fut notre célèbre Vanini.

II.

VANINI : SON CARACTÈRE.

Ce fils de l'homme qui gouverna pendant plusieurs années le comté de Castro avec une rare habileté et une fidélité non moins grande, *singulari fide prudentiâque*, eut en naissant saint François pour patron devant Dieu, comme il le dit lui-même : c'est-à-dire qu'on lui donna en le baptisant le nom de *François*, qui était aussi celui du comte de Castro, le patron de sa famille devant les hommes.

S'il faut l'en croire, il était gentil garçon, d'une figure agréable, de formes élégantes, d'une santé délicate, mais non maladive. On le destina à l'état ecclésiastique, qu'il embrassa en effet; mais il n'y fit pas fortune.

Il est assez facile, en le prenant lui-même pour guide, de le suivre en ses incessants voyages dans la plupart des pays de l'Europe; d'abord, en Italie, à Naples, à Padoue, à Rome, à Bologne, à Florence, et ailleurs: après l'Italie, en Allemagne; puis en Angleterre, pendant deux ans; en Hollande, en Belgique, enfin, en France, dans les villes de Marseille, Bayonne, Redon, Strasbourg, Lyon, Paris, et en dernier lieu à Toulouse. Il est également facile de le suivre de la même manière dans la série de ses études, de son enseignement, de ses livres, et dans celle des principaux événements de sa vie, pleine d'aventures. Mais ces détails appartiennent à l'étude complète que je me propose de faire un jour, et ne peuvent trouver place en cette simple note.

Je dirai seulement qu'un trait essentiel de son caractère, qui me semble se révéler par tous les côtés, est celui que j'ai indiqué en l'annonçant comme une conséquence de son origine, un effet du double sang paternel et maternel qui coulait dans ses veines.

Ainsi, le nom de François étant trop vulgaire, il l'échangea contre celui de Lucilius, formé des deux mots latins, *lucis filius*, en français Fils de la lumière, ce titre si cher aux anciens initiateurs et initiés, pris par les chrétiens eux-mêmes des premiers siècles, et conservé jusqu'à nos jours.

Il aimait encore plus à se nommer Jules-César. C'était d'abord une imitation de l'usage adopté dans la première Académie de l'Europe, qui fut la célèbre École du palais de Charlemagne, où les membres s'appelaient David, Homère, Maron, Flaccus et autrement. C'était mieux encore une allusion au grand guerrier, qui était venu d'Italie pour conquérir la Gaule à la domination matérielle de la Rome des empereurs, soumettant le monde au droit de la force : tel lui, grand philosophe, était venu aussi d'Italie pour conquérir la même Gaule à la domination spirituelle de la Rome des penseurs, soumettant le monde au seul droit de la vérité. On lit dans des Mémoires attribués à un contemporain, qu'il disait « qu'il » avait mué son nom en celui de Jules-César, parce qu'il vou- » lait conquester à la vérité philosophique toute la France, » comme ce grand empereur avait conquesté la Gaule au » peuple romain. » C'était bien cela. Le fils de celui qui était mort en empereur Vespasien ne pouvait pas d'ailleurs vivre autrement qu'en César.

De même, en harmonie avec la pompe emphatique des grands noms, il aimait l'emphase pompeuse des grands titres pour ses livres. Des deux qui nous sont parvenus, l'un, l'*Amphitheatrum*, est l'Amphithéâtre de la Providence éternelle, amphithéâtre divin et magique, chrétien et physique ou naturel et surnaturel, astrologique et catholique, contre les anciens philosophes, athées, épicuriens, péripatéticiens et stoïciens, par Jules-César Vanini, philosophe, théologien et docteur dans l'un et l'autre droit. Le second se compose de quatre livres en forme de dialogues, *de Admirandis arcanis*, sur les Secrets merveilleux de la nature, Reine et Déesse des mortels. Voilà pour l'extérieur ou l'enseigne.

Et l'intérieur y correspond. En ces dialogues, à deux interlocuteurs seulement, lui, Jules-César, le maître, et Alexandre, le disciple, il n'y a pas d'éloges qu'il ne se fasse adresser; éloges débordant d'exagération, qu'il accepte pourtant sans rire ou que tout au plus il fait quelquefois semblant de vouloir écarter par un souriant et encourageant, « Vous me flattez trop. »

Par suite de ce caractère, il était fort peu révérencieux envers qui que ce fût, et très-mal disposé à s'incliner véritablement devant une autorité quelconque. Au contraire, un de ses mots favoris était que « plus grandes sont les autorités, » plus il est digne d'un grand courage de les renverser. » C'était bien comme le mot d'ordre philosophique de ce temps où Descartes était né dix ans après Vanini; mais Vanini le disait avant lui et d'une manière à la fois plus bruyante et moins prudente, en même temps que moins justifiée.

Par la même cause et de la même façon, il était plein d'une confiance illimitée en lui-même, de celle qu'on appelle bien une outrecuidance absolue, qui fait qu'on ne doute de rien, et qu'on ose tout aborder, parce qu'on se croit capable de tout embrasser. C'était bien encore l'esprit du temps : mais Vanini le ressentait et l'exprimait plus vivement que la plupart de ses contemporains.

Et c'est aussi pour cela que, plus qu'eux, il allait partout, de corps et d'esprit : de corps, en tous les pays, pour voir et pour entendre tous les hommes; d'esprit, en tous les ordres de sciences ou en toutes les branches de connaissances pour s'instruire, *de omni re scibili*, et même de quelques autres, *de quibusdam aliis*.

Ardent ami de la science, qui désirait savoir pour lui-même et qui désirait encore plus faire savoir les autres ou les endoctriner, usant sa santé à apprendre, l'usant encore davantage à enseigner, et y courant les risques de son repos, de sa liberté et de sa vie.

Tel il vint à Toulouse, à l'âge de trente-deux ou trente-

trois ans, à la fin de l'année 1617 ou au commencement de 1618.

III.

CONDAMNATION DE VANINI A TOULOUSE.

En cette ville de Toulouse, Vanini ne fut pas longtemps sans appeler sur lui l'attention : et bientôt on le poursuivit, on lui fit son procès, on le condamna et on l'exécuta sur la place du Salin, le 9 février 1619.

Je n'ai point à répéter sur ce procès tout ce qu'on sait généralement, ni à dire quelque chose qu'on n'en sache pas : je voudrais seulement faire quelques remarques sur les motifs qui purent amener la condamnation de cette victime de notre ancien Parlement.

1° J'ai toujours été porté à croire que les ouvrages de Vanini ne furent pour rien dans ces motifs. Mes raisons étaient que ces livres ne sont jamais mentionnés par ceux qui parlent de ce procès; qu'ils n'avaient été publiés qu'avec l'approbation des autorités établies par la loi; que l'auteur déclare en soumettre le contenu au jugement de l'Église et du Pape, qu'il reconnaît comme les Docteurs et les oracles de la vérité; et qu'en définitive, on n'y trouve rien qui ait pu, dans ce temps-là, être réputé bien contraire à la foi.

Toutes ces raisons ont été fortifiées récemment par les recherches de l'un de nos confrères qui ont établi que ces livres de Vanini étaient alors inconnus à Toulouse (1) : ils ne purent donc servir à le faire condamner.

2° Il m'a toujours paru également vrai qu'il ne fut condamné pour aucun des discours qu'il aurait prononcés en public; car personne ne les mentionne, pas plus que ses livres; il n'est pas probable que, quelque imprudent qu'on

(1) Voir ci-dessous, au Bulletin des Séances, la note de M. Baudouin

le suppose, il ait affiché publiquement l'impiété en la ville de Toulouse, la pieuse et la sainte, comme on la renommait; il n'est d'ailleurs nullement prouvé qu'en son for intérieur, Vanini ait été un impie.

3° Il est certain qu'il fut dénoncé pour quelques prétendues conversations particulières ou confidences intimes. Mais il n'y eut en définitive qu'un seul dénonciateur positif, le gentilhomme Francon ; et, en présence de ce dénonciateur unique, Vanini soutint constamment que c'était un menteur. Il m'a donc toujours semblé, et il me semble encore bien difficile de croire que, sur cette seule et unique déposition, contrairement à l'adage, *testis unus*, *testis nullus*, le Parlement eût prononcé une condamnation, si des circonstances particulières, puissantes, n'eussent influé sur sa décision.

Ces circonstances sont le point à chercher et à apprécier.

4° En ce temps-là, le Parlement de Toulouse avait trois grandes antipathies vives et profondes, que la ville, c'est-à-dire la majorité des habitants partageait avec lui ; contre les novateurs religieux et leurs partisans, hommes de la réforme ; contre les étrangers nouveau-venus qui, pour peu qu'ils fournissent un prétexte, et même quelquefois sans en fournir aucun, étaient suspectés de mal penser; enfin, contre l'Université, ses gens et ses suppôts, ses maîtres et ses écoliers, race détestable de corrupteurs et de corrompus.

Or, Vanini était à la fois un étranger, dont on ne savait pas grand'chose, sinon qu'il venait d'au-delà des monts, et qu'après avoir couru le monde, il s'était, en dernier lieu, abattu sur Toulouse; un novateur qui parlait de réformes, les vantait, et se disait appelé à délivrer le monde, en l'arrachant à la nuit des ténèbres pour le faire passer à la lumière du jour; un homme d'Université et d'École, qui se mêlait d'enseigner les jeunes gens, sinon à titre officiel de régent titulaire, au moins comme agrégé autorisé et toléré.

Il se trouvait donc par là en butte à une triple antipathie,

et appelait sur lui, avec l'attention, les soupçons et les haines.

5° Ce n'est pas tout : le Parlement de Toulouse avait, en ces années, une antipathie particulière et rancuneuse contre certains étrangers qui lui avaient été envoyés de Paris pour être ses chefs.

En 1611, le premier Président de Verdun, nommé premier Président à Paris, avait été remplacé par François de Clary, avocat-général au grand Conseil. « Cette nomination, dit un » historien, déplut à la Compagnie, qui n'en témoigna pour- » tant aucun mécontentement, mais qui souvent le fit com- » prendre à son chef. » Quatre ans après, en 1615, ce premier Président se démit de sa charge et la fit transmettre à son gendre Lemazuyer, conseiller d'État et maître des requêtes à Paris, étranger au Parlement de Toulouse, dont cinq Présidents à mortier ambitionnaient fort cette place. De là, un profond ressentiment et le désir d'en faire éprouver les effets.

Or, il peut se faire que Vanini eût été connu de ce M. Lemazuyer, à Paris, où il était attaché, en ces années, à la maison du duc de Bassompierre, à qui il avait dédié son livre *de Admirandis arcanis,* et où, suivant ses historiens, il se faufilait auprès des grands. Il est du moins certain qu'il fut bien accueilli de lui à Toulouse, et qu'il y jouit de son patronage ; peut-être même fit-il partie de sa maison, comme il avait fait partie de celle du duc de Bassompierre, à Paris, *forte et inter domesticos numerandus,* dit Leibnitz : on pouvait l'y destiner à être le précepteur des enfants nés ou à naître. En tout cas, il jouissait de la faveur de ce premier Président, *apud quem multum poterat*, dit encore Leibnitz.

Ne peut-il donc pas être arrivé que les mécontents du Parlement aient été enchantés de saisir cette occasion de molester leur Président, cet étranger, cet intrus, usurpateur d'une dignité qui leur semblait devoir être la propriété inviolable des gens du pays, et que, ne pouvant frapper le maître lui-même, ils se soient vengés sur ceux qui tenaient à lui et qu'il aimait?

Il n'y a rien là que de très-ordinaire, suivant la mauvaise pente de la nature humaine, malheureusement.

Cependant le procès ne marcha pas vite; et, au bout de six mois, on hésitait encore à condamner Vanini. — Ici se place un fait qu'on n'a pas remarqué, et qui pourrait néanmoins avoir eu son importance.

6° En ces jours, la ville de Toulouse voyait fête sur fête.

Le duc et la duchesse de Montmorenci, parcourant les diverses villes de leur gouvernement, depuis Beziers où les États s'étaient tenus, Narbonne, Carcassonne, Castelnaudary, étaient arrivés à Toulouse, suivis de la principale noblesse de la province, à la fin du mois de janvier. La réception avait été magnifique.

Le premier dimanche suivant, 3 février, il y avait eu un ballet donné par quatre troupes vêtues avec une magnificence extraordinaire. Les détails en sont décrits bien au long par le *Mercure*, qui déclare pourtant que cette fête surpassait tout ce qu'il pourrait en dire, même en un gros livre.

Ce furent d'autres fêtes de ce genre toute la semaine, jusqu'au vendredi inclusivement.

Le dimanche 10, jour du mariage de la sœur du Roi avec le prince de Piémont, ce devait être une autre fête encore plus belle par une magnifique course à la quintaine, et le lendemain par une course à la bague.

Mais la veille, c'est-à-dire le samedi 9 février 1619, qu'y eut-il? Ce jour-là eut lieu le fait dont j'ai dit qu'on ne l'a pas assez remarqué, et qui peut néanmoins avoir eu son importance. Ce jour-là eut lieu l'exécution de Vanini. En ce jour, Vanini, enfin condamné, fut traîné par le bourreau, sur une claie, de la prison du Palais à Saint-Étienne, nu en chemise, la hart au cou, portant sur les épaules un cartel contenant ces mots : *Athéiste et blasphémateur du nom de Dieu.*

Devant la porte principale de l'église métropolitaine de Saint-Étienne, à genoux, tête et pieds nus, tenant en ses mains une torche de cire ardente, il demanda pardon à Dieu, au

Roi et à la justice desdits blasphèmes. De là, en haut, faisant le cours accoutumé, il fut amené à la place du Salin, attaché à un poteau planté là : il y eut la langue coupée; il y fut étranglé. Puis son corps fut brûlé, réduit en cendres; et les cendres en furent jetées au vent.

Quel long supplice! mais aussi quel long spectacle! Quelle fête populaire et religieuse! Comme elle était bien associée à ces autres fêtes en l'honneur des princes et des princesses, absents et présents! Autrefois, dans la ville au Capitole sur le Tibre, les jeux du cirque avaient pour bouquet le spectacle des chrétiens donnés aux bêtes. En ce jour, dans la ville au Capitole sur la Garonne, le spectacle d'un philosophe livré au bourreau devenait le bouquet de la fête aux Montmorenci et au Roi.

Je n'ose pas dire toute ma pensée, ou plutôt je n'ose pas penser en moi-même ce qui me semble au moins très-vraisemblable. Je me rappelle ce dialogue d'un vieux juge et d'une jeune fille :

— N'avez-vous jamais vu donner la question?
— Non, et ne le verrai, que je crois, de ma vie.
— Venez, je vous en veux faire passer l'envie.
— Hé! Monsieur, peut-on voir souffrir des malheureux?
— Bah! cela fait toujours passer une heure ou deux.

Le Parlement de Toulouse était-il donc ce vieux juge; et notre ville du 9 février 1619 était-elle cette jeune fille qu'on voulait amuser, mais qui ne s'y refusait pas? Je le crains.

En ce cas, les causes de la condamnation et du supplice de Vanini auraient moins été dans les faits de sa cause que dans les dispositions de ses juges, adversaires passionnés de la Réforme, soupçonneux et pleins de répulsion contre les étrangers, hostiles à l'Université, opposés à leur Président, et finalement cherchant à faire plaisir au Roi, aux princes et au peuple par un magnifique *autodafé*, et y prenant eux-mêmes un horrible plaisir, au milieu d'autres fêtes.

IV.

Je veux terminer cette note par l'explication d'un fait, dirai-je bibliographique, dont l'ignorance pourrait induire en erreur ou jeter dans l'embarras les historiens futurs de Vanini.

M. Cousin a consacré à ce supplicié de Toulouse un article, inséré d'abord dans la *Revue des deux Mondes* (n° du 1er décembre 1843); puis réimprimé dans ses œuvres, parmi les fragments d'histoire de la philosophie.

Cet article contient un long fragment qu'il donne comme extrait des Mémoires de Malenfant, greffier au Parlement, au commencement du XVIIe siècle. Tout le monde l'accepta comme tel pendant vingt ans et plus. Mais à cette époque, un de nos confrères, étudiant aussi Vanini, consulta les Mémoires de ce Malenfant, qui sont déposés aux Archives de notre Cour impériale, en trois beaux cahiers, reliés et manuscrits : et il ne fut pas médiocrement étonné de n'y trouver aucune trace du procès de Vanini, ni par conséquent le fragment cité par M. Cousin. « Je n'ai garde, ajouta-t-il alors, en s'adressant à » l'Académie, de dire que ces extraits ne soient pas authen- » tiques; mais j'ignore leur provenance. Cette incertitude m'a » déterminé à ne point en faire usage. »

J'expliquai de vive voix cette provenance ; et c'est l'explication que je donnai alors que je reproduis ici par écrit.

En l'année scolaire 1830-1831, la première de mon enseignement à la Faculté de Toulouse, je m'occupai de Vanini et cherchai les documents qui pouvaient m'éclairer sur lui, spécialement sur son procès, sa condamnation et son supplice à Toulouse. M. Léonce de Lavergne, aujourd'hui membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, alors répétiteur à Toulouse, m'apporta un jour un cahier de papier

écolier, portant au haut de la première page : *Extrait des Mémoires manuscrits de Malenfant,* 1617-1619, et contenant le fragment sur Vanini. Je le copiai tout entier de ma main, et je l'ai encore en cet état, parmi mes papiers et sous mes yeux, en écrivant ceci.

En cette même année, M. Franck, aujourd'hui aussi membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, était étudiant à Toulouse, où il était venu me rejoindre de Nancy, où je l'avais eu pour élève en la classe de philosophie. Il s'y fit recevoir licencié ès lettres, puis docteur, tout en se préparant au concours pour l'agrégation. L'année 1832 était venue.

J'appris alors, je ne sais comment, que M. Cousin s'occupait de Vanini. Comme il devait être le Président du concours d'agrégation où mon élève (M. Franck) allait se présenter, et que je sais par expérience active et passive qu'il est toujours bon d'avoir par avance ses juges bien disposés, je lui dis qu'il n'avait qu'à se mettre directement en rapport avec M. Cousin, en lui envoyant lui-même l'Extrait de Malenfant, que je lui donnai à copier sur ma propre copie. Et cela fut fait.

De plus, je lui signalai les Registres déposés aux Archives du Capitole, où il est question de Vanini, et il en fit des extraits en double expédition, l'une pour lui et pour M. Cousin, l'autre pour moi, que j'ai encore.

Depuis, je n'ai guère songé à cette affaire qu'en 1843, en lisant la *Revue des deux Mondes*, et en 1864, en entendant la remarque de notre confrère, M. Vaïsse-Cibiel.

A cette dernière époque, mon premier soin a été de vérifier par moi-même les Mémoires de Malenfant, non-seulement dans le Manuscrit qui est déposé aux Archives de la Cour impériale de Toulouse, mais encore dans celui qui appartient à M. le marquis de Rességuier. Ces deux copies se ressemblent; et ni dans l'une ni dans l'autre, il n'y a aucune trace du procès de Vanini. Le nom du philosophe napolitain n'y est même pas écrit, comme l'a dit M. Vaïsse.

Sûr de mes souvenirs, et ne pouvant pas douter que l'Ex-

trait que j'avais copié ne m'eût été donné par M. de Lavergne, je lui écrivis pour lui demander s'il pouvait me renseigner sur ce point. Après m'avoir fait répondre négativement par M. Franck, il me répondit lui-même à la date du 21 mai 1865.

« Mon cher confrère, je n'ai conservé absolument aucun » souvenir du fait dont vous me parlez. Il est possible que la » communication du Manuscrit vienne de moi ; mais, dans ce » cas, je l'ai oublié..... Ce sera, je pense, Dumége qui vous » l'aura donné ou qui me l'aura donné pour vous le re- » mettre..... »

J'avais bien un vague soupçon de cette provenance indiquée. Mais M. Dumège était mort alors ; ses papiers étaient dispersés ; et ni chez lui, ni chez les siens, ni ailleurs, je n'ai trouvé aucune trace de ce Manuscrit.

Ce n'est pas tout. M. Dumège, dans les notes et additions qu'il a mises à une nouvelle édition de l'*Histoire de Languedoc*, par les religieux bénédictins de Saint-Maur, a parlé de Vanini, et cité l'Extrait donné par M. Cousin, sans paraître l'avoir connu autrement (t. IX, additions et notes du liv. 42, n° 15, p. 53). Donc, la communication de ce Manuscrit ne venait pas de lui ; ou, dans le cas contraire, il l'avait bien oublié. Il m'aurait vraisemblablement répondu comme M. de Lavergne.

Enfin, car il semble que plus on regarde en cette affaire, moins on y voit clair, M. Dumège, en son *Histoire des Institutions de la ville de Toulouse,* t. III, p. 239-42, publiée en 1844, parlant du procès de Vanini, cite les Mémoires manuscrits de Malenfant, et en rapporte un fragment qui n'est pas celui de M. Cousin, c'est-à-dire celui que j'ai fait communiquer à M. Cousin, d'après la copie que j'en ai encore, écrite de ma main.

Ainsi, à en croire ces faits, il y aurait trois exemplaires des Mémoires de Malenfant : le premier, celui qui est déposé aux Archives de la Cour impériale, et le même dans la biblio-

thèque de M. de Rességuier; le second, celui dont j'ai eu un cahier entre les mains, et dont le fragment, copié par moi, a été communiqué à M. Cousin, qui l'a publié; enfin, le troisième, dont M. Dumège a publié un fragment. Mais de ces trois exemplaires, le premier existe seul maintenant, du moins à ma connaissance. Il faut espérer que les deux autres sont enfouis dans quelque coin, d'où la bonne fortune de la France littéraire les fera sortir un jour, en même temps que les pièces relatives au procès de Vanini, qu'on ne trouve maintenant nulle part.

NOTE

SUR LES ÉQUATIONS DU MOUVEMENT DES FLUIDES;

Par M. E. BRASSINNE.

1. D'ALEMBERT a établi le premier, en 1752, les équations du mouvement des fluides compressibles ou incompressibles. Celle de ces équations qui exprime la continuité est démontrée d'une manière très-générale dans la *Mécanique analytique* et la *Mécanique céleste ;* il semble cependant que les procédés employés par Lagrange et Laplace, sont moins satisfaisants que le calcul direct que nous exposerons dans toute sa simplicité.

2. La masse d'une molécule fluide dont la figure est celle d'un parallélipipède rectangle de côtés infinitésimaux da, db, dc et la densité ρ_0 est $M = \rho_0 da db dc$. Ce solide se déforme pendant le mouvement, et est changé au bout du temps t en un parallélipipède oblique de densité ρ dont la masse reste égale à M. Or, les coordonnées a, b, c d'un sommet deviennent dans le temps t, x, y, z et il doit exister des relations de la forme :

$$(1) \quad x = f(a, b, c, t), \; y = f_1(a, b, c, t), \; z = f_2(a, b, c, t)$$

exprimant que les coordonnées x, y, z d'un point, sont fonctions du temps et des coordonnées a, b, c du même point dans sa position initiale correspondant à $t = o$; dans ce dernier cas les équations (1) se réduisent à $x = a$, $y = b$, $z = c$.

L'extrémité de l'arête dc a pour coordonnées a, b, $c+dc$, au bout du temps t elles deviennent :

$$x+\frac{dx}{dc}dc, y+\frac{dy}{dc}dc, z+\frac{dz}{dc}dc,$$

expressions qui se déduisent des relations (1) dans lesquelles on remplace c par $c+dc$. Menant par le point x, y, z trois plans parallèles aux plans coordonnés ; l'extrémité de l'arête oblique qui au temps $t=o$ était dc aura pour coordonnées par rapport à la nouvelle origine,

$$\frac{dx}{dc}dc, \frac{dy}{dc}dc, \frac{dz}{dc}dc,$$

de même les extrémités des arêtes obliques qui étaient au commencement, da, db, ont pour coordonnées :

$$\frac{dx}{da}da, \frac{dy}{da}da, \frac{dz}{da}da, \quad \frac{dx}{db}db, \frac{dy}{db}db, \frac{dz}{db}db,$$

or, le volume du parallélipipède oblique est six fois celui de la pyramide formée par les trois arêtes partant du point x, y, z. Ce volume a pour expression :

$$\beta = da\,db\,dc \frac{dz}{dc}\left(\frac{dx}{da}\frac{dy}{db} - \frac{dx}{db}\frac{dy}{da}\right) + \frac{dz}{db}\left(\frac{dx}{dc}\frac{dy}{da} - \frac{dy}{dc}\frac{dx}{da}\right)$$
$$+\frac{dz}{da}\left(\frac{dx}{db}\frac{dy}{dc} - \frac{dy}{db}\frac{dx}{dc}\right),$$

qui est le déterminant formé avec les coordonnées des sommets de la base de la pyramide dont le quatrième sommet est à l'origine x, y, z, multipliant ce volume par ρ et égalant le produit à la valeur de M donnée ci-dessus, on trouve pour l'équation de la continuité $\rho\beta = \rho_0$.

3. Nous avons supposé connue l'expression du volume d'une pyramide en fonction des coordonnées de ses quatre sommets m, m', m'', m''', on l'obtient aisément par le procédé que nous allons indiquer. Désignons par A l'aire du triangle $m'm''m'''$ et par p, p', p'', ses projections sur les plans des xy, xz, yz ; les cosinus des angles que fait la normale au plan du triangle $m'm''m'''$ avec les z, y, x sont :

$$\frac{p}{A}, \frac{p'}{A}, \frac{p''}{A},$$

et l'équation du plan passant par les trois points m', m'', m'' est :

$$\frac{p}{A}(z-z')+\frac{p'}{A}(y-y')+\frac{p''}{A}(x-x'),$$

La longueur de la perpendiculaire D abaissée du point m (x, y, z) sur ce plan est :

$$D=\frac{p}{A}(x-x')+\frac{p'}{A}(y-y')+\frac{p''}{A}(z-z'),$$

le produit D. A est la mesure du triple du volume de la pyramide.

Les projections p, p', p' sont des aires triangulaires, qu'on exprime aisément en fonction des coordonnées connues de leurs sommets.

NOTE

SUR LES ARRIÈRE-VOUSSURES DE MARSEILLE ET DE MONTPELLIER (1);

Par M. E. BRASSINNE.

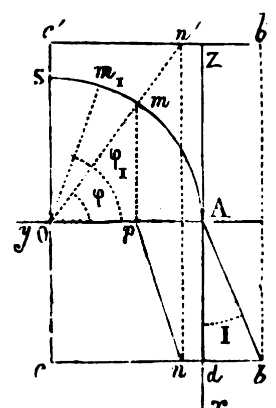
La construction de la porte droite avec arrière-voussure de Marseille, est expliquée dans tous les Traités de coupe des Pierres; cette voussure est composée de deux surfaces gauches qui se raccordent suivant une génératrice commune. La courbe directrice de la seconde surface gauche est tracée sur la face d'ébrasement et formée de deux arcs de cercle tangents, tellement tracés, que le vantail ouvert et appliqué sur ce même ébrasement est au-dessous de l'arc aboutissant au cintre placé sur une des faces du mur. Ce cintre avec la circonférence de feuillure et l'axe de la porte déterminent les positions de la génératrice de la première surface gauche. Dans la pratique, après avoir établi une épure provisoire, on fait quelques sections par des plans verticaux parallèles aux faces du mur, lesquels coupent les surfaces gauches suivant des courbes dont les projections verticales doivent être au-dessus des courbes de section par les mêmes plans de la surface de révolution décrite par l'arc du vantail. S'il n'en était pas ainsi, ce dernier ne pourrait s'ouvrir, parce qu'il serait arrêté par l'intrados trop surbaissé de la voussure. Si les sections se rencontrent, on élèvera la directrice ou l'arc de cercle tracé sur le mur jusqu'à ce que le jeu du vantail soit possible.

Ces conditions de possibilité peuvent être trouvées par une analyse assez simple, dans le cas où le cintre directeur est remplacé par une horizontale, comme dans l'arrière-voussure de Montpellier.

---

(1) Lue dans la séance du 27 juin 1867.

Concevons une surface gauche engendrée par une droite qui s'appuie sur la droite co située dans le plan horizontal perpendiculairement à la ligne de terre oA, sur une demi-circonférence de centre o et de rayon oA, dont le plan se confond avec le vertical et sur une troisième droite cb, $c'b'$ parallèle à la ligne de terre et dont la cote de hauteur est h. La surface de révolution décrite par le quart de cercle As tournant autour de la verticale Az, doit être au-dessous de la surface gauche.



Les axes coordonnés rectangulaires sont Ax, Ay, Az. La droite Ab fait avec Ax un angle d'ébrasement représenté par I. On suppose de plus que oA est égal à l'unité, et que $o\mathrm{A} = \mathrm{A}b = 1$. Dans ces conditions on a : $cb = 1 + \sin \mathrm{I}$, $\mathrm{A}d = \cos \mathrm{I}$.

Par co on mène un plan dont la trace verticale est om; ce plan coupe l'arc As en m et la droite cb, $c'b'$ en n, n'. Les projections d'une génératrice de la surface gauche sont pn, mn'. La trace om fait avec Ay un angle φ, son équation est : $z = -\tang \varphi . y + \tang . \varphi$. Les coordonnées du point n, n' sont

$$x_2 = \cos \mathrm{I}, \quad z_2 = h, \quad y_2 = 1 - h \cot \varphi$$

les coordonnées du point m ont pour expression

$$x_1 = o, \quad y_1 = 1 - \cos \varphi, \quad z_1 = \sin \varphi$$

d'où il résulte que les équations de la génératrice passant par les points m, (n, n') sont :

$$y = \frac{\cos \varphi - h \cot \varphi}{\cos \mathrm{I}} . x + 1 - \cos \varphi$$

$$z = \frac{h - \sin \varphi}{\cos \mathrm{I}} x + \sin \varphi .$$

L'arc As tournant autour de Az pour s'appliquer sur la face verticale d'ébrasement Ab, un de ses points m_1 décrit une circonférence dont les équations sont :

$$Z = \sin\varphi_1, \quad X^2 + Y^2 = (1 - \cos\varphi_1)^2,$$

en désignant par φ_1 l'angle du rayon om_1 avec la ligne de terre Ao.

La génératrice coupe le plan $Z = \sin\varphi_1$ du cercle en un point dont les coordonnées sont :

$$z' = \sin\varphi_1, \quad x' = \frac{(\sin\varphi_1 - \sin\varphi)}{h - \sin\phi}\cos I, \quad y' = 1 - \cot\varphi . \sin\varphi_1.$$

Or il suffit pour que la génératrice ne coupe point la circonférence que le point x', y', z', lui soit intérieur, ce qu'on exprime par la condition :

$$x'^2 + y'^2 < (1 - \cos\varphi_1)^2.$$

Nous avons vu que le plan com coupe l'horizontale cb, $c'b'$ en un point dont les coordonnées sont :

$$z_2 = h, \quad y_2 = 1 - h\cot\varphi,$$

si on fait $h\cot\varphi = A$, on a :

$$\tan\varphi = \frac{A}{h} \cot\varphi = \frac{h}{A}, \quad \sin\varphi = \frac{h}{\sqrt{h^2 + A^2}}.$$

Le plan supérieur com_1 coupe l'horizontale cb, $c'b'$ en un point, et sa trace verticale om_1 fait avec la ligne de terre un angle φ_1 ; en posant $u = h\cot\varphi_1$ on trouve :

$$\sin\varphi_1 = \frac{h}{\sqrt{h^2 + u^2}}.$$

Comme, d'ailleurs, le cercle décrit par le point m_1 ne peut être coupé que par les génératrices qui passent par des points m moins élevés que m_1 on a $\varphi_1 > \varphi$ et $u < A$. Introduisant ces notations dans les expressions de x', y' la condition (1) devient :

$$(2) \quad \frac{\cos^2 I (A + u)^2 (A - u)}{(\sqrt{h^2 + A^2} - 1)^2 (\sqrt{h^2 + A^2} + \sqrt{h_2 + u^2})^2} =< 2\sqrt{h^2 + u^2} - (A + u).$$

Cette équation de condition devra être appliquée à divers cas de la pratique. Si par exemple l'ébrasement est de $\frac{1}{5}$ on a $\sin I = 0,2$ et $\cos^2 I = 0,96$. puisque $u < A$ le maximum du produit $(A - u)(A + u)^2$ dans la relation (2) a lieu pour $u = \frac{A}{3}$ auquel cas le numérateur devient : $0,96 \times \frac{32}{27} A^3 = 1,14 . A^3$ à très-peu près.

Remplaçant dans le dénominateur $h^2 + u^2$ par 1, ce qui le diminue et augmente le premier membre, il devient dans la condition (2).

$$(3) \qquad \frac{1,14 . A^3}{(h^2 + A^2 - 1)^2} .$$

La plus grande valeur de cette expression a lieu pour $A^2 = 3m$ en posant $h^2 - 1 = m$.

Si actuellement on donne à l'horizontale cb, $c'b'$ une hauteur h égale à cb, on a 1,2, on trouve : $h = 1,2$, $h^2 = 1,44$, $A^2 = 1,42$ ou $A = 1,2$ à peu près, et le maximum de l'expression (3) est, en faisant $A^2 = 3m$, approximativement égal à 0,55; on doit donc avoir :

$$(4) \qquad 0,55 < 2\sqrt{1,44 + u^2} - (1,2 + u).$$

Or la génératrice extrême de la première surface gauche passe au point b, b' et dans notre hypothèse, les points m_1 au-dessus du point m seront tels que l'angle $m_1 o A$ sera plus grand que 45°. Donc $\cot \varphi_1$ vaudra au plus l'unité, et u sera $< h$ ou que 1, 2. Il est aisé de voir que dans ces conditions la relation (4) est satisfaite.

NOTE

SUR UN NOUVEL INSTRUMENT D'ACOUSTIQUE (1);

Par M. DAGUIN.

Dans un travail présenté à l'Académie dans la séance du 24 mai 1865, nous avons décrit sous le nom de *Cornet analyseur* un petit appareil au moyen duquel on peut isoler et distinguer, au milieu d'un bruit confus formé d'un mélange d'un grand nombre de sons, l'un d'eux tout spécialement, que l'on choisit à volonté en donnant à la colonne d'air que contient l'instrument des dimensions convenables. On peut ainsi renforcer successivement divers sons et les trier, pour ainsi dire, au milieu du bruit qui les contient. Nous avons pu constater par diverses expériences faites dans cette voie, que les bruits confus et continus, comme ceux du vent, d'une chute d'eau, etc., sont composés d'une infinité de sons compris entre deux limites assez éloignées, et passant des uns aux autres d'une manière à peu près continue. Un semblable bruit peut donc être comparé à la lumière blanche qui, analysée par le prisme, se montre composée d'un mélange d'une infinité d'ondulations de longueurs différentes comprises entre celles qui correspondent aux limites extrêmes du spectre qu'elle fournit.

En poursuivant ce genre d'étude, nous avons été conduits à la construction d'un nouvel instrument au moyen duquel nous sommes arrivés à des résultats très-curieux, qui ont

(1) Lue dans la séance du 25 juillet.

toujours excité l'étonnement des personnes auxquelles nous les avons communiqués, et qui ont été à même de les vérifier. Ces résultats confirment une fois de plus l'opinion que nous avons soutenue dans un travail antérieur, sur la théorie du cornet acoustique, dans lequel, comme nous pensons l'avoir démontré, la réflexion des rayons sonores ne joue aucun rôle, le renforcement étant dû simplement à la résonnance de la colonne d'air contenue. D'où il résulte que tous les sons ne sont pas indistinctement renforcés; et c'est pour cela qu'on peut choisir dans un mélange, en faisant varier les dimensions de l'instrument, celui que l'on veut faire dominer.

Dans le *Cornet analyseur*, on modifie les conditions de résonnance de la colonne d'air en faisant varier sa longueur, c'est-à-dire, en enfonçant plus ou moins certaines parties du tube qui peuvent rentrer les unes dans les autres. Dans le nouvel instrument, qui nous a servi aux expériences que nous allons maintenant faire connaître, ces changements dans l'état de la colonne d'air sont obtenus par un moyen tout différent, le volume de cette colonne restant invariable. Ce moyen n'est autre que celui qu'on emploie dans la plupart des instruments à vent, dans lesquels on fait varier la hauteur des sons que l'on veut produire en ouvrant ou bouchant certains trous pratiqués dans les parois et disposés dans un ordre convenable. Le cornet se compose alors d'un tuyau assez long, terminé en pavillon à l'une de ses extrémités et portant à l'autre un bouton foré destiné à être introduit dans le conduit de l'oreille. Les parois de ce tuyau sont percées de divers trous susceptibles d'être fermés soit au moyen des doigts, soit au moyen de clés. Suivant le nombre et la position des trous qui restent ouverts, la colonne d'air renforce un son spécial, qu'elle choisit, pour ainsi dire, dans le mélange de sons au milieu duquel on expérimente. Vient-on à modifier les conditions de résonnance de la colonne d'air de l'instrument en ouvrant ou fermant d'autres trous, le son renforcé change; ce que l'on constate

facilement en tenant le bouton foré engagé dans l'oreille et ouvrant et bouchant alternativement différents trous.

Le son que l'on fait dominer ainsi est toujours un de ceux que la colonne d'air, dans l'état où elle se trouve, permet de produire quand, ayant adapté à la place du bouton une embouchure à bocal, on vient à la faire résonner au moyen des lèvres. Nous disons : un des sons, parce que, comme on le sait, une colonne d'air dans un même état peut répondre à plusieurs sons harmoniques, suivant la disposition, la tension et l'écartement des lèvres du musicien. Il faut remarquer en outre qu'on ne peut plus, comme avec le *Cornet analyseur*, faire dominer un quelconque des sons qui existent dans la plupart des bruits confus et continus; car la colonne ne peut être modifiée graduellement et il y a toujours un intervalle marqué entre deux sons consécutifs qu'elle peut renforcer. Le nouvel instrument ne peut donc plus servir d'*analyseur;* du moins il laisserait inaperçus bien des sons existants dans le mélange étudié. Mais il se prête à un autre genre d'expériences qu'il nous reste à faire connaître.

Supposons que les trous pratiqués dans les parois de l'appareil soient tellement disposés qu'en ouvrant ou fermant certains d'entre eux dans un ordre convenable, la colonne d'air, ébranlée au moyen d'une embouchure, puisse donner la gamme diatonique en ne sortant pas du son fondamental correspondant à chaque situation de cette colonne. Si l'on se place, après avoir engagé le bouton dans le conduit auditif, en un lieu où règne un bruit continu, on pourra, en ouvrant et fermant convenablement certains trous, faire dominer successivement les différents sons de la gamme.

En faisant dominer ces divers sons dans un ordre convenable, on pourra aussi produire une mélodie, qui ne sera entendue que de celui qui a l'oreille armée de l'instrument, et avec cette circonstance singulière, que celui-ci entend un air qui n'existe que pour lui, et au moyen d'un instrument qui n'engendre pas de sons. Et en effet, il ne fait que trier, pour ainsi dire, les notes de cet air

parmi tous les sons qui composent le bruit dans lequel il opère.

C'est pour cela que nous avons nommé le nouvel appareil *Melodion aphone*, c'est-à-dire qui produit une mélodie sans engendrer des sons. Une clavette qui peut fermer le tube tout près de l'oreille, permet de couper un son renforcé, quand on veut répéter plusieurs fois de suite une même note.

Nous présentons à l'Académie un cornet à trous qui peut ainsi donner l'accord parfait majeur, à l'aide de trois trous pouvant se fermer avec les doigts.

L'instrument que nous venons de faire connaître se prête à un grand nombre d'expériences qu'il serait trop long d'énumérer. Mais il en est que nous ne devons pas passer sous silence, à cause de leur portée physiologique ; nous voulons parler des applications qu'on peut en faire à l'étude de l'*audition bi-auriculaire*. M. Purkynié a fait sur ce sujet des expériences qu'il a communiquées à la Société des sciences de Bohême, au moyen de deux cornets devant les pavillons desquels deux personnes émettaient des sons. Par ce moyen, ces expériences présentent de grandes difficultés pratiques. D'un autre côté, elles ont été faites surtout en vue de reconnaître l'effet produit par deux voyelles, ou par une consonne et une voyelle entendues simultanément, mais séparément par les deux oreilles, et de rechercher le siége apparent de la sensation dans telle ou telle partie de la tête. Nous avons profité de la facilité que donnent nos cornets à résonnance variable de renforcer spécialement certains sons, pour chercher l'effet résultant produit par des sons musicaux différents, perçus séparément par les deux oreilles, et dont les nombres de vibrations sont dans un rapport connu. Il suffit d'introduire dans chaque oreille un cornet à résonnance variable, après avoir disposé ces instruments pour renforcer les sons dont on veut étudier les effets combinés, et de se placer dans un bruit fort et continu.

Nous n'avons pas encore beaucoup multiplié les expériences à ce sujet ; elles sont pénibles et fatigantes et ne peuvent

être poursuivies impunément sans interruption que pendant un temps assez court. Nous avons toutefois constaté que deux sons renforcés, dont le nombre de vibrations est dans un rapport simple, produisent le sentiment de l'accord qu'ils produiraient s'ils étaient excités simultanément dans l'air et perçus l'un et l'autre à la fois par les deux oreilles. Il y a là une analogie frappante avec ce qui se passe dans la vision binoculaire, quand on regarde dans un stéréoscope deux surfaces de couleur différente, dont chacune n'est vue que par un des yeux : l'impression résultante est celle du mélange des deux couleurs. Mais ces sortes d'expériences, qui pourraient se faire soit avec le Cornet analyseur, soit avec le Mélodion aphone, demandent à être variées et étendues, et c'est ce que nous nous proposons de faire le plus tôt possible.

SÉANCE PUBLIQUE

TENUE LE 16 MAI 1867;

DISCOURS

Prononcé par le Dr D. CLOS, Président.

MESSIEURS,

En m'appelant pour la seconde fois, et par un suffrage unanime, à diriger ses travaux, l'Académie m'a donné un gage de sympathie à jamais précieux pour moi. Mais à l'honneur, bien grand, sans doute, de la présidence, permettez-moi de préférer encore le témoignage d'affectueuse estime exprimé par ce vote. Que mes premières paroles soient, à l'adresse de mes Confrères, des remercîments et pour cette nouvelle marque de confiance, et pour un bienveillant concours qui m'a rendu la tâche si facile et si douce!

Tout a été dit, Messieurs, sur le rôle des Académies, sur les rapports intimes des sciences et des lettres, rapports dont chacune de nos séances nous dévoile mieux les avantages et le prix. Il serait également oiseux de retracer ici les récents travaux de la Compagnie : la presse périodique locale veut bien entretenir ses lecteurs de nos recherches et de nos paisibles discussions ; et le dernier Recueil annuel de nos *Mémoires* atteste éloquemment, par son étendue, le zèle de nos Confrères.

Mais, parmi les questions traitées au sein de l'Académie,

aucune n'a plus sérieusement captivé son attention que celle de la contemporanéité de l'homme et de quelques espèces aujourd'hui perdues, question aussi vaste qu'élevée, et pour laquelle se sont passionnés, à bon droit, naturalistes et philosophes. C'est le privilége de tout ce qui touche à l'essence même des choses de réveiller au cœur de l'homme ces idées d'infini qui le poursuivent et le dominent.

Or, dans ce mouvement de nouvelles pensées, la science des végétaux est-elle restée en arrière, ou a-t-elle agité, elle aussi, les questions d'origine, de développement et de progrès? Ouvrons le trop ingénieux ouvrage de M. Darwin sur l'origine des espèces: quelle large part n'y est pas faite aux plantes! Ne voit-on pas, d'ailleurs, se resserrer de jour en jour davantage ces liens d'union entre les deux règnes organiques, liens si étroits et si intimes qu'il n'est donné à aucun naturaliste de tracer, démonstrativement pour tous, la limite de séparation de l'animal et du végétal? Et dans ces nombreux et intéressants travaux sur l'hétérogénie, travaux dont l'Académie a eu parfois la primeur, n'est-il pas toujours mention d'êtres ambigus, microphytes ou microzoaires, que peuvent réclamer, au même titre, zoologistes et phytographes?

L'homme a beau parcourir le globe terrestre en tous sens, partout, même dans les déserts brûlants, même au sein des glaces éternelles, la plante le poursuit, franchissant les bornes assignées au roi de la création. D'où vient donc cette végétation infinie dans ses formes qui, comme pour provoquer notre admiration ou notre surprise, s'étale en tous lieux à nos regards? Le hasard a-t-il présidé seul à la répartition de ces êtres vivants; ou bien nous est-il permis de pénétrer quelques-unes des causes de cette dispersion?

A l'origine des sciences naturelles, on semble croire à l'uniformité de végétation, et cette idée se transmet d'âge en âge; et, jusqu'au delà de la renaissance, on s'épuise en vains efforts pour retrouver en tous lieux les espèces décrites par Théophraste, par Pline et par Dioscoride. Mais lorsque, au

commencement de ce siècle, on eut péremptoirement établi que chaque contrée a sa population végétale à elle propre, on dut rechercher les lois qui président à la distribution des plantes ; seulement on négligeait un élément essentiel, celui des modifications apportées aux centres primitifs de créations par les nombreuses révolutions du sol. La géologie, jeune encore, n'avait pas fourni aux études de géographie botanique ce précieux contingent de faits et de lois qui, reliant intimement deux branches, jadis isolées, des sciences naturelles, ont ouvert à la botanique en particulier de nouveaux horizons.

L'antiquité nous a légué, par la voix de Platon (écho lui-même du récit d'un prêtre égyptien), le vague souvenir d'un monde anéanti, immergé entre les côtes occidentales de notre vieille Europe et celles de l'Amérique. Faut-il admettre la disparition de cette Atlantide, objet depuis lors de tant de recherches et de discussions, et dont les Canaries, les Açores nous offriraient peut-être les derniers vestiges ? Les notions modernes de paléontologie et de géographie botanique sont-elles favorables à cette hypothèse ? Oui, répondent, sans hésiter, Bory de Saint-Vincent, MM. Unger et Heer, à l'affirmation desquels MM. Darwin, Asa Gray et D. Oliver (1) opposent un invincible doute, cherchant à expliquer les faits par l'intervention de quelque terre située au nord de l'Océan Pacifique, et qui aurait joui d'une température supérieure à celle des latitudes correspondantes aujourd'hui. Et cependant que d'analogies entre la végétation des contrées septentrionales du Nouveau-Monde et celle de l'Europe ! Histoire, géologie, botanique, se prêtent là un mutuel appui.

Ce sont encore les études modernes de géographie botanique comparée qui, nous révélant de nombreux rapports entre les deux zones opposées de la région méditerranéenne, ont étayé l'opinion d'une communication, à l'époque tertiaire,

(1) Voir pour le mémoire de M. Oliver : *The natural history Review*, avril 1862, pages 149, 170.

entre l'Afrique et l'Europe, communication confirmée par les récentes recherches de M. Gaudry sur la paléontologie de la Grèce (1). Si l'Angleterre n'a guère d'espèces végétales à elle propres, si sa Flore reproduit celle de la France et de l'Allemagne (2), ne serait-ce pas que la Manche doit son origine à la dernière des révolutions du globe? La science est déjà riche de pareils résultats : qu'il suffise de rappeler les rapports de certaines parties de l'Asie méridionale avec l'Amérique occidentale (3), du nord de celle-ci avec les Sandwich, de Sainte-Hélène et de l'Ascension d'une part, avec l'Afrique tropicale de l'autre. Et quand les mêmes espèces qui peuplent les plus hauts sommets de l'Allemagne du nord, de l'Angleterre et de l'Ecosse se retrouvent sur les Apennins, sur les Pyrénées et sur les Alpes, d'où elles s'étendent même jusqu'aux glaces du nord, n'est-il pas logique d'admettre, avec Forbes, que ce sont les derniers vestiges d'une végétation primitivement continue: et, avec Hampe, que ce sont les plantes herbacées les plus anciennes de la Flore actuelle, leur apparition remontant à cette époque du refroidissement de notre planète où les glaciers laissaient à découvert le haut des montagnes?

L'existence incontestable d'individus d'une même espèce sur divers points du globe très-éloignés les uns des autres, et séparés par d'infranchissables obstacles, a d'abord mis en faveur la théorie d'une égale dispersion originelle des germes de toutes les espèces, dont le développement dépendrait uniquement des conditions extérieures. Mais combien n'a-t-il pas fallu décompter! et que d'exemples ne pourrait-on pas citer de plantes se multipliant aussi bien, sinon mieux qu'au pays

---

(1) Voy. *Annal. des Sc. nat.*, part. zool. 5e sér., t. VII, p. 53 et suiv.

(2) D'après les recherches d'Edward Forbes.

(3) Voy. Naudin, in *Annal. des Sc. nat.*, part. bot., 5e sér., t. IV, p. 9. « La multitude de genres communs aux deux régions, dit ce savant naturaliste, autorise à croire qu'il fut un temps où elles étaient réunies et avaient une même Flore générale, et que cette Flore, presque entièrement submergée par l'Océan Pacifique, ne nous présente plus, à l'époque actuelle, que ses frontières extrêmes. »

natal, dans des localités où le hasard les avait introduites : telles ces deux américaines aujourd'hui pleinement naturalisées en Europe : l'Onagre bisannuelle et la Vergerette du Canada ; telles plusieurs de nos plantes messicoles, originaires d'Orient et importées avec les céréales ; tel aussi ce *Lantana mixta* qui, introduit à Ceylan à la date d'une quarantaine d'années, y couvre aujourd'hui des centaines d'hectares, s'y multiplie en tous lieux grâce à la dispersion des graines par les oiseaux, et doué d'une irrésistible force d'envahissement, chasse devant lui, pour se substituer à leur place, plantes herbacées et arbrisseaux de tout genre (1) ? Pourquoi le thé se trouve-t-il confiné dans un petit coin de l'Asie? Pourquoi les quinquinas appartiennent-ils exclusivement aux Andes du Pérou et de la Bolivie, quand de récentes plantations de ces arbres à Java ou sur les montagnes indiennes, donnent les plus belles espérances et permettent de dissiper en partie la crainte de la disparition d'un si héroïque médicament? Enfin, pourquoi l'Arabie heureuse est-elle devenue la patrie adoptive du caféier, originaire de la Haute-Ethiopie (2)?

Puiserions-nous, dans la végétation des îles, quelque éclaircissement sur les lois qui ont présidé au peuplement végétal du globe? L'époque n'est pas éloignée où l'on attribuait aux courants vecteurs de germes empruntés aux continents voisins la plus large part d'action. Mais les consciencieuses investigations de M. Alph. de Candolle, en nous montrant dans les plus petits bras de mer un obstacle souvent invincible au transport des graines (3), ont de beaucoup réduit l'effet de cette cause. N'est-il pas étrange, en effet, qu'une des îles les plus voisines des côtes du Chili (l'île de Juan Fernandez) ait près des deux tiers de ses espèces (81 sur 137) différant de celles de cette partie du Nouveau-Monde? On

(1) Renseignement emprunté à M. Twaites (voy. *Biblioth. univ. de Genève*, Sc. physiq., t. 23, p. 135.)

(2) Il croît spontanément en Abyssinie, d'après A. Richard; dans le Soudan, selon Ritter.

(3) Voir la *Géographie botanique raisonnée* de ce savant, p. 617 et suiv.

pourrait multiplier ces sortes d'exemples. Si l'intervention de l'homme et des oiseaux voyageurs a puissamment contribué au peuplement végétal de quelques îles, si d'autres doivent le leur aux continents voisins dont les ont séparées les révolutions géologiques, il en est pour lesquelles, ici mieux qu'ailleurs, la théorie des centres multiples de création pourra seule fournir une explication suffisante.

De toutes les îles qui se recommandent à l'attention du naturaliste, pas une n'a suscité un plus puissant intérêt que l'Australie; « nous sommes ici au bal masqué », disait, au commencement de ce siècle, et à propos des êtres de cette curieuse contrée, Correa de Serra; c'est qu'en effet, animaux et végétaux y revêtent des formes étranges. Serait-ce donc un pays de nouvelle création? On le croyait naguère encore; mais la géologie, en nous dévoilant les rapports entre la faune de cette île et celle de l'âge oolithique, entre sa Flore et celle des formations éocènes d'Europe (1), a conduit à une conclusion directement opposée. « La Nouvelle-Hollande, dit M. Heer (2), ne formerait-elle pas... une sorte de saillie de l'ancien Monde dans le nouveau? »

L'homme redouble aujourd'hui d'efforts pour percer le voile qui nous dérobe les régions polaires et y surprendre les dernières pulsations de la nature vivante (3): expéditions réitérées, mais pas toutes fructueuses, privations de tout genre, et jusqu'au sacrifice possible de sa vie, rien ne le décourage, tant est puissant l'attrait de l'inconnu! A cet irrésistible mobile viendra fournir sans doute un nouvel aliment la découverte récente qu'à l'époque tertiaire (probablement moyenne ou miocène), ces contrées, et le Spitzberg lui-même, maintenant comme dépouillées de toute vie, offraient une vigoureuse végétation, étendue peut-être jusqu'aux

(1) Voir Unger, *New-Holland in Europa*.

(2) In *Biblioth. univ. de Genève*, Archives des Sc. pour 1862, t. 14, p. 48 et suiv.

(3) Expressions de M. Heer.

pôles (1). Que de mystères à pénétrer réservent encore au naturaliste ce sol et ce climat si inhospitaliers des zones arctiques !

Mais cette splendide végétation que le monde étale aujourd'hui à nos regards est-elle uniquement le produit de la dernière révolution du globe, ou se rattache-t-elle, par une insensible filiation , aux âges géologiques antérieurs? Plaide-t-elle pour l'opinion des catastrophes violentes et subites avec anéantissement de tous les êtres, ou pour celle des modifications graduées? Assurément, ici comme toujours, l'exagération et les arguments n'ont pas fait défaut aux partisans de l'une et de l'autre théorie, dont chacune doit représenter une partie de la vérité.

Qu'il y ait eu des survivants d'une époque géologique à l'autre, quand ces êtres ont pu s'accommoder aux nouvelles conditions de vie, on ne saurait guère le nier; et les récentes recherches de M. Heer sur les pilotis et les lignites sous-jacents, en Suisse; celles de M. Gaudry sur ce sol à tant de titres indéfiniment fécond de l'Attique, sont, on ne peut plus favorables, les premières à la doctrine des transmissions de types, les secondes à celle des transitions insensibles.

A leur tour, des botanistes, et des mieux autorisés, n'hésitent pas à professer que certaines formes arborescentes étranges de la population végétale moderne (2) sont des représentants de la Flore antédiluvienne. Ils veulent encore que les types spécifiques aient, comme les individus, une durée limitée. Ne voyons-nous pas, en effet, certaines espèces tendre à disparaître, invinciblement attachées à telle ou telle localité, comme si leur persistance ou leur anéantissement était sous la dépendance de l'homme? Rappellerons-nous cette Wulfénie carinthienne, cantonnée dans un seul point de la vallée de Gail, et la Violette de Rouen, presque exclusivement propre

(1) Voy. *Bibliothèque univ. de Genève*, nouv. période, t. XXVIII, pp. 51-82.

(2) Telles les Cycas et les Ginckgo, les Phyllociades et les Araucaria, les *Dacrydium*, les *Exocarpus* et les Casuarina, pour ne citer que les principales (Lecoq).

aux coteaux crayeux de la côte de Saint-Adrien, et le Grémil de Gaston, inconnu partout ailleurs que sur les rochers de Balourde? Ce sont, il est vrai, de faibles plantes, dont la persistance ou la disparition n'intéresse guère que le botaniste : mais un même sort semble menacer deux des plus beaux arbres du monde actuel. Qui n'a vu figuré ce magnifique Cocotier (prétendu) des Maldives, dont les énormes fruits, du poids de 20 kilos, ne réclament pas moins de dix ans pour une parfaite maturité? Confiné dans deux petits ilots des Seychelles (1), ce superbe Palmier ne devra peut-être son maintien à la surface du globe qu'à l'intervention de quelque naturaliste influent (2).

Quel amateur de Conifères n'aime à voir grandir dans ses collections ce Séquoia géant, ce colosse de la Californie, d'une *beauté terrible*, dont le tronc adulte laisse compter, comme celui du Baobab, plusieurs milliers de couches, et dont Lindley fait plaisamment remonter les vétérans actuels à l'époque où Samson assommait les Philistins, où le pieux Énée portait son père Anchise sur ses filiales épaules. Limité dans certains districts solitaires des hauts versants de la Sierra-Nevada, exploité sans merci, il disparaîtra peut-être un jour du nombre des espèces spontanées.

Des faits du même ordre ne sont-ils pas, d'ailleurs, péremptoirement établis pour le règne animal? Faut-il citer et le Dronte de l'Ile de France, et les Épiornis et les Dinornis de Madagascar, espèces probablement à jamais éteintes, et notre Castor de plus en plus traqué, et dont on peut prévoir l'extinction?

Quel homme un peu soucieux des choses de la nature ne s'est plus d'une fois demandé d'où sortent nos cérales, si diversifiées d'espèces et de variétés.

Aux esprits qui, d'accord avec Raspail, E. Fabre et Dunal,

---

(1) Dans les îles Praslin et la Curieuse.

(2) M. Hooker, botaniste anglais, a cru devoir adresser dans ce but une requête au gouverneur de l'île Maurice. (Voy. *Revue hortic.* de 1864, p. 148.)

leur assignent encore aujourd'hui pour origine quelques maigres plantes des coteaux du Midi, ont répondu victorieusement d'une part la découverte de grains identiques dans les hypogées d'Égypte, de l'autre la possibilité de produits hybrides ou de mulets végétaux entre nos céréales et ces plantes sauvages (du genre Ægilops). Fallait-il donc faire remonter l'apparition de ces précieuses céréales au delà des temps historiques? Peut-être en l'absence de plus amples documents, l'affirmation eût été téméraire. Mais, lorsque naguère encore les patientes investigations de M. Heer (1) exhumaient des pilotis de la Suisse des épis entiers d'épeautre, de froment commun et poulard, d'avoine cultivée, en compagnie de graines de panais, de pois, de lentilles, de pavot et de pin, la question a paru sortir du domaine des hypothèses et porter un grand coup à la séduisante théorie des transformations graduelles des espèces.

Nos blés, nos épeautres ne se sont encore montrés avec certitude à l'état spontané en aucun des lieux explorés jusqu'ici ; est-ce à dire que l'homme ne les ait jamais vus tels? L'Orient est assurément leur point d'origine, et on sait que la Chine a une population si nombreuse et si agglomérée, que les moindres parcelles de terre du Céleste-Empire sont soumises à la culture. N'y a-t-il pas là, dès lors, à côté de la caducité des espèces, une nouvelle cause d'anéantissement de plantes, jadis indigènes et sauvages, au nombre desquelles étaient peut-être les céréales?

Ainsi, Messieurs, l'étude de la dispersion des végétaux à la surface du globe, nous montre ceux-ci stationnaires, comme atteints d'atonie et destinés peut-être à disparaître un jour; ceux-là luttant constamment, au contraire, pour étendre leur aire d'expansion. Et combien la question ne se complique-t-elle pas si l'on y fait intervenir ces curieux faits d'alternance spontanée dans les essences, signalés d'abord par Dureau de la Malle, et récemment étudiés avec tant de soin par M. Vau-

(1) *Die Pflanzen der Pfahlbautem*, 1865.

pell! Rappelons enfin que la comparaison des trois grands embranchements du règne végétal nous montre chacun d'eux occupant une surface d'autant plus large que leur organisation est moins compliquée.

Une école n'hésite pas aujourd'hui à proclamer que la nature marche sans cesse vers la perfection. Mais, est-ce à dire que les formes organiques se multiplient, et que celles d'un ordre inférieur cèdent la place à de plus élevées? Peut-elle affronter le contrôle des faits, cette théorie si séduisante pour l'esprit d'un perfectionnement dans le monde physique concomitant du perfectionnement moral? Sans doute, l'étude du développement du règne végétal à travers les divers âges géologiques dévoile peut-être mieux que celle de l'autre règne, dans la succession des groupes primaires, le principe d'une complication croissante; sans doute, à côté de ces grands groupes anciens, persistants presque tous jusqu'à nous, s'en montrent de nouveaux à chacune des phases de la formation du globe; mais les belles recherches des Brongniart, des Unger et des Gœppert n'en ont pas moins établi que des types de la Flore fossile la plus ancienne ne le cèdent point, en fait de structure, aux types vivants correspondants. Il y a plus, M. Heer a pu conclure de ses longs travaux sur la Flore tertiaire de la Suisse, comparée à la Flore helvétique actuelle, à une supériorité dans le nombre d'espèces de la première sur la seconde. Et M. D. Hooker généralise plus encore : « Les couches tertiaires inférieures, dit-il, fournissent un si grand nombre de genres et de familles qu'on ne peut douter que, même la Flore la plus ancienne de cette période n'ait été aussi variée et aussi riche que la nôtre (1). » Les récentes investigations de M. Gaston de Saporta ne contredisent point cette assertion (2). Rappelons enfin ce fait étrange : telle espèce, le noyer commun, par exemple, après avoir fait partie intégrante de la Flore paléontologique de l'Helvétie, ne figure plus aujourd'hui dans le pays qu'à titre d'introduction.

(1) Voy. *Annal. des Sc. nat.*, part. bot. 4e sér., t. XVI, p. 130.
(2) Voy. *Ibid*, 5e sér., t. III, p. 5 et suiv.

Mais si la loi de perfectionnement du règne végétal, envisagé aux diverses phases géologiques, est soumise à des restrictions, l'étude de ces formes successives permet-elle d'appliquer à cette grande moitié du monde organique ce principe proclamé naguère pour l'autre (1), que la longévité des types est d'autant moindre qu'ils sont d'un ordre plus élevé? Plusieurs faits sont favorables à cette généralisation, qu'il serait peut-être encore téméraire d'affirmer.

Je n'ai pu qu'effleurer, Messieurs, la question de l'origine de la végétation du globe, question intimement liée à celle du point de départ de sa population animale; l'une et l'autre sont devenues, de nos jours, un thème de méditations et de recherches qui, aux yeux de la postérité, ne seront pas le moindre honneur du XIX[e] siècle. Le temps n'est pas éloigné où naturalistes, archéologues, ethnologistes vivaient isolés, confinés dans un cercle étroit. Aujourd'hui, un lien commun les rattache, et, grâce à l'intérêt que suscite, même au sein des masses éclairées, l'étude des âges anté-historiques, l'horizon s'agrandit, et la science va s'universalisant. Une fiévreuse activité accroît démesurément les collections publiques ou privées. On a vu presque doubler en peu d'années le nombre des fossiles, évalué déjà, en 1857, par M. Brongniart, à 30,000 espèces (2), et la plupart des villes de quelque importance se font gloire de prêter, à cet égard, leur concours aux hommes de progrès. La grande exhibition dont la capitale est le théâtre, et où sont rassemblés les résultats des fouilles opérées sur divers points du territoire, aura, sans nul doute, entre autres résultats, celui d'imprimer un nouvel élan à ces investigations. L'Académie peut, à juste titre, revendiquer sa part dans le mouvement. En vue de populariser à la fois la

---

(1) En particulier par M. Lyell, et plus récemment par M. Gaudry. (Voy. *Annal. des Sci. nat.*, 5[e] sér., part. zool., t. VII, p. 53, et Conférences à la Sorbonne en août 1863.)

(2) Voir dans les *Comptes rendus de l'Institut* pour 1857, t. XLIV, p. 217, le rapport de M. Brongniart sur le grand prix des sciences physiques.

connaissance des productions locales et le développement concomitant de ces idées d'un ordre supérieur, elle a réclamé d'abord, puis favorisé de toute son influence l'édification de ce Musée public d'histoire naturelle déjà si riche en objets de paléontologie, grâce à l'intelligente libéralité de nos Administrateurs et au dévouement à cet œuvre d'un de nos savants Confrères (1). Si l'homme, ne passant qu'un instant sur la terre, doit s'y préoccuper surtout des questions d'origine et de finalité, quelle plus grande gloire pourrait-il rêver dans les sciences, que de refaire l'histoire des milliers de siècles et des milliers d'êtres qui ont précédé son existence, des milliers d'êtres aussi qui furent ses contemporains?

J'aurais terminé, Messieurs, sans l'impérieux et louable usage de rappeler sommairement les changements depuis peu survenus dans le personnel de l'Académie.

Vous allez entendre, de la bouche de notre Secrétaire perpétuel, l'éloge d'un des doyens de l'Académie, de M. Pagés (de l'Ariége).

La mort nous a ravi plusieurs de nos honorables et de nos plus anciens correspondants, MM. Bouis, Fontan et Farines, de la classe des Sciences, MM. Champollion-Figeac et de Saint-Félix Mauremont, de celle des Inscriptions et Belles-Lettres. Ils étaient tous recommandables, tous ils emportent nos regrets.

La Compagnie s'est attaché au même titre, et par un heureux choix, M. Dubois, professeur d'hydrologie de première classe à l'École navale de Brest, et bien connu par sa traduction annotée de la *Théorie des mouvements des corps célestes* de Gauss, et M. le docteur Auber, de Versailles, dont les savantes recherches, sous le titre d'*Institutions d'Hippocrate*, étaient, en 1866, couronnées ici même d'une

(1) M. Filhol, si bien secondé par plusieurs des professeurs de l'École de médecine, par M. Trutat, conservateur du Musée, et par quelques jeunes gens de notre cité; la création récente d'une Société d'histoire naturelle à Toulouse, contribuera encore à ce résultat.

médaille d'or. Un changement de résidence nous a privés d'un de nos membres ordinaires les plus zélés, les plus laborieux, et dont l'aménité n'avait pas tardé à se concilier parmi nous d'unanimes sympathies. Devenu notre correspondant, M. Baillet nous a plus d'une fois exprimé et ses regrets d'éloignement, auxquels nous avons été sensibles, et l'espoir de reprendre un jour une part active à nos travaux. Enfin, nous n'avons pu refuser à un de nos honorables vétérans l'inscription au rang d'associé libre, persuadés d'ailleurs que M. Florentin Ducos, lié par ses antécédents, nous continuera longtemps encore le tribut de ses lumières et de sa longue expérience.

C'est que l'Académie doit pouvoir compter sur le concours incessant et dévoué de tous ses membres pour réaliser le bien qu'elle veut et doit faire, si limitée que soit sa sphère d'action. Elle l'a étendue autant qu'il était en elle, en appelant à son aide une nombreuse phalange de scrutateurs dans le vaste domaine des faits et des idées. Elle voudrait seulement pouvoir proportionner les récompenses aux mérites. Grâces soient rendues à nos Édiles qui, pour l'aider à entrer dans cette voie, ont bien voulu élever cette année le chiffre de sa subvention. Que cet exemple trouve des imitateurs, et un jour peut-être l'Académie aura la satisfaction, j'allais dire la gloire, d'avoir puissamment contribué à la découverte de toutes les richesses que nous dérobe encore le Bassin sous-pyrénéen.

NOTICE

SUR JEAN-PIERRE PAGÉS

(de l'Ariége),

1784-1866;

Par M. GATIEN-ARNOULT.

Messieurs,

Si les petites dimensions de cette salle et le peu de retentissement de nos paroles sont généralement en rapport convenable avec le rôle qui a été joué dans le monde par ceux dont nous venons vous entretenir, après qu'ils en ont disparu, il arrive quelquefois qu'il en est bien autrement. Alors nous voudrions parler devant un auditoire plus nombreux et ailleurs qu'en ces décombres du vieux Capitole, donner plus d'éclat à notre voix et trouver des échos empressés à la redire bien haut et bien loin. S'il s'agit, en outre, de représenter une de ces figures qui se faisaient remarquer vivantes par leurs lignes singulières, par leur physionomie exceptionnelle et par ce cachet de noble originalité qui constitue toujours un caractère d'élite, nous voudrions, de plus, avoir une habileté grande, avec de larges loisirs, pour ne pas rester beaucoup trop au-dessous de l'œuvre, telle qu'elle se présente à nos souvenirs et à nos regrets.

Ces sentiments sont ceux que j'éprouve en ce moment, où je me lève pour rappeler, conformément à la loi de notre Aca-

démie, la vie et les ouvrages du confrère que nous perdions, il y a déjà un an. Et vous comprendrez bien que de tels sentiments sont naturels, en apprenant que ce confrère est celui que nous appelions simplement PAGÉS, mais que toute la France et même l'Europe surnommaient PAGÉS *de l'Ariége*, ajoutant ainsi à son nom comme un titre de noblesse, non pas pour lui, mais pour le pays dont il était vraiment une gloire.

Puissé-je vous la rappeler d'une manière qui ne soit pas trop indigne de lui !

Je le voudrais aussi pour l'honneur de notre ville, dont nous pouvons soutenir qu'il fut un enfant, plus véritablement que de l'Ariége. Car il ne fit guère que naître en ce pays, et c'est à Toulouse qu'adolescent, jeune homme, homme fait et vieillard, à quatre reprises différentes, il a passé la plus grande partie de sa longue existence. Ecolier, étudiant, chercheur de sa voie, s'essayant en différentes directions, il s'y forma à la vie, et prit de là son élan : — dans ses défaillances physiques et dans ses mésaventures politiques, il vint comme s'y retremper et se faire de nouvelles forces pour monter à chaque fois plus haut : — et dans sa vieillesse, c'est parmi nous qu'il se retira, pour se recueillir, tâcher de terminer l'ouvrage sur lequel il voulait fonder sa meilleure immortalité dans la mémoire des hommes sur la terre, et se préparer à la mort pour le ciel.

Mais pour le dessiner comme je le vois, de grandeur naturelle, il me faudrait plus qu'un jour ; et la loi de l'usage, qui est celle du temps, ne m'accorde que quelques minutes. J'ai à peine le droit d'user, et j'aurais besoin du privilége d'abuser. Si j'abuse, en effet, mon excuse sera dans l'étendue du sujet ; et si je suis incomplet, dans la briéveté de l'heure. En l'un et l'autre cas, je réclame votre indulgence qui ne sera que justice.

I.

(1784-1811.)

La naissance de JEAN-PIERRE PAGÉS date de l'année 1784, le neuvième jour du mois de septembre, dans le village de Seix, près de Saint-Girons. Il fut le premier né de quatre enfants, première joie du jeune ménage.

Sa famille, de l'un et l'autre côté, paternelle et maternelle appartenait à ce genre de bourgeoisie campagnarde qui appartient elle-même à tout; par plusieurs de ses membres plongeant en bas dans le peuple, par d'autres montant en haut vers la noblesse, et en ayant le plus grand nombre éparpillés dans le clergé, dans l'armée, dans la magistrature haute et petite et ses alentours, dans les professions libérales, parmi les cultivateurs propriétaires et fermiers, les marchands et les artisans (1).

Son père touchait de plus près au peuple; sa mère se rapprochait davantage de la noblesse, dont elle tenait aussi plus de dignité extérieure. En harmonie avec ces dehors, il y avait en celui-là une plus grande dose de la facilité qui se laisse aller et qui laisse aller les autres; en celle-ci, de la sévérité qui se maintient et contient. Les impressions que l'enfant en reçut ne s'effacèrent jamais (2).

Au défaut du sein maternel, il eut celui d'une nourrice excellente qui ne lui disait jamais « il n'y en a plus, » et à qui il disait rarement « j'en ai trop. » Il crut bien lui devoir en partie sa forte constitution physique. Une anecdote qu'il aimait à raconter pourrait faire croire qu'elle ne fut pas sans quelque influence sur sa constitution morale. Déjà grandet et marchant tout seul, il ne cessait pas d'aimer à prendre

(1) Voir la note I, sur la famille Pagés.

(2) Voir la note II, exemple de cette autorité sévère.

le sein que cette nourrice continuait d'aimer à lui présenter. Mais comme on ne leur en accordait pas la permission, ils se donnaient rendez-vous à l'église, pour s'y livrer, loin des yeux de tout le monde et en présence de Dieu seul, aux douceurs de leur innocent plaisir défendu. On dit que Descartes eut pendant toute sa vie de la sympathie pour les personnes louches, parce qu'enfant il avait beaucoup aimé une petite fille dont les yeux étaient ainsi faits. L'enfant de Seix n'entra jamais non plus sans quelque douce émotion dans une église ; l'idée du plaisir physique et terrestre qu'il y avait trouvé s'associant peut-être à celle de la satisfaction morale et religieuse qu'on doit y chercher par la prière.

Entre d'autres anecdotes d'un âge un peu plus avancé, il en est une que je voudrais citer, parce qu'elle est caractéristique, prouvant son désir de ne pas se distinguer des plus pauvres enfants du village, ses frères de camaraderie. Mais si je la racontais sans voile, de manière à être compris, je craindrais de blesser ; et si je la voilais de manière à ne pas blesser, je courrais grand risque de n'être pas compris. A peine pourrais-je la confier à l'intimité discrète d'une note (1). Ici je dois me borner à dire qu'elle servit à convaincre ses parents qu'il était bon de lui donner d'autres modèles et d'autres maîtres que ceux qu'il avait en leur village. Tout jeune encore, ils l'envoyèrent de la maison paternelle à celle d'un oncle : leur fils quitta la montagne et descendit de Seix à Portet.

Cet oncle paternel, à qui on le léguait, exerçait depuis peu les fonctions curiales en cette résidence. On raconte que c'était un prêtre, comme il ne s'en voit guère à notre époque ; fils de Jansénius et fils de Voltaire, dont la double nature avait son principal trait d'union dans la haine des jésuites et l'amour de l'humanité. *Janséniste*, il voulait la rigide morale du stoïcisme chrétien, qui s'oppose à un autre épicuréisme ; le dévouement sérieux et pénible à la loi de Dieu, qui se distingue de la dévotion futile et facile suivant les pres-

(1) Voir la note III.

criptions d'hommes s'inspirant des fantaisies de la femme ; le culte simple, qui s'adresse à l'âme plus qu'aux sens ; la religion en esprit et en vérité plutôt qu'en apparence et en forme ; la foi maintenue ferme, mais contenue dans les limites de quelques dogmes essentiels, sans mélange d'opinion imposée sur aucune des questions que Dieu propose et livre aux discussions de la Raison. Il aimait à rêver le particularisme des églises nationales, constituant le catholicisme en la forme d'une confédération républicaine plutôt qu'en celle d'une monarchie ; et dans chaque démocratie ecclésiastique, le prêtre, vrai pontife, sortant du peuple pour monter à Dieu, puis descendant du ciel pour venir en la terre et y cherchant le pauvre en sa cabane, pour lui apporter l'évangile de la consolation, plutôt que le riche en ses palais, pour le bercer de l'espoir mensonger qu'il lui est facile d'entrer dans le royaume de Dieu. *Voltairien*, il se faisait soldat pour la guerre à tous les abus, qu'il trouvait bien de poursuivre comme autant d'infâmes ; il permettait à son esprit l'incrédulité, à son cœur l'indignation, à sa langue les traits de la satire, tour à tour moqueuse, insultante et violente, contre tout ce qui lui paraissait avoir besoin de réformes, sociales, politiques, civiles et ecclésiastiques ; contre les superstitions qui dénaturent la religion, contre les fables légendaires qui obscurcissent la vérité historique, contre le clergé humainement ambitieux qui corrompt l'Eglise, contre les compagnons de Jésus qui compromettent leur maître, et contre le ministre de l'autel qui fait douter de son Dieu. Il condamnait, et les prêtres qui écrasent les fidèles, et les évêques qui écrasent les prêtres, et les papes qui écrasent les évêques, et la papauté qui écrase les papes sous le poids des fautes de son passé, dont il lui sera peut-être demandé un compte sévère avec une terrible expiation dans l'avenir. La Révolution bouillonnait ainsi au fond de son âme; et il en mettait la formule sous l'égide des maximes évangéliques : « Soyez libres comme des fils de Dieu, » *liberté :* « Qu'il n'y ait entre vous ni premier, ni dernier, » *égalité :* « Aimez-vous les uns les autres, » *fraternité*. Et il l'aimait

tant qu'il ne cessait pas d'en bénir l'ère nouvelle, même quand il était le plus contraint à en maudire les accidents. C'était d'ailleurs un saint prêtre, aussi pieux que savant, aussi instruit que vertueux : bon pasteur que son troupeau respectait et — ce qui ne vaut pas moins — chérissait.

J'insiste sur ce caractère du premier maître, le second père de notre confrère, parce que l'influence de cette éducation put être grande sur lui. Il disait lui-même avoir justifié le vers du poëte : *Quo semel est imbuta recens*... Il fut par l'esprit, non moins que par le sang, le neveu de son oncle. (1)

De Portet il vint à Toulouse, quand il eut commencé d'être jeune homme : et il y resta jusqu'à sa complète virilité, se mêlant à tout le mouvement intellectuel de notre ville en ces jours et y cherchant sa voie.

Alors, sur les ruines des colléges de l'ancien régime et sur celles des établissements d'instruction provisoire, s'élevait en nos murs une de ces écoles centrales que la Convention avait décrétées; grandes par le plan et en idée, plus petites par l'exécution et en réalité, comme tant de choses de ce monde et de ce temps. Les sciences, les lettres et les arts y étaient enseignés par des maîtres qui avaient tous du mérite et de la réputation, quoique quelques-uns seulement en aient placé le capital autrement qu'en viager, et qu'un seul doive peut-être obtenir l'honneur de la vie longue dans le souvenir de la postérité, comme il a déjà celui d'une place parmi les Illustres de notre Capitole. Un autre encore la mériterait (2). Sous de tels professeurs, de notables progrès pouvaient être faits, quand même, par tous les bons élèves : le jeune Pagés fut l'un d'eux : ce qui le prouve surabondamment, c'est qu'il aimait ces maîtres et qu'il en était aimé.

Alors aussi, les jours terribles de la Révolution n'étant plus qu'un souvenir, on s'était remis dans Toulouse à penser,

---

(1) Voir la note IV.

(2) Voir la note V, sur les anciens Colléges de Toulouse et sur l'Ecole centrale.



à deviser et à rêver de Clémence-Isaure, des Muses et d'Apollon, de jeux de poésie, de combats d'éloquence, de concours d'art et de chants de troubadours et de plaids de cours d'amour. Notre ciel paraît les inspirer, et notre terre ne pouvoir s'en passer. Du tombeau des anciennes Académies on entreprenait de faire sortir le berceau de quelque institution nouvelle. Paris, la capitale du Nord, en donnait d'ailleurs l'exemple; et c'était déjà bien peu pour la capitale de notre Midi que de se borner à l'imiter.

De même que la Convention avait réuni toutes les Académies et Sociétés littéraires de Paris en un seul Institut national, divisé en trois classes, et leur avait élevé, sur les bords de la Seine, comme un autre Panthéon ouvert aux grands esprits vivants par la patrie intelligente; ainsi, aux bords de la Garonne, on désira d'abord avoir comme un Institut toulousain, sous le nom de *Lycée*, divisé aussi en classes. Et par une remarquable coïncidence, il se trouva que l'installation du premier au Louvre, dans l'ancienne demeure des rois de France, ne précéda que de quelques semaines l'apparition du second au Capitole, dans l'ancien siége de la plus haute magistrature populaire du Midi.

Mais, quoiqu'il se crût né sous les plus heureux auspices et avec les plus sûres garanties d'une vie longue, ce Lycée étant mort au bout de quelques années, on s'estima heureux qu'il pût revivre, quoique non perfectionné, sous le nom d'*Athénée* (1).

A peine celui-ci était-il né qu'il devint, en style militaire, l'*objectif* de ces grandes et nombreuses batailles qui sont ou qui méritent d'être appelées, dans notre histoire littéraire, *la guerre des satires toulousaines*. Le principal personnage ou le héros s'en est si bien caché qu'on cherche encore son nom, qui restera sans doute un mystère pour la postérité comme pour ses contemporains et pour nous. Plusieurs le combattirent à visage découvert ou la visière levée : Baour-Lormian

(1) Voir la note VI, sur le Lycée et sur l'Athénée.

marchait à leur tête. D'autres, dans les deux camps, gardaient l'anonyme à son exemple : quelques-uns cherchaient même sous ce voile à se faire prendre pour lui ; tel Patrocle sous les armes d'Achille : et tantôt ils y réussissaient, tantôt, et le plus souvent, ils y échouaient et se faisaient bâtonner sous leur propre nom. C'était une grande mêlée, en vers et en prose, en vers français et en vers patois, en prose aux mêmes caractères, dont les auteurs parlaient même quelquefois patois, tout en croyant parler français. Pour s'en faire une idée, il faut avoir entendu les hommes ou lire les documents de cette époque. Malgré sa jeunesse ou peut-être à cause d'elle, notre frais émoulu de l'école centrale y joua un rôle, ou du moins il en fut véhémentement soupçonné. Il parut constant que quatre satires anonymes l'avaient pour auteur, en collaboration avec l'un de ses condisciples, et sous la correction de leur maître commun (1).

J'en conclus seulement qu'à cette première époque de sa vie, à Toulouse, il faisait des vers.

Il en fit même beaucoup. Des recueils du temps et surtout ses manuscrits en portent témoignage. En les lisant, je n'ai pu m'empêcher de penser qu'entre ses rêves de jeune homme, il donna peut-être aussi place en ce temps à celui de la gloire littéraire poétique. Tant d'autres ont passé par là ! Et il y a tellement de tout en ces essais ! depuis l'humble quatrain jusqu'à la fière tragédie, en traversant les traductions, les imitations, toutes les espèces de poésies fugitives, les rondeaux, les ballades et les madrigaux, les épigrammes, les élégies, les épîtres, les contes, les odes, les drames-vaudevilles, et je ne sais quelles autres choses encore. Je crois qu'il n'y manque vraiment que le poëme épique. Après les avoir lus en conscience, je puis bien déclarer que ces vers ne sont pas plus mauvais qu'un grand nombre de ceux qui se faisaient en notre cité palladienne ; mais je dois confesser aussi qu'ils ne sont pas meilleurs. C'étaient vers de jeune homme qui n'avait pas

(1) Voir la note VII, sur la Guerre des Satires toulousaines.

beaucoup de poésie dans le style, et dont le style exprimait assez bien le fond de l'âme; ni son esprit ni son cœur ne sentant d'aspirations vers les hauteurs idéales, où l'on monte enchanté, d'où l'on descend enchanteur, avec un air à soi qui attire l'attention de la foule et qui se fait montrer au doigt, en disant: *c'est lui!* Sa vocation n'était pas pour les Muses (1).

Aussi, tandis que, pour me servir d'un mot qui se trouve dans l'une des satires qu'on lui attribue, il se montrait *versifaiseur*, élève du poëte-professeur M. Carré, il ne s'essayait pas moins dans l'histoire naturelle, en élève de Picot-Lapeyrouse. Les antiquités de son pays lui paraissaient en même temps un objet intéressant d'études, comme à son condisciple Dumège, suivant l'impulsion que lui avait donnée un autre maître, M. Saint-Jean.

Mais la plus forte paraît avoir été celle du professeur de législation, M. Bellecour: car, dès qu'on revint à l'usage de faire subir des examens et d'accorder des diplômes à ceux qui voulaient suivre la carrière du barreau, il se présenta le second aux épreuves exigées et fut reçu avocat, à l'unanimité de ses juges qui étaient l'universalité des professeurs de la nouvelle Ecole de Droit. On était au 22 juin 1805: il avait vingt ans (2).

Au jugement de plusieurs, ces études et ces connaissances variées lui faisaient des titres à l'honneur de siéger à côté de ses maîtres dans notre Académie, lorsqu'elle fut restaurée sur les ruines de l'Athénée, élevé lui-même sur celles du Lycée. Mais la majorité, qui lui trouvait le tort d'être encore bien jeune, pensa faire tout ce qu'elle pouvait en le nommant le premier de ses Membres correspondants, aussitôt qu'elle fut reconnue en avoir le droit. Puis une année ne s'était pas entièrement écoulée qu'elle l'élevait à la dignité plus haute de Membre résidant ou titulaire, dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres. (3)

---

(1) Voir la note VIII, poésies de la jeunesse de M. Pagès.
(2) Voir la note IX.
(3) Voir la note X.

Nos annales attestent qu'il fut assidu aux séances, et que cette assiduité n'était pas oisive. L'archéologie pyrénéenne lui dut la découverte et l'explication de divers monuments de l'Ariége, autrefois Couseran; et il enrichit l'histoire naturelle de plusieurs observations de botanique et de géologie qu'il recueillit en ses explorations du mont St-Valier. Il méritait ainsi d'être compté parmi les espérances de l'Académie.

Mais comme il se faisait en même temps remarquer au barreau, le Gouvernement impérial, qui avait le bon esprit de rechercher les hommes de distinction et d'avenir, s'empara de lui pour le mettre à la tête du parquet de la ville capitale de son petit pays. Il nous quitta pour Saint-Girons.

II.

(1811-1816.)

Il put croire alors que sa carrière était toute tracée : et l'on n'espérait plus le revoir à Toulouse qu'à l'époque où, la loi d'avancement ne contrariant pas celle du mérite, il y reviendrait dans une position plus élevée. *Dis aliter visum*, aurait dit Virgile.

Le premier Empire entrait dans sa période de décadence. Quelques années après, lui, qui s'était établi par un coup de force que le double prestige de l'ordre civil et de la gloire militaire avait fait absoudre et légitimer par l'opinion publique, cette forme si pure du suffrage universel, il succombait, extraordinairement faible, sous le double fardeau de la gloire perdue et de l'ordre troublé; car, en la France de 1789, le despotisme n'est que le désordre, et le désordre est principe de faiblesse qui conduit à la mort. L'Empire mourait, ayant amené l'esprit et la chose publique à ce point de misérable affaissement qu'il se trouva des Français, en très-grand nombre, pour regarder la victoire de l'étranger comme une

délivrance de la patrie, et le retour des hommes de l'ancien régime comme une ère nouvelle de liberté (1).

Je ne sais quelles furent, en ce moment, les pensées de notre procureur impérial à Saint-Girons. Quoi qu'il en soit, il garda cette magistrature qui lui était douce par les loisirs qu'elle lui laissait pour l'étude, et surtout par l'estime et l'affection de ses concitoyens, à qui il la rendait lui-même très-douce, en la faisant protectrice pour les bons, indulgente envers les faibles, et seulement juste contre les méchants.

Mais, au bout de moins d'une année, après l'essai du gouvernement de ce prince Bourbon qui se prétendait roi de France depuis dix-neuf ans, parce qu'il en avait porté le nom sur la terre étrangère, dans un petit groupe de courtisans fanatiques et superstitieux de la royauté, qui la faisaient à leur image, idole ayant des yeux sans voir, des oreilles sans entendre, des pieds sans marcher, il salua comme une autre délivrance le retour de l'exilé de l'île d'Elbe.

L'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire lui parut un désaveu du précédent despotisme impérial : il crut y sentir le souffle du véritable esprit de la Révolution, et il se proclama dévoué au gouvernement qui promettait si bien, quoique tardivement, de *donner au système représentatif toute son extension*, et de *combiner le plus haut point de liberté politique* laissée aux citoyens avec le souci du *respect* qu'il convient d'imposer à *l'étranger pour l'indépendance du peuple français et la dignité de la couronne* portée par son élu (2).

La manifestation de ces pensées lui attira de nouvelles et vives sympathies : elles se prononcèrent aux élections, où quelques voix seulement lui manquèrent pour qu'il fût chargé d'aller les défendre à la Chambre des Représentants.

Peu après, on lui décerna un titre non moins glorieux peut-être, mais certainement plus dangereux : il fut nommé Président de la Fédération pyrénéenne. C'est en cette qualité

(1) Voir la note XI.

(2) Ces mots sont cités du Préambule de l'Acte additionnel.

qu'après la bataille de Waterloo, il fit célébrer un service solennel pour ces guerriers dont on n'a pas dit à la lettre, mais dont on peut dire en esprit et en vérité, qu'*ils mouraient et ne se rendaient pas.*

En les honorant ainsi, il fit bien : je ne crois pas qu'aujourd'hui personne dise le contraire. Il crut lui-même faire mieux encore, en les imitant, autant qu'il le pouvait comme magistrat. Plutôt que de se rendre à l'esprit de la seconde Restauration qui venait plus irritée et terriblement vindicative, il donna sa démission.

Les haines politiques ou plutôt les colères — elles vont seules à notre tempérament national, surtout dans le Midi — ne pouvaient se contenter de si peu. Elles entreprirent de le faire frapper d'un coup de cour prévotale. N'ayant pu réussir, malgré la bonne volonté des commissaires bien pensants pour trouver des coupables, elles le forcèrent au moins à quitter le pays. Il nous revint alors.

Mais Toulouse, malgré les changements qu'elle avait subis, était moins encore un exil pour lui qu'une retraite en sa seconde patrie, auprès d'autres qui restaient toujours les siens. La violence apparente lui devenait une source réelle de plaisirs : il fallait qu'elle fût une peine. Un ordre équivalant à une lettre de cachet d'autrefois lui enjoignit de partir pour Angoulême et d'y rester (1).

Cette ville lui fut vraiment une terre étrangère et une solitude ; d'abord, parce qu'il y était un inconnu, et davantage ensuite parce qu'on l'y connut pour ce qu'il était. Le proscrit

(1) Pourquoi Angoulême? Il est permis de supposer que ce fut l'effet d'une plaisanterie. Son A. R. le duc d'Angoulême était venu à Toulouse ; il y avait été brillamment fêté, avec un enthousiasme élevé à la plus haute puissance. On trouva plaisant à Toulouse de jouer sur les mots en annonçant que l'ex-Président de la Fédération pyrénéenne était pour Angoulême. Combien de graves choses n'ont pas de motifs plus sérieux ! — Toulouse se remit d'ailleurs à faire la guerre politico-littéraire. Je lis dans un pamphlet d'alors : « Depuis » l'époque des Satires toulousaines, jamais notre bonne ville ne fut en proie » à tant d'irruptions prétendues littéraires. » M. Belmontet, le député actuel, y avait un rôle.

perd souvent d'anciens amis, il en gagne rarement de nouveaux. La proscription passe pour une maladie contagieuse; il faut l'éviter, rien que par prudence hygiénique.

Il est aisé de comprendre et plus juste encore de pardonner qu'en une telle situation, les premiers sentiments de notre confrère aient été de tristesse, et même que, pour se consoler, il ait essayé de chanter comme les poëtes hébreux transportés *super flumina Babylonis* (1). Mais si nous ne pouvons pas dire que ces vers d'élégie soient bien bons, il jugea lui-même que ces sentiments étaient encore moins nobles. Il imprima vite un autre cours à ses pensées : et dans ses méditations, de jour en jour plus sérieuses, il se révéla enfin à lui-même : il trouva sa voie et sa vie.

La véritable vie de M. Pagés date de là : tout ce qui avait précédé n'en avait été que des essais, au milieu de tâtonnements. Sa vocation ne fut décidée qu'alors; et, les circonstances aidant, il n'y faillit pas. Il avait alors trente-un ans.

III.

(1817-1830.)

Attiré dans la politique et puni pour la manière dont il s'y était engagé, il en fit plus que jamais l'objet de ses réflexions, consciencieusement curieux de découvrir et de démontrer où est, en cette sphère, la vérité, mère de la justice, qui contient la science de nos devoirs et de nos droits. N'ayant personne avec qui s'en entretenir à Angoulême, il en écrivait d'autant plus volontiers à quelques-uns de ses amis, entre lesquels il comptait M. Tissot, à Paris. Celui-ci communiqua ses lettres à Benjamin Constant, qui prit immédiatement l'auteur en grande estime et en vif intérêt. Il l'aimait sans l'avoir vu, parce qu'il entrevoyait son âme.

(1) Allusion à la traduction de ce psaume, qui est copiée deux fois parmi ses manuscrits.

Aussi, les jours de la tourmente contre-révolutionnaire, surnommée la *terreur blanche* par ceux qu'elle frappait ou qu'elle effrayait, étant passés, il s'employa plus que personne à obtenir la grâce de cet ami inconnu, et il réussit à l'appeler auprès de lui (1).

Il promettait de lui faire une place. Notre Confrère sut encore mieux se la faire lui-même. Quelque temps s'était à peine écoulé que l'homme de l'Ariége et de Toulouse avait rang parmi les publicistes distingués et influents de la capitale : et son rôle ne cessa pas d'y grandir et d'y être grand pendant toutes les années de la Restauration.

Son premier ouvrage fut vraiment ce que, dans le langage de l'art industriel, on nomme un *chef-d'œuvre,* c'est-à-dire la preuve de ce que l'ouvrier est capable de faire : en langage politique, ce fut sa profession de foi ou son programme : en langage de critique littéraire, sa manifestation ou son affirmation comme penseur et comme écrivain.

Le titre sous lequel il le produisit dans le monde (2) était un signe. Il annonçait à la fois le genre de son esprit, qui aimait à monter philosophiquement aux principes ; — la maturité de sa raison, qui ne demandait à les appliquer qu'en harmonie avec l'esprit de l'époque ; — et le résultat de ses réflexions, qui lui montraient la monarchie constitutionnelle comme un type dont la réalisation, essayée à la fin du XVIII[e] siècle, devait être l'unique et constant objet des efforts et des vœux politiques du XIX[e]. Sa pensée était essentiellement celle du siècle qui a fait la Révolution ; mais pensée librement acceptée, non servilement subie et en conséquence modifiée par le mouvement de son esprit et suivant les instruc-

---

(1) Après l'ordonnance du 5 septembre 1816, contresignée par un ministre, non moins courageux que prudent, non moins habile que sage, non moins royaliste que libéral, M. Lainé. — M. Pagés appelait cette ordonnance *le 9 thermidor pacifique de la Chambre introuvable* (Chambre des députés, 29 décembre 1834.)

(2) *Principes généraux du Droit politique dans leur rapport avec l'esprit de l'Europe et avec la monarchie constitutionnelle*, avec cette épigraphe : La Loi est la reine des dieux et des hommes (Plutarque), par M. J.-P. Pagés, ancien magistrat. Paris, Bechet, 1817, 1 vol. in-8°.

tions qu'il croyait trouver dans la double histoire des idées et des faits. Son style était de l'espèce que Montesquieu préférait et qu'il recommande aux écrivains politiques, lorsqu'il leur ordonne de moins songer à se faire lire qu'à faire penser.

Tel il parut, dès le premier jour, tel il continua d'être, avec les seules différences qui viennent du progrès que l'on doit au travail et à l'âge, dans ce groupe de publicistes-journalistes, dont le nom général ou de famille était la *Minerve,* et qui s'appelaient en particulier le *Constitutionnel,* le *Courrier français,* la *Renommée* et autrement encore, en face de leurs frères ennemis, le *Conservateur*, la *Gazette de France*, la *Quotidienne,* le *Drapeau blanc* et les autres.

Si je voulais rappeler tout ce qu'il mit en ces feuilles, je ne le pourrais pas ; et si je le pouvais, je ne le voudrais pas. La faculté de se souvenir court trop le risque de succomber sous le poids de tels détails : il est heureux qu'elle ait pour sœur jumelle et pour auxiliaire la faculté d'oublier. Ces pensées, quoique écrites et semblant par là destinées à rester, ne continuent pas moins de n'être que des paroles destinées à voler. Il ne faut pas chercher à empêcher qu'elles ne s'envolent. Le journaliste le plus riche en esprit ne peut prêter au public qu'à courte échéance ou à la petite semaine, qui pour lui n'est que d'un jour. Il a besoin de reprendre et de rentrer vite dans ses fonds, dès le soir même, afin de pouvoir prêter de nouveau le lendemain matin. Et dans ces continuelles alternatives, il arrive souvent que le prêteur s'appauvrit, sans que l'emprunteur s'enrichisse. Il faut savoir respecter cette double misère.

Mais il arrive aussi quelquefois que, du milieu des petites idées éphémères, s'élève une grande pensée qui s'inspire du passé, anime le présent et prépare l'avenir ; et que, de la foule des sensations superficielles qui passent, se détache un sentiment profond qui reste. Le public, qui ne s'en rend pas compte, les sent pourtant comme d'instinct : les sentant ainsi, il en subit l'influence : les subissant, il s'y attache. Il distingue l'homme qui les représente ; il apprend son nom qu'il retient : et ce nom gardé, répété, propagé, devient une réputation, une

illustration, même une gloire. Si Pagés de l'Ariége, publiciste-journaliste, ne s'éleva pas jusqu'à cette hauteur, il en approcha du moins : et c'était là ne pas manquer de grandeur.

Ce qui l'aidait puissamment à cette fin, c'est qu'au lieu d'imiter ceux qui laissent perpétuellement et indéfiniment s'éparpiller toutes leurs idées au courant de la plume et du jour, il avait pris l'habitude de les résumer et de les condenser de temps en temps, soit dans la discussion de quelque question capitale, soit dans l'élaboration de quelque œuvre importante et de longue haleine.

De ce nombre fut son Histoire de l'Assemblée constituante, précédée d'un coup-d'œil sur celle des États généraux (1).

Cet ouvrage était comme le pendant du premier. A un certain point de vue, on peut dire que l'un complète l'autre. Dans celui-ci, la théorie politique s'était inspirée de l'histoire : dans celui-là, l'histoire politique confirmait la théorie. L'auteur aurait pu y mettre pour épigraphe : *Scribitur non ad narrandum, sed ad probandum*. Ce n'est pourtant pas lui qui prouve ; mais il montre comment l'histoire est une preuve, et comment cette preuve, qui a toute l'autorité d'un Jugement de Dieu sur les événements accomplis, contient une grande leçon sur les événements qui s'accomplissent et sur ceux qui se préparent. Cette leçon est ce qui le préoccupe : car à quoi bon revoir le passé, si ce n'est pour bien voir le présent et le gouverner, pour prévoir l'avenir et faire la voie où il doit marcher? Que la France et qu'avec elle tout le monde civilisé le comprenne donc. La Révolution a été dans l'ordre de la Providence. A l'origine, elle fut pure en tout ; dans ses idées, dans ses sentiments, dans ses motifs, dans ses moyens et dans son but. Elle n'est devenue

(1) Cette Histoire forme le tome 2 des *Fastes civils de la France depuis l'Assemblée des notables*, publiés par MM. Dupont de l'Eure, Étienne, Manuel, membres de la Chambre des députés; A.-V. Arnault, J.-P. Pagés, P.-S. Tissot, hommes de lettres; Alex. Goujon, ancien officier d'artillerie. Paris, 1822, vol. in-8°. — M. Pagés a résumé cette histoire dans l'article *Assemblée constituante*, inséré dans le *Dictionnaire de la Conversation*.

impure que par la Contre-révolution dont les erreurs, les fautes et les crimes l'ont entraînée elle-même en d'autres crimes, ajoutés à d'autres fautes, amenées par d'autres erreurs, qui ont fait ensemble le malheur de tous. Que tous le comprennent! Mais si la Contre-révolution n'a pas appris, si la Révolution a oublié, l'historien n'a qu'à briser sa plume, et le philosophe qu'à voiler sa face, en poussant le cri de douleur : Malheureuse France! malheureux roi!

Telle est la conclusion de ce livre.

Il fit sensation quand il parut.

Même avant, il occupait la pensée du public à qui on l'annonçait. Le duc d'Orléans — qui fut depuis le roi Louis-Philippe — s'y intéressait plus que personne peut-être. Il put s'en procurer les feuilles en épreuve, et son attention se porta naturellement sur tous les passages où il était question de son père. Il en écrivit à M. Pagés, à qui il demanda des corrections et adressa des observations. Elles tendaient toutes à présenter sous le meilleur jour celui qu'on nomma plus tard Philippe-Egalité, et à faire croire que, d'une part, il n'avait jamais intrigué contre le roi Louis XVI, et que, de l'autre, il avait toujours été dévoué à la cause populaire. Ce pouvait être l'effet d'une opinion sincère et d'un légitime sentiment de piété filiale : ce pouvait être aussi l'effet d'un calcul habile de politique. Par le premier point, le Prince évitait les rancunes de la Cour; par le second, il gagnait la faveur du peuple. Notre confrère ne fit droit qu'en partie à ces observations; et sur l'enveloppe qui les contenait, il écrivit de sa main ces mots :

« Je devais ces égards au fils et cette déférence au prince de » modifier tout ce qui pouvait le blesser dans les paroles. Je » devais ce respect à la vérité de maintenir les faits dans » leur exactitude historique. Ce n'est qu'au prix de ce cou- » rage et aux périls de cette vertu qu'il est permis d'écrire » l'histoire. »

Citer de telles lignes, c'est les louer.

De l'histoire, dont on a dit qu'elle est trop souvent le roman des faits, on comprend comment il pouvait aller vers le roman, qui doit être toujours l'histoire des sentiments. Je trouve, en effet, qu'il se livra aussi, vers ce temps, à ce genre de composition. Mais — je demande qu'on me pardonne l'ambition de ce rapprochement, qu'il aurait été le premier à condamner — son *Pierre et Jeannette*, qu'il a laissé inédit et inachevé, n'est un roman qu'à la façon de la *Nouvelle Héloïse*, c'est-à-dire qu'il n'en est pas un. Jean-Jacques avait pris ce cadre pour exposer ses idées et ses théories et pour déverser le trop plein de ses propres sentiments, doux et amers, que le vase de son cœur ne pouvait contenir et qui le faisaient éclater. Lui, il le prit de même pour continuer et rendre plus populaire l'opposition qu'il faisait ailleurs, d'une autre manière, à tous les abus qui lui paraissaient créer un véritable péril social. Aussi, comme il attaque, en religion, ce qu'on nommait alors le parti jésuite; en économie politique, les loteries et les monts-de-piété; en morale, les maisons de jeu et celles dont le titre salit un des plus beaux noms de notre langue; et d'autres encore! On sent qu'il s'y complaisait (1).

Toutefois l'œuvre n'a pas été conduite à sa fin. Et, quel que soit le mérite de ce qui en a été fait, je ne puis m'empêcher de dire qu'il n'est guère de nature à inspirer de bien vifs regrets pour ce qui en est resté à faire. Je ne le cite que comme une preuve de l'activité d'esprit de notre confrère.

Peut-être même la portait-il encore — au moins quelquefois et en forme de pure distraction — vers les exercices d'un autre âge. Il sacrifia derechef à la Muse, et à la Muse politique. Mais celle qui ne l'avait pas gâté en sa jeunesse ne le dédommagea pas en sa maturité; et la politique dut trouver qu'il la servait mieux en prose qu'en vers (2).

Au milieu de tant de travaux, et sous un ciel qui lui ren-

---

(1) Voir la note XII.

(2) Voir la note XIII, autres poésies de M. Pagés : et pour ses autres ouvrages, la liste à la fin des notes.

dait au physique la guerre qu'il faisait à tant de choses au moral, il n'est pas étonnant que, malgré l'énergie de sa constitution et la régularité de ses habitudes, il ait senti l'affaiblissement de sa puissance de vivre. Les médecins de Paris lui conseillèrent d'aller respirer l'air de sa province, où le rappelaient aussi des affaires de famille. C'est ainsi qu'après douze ans d'une absence qui n'avait été interrompue que par de courtes visites, il nous revint.

Dès qu'elle le put, notre Académie lui rendit le droit, que les règlements lui avaient ôté, de siéger dans ses rangs comme Membre résidant ou titulaire (1). En reprenant cette place, il reprit aussi l'habitude de l'assiduité à nos réunions et de l'exactitude à remplir ses devoirs d'académicien. Les nouveaux Mémoires qu'il lut étaient pleins d'intérêt.

On en trouvait un autre bien plus grand, en dehors de nos séances, à toutes ses conversations; tour à tour légères et sérieuses, amusantes et instructives, sur les personnes et sur les choses; attachantes par ce qu'elles disaient, attrayantes par ce qu'elles affectaient de ne pas dire, satisfaisant la curiosité par les confidences, la provoquant par les réticences, s'emparant de vous par les révélations, vous dominant par le mystère; et paraissant toujours vraies comme l'histoire, mais comme l'histoire qui se laisse soupçonner parfois de recourir au fard et même d'emprunter quelques ornements à la fable, au roman ou au conte, et qui n'en plaît pas moins pour cela. Ses relations et ses amitiés avec les hommes éminents, représentants et chefs du parti libéral, ses autres relations et ses luttes avec leurs adversaires, ses idées, ses désirs, ses espérances et ses craintes étaient un thème fréquent de demandes et de réponses, d'où naissaient des entretiens curieux, quelquefois exubérants d'originalité, dans lesquels il prêtait volontiers une grande partie de lui-même, mais se donnait rarement tout entier et ne s'abandonnait jamais. Car, suivant l'habitude du barreau, sa première profession, il semblait faire en tous cas ses réserves.

(1) Décision du 24 juin 1829: la place de M. Marcorelle étant devenue vacante.

Sous ce bénéfice et à ces conditions, il expliquait cette époque tourmentée, où une grande majorité voulait la même chose, mais sans savoir ni comment faire ce qu'elle voulait, ni comment empêcher ce qu'elle ne voulait pas, et se trouvait tiraillée par plusieurs minorités qui menaçaient d'entraîner où l'on ne voulait pas aller, et de faire vouloir ce qu'on savait n'être pas le vœu ni le bien du pays. Au sein de la France ainsi faite, il expliquait la situation du parti libéral, qui avait le malheur encore plus que le tort d'inspirer des défiances à la royauté, et que ces défiances attristaient et surtout irritaient et faisaient soupçonneux parce qu'elles le décrétaient suspect, au point de rendre bien difficile et même impossible que l'on se confiât à lui.

Et il s'expliquait lui-même dans ce parti, qui était le sien, sans qu'il lui appartînt; mettant sa plume au service de ses idées, sans être à la solde de ses intérêts ni de ses passions; vivant de ses écrits, sans écrire pour vivre, et s'il en avait été réduit là, tout prêt à être le premier pour dire qu'il n'en voyait pas la nécessité: ne dissimulant pas les fautes qu'il avouait le moins, et sous elles courbant la tête d'autant plus bas en famille qu'il voulait pouvoir la porter plus haut en public: amant, dévoué quoique non passionné, de la liberté; ami, fidèle quoique non aveugle, de la Révolution qui l'a donnée: opposant, perpétuel quoique non systématique, à toute ligue contre-révolutionnaire, patente ou occulte: acceptant néanmoins franchement et loyalement la royauté, que ses études historiques et théoriques, ses réflexions et l'expérience lui montraient comme une nécessité résultant des habitudes et des traditions nationales, des vieilles sympathies et des antipathies récentes du pays, de l'esprit de l'Europe et du moment de la civilisation; mais craignant que la famille régnante ne se rendît impossible et que le roi d'alors, comme entraîné par une fatalité de race, ne se perdît en une dernière catastrophe qui terminât le grand drame historique des *trois frères maudits*.

On a beaucoup parlé de la comédie de ces quinze ans; plu-

sieurs se sont même glorifiés, après coup, d'y avoir joué un rôle. J'en soupçonne un grand nombre de n'avoir jamais été si comédiens que ce jour là. Il y a des gens si fanfarons qu'ils le sont même de lâchetés, de vices, de crimes. Ils souffrent tant de ne pas être les hommes d'aujourd'hui qui triomphe, qu'ils calomnient leur hier vaincu, dans l'intérêt de leur restauration de demain. En tout cas, notre confrère montrait bien n'avoir rien de commun avec eux : et il méritait d'autant plus d'être cru que toutes ses conversations sur ces matières n'étaient que la répétition, sous une autre forme, de ce qu'il avait mis dans tous ses écrits. La pièce d'or de ses livres, précieuse mais lourde à porter et à manier, devenait la petite monnaie de ses entretiens, brillante et légère, agréable et facile pour l'échange des idées et le commerce de l'esprit.

Pendant qu'il vivait et devisait ainsi à Toulouse, celle de ses craintes dont je viens de parler se réalisait à Paris. La monarchie, affectant une allure de despotisme et se servant d'une lettre de la Charte pour en tuer l'esprit, jeta le gant aux fils des vainqueurs de la Bastille. Ceux-ci, en le relevant, renversèrent pour la troisième fois le trône des Bourbons de la branche aînée; et Charles X, en exil, devint une autre grande leçon pour les monarques liberticides.

Dès les premières élections qui suivirent, sous le Roi citoyen et bourgeois de la branche cadette, les électeurs de l'Ariége, à Saint-Girons, se souvinrent de leur ancien procureur impérial, leur candidat aux Cent-Jours, président de la Fédération pyrénéenne, proscrit par la Contre-révolution, écrivain consacrant sa plume à la défense des libertés publiques, et ils le choisirent pour leur représentant à la Chambre des Députés.

Une nouvelle carrière s'ouvrait devant lui, plus grande que toutes les précédentes : il parut grandir lui-même pour être à la hauteur de sa mission.

IV.

(1831-1850.)

Je voudrais, sur ce nouveau terrain, ne faire aucune illusion à personne ; pas plus aux autres qu'à moi, et ne commettre aucune exagération, pas même de celles qui sont le plus permises. Aussi j'hésite à dire quel je vois notre confrère en cette période plus importante de sa vie. Je crains, en outre, de me heurter à des contradicteurs nombreux et sérieux. Tant ici je marche sur des événements semblables à des feux cachés sous la cendre la plus trompeuse, celle de morts qui n'ont pas cessé de vivre et qui se refusent à désespérer de leur résurrection !

Cependant il faut oser. Ne pas dire ce que fut le député de l'Ariége, ce serait ne pas montrer ce que fut Pagés. Son nom vaut principalement par le surnom. Si j'ai besoin d'une excuse, elle se trouve là. C'est vraiment un cas de force majeure.

La place qu'il prit à la Chambre dès le premier jour et qu'il garda jusqu'au dernier, j'entends le banc où il siégea matériellement, était déjà, seul, une manifestation morale. Tandis que les hommes de l'ancienne *Minerve*, maîtres ou écoliers, se groupaient à l'extrême gauche, lui, qui avait été leur collaborateur et qui ne reniait absolument rien de son passé, il se plaça en face d'eux, à l'extrême droite (1). On en fut d'abord étonné ; mais on ne tarda pas à comprendre que, bien sûr de n'être pas soupçonné de sympathiser avec les jérémies de l'ancien régime, ni avec les soupirans de la royauté déchue, rêveurs d'une troisième restauration, il voulait déclarer par là qu'étranger, en fait, aux *Trois Journées*, il ne l'avait pas moins été, en idée, à toutes les entreprises, s'il y en avait eu, pour les préparer ; et qu'il repoussait de même toutes les

(1) Ses voisins étaient MM. le Duc de Fitz-James, Hennequin, après lui, de Lamartine, Du Gabé, Mainteneur de notre Académie des Jeux Floraux, de Larcy, de Laboulie, de Labourdonnaie, etc.

pensées et tous les projets que, par amour sincère ou sous prétexte menteur de liberté démocratique, on pourrait comploter contre la nouvelle monarchie. Et en se posant le plus loin possible de la zône des ministériels, il témoignait de son peu de disposition à faire jamais partie de leur troupeau.

C'était un programme par lequel il s'engageait : il tint parole.

Avec cette attitude, il fut un des hommes remarquables et remarqués en ce monde parlementaire. Tous les partis l'y avaient en haute considération, lorsqu'ils pensaient à sa valeur personnelle. Mais, en même temps, aucun d'eux ne faisait grand cas de lui, quand ils pensaient à eux-mêmes. Ce pouvait paraître singulier; c'était pourtant naturel. Les partis ne tiennent compte que de ceux qui les servent en se laissant mener, ou qui se servent d'eux en les menant. Il faut être leur esclave ou leur maître. L'homme de l'Ariége avait trop de fer en sa nature pour que le premier rôle lui convînt; il n'avait pas assez d'un autre métal pour convenir au second.

Le ministérialisme, — c'est peut-être lui qui a forgé ce mot, il aimait du moins à l'employer, — lui répugnait spécialement, par tempérament, par conscience, par raison. Il trouvait un acre et mordant plaisir à en poursuivre la grande armée, dans toutes ses classes; des *simples*, qui ne pensent que par le cerveau du ministre et ne croient qu'au mérite de la soumission servile; des *complaisants*, qui sont toujours les amis du maître et de Platon, beaucoup plus que de la justice et de la vérité, et qu'on aime parce que leur appui n'est jamais plus assuré que dans les plus mauvaises causes; des *exigeants*, qui savent que, lorsqu'on rend des services au lieu d'arrêts, on a droit à la réciprocité, et qui, en le rappelant, deviennent des serviteurs-maîtres, en l'obtenant, des usuriers d'iniquités tyranniques; et d'autres encore. Il jouissait à les flageller tous.

Cependant il se disait toujours prêt à être avec eux pour les ministres, à la seule condition que les ministres eussent raison.

Mais s'il trouvait souvent qu'il en était ainsi dans de petites et de médiocres questions de détail, il trouvait toujours qu'il en était autrement dans les grandes affaires d'ordre supérieur. Alors le journaliste, publiciste de la branche aînée, reparaissait grandir dans le député de la branche cadette. C'était encore un minervien, et plus qu'un minervien qui siégeait à la montagne de droite. Par lui, les deux se rendaient l'écho; et le mot perpétuel qui allait de l'une à l'autre était celui de Guerre au ministère.

Il faisait aussi cette guerre à sa manière; cette manière le distinguait.

En ce temps, comme toujours, sans en excepter aujourd'hui, quoique le fait soit moins apparent — on comprend pourquoi — les ministres avaient des adversaires par *ambition*. C'étaient ceux qui ne leur trouvaient qu'un tort, mais un tort bien grave et bien impardonnable, celui d'être ce qu'ils voulaient devenir : gens sincères, je le crois, qui se persuadaient — l'amour-propre a tant d'éloquence persuasive! — que le pouvoir était leur droit et leur propriété en qualité de plus capables, et qui regardant comme usurpateurs ceux qui le possédaient, faisaient tous leurs efforts pour les déposséder à leur profit. Ces ministres de l'avenir étaient la grande inquiétude des ministres du présent, surtout quand ils avaient été les ministres du passé, et qu'on prévoyait que le cher portefeuille appartiendrait à celui qui serait trouvé le meilleur acteur sur la scène du Parlement et le plus habile meneur d'intrigues dans les coulisses. Cette ambition, qui n'est pas toujours celle des plus grandes âmes, n'avait point de prise sur notre confrère.

Une fois pourtant il fut question de lui pour être ministre, sous un Président à qui il avait voué des sentiments de profonde estime et de sincère amitié (1). Mais je ne sais comment,

(1) M. Molé, avec qui, je crois, il avait été lié, dans le premier temps de son séjour à Paris. Alors M. Molé, serviteur de l'Empire, hésitait à se rallier à la Restauration et son salon était une réunion d'hommes et de femmes qui partageaient ses sentiments, *relliquiæ Danaum atque infelicis Ulyssei*. M. Pagés fut toujours fidèle à cette vieille amitié. (Voir la note X, à la fin.)



vers ce même jour, il fut amené à déclarer publiquement qu'il n'avait de vive sympathie ni pour le ministère tel qu'il était, ni pour le ministère tel qu'on voulait le faire. Et le portefeuille qu'il ne tenait pas lui échappa, ou peut-être faut-il mieux dire qu'il échappa au portefeuille.

D'autres se faisaient les adversaires des ministres par *passion* et par *intérêt;* l'une n'est guère que l'irritation des blessures faites à l'autre. Mais si l'intérêt était un mobile qu'il comprenait trop bien par les exemples qu'il avait sous les yeux, c'était celui de tous qu'il connaissait le moins par lui-même. Sa vie n'offrait, en effet, que le spectacle d'un continuel désintéressement, et — ce qu'il faut remarquer — d'un désintéressement sans presque aucun sacrifice. Car il n'y a de sacrifice que de ce qui est cher : et tout ce qu'on nomme des intérêts avait si peu de prix à ses yeux qu'il ne lui en coûtait rien de les abandonner. — Entre tous les actes de ce genre, qu'on me permette d'en citer quelques-uns.

Un jour, on parla pour lui d'une place de bibliothécaire : la situation qui lui aurait été faite lui plaisait à tous les égards. Mais il apprit qu'un autre la désirait; le trouvant plus digne, il se démit de toutes les prétentions que ses amis avaient pour lui, et les pria d'employer leur influence en faveur de son concurrent (1). — Un autre jour, se rappelant que sa carrière de magistrat avait été brisée par la Contre-révolution, l'on voulut l'en dédommager en lui donnant un siége à la cour de cassation. Mais il pensa que la chaîne des temps se renouerait mal après beaucoup d'années, et que certaines absences volontaires ou forcées ne donnent aucun droit contre ceux de la présence. Il invoqua la prescription contre lui-même et se condamna bénévolement à n'être qu'un ancien magistrat. — Enfin, dirai-je qu'on lui offrit d'être membre de la Légion d'honneur? Il répondit que s'il considérait certains dignitaires, c'était trop pour lui; que s'il en regardait certains autres, c'était bien peu; et que n'ayant pas la prétention de

(1) M. Charles Nodier.

se faire distinguer dans les compagnies d'élite, il priait qu'on le dispensât d'être confondu dans la foule (1).

Comment un tel homme aurait-il pu jamais faire à des ministres une opposition par intérêt passionné?

Il les attaquait au nom des *principes* que sa raison lui montrait comme la règle souveraine à suivre par le gouvernement, en cette France bouleversée par une récente révolution (de 1830), mais ne devant pas l'avoir été en vain, ni pour une œuvre qui serait la fatalité d'un autre bouleversement.

Aussi n'intervenait-il que dans les questions où ses principes étaient engagés et dans celles qui lui offraient l'occasion de les proclamer de nouveau, soit pour en rappeler la mémoire, soit pour en demander les conséquences, et plus souvent pour en dénoncer les violations et pour signaler les dangers de la politique sous un autre drapeau. Il voyait de haut et prévoyait de loin.

Ses apparitions dans la mêlée des débats oratoires en devenaient des événements qu'on remarquait d'autant plus qu'ils étaient plus rares, comme on l'écoutait avec un empressement qui s'augmentait de sa réserve à se faire entendre et de l'intérêt du moment qu'il choisissait pour se montrer. Ceux qui se souvenaient d'un autre temps, parce qu'ils en avaient fait partie, trouvaient que l'homme d'alors avait grandi tout à la fois en puissance de pensée, pour mieux pénétrer dans les secrets du labyrinthe politique de l'époque; en talent d'élocution, pour mieux exprimer sa pensée; en énergie de ton, pour mieux l'imposer. Et ceux qui n'avaient point de souvenir parce qu'ils n'avaient point de passé en recevaient une impression qu'ils ne devaient pas oublier.

C'était une illustration de la tribune; illustration vraie, quoique exceptionnelle. Car il lisait ses discours, dépouillant ainsi le caractère de l'orateur et n'ambitionnant point ce qui lui fait sa gloire propre, l'impérieuse et émouvante action d'une parole qui semble improvisée et faire explosion de fonds

(1) On m'a pourtant assuré que son nom est inscrit au grand livre de la Chancellerie; en ce cas, on l'aurait nommé, *quoique*. Mais personne ne m'a dit lui avoir jamais vu porter la décoration.

et de forme, même quand elle est le produit des méditations les plus longues et du travail de l'art le plus étudié. Il lisait comme MM. Royer-Collard et Cormenin : comme eux aussi, il surmontait les dangers de cette épreuve à laquelle tous les autres succombaient; et plus d'une fois les triomphes de son éloquence écrite lui donnèrent le droit de ne pas trop envier ceux de l'éloquence parlée.

Il les devait (ces triomphes) à une réunion de qualités nombreuses et diverses; qualités de tête et de cœur, d'idées et de sentiments, de pensée et de langage, d'intérieur et d'extérieur, d'homme privé et d'homme public, moins faciles à définir que puissantes à se faire sentir. Entre toutes, la hauteur d'intelligence qui monte immédiatement aux points philosophiques de la discussion, et la force qui s'y tient avec aisance, éloignant de soi toute idée de fatigue, par là même l'épargnant aux autres et leur plaisant; — la puissance logique qui semble se jouer en déduisant les conséquences des principes et en rattachant les effets à leurs causes; — l'observation des choses, l'expérience des hommes et la connaissance de l'homme; — la netteté de conception et la clarté d'expression; l'idée distincte et le mot précis; — la fermeté du jugement, l'indépendance de l'opinion franchement émise; — des franchises d'allure tournant à la rudesse de manières, une rudesse poussant au dédain des adoucissements de convention et même de convenance, jusqu'à la violence; — la violence singulière dont ne paraît pas se douter celui qui l'exerce, la violence dans le calme; — le calme qui excite l'orage, qui reste calme après l'avoir excité et qui s'étonne du bruit qui se fait autour de lui; — avec cela, l'ironie faisant relâche et contraste à la violence dont elle double l'effet; tour à tour, mordante, incisive, piquante, délicate, fine; fine jusqu'à être insaisissable d'abord, mais en devenant plus irritante quand elle est saisie; — dite avec la bonhomie qui semble n'entendre malice à rien, tandis qu'elle en met partout, et tombant d'une bouche qu'on pouvait croire débonnaire, excepté quand on en remarquait le retroussement frémissant et qu'on surprenait l'éclair de l'œil sous la paupière qui le voilait à demi.

Quelle source d'intérêt et de succès (1) !

Une autre cause très-importante en était aussi dans la haute valeur et la grande situation du ministre perpétuel — car il l'était encore et déjà quand il ne l'était plus — auquel il s'adressait toujours, directement ou indirectement, et dont il s'était fait l'ennemi, encore plus peut-être que l'adversaire : M. Guizot.

Je répète que je ne veux rien exagérer ; mais je ne peux me dispenser de les mettre, pendant quelques instants, en présence l'un de l'autre, en ce discours, tels qu'ils le furent pendant dix ans, à la Chambre des députés.

Comme toutes les révolutions populaires, celle de 1830 avait abaissé le pouvoir dans le présent et l'avait ébranlé pour l'avenir : cet abaissement et cet ébranlement avaient eu lieu par la liberté et pour elle. A la suite, la majorité du pays — je ne parle pas des minorités — se divisa en deux partis, ayant chacun son système. Les uns, considérant les effets, se préoccupèrent de relever le pouvoir et de le raffermir : c'est le système dont M. Guizot fut le plus éminent représentant, l'interprète le plus éloquent et le ministre le plus énergique. L'histoire, qui a commencé pour cette époque, déclare déjà que tous ses collaborateurs en cette œuvre furent petits auprès de lui. Les autres, considérant les causes, voulaient qu'on se préoccupât de donner satisfaction à la liberté et qu'on lui creusât un lit assez large pour que ses flots, encore grossis par le dernier orage, pussent y couler à l'aise et en paix, sans éprouver le besoin des débordements : c'est le système que M. Pagés rèprésentait et qu'il soutenait aussi mieux que personne dans les rangs de l'opposition.

De là l'hostilité perpétuelle du Ministre et du Député. C'étaient moins deux hommes que deux idées en lutte, se disputant les chances du grand jeu de la bataille politique, où l'on voyait pour enjeu, sur le tapis, l'avenir de la France (2).

(1) Voir la note XIV, sur les discours de M. Pagés à la chambre des députés.

(2) Voir la note XV.

Je ne crois pas qu'on demande de quel côté fut la supériorité du talent : cette demande serait, seule, un hommage que je n'ambitionne pas pour notre confrère, quoique je ne l'en reconnaisse pas indigne. Si l'on demande où fut la vue du vrai politique, l'appréciation juste des intérêts du pays, l'intelligence des devoirs du gouvernement et le sentiment du droit social, tel qu'il devait être entendu et pratiqué à cette époque, les événements qui éclatèrent bientôt après n'ont-ils pas répondu ?

Aux approches de ce moment suprême, le ministère avait enfin réussi à empêcher la cinquième élection du député de l'Ariége. Comme autrefois, dans Athènes, la réputation de justice avait été un motif d'ostracisme, les Saint-Gironnais s'étaient laissé mal disposer contre leur intègre et rigide représentant, qui voulait toujours se tenir droit : et la majorité de leurs voix s'était portée sur un autre qui promettait de n'avoir pas ce défaut et qui tint parole (1).

Mais Toulouse avait voulu l'en dédommager : les électeurs l'avaient itérativement choisi pour faire partie de ce Capitoulat où il faut aussi, quoiqu'à un bien moindre degré, de la fermeté pour s'opposer, de la droiture pour se diriger, et de l'intégrité pour conseiller, imposer et pratiquer le désintéressement, n'ayant en vue que le bien public (2). L'Académie des Jeux Floraux, en lui ouvrant ses rangs, avait donné à un hommage littéraire une couleur de protestation politique (3). Et quand vint le jour d'une nouvelle élection de députés, notre premier collége, malgré tous les efforts du ministère et des ministériels, relevant le vaincu de sa défaite, l'envoya encore une fois siéger sur ces bancs, que pour l'honneur de son pays il n'aurait jamais dû quitter (4).

Que dirai-je? Il y arriva juste à temps pour voir tomber

(1) Aux élections de juillet 1842, les Saint-Gironnais donnèrent à M. Dilhan, Conseiller à la Cour royale de Toulouse, vingt voix de plus qu'à M. Pagés.

(2) Voir la note XVI.

(3) Voir la note XVII.

(4) Voir la note XVIII.

cette royauté à laquelle il n'avait épargné ni les conseils amis, ni les avis prudents, ni les remontrances vives, ni les reproches amers et acerbes, ni les sinistres prédictions, et qui n'avait voulu rien écouter. Il prit alors sa place à la Montagne de gauche.

Il y siégeait à la séance du 24 février 1848. Par une de ces rencontres que l'on ne peut se résigner à nommer simplement fortuites, il arriva que son fils, en voulant user de son droit d'entrée, ouvrit la porte au premier flot des envahisseurs et fut jeté avec eux au milieu de l'Assemblée. Il se plaça à côté de son père et sortit avec lui le dernier des envahis.

Je ne doute pas qu'en ce moment il n'aît été triste et inquiet. Il s'affligeait du sort de ce roi et de cette famille qu'il aimait personnellement, et de la chute de cette royauté qu'il avait cru appelée et qu'il aurait voulu dévouée à la réalisation du mot fameux qui lui semblait être celui de l'énigme politique d'alors : « Un trône populaire, entouré d'institutions ré» publicaines. » Il s'inquiétait de l'avenir de la France, en cette forme pure de république, sans beaucoup de républicains, au milieu de l'Europe monarchique, et au-dessus de trois royautés dont les débris étaient puissants. Mais je suis certain qu'à côté de ces sentiments mélancoliques, il y eut dans son âme une plus grande place pour le plaisir du contentement de soi et la joie du triomphe; car il triomphait, et il était heureux parce qu'il était fier de se dire à lui-même qu'il avait pensé vrai comme publiciste, parlé juste comme député et bien agi comme citoyen, en combattant un système qui avait produit de tels résultats. Et à ceux qui, calomniant le grand gouvernement de Dieu, pour ne pas être obligés d'accuser leur propre gouvernement de petits hommes, s'en allaient répétant que cette révolution de 1848 était *un effet sans cause*, il éprouvait une vive satisfaction à répondre que cette cause était le total des fautes qu'il leur avait reprochées, jour par jour, pendant tant d'années, et qui, emplissant lentement mais sûrement le vase des colères providentielles, n'avaient plus eu besoin à la fin que d'une dernière goutte pour déborder.

Et en disant cela, il s'efforçait d'espérer que l'avenir serait meilleur que le passé, que le temps des grandes choses de Dieu par la France et pour la France, sa protégée, pouvait revenir, et que le poëte avait peut-être été inspiré en chantant l'*alea jacta est*.

C'est en de telles dispositions qu'il s'allia immédiatement au Gouvernement provisoire, dont plusieurs membres étaient de ses vieux amis, et qu'au bout de quelques jours il nous revînt à Toulouse.

Sa rentrée en sa maison du faubourg y fut une véritable ovation populaire, un sujet de fête, à laquelle tout le monde prit part, et à leur tête les hommes qui gouvernaient alors notre ville. Ce n'était que le prélude d'une autre ovation plus brillante et plus retentissante qui l'attendait quelques mois plus tard.

A l'élection des Représentants du peuple par le suffrage universel, qui s'exerçait pour la première fois et en pleine liberté, sous l'action de la presse locale et des réunions préparatoires, — action qui était moins une direction qu'une suite de tiraillements, mais tiraillements naturels et par là même légitimes, — les partis se divisèrent, excepté sur lui seul. Son nom fut en quelque sorte stéréotypé sur toutes les listes de candidature, et il sortit de l'urne à l'unanimité, par acclamation plutôt que par vote. Il était vraiment l'élu du département de la Haute-Garonne; ceux qui venaient après lui ne l'étaient que de la majorité ou même de la minorité (1). C'était encore un prélude.

A l'Assemblée elle-même, dès les premiers jours, il reçut un témoignage de la haute considération dont il jouissait auprès des hommes venus de tous les points de la France : ils le nommèrent membre de la Commission chargée de préparer la Constitution dont on voulait faire le principe et la loi du long avenir.

J'ai su autrefois tout ce qu'il avait fait en cette Commission;

---

(1) Voir la note XIX.

les opinions qu'il avait émises et développées, entre autres, celle de la nécessité d'exclure de la présidence de la République les membres des familles qui avaient régné en France; les articles qu'il avait proposés, défendus et soutenus, ceux qu'il avait repoussés et combattus, les discussions qu'il devait porter à la tribune, les discours qu'il avait l'intention d'y prononcer, et encore d'autres choses. Mais de tout cela j'ai beaucoup oublié, — ce temps est si loin de nous, plus encore par les changements sur la terre que par le nombre des évolutions dans le ciel — et ce que j'en ai retenu serait peut-être aussi bien, sinon mieux encore, placé dans l'oubli.

Je dirai seulement que j'ai souvenir de l'idée qu'il tenait à développer dans l'exorde de son premier discours en projet. Il voulait y déclarer qu'il donnait sa démission d'homme politique. Arrivé à la partie descendante de l'échelle de la vie, plus que sexagénaire, il devait annoncer que, vieillard, il abdiquait en faveur des jeunes gens. Cette conduite, raisonnable et utile dans tous les temps, lui semblait une absolue nécessité de la sagesse aux époques de révolution. Car toute révolution est une guerre; et dans quelque guerre que ce soit, matérielle ou morale, d'idée ou d'épée, les vieux soldats ne sont pas bons : la vieille garde n'a plus de droit qu'aux invalides; qu'elle cède la place à la jeune. Ce n'est pas au bras des Nestor, mais à celui des Achille que les dieux ont promis la ruine de Troie.

Ces paroles, il ne les prononça pas; mais il les mit en action. De fait, il abdiqua. Jamais il ne parut à la tribune; il ne se mêla à aucune discussion; il s'abstint même souvent de voter, surtout quand les questions étaient difficiles; on eût dit qu'il déclinait toute responsabilité : il demanda un congé et l'obtint.

Les vagues inquiétudes du premier jour lui étaient, d'ailleurs, revenues plus vives et fixes : les bouffées d'espérance qui lui étaient montées du cœur au cerveau s'étaient dissipées; les journées de juin, spécialement, l'avaient rendu incrédule à la liberté républicaine qu'il voyait se suicider

par la licence insurrectionnelle et anarchique : il prévoyait que les trois royautés déchues se réuniraient pour en faire une morte dont l'héritage appartiendrait au plus habile : ne doutant pas de la passion de la France, il doutait de sa résurrection ; et ne pensant aucun moyen ni d'empêcher l'une, ni d'opérer l'autre, du moment que son devoir n'était pas de rester, il crut pouvoir se retirer et il se retira.

Aussi quand vint le jour des élections pour l'Assemblée législative, il ne songea nullement à se mettre sur les rangs, et personne n'y songea pour lui ; les électeurs et l'élu s'entendaient pour reconnaître que l'heure de la retraite était arrivée.

V.

(1850-1866.)

Il la prit naturellement au sein de sa famille. C'était nous.

Il n'y était guère depuis plus de deux ans, quand, à la suite du coup d'Etat qui rappelle vaguement le 18 brumaire, le bruit courut que nous allions le perdre. A cette nouvelle, il se contenta de dire qu'on pouvait faire de lui tout ce qu'on voudrait, pourvu qu'on ne le mît qu'en un endroit où il y eût du soleil. Mais heureusement ce n'était qu'une vaine rumeur, qui servit seulement à faire connaître l'étendue et les limites de sa résignation. Il nous fut définitivement acquis.

Depuis ce jour, pendant dix-sept années, sans d'autres absences que celles des villégiatures ordinaires, il habita cette maison du faubourg bien connue de tous ; maisonnette plus que maison, que rien à l'extérieur ne distinguait des moins riches du quartier, qui ne s'en distinguait pas davantage à l'intérieur par l'ameublement, et dont le propriétaire semblait aimer à se montrer, par son costume et sa tenue, en harmonie avec son habitation.

Il montrait encore mieux par là une harmonie supérieure, pleine d'explications évidentes pour ceux qui recherchaient l'unité morale de cette vie arrivée à sa dernière période. En

le voyant ainsi, on comprenait mieux comment celui qui tenait de si près au peuple par des côtés saillants, dont il aurait dû être détourné par tant d'influences, avait dû être sincère ami des révolutions se faisant en faveur des classes pauvres, publiciste à principes et à tendances démocratiques, partisan des institutions républicaines autour d'un trône populaire, député d'indépendance absolue, adversaire des systèmes poussant à l'enrichissement parce qu'ils poussent les enrichis, ennemi des dépenses de luxe et des fonds secrets et de toutes les choses analogues; écrivain qui dédaignait la phrase pompeuse, les tours amollis, les transitions ménagées, mais qui aimait la pensée énergique sous un mot sans enflure, comme un corps robuste sous un vêtement sans éclat. — Sa nature se révélait. En le comprenant mieux, on attachait plus de prix à sa possession.

Aussi notre Académie éprouva-t-elle quelque ennui de ne pas le recouvrer tout entier à cette époque. Sans nous être infidèle, il nous devint plus rare; non qu'il nous aimât moins, mais nos travaux qu'il avait le plus goûtés n'étaient pas du genre qui obtenait son suprême intérêt, et ils étaient trop sérieux pour le distraire.

L'Académie des Jeux Floraux jouissait davantage de ce dernier privilége. Là il revenait avec plaisir aux premiers amusements de sa jeunesse, à la poésie de ceux qu'il nommait alors des *versifaiseurs* et même à des vers faits par des poëtes, à la critique littéraire, aux compositions d'auteurs de toute qualité, sans en excepter la bonne, et à toutes ces choses que certaines gens appellent des riens et qui n'en doivent pas moins être comptées parmi les meilleures occupations des hommes de loisir et les meilleurs loisirs des hommes occupés. Le plaisir qu'il y goûtait, en des débats sous forme de conversation, où il est un peu question de tout, se doublait d'un autre, moins innocent peut-être, mais qui était aussi le retour ou plutôt la fidélité à une vieille habitude, de mettre un peu partout la réalité du blâme sous l'apparence de l'éloge pour ne pas blesser, et de donner un accompagnement railleur au chant complimenteur

pour ne pas trop caresser ; ou — nous servant de la langue isaurienne, ne point donner de bouquet sans y laisser d'épines, et ne présenter le serpent, même de Cléopatre, que dans une corbeille de fleurs. Il y parlait aussi quelquefois de sa vieille amie, la politique ; et quand il arrivait que sa voix éveillait d'autres échos que les siens, en face de cette contradiction, se rappelant le passé, il se croyait rajeunir et retrouvait ses actes les plus fervents de foi, d'espérance et d'amour vers sa chère liberté (1).

Ni la liberté, ni la politique n'étaient pourtant ce qui le préoccupait et l'intéressait alors ; au contraire, il n'y laissait aller sa pensée qu'accidentellement, à l'occasion, par des retours lointains et des aspirations plus lointaines encore. Ce n'est pas — je dois insister pour empêcher la méprise — qu'il eût cessé de croire à la vérité de la cause qu'il avait soutenue toute sa vie, ni qu'il eût abdiqué le désir d'en voir le triomphe : le scepticisme n'avait certes jeté aucun voile dans son esprit, ni l'indifférence aucune glace sur son cœur à l'égard de ces grandes et saintes choses. Mais en repassant notre histoire de plus d'un demi-siècle, depuis la Révolution, en considérant à travers sa propre expérience tout ce qui s'y trouve d'erreurs pleines de sottises, de fautes pleines de bassesses, et même de crimes pleins d'horreur, il s'était persuadé que les hommes de notre temps, incapables de se diriger eux-mêmes, ne sont pas moins impossibles à diriger, et qu'ils ne méritent pas qu'on prenne la peine de le tenter pour eux. Autant il les aimait, chacun en particulier, surtout ses voisins ou son prochain, autant il les haïssait en général : c'était, en ce sens, un vrai *misanthrope*, en contraste parfait avec les philanthropes, qui aiment l'humanité en général et se réservent de haïr chaque homme en particulier. Il se persuadait, en outre, qu'au dessus de toutes les forces humaines, il est une force supérieure qui seule gouverne véritablement le monde ; Dieu ! et il s'en remettait volontiers à lui

(1) Voir la note XX.

du soin de conduire au port le navire qui porte la France et sa fortune.

Sa pensée montait ainsi vers la sphère religieuse, et c'est là, comme sur un mont Thabor, qu'il trouvait bon d'être et qu'il établissait le tabernacle de ses dernières méditations. C'est-à-dire qu'il était tout entier à la composition d'un grand ouvrage sur la Religion, dont il avait formé le projet depuis bien des années, pour lequel il avait réuni d'immenses matériaux, et dont il avait donné comme des fragments en de nombreux articles éparpillés de tous les côtés (1).

Peut-être l'idée première lui en était-elle venue en ses conversations avec Benjamin Constant et à la lecture des deux livres qu'il considérait comme les plus beaux de cet écrivain (2). Il est du moins certain qu'il voulait faire sur le Christianisme, spécialement en France, un travail analogue à celui de son ami sur le Polythéisme romain. Mais la mort ne lui en laissa pas le temps.

Je trouve bien impossible de faire seulement pressentir quelle aurait été cette œuvre. Il faut être dans la pensée de l'auteur pour savoir quel esprit sera le souffle qui donnera la vie à tous ces matériaux, qui ne sont vraiment que de la matière; il arrive souvent que l'architecte en garde d'autant mieux le secret qu'il ne se le dit à lui-même qu'au dernier moment. Mystère de la conception, qui ne se révèle qu'à l'enfantement.

Mais j'en ai connu assez pour savoir que deux grandes pensées y auraient été en contraste : la foi la plus humble et la plus soumise, avec la raison la plus fière et la plus indépendante; l'une, s'inclinant devant le double mystère de l'existence éternelle de Dieu dans le ciel et de l'apparition temporaire du Fils de Dieu sur la terre pour révéler la vraie religion; l'autre, réclamant et exerçant le droit de libre examen sur tous les ministres de la religion, qui ont, à divers degrés, le titre de vicaires de Dieu. Avec les plus fidèles chré-

---

(1) Voir la note XXI.

(2) « Ses deux plus beaux ouvrages; *La Religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements*, et *le Polythéisme romain*. »

tions, il aurait été contre ceux qui, d'une manière ou d'une autre, attaquent la divinité du christianisme : il aurait rendu guerre pour guerre au philosophisme incrédule qui était pour lui un *infâme* : mais avec les plus frondeurs des libres penseurs, il aurait attaqué les abus ecclésiastiques et les désordres cléricaux qu'il regardait comme autant de déformations du dogme et de la discipline évangéliques, ayant provoqué de nombreux essais de réforme dans le passé et créant la nécessité d'une large réformation pour l'avenir. Il aurait aussi tracé le plan de cette réformation, dans laquelle il voulait faire l'accord de ses pensées en contraste, la synthèse de ses antithèses, la légitimation de l'attaque par l'incrédulité philosophique et celle de la défense par la croyance chrétienne ; à la fois, la reconnaissance du droit de la pensée indépendante en sa liberté naturelle et la proclamation du devoir de la pensée soumise à l'autorité établie : — en un mot, la grande Charte de conciliation de la raison et de la foi.

Y serait-il parvenu ? En avait-il l'espoir ? A quelles conditions la croyait-il possible ? — Ces conditions sont restées le secret de sa conscience et de sa science : et je répète qu'il l'a d'autant moins dit que lui-même peut-être il ne le savait pas. Il espérait sûrement le trouver, au moins en certains moments et pendant quelque temps ; il n'y a point de tel travail sans espoir ; mais je le soupçonne d'avoir aussi connu bien des heures de découragement et d'avoir souvent laissé tomber sa plume et sa pensée désespérée. Il y serait parvenu que nous ne l'aurions guère su ; car la solution de tels problèmes n'est jamais qu'un appel et un legs fait à l'avenir, qui seul en décide.

Nous avons du moins ici le mot de ce qui était pour plusieurs une énigme de sa conduite et de ses discours, et le faisait accuser par eux d'*inconsistance* ou de *duplicité*. Il n'était coupable ni de l'une ni de l'autre ; restant toujours lui-même et parlant avec une égale sincérité, soit qu'il poursuivît d'une critique qui sentait son Voltaire le clergé et ce qu'il nommait le système jésuitique ; soit qu'en rigide janséniste, il combattît à outrance les incrédulités hostiles à l'Évangile et au Christ. C'était un esprit bien pris en toute sa taille ; un édifice intel-

lectuel à deux compartiments bien reliés ; un anneau de deux moitiés bien soudées. Il n'avait qu'un tort, celui de n'être pas toujours compris; mais c'était le tort des autres plus que le sien.

Sa position en religion ressemblait ainsi à sa position en politique, où il défendait de la même manière l'autorité royale, suivant les traditions séculaires de la France, contre les entreprises républicaines, et la liberté démocratique, suivant les exigences révolutionnaires de la civilisation moderne, contre les reprises royalistes.

Il comptait sur son livre pour expliquer tout cela, pour le démontrer et même y rallier d'excellents esprits, qui seraient devenus des chefs de doctrine.

Ses meilleurs jours purent être ceux où il en méditait et écrivait les pages, dans la solitude de son petit jardin, d'où il voyait presque à ses pieds les flots mobiles de la Garonne, et dans le lointain les têtes blanches des Pyrénées immobiles. Image de ce qui passe sur la terre, au milieu de nous, et de ce qui reste au-dessus, plus près du ciel.

Mais ces jours, quelque beaux qu'ils fussent, n'étaient plus que des jours d'automne, le soir de la vie, avec son soleil qui diminue de chaleur et de lumière. Il sentait, quoique insensiblement, s'affaiblir ses forces physiques, malgré sa constitution robuste, et ses forces intellectuelles, malgré l'énergie de son esprit. Il se repentait de n'avoir pas voulu faire son œuvre quand il le pouvait davantage, et regrettait de ne le pouvoir plus, maintenant qu'il l'aurait tant voulu.

Cependant il luttait et il espérait à force de vouloir.

La maladie qui devait l'emporter n'en faisait pas moins de continuels progrès, pleins de menaces, chaque jour plus grandes.

Un jour de l'année 1863, elles furent si effrayantes que tout autour de lui on crut à une fin prochaine. On lui demanda s'il ne voulait pas qu'on appelât son curé, qu'il estimait et qu'il aimait comme un saint prêtre, de foi sincère, de cœur honnête où il n'y avait point de fraude, dévoué au troupeau de ses pauvres, à ce titre, l'un des plus vrais ministres de

Jésus (1). Il répondit affirmativement. Ensemble ils eurent un de ces entretiens dont les hommes ne peuvent pas parler, parce qu'ils n'ont que Dieu en tiers, et que, commencés sur la terre, ils ne s'achèvent vraiment qu'au ciel. Il reçut les derniers sacrements de l'Église avec tous les signes d'un vrai chrétien, et témoigna pourtant quelque mécontentement de l'appareil dont on en avait entouré l'administration. S'il ne voulait pas se cacher, il voulait encore moins se montrer.

La mort recula.

Depuis ce jour, il négligea moins les pratiques extérieures de la religion; il remplit son devoir pascal. Mais comme on lui parlait d'une communion plus fréquente, il répondit, avec la gravité d'un janséniste et le sourire d'un autre, que « ce » n'était pas trop d'une année pour disposer une aussi petite » maison que la sienne à recevoir un hôte si grand. »

Bientôt la succession des jours ne fut plus que celle des inquiétudes et des alarmes. Il était celui de tous qui les ressentait le moins; il se disait que, pourvu qu'il pût traverser l'hiver, il renaîtrait au printemps. Il y parvint en effet, mais il ne trouva pas ce qu'il avait espéré. Il voulut alors qu'on le transportât à la campagne, malgré l'avis du médecin, qui craignait le mal de la route, sans croire au bien de l'arrivée. Entre le danger de la fatigue physique un peu douteux et celui de la peine morale certaine, on choisit le premier.

Le malade ne parut pas d'abord s'en trouver plus mal; mais il fut encore plus évident, au bout de quelques jours, qu'il n'en était pas mieux; toute illusion devint enfin impossible, même pour lui.

Quand la mort se montra, bien irrévocablement décidée à le saisir, on lui demanda comme précédemment s'il voulait être assisté du curé de la paroisse. Il répondit que non. « J'ai » fait mes pâques il n'y a pas longtemps; l'Église n'en de» mande pas davantage. J'ai foi en Dieu, j'espère en lui, je » l'aime; que sa volonté soit faite, » dit-il, en jetant ses regards avec ses pensées vers le ciel.

(1) M. de Lartigue, Curé de Saint-Exupère.

Puis les reportant vers la terre et les arrêtant sur son fils : « Que je te répète ce que je t'ai dit bien souvent ; mais il faut » que je te le redise encore : c'est ma suprême recommanda- » tion. Soigne le haut de ta tête, soigne aussi le bas de ton » cœur. En haut, monte vers les principes ; la vérité n'est » que là, dans sa clarté et sa fécondité : en bas, descends en » ta conscience ; la source pure et intarissable de l'honnêteté » n'est pas ailleurs. Souviens-toi que l'honnêteté et la vérité » ensemble n'ont qu'un seul nom ; le nom de la chose qui » garantit ou délivre la tête des erreurs intellectuelles, le cœur » des fautes morales, et qui est à la fois le principe et la con- » séquence de tout bien, pour les hommes, la liberté : — la » liberté sainte, dont j'ai cherché l'image sur la terre pour la » servir, et dont je vais trouver la réalité dans le ciel pour » l'adorer. Adieu. »

Presque avec ces paroles mêmes et avec ces sentiments, il nous quitta. C'était le couronnement et le résumé de sa vie : un esprit élevé, un noble cœur et une âme libérale ; un homme de patriotisme et de science, et un honnête homme (1).

Quelques jours après sa mort, une pétition revêtue d'un grand nombre de signatures exprima le vœu que son nom soit donné à la nouvelle rue qui s'ouvre à côté de sa maison, et qu'une inscription fasse connaître qu'il y a vécu. Je veux espérer qu'il sera fait droit à cette demande, qui fut bien accueillie alors du Conseil et de l'Administration municipale.

Je veux espérer aussi qu'un autre honneur plus grand sera bientôt rendu à sa mémoire, et que son buste aura sa place entre nos Illustres, dans la grande salle du Capitole qui est notre Panthéon. La cité, qui fut sa patrie d'adoption pendant sa vie, se doit à elle-même de l'adopter définitivement après sa mort, et il sera beau pour elle de dire au présent et à l'avenir qu'elle tient à bonheur et à gloire que Pagés de l'Ariége ait été aussi Pagés de Toulouse.

---

(1) Voir la note XXII.

NOTES.

Note I, page 322.

Sur la famille Pagés. — La famille Pagés date de loin dans l'Ariége, autrefois le Couseran. Le mot *pagés* semble signifier un habitant du *page*, en latin *pagus*, du pays ou du bourg, un paysan ou un bourgeois. On y parle d'un très-ancien qu'on surnommait *la Barbe d'or*. Un Raymond Pagés, Capitoul en 1489, quitta Toulouse pour Seix, d'où lui ou les siens pouvaient être sortis, et s'y établit en 1497. Un Antoine Pagés, avocat au Parlement, était à son tour Capitoul en 1695. D'autres Pagés, joignant à leur nom des titres de noblesse et Capitouls, pouvaient être de la famille.

Sans remonter plus haut que la troisième génération, au commencement du XVIII[e] siècle,

1° Joseph-Pierre Pagés, le grand-père du nôtre, était né à Seix et il y mourut. De son mariage avec Claudine Soueix, de Saint-Girons, il eut sept enfants; quatre garçons et trois filles. Des quatre garçons, deux embrassèrent l'état ecclésiastique; c'étaient l'aîné et le plus jeune : Joseph Pagés, né à Seix, en 1750, curé de Portet, mort à Toulouse, le 21 août 1824, en sa maison de la rue des Récollets, n° 69; Jean-Joseph Pagés, né à Seix, en 1764, curé de Montcabrier, retiré en 1815, mort à Verfeil, le 2 novembre 1845. Le troisième garçon, né à Seix vers 1757, fut médecin, et mourut au même lieu, le 11 septembre 1824. Le second garçon fut le père du nôtre. Les trois filles ne se marièrent pas.

2° Pierre Pagés, le père du nôtre, naquit à Seix, en 1754. Il embrassa le commerce et tint une maison de soierie, à Toulouse, au quartier de la Pierre; puis il rentra à Seix, où il géra sa propriété. Il fut administrateur du département de l'Ariége, juge de paix. Il mourut à Toulouse, le 6 octobre 1836. Le *Moniteur* du 16 octobre 1836, en annonçant sa mort, dit qu'il composa une Histoire de la Révolution de 1830 : c'est une erreur. De son mariage avec Marie-Thérèse-Françoise Candeilh, il eut quatre garçons, dont l'aîné fut le nôtre. Le second, Joseph-Gabriel-Florimond Pagés, né à Toulouse, en 1787, vit encore à Seix, où il est propriétaire. Le troisième, Pierre-François-Auguste Pagés, né a Seix, le 9 janvier 1792, embrassa l'état militaire, parvint au grade de capitaine,

et mourut à Seix, le 9 janvier 1865. Le quatrième, Adrien-Marius-Valinfort Pagés, né le 4 août 1794, embrassa aussi l'état militaire, et y reçut une blessure, des suites de laquelle il mourut à Seix, le 28 juillet 1819.

3° Jean-Pierre Pagés, le nôtre, né à Seix, le 9 septembre 1784, mort à Bannière, près Lavaur, le 3 mai 1866. De Marie-Françoise-Eugénie Sarny, sa femme, il a eu deux enfants; une fille, Thérèse-Claudine-Eugénie Pagés, née à Toulouse, le 21 décembre 1811; et un garçon, Pierre-Joseph-Fernand Pagés, né à Paris, le 7 septembre 1826. L'une et l'autre sont vivants.

La mère de Jean-Pierre Pagés appartenait à la famille Candeilh, qui datait de loin aussi dans le pays de Lavaur, et y était alliée aux familles les plus connues. Elle était née à Verfeil, en 1757, et mourut à Bannière, le 12 septembre 1817. Elle avait deux sœurs, dont l'une épousa M. Lafiteau, oncle de M. Lafiteau, aujourd'hui conseiller à la Cour impériale de Toulouse; et l'autre M. Lacaux, dont la famille se continue à Toulouse.

Note II, page 322.

Exemple de l'autorité sévère que Mme Pagés, la mère, exerça constamment sur son fils. — Je donne textuellement l'anecdote, telle qu'elle m'est racontée dans une lettre de son petit-fils

» J'avais dix ans; c'était en 1836. Nous soupions, le soir; mon grand-père, *vir probus*, ma grand'mère — vous devez vous souvenir de ma grand'mère, la meilleure et moins égoïste vieille que Dieu ait faite, — mon père, ma mère et moi, en famille. Mon père, au commencement du souper, raconte je ne sais quelle histoire décolletée, grivoise. Ma grand'mère tout à coup fait un geste, et s'adressant à lui : « Sortez de » table, monsieur, » lui dit-elle. — « Mais, Thérèse, » reprend mon grand-» père qui riait. — « Que monsieur sorte de table à l'instant pour s'être » permis de dire de pareilles choses devant sa vieille mère, qui a plus de » quatre-vingts ans, et devant son jeune fils. » Mon père sortit : notez qu'il avait cinquante-deux ans : et il vint, après le souper, s'excuser auprès de sa mère. Je vois encore la scène..... »

Note III, page 323.

Anecdote de l'enfance de Pagés. — J'aime mieux la dire d'abord en latin, puisqu'il est admis que *le latin en ses mots brave l'honnêteté.*

Pauperrimis etiam paganorum filiolis capite sylvestri et vermium feraci, matre invitâ et reluctanti, Pagesus ipse puer similis esse voluit. Ut ita se res haberet, a nebulone quodam, hirsutis et venaticis capillis insignito, duas bestiolas uno et semi asse emit, et alienam turpitudinem suo honori lætus inseruit. Quod cum mane sequenti deprehendit mater horrens, pestem occidit, pestiferum correxit et, ne mala vicini pecoris contagio plus læderet, ad avunculum alio sub sole degentem emisit.

Maintenant que c'est dit en latin, je vais le redire, pour ceux qui ne

comprennent pas cette langue, en prose poétique ou d'amplification de rhétorique. C'est encore une manière de gazer.

Mêlé aux plus pauvres enfants du village, ce petit Pagés tenait à leur ressembler en tout, même par les mauvais côtés : ce qui lui valut plus d'une réprimande. Mais il était incorrigible.

Un jour — le souvenir en était resté gravé dans sa mémoire — la réprimande morale fut accentuée par accompagnement de répression physique. « Je l'avais bien mérité, » ajoutait-il. Ce délit enfantin est vraiment caractéristique. Représentez-vous sa mère, comme tant d'autres mères, fière des jolis cheveux dont la nature faisait une magnifique couronne autour de la tête de son enfant, et la soignant avec une sorte d'idolâtrie. Mais lui, le *drôle*, comme on dit au pays, s'en fiant aux modèles qu'il avait sous les yeux, ne comprenait pas cette royauté sans une garde : et parce que l'autorité maternelle y mettait un ordre impitoyable, il séduisit un de ses petits amis, très-pauvre d'ailleurs, d'autant plus riche de ce côté, et avec trois fois deux *ardits* (liards) économisés sur la cassette particulière de ses menus plaisirs, il lui acheta le droit de porter en triple exemplaire les insignes d'un dauphin de la gueuserie, ayant sa maison militaire. Vous comprenez qu'elle ne tarda pas à être licenciée, et que cette rose qu'il croyait donner à sa chevelure y vécut à peine ce que vivent les roses, l'espace d'un matin. Ce fut une raison de plus pour le dépayser.

Note IV, page 325.

Cet oncle, chez qui le jeune Pagés fut envoyé vers l'âge de huit ans, était le puîné de son père ; Joseph (*voir* la note 1).

Il avait d'abord été vicaire à Portet. Mais le curé ayant refusé de prêter le serment exigé par la Constitution civile du clergé, il fut choisi pour le remplacer, dans les formes voulues par cette Constitution.

Voici le procès-verbal de cette élection, tel qu'il se trouve aux Archives du département de la Haute-Garonne.

« Le 23 mai 1791, dans le chœur de la métropolitaine Saint-Étienne, les électeurs du district assemblés, etc.

» Le Président (Fage) a proposé de procéder à l'élection d'un curé pour la paroisse de Portet, canton de Toulouse.

» L'appel nominal fait, l'assemblée composée de 89 vocaux, scrutin reçu, ouvert et dépouillé en la forme ordinaire, il en est résulté que *M. Pagés, vicaire* dudit lieu de Portet, a réuni 88 suffrages, et il a été proclamé curé de Portet. MM. les électeurs se sont chargés de lui communiquer l'élection. »

Séance du 26 mai 1791 « ....

» M. Pagés, élu à la cure de Portet, canton de Toulouse, s'est présenté. L'assemblée lui a donné acte de son acceptation, et a chargé M. le Secrétaire de lui expédier son titre. »

Cet oncle, curé assermenté de Portet, était un janséniste, comme Camus, l'un des promoteurs de la Constitution civile du clergé. Et son neveu

paraît bien n'avoir fait que répéter sa pensée, quand il jugea plus tard cette Constitution, en disant : « On voulut en faire une hérésie, on voulut » en faire un schisme : ce n'était qu'un sacerdoce aux prises avec l'am- » bition et l'intérêt. (Article Assemblée constituante, dans le *Dictionnaire de la Conversation*, p. 389. *Histoire de l'Assemblée constituante*, p 335-8.)

L'autre oncle paternel de M. Pagés, qui embrassa aussi l'état ecclésiastique et qui fut curé à Montcabrier (Jean-Joseph, *voir* la note 1), avait été condisciple de Murat au séminaire de Toulouse, et très-lié avec lui. Il leur arrivait parfois de faire ensemble des parties qui n'étaient guère conformes ni à la lettre, ni à l'esprit du règlement; entre autres des parties de jeu.

On raconte dans la famille que, lorsque Murat eut décidé de changer sa soutane d'abbé contre la casaque du soldat et qu'il eut reçu le prix de son enrôlement, il ne le garda pas longtemps en sa poche. Dès le même jour, il passa dans celle de son camarade, le futur curé de Montcabrier, qui le lui gagna bel et bien au jeu, et qui en riait comme d'un excellent tour.

Note V, page 325.

Deux grands Colléges existaient à Toulouse, avant la Révolution; l'ancien collége des Jésuites, dit alors Collége royal, tenu par des prêtres séculiers, et le collége de l'Esquile, tenu par les Doctrinaires. On y faisait toutes les classes. Le premier était établi dans les bâtiments qu'occupe aujourd'hui le Lycée impérial; et le second, dans ceux du Petit séminaire. Neuf autres colléges, dits de Saint-Raymond, de Narbonne, de Saint-Martial, de Maguelone, de Périgord, de Sainte-Catherine, de Mirepoix, de Foix et de Secondat, recevaient ce qu'on nommait des boursiers, qui suivaient les classes des deux grands Colléges ou les cours de l'Université.

Tous ces colléges, autant qu'il en existait encore, furent supprimés par le décret de la Convention, en date du 25 février 1795; le même qui ordonna l'établissement d'Écoles centrales dans tous les chefs-lieux de départements.

Le cours d'études en chaque École centrale était divisé en trois sections. Dans la première, on enseignait l'histoire naturelle, les langues anciennes, grecque et latine, et une ou plusieurs langues vivantes, si l'administration du département le jugeait convenable, et le dessin : il fallait être âgé d'au moins douze ans pour y être admis. Dans la seconde section, on enseignait les mathématiques élémentaires, la physique et la chimie expérimentales : les élèves n'y étaient pas admis avant l'âge de quatorze ans. Enfin, dans la troisième section, on enseignait la grammaire générale, les belles-lettres, l'histoire et la législation : il fallait avoir au moins seize ans pour suivre ce cours.

Quelque temps se passa avant que l'École centrale de Toulouse fût

organisée. En attendant, et pour suppléer aux colléges supprimés, l'autorité départementale établit des cours ou classes qu'on nomma d'Instruction provisoire, qui cessèrent naturellement à l'installation de l'École.

Les professeurs de cette École centrale à Toulouse furent : — dans la première section, pour l'histoire naturelle, Picot-Lapeyrouse ; pour les langues anciennes, Maynard ; pour le dessin, Suau, Goudin, Jacquemin : — dans la seconde section, pour les mathématiques, Olléac ; pour la physique et la chimie, Roger-Martin : — dans la troisième section, pour la grammaire générale, Carrère ; pour les belles-lettres, Carré ; pour l'histoire, Saint-Jean ; pour la législation, Bellecour. M. Vidal y fit un cours d'astronomie.

Picot-Lapeyrousse est le professeur dont on a placé le buste dans la salle des Illustres au Capitole : celui qui mériterait d'y avoir aussi le sien, est Vidal, astronome, dont les travaux étaient admirés de Lalande.

Note VI, page 326.

Sur le Lycée (Société académique) de Toulouse. — L'Institut national, à Paris, décrété en principe par la Constitution de l'an III (1795), article 298, fut organisé, aussi en principe, par la loi sur l'Instruction publique du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), titre IV ; mais le règlement n'en fut arrêté qu'environ quinze mois après, par la loi du 2 pluviôse an VI (21 janvier 1798) : et la séance solennelle d'installation au Louvre eut lieu près de trois mois plus tard, le 22 germinal (11 avril). Le discours d'inauguration fut prononcé par Daunou. L'Institut ne comprenait en ce moment que trois classes : 1. Sciences physiques et mathématiques ; 2. Sciences morales et politiques ; 3. Littérature et Beaux-arts. Depuis, cette constitution a été changée trois fois, au moment de trois grandes révolutions politiques ; en 1803, en 1816 et en 1830.

Le *Lycée*, à Toulouse, mit aussi beaucoup de temps à naître : enfin, son organisation étant fixée et son règlement arrêté, il tint sa première assemblée publique, le 10 floréal an VI (29 avril 1798). Quoique je l'affirme dans le texte, je ne fais cependant que conjecturer qu'elle eut lieu dans le Capitole même. Le discours d'inauguration ou d'ouverture fut prononcé par M. Castilhon.

Il y déclara positivement que le Lycée de Toulouse avait voulu, comme l'Institut national à Paris, réunir toutes les Académies et Sociétés littéraires en un seul corps ; et l'un des membres qui prirent la parole après lui, M. Saint-Jean, dit en vers que le Lycée était une image du Panthéon romain. Le Lycée comprenait quatre classes, dont les trois premières correspondaient à deux de l'Institut : 1. Sciences ; 2. Belles-Lettres ; 3. Arts : la classe des Sciences morales et politiques n'existait pas ; 4. Agriculture et Commerce.

Voici le passage du discours de M. Castilhon, dont je viens de parler : « Avant la Révolution, les lettres, les sciences et les arts étaient divisés » en différentes corporations, sous le nom d'Académies. A l'exemple des

» Musées qui avaient senti les désavantages de cet isolement, l'*Institut*
» *national* et le *Lycée* de Toulouse les ont tous réunis. Les Muses sont
» sœurs : elles ont entre elles des rapports nécessaires, desquels résulte
» ce lien dont parle l'orateur romain ; lien précieux qui, en augmentant
» leur énergie, rend plus rapides les progrès des connaissances hu-
» maines..... »

Voici aussi les vers de M. Saint-Jean qui parlent du Panthéon romain.

On vit l'ami de Cicéron,
Tourmenté d'un pieux délire,
Faire élever le Panthéon
En l'honneur des dieux de l'Empire.
En rassemblant des Immortels
Les grandes et saintes images,
Il voulut que tous leurs autels
Reçussent les mêmes hommages.
Un même temple est en ce jour
Aux chastes filles de Mémoire
Consacré par le tendre amour
Et des beaux-arts et de la gloire.....

Le recueil des ouvrages lus à cette seance fut imprimé : il est à la bibliothèque de la ville.

Une autre séance publique fut tenue environ trois mois après, le 20 messidor (8 juillet). La liste des ouvrages qu'on y lut est donnée, avec des *Observations critiques,* dans une brochure imprimée, signée Dentelle, qui est dans la bibliothèque de M. Desbarreaux-Bernard, notre confrère à l'Académie et professeur à l'Ecole de médecine. M. Castilhon présidait.

Il y eut successivement d'autres séances publiques, le 30 germinal des quatre années suivantes, an VII (1799), an VIII (1800), an IX (1801), et an X (1802). Le recueil des ouvrages lus dans les trois premières est à la bibliothèque de la ville : nous n'avons de la dernière qu'une pièce qui dut être lue par M. Monlon; elle est dans la bibliothèque du même M. Desbarreaux-Bernard.

Nous savons encore que deux séances, dont la seconde au moins fut extraordinaire, furent tenues les 10 et 30 fructidor an VIII ; car nous avons le programme de celle-ci et une pièce qui fut lue dans celle-là par M. Boilleau. L'une et l'autre sont aussi dans la bibliothèque de M. Desbarreaux-Bernard.

La séance du 30 germinal an X (1802) fut vraisemblablement la dernière. Le Lycée put y faire ses adieux au public et annoncer la fin de sa vie académique. Il ressuscita Athénée.

Sur l'Athénée (Société académique) de Toulouse. — Je ne connais pas les détails de la transformation du Lycée en *Athénée.* Elle s'opéra vraisemblablement en l'an X (1802), dans l'intervalle du 30 germinal au 30 thermidor : car le Lycée existait encore à la première de ces dates,

puisqu'il tenait une séance ce jour-là ; et l'Athénée vivait déjà à la seconde, puisqu'il proposa des prix pour l'an XI (1803), et que, dans une séance publique tenue le 3 floréal de cette année, M. Bailly, secrétaire, rendait compte des travaux de la Société, depuis le 30 thermidor an X jusqu'au 30 germinal an XI. Le programme imprimé de cette séance est dans la bibliothèque de M. Desbarreaux-Bernard. La composition de la Société ou sa division en classes était la même que celle du Lycée, sauf qu'on en avait supprimé la quatrième, celle de l'agriculture et du commerce, qui devint sans doute la Société spéciale d'agriculture.

La guerre contre l'Athénée commença dès cette année.

Note VII, page 327.

Guerre des Satires toulousaines. — Je n'ai certainement pas toutes les pièces qui sont comme les bulletins de cette campagne littéraire à Toulouse, au commencement de ce siècle; mais j'en ai non moins certainement les principales. J'ai trouvé les unes à la Bibliothèque de la ville, et les autres dans celle de notre confrère, M. Desbarreaux-Bernard.

Voici comme je crois pouvoir en établir l'ordre chronologique.

I. La première Satire contre l'Athénée fut composée en 1803, vers le jour où il tint sa séance publique (3 floréal an II). C'est celle qui est intitulée : « Toulouse littéraire, » et qui commence par le vers : *Minuit vient de sonner ; je suis seul et m'ennuie.* Cette Satire circula d'abord manuscrite, comme toutes les autres.

Trois réponses au moins y furent faites. La première en vers, intitulée : « Contre-Satire, » par M. de Labouïsse, membre de l'Athénée; elle commence par le vers : *J'ignorais qu'à minuit ce fut un grand plaisir.* Elle nous apprend qu'en fait, M. Carré, aussi membre de l'Athénée, fut soupçonné de l'avoir au moins corrigée : il s'en défendit. La seconde, aussi en vers, mais anonyme, est intitulée : « Fragment d'une réponse à » la Satire »; elle commence ainsi : *Quel est ce prétendu favori de Minerve, Ce frélon clandestin.* La troisième réponse, aussi anonyme, est en prose, sous le titre de : « Examen critique de la Satire ayant pour titre : Tou» louse littéraire », et commence par ces mots : *Depuis deux mois on a publié un libelle sous le titre de Salyre.*

II. La seconde Satire parut vers ce temps, sous le titre de : « Réplique » à l'Athénée »; le premiers vers en est : *Je me flattais, messieurs, qu'en vous rendant justice.*

III. La troisième, qui parut peu après, est intitulée : « Mes adieux », et commence par cette déclaration : *Me voilà confondu, je ne dirai plus rien.* Cependant l'auteur dit encore quelque chose; une autre pièce.

IV. La quatrième Satire est intitulée : « Mes ennuis »; mais elle traite moins de l'Athénée lui-même que du théâtre. Elle commence par expli-

quer pourquoi, après avoir fait ses adieux, l'auteur n'est pas parti : *Vous ne partirez pas, m'a dit un commissaire.*

Il paraît qu'à l'occasion de ces quatre Satires, mais surtout à cause de la quatrième, l'auteur fut attaqué sur le théâtre, dans une pièce, dont je ne sais rien que cela ; ce fut le sujet d'une nouvelle Satire, la cinquième.

v. La cinquième Satire est intitulée : « La Conspiration ». Les premiers vers indiquent le moment où elle parut :

Tandis que d'Albion les infâmes sicaires
Formaient contre l'Etat des projets sanguinaires,
Qu'ils voulaient du Consul, en leur témérité,
Arracher les destins à l'immortalité.

vi. La sixième, intitulée : « La Résurrection », parut peu de temps après, au moment où Baour-Lormian arriva de Paris à Toulouse. Après les quatre premiers vers, l'auteur dit :

Un bruit sourd et confus, parvenu jusqu'à moi,
M'apprend que l'Athénée a reconquis son roi,
Que Baour-Lormian, à la piste d'un trône,
Est venu dans nos murs chercher une couronne.

vii. Baour-Lormiau répondit en effet à ces Satires par son « Epître à » l'auteur anonyme des six Satires Toulousaines ». Elle eut trois éditions : la seconde n'est que la première avec de légères corrections ; mais la troisième est réellement corrigée et considérablement augmentée.

Jusqu'ici tout est simple ; à partir de là tout se complique.

viii. Deux Satires parurent successivement, se donnant comme la « Suite aux six premières » et comme étant du même auteur. On y attaquait la réponse de Baour-Lormian. Elles commencent, l'une par ces vers :

A médire en tout temps ma muse condamnée,
Doit-elle encore flétrir le sublime Athénée?

L'autre, par ceux-ci :

Eh ! quelle est donc, messieurs, l'ardeur qui vous inspire?
De quel droit sous vos doigts vois-je frémir ma lyre?

L'une et l'autre étaient accompagnées de notes assez étendues : ce sont celles qu'on attribua à M. Pagés, ayant pour collaborateur M. Dumége, et pour complice leur professeur M. Carré.

(Dans les notes qui suivent la pièce intitulée : *Le jugement et la mort du Satyrique*, ci-dessous, xii, on lit : « J'ai appris que MM. C.., » D...ge et P..és étaient les auteurs du libelle publié sous le nom de » *Satire Toulousaine* ou Suite aux six premières Satires. Je m'empresse » de rendre à l'auteur des six Satires la justice qui lui est due, et de lui » annoncer que je n'ai pu le confondre avec des hommes sans principes, » sans religion et sans mœurs. Les vers du Satyrique, marqués au coin

» de la facilité et du goût, sont bien différents de ceux de ces rimailleurs » qui se traînent dans la boue, sans génie, sans facilité, pleins d'expres- » sions impropres, de chevilles et de répétitions. »)

IX. A ces huit Satires prises ensemble, il y eut une « Réponse d'un » anonyme au libelliste anonyme ». Cette réponse fut attribuée à M. Léon Lamothe ; elle commence ainsi :

Huit fois dans ses écrits un cynique effronté
Osa de l'art des vers souiller la majesté.
Reptile venimeux......

Il parut aussi dans le même temps un sonnet acrostiche sur l'auteur des Satires, intitulé : « Hommage à l'insecte anonyme », par M. Mousel ; une « Lettre, en prose, contenant la description abrégée d'un insecte nou- » veau », signée Droguet, naturaliste ; une Chanson-Vaudeville en deux couplets, signée Deloné ; des vers patois : « A l'aoutou clandestin de las » Satiros Toulousainos », par P. Lasserre; une autre pièce en vers patois, intitulée : « Al desparrabissaïre des sabens de la bilo de Toulouso, signée : Le Guillaoumet dé la Lando.

X. Une pièce plus importante et essentielle en ce débat fut celle qui parut ensuite sous le titre de « Ma réclamation, septième et dernière » Satire. » L'auteur s'y donne comme étant celui qui a fait les six pre- mières, mais comme n'étant pas celui qui a composé les deux autres, qu'il réprouve et flétrit. Elle commence ainsi :

Quel mystère d'horreur ! Dans quels desseins nouveaux
Ose-t-on de ma muse usurper les pinceaux ?

Elle est accompagnée de notes, dans la première desquelles on dit que les deux Satires, objet de la réclamation, sont l'œuvre d'écoliers et de leur maître. (Pagés et Dumége, écoliers ; Carré, maître.)

XI. Cette pièce en amena deux autres, qui se posèrent vis-à-vis d'elle comme un démenti. La première est intitulée : « Réclamation contre la » réclamation et les mœurs de Toulouse »; elle commence par le vers : *Oui, c'en est fait, j'abjure un courroux inutile.* L'auteur s'y donne comme ayant fait seulement les six premières Satires, mais non les deux autres, ni la Réclamation. La seconde, intitulée : « Réponse au libelle or- » durier intitulé : Ma Réclamation », commence par ces deux vers :

J'abandonnais Labouïsse aux pieds d'Eléonore,
On eût pu me siffler de le siffler encore.

Ces deux pièces furent attribuées aux auteurs des Satires septième et huitième, MM. Pagés, Dumège et Carré.

(Dans les notes de la pièce intitulée : *le Testament du véritable saty- rique*, ci-dessous, XIII, on lit : « J'avais promis de faire connaître le *maître* et les *écoliers* qui ont fabriqué les libelles publiés sous les titres » de *Septième et huitième Satires* (ci-dessus, VIII). Depuis ma Réclama-

» tion, il en a paru deux autres en réponse, marquées au coin de l'impu-
» dence et de l'ineptie ; j'en connais les auteurs, je suis le maître de trahir
» leur secret ; mais... doué par la nature d'un caractère de bonté que je
» n'ai jamais démenti, j'ai frémi sur les conséquences d'une révélation
» publique. Je n'ignorais pas que l'un d'eux, à la tête d'un établissement
» d'instruction, avait besoin de la confiance de ses concitoyens pour
» exercer son état avec honneur et que c'était lui en ravir les moyens
» que de le dépouiller du reste de considération dont il jouit (M. Carré,
» qui dirigeait l'institution de son beau-père, M. Albert). Je savais éga-
» lement que le *faiseur* principal de ces libelles était un jeune homme
» présomptueux, auquel la nature a malheureusement refusé toute espèce
» de talent, mais qui, comptant sur sa vanité, avait cherché dans le bar-
» reau une carrière que je ne devais pas lui fermer par l'opprobre
» (M. Pagés, qui cherchait dès lors à se faire connaître). » L'autre *écolier* soupçonné était M. Dumége. Je cite ces passages, comme ceux qu'on a lus plus haut, pour donner une idée de l'urbanité littéraire dont quelques-uns se piquaient alors.)

Toutefois, dans une *Notice sur les ouvrages publiés par les habitants des départements méridionaux*, mise à la fin de l'*Almanach des Muses des départements méridionaux*, an XIII-1804, on lit que *le libelle* intitulé, *Réclamation contre la réclamation*, était *attribué avec juste raison au petit S...* (Sens, dont il est question dans les Satires).

Après toutes ces pièces parut celle qui est intitulée : « Le Jugement et
» la mort du Satirique, poëme héroï-comique, enrichi de notes historiques
» et impartiales, par M. Verax ». L'auteur suppose que le Satirique a été arrêté par les agents de l'Athénée, conduit à son tribunal, jugé et condamné à mort ; que, pour échapper à son supplice, il s'est rétracté ; que, nonobstant, le tribunal lui a fait boire la ciguë ; mais que cette ciguë n'était qu'une potion assoupissante, et qu'après un long sommeil il s'est réveillé, corrigé. — On lit dans la notice citée plus haut : « Ce poëme est
» de la façon d'un personnage longtemps soupçonné d'être l'auteur des
» Satires. On a cependant imprimé que M. J.... avait composé ce pam-
» phlet. Ceux qui connaissent le style de cet estimable membre de l'Aca-
» démie des Jeux Floraux (Jamme) ne lui attribueront jamais une sem-
» blable platitude. »

XIII. A cette pièce, il fut répliqué par une autre, intitulée : « Le Tes-
» tament du véritable Satirique ». Elle porte le chiffre de huitième Satire, parce que l'auteur se donne comme ayant fait les six premières, plus la pièce intitulée : « Ma Réclamation ». Elle commence par ce vers : *J'avais fait le serment de briser mes pinceaux*. L'auteur se justifie d'avoir attaqué tous les personnages, membres de l'Athénée, objet de ses Satires, et il les attaque de nouveau.

XIV. Enfin, parce que dans une note de cette pièce, on parlait de M. Jamme comme étant l'auteur du Jugement et de la mort du Satirique,

celui-ci répondit, dans une lettre intitulée : « Lettre de M. Jamme au » satyrique ». Elle fut la dernière, ou du moins elle est la dernière des pièces que j'ai eues entre les mains.

J'ai mis ici cette note pour servir à ceux qui pourront s'occuper un jour de l'histoire littéraire de notre ville en ce siècle. — J'ajoute que, dans la pièce (ci-dessus, XII), l'auteur des six Satires est nommé Ra...n ; je ne vois pas qui est désigné par là (*).

A la suite de ces attaques, l'Athénée paraît avoir éprouvé le besoin de se transformer. Il changea du moins de nom et s'intitula, Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Toulouse. Voir le *Journal de Toulouse* du 15 juillet 1804 (26 messidor an XII).

NOTE VIII, page 328.

Sur les poésies de la jeunesse de M. Pagès.— Il les appelait lui-même ses *débauches*, et il écrivit ce mot en tête d'un registre qui en contient la plus grande partie, copiée de sa main (**). Quelques-unes furent publiées dans les recueils littéraires de ce temps, dont le nom même s'est perdu, dont on retrouve çà et là des exemplaires, et dont on m'a présenté récemment un échantillon, intitulé, *Almanach des Muses des départements méridionaux*, à Toulouse, chez Guiramand, libraire, rue Saint-Rome, 1re section, no 96, an XIII (1804). Il y a là dedans trois pièces de notre poëte : la première, signée de lui en toutes lettres, est une épigramme contre les dévots persécuteurs des philosophes, p. 26 ; la seconde, signée seulement de ses initiales, est une autre épigramme contre la Papauté, p. 32; la troisième, sans signature, est un sixain intitulé, *A mon maître et à mon ami*, p. 102.

Quand il nous dit que, pour écrire,
Il faut être maudit des cieux,
Carré module sur sa lyre
Des accents si mélodieux
Que l'on dirait que tous les dieux
Ont pris plaisir à le maudire.

On retrouve ces vers dans son manuscrit, en compagnie d'un fragment d'une autre pièce plus longue, dédiée à son autre maître, M. Picot-Lapeyrouse, que l'on calomniait alors, à ce qu'il paraît. Il lui dit :

(*) Tout récemment une discussion s'est élevée sur l'auteur de ces Satires, entre MM. Hangard, avocat, et Ducos, académicien et poëte. Le premier soutient que Baour-Lormian est cet auteur ; le second désigne M. Tajan, avocat et académicien, quand il vivait. (Voir la *Revue de Toulouse*, livraison du 1er juillet 1865, et les *Mémoires* de l'Académie, vol. précédent, p. 269-82.)

(**) Dans une lettre à M. Jouy, écrite en 1824, il disait aussi : « une des *débauches* » de ma jeunesse fut la manie des vers. Quel gascon n'en fait pas? Les *rimes* de » Gascogne, les *chansons* d'Italie, les *guitares* d'Espagne, tout cela ne tient pas au » talent, mais au terroir. »



La calomnie est l'arme du vulgaire.....
....
Lorsque l'envie ose tout entreprendre,
Nous ne pouvons parer ses traits puissants,
Et la vertu ne vole nous défendre,
O mon ami, que lorsqu'il n'est plus temps.
Le grand prélat des benets Tectosages (*)
De notre ville embellit le séjour,
Et d'un prodige il borda nos rivages;
De belveders il peupla l'alentour.
Et cependant les bigots et les sages
De ce pontife avaient terni l'éclat :
C'était un fourbe, un monstre, un apostat.
Mais il n'est plus, la terre le dévore,
Et l'on s'écrie : « Ah ! s'il vivait encore ! »
....
Ainsi la haine et la fureur jalouse
Frappent les saints des bas et des hauts lieux.
Persécuté, calomnié comme eux,
Comme eux haï, Philippe de Toulouse (**).....

Avant tous ces vers et les premiers dans son registre, en sont quelques-uns dédiés à sa mère, à qui il offre une immortelle, comme symbole de son affection pour elle.

D'autres le sont à sa tante, Mme Lafiteau, qui, pour lui, *par ses soins assidus, remplace la plus tendre mère.*

Hélas ! dès ma première enfance,
Sur ses genoux, son souris caressant
Berçait mon heureuse indolence :
Et dès l'instant de mon adolescence,
Par l'avenir consolant du présent,
Du doux bonheur elle offrait l'espérance
A mon esprit qui le goûtait d'avance.
Mais, quand d'un pas plus assuré,
Je m'avançai vers l'existence,
De l'éternelle sapience
Elle m'offrit l'autel sacré;
Me dit qu'avec un peu d'aisance
On pouvait goûter le bonheur,
Et m'apprit la grande science
Et des vertus et de l'honneur.
Tandis qu'étonné je contemple
Et sa douceur et sa bonté,
Vertueux sans austérité,

(*) M. de Brienne, archevêque de Toulouse.
(**) M. Lapeyrouse se nommait Philippe.

Son époux me parlait d'exemple,
Et près de lui, je m'asseyais au temple
De l'immuable probité.
Dieu! protége leur existence,
Retranche de mes jours pour allonger les leurs.
Que toujours exempts de douleurs
Ils épuisent la vie au sein de l'abondance.
Pour eux je chanterai ton insigne faveur.
L'hymne de l'amitié, de la reconnaissance
Est l'hymne chéri de mon cœur.

Cette pièce était pour célébrer l'anniversaire de la naissance de cette tante : ce qui ne l'empêchait pas, un autre jour, de se moquer de cet antique usage, sur un ton bien différent.

Dans ce monde on nous fait venir
Où nous n'avons aucune affaire;
Et bientôt, sans savoir qu'y faire
Pour l'autre on nous fera partir.
Colin-maillard, à l'aveuglette
L'on va, l'on vient je ne sais où,
Et nous chômons comme une fête
Le jour bizarre qui nous jette
Dans ce comique casse-cou.

D'autres vers sont adressés à divers amis, entre lesquels on trouve nommés MM. Bergès, de Mézins; Dareix, je ne sais d'où, et Dumége. Il console celui-ci de n'avoir pas été élu mainteneur de l'Académie des Jeux Floraux, le jour même où on la rétablit.

Vous êtes trop savant, c'est votre grand défaut.
Vos beaux talents blessent l'envie :
Mon cher ami, si vous n'étiez qu'un sot,
Vous seriez de l'Académie.

Ils en furent plus tard l'un et l'autre.

La mémoire d'un M. de la Mésengère, antiquaire et rédacteur d'un *Journal des Dames et des Modes,* y est aussi conservée.

De nos modes et de nos belles
Tes tableaux riants et fidelles
Nous peignent la diversité :
Frais, variés, brillants comme elles,
Ils joûtent avec leurs modelles
De grâce et de légèreté.
Mais peut-on croire en vérité
Que tu peins des modes nouvelles,
Des fugitives bagatelles,
L'amour, les fleurs et la beauté,
Papillon aux brillantes ailes,
Au milieu de l'antiquité?

Une note apprend que le cabinet de travail de ce journaliste était orné de cinq cents portraits antiques.

Beaucoup de ces poésies sont du genre *érotique*, à tous les degrés; mais sans jamais sortir du cercle de ce qu'on peut nommer l'*amour à l'Horace*. La pièce de ce genre où il y a le plus de ce qui ressemble au sentiment est peut-être celle-ci :

Jadis aux pieds de Cythérée
Apollon modulait des airs,
Et de la déesse adorée
Il chantait les charmes divers.
L'Amour survint. Le Dieu de la lumière
Lui dit : « Je veux t'apprendre à chanter en beaux vers
» Et ta belle maîtresse et ta divine mère. »
En souriant, l'enfant lui répondit :
« Ni de vers ni de chants je n'eus jamais que faire.
» L'Amour n'a que le cœur, Apollon a l'esprit.
» Tout ce qu'il sent Apollon nous le dit;
» Mais l'Amour seul sait sentir et se taire. »

Une autre composition de ce genre érotique est donnée comme une élégie traduite du roman, idiome ou dialecte des Pyrénées. Elle rappelle quelqu'un des *couplets* dont il est question dans l'Art poétique des Troubadours, connu sous le nom de *Lois d'amour* *.

Le jour, le soir, et la nuit et l'aurore,
Du même amour me verront enflammé.
Bien loin, hélas! de celle que j'adore,
D'un mal secret je languis consumé.
Dieu de mon cœur, te reverrai-je encore?
Point de bonheur loin de l'objet aimé.
Le jour, le soir, et la nuit et l'aurore
Du même amour me verront enflammé.

Bien loin, hélas! de celle que j'adore,
D'un mal secret je me sens consumé.
La longue nuit qu'un long soir fait éclore,
Et le long jour par l'aurore amené
Croissent encor l'ennui qui me dévore :
Dans la douleur je me sens abîmé.
Bien loin, hélas! de celle que j'adore,
D'un mal secret je languis consumé.

Dieu de mon cœur, te reverrai-je encore?
Point de bonheur loin de l'objet aimé.

---

* *Fleurs du Gai Savoir, autrement dites Lois d'amour*, texte roman et traduction, 3 vol. in-8°. Ce manuscrit du XIVe siècle a été publié par l'auteur de cette Notice, qui a été aidé dans cette publication par le Conseil municipal de Toulouse, sur un Rapport de M. Pagès lui-même, alors Conseiller. (Voir la Préface, p. VI.)

Rose d'amour dont son teint se colore,
Céleste feu dans ses yeux allumé,
Traits enchanteurs que la pudeur décore,
Gentil regard par l'amour animé.
Dieu de mon cœur, te reverrai-je encore?
Point de bonheur loin de l'objet aimé.

En voici une autre, suivant le même système de composition, mais qui n'a rien de sentimental et qui est toute d'amour physique :

Oh! je la tiens, la gentille Nadine!
Elle est à moi! je suis enfin heureux!
Oui, c'est Vénus dans sa conque marine!
Oui, c'est Vénus! Non : c'est encor bien mieux!

Ses grands yeux noirs au regard amoureux,
Son port de reine et sa grâce divine
La feraient croire habitante des cieux.
Oh! je la tiens, la gentille Nadine!

Close à demi, sa bouche purpurine
Semble appeler un baiser langoureux;
Gorge de lis en globes se dessine.
Elle est à moi! je suis enfin heureux!

Son corps d'albâtre étalait à mes yeux
Blancheur de neige avec douceur d'hermine;
Il embaumait de parfums onctueux.
Oui, c'est Vénus dans sa conque marine.

Petite main que l'amour me destine
Noue au réseau l'or de ses blonds cheveux :
Mon cœur frémit à sa voix enfantine.
Oui, c'est Vénus! Non : c'est encor bien mieux.

Un pied d'enfant et jambe svelte et fine,
Cuisse arrondie aux contours gracieux;
Tout est à moi. Rivaux, hier trop nombreux,
N'espérez plus de plaire à ma Nadine.
Oh! je la tiens!

Les *épigrammes* abondent aussi dans ce Recueil, contre des individus nommés ou désignés, et contre des classes de personnes; les jésuites, les dévots, les parvenus, les enrichis, les pédants :

M. H.....

Voyez M. H....., de sa lourde férule
Frappant toujours et toujours de travers;
Le Saint-Esprit ferait encore des vers
Qu'H..... rendrait l'Esprit-Saint ridicule.

M. ***.

Perrin-Dandin de la littérature,
Près des Frérons je vais enfin m'asseoir :

Je vais enfin, dans ma gloire future,
Vivre immortel du matin jusqu'au soir.
Tremblez, talents! redoutez ma colère!
Car je médis mieux encor qu'un dévot.
Et tout auteur, s'appela-t-il Voltaire,
Pour des Geoffroi ne peut être qu'un sot.

A M. J.....

Tu devrais avoir répondu
A ma plaisante et mordante satire.
Pour me répliquer, qu'attends-tu?
Ce que j'attends? — Oui. — De savoir écrire.

M. *Dessole.*

Béthune de Richard, président cantonal,
Jury qu'à Toulouse on renomme,
Dessole fait le bien, Dessole fait le mal;
Ce Dessole est donc un grand homme?
— Oui : son cousin est général.

En voici encore une adressée à M···, auteur d'un poëme sur l'*Imagination :*

Onque sur les pas de Delille
Rimeur n'avait si bien couru.
De votre doux, pur, clair, haut style,
Suis tout pantois et tout féru.
Adonc continuez, beau sire,
Chantez l'*Imagination ;*
Octroyez-nous, fût-ce pour rire,
Sur icelle neuve chanson.
Ore en très-docte compagnie
L'autre hier d'accord sommes restés
Qu'aviez esprit, bon goût, génie,
Voire tout, fors ce que chantez.

La dernière que je veuille citer est bien celle d'un étudiant ; mais je ne sais à quel professeur elle s'adressait en particulier.

La robe de l'Ecole de droit de Toulouse.

Le *famulus* d'une Université
Depuis long-temps en bacheliers fertile
D'un Professeur bien avait acheté
Certaine robe aux licences utile.
Pour l'examen, les sots et les savants
Revêtaient tous la robe aux arguments.
Elle en avait couvert plus de deux mille.
Qu'importait-il? Le Professeur pourtant
Voit sous sa robe un fat qui se pavane;
Il en enrage et de bon cœur se damne.

Le bachelier se rengorge en riant.
« Vous allez bien, dit alors le pédant,
» Sous ce costume. » — « Ah! répond le plaisant,
« Il le faut bien : c'est un bât à tout âne. »

Parmi les *épîtres*, il en est une qui fut présentée au premier concours de l'Académie des Jeux Floraux, après sa restauration, lequel eut lieu en 1807. A ce même concours se présentèrent Millevoye qui fut couronné pour une élégie (l'*Anniversaire*, élégie aux mânes de mon père), et Soumet, dont l'idylle (le *Vieux Chêne*) fut imprimée dans le recueil de l'Académie. La pièce de M. Pagés (le *Retour*, épître d'un père à son fils) n'eut ni l'un ni l'autre de ces honneurs, et on ne lui fit pas une injustice. Les meilleurs vers en sont peut-être ceux-ci :

Fixe enfin près de nous ta course vagabonde.
Faut-il donc parcourir et l'un et l'autre monde
Pour trouver le bonheur dans un lointain séjour?
Le bonheur est aux lieux où l'on a vu le jour.
Où tu les commenças finis tes destinées.
Ah! respire à jamais l'air pur des Pyrénées.
Vois le hêtre orgueilleux sur la cime des monts,
Et l'aulne, ami des eaux, caché dans nos vallons ;
Le sapin dans les cieux porte un front intrépide,
Et l'Ariége à nos pieds, dans sa course rapide,
Sur des gazons fleuris roule un sable doré;
Le Salat près de nous a souvent murmuré.
Tout invite à jouir, tout invite à connaître.
Vous me verrez mourir, lieux qui m'avez vu naître !
Je veux vous voir encore au moment du départ,
Et du vieillard mourant vous aurez un regard....

En ne citant rien de ses *contes* ni de ses autres poésies de tant de sortes, il faut mentionner au moins ses traductions de plusieurs odes d'Horace (*Pastor quum traheret... Quis desiderio sit pudor...*, etc.), celles de plusieurs psaumes, et des imitations d'Ossian. On dirait qu'il y était excité par l'exemple de Baour-Lormian, qu'il tournait pourtant en ridicule.

Le *vaudeville* en un acte qu'il composa lui appartenait de moitié avec son camarade Dumège ; il est intitulé : *François Ier à Toulouse*. C'était vraisemblablement, pour ne pas dire incontestablement, une pièce de circonstance, à l'occasion de la présence de Napoléon Ier dans cette même ville, en l'année 1808. Ce sont des allusions continuelles dans lesquelles on n'oublie pas de crier : Guerre et mort aux Anglais. La pièce commence par le chant d'un chœur :

François, conduit par la victoire,
Sous nos drapeaux fixa l'honneur ;
Rien ne peut manquer à sa gloire,
Sa présence en ces lieux fera notre bonheur...

Le poëte Marot y joue un rôle, et c'est lui qui chante ces vers, entre beaucoup d'autres, contre le peuple anglais; ce peuple « qui, fier de » l'Océan qui l'entoure, arme sans cesse les souverains de l'Europe les « uns contre les autres et les trompe tous à la fois... »

Il a trahi le Dieu de ses ancêtres,
Il a trahi les Irlandais,
Et de l'Europe il a trahi les maîtres.
Trahir est tout pour les Anglais.
Nous mettrons fin à leurs fourbes infâmes,
Il faut qu'ils subissent nos lois.
Henri trompa le Saint-Père et six femmes;
Le glaive en main peut-il tromper François?

Ce vaudeville ne fut pas joué.

La *tragédie* qu'il composa seul, en cinq actes et en vers, est intitulée : *Florinde ou l'Espagne reconquise*; elle finit par ces vers qui peuvent en être considérés comme la moralité :

Voilà le triste fruit de ton erreur funeste.
On a brisé le sceptre et l'esclavage reste;
Je te l'avais prédit....................
Oppas, vous n'avez fait que changer de tyrans...
Va, Pelage t'attend : rappelle ta vertu.
Que vos soins ranimant cet Etat abattu,
Sur les flambeaux éteints des guerres intestines,
De nos peuples vaincus rassemblent les ruines;
Et faites retentir dans la postérité
Ce cri des nations : Patrie et liberté !

Je termine cette note bien longue, mais intéressante pour la vie de M. Pagés, en disant qu'en même temps qu'il s'exerçait en cet art difficile du drame et des vers, il faisait de la critique qui est aisée. Les tragédies de Racine y passaient : on lit dans ses manuscrits une étude complète sur Iphigénie et un fragment d'étude sur Mithridate. (*Voir* ci-dessous, note XIII.)

NOTE IX, page 328.

Les Écoles spéciales de Droit, dont l'établissement avait été décrété en principe, le 11 mai 1802, ne reçurent leur organisation en fait que par le décret impérial du 21 septembre 1804. Ce décret portait que chaque École aurait cinq professeurs et deux suppléants; mais que le nombre pourrait en être augmenté. Ceux de Toulouse furent MM. Furgole, Jamme, Bastoulh, pour les première, seconde et troisième chaires de Code civil; Ruffat, pour le Droit romain; Jouvent, pour la Procédure civile et criminelle. Il y eut en outre trois suppléants : MM. Peyre, Bec, Delpech.

Voici le procès-verbal de l'examen de J.-P. Pagés, qui est le second inscrit au Registre de l'École :

« L'an treize et le trois du mois de messidor (22 juin 1805), M. Jean-Pierre Pagés, de Saint-Girons, département de l'Ariége, ancien élève de l'École centrale de la Haute-Garonne, a soutenu un acte public sur les objets d'étude fixés pour les trois premières années, en exécution de l'art. 21 de la loi du 22 ventôse an XII, en présence des membres de l'École soussignés. Le scrutin ayant été ouvert et publié, ledit Pagés a été déclaré unanimement admis.

Signé au Registre : JAMME, RUFFAT, FURGOLE, BASTOULH, JOUVENT, PEYRE, *suppléant.*

NOTE X, page 328.

M. Pagés, membre de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. — Après les tentatives pour fonder une nouvelle institution sous les noms de Lycée, d'Athénée (voir la note VI), on eut l'idée de restaurer l'ancienne, sous son vieux nom. En conséquence, le 30 octobre 1807, M Desmousseaux, préfet de la Haute-Garonne, rendit l'arrêté en vertu duquel il rétablit, à Toulouse, l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, qui existait avant la Révolution, depuis l'an 1746. Cet arrêté ayant été approuvé, le 10 novembre suivant, par le Ministre de l'Intérieur, sur le Rapport du Conseiller d'État chargé de l'Instruction publique, la première assemblée eut lieu le 22 du même mois.

L'Académie n'eut d'abord que des membres résidants ou titulaires. M. Pagés lui adressa, dès la première année, un Mémoire d'archéologie, dont M. Dumége annonça l'envoi dans la séance du 7 juillet 1808, et donna lecture dans la séance du 26 janvier suivant. Il traitait de quelques monuments celtiques trouvés dans le Couseran, et de deux médailles gauloises inédites qui l'accompagnaient.

Vers ce temps, l'Académie fut autorisée à avoir des membres correspondants; et M. Pagés fut le premier qui reçut ce titre, dans la séance du 23 mars 1809.

Dans les séances des 15 et 22 juin de cette année, il lut un Mémoire contenant la relation d'un voyage fait sur le mont Saint-Valier, dans son pays du Couseran. On lit dans les procès-verbaux de l'Académie :

« L'Académie a entendu avec le plus grand intérêt la lecture du Mémoire de M. Pagés, membre correspondant, sur la description du mont Saint-Valier, dans les Pyrénées. Observateur judicieux des mœurs et des opinions religieuses des anciens, l'auteur a également déployé beaucoup de connaissances dans les différentes parties de physique et d'histoire naturelle, dont il a eu occasion de faire usage dans le cours de sa narration. » (Voir, pour plus de détails, les Mémoires de l'Académie.)

L'année suivante, dans la séance du 22 février 1810, il fut nommé membre résidant : puis rangé dans la classe des Inscriptions et Belles-Lettres, par décision du 5 avril.

Il assista fréquemment aux séances, et spécialement à celle du 31 janvier 1811, où il lut un Mémoire sur Cythéris, célèbre courtisane romaine.

— Vers le même temps, l'Académie celtique l'élut pour un de ses membres (le 19 mai 1811). — C'est en cette année qu'il fut nommé Procureur impérial à Saint-Girons (le 30 avril 1811).

Dans la séance du 14 janvier 1813, n'ayant pas assisté aux séances de l'Académie depuis plus d'un an et ne résidant plus à Toulouse, il retourna à la classe des Correspondants, conformément aux règlements.

Nous ajoutons qu'étant revenu à Toulouse, plus tard, il demanda à être réintégré dans la classe des membres résidants ou titulaires, et qu'une place étant devenue vacante par la mort de M. Marcorelle, il y fut nommé dans la séance du 24 juin 1829.

Note XI, page 330.

Les Discours adressés à lord Wellington et au duc d'Angoulême, par M. Jamme, président de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, les 24 et 28 avril 1814, sont un signe de la disposition d'esprit en certaines personnes de Toulouse, à cette époque. Ils doivent figurer ici comme pièces justificatives.

Discours de M. Jamme à Lord Wellington.

« Monsieur le Maréchal, l'Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres, accoutumée à apprécier les hommes, à confirmer ou à détruire les monuments élevés à leur gloire et à refuser toute sanction que l'austère raison désavoue, s'empresse de venir mêler sa voix à celle de tous les ordres de citoyens dont vous avez vu les transports et entendu les éclats d'allégresse.

» A votre aspect, les entraves de la contrainte se sont brisées; l'homme d'Etat, lè grand militaire, le héros bienfaisant, le libérateur de cette terre désolée, l'ange de paix, tout a été reconnu et célébré par le cri du sentiment, et votre nom a été porté jusqu'aux cieux dans le temple même de la vérité éternelle.

» Je ne pourrais, M. le Maréchal, qu'affaiblir ce tableau; l'Académie se borne à supplier Votre Excellence d'accepter l'offre des recueils qu'elle a publiés dans les temps de sa prospérité et sous la protection de nos rois.

» Ce sont les suffrages que l'Europe savante leur a accordés, qui nous ont encouragés à vous les offrir, comme un hommage rendu au génie de votre nation et au vôtre. »

M. le Maréchal a répondu qu'il connaissait depuis longtemps la célébrité de la ville de Toulouse et de ses Académies; que, depuis qu'il faisait la guerre, il avait cherché à faire le moins de mal possible; que les établissements des Sciences et des Arts avaient toujours fixé son attention d'une manière particulière, et que l'Académie pouvait compter sur sa protection.

Discours de M. Jamme au Duc d'Angoulême.

« Monseigneur, l'Académie royale des Sciences, fondée par Louis XV, se présente sous ses auspices aux yeux de son arrière-petit-fils, avec les sentiments des cœurs français et la confiance qu'inspire la bonté des descendants d'Henri IV.

» En reprenant ses fonctions, en continuant ses travaux, en augmentant la masse des lumières, l'Académie de Toulouse est peut-être la seule en France qui ait suspendu, par une espèce d'inspiration, l'impression de ses ouvrages, afin qu'ils ne parussent dans le monde littéraire que sous la protection de son légitime souverain.

» Qu'il me soit permis, Monseigneur, de me féliciter d'avoir été assez heureux pour exprimer la douleur de l'Académie des Jeux Floraux sur la tombe de Louis le Bien-Aimé, en exposant le tableau de sa bienfaisance dans la guerre, dans la paix et dans l'intérieur de sa famille, et d'avoir été choisi par Louis XVIII, parmi les avocats célèbres du Parlement de Toulouse, pour y défendre ses propriétés et ses droits.

» Après avoir rempli avec quelque succès ce double ministère, il ne me restait qu'à voir, sur les degrés du trône, un prince qui réunit les bénédictions du ciel aux acclamations de la terre, et recueille partout les fruits de l'amour des peuples sur lesquels il doit régner, en attendant le retour de l'auguste princesse miraculeusement arrachée à la plus affreuse révolution, pour aller partager et embellir les destinées de Votre A. R., et que la main de la Providence plaça, pour ainsi dire dans l'Arche, jusqu'à ce que le déluge des erreurs et des crimes se fut écoulé et qu'elle put en sortir, avec la candeur et la fidélité de la colombe, portant la branche d'olivier qui doit renouveler la face de l'Europe et rétablir sur le trône des Bourbons une famille aussi chère à l'humanité qu'à la religion, à l'honneur et à la gloire. »

Il convient de citer à la suite de ces deux discours, pour servir à l'histoire de l'Académie et de la ville de Toulouse, ces lignes, extraites d'une Notice insérée dans le tome III, série 3 de nos Mémoires, p. 128-9, par M. le docteur Larrey.

Après avoir dit que les expressions « employées par le Président de » l'Académie dans la harangue qu'il adressa à l'Anglais, calomniaient le » caractère éminemment français de l'immense majorité de notre ville, » notre confrère ajoute :

« Je le dis hautement : il n'est pas vrai que la voix de tous les ordres de citoyens ait fait entendre des *éclats d'allégresse* à l'entrée des Anglais dans Toulouse. Il y eut bien quelques curieux, quelques femmes assez imprudentes et entraînées par la nouveauté des uniformes rouges et la tenue des Écossais, qui coururent et crièrent dans les rues; mais l'immense majorité des Toulousains resta calme et résignée : toutes leurs sympathies se portaient bien plutôt sur les malheureux blessés, qui ne manquèrent d'aucun secours, n'importe à quel rang et à quelle nation ils appartinssent.

» Les fonctions de chirurgien, que j'exerçais alors au 3e régiment d'artillerie à pied, me rendirent le témoin actif de la lutte héroïque que notre armée venait de soutenir; et l'ordre que je reçus de ne pas suivre le mouvement de retraite, mais de rester dans la ville pour continuer à remplir mes devoirs, me mit à même d'apprécier combien est fausse et mensongère l'assertion avancée par le Président de l'Académie.....

» Je tiens de la bouche d'un des plus anciens membres de cette Compagnie que trois académiciens seulement accompagnèrent le Président chez le maréchal..... »

Note XII, page 337.

Pierre et Jeannette, roman inédit et inachevé. — Pierre et Jeannette sont deux orphelins, frère et sœur, qui se rencontrent par hasard, d'abord sans se reconnaître, puis qui se reconnaissent et reconnaissent leur mère ; tous trois victimes des jésuites, dont l'auteur fait des portraits bien noirs et bien noircis, dans le goût de l'époque. C'était vers l'année 1820.

Quatre chapitres seulement en ont été écrits, mais ils sont longs ; ils portent en titre : 1. la Misère, 2. la Loterie, 3. la Fille de joie, 4. le Bureau des mœurs. Le manuscrit s'arrête là. L'intrigue n'avance guère et n'offre pas grand intérêt ; les caractères ne sont pas tracés de main de maître, quoiqu'il y ait fréquemment des lignes, tantôt fermes et tantôt fines. Des traits abondent, rappelant le jeune poëte qui aiguisait des épigrammes contre les jésuites et contre les dévots ; qui faisait la guerre à Baour-Lormian et aux *versifaiseurs* et *prosofaiseurs*, dans les Satires toulousaines ; qui chantait et racontait les faits et gestes du dieu Eros. Il y a aussi des traits et des pages en grand nombre qui témoignent d'une âme religieuse, d'un cœur moral et d'un esprit de moraliste distingué. Mais on y trouve surtout, comme je l'ai dit dans le texte, l'homme politique faisant opposition à beaucoup de choses de ce temps, et en demandant la réformation ou la suppression.

Voici un passage du chapitre de la *loterie*. — Pierre a été surpris mettant, à une loterie, improvisée en plein vent, la robe de Jeannette ; il est conduit pour ce délit devant le chevalier de Quine, intendant des loteries de France.

« C'était un homme d'une physionomie douce, et qui cependant nous reçut avec humeur. Le laconique ministre de ses vengeances lui remit une note. — Une loterie ! une loterie ! s'écria-t-il. Savez-vous, jeune homme, qu'une loterie est un vol véritable ? que cet appât, présenté par la friponnerie à la cupidité publique, est la première cause de la ruine et du désespoir des familles ? Le meurtre exige du courage, la filouterie de l'adresse ; mais ici les dupes font elles-mêmes les frais de l'adresse qui les dépouille. Les yeux ouverts, elles se présentent au piége ; elles ne voient pas l'inégalité des chances, la perfidie des combinaisons, qu'il y a 6 à parier pour la perte, et que le gain, presque improbable, n'est, par une effroyable perfidie, que de 1 à 6. Détrousser les passants sur les grands chemins est un crime moins odieux qu'escamoter leur bourse par un machiavélisme hypocrite qui les fait croire encore à la probité des gens qui les volent. Et quels sont les hommes que détroussent les loteries ? Des misérables qui sacrifient au hasard le prix de leur sueur, le produit de leur abstinence, le denier qu'ils arrachent à la charité, et qui tombent enfin dans la misère, dans le crime, en entraînant leur famille dans leur chute. » — *Suit un long et sombre tableau que M. de Quine termine en nommant la* LOTERIE un crime condamné par la religion, réprouvé par la morale, prohibé par les lois. Une loterie, grand Dieu ! une loterie !

« Hélas! m'écriai-je, convaincu par le discours du chevalier de Quine (c'est Pierre qui parle), hélas! Monseigneur, je ne croyais pas le mal aussi noir. N'a-t-on pas imprimé dans toutes les rues *Loterie de France?* N'ai-je pas entendu crier sur toutes les places : *Dix mille francs pour vingt sous! aux derniers les bons! à demain le tirage!* — Quelle différence, jeune homme! Cette loterie est la mienne; c'est celle qui me donne un hôtel, des gens, un équipage; c'est elle qui me donne le droit de vous faire arrêter, vous qui chassez sur mes terres. Celui qui se noie s'accroche aux branches; une puissance sans argent s'accroche à l'immoralité comme à la vertu : c'est ce qui fait que ma loterie est une nécessité, et que la vôtre est un vol... » — *Le dialogue continue, et le chevalier de Quine ayant été amené à dire que sa* loterie lui rapporte, bon an, mal an, 40 millions, Pierre répond :

« Monseigneur, les 40 millions que vous volez feraient, chaque année, la fortune de 40 mille familles honnêtes. Depuis combien de temps êtes-vous un escroc patenté? — Les premiers temps ont été durs; il n'y a guère que 59 ans que je vis sur le velours. — Vous avez donc escamoté 2 milliards 360 millions, argent comptant, c'est-à-dire un peu plus qu'il n'y en a aujourd'hui dans toute l'Europe; et vous avez ruiné 2 millions 360 mille familles, c'est-à-dire un peu plus du tiers de la France entière, qui n'a que 7 millions de familles, en comptant quatre individus par maison. Si la somme que vous avez enlevée était, depuis 59 ans, dans les mains des hommes laborieux. si elle eût été consacrée à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, de la perte au gain, en comptant l'intérêt au denier vingt seulement, elle eût procuré à notre pays un capital de plus de 40 milliards. Et si vous eussiez placé ce que la loi vous autorisait à voler à honnête usure, ou à intérêt composé, vous seriez en ce moment assez riche pour acheter tout le territoire de France. — Hélas! mon enfant... »

Dans un autre endroit, c'est un prêteur sur gages qui est poursuivi, et qui se défend ainsi, en attaquant les *Monts-de-Piété.*

« J'ai prêté sur gages, il est vrai; mais je n'ai pas offensé la morale. Les peuples ne doivent pas être plus moraux que les gouvernements pour que les gouvernements ne soient pas méprisés par les peuples; les laquais imitent les grands seigneurs. N'avez-vous pas les *Monts-de-Piété* dans des palais superbes? Monseigneur, ce que vous faites dans un hôtel, ne puis-je le faire dans mes mansardes? A la vérité, je prête *pour mon profit*, et vous *par piété*; mais ôtez ces mots, qui prouvent que j'avoue ce que vous n'osez avouer, vous verrez que ma conduite ressemble à la vôtre. Pourquoi donc suis-je accusé? pourquoi serais-je condamné? Ou faites autrement, ou souffrez que je fasse comme vous; cessez de prêter sur nantissement pour que je finisse de prêter sur gages. Si vous êtes innocent, je le suis aussi; et si je suis coupable, vous l'êtes comme moi; me condamner serait preuve de force, et non de justice. Il est vrai que j'ai pris 9 1/2 d'intérêt; mais vos droits ne sont-ils pas de 1 pour 100 par mois? et, après treize mois, ne faites-vous pas vendre les objets engagés? et, après trois ans, le produit de cette vente, quelque considérable qu'il puisse être, ne vous reste-il pas dans les mains? Nous sommes l'un et l'autre prêteurs sur gages; votre usure est plus considérable que la mienne. Ce n'est donc pas une question de morale; c'est

un besoin de monopole qui me fait poursuivre. Mais vous ne pouvez me condamner par la seule raison que je ne vaux pas mieux que vous ; je vaux autant que vous, cela doit vous suffire. Je ne sais ce que c'est que cette probité qui fixe l'intérêt à 5, et cette piété qui permet l'usure à 12. La loi parle, me dira-t-on ; mais les honnêtes gens périssent par la loi, et les fripons se sauvent par le privilége. Je ne veux pas de ces choses inégales, et je ne fermerai mon tripot que lorsque vous aurez fermé tous les vôtres. »

Dans le chapitre intitulé, *Bureau des mœurs*, c'est-à-dire bureau établi pour des femmes qui n'ont pas de mœurs, et dirigé par des hommes qui en ont encore moins, on voit siéger, tenant l'audience, M. le marquis de Bordeaux, le *censeur public*, le *Caton de Paris*.

« M. le marquis composait sa démarche, ses gestes, sa voix, pour arriver à quelque apparence de dignité. Il avait passé la soirée dans un salon du faubourg Saint-Germain, et perdu 600 louis au trente et quarante ; il avait ensuite gaspillé quelques heures dans un harem... Après une nuit passée dans les plaisirs, M. le marquis venait, avec une stoïque gravité, tenir son bureau des mœurs publiques. »

Entre les scènes de cette audience, où figurent des voleurs, des mouchards, des filles perdues, des jésuites et d'autres, il y a celle d'un chef de police, M. Lestoc, qui vient faire un rapport confidentiel.

« Monseigneur, vous m'aviez chargé de la sûreté de Paris ; il m'est désormais impossible d'en répondre. Je sors du Palais : la justice a veillé toute la nuit pour condamner vos trois meilleurs agents, mes plus dignes compagnons, à qui l'on pouvait tout confier, capables de tout entreprendre, que j'avais formés moi-même, conduits deux fois aux galères, tirés deux fois du bagne. Tous les fripons étaient de leurs amis ; pas une bourse ne se coupait sans leur aveu, pas une maison n'était dévalisée sans leur concours. Et voilà que cette imbécile de justice, à qui je les offrais pour témoins, les prend pour complices ! comme si le meilleur moyen de savoir ce qu'on vole n'était pas de se mêler aux voleurs. Et voilà qu'elle les signale comme provocateurs ! comme si la police devait attendre que l'idée du crime vînt à des sots ou le courage à des poltrons. La justice vous reproche de donner votre confiance à des coquins. La sotte ! Veut-elle que je fasse la police avec des honnêtes gens ?...

» Tous nos services sont oubliés. On a voulu prouver que la France n'avait aucun respect pour les choses saintes, j'ai fait dépouiller six églises ; qu'il n'y avait aucune sécurité sur les grandes routes, j'ai fait arrêter quatre diligences. Peut-on exiger plus de zèle et faire plus pour des ingrats ?

» Si l'on vous interdit les fripons, il faudra me renvoyer aux galères. Où trouverez-vous alors des espions, des révélateurs, des témoins ?..... — On médite ma perte, dit le marquis consterné. Lestoc, la nuit prochaine, vous découvrirez un délit considérable qui prouve la nécessité de la police, et jusqu'à nouvel ordre, vous ferez, par semaine, une semblable découverte. Prenez bien vos mesures et comptez sur moi. Qu'a-t-on fait de vos compagnons ? — La justice les envoie aux galères. — La police les en fera sortir ; allez. »

La dernière scène est celle d'une femme qu'on avait arrêtée comme donnant lieu, par sa conduite, à être mise sous la surveillance de la police. Mais le marquis donne ordre de la relâcher, et avant de se retirer elle adresse cette violente tirade :

« Lors même que je serais une de ces femmes que la morale condamne et que les mœurs publiques absolvent, devait-on me traiter ainsi ? Les mœurs ne se font pas avec la police ; elles se règlent sur l'exemple. Et quel droit avez-vous de commander des vertus à des citoyens qui ne voient au-dessus de leur tête que le libertinage ou l'adultère ? Quelle famille de cour ne doit sa naissance et sa fortune à quelque illustre courtisane ? Quelle ne s'est fait honneur d'offrir des maîtresses à tous les ministres ? Les boudoirs ont donné plus de places que les vertus, ont créé plus de nobles que les services, ont fait plus de généraux que les batailles. Ajoutez à ce désordre..... Dites ce que vous osez faire contre la débauche protégée. Courtisans de toutes les Dubarry, tyrans de toutes les courtisanes subalternes, vous adorez le vice lorsqu'il est sur la pourpre ; vous l'insultez quand il est dans la boue. Sénécions dans les palais, Catons dans les rues, vous flattez la débauche qui vous protége ; vous la caressez lorsqu'elle vous plaît ; et vous n'insultez que celle qui ne sert ni à votre faveur ni à votre plaisir. Vous avez créé pour le crime heureux une langue honteusement adulatrice. La fille debout à côté d'une borne est pour vous une misérable prostituée : c'est une *favorite* sous des lambris dorés ; le salaire de son opprobre s'appelle *pension* ; son infamie se nomme *faveur*. Elle a sa cour et ses adulateurs ; et, comme elle ouvre à l'ambition toutes les routes de la fortune, il n'est pas d'ambitieux qui ne soit à ses pieds. On y voit jusqu'aux saints modernes mendier chez le vice heureux le prix de leur hypocrite vertu.

» Pourvoyeurs de libertinage populaire, qui ouvrez à la débauche ces repaires publics, dont vous mettez le prix en harmonie avec les diverses classes de la société, et qui donnez une partie de ce qu'ils produisent en pensions à vos sages... Croyez-moi, effacez de votre hôtel cette enseigne mensongère : votre Bureau des mœurs n'est que la Direction légale de l'immoralité publique... »

Cette page est la dernière du manuscrit, dont voici encore quelques pensées :

« L'homme est ingrat ; et c'est lorsque la terre lui manque qu'il prend le ciel pour appui. Il semble que Dieu ne soit le consolateur que de ceux qui n'en ont pas d'autre. »

« Chaque jour a sa providence : le Dieu qui nous a consolés la veille est celui qui nous consolera le lendemain. »

« Que tous les matins, à notre réveil, la première de nos pensées soit à Dieu ; notre infortune aura bien assez du reste de la journée. »

« La prière, comme un baume consolateur, adoucit elle-même les blessures dont elle demande à Dieu la guérison. »

« La prière, mystérieux commerce de la terre avec le ciel, jette dans nos âmes ces émotions surhumaines que l'homme éprouve lorsqu'il contemple un abîme qu'il conçoit et qu'il ne peut comprendre, qu'il interroge et qui ne répond point. — Cet abîme, toujours muet et parlant sans cesse à nos yeux

par l'harmonieux spectacle de la nature, à notre âme par la pensée, à nos cœurs par le sentiment; à qui nous devons cette vague et contemplative mélancolie qui rend les affections plus douces, la piété plus tendre, le plaisir plus pur, la peine moins amère; qui dompte la raison la plus élevée, lors même qu'il demeure inaccessible à toute la puissance de la raison, — cet éternel abîme s'ouvre à la prière, qui serait la meilleure des actions, si les bonnes actions n'étaient les meilleures des prières. »

« Agir est la vie du corps, penser est la vie de l'âme, aimer est la vie du cœur : l'homme n'existe véritablement que par la réunion de ces trois existences. »

Sur l'innocence et la pudeur. « L'innocence est une vertu; la pudeur est une science. Celle-ci veille, parce qu'elle sait; celle-là s'endort, parce qu'elle ignore. L'une résiste, parce qu'elle craint le piége; l'autre se confie, parce qu'elle ne le conçoit pas. Aussi voit-on souvent la pudeur rougir de ce qui n'alarme pas l'innocence. »

NOTE XIII, page 337.

Autres poésies de M. Pagès. **— On ne peut rapporter qu'à cette époque l'Ode qui se trouve dans ses manuscrits, sous le titre de *la Grèce au tombeau de Jésus-Christ.* On y sent le même souffle qui inspirait certaines Messéniennes de Casimir Delavigne.**

Dieu des chrétiens, tu dors! et le dieu du prophète,
Usurpateur des cieux, te brave et te rejette
Du trône de l'éternité!
Tu dors! et du sultan l'impiété barbare
Sur tes autels détruits te proscrit et s'empare
De l'Orient ensanglanté!

A travers les périls, m'échappant avec peine
Des flammes d'Ipsara, des mers de Mytilène,
Des hécatombes de Lesbos,
Aux pieds de ton cercueil humblement prosternée,
Vois, Fils de l'Éternel, la Grèce consternée
Implorer un terme à ses maux.

. . . .

Ton règne est-il passé? La croix succombe-t-elle
Sous les coups redoublés du croissant infidèle?
Tu fuis devant ce conquérant
Qui, de sang altéré, de rapines avide,
Du haut des minarets donna l'ordre homicide
De te chasser de l'Orient!

O rois de la pensée, enfants de Mnémosyne,
Prophètes animés d'une flamme divine,
Dont les harmonieux concerts,
Éternisant l'éclat de ma gloire éclipsée,
Du bruit toujours présent de ma splendeur passée
Feront retentir l'univers,

Répondez : vîtes-vous les dieux des jours antiques,
Ces dieux, toujours présents au sein des républiques,
Transfuges de l'adversité?
Ils furent — trois mille ans en gardent la mémoire —
Et les dieux de la Grèce, et les dieux de la gloire,
Et les dieux de la liberté.

Alors, comme aujourd'hui, des despotes avares
Inondèrent mes champs de leurs hordes barbares;
Mais l'Olympe entendit mes cris.
Neptune sur les mers, Minerve dans les villes,
La gloire à Marathon, la mort aux Thermopyles
Vinrent protéger le pays.

De cet antique honneur, ô Christ qu'il te souvienne.
. . . .

« Où donc est-il ce Christ que la Grèce révère?
» Ne peut-il dans les airs déployer sa colère?
» M'a dit ce peuple d'oppresseurs.
» A paraître à nos yeux ne peut-il se résoudre?
» C'en est fait : et pour lui les cieux n'ont plus de foudre,
» La terre n'a plus de vengeurs.

» Où sont de Godefroi les phalanges guerrières,
» Des Richard, des Louis les royales bannières,
» Vos alliés et vos soutiens?
» Enfants dégénérés de glorieux ancêtres,
» Il est encor des rois, il est encor des prêtres,
» Mais est-il encor des chrétiens? »

Il dit : et — de l'Europe, infamie éternelle! —
Le sceptre et l'encensoir embrassent la querelle
Et les fureurs de l'Ottoman :
L'Occident m'abandonne aux monstres de Scythie;
Et je succombe enfin sous l'alliance impie
De la tiare et du turban.

Crois-tu que, prosternés sous la main qui m'oppresse,
Les Grecs, nouveaux Hébreux, attendront la promesse
Du règne qu'on leur destina?
. . . .

Non. Le Dieu qui me venge est le Dieu que j'adore
. . . .
Du sépulcre entr'ouvert que ta voix me réponde.
Est-ce pour d'autres dieux que tu créas le monde?
Règne ou brise un sceptre impuissant.

Eh quoi! ne vois-tu pas, au milieu du carnage,
Quel incendie au loin étendant le ravage
Engloutit mes remparts déserts?
. . . .

. . . .

L'ange exterminateur étend partout ses ailes.
Mes vaisseaux! où sont-ils? Mes cités! où sont-elles?
La terre, ô Christ! t'a rejeté.....
Mais du sépulcre saint les entrailles frémissent.
La prière triomphe, et mes cris retentissent
Aux portes de l'éternité.

O débris d'Ipsara, magnanimes reliques!
O prêtres! ô vieillards! ô vierges héroïques!
Vos assassins succomberont.
Dieu parle: et dans ces champs qu'illustrent vos défaites,
Il viendra des vengeurs: au bruit de leurs conquêtes
Vos ossements tressailleront.

Et toi qui, du harem profanant les doux songes,
Unis à ses plaisirs, voluptueux mensonges,
Le sang, les larmes et l'effroi,
Tremble, lâche bourreau, tremble: ton heure arrive.
Plus terrible d'autant qu'elle fut plus tardive,
La main de Dieu plane sur toi.

. . . .

Hâte-toi, Dieu vivant: comble mes espérances.
Prends le glaive sacré des plus promptes vengeances
Dans le trésor de ta fureur:

D'un barbare oppresseur délivre le Bosphore:
Que la foudre en courroux éclate et le dévore:
Que, dans ses forfaits arrêté,
Tombe l'affreux tyran qui dompte nos ancêtres:
Et que la Grèce enfin n'adore d'autres maîtres
Que le Christ et la Liberté.

Je trouve encore dans ses manuscrits une pièce d'un genre différent, qui doit être aussi de ce temps. On pourrait l'intituler *les Brigands*. Il s'agit d'une double aventure. L'auteur, dans un de ses voyages, fut arrêté un jour par des voleurs. Il le raconta à diverses personnes, entre lesquelles était une dame Charlotte ***. Après l'avoir entendu, celle-ci lui dit qu'elle voulait lui donner un mot d'ordre et un sauf-conduit qui lui épargneraient à l'avenir de semblables désagréments. Ce mot d'ordre était son propre nom, et le sauf-conduit une chanson. L'un et l'autre produisirent leur effet quelque temps après, comme il le raconte encore.

Voici d'abord le brigand qui les arrête.

Au coin d'un bois, juste au coup de minuit,
A pas de loup et se glissant dans l'ombre,
Noir comme un diable et léger comme une ombre,
Nous apparaît un terrible bandit.

Entre ses dents un cigarre pétille,
Sur son épaule un double fusil brille,
A sa main gauche est un poignard qui luit
Et dans sa droite un sabre qu'il brandit.
Halte! dit-il.....
Lors, sans trembler de son aigre grimace,
Je lui réponds d'un ton de papelard :
« Auprès de vous j'ai des lettres de passe,
» Mon bon Monsieur; respectez un vieillard :
» J'ai quelques droits à votre bienveillance :
» Jusqu'à ce jour j'ai vu tant de voleurs,
» Ministres, pairs, députés, directeurs :
» Tous vos amis sont de ma connaissance.
» Et j'ai de plus un brillant passeport,
» En jolis vers..... »

Disant cela, il lui présenta ces vers, et lui glissa à l'oreille le nom de Charlotte ***. Suit l'éloge de cette dame, fait par le bandit, qui rappelle avec émotion combien il lui doit de reconnaissance pour la sympathie qu'elle lui a toujours témoignée, à lui et aux siens.

« J'ai vu son œil, sensible, noble et fier,
» Pleurer de joie aux brigands de Schiller.....
» Et tout bandit trouve place en son cœur,
» Qui d'un bras ferme au champ de la victoire
» Triomphe en brave ou succombe avec gloire :
» Les lâches seuls par elle sont maudits. »

Puis il lit les vers qui lui étaient présentés et qui étaient la chanson suivante, composée par Mme Charlotte elle-même, pour devenir le *Vive Henri IV* ou *la Marseillaise* de ses amis *les Brigands*.

Libre et joyeuse est notre vie,
Nos lois, c'est notre volonté :
Le nœud fragile qui nous lie
C'est le vin et la volupté.

Nos nuits sont en moissons fertiles,
Nous dormons d'un léger sommeil :
Et les forêts sont nos asiles,
Et la lune est notre soleil.

Boire et s'aimer, se battre en brave,
Affronter lestement la mort,
Et, dégagés de toute entrave,
Se rire des revers du sort :

Oui, voilà le tableau fidèle
Des braves mis hors de la loi;
Mais qui redoutent peu le zèle
De messieurs les gens du Roi.

Compagnons, quand la coupe est pleine,
Peut-on songer au lendemain?
L'on ne voit que son capitaine
Et l'on part pour le coup de main.

Allons, amis, le moment presse,
Traître est le rayon du matin.
Chantons dévotement la messe,
Que l'autel soit l'or du butin.

Si par aventure on nous lance,
Malgré nous, dans l'éternité,
Tout près du Dieu de la clémence,
Escamotons sa charité.

On comprend qu'à cette lecture le bandit ne put s'empêcher d'être touché.

Ses yeux brillaient en lisant ces beaux vers,
Son cœur s'émut.....

Puis le reste va de soi. L'auteur raconte comment le bandit lui dit, après diverses choses,

« Ne craignez rien; Charlotte vous protége.
» Hôtes des bois, des chemins et des nuits
» Respecteront partout son privilége :
» Partez sans crainte. » Il dit et je m'enfuis,
Louant le Ciel qui me fit des amis
Chez les amis de ces vilains bandits.

NOTE XIV, page 347.

Discours de M. Pagés à la Chambre des députés. — M. Pagés fut nommé quatre fois député de l'Ariége, par le Collége de Saint-Girons, aux élections consécutives de 1831, 1834, 1837 et 1839; il échoua à celles de 1842, où les électeurs lui donnèrent vingt voix de moins qu'à M. Dilhan, conseiller à la Cour royale de Toulouse, qui fut nommé.

En ces dix à onze années, il prononça une vingtaine de discours, outre quelques allocutions de peu d'importance. Chacun de ces discours, sur des questions graves, devenait un événement parlementaire. En voici la liste avec quelques notes. Les discours sont dans le *Moniteur* aux séances indiquées.

1. Séance du 12 août 1831. Discussion du projet d'adresse. — Ce premier discours de M. Pagés peut être considéré comme son manifeste de député. Il y est déjà tout entier : pensée, style, attitude, action et rôle; il s'y fit écouter de tous, approuver et applaudir des uns, interrompre et gronder des autres, interpeller et rappeler à l'ordre par le Président. Le Comité des publications gratuites fit distribuer ce discours à un nombre considérable d'exemplaires, en avertissant que « de tous ceux qui avaient

» été prononcés depuis le commencement de la session, aucun ne retra-
» çait plus vivement la position vraie du pays. »

Mots qui posent M. Pagés comme député et homme politique. — « Etranger aux Trois grandes Journées, je n'ai à revendiquer ni ma part de leur gloire, ni ma part des intérêts qu'elles ont créés...

» Sous quelque gouvernement que je vive, mon unique tâche est d'y faire un peu de place à la liberté. Plus cette place est vaste et ferme, plus le gouvernement me convient, et plus il peut compter sur mon appui... Pourvu que les ministres veuillent m'aider à accomplir le mandat qui m'est imposé, peu m'importe d'où viennent les ministres... Moi qui serai de la majorité dans tout ce que je croirai convenir à la justice, à l'utilité, à la liberté du pays, à l'affermissement du pouvoir constitutionnel du Roi, parce que tel est mon mandat et le vœu de mon cœur; je déclare aussi hautement que je combattrai le ministère dans toutes ses mesures oppressives, dans tous ses projets d'envahissement contre la liberté... Pour être du ministère ou de l'opposition, j'obéirai seulement à ma conscience. »

Sur la Révolution de Juillet et le ministère. — « J'ignore si la Révolution de Juillet a été un *effet sans cause;* mais il semble qu'on veuille en faire une *cause sans effet* (1)... Juillet a ouvert une ère nouvelle; il lui faut un gouvernement nouveau... Jetés par les Trois Journées sur le même navire, pilote et matelots, soldats et passagers, le même port nous attend ou le même naufrage nous menace... Si les ministres manquent à leur mission, si les députés manquent à leur mandat, une immense responsabilité pèse sur nous tous; et la nation alors déçue chercherait à ses espérances des issues fatales, hors des voies constitutionnelles (2).

» Les ministres qui n'osaient envisager tout entière une révolution qu'ils n'avaient ni faite ni comprise, mais dont ils avaient hérité, n'eurent pas le courage de laisser la victoire aux vainqueurs... On a voulu gouverner la France de la Révolution avec les mêmes hommes qui gouvernaient la France de la Restauration... La nation de Juillet n'a rien à demander aux hommes de la Restauration; elle n'en peut rien attendre, rien espérer... Le pays ne veut plus de ce système qui commence par l'invasion et qui finit par la révolte... Il fallait entrer franchement dans les voies de la Révolution, affermir le pouvoir que les Trois Journées avaient créé... Le ministère, faute d'avoir osé se dire le protecteur légal de la Révolution de Juillet, faute d'avoir compris que cette Révolution est séparée de la Restauration par le sang des Trois Journées, a inventé je ne sais quel système de fusion qui laissait à tous les partis toutes leurs espérances, et aux gens de bien toutes leurs craintes...

» Que la Couronne ose vouloir loyalement ce que veut la France; qu'elle rejette ces instruments hostiles ou douteux qui font que tous croient à sa faiblesse et plusieurs à sa défection; qu'elle se présente partout forte de la force du pays, fière de son origine populaire, entourée d'hommes dont la vie antérieure soit publiquement connue et publiquement approuvée; qu'elle ose

---

(1) Ainsi l'on disait et faisait pour juillet 1830, ce qu'on a dit et fait pour février 1848, avec autant de raison pour l'un que pour l'autre.

(2) Le *Moniteur* ajoute, en parenthèses, *Rires ironiques au centre.* On a vu plus tard combien ces rires étaient intelligents et cette ironie spirituelle!

dire ce qu'elle est et ce qu'elle veut ; qu'elle complète l'ordre politique créé par la Révolution de Juillet ; et les arrière-pensées, les défiances pusillanimes, les espérances coupables s'évanouiront aussitôt...

» La royauté est toujours puissante quand elle est nationale... Les peuples secondent avec joie les gouvernements qui les protégent... La France vous demandait des lois nationales, vous n'avez voulu que des lois ministérielles... »

Pour le peuple. — « Nos ministres ont daigné parler du peuple, mais seulement pour admirer le courage avec lequel il supporte ses souffrances. Le peuple souffre en effet, et s'il patiente, c'est qu'il espère encore. Mais au lieu d'une pitié stérile, ne pouvait-on lui promettre quelques soulagements? Ces impôts qui pèsent sur le pauvre, ces monopoles qui paralysent son industrie, ne pourraient-ils s'échanger contre des taxes de luxe?... Si les agitateurs crient, les ministres s'effraient, et l'Etat est perdu. Si le peuple souffre, c'est son lot; il paye et on l'admire. Cependant la France est peuple; c'est de lui que le Pouvoir a besoin dans la paix comme dans la guerre; et le peuple n'a que deux choses à produire, des richesses lorsqu'il travaille, ou des émeutes lorsqu'il a faim... »

Sur les Chambres serviles. — « Chacun de nous apprécie les débats selon ses propres lumières, et dans l'intérêt du pays : il vote ensuite selon sa conscience et devant Dieu. Telle doit être l'imposante majorité d'une assemblée délibérante...

» Que les ministres agissent de cette tribune sur la Chambre, c'est leur devoir; mais que, de leur cabinet, ils veuillent influer isolément sur les membres dont cette Chambre est composée, c'est renouveler des moyens usés pendant quinze ans...

(A cette époque, sous ce règne de quinze ans), « un homme de funeste mémoire voulut une majorité qui fût à lui, qui lui appartînt en propre et qui votâ déjà les projets de loi qu'il ne présentait pas encore. Il exigeait une abnégation complète de libre arbitre et d'honneur. Obéissance aveugle et passive, voilà tout ce qu'il demandait. Il enrégimentait ces fameux *trois cents* qui siégeaient dans le milieu de cette enceinte, qui allaient chercher dans le trésor royal la couleur des boules qu'ils déposaient au scrutin, et dont l'éloquente raison consistait en cris, en murmures, en trépignements. Un tel ministre avec une telle majorité a placé la royauté dans une route qui conduit aux Trois Journées de juillet. Il est à croire qu'un scandale aussi pénible, aussi désespérant pour la dignité de l'espèce humaine ne saurait se renouveler, mais... »

Sur les affaires étrangères il parla avec plus d'amertume et fut rappelé à l'ordre pour cette phrase : « Nous avons menti dans les conférences de Londres, nous avons menti en refusant la Belgique, nous mentons au roi Léopold, nous mentons à l'Europe; et à la honte de la France, la pusillanimité des ministres est plâtrée de déception et de mauvaise foi. Il est impossible qu'un grand peuple tombe plus bas. »

II. Séance du 18 octobre 1831. Discussion sur la pairie. — Le nombre des pairs doit-il être illimité? M. Pagés fut pour l'affirmative.

« Chez un peuple pour qui la liberté est un fait, l'égalité un droit, tout doit être progressif. » Or, pour que la Chambre des pairs soit progressive, il faut qu'on puisse indéfiniment en changer la majorité par des nominations nouvelles.

III. Séance du 26 octobre 1831. Discussion sur les secours à accorder aux réfugiés en France, pour lesquels on demandait une allocation de 500,000 francs. — M. Pagés vota pour l'allocation de la somme, mais pour que la répartition en fût faite légalement.

« Je voudrais qu'il n'y eût pas de l'arbitraire, c'est-à-dire de l'injustice dans les distributions...

» Il nous faudrait finir par porter dans les affaires publiques cette économie vigilante qui dirige nos affaires privées. Pour ma part, je le désire ainsi; je veux bien voter tout ce qu'il faut, mais je ne puis voter que ce qu'il faut, parce qu'on m'a envoyé pour voter en conscience et non de confiance...

» L'opposition propose ce qu'elle croit convenable; la majorité seule décide ce qui lui convient. »

IV. Séance du 15 novembre 1831. Discussion sur la proposition Bricqueville pour le bannissement de Charles X. — M. Pagés prit le premier la parole. Le *Moniteur* dit qu'au moment où il parut à la tribune, un grand silence s'établit. Il parla contre.

Deux de nos autres hommes, MM. Amilhau, député du Collége de Saint-Gaudens, rapporteur, et de Rémusat, député du Collége de Muret, parlèrent et votèrent en faveur de la proposition.

V. Séance du 19 décembre 1831. Discussion sur les événements de Lyon.—M. Pagés attaqua vivement le ministère, et fit remonter à lui la cause de ces douloureux événements. Il les attribue à la misère des ouvriers, et cette misère à la conduite du ministère.

Paroles de sympathie pour le peuple. — « Je ne sais si mes sympathies populaires me trompent, mais dans l'état malheureux où se trouve la classe ouvrière, j'aurais désiré qu'elle inspirât à M. le Président du conseil un plus vif intérêt...

» L'ouvrier, n'eût-il rien, est aussi un capitaliste; le temps est son capital; chaque jour, sous le nom de salaire, il en retire un intérêt; et sous ce rapport, il est le plus intéressé à l'ordre, puisqu'il n'a pas même du temps à perdre dans les troubles. »

Contre la manière dont s'acquiert la richesse à notre époque et sur ce qui en est la conséquence. — « Si les craintes de M. le Président du conseil (sur les menaces à la propriété) avaient quelques réalités, notre état politique en serait l'unique cause. Quel respect pour la propriété peut-il exiger dans une ville saturée de fortune et de misère, lorsqu'il est si facile de voir comment on peut l'acquérir ou la perdre; dans des lieux où un père de famille s'enrichit ou se ruine dans quelques instants. Jeux établis par le pouvoir, loteries établies par le pouvoir, opérations fictives de bourse établies par le pouvoir, sinécures, corruption, aucune amorce ne manque à aucune cupidité. En un jour, on agiote sur plus de capitaux que la France n'en possède; en un mois, sur plus de valeurs que la France ne vaut. Lorsqu'une spéculation de quelques minutes jette le riche dans la misère ou le misérable dans la richesse, quelle idée peut-on se faire de la véritable propriété ? »

VI Séance du 5 février 1834. Discussion sur les crieurs publics — M. Pagés parla et vota pour qu'ils eussent la liberté sous la loi, sans arbitraire.

« Toutes les fois qu'il ne sera pas dans des mains mal habiles, le pouvoir, en France, ne sera jamais à l'étroit dans la liberté...

» Le gardien des lois désertant la loi pour l'arbitraire ! Pendant quinze ans, j'ai vu la Restauration courir à sa perte par de pareilles mesures ; nous prenons la route de la Restauration.

» Sous prétexte de prévenir la licence, on livre la liberté à la police et au fisc. C'est la démence de la Restauration, dans ses jours les plus malheureux et sous ses plus mauvais ministres.

» Que voulaient-ils, ces hommes de la Restauration ? Que voulaient-ils contenir, guider, réprimer ? La presse, besoin intellectuel et presque idéal, dont ils craignaient les écarts, dont ils ignoraient la puissance. Mais à cette liberté de l'intelligence tenaient, par des liens indissolubles, toutes les libertés matérielles, tout l'homme, toute la France, l'Europe, le monde, le présent, l'avenir ; et l'édifice royal fut ébranlé, et le murmure, la désaffection, l'hostilité survinrent, et les Trois Journées de Juillet engloutirent tout un ordre social...

» Nous, hommes de l'opposition, nous, qui préférions la liberté au trône, mais qui voulions l'une et l'autre, nous, dont la voix sévère, mais loyale, disait aux Bourbons : la monarchie est au prix de la liberté...

» A côté de nous il était d'autres hommes pour qui les lois d'exception n'étaient pas une calamité, mais une prime ; qui, semant la discorde, excitant le murmure, groupant les mécontents, ne laissaient entrevoir la liberté qu'à travers les conspirations et au delà de la révolte ; hommes qui prirent la violence pour la liberté et pour qui le pouvoir est aussi la violence. »

VII-VIII. Séances des 12 et 25 mars 1834. Discussion sur les associations.—Du haut des principes et de l'histoire, M. Pagés réclama le respect du droit naturel d'association ; mais en même temps il se déclara l'ennemi des sociétés secrètes et prémunit contre elles tous les citoyens, principalement les jeunes gens.

Paroles de profession de foi. — « Un mouvement irrésistible pousse le genre humain vers le progrès : tout homme de cœur, de talent, de prévision doit s'associer à cette tendance générale, universelle. Toute accélération partielle vient troubler l'harmonie nécessaire à cette marche de progression et d'avenir ; les gouvernements stationnaires, les Chambres rétrogrades se perdront sur la route. Soldats de la liberté, nous devons combattre pour elle ; mais en plein jour, sous le bouclier des lois, en face de nos adversaires. Je crois à son triomphe, parce qu'elle est dans le dessein de la Providence pour le bonheur de l'humanité ; parce que, depuis 1800 ans, elle a son évangile et ses apôtres, et ses héros, et ses martyrs ; parce que le mérite et la raison font chaque jour disparaître de l'Europe l'esclavage, le privilége, le monopole, devant les immunités du genre humain. »

La loi compressive de la liberté ayant été adoptée, M. Pagés n'en appuya que plus vivement l'amendement qui fixait la durée de cette loi

à un temps court. C'est son discours du 25 mars, à la fameuse péroraison : « Si une association se forme pour...... je suis son homme, malgré vos » ministres et votre loi : » cette déclaration étant répétée quatre fois, et la dernière étant accompagnée de ces mots : « Je désobéirai à votre loi pour » obéir à ma conscience ».

IX. Séance du 13 mai 1834. Discussion des crédits additionnels aux budgets du ministère de la guerre pour les années 1834 et 1835. — M. Pagés y parle beaucoup des futures élections et semble aussi y parler en vue d'elles ; c'est comme un manifeste indirect à ses électeurs de Saint-Girons.

Il dépeint la situation telle qu'il la voit et rappelle ses précédents discours, spécialement ceux du 12 août 1831 et des 12-25 mars 1834 ; les premier et dernier jours où il est monté à la tribune.

« Ainsi dès la première et jusqu'à la dernière fois que j'ai eu l'honneur de paraître à cette tribune, j'ai pendant trois ans appelé, sur l'état moral et matériel de la société et surtout de la classe industrielle, l'attention des ministres et de la majorité, l'attention de la France, admirable à comprendre toutes les vues d'ordre, d'intérêt public et de sécurité nationale. »

Son opinion est que, depuis juillet 1830 et avant, la France est en une crise sociale, non simplement politique ; grande crise sociale, origine réelle du malaise général et des calamités qui nous affligent ; question déjà vieille.

« Le 12 août 1831, j'ai le premier signalé les intérêts, les besoins, les souffrances de notre état social, et vous m'avez répondu que Juillet n'avait modifié que l'ordre politique. Je demandais qu'une meilleure organisation morale vînt au secours des esprits égarés ; que l'impôt, l'octroi, le monopole, les primes, les douanes pussent alléger toutes les souffrances. Ce qu'il faut au peuple, c'est du travail et du pain ; car le peuple n'a que deux choses à produire, des richesses lorsqu'il travaille, et des émeutes lorsqu'il a faim. (*N. B.* Ce sont ses propres paroles d'alors.) Ces paroles, vraies à Paris comme à Constantinople, à Londres comme à Pékin, suscitaient vos murmures ; et le temps qui rit de l'improbation des majorités est venu trois fois justifier nos tristes prédictions. »

Il rappelle l'avoir dit aussi le 12 mars 1834. « Faute d'aborder depuis Juillet ces grandes questions d'ordre, de sécurité, de prospérité, les temps empirent, les souffrances s'accroissent, les hommes faits s'irritent, les questions deviennent plus difficiles et plus compliquées... Depuis quatre ans, la question sociale empire. Impuissants à la résoudre, les ministres la cachent sous la question politique... Incapables de saisir l'ensemble des maux qui nous affligent, les ministres cherchent une cause spéciale à chaque discussion ; ils prennent le prétexte pour la cause ; ils se trompent et nous trompent par un sophisme... »

Il revient surtout à ce qu'il a dit dans son discours sur les associations, et il le défend.

Ce discours, en résumant les précédents et en y ajoutant, caractérise mieux qu'aucun d'eux le député. Il montre ce qu'il y a en lui du *socialiste*, c'est-à-dire de l'homme convaincu qu'il est en présence d'une grande question sociale, et que des innovations sociales doivent être faites en faveur des pauvres, de l'ouvrier, du prolétaire: Mais le député, *socialiste* en ce sens, ne croit pas que, pour obtenir ce résultat, il faille ni bouleverser la société de fond en comble, ni la constituer en république. La royauté constitutionnelle lui semble suffire à cette fin, sous les auspices de 1789, 1814, 1830.

« Pour ma part, je déclare que les hommes qui veulent les principes de 1789, la charte de 1814, celle de 1830 ne forment qu'un seul et même homme politique. »

Ce discours est tout rempli de traits contre le ministère et la majorité· C'est bien un député de l'opposition qui parle.

Le général Jacqueminot prit la parole après M. Pagés. Il dit que, dans son opinion, « le mal du moment, stagnation dans les affaires, dans les » fabriques, dans le commerce, venait des discours incendiaires, tels que » celui qu'on venait d'entendre. »

X. Séance du 14 mai 1834. Discussion de la loi sur les détenteurs d'armes et de munitions de guerre. — M. Dumon avait fait le rapport sur le projet de cette loi. M. Pagés critiqua ce rapport avec une grande amertume satirique et le déchiqueta de manière à n'en rien laisser tenir. Il repoussa la loi comme contenant un abus de pouvoir, et combattit le rapport comme contenant un abus de raisonnement.

« Il existe un rapport si nécessaire entre la justice et la raison qu'il n'est possible d'établir un abus de pouvoir que par un abus de raisonnement.

» Peu de lois suffisent à qui sait gouverner ; leur multiplicité n'atteste que l'inhabileté du gouvernement. »

M. Dumon répondit à ce discours comme à une attaque personnelle. Il le trouva peu parlementaire au fonds et dans la forme. Il affirma que cette loi était en grande partie rendue nécessaire par la levée de boucliers qui avait eu lieu à la suite de la protestation de M. Pagés contre la loi des associations (ci-dessus, VII-VIII).

« L'honorable préopinant, dans une circonstance mémorable, a dit qu'il désobéirait à la loi pour obéir à sa conscience ; et par je ne sais quel impie assemblage, mêlant le nom du christianisme et des serments de révolte, plaçant la désobéissance sous l'invocation même de Dieu, il a dit qu'il jurerait de désobéir aux lois. Et quinze jours ne s'étaient pas écoulés que toutes les sociétés factieuses, qui se sont formées sur le territoire du royaume, avaient pris ce serment pour cri de ralliement et l'avaient inscrit sur leur drapeau. »

M. Pagés répliqua et appela M. Dumon *calomniateur*. Il attaqua de nouveau la loi, qu'il trouvait cruelle, et termina par ces mots :

« A quoi bon ce faste de cruauté, ce luxe de mort? A condamner votre mémoire, quand l'histoire jugera votre époque et vos lois. Je ne veux pas de part dans cet arrêt. »

XI. Séance du 29 décembre 1834. Discussion de l'allocation demandée d'une somme de 360,000 francs pour la construction d'une salle des séances judiciaires de la Chambre des pairs. — M. Pagés parla contre cette allocation, parce qu'il ne voulait pas la construction d'une telle salle, et parce qu'il voulait l'amnistie, au nom de la Chambre des députés, pour ceux que le ministère se proposait de faire juger. Il l'aurait plus volontiers mis lui-même (le ministère) en jugement.

XII. Séance du 7 février 1835. Discussion sur les pétitions relatives à la réforme électorale.— M. Pagés fit une revue critique des différents systèmes électoraux. Il se déclara pour le maintien d'un cens; mais demanda qu'on étudiât une meilleure manière de l'organiser, comme il convient à un véritable gouvernement représentatif, qui est le seul dont la France veuille.

» Le gouvernement représentatif est presque une république et souvent même mieux qu'une république. »

« Tout Français repousse cette époque de terreur et de sang (la Convention); personne n'oserait donner à la liberté un échafaud pour trône et la hache du bourreau pour sceptre. »

XIII. Séance du 27 avril 1835. Discussion sur le crédit supplémentaire de 1,200,000 francs pour les fonds secrets. — En le repoussant, M. Pagés attaqua vivement la presse gouvernementale et ministérielle, et tout le système de politique doctrinaire.

Les fonds secrets servent à payer « l'ignoble honoraire des pensionnaires furtifs de la léproserie des sociétés modernes...

» Ces fonds sont appelés secrets parce qu'ils sont consacrés à des dépenses publiques qu'on n'ose avouer, et que le mystère est là pour cacher le scandale. »

XIV. Séance du 22 mai 1835. Discussion de la demande en autorisation de poursuites formée par M. le Garde des sceaux contre MM. de Cormenin et de Puyraveau, deputés.

« Nous laisserions les majorités faire du Gouvernement actuel ce qu'elles ont fait de la République, ce qu'elles ont fait de l'Empire, ce qu'elles ont fait de la Restauration. »

Sur la condamnation de Ney par la Chambre des pairs, devant qui l'on voulait traduire les deux députés. — « La France a laissé passer pendant quelques heures la justice de la Cour des pairs; la Cour des pairs doit laisser passer pendant des siècles la justice de la France. »

Le *Moniteur* dit que « M. Pagés reçoit en descendant de la tribune les félicitations d'un grand nombre de ses collègues; un grand nombre de membres quittent leurs places. La séance est un instant suspendue. »

XV. Séance du 25 mars 1836. — Discussion sur un crédit supplémentaire de fonds pour l'exercice 1836. (Voir la note suivante, XV.)

XVI. Séance du 14 avril 1836. Discussion du projet de loi des douanes. — M. Pagés y traita des principes de l'économie politique appliqués aux fers de l'Ariége, et soutint que la loi, telle qu'on la proposait, serait funeste à une industrie dont la France avait besoin. Il parla dans le même sens, en cette même discussion, le 20 avril.

XVII. Séance du 16 janvier 1839. Discussion du projet d'adresse. — Le discours de M. Pagés fut spécialement dirigé contre la politique extérieure, « ce système de politique extérieure que je repousse depuis huit » ans », dit-il.

« Quand il s'agit de la France dans ses rapports avec l'étranger, il y a deux Frances : l'une, qui a vaincu l'Europe, qui n'a pu être vaincue par l'Europe, et qui, imposante et redoutable dans la paix, obtiendra toujours et partout le respect qui lui est dû ; l'autre ne se présente dans ses relations extérieures qu'à travers la diplomatie... (*Il n'en dit pas autant.*)

Comme il était question d'un changement de ministère, il dit : « Je ne veux ni du ministère tel qu'il est, ni du ministère tel qu'on veut le faire...

» On a parlé d'un nouveau baptême (pour les ministres). Je n'y crois pas. Dans les anti-chambres politiques, on change de livrées quand on veut, comme on veut ; mais sur les hauteurs, l'homme a conscience de sa valeur ; il a plus de respect pour lui-même ; il sait qu'il n'y a pas de conversion sans apostasie. Je ne crois pas à un nouveau baptême... »

Sur M. Molé. — « Je n'aime pas qu'on attaque ceux que j'estime. M. Molé, admis dans les conseils par Napoléon, homme qui savait choisir les hommes, restant sur le premier plan politique sous trois dynasties opposées, et exerçant son ministère actuel à trente ans de date de son premier ministère, sera toujours, même pour ses adversaires, un homme de valeur. »

XVIII. Séance du 2 juillet 1839. Discussion du projet de loi relatif aux armements maritimes dans le Levant. — M. Pagés y traita la question d'Orient telle qu'elle se posait alors ; et demanda qu'on s'en occupât beaucoup plus qu'on ne l'avait fait.

« La Révolution de Juillet craignant de troubler la paix du monde eut peur qu'on la prît pour la France de 1789 sous une forme nouvelle, et ne se présenta devant l'étranger que comme une transformation pacifique de la Restauration de 1814...

» Depuis neuf ans, toutes les questions s'ajournent : nous chargeons l'avenir de solder l'arriéré ; et l'avenir paie toujours avec usure les dettes du passé. Eluder les difficultés c'est les accroître...

» Tout le monde peut à son gré prophétiser des prospérités, des grandeurs, des victoires ; c'est le roman de la vanité, c'est la poésie politique ; mais, en réalité, il faut agir, avec la France telle qu'on l'a faite, sur les grandes nations telles qu'elles sont... »



XIX. Séance du 22 janvier 1841. Discussion du projet de loi relatif aux fortifications de Paris. — Il y a jusqu'à de la stratégie dans le discours que prononça M. Pagés. Il y a surtout le cri du sentiment national indigné et l'appel à ce qui fait la véritable force de la France.

« La France est seule en Europe. En 1830, tous les peuples eurent foi, toutes les espérances furent déçues. L'expérience est faite; les liens sont rompus. »

» Une seule puissance a le droit de se prendre corps à corps avec l'Europe, c'est 1789, c'est 1830, c'est la Révolution. Elle se lèverait alors, proclamant qu'elle est votre origine, qu'elle est votre droit, qu'elle fait votre force, que vous ne pouvez rien sans elle, qu'elle peut tout sans vous; elle surgirait formidable au milieu de la France profanée par l'étranger. Avec vous ou sans vous, elle saurait joindre l'ennemi sur le champ de bataille et y périr avec lui. Ce que vous cachez, l'Europe le voit; ce n'est certes pas l'état où nous sommes qu'elle craint; ce qu'elle redoute, c'est la Révolution, forte de tous les droits qu'elle a conquis, de tous les intérêts qu'elle a créés, des intelligences qu'elle a fait naître, de la population qu'elle accroît et de tous ces jeunes courages qu'elle n'a pas encore éprouvés. »

XX. Séance du 5 avril 1841. — M. Pagés développa la proposition qu'il avait lue dans la séance du 18 mars, relative à l'incompatibilité de certaines fonctions salariées avec celles de député.

» Jamais on ne m'a trouvé dans des intrigues de parti ou dans ces sapes obscures qui minent le pouvoir dont on veut hériter. »

» Celui qui ne demande rien à personne a le droit de dire la vérité sur tout le monde et sur toute chose. »

» Depuis cinquante ans, la liberté trouve des voix éloquentes dont la tribune française gardera longuement la mémoire. Quel fut leur salaire? Allez à leur tombeau interroger ces gloires éteintes. »

Tableau de la France depuis 1830 — « Depuis dix ans nous n'avons eu qu'une seule majorité réelle; Casimir Perrier l'avait créée par la tenacité de son caractère, en abaissant autour de lui toutes les ambitions rivales. Qu'avons-nous vu depuis cette époque? Des majorités factices se fractionner et s'amoindrir, des intrigues promettre leur concours en échange de quelques places, des ambitions prêtant un appoint de voix pour soutenir des cabinets jusqu'au moment où elles étaient prêtes à les culbuter à leur profit. Je vous le demande, où est le pouvoir?... (*Il trouvait la cause de ce mal dans le grand nombre de députés fonctionnaires.*)

La discussion continua dans la séance du 6 avril, et la proposition fut repoussée. Aux élections suivantes, le ministère et les ministériels firent si bien que M. Pagés fut lui-même repoussé de la députation. Ce discours fut comme son *chant du cygne*.

Outre ces grands discours en de graves débats, M. Pagés prononça

quelques courtes allocutions en des affaires de moindre importance. Par exemple :

Dans la séance du 29 mars 1834, il appuya le renvoi au ministre des cultes d'une pétition pour la conservation de l'évêché de Pamiers.

« Pour maintenir des évêchés, on a parlé de leur ancienne illustration. L'évêché de Pamiers en possède une qui est mieux que brillante ; elle est bonne.

» Il est le dernier qui ait toléré les Albigeois ; il est le premier qui se soit opposé à l'Inquisition.

» Il est le dernier qui ait persécuté les protestants ; il est le premier qui se soit opposé aux jésuites.

» Ses relations avec Port-Royal attirèrent de funestes persécutions à des pasteurs d'un beau talent et d'une haute vertu. »

Dans la séance du 10 mai suivant, en la discussion du budget de l'instruction publique, il demanda l'allocation d'une somme plus considérable pour la publication des documents qui se trouvent aux archives des ministères.

« Ces documents ne sont pas seulement un besoin historique de science et de luxe ; ils sont une nécessité des hommes d'Etat, de tous ceux qui veulent se livrer avec quelque fruit à la discussion des affaires publiques. Tout s'enchaîne ici-bas ; le présent est le résultat du passé ; il faut bien connaître l'un pour bien diriger l'autre. Il y a donc enseignement dans les pièces dont le ministre demande la publication ; et cet enseignement nous appartient...

» La Restauration, oubliant qu'elle était seulement héritière et non pas solidaire de l'ancien régime, s'est toujours opposée à les livrer aux investigations des historiens. Elle craignait de compromettre par des vérités secrètes les mensonges publics : elle craignait de nuire au pouvoir constitutionnel par la révélation des fautes du pouvoir absolu ; sans réfléchir que l'un ne pouvait être responsable pour l'autre. Elle craignait, enfin, qu'il n'y eût je ne sais quelle impiété de famille à révéler les erreurs d'une race de rois. Mais s'il y eut des fautes et des erreurs, il y eut de grandes, de vertueuses, de nationales actions dont la manifestation ne peut qu'honorer le trône... »

Le 20 du même mois, il proposa un article additionnel au budget des recettes pour déclarer dispensées de tout droit les successions au-dessous de 200 francs.

Il cita l'exemple de l'Angleterre : « Je viens vous proposer d'adopter » la loi anglaise, du moins dans son esprit d'équité morale et de charité » pour le pauvre. »

Enfin, dans la séance du 20 mars 1841, il appuya la pétition de M. Arousshon, avocat à Paris, pour la suppression de l'impôt du sel.

NOTE XV, page 347.

L'opposition ou plutôt l'hostilité politique de M. Guizot et de M. Pagés ne se manifesta peut-être jamais mieux que dans les séances des 24 et 25 mars 1836.

M. Guizot commença le 24. Il attaqua M. Pagés, sans le nommer toutefois, et lui reprocha spécialement son discours sur les associations, disant :

« N'avez-vous pas entendu dire par des hommes sages, à cette tribune, que les citoyens étaient libres de choisir dans les lois les articles qui leur plaisaient pour leur obéir, et ceux qui ne leur plaisaient pas pour leur désobéir ? N'avez-vous pas entendu dire à cette tribune : Vous ferez des lois, mais je n'y obéirai pas ? Est-ce que vous n'êtes pas frappé du degré d'égarement, je ne puis m'empêcher de le dire, d'abaissement, auquel il faut que les esprits soient arrivés pour tenir un pareil langage ?... »

Le lendemain, M. Pagés occupa, le premier, la tribune. Il défendit par le raisonnement et par l'histoire sa thèse de la désobéissance à certaines lois.

« Pense-t-on que nous ayons perdu la mémoire de toutes les iniquités commises par des lois ? Et le roi qui règne, et les rois qui l'ont devancé, et des classes entières de citoyens, n'ont-ils pas été proscrits par des lois ? Des lois n'ont-elles pas organisé l'assassinat judiciaire ? Des lois n'ont-elles pas interdit à la mère d'abriter son fils sous le toit paternel et de correspondre avec lui sur une terre étrangère ? Des lois n'ont-elles pas dit : La mort au citoyen qui ouvrirait la porte à son ami, qui le nourrirait de son pain, qui le réchaufferait à son foyer ? Et les auteurs de ces férocités législatives, pensez-vous qu'ils n'eussent pas aussi des anathèmes et des fureurs contre les âmes courageuses qui osaient maudire ces atroces législateurs ? Et cela s'appelait aussi un système de législation ! Et si l'on excepte les hommes intéressés à défendre leur propre ouvrage, la France, l'Europe, la voix du genre humain ont flétri cette époque du nom de *Terreur*.

» A d'autres jours dont nous fûmes tous spectateurs ou victimes, l'ancien ministre de l'Instruction publique (M. Guizot) pourrait-il bien nous dire si ce n'est pas par des lois qu'on proscrivait des citoyens ; par des lois qu'on faisait des catégories d'amnistie ; par des lois qu'on créait une justice prévotale, qu'on arrachait les citoyens à leurs juges constitutionnels, qu'on suspendait et la liberté individuelle, et la liberté de la presse, et la charte presque entière...

» Les lois, ouvrage de l'homme, s'abaisseront toujours devant une puissance qui plane sur elles, la justice. Sous tous les gouvernements, une loi n'est loi qu'à la charge d'être juste.

» Mais, dans les Etats représentatifs, la justice même ne suffit pas ; il faut encore la constitutionnalité... »

Il défendit son opinion sur la part plus large qu'il fallait faire à la démocratie depuis la Révolution de Juillet, et sur la démocratie en général.

Il reprocha à M. Guizot de haïr cette démocratie et de l'attaquer par des sophismes ; de n'avoir que des tendances aristocratiques et monarchiques, d'y avoir conformé toute sa conduite politique, et de vouloir les faire triompher : ce qui est aller contre la civilisation française et précipiter la France à de nouvelles catastrophes, si on laisse faire.

» Tout son discours (discours de M. Guizot) trahit sa tendance vers l'aristocratie, sa haine pour la démocratie...

» Qui mieux que M. Guizot connaît ces éloquentes amplifications contre la démocratie ? Ne les a-t-il pas vu porter, dans toutes les assemblées émanées du peuple, par les orateurs qui désertaient d'abord la cause de la liberté pour trahir ensuite l'indépendance de la patrie ? Certes ils ne manquaient ni d'éloquence ni d'applaudissements ces hommes qui, de peur de la démocratie, vendaient Athènes aux Trente tyrans, et la Grèce à la Macédoine ; et ceux qui préféraient la tyrannie des empereurs romains aux libertés populaires...... A l'époque contemporaine, ils étaient sans doute d'admirables orateurs. Mais le temps qui fait justice inventa pour eux le titre de sophistes...

» Il (M. Guizot) obéissait à sa nature lorsque, fuyant le champ de mai, la gloire de l'Empire et l'indépendance de la patrie, il suivait à l'étranger le parti restaurateur de l'aristocratie ; lorsque..., dans un pèlerinage sentimental (à Gand)..., il voyait l'Europe coalisée contre cette malheureuse France qu'il ne devait revoir qu'en passant sur les cadavres de nos frères morts à Waterloo ; lorsque, de 1815 à 1820, il soutenait, autant qu'alors il était en lui, le système aristocratique par des mesures d'exception, par la suspension de toutes nos libertés, par la violation de tous nos droits...

» Il (M. Guizot) a tenté le système aristocratique avec la noblesse et le privilége de la Restauration. Il le tente, après Juillet, avec la classe bourgeoise... Et c'est cette tendance qui essaie aujourd'hui ce qui fut impossible à l'Empire, à la Restauration, dans des conjonctures bien plus favorables, qui place dans un état rétrograde... Ce système ne peut atteindre le but qu'il se propose. »

En ce même discours, M. Pagés accusa M. Guizot d'être haineux, vindicatif, ambitieux, et prêt à tout pour satisfaire son ambition, ses vengeances, ses haines.

J'ai insisté, en cette note, sur ce discours, parce qu'il manifeste au plus haut point, comme je l'ai dit, l'hostilité qui existait entre ces deux hommes, et parce que cette antipathie politique, allant jusqu'à la haine personnelle ou du moins en approchant, est l'une des deux seules que j'ai connues à M. Pagés. Je n'ai point à dire contre qui était l'autre.

NOTE XVI, page 348.

M. *Pagés capitoul,* c'est-à-dire conseiller municipal. — Le Capitoulat datait de loin dans la famille Pagés (comme on l'a vu plus haut, dans la note 1), il fut lui-même investi de cette dignité à plusieurs reprises, pendant une dizaine d'années, depuis 1838. Il y apporta l'esprit dont il félici-

tait Mirabeau d'avoir été inspiré, lorsqu'à l'Assemblée constituante, il réclama l'ancien ordre municipal régénéré et agrandi, en disant :

« Les municipalités sont d'autant plus importantes qu'elles seront la base du bonheur public, le plus utile élément d'une bonne constitution, le salut de tous les jours, la sécurité de tous les foyers, le seul moyen possible d'intéresser le peuple entier au gouvernement et de préserver tous les individus. Quel moment que celui où... toutes les villes du royaume auront leurs municipalités... élevées sur les vrais principes d'une élection libre!...

Patriotiques paroles, ajoutait M. Pagés; trop patriotiques! puisqu'elles « ont sans doute effrayé les pouvoirs qui ont succédé à la Constitution de 1791 ; et que l'ordre municipal, sorti un moment de ses antiques ruines, a été depuis si fortement enchaîné par la puissance que cet instrument de liberté est devenu une propagande de servitude. » (*Histoire de l'Assemblée constituante*, p. 233.)

Il exprima spécialement, à plusieurs reprises, le même regret qu'il avait exprimé un jour à la Chambre des députés, que *la police fût enlevée à l'autorité municipale* (séance du 13 mai 1834) : et il se mêla à tous les efforts pour défendre ce qui restait encore de ce droit ou regagner ce qui en avait été perdu.

Note XVII, page 348.

M. Pagés mainteneur de l'Académie des Jeux Floraux. — Son élection eut lieu le 19 février 1847, en remplacement de M. de Lamartinière : et sa réception, le 13 juillet de la même année, dans la salle des Illustres, au milieu d'une affluence considérable.

Son *Remerciment* à l'Académie est imprimé dans le Recueil de 1848, où il est suivi de la *Réponse* que lui fit M. d'Aldéguier, modérateur, c'est-à-dire président. En rappelant d'une manière très-heureuse les principaux traits de sa carrière, comme littérateur, comme publiciste journaliste, et comme député, M. d'Aldéguier, conseiller à la Cour royale, félicita spécialement M. Pagés de ses discours contre le bannissement de Charles X et sur les associations : il en cita deux passages, dont l'un est la péroraison fameuse qui finit par le mot : « Je désobéirai a votre loi » pour obéir à ma conscience », et il appela ce mot un « énergique témoi» gnage de la conscience, qui rappelait les temps héroïques du christia» nisme. » (Voir ci-dessus la note XIV, p. 393-4.)

Note XVIII, page 348.

M. Pagés nommé député par le premier collége de Toulouse. — Cette nomination eut lieu au mois d'août 1847.

Avant cette année, en 1844, M. Pagés s'était déjà porté candidat au collége de Villefranche (Haute-Garonne), en remplacement de M. Saubat, décédé. Dans sa lettre aux électeurs, il avait dit :

« ....
» Lorsqu'un département voisin m'ouvrit la carrière politique, je me promis

à moi-même d'en sortir comme j'y étais entré, le cœur pur et les mains nettes. L'épreuve morale est faite. Le passé répond de l'avenir. — Il n'est plus temps pour moi d'exposer ma foi politique. Je ne puis suivre que la destinée que je me suis faite.

» Après 1815, j'entrai, des premiers, dans cette opposition qui, prévenant la Restauration de toutes ses fautes, combattit les abus et les excès dont elle devait bientôt être victime. Cette lutte dura quinze ans : vous savez que, pour nous, elle ne fut pas sans péril : j'aime à croire encore qu'elle ne fut pas sans honneur.

» Depuis 1830, toutes les questions intéressant au dehors, la dignité, l'honneur, l'indépendance de la patrie, au dedans, la liberté, la prospérité, la moralité de la France, m'ont appelé à la tribune. D'autres y ont porté plus de talent et d'éclat : nul ne l'aborda avec plus de courage et de dévoûment à son pays. Depuis l'abandon de la Pologne jusqu'à la question d'Orient, depuis la première loi contre la presse jusqu'à la loi des fortifications de Paris, complément matériel de la législation de septembre, je fus toujours sur la brèche. C'est à vous à décider si j'ai combattu avec honneur.

» Dans ces grands débats, je n'ai jamais séparé l'ordre de la liberté. La liberté sans l'ordre, c'est l'anarchie. L'ordre sans la liberté, c'est le despotisme. Or, la France intelligente veut être libre; et la France propriétaire ou industrielle ne veut pas être troublée.

» Quand mes opinions ont été opposées à mes intérêts, j'ai fait le sacrifice de mes intérêts. Si jamais elles se trouvaient en opposition avec mes affections politiques, je ne balancerais pas entre mes amis et mon pays.......

» La question... générale et plus haute... tient au gouvernement représentatif tel qu'on l'a fait, à la majorité telle qu'elle existe. Pour écarter ces abus, je proposais à la chambre, en 1841, une *réforme parlementaire* par l'exclusion d'un nombre considérable de fonctionnaires pnblics; idée que M. de Rémusat a reprise, cette année, en l'amoindrissant : et, dans le même temps, je p oposais dans la presse une *réforme électorale* qui garantit l'élection contre la fraude, la corruption, la vénalité. L'une et l'autre de ces mesures, peut-être l'une et l'autre réunies, pourraient seules, en déplaçant la majorité, donner au pays une représentation plus vraie, plus complète, plus désintéressée.

» Ce que nous avons voulu, le temps nous le donnera : la justice, la raison, la liberté ne peuvent périr. Tout peuple qui veut être libre finit par l'être, s'il a du courage et de la persistance.

» Jusque-là l'avenir de la France est dans les mains des électeurs. Ils ont fait la Chambre ce qu'elle est; ils peuvent la faire autrement : ils n'ont qu'à le vouloir. »

Les électeurs de Villefranche n'avaient pas voulu, car ils avaient choisi pour leur député un fonctionnaire, M. Martin, conseiller à la Cour royale

Aux électeurs de Toulouse, M. Pagés ne pouvait que dire et il ne dit que la même chose, en termes peu différents. Le ministère et les ministériels firent les plus grands efforts pour obtenir le triomphe de son concurrent, M. Bories, ancien négociant et ancien maire de Toulouse. Le *Journal politique et littéraire*, lui-même, l'attaqua avec une vivacité

qui fut d'autant plus remarquée que la lutte passionnée n'est guère dans le tempérament de cette feuille circonspecte et timorée. Son numéro du 1er avril 1847 contenait une adresse aux électeurs où il était dit :

« Electeurs, ce n'est plus ici une question de nuances, une question ministérielle ; c'est une question dynastique, monarchique. Il faut choisir entre le parti radical et le parti destructeur que représente M. Pagés, et le parti constitutionnel, conservateur... — En laissant nommer M. Pagés, nous créons à notre dynastie, à nos institutions, un ennemi lourdement systématique, un ennemi que tous vous avez vu obéir aux tendances les plus opposées comme les plus dangereuses.... — M. Pagés sera l'homme des coteries politiques, des conspirations de couloir, des querelles arides. »

Et, le lendemain, en annonçant la nomination de M. Pagés, le même journal disait qu'il ne voulait pas « faire connaître les causes peu honorables qui avaient produit ce résultat. » Quelle justice des partis ! »

Note XIX, page 350.

M. Pagés nommé représentant du peuple par le département de la Haute-Garonne. — J'ai dit que cette nomination eut lieu pour ainsi dire à l'unanimité, et laissa bien loin en arrière tous ses collègues, quant au nombre de suffrages obtenus. En voici la preuve qui est la liste de ces collègues, chacun avec le nombre des voix qui le nommèrent :

.Pagés (de l'Ariége) ancien député	103,800 voix.
.Joly, commissaire du gouvernement, ancien député	73,665
3. Armand Marrast, membre du Gouvernment provisoire, maire de Paris	59,629
4. Gatien-Arnoult, professeur de philosophie à la Faculté de Toulouse	54,807
5. Dabeaux, avocat à Saint-Gaudens	54,469
6. Calès, médecin à Villefranche	51,000
7. Pégot-Ogier, ancien négt, propriétaire à Saint-Lys	50,938
8. Mulé, négociant à Toulouse	46,577
9. Malbois, propriétaire à l'Ile-en-Dodon	44,960
10. Rémusat (de), ancien député, ancien ministre	43,840
11 Espinasse (le colonel de L'), ancien député	42,910
12. Azerm, propriétaire à Muret	42,041

Note XX, page 354.

M. Pagés, mainteneur des Jeux Floraux. Suite. — Les registres des procès-verbaux témoignent qu'il assistait plus fréquemment que beaucoup d'autres aux vendredis de l'Académie. Il y rendit plusieurs fois compte des compositions littéraires, contenues dans les Mémoires de différentes Sociétés, voisines ou éloignées. Il lui arriva même d'aller chercher dans le répertoire de ce qu'il nommait ses ***débauches*** de

jeunesse et d'en exhumer de vieilles poésies, dont il récréait ses confrères : on mentionne une légende d'amour moyen-âge, intitulée *le Comte de Foix*, et la traduction du psaume *Super flumina Babylonis* (séance du 7 juin 1861). Il parla à trois reprises, en public, au nom de l'Académie, comme modérateur, pour répondre au Remercîment de Mme la marquise de Villeneuve-Arifat, reçue maître ès-Jeux Floraux (le 1er mai 1857), et pour répondre à celui de M. l'abbé Duilhé de Saint-Projet, reçu mainteneur (le 26 mars 1857). — Ces deux discours sont imprimés dans les Recueils de l'Académie, année 1857. La troisième fois fut toute une histoire, à raconter en détail.

Anecdote extraite de Mémoires inédits sur l'histoire intime des Jeux Floraux. — « La divergence d'opinions, si naturelle et si grande aujourd'hui partout, mais qu'on accepte à l'hôtel d'Isaure avec plus de franche cordialité que nulle part, peut-être, y prit un jour des proportions ou plutôt y eut des conséquences inaccoutumées envers l'un de nos confrères, M. Pagés. Ce fait mérite d'être consigné en ces pages consacrées aux Souvenirs d'une vie qui doit beaucoup à l'oubli et qui lui payera certainement sa dette.

» On était en 1854. M. Pagés avait été chargé de faire ce qu'en langage isaurien, l'on nomme la *semonce*, c'est-à-dire le discours public où l'Académie (Compagnie des *Mainteneurs* et des *Maîtres*), par l'organe de son hérault, est censée donner avis (*monitio*, *submonitio* ou *semonce*) à qui de droit, capitouls et public, *urbi et orbi*, que l'époque du concours (des *jeux*) est arrivée ; et en même temps donner des conseils aux poëtes (*troubadours*) sur la manière dont ils doivent composer (*trouver*) pour obtenir les prix (*fleurs* de l'églantine, de la violette, etc.) destinés aux plus méritants (*fins aimants*). En cette Semonce, le Mainteneur exposa ses opinions littéraires, mêlées de religion et de politique : on devait s'y attendre. Elles n'étaient pas du goût de tout le monde : on devait s'y attendre encore. Aussi lorsque, suivant l'usage, il lut d'abord sa harangue en séance particulière de l'Académie, le vendredi 3 février, elle y excita de vifs débats. Cependant il fut autorisé à la lire en séance publique, le dimanche suivant.

» Là elle obtint un grand succès ; et à mon avis, elle le méritait. Plusieurs passages en furent applaudis à outrance ; ils n'en étaient pas indignes.

» A la fin, quand on vit cette tête, cette voix, ce geste, cette attitude, toute cette vieillesse, à la fois s'animer et s'affaisser, toujours vivante et déjà mourante, pour laisser tomber et faire recueillir ces paroles :

« Heureux ceux qui ont toujours marché dans la même voie d'un pas ferme et constant, et qui, sur la fin de la vie, peuvent, sans rougir, jeter sur leur carrière un regard paisible et consciencieux ! Plus heureux encore ceux qui n'ont pas dévié de la voie de leurs pères ! famille oblige ; et du fond de la tombe, les morts tracent la route aux vivants.

» Et mes pères et mes maîtres me dirent : *Dieu*, *France*, *Liberté*. Et dans

ma longue carrière, à travers six révolutions, j'ai vu s'évanouir le XVIIIe siècle; le XIXe a dépassé la moitié de son cours. Aujourd'hui je touche au terme. L'avenir se ferme devant moi : derrière, je n'ai laissé que le tombeau de mes amis et de mes maîtres; mon regard affaibli par l'âge salue d'un dernier sourire son dernier soleil d'hiver. Peut-être après moi, et cet espoir me console, peut-être un jeune ami de la libre pensée, sympathique aux efforts de l'un de ses plus vieux défenseurs, verra bientôt un prêtre conduisant un vieillard vers la terre sacrée où se trouve enfin le repos. Et peut-être Dieu, plus présent en des jours plus heureux, lui permettra de venir frapper sur ma tombe, en disant, *Liberté !* et mes ossements tressailleront : »

il y eut un instant de silence vraiment religieux, qu'interrompirent bien vite d'unanimes applaudissements, prolongés à deux et trois reprises, comme un triple hommage à la pensée, à l'expression, à l'homme.

» Mais quand il s'agit d'imprimer cette réponse dans le Recueil de l'Académie, ce fut tout différent. La censure — l'Académie aussi a des censeurs — trouva quelque chose à dire sur certains mots, et beaucoup plus sur certaines idées. Elle demanda que le Semonceur remplaçât, retranchât, ajoutât, modifiât, changeât. J'ai vu ces demandes. J'ai vu aussi la réponse : elle était piquante contre les épluchures de mots, très-piquante dans ses refus, plus piquante encore dans ses concessions on en ferait une excellente scène de comédie. Sur l'article des pensées, elle était sérieuse et ferme. La lettre de M. Pagés se terminait ainsi :

« Vous voyez combien je suis reconnaissant des observations littéraires. Quant aux autres, il n'en peut être ainsi. Il me faudrait renoncer aux opinions de toute ma vie. C'est un sacrifice que je ne puis faire et qu'on ne peut exiger (*). »

« Cependant la censure continua d'exiger; M. Pagés de refuser. En conséquence la Semonce ne figure pas dans les publications académiques. Je l'ai toujours regretté et je le regrette encore pour l'honneur du Recueil des Jeux Floraux et pour le profit de ceux qui le lisent. »

NOTE XXI, page 355.

M. Pagés, écrivain sur la religion. — Entre les nombreux fragments sur cette matière et les passages beaucoup plus nombreux qu'il a semés de tous côtés, je citerai particulièrement des articles insérés dans le Dictionnaire de la Conversation, sur les ***Prophètes, Malachie, Saint-Matthieu :*** et de ces articles, j'extrairai seulement ces traits, contre ceux qui veulent de la religion pour le peuple, comme un ***instrumentum regni.***

« Il est des hommes qui se croient supérieurs parce qu'ils ont vu que la terre

(*) Ces mots rappellent, sans doute sans qu'il y ait songé, ceux que 30 ans avant il avait répondus à M. le duc d'Orléans, qui lui demandait aussi de changer certains passages d'un autre Discours : ci-dessus, p. 336.

dépeuplée de Dieu est stérile et déserte, et qui voudraient refaire une religion, à charge de ne pas y croire eux-mêmes. Ils bâtiraient volontiers une basilique comme ils élèvent une caserne ; et comme ils peuplent l'une de soldats, ils voudraient peupler l'autre de croyants. Mais à ceux-là on peut leur dire, *marche!* et à ceux-ci on ne saurait leur dire, *crois!* les mouvements de l'âme ne sont pas des manœuvres de régiment, et le pouvoir exerce sur les actions une activité qui lui échappe sur les sentiments. »

« On appelle la religion comme un *instrument* dans les affaires publiques : on ne s'aperçoit pas du vide qu'elle laisse dans les âmes. Malheur à elle, si, au lieu de briser par la main de Dieu la porte qu'on lui ferme, elle entrait aidée du pouvoir par la porte qu'on lui ouvre. Ce ne serait plus la fille de Dieu, l'ange du malheur, la reine du monde. Prostituée de l'homme, flétrie par ses caresses, elle tomberait bientôt à la fin de son orgie politique. » (Article *Prophètes*, p. 188, 189. Il écrivait cela en 1838.)

J'indiquerai encore son *Introduction* au Cours de politique constitutionnelle par Benjamin Constant, qu'il écrivait en 1836. Elle se termine ainsi :

« Aujourd'hui l'incrédulité lasse le genre humain ; il faut qu'il retourne à Dieu : c'est donc au christianisme qu'il va revenir.

» Mais reviendra-t-on à la forme antique, consacrée par la foi, sanctionnée par le temps? Mais le christianisme revêtira-t-il une forme nouvelle, adaptée au présent, à l'avenir ?...

» Ces deux questions cependant ne sont pas traitées par Benjamin Constant. L'illustre écrivain les réservait pour ses derniers jours, comme s'il espérait que la lumière du ciel viendrait illuminer l'esprit prophétique du vieillard et du mourant. »

On peut en dire autant de lui-même.

NOTE XXII, page 359.

Jean-Pierre Pagés est mort sur sa propriété, à Bannière, près Lavaur, le 3 mai 1866. Il a voulu être enterré comme les pauvres, sans que son corps fût enfermé dans un cercueil, sans qu'on achetât le terrain où il fut déposé, sans que le lieu de sa sépulture fût indiqué par aucune pierre avec épitaphe, ni aucun signe. Le caractère de l'enfant et de l'homme était encore dans le vieillard et dans le mourant : la mort a été une continuation de sa vie.

Dates principales de la vie de M. Pagés (de l'Ariége).

1784, 9 septembre, naît à Seix.
1791, va chez son oncle, curé à Portet.
revient avec lui à Seix, à l'époque de la Terreur
puis, retourne à Portet.
1800 (vers), étudie à Toulouse, à l'École centrale.
1803-1804, se mêle à la guerre des Satires toulousaines.
1805, 22 juin, est reçu avocat à Toulouse.
1809, 23 mars, est nommé premier correspondant de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.
1810, 22 février, est nommé membre résidant de la même Académie.
1811, 30 avril, est nommé Procureur impérial à Saint-Girons.
— 19 mai est nommé membre de l'Académie celtique.
1814, sous la première Restauration, garde sa place.
1815, aux Cent jours, garde sa place.
— candidat aux élections pour la Chambre des Représentants.
— président de la Fédération pyrénéenne.
— sous la seconde Restauration, donne sa démission.
— est emprisonné à Foix, relâché, puis interné à Angoulême.
1816, fin de l'année, va à Paris.
1816-1828, réside à Paris.
— auteur de plusieurs ouvrages, rédacteur dans divers journaux, etc.
1829-1831. Revient à Toulouse et y réside.
1831, nommé député de l'Ariége par le collége de Saint-Girons, pour la première fois.
1834, nommé pour la seconde fois.
1837, nommé pour la troisième fois.
1839, nommé pour la quatrième fois.
1842, échoue aux élections.
1844, se présente comme candidat au collége de Villefranche (Haute-Garonne); échoue.
1847, 19 février, nommé mainteneur des Jeux Floraux.
— 2 août, nommé député par le premier collége de Toulouse.
1848, nommé Représentant du peuple à l'Assemblée constituante.
1849, ne se présente pas pour l'Assemblée législative.
1849-1866, réside à Toulouse.
1866, 3 mai, meurt à Bannière.

Liste des ouvrages de M. Pagés.

Poésies, presque toutes manuscrites, 1803 et années suivantes.

Opuscules en prose, presque tous manuscrits, 1803 et années suivantes.

Mémoires et Notices scientifiques et littéraires, imprimés dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, ou manuscrits, 1809 et années suivantes.

Principes généraux du droit politique dans leur rapport avec l'esprit de l'Europe et avec la monarchie constitutionnelle, 1 vol. in-8°, 1817.

Annales de la session de 1817 à 1818, avec MM. Benjamin Constant et Saint-Aubin, 1 vol. in-8°.

De la Responsabilité ministérielle et de la nécessité d'organiser le mode d'accusation et de jugement des ministres, broch. in-8°, 1818.

Nouveau Manuel des Notaires, avec M. J.-B.-T.-A. de M., 1 vol. in-8°, 1818.

Des élections de 1821, broch. in-8°, 1821.

D'une Association prétendue constitutionnelle contre les acquéreurs de domaines nationaux, broch. in-8°, 1821 (*).

Histoire de l'Assemblée constituante, formant le 2e volume des Fastes civils de la France, 1 vol. in-8°, 1822.

Articles nombreux dans la *Minerve*, — dans le *Constitutionnel*, — dans le *Commerce*, — dans la *Renommée*, — dans le *Courrier français*, — dans le *Temps*, — dans la *Patrie*, — dans les *Lettres normandes*, — dans le *Diplomate*, — dans la *France chrétienne*, — dans l'*Afrique française*, 1817-1837.

Pierre et Jeannette, roman commencé, manuscrit, 182...

Encyclopédie moderne de Courtin; nombreux articles. — M. Pagés fut chargé de toute la partie politique et économique, et de la direction littéraire, 1822 et années suivantes.

Code des Codes de MM. Crémieux et Balson. Préambule, de la liberté individuelle; divers articles.

Dictionnaire de la Conversation; nombreux articles, entre lesquels Prophètes, — Malachie, — Saint Matthieu, déjà indiqués, — Patrie, — Presse (liberté de la), — Régicide, — Constituante (Assemblée), — Directoire, — Danton, — Marat, — Lafitte, — Charles X, — Washington, 1834 et années suivantes.

Introduction au Cours de politique constitutionnelle, par Benjamin Constant, 1836.

Discours à la Chambre des Députés, imprimés dans le *Moniteur*, 1831-1842.

Discours académiques, imprimés dans le *Recueil des Jeux Floraux;* un discours resté manuscrit.

Pièces diverses, imprimées et manuscrites (**).

Ouvrage sur la Religion, commencé, manuscrit.

(*) A cette brochure se rapporte une anecdote. Vers le temps où M. Pagés l'écrivait, on offrit de lui vendre quelques terres qui arrondissaient sa propriété, et on les lui offrait à un très-bas prix ; car c'étaient des *domaines nationaux*, et ceux qui les possédaient avaient peur. M. Pagés refusa, pour ne pas être soupçonné d'avoir quelque intérêt particulier à soutenir le bien acquis de cette sorte de propriétés.

(**) De ce nombre sont des discours qu'il prononça en différentes circonstances ; par exemple, un toast *à la Réforme parlementaire*, au banquet réformiste de Condom, présidé par M. Gavarret, le 12 novembre 1847 (je crois qu'il fut imprimé dans l'*Emancipation* et dans plusieurs journaux) ; *à la Pologne*, au banquet réformiste d'Albi, etc.

Jugement de M. Pagés lui-même sur son style.

« ... Quelques-uns de mes ouvrages ont été accueillis avec indulgence; mais je suis loin de m'abuser sur leurs défauts.

» J'ai pris la plume *ex abrupto* et à trente-trois ans, dans un pays où de longues préparations littéraires donnent à presque tous les écrivains une grâce, une élégance ou du moins une correction qu'il est plus facile de sentir que d'imiter; chez un peuple qui, tenant plus aux formes du style qu'au fond des pensées, a forcé même ses auteurs scientifiques à adopter cet art des périodes et des transitions qui embarrassent leur route par ce vain attirail de mots dont ils sont obligés de l'encombrer. Je vieillissais, le temps m'échappait, et je suis demeuré avec mes locutions vieillies, mes tours brusques et surannés, mon style rude et inusité, tenant plus aux choses qu'aux paroles, et par conséquent plus pressé de causer avec mon lecteur que de lui ôter mon chapeau.

» Si je voulais excuser cette méthode, je pourrais citer mes compatriotes, Montaigne, Bayle et Montesquieu; mais dire *Jeannot Lapin* et *Dame Belette*, ce n'est pas faire du Lafontaine. Aussi j'avoue avec franchise que, si je ne fais pas mieux ou autrement, ce n'est point par calcul, mais bien par impuissance. » (Extrait d'une lettre à M. Jouy, en 1824.)

La *Biographie des Contemporains* contient un article sur M. Pagés, par M. Jouy. Il n'est guère que la reproduction de ce que M. Pagés lui mandait dans la lettre qne nous venons de citer.

M. de Rémusat a fait l'éloge de M. Pagés, à l'Académie des Jeux Floraux, dont il est aussi mainteneur, dans la séance publique du 12 mai 1867. Cet éloge, déjà imprimé dans le *Journal politique et littéraire de Toulouse*, n° du 14 mai, le sera aussi dans le *Recueil des Jeux Floraux* de l'année prochaine, 1868.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT [1] (CLASSE DES SCIENCES);

Par M. DAGUIN.

MESSIEURS,

Vous m'avez chargé de vous rendre compte du Concours pour le grand prix de l'année 1867, et des résultats de l'examen que votre Commission, pour la section des Sciences, a fait des mémoires et des inventions présentées par plusieurs auteurs, ainsi que des objets d'histoire naturelle recueillis et envoyés par divers prétendants aux médailles d'encouragement que vous décernez chaque année, pour exciter l'émulation de tous ceux qui s'intéressent au progrès des sciences.

Quant à ce qui concerne le grand prix annuel, ma tâche ne sera pas longue. L'Académie avait proposé pour sujet du Concours, la question suivante :

Caractériser, en s'appuyant sur des observations authentiques, les climats des différentes zones du bassin sous-Pyrénéen, au triple point de vue de la physique, de l'agriculture et de l'hygiène.

Aucun mémoire n'a été envoyé en réponse à cette question. Il n'y a donc pas lieu de décerner, cette année, la médaille d'or de 500 fr. qui constitue le prix dont il est question.

(1) Cette Commission était composée de MM. *Clos*, *Astre*, *Gatien-Arnoult*, *Joly* et *Larrey*, membres du Bureau; et de MM. *Noulet*, *Leymerie*, *Daguin*, *Théron de Montaugé* et *Roschach*.

Le Concours relatif aux médailles d'encouragement s'est montré, dans la section des Sciences, inférieur à plusieurs des Concours des années précédentes, particulièrement au point de vue du nombre des pièces présentées à votre appréciation. Quelques-unes cependant ont fortement attiré l'attention de votre Commission. Nous avons à citer, en premier lieu, un mémoire important sur l'art de guérir.

Parmi les recherches qui méritent surtout d'être encouragées, on doit signaler, au premier rang, celles qui ont pour objet l'étude de quelques-unes de ces maladies cruelles devant lesquelles l'art ne reste que trop souvent impuissant, et qui sont d'autant plus redoutables que la rapidité de leur évolution déconcerte plus sûrement tous les efforts que l'on peut faire pour en enrayer la marche. Parmi ces maladies, il en est une, le croup, l'effroi des mères, qui s'attaque plus particulièrement aux jeunes enfants, et qui fait chaque année un trop grand nombre de victimes. Cette terrible maladie a été l'objet des préoccupations constantes de la science, surtout depuis l'époque où Napoléon Ier fit un appel à tous les médecins de l'Europe et institua un prix considérable en faveur de celui qui découvrirait les moyen d'en triompher. Guerson, Trousseau, Valleix, Hatin, Gintrac, Bretonneau, en ont fait tour à tour l'objet de recherches approfondies, et ont préconisé successivement un assez grand nombre de moyens curatifs destinés à la combattre.

Aujourd'hui, se présente à vous M. le docteur Calvet, de Castres, avec un mémoire sur ce grave sujet, intitulé : « *Réflexions suivies de quelques observations de trachéotomie dans la dernière période du croup*.

Après avoir montré l'insuffisance des moyens de traitement recommandés jusqu'à ce jour, et constaté ce résultat désolant qu'ils ne parviennent à sauver, à peine, qu'un malade sur douze, M. le docteur Calvet affirme qu'en procédant par la trachéotomie, on est en droit de compter sur plus de 4 guérisons sur 7 opérés, et il appuie son opinion sur des observations, faites par lui-même, de 15 cas de croup, dont il a étudié et

suivi les phases avec une attention et une sagacité remarquables. Contrairement à l'opinion de Bretonneau et de Trousseau, qui recommandent d'avoir recours à l'opération dès que le caractère du mal est bien établi, notre auteur conseille de ne faire appel à la Chirurgie qu'après que tous les autres moyens thérapeutiques ont échoué, et il a pu, dans ces conditions défavorables, et en 28 mois seulement, sauver d'une mort imminente plus de la moitié des enfants confiés à ses soins.

M. le docteur Calvet entre dans de nombreux détails sur la manière de préparer et de pratiquer la trachéotomie, détails utiles à méditer, quoique généralement connus. Mais ce qui a paru surtout nouveau à votre rapporteur spécial, notre honorable confrère M. Larrey, c'est tout ce qui est relatif aux instants qui suivent de près ou de loin cette grave opération, et principalement l'étude attentive des soins minutieux qu'il est nécessaire de donner aux opérés, si l'on ne veut perdre le bénéfice des bons résultats d'abord obtenus. Il faut lire dans le mémoire le détail de toutes ces prescriptions, ainsi que la description des phénomènes qui se succèdent dans les différentes phases de la maladie. A la lecture de ces pages il est facile de reconnaître que l'auteur possède toutes les qualités qui caractérisent le vrai chirurgien.

Cependant des réserves formelles doivent être faites relativement à l'opinion que professe M. Calvet de la non-contagion du croup, à cause des conséquences terribles auxquelles s'exposeraient ceux qui pourraient ajouter une foi aveugle en son affirmation. S'il a pu, ainsi que plusieurs autres praticiens, braver impunément le danger, des faits malheureusement trop bien constatés sont venus plus d'une fois montrer combien il est téméraire parfois de s'y exposer.

Dans une seconde partie de son mémoire, M. Calvet donne l'historique clair et précis des 15 cas de croup qu'il a eu à traiter et auxquels il a appliqué la trachéotomie. Grâce à la méthode qu'il a suivie, sur ces 15 cas il a pu compter 8 succès; résultat bien remarquable et des plus encourageants, si l'on

observe surtout que cette délicate et grave opération n'a été pratiquée qu'après qu'il eût été bien constaté que le mal était au-dessus des ressources ordinaires de l'art.

Considérant tout ce que le travail de M. le docteur Calvet présente d'éminemment utile, et appréciant le dévouement qu'il apporte à répandre et perfectionner une méthode qui, entre ses mains, a déjà produit des résultats aussi remarquables, votre Commission vous a proposé de lui décerner une *médaille de vermeil*, proposition que vous avez adoptée.

Un autre travail relatif aussi à l'art de guérir, mais d'un caractère tout différent, a été présenté au Concours par un correspondant de l'Académie, M. le docteur Rascol. Ce travail se compose de quatre rapports sur le service médical gratuit dont cet habile praticien a été chargé dans la 2e circonscription du canton de Murat (Tarn), pendant quatre ans, de 1863 à 1866. Ces rapports ont été envoyés, chacun en son temps, à l'administration préfectorale, conformément aux instructions qui régissent ce service dans le département. Ils sont particulièrement descriptifs, et n'apprennent rien de bien nouveau. On y remarque en outre, avec regret, l'absence d'indications sur les moyens de combattre les influences qui provoquent les affections signalées comme les plus fréquentes, et dont les causes ont été assez complétement énumérées. Le 3e et le 4e rapport sont du reste bien supérieurs aux autres. L'auteur y expose, mois par mois, suivant la marche adoptée généralement par les nosologistes qui s'occupent de constitutions médicales, la nature des affections qui se sont montrées dans sa circonscription, et fait connaître les moyens qu'il a employés pour les combattre. Les quatre dernières pages du 3e rapport relatives à 10 cas de petite vérole ayant frappé pendant une épidémie variolique des sujets qui avaient tous été vaccinés, ont attiré particulièrement l'attention de votre honorable rapporteur spécial M. Larrey, par les réflexions sur la contagion et l'infection de cette maladie.

D'autres considérations relatives aux diverses influences

qui ont pu donner naissance à certaines affections périodiques passées ensuite à l'état endémique, indiquent chez M. Rascol un esprit observateur tout à fait à la hauteur de sa mission. Ajoutons enfin que l'auteur a fait suivre les rapports de chacune des 3 dernières années d'un tableau météorologique, permettant de comparer la fréquence et l'étendue des vicissitudes atmosphériques, avec l'état sanitaire plus ou moins satisfaisant de chaque année.

Le travail de M. le docteur Rascol ne consistant qu'en une suite de rapports, ne présente et ne pouvait présenter que peu d'originalité. Néanmoins, votre Commission a pensé que les soins que ce zélé praticien a apportés à l'accomplissement de la tâche que l'administration départementale lui avait confiée, méritaient d'être recompensés, et vous a proposé de lui décerner une *mention honorable* avec éloges.

L'examen d'un Mémoire relatif aux moyens de combattre une des infirmités si nombreuses qui affligent l'humanité vient naturellement prendre rang après les recherches médicales qui précèdent. Une de ces infirmités, une des plus tristes est la *surdi-mutité ;* aussi des hommes de cœur et d'intelligence, parmi lesquels tout le monde a déjà nommé l'abbé Sicard et l'abbé de l'Epée se sont-ils dévoués à la tâche ingrate et difficile d'adoucir le sort des malheureux enfants qui en sont affligés, de leur prodiguer les bienfaits de l'instruction, et de leur faciliter ainsi les moyens d'entrer en communication avec leurs semblables plus heureux. De nombreuses tentatives ont été faites, en outre, de gratifier du don de la parole des êtres qui en paraissaient privés pour jamais, et des résultats remarquables, quoique incomplets, ont été, depuis longtemps déjà, obtenus par cette voie.

Encouragé par ces succès partiels, M. Fourcade, de Toulouse, s'est imposé la tâche de les compléter, et après une étude attentive et méthodique des mouvements de la bouche et de ses différentes parties ou annexes qui concourent à l'articulation des sons, il est parvenu à obtenir des résultats remarquables. Ces résultats sont attestés par des parents

d'enfants dont il a délié la langue, par divers directeurs d'institutions de sourds-muets, par plusieurs Sociétés savantes devant lesquelles il a été appelé à développer sa méthode et à en montrer l'efficacité.

Votre rapporteur spécial, notre savant confrère, M. Joly, a pu lui-même, en compagnie de plusieurs membres de l'Académie, assister à une des séances données en cette ville par M. Fourcade, et il a été frappé de l'intelligence avec laquelle étaient dirigés les exercices d'ensemble, et non simplement individuels, sur la lecture, l'articulation des mots difficiles, la récitation à haute voix, la classification et la nomenclature des éléments de la parole étudiés et rendus sensibles à l'aide de dessins anatomiques et de photographies, représentant les organes vocaux et verbaux, le jeu de la physionomie, le mouvement des lèvres (buccologie) et des doigts (dactylogie.)

Il est vrai que tous ces résultats ne sont pas nouveaux. Il faut avouer aussi que les efforts, les contorsions que les élèves de M. Fourcade faisaient en articulant certains sons, le timbre de leur voix que l'ouïe ne réglait pas, avait quelque chose d'étrange et de sauvage, qui produisait une impression pénible, et contrastait avec la physionomie douce et intelligente de la plupart d'entre eux. Mais ces inconvénients, qui, d'après M. Fourcade, disparaîtront par l'exercice, sont bien peu de chose à côté du bienfait de la parole recouvrée, dût-elle rester pour toujours imparfaite.

Du reste, la méthode *pneumaphonétique*, comme l'appelle son auteur, a été si souvent discutée et exposée dans plusieurs Rapports officiels et divers articles de journaux (1) qu'il serait superflu d'y revenir ici. Nous ajouterons seulement, que M. l'abbé Catala, directeur de l'établissement des

(1) Voir le Rapport adressé à M. le Préfet de la Haute-Garonne par la Commission de surveillance de l'institut des Sourds-Muets de Toulouse; le Rapport de la Commission d'histoire naturelle de la même ville; le *Gazette médicale de Toulouse*; les journaux de Toulouse, Caen, Bordeaux.



sourds-muets de Toulouse, dans une lettre adresséeà M. Fourcade, a reconnu, après une expérience faite sur vingt-deux de ses élèves, l'efficacité et la nouveauté des procédés pédagogiques qui leur ont été appliqués, tout en faisant ses réserves relativement à l'émission de la parole, pénible, lente et saccadée que nous avons déjà signalée.

Mais ce n'est pas seulement à la démutisation des sourds-muets que M. Fourcade applique ses procédés. Il cherche et parvient, du moins il l'affirme, à corriger radicalement tous les vices de prononciation chez les enfants et chez les adultes affectés de défauts et d'embarras de la parole, justifiant ainsi les titres un peu prétentieux de *maître en l'art de parler*, de *professeur d'éloquence par l'action*, etc., que nous voyons figurer sur ses prospectus. Des attestations nombreuses prouvent que, souvent, l'inventeur de cette sorte de gymnastique n'est pas resté au-dessous de la tâche difficile qu'il s'était imposée.

Frappés de ces résultats divers, et, toutes réserves faites sur certaines formes, peut-être un peu étranges, données par l'auteur à son enseignement, votre Commission s'est empressée de reconnaître la nouveauté de certains procédés qu'il emploie, leur efficacité relative et le côté ingénieux qu'on y remarque. En conséquence, une *médaille d'argent* lui a été accordée en récompense de son zèle, de ses efforts et de sa persévérance.

Nous allons passer maintenant à un travail dans lequel il est encore question, en quelque sorte, de l'art de guérir, mais de guérir de petits animaux, qui, tout petits qu'ils soient, n'en offrent pas moins un grand intérêt à cause de l'utilité qu'en retire une de nos plus belles industries.

Chacun a entendu parler de la détresse dans laquelle est tombée la sériciculture, de la difficulté de se procurer de bonnes graines, des recherches de plusieurs savants, parmi lesquels nous nous plaisons à citer notre confrère M. Joly, pour trouver un remède à un mal aussi étendu. Un des résultats les plus assurés auxquels ont pu conduire ces efforts

multipliés, c'est d'avoir reconnu combien les petites éducations présentent de chances favorables, comparativement à celles qui se font sur une grande échelle.

Il est donc éminemment utile d'encourager ceux qui s'adonnent aux premières. Parmi ceux-ci, M. Finiels, un de vos lauréats de plusieurs concours précédents, poursuit son but avec une persévérance digne des plus grands éloges, et plusieurs succès sont venus prouver entre ses mains l'efficacité de soins intelligents et bien entendus. L'an dernier, M. Finiels vous a présenté les résultats magnifiques d'une éducation automnale. Cette année, il terminait à la fin d'avril une éducation précoce, dont il vous a montré des échantillons, et qui a servi à votre rapporteur spécial, notre savant confrère M. Joly, pour des expériences intéressantes sur la coloration des cocons et sur l'étude microscopique des graines, dont il a entretenu dernièrement l'Académie. M. Finiels ne recule devant aucune dépense pour arriver à de bons résultats; il va jusqu'à élever des mûriers en serre-chaude pour subvenir à ses éducations précoces; aussi avez-vous décidé qu'une nouvelle médaille d'argent avec éloges serait décernée à cet éducateur modeste, en récompense de son zèle et des nombreux sacrifices qu'il s'impose.

Dans la spécialité des instruments et des procédés industriels, l'Académie n'a reçu qu'un bien petit nombre de communications. Citons d'abord celle de M. Lacombe :

En 1863, cet ingénieux constructeur avait présenté à votre appréciation des cadrans solaires de divers genres qui lui valurent à cette époque une mention honorable, à la suite d'un rapport motivé de notre regretté confrère M. Petit. Encouragé par ce premier succès, M. Lacombe s'est appliqué à perfectionner ces sortes d'instruments si utiles, surtout à la campagne, pour régler les montres, et pourtant si peu répandus. Une des causes qui les font dédaigner est sans doute la nécessité de tenir compte de l'équation du temps. La correction est certes des plus simples et des plus faciles, mais on n'a pas généralement sous la main les tables nécessaires pour l'effec-

tuer. Notre inventeur a fait disparaître cet inconvénient en inscrivant cette correction pour chaque jour des différents mois sur des tableaux disposés autour de ses cadrans, tableaux qui sont collés sous verre par un procédé particulier qui les rend inattaquables par l'humidité. En outre, M. Lacombe construit aujourd'hui ses instruments en métal inaltérable ; il en fait aussi en terre cuite, dont les prix sont accessibles aux bourses les plus modestes. Il a enfin adapté à l'extrémité du style de ses cadrans verticaux une pièce mobile portant la mire, qui permet de régler par tâtonnement la position de celle-ci, dans le cas où quelque accident viendrait à déplacer le style.

Ajoutons que M. Lacombe a fait don à la ville de Toulouse de plusieurs cadrans horizontaux, qui ont été acceptés avec empressement et figurent aujourd'hui dans nos promenades publiques.

L'Académie a pensé que les efforts de M. Lacombe pour simplifier, perfectionner et répandre ce genre d'instrument très-utile, méritaient d'être récompensés par une médaille d'argent.

Une machine agricole, l'échenilleuse de M. Gommard, a ensuite attiré l'attention de votre Commission, parce qu'elle répond à un besoin sérieux de la grande culture. Cet appareil a pour objet de débarrasser les luzernes d'une larve, celle du *colapsis atra* (vulgairement *négril*), qui en dévore chaque année la deuxième coupe. Le principal organe de cet appareil consiste en un volant en toile destiné à capter les chenilles et à les chasser dans un réceptacle placé derrière lui. Un timon disposé par derrière sert à pousser la machine à travers la luzerne. Votre rapporteur spécial, notre honorable confrère M. Théron de Montaugé, a pu assister à divers essais de cet appareil, qui non-seulement a paru construit avec assez peu de soin, mais s'est en outre montré, quant aux résultats, peu supérieur aux engins les plus vulgaires et les plus simples employés au même usage. Toutefois l'échenilleuse de M. Gommard, malgré ses imperfections, est l'expression d'une idée

ingénieuse qui peut un jour devenir féconde et rendre des services réels à la grande culture, après avoir reçu les perfectionnements dont elle paraît susceptible ; aussi votre Commission a-t-elle été d'avis de décerner à l'inventeur une médaille de bronze à titre d'encouragement.

D'une machine agricole à un mémoire sur la botanique si utile à l'agriculture, la transition est toute naturelle. Un botaniste zélé, M. Barthès, de Sorèze, multiplie depuis plusieurs années ses recherches dans cette zone intéressante du Midi de la France, comprise entre Dourgne et Sorèze d'une part, cette dernière ville, Revel et Saint-Félix de l'autre, zone qui participe à la fois, dans sa végétation, des caractères de la montagne et de la plaine, et qui offre un curieux mélange de plantes caractéristiques des contrées chaudes et tempérées de la France. M. Barthès a été assez heureux pour découvrir un certain nombre d'espèces qui avaient échappé aux investigations de ses prédécesseurs. Il a pu ainsi accroître de dix espèces la Flore du Tarn, et de onze celle de cette portion de la Haute-Garonne qui confine, du côté de la Montagne-Noire, au département qui vient d'être cité. L'intérêt de ces découvertes s'accroît encore par cette particularité que plusieurs de ces espèces étaient jusqu'ici considérées comme caractéristiques de la région méditerranéenne (1).

L'Académie a eu déjà l'occasion d'apprécier antérieurement

(1) Parmi les plantes nouvelles du Tarn, il faut citer l'*Eufragia latifolia* Griseb. (1), l'*Allium flavum* L. (2), espèce des Pyrénées, des Alpes, de l'Auvergne, etc., et surtout cinq espèces considérées jusqu'ici comme propres aux contrées chaudes de la France : *Galium saccharatum* L. (3), *Scandix australis* L. (4), *Veronica cymbalaria* (5), *Lathyrus setifolius* L. (6), *Clypeola gracilis* Planch. an *C. microcarpa* Guss.? (7); rien n'aurait pu faire supposer l'existence de ces plantes dans les localités signalées, mais les échantillons

(1) Pelouses des Cammazes, espèce déjà indiquée non loin de là, à Ferrals (Aude), par J. A. Clos.

(2) A Cahuzac.

(3) Dans une vigne de la métairie de l'Apothicaire, près de Pont-Crouzet. RRR.

(4) Dans une vigne de la métairie de l'Apothicaire, près de Pont-Crouzet. RRR.

(5) Bords de l'Orival autour du parc de l'école de Sorèze, et dans une vigne de la vallée de la Mandre C.

(6) Rochers de Durfort, versant sud RR.

(7) Rochers dits de la Fendeille, près de Sorèze RRR.



les recherches de M. Barthès; d'après votre rapporteur spécial, notre savant confrère M. Clos, une médaille d'argent serait

en parfait état de dessiccation soumis à l'Académie par M. Barthès, ne laissent aucun doute sur l'exactitude des déterminations. Ce botaniste signale encore *Neottia Nidus-avis* Rich. (1), *Agrostis Spica-venti* L. (2), *Isopyrum thalictroides* L. (3), espèces qui ne figurent pas, il est vrai, dans la *Florule du Tarn* de M. de Martrin-Donos, mais qui, avec le *Scandix australis* déjà cité, avaient été depuis longtemps inscrites dans le *Tableau systématique des productions naturelles du Sorézois* (resté manuscrit), par feu le Dr J.-A. Clos.

Voici les espèces nouvelles pour la Flore de la Haute-Garonne : *Asplenium septentrionale* Sw. (4), *Athyrium Filix-fœmina* Roth. (5); 3 composées, *Senecio viscosus* L. (6), *Doronicum Pardalianches* L. (7), *Helichrysum serotinum* Boiss. (8); le *Chrysosplenium oppositifolium* L. (9), l'*Ononis minutissima* L. (10), l'*Oxalis Acetosella* L. (11), le *Ribes alpinum* (12), toutes plantes appartenant également à la Flore du Tarn, enfin deux espèces de la région méditerranéenne et peut-être étrangères à ce dernier département; le *Lavandula Stœchas* L. (13), et le *Quercus coccifera* L. (14), petit arbuste qui couvre de larges espaces dans les *garrigues* de la Provence et des contrées chaudes du Languedoc.

Il convient d'ajouter à cette liste une nouvelle localité du *Conopodium denudatum* Koch. (15), plante assez rare dans nos contrées, où on la trouve à Venerque, à Larramet et à Bouconne.

M. de Larembergue se demandait, en 1861, si l'*Anchusa sempervirens*, L. cette gracieuse borraginée étrangère (échappée du Jardin botanique de Sorèze) qui se reproduisait sur les bords du ruisseau de cette ville, s'y était maintenue (*Société litt. et scient. de Castres*, 1861, p. 321). Les spécimens que nous adresse M. Barthès répondent affirmativement.

(1) Bois de Pitiès au-dessus de Malabarthe RR, d'après M. Barthès; dans la forêt de l'Aiguille, près du Laudot, d'après J. A. Clos.

(2) Prairies arides de la métairie de Beaufort, près Sorèze RR, d'après M. Barthès; dans les champs, d'après J. A. Clos.

(3) Prise d'eau du foulon de Chayla dans la vallée de Durfort RR, d'après M. Barthès; commun dans la forêt de Crabes-Mortes, d'après J. A. Clos.

(4) Fentes des rochers de la vallée de Vaudreuil R.

(5) Bords des sources des coteaux calcaires près Revel C.

Deux des espèces qui viennent d'être citées, l'*Athyrium Felix-fœmina* et le *Doronicum Pardalianches*, ont été trouvées dans ces dernières années par MM. Timbal-Lagrave et Baillet; la première à Saint-Géniès, la seconde à Saint-Sulpice-de-la-Pointe (embouchure de l'Agout), mais nos confrères n'ont pas publié cette découverte. (Détail communiqué verbalement par M. Timbal-Lagrave.)

(6) Bords du ruisseau de la vallée de Calloro, Revel RR.

(7) Taillis du bois de Lancastre, Saint-Féréol CCC.

(8) Rochers de la vallée de Calloro, Revel RR.

(9) Endroits frais et ombragés au-dessous du bassin de Saint-Féréol C.

(10) Tertre rocailleux d'un champ au sud de Saint-Félix RRR.

(11) Bords d'un petit ruisseau du bois de Lancastre, Saint-Féréol RR.

(12) Tertre d'une vigne de la Côte-d'Or au-dessus de Revel RRR.

(13) Coteaux calcaires de la vallée de Calloro, Revel CC, signalé par J. A. Clos vers le bassin de Saint-Féréol à la Pergue.

(14) Dans la haie d'une vigne entre Saint-Félix et Montaigut CC.

(15) Taillis du bois de Lancastre, près St-Féréol.

pour lui une juste récompense de ses nombreuses investigations, et cette opinion motivée a reçu votre approbation.

Nous arrivons maintenant à un genre de récompenses tout particulier, à ces encouragements, à ces médailles en nombre illimité que vous décernez à ceux qui découvrent et qui vous communiquent des débris des temps passés, que des travaux accidentels ou des fouilles entreprises à dessein font apparaître à la lumière. Objets d'archéologie recouverts par les ruines d'édifices détruits par l'action lente des temps, ou par la main encore plus dévastatrice de l'homme ; objets d'histoire naturelle, débris d'animaux perdus, cachés sous les assises bouleversées du globe, où ils se sont conservés, protégés contre l'action des éléments par les masses mêmes qui les ont enfouis.

Votre but, en instituant ce genre de récompense, a été de sauver de l'oubli ou même d'une destruction imminente des objets précieux dont ceux qui les amènent au jour ne comprennent pas habituellement la valeur scientifique, et qu'ils considèrent le plus souvent comme des singularités futiles qui méritent à peine le coup de pioche destiné à les briser. L'institution de vos récompenses a amené l'architecte, l'ingénieur, le conducteur de travaux à rappeler plus fortement les ouvriers qu'ils emploient au respect de ces précieux débris, et elle a déjà certainement sauvé plus d'une pièce rare, au grand avantage de l'archéologie et surtout de la géologie.

Cette année encore, vous avez trouvé à récompenser le zèle et l'intelligence de plusieurs collectionneurs qui se sont empressés de vous envoyer les fruits de leurs recherches.

Voici d'abord M. Parayre, pharmacien à Castres, qui a déjà obtenu deux médailles d'argent, en 1855 et 1856, pour des fossiles trouvés dans le bassin de l'Agout. Cette année, il présente à votre examen de nouveaux fossiles de la même provenance. Les plus remarquables sont ceux que notre honorable confrère M. Noulet, votre rapporteur spécial, a décrits dans un savant Mémoire lu à l'Académie, et au moyen desquels il a pu établir les caractères d'un genre nouveau, qu'il

désigne sous le nom de *Allæochelys*. Des fragments osseux et l'empreinte d'une partie de la carapace d'un grand *Tryonix*, trouvés dans les mêmes couches, ont été envoyés également par M. Parayre. A ces objets, dignes du plus grand intérêt à cause de la rareté des restes de tortue dans les terrains tertiaires, M. Parayre a joint un plastron presque complet d'une grande tortue du genre *Emyde*, qui n'a pas moins de 36 c. de long. Voulant récompenser le zèle que M. Parayre apporte à recueillir et à lui communiquer les fossiles des environs de Castres, l'Académie lui décerne une médaille de vermeil.

Un autre collectionneur intelligent, M. Jaybert, vous a adressé des ossements qu'il a découverts à Roquemaure, canton de Rabastens (Tarn), dans le terrain de molasse qui, au delà de la rivière du Tarn, continue les couches miocéniques de la Haute-Garonne. Ces débris, très-nombreux, sont d'autant plus précieux que les limites des deux étages que l'on a reconnu composer les dépôts fluvio-lacustres tertiaires de la région du Sud-Ouest sont souvent difficiles à fixer si l'on n'a recours aux fossiles qu'ils contiennent. Malheureusement ici, l'état incomplet des fragments présentés, se rapportant à un petit nombre de types, n'a permis à notre savant confrère, M. Noulet, que des déterminations génériques qui, du reste, se sont trouvées d'accord avec celles qui avaient été données par M. Ed. Lartet (1). Votre Commission a examiné ces nombreux fragments avec beaucoup d'intérêt, et elle engage M. Jaybert à continuer des recherches qui ne peuvent qu'être très-utiles à l'étude, déjà si avancée, de la faune du terrain tertiaire moyen ou miocène sous-pyrénéen. Une médaille d'argent lui est accordée en récompense de son zéle intelligent et des résultats qu'il a déjà obtenus.

(1) Ce sont de nombreux restes de ces petits ruminants sans cornes que l'on a fait entrer dans les genres *Dremotherium* et *Amphitragulus*, encore incomplétement définis, et que M. E. Lartet a attribué exclusivement aux *Amphitragulus*; des débris d'un petit *Anthracotherium*, sans doute l'*A. minimum* de Cuvier, et aussi d'un *Hyænodon*. On sait que l'*H. brachyrynchus* a été cité à Rabastens près de Roquemaure. Avec ces ossements de mammifères, il s'en trouvait de *Crocodiles* et de *Trionyx*.

Votre Commission a reçu également avec beaucoup d'intérêt l'envoi, quoique moins important sous le rapport du nombre, que vous a fait M. Morel, ancien notaire à Saint-Gaudens. Cet envoi consiste en une partie de mâchoire d'un ruminant, que notre honorable confrère M. Noulet a classé dans la famille des Cervidés, et qui indique un animal de plus grande taille que ceux de la même famille signalés jusqu'à ce jour dans le bassin sous-pyrénéen. D'après votre rapporteur spécial, notre savant confrère M. Leymerie, ce fossile, trouvé dans un dépôt argileux, au village de Rieucazé, entre Saint-Gaudens et Encausse, présente un intérêt tout particulier, son gisement étant en dehors du bassin proprement dit, qui est séparé de Rieucazé par une crête de calcaire et de schiste appartenant au terrain crétacé inférieur. Aussi l'Académie a-t-elle décidé qu'une Mention honorable serait accordée à M. Morel.

Un autre chercheur zélé, M. Raynaud, serrurier à Rabastens, vous a présenté, par l'intermédiaire de notre honorable confrère M. de Clausade, un fragment de défense d'éléphant fossile, découvert dans le gravier diluvien de la vallée du Tarn; puis, directement, une caisse de divers débris d'ossements fossiles. Parmi ces débris, dont quelques-uns sont indéterminables, on remarque un beau tronçon de défense d'éléphant, dont le diamètre moyen n'a pas moins de 18 à 19 c.; trois dents de cheval et une dent de rhinocéros, probablement du R. trichorhinus, de Cuvier, dont les débris accompagnent ordinairement ceux de l'éléphant fossile. Suivant les termes même de votre rapporteur spécial M. Leymerie, cette association de trois espèces caractéristiques pour les dépôts diluviens de l'époque quaternaire, ne laisse aucun doute sur l'âge des graviers qui les renferment, et présente par conséquent une certaine importance scientifique, d'autant plus qu'il est particulièrement significatif pour le diluvium du Tarn.

Une médaille de bronze, décernée à M. Raynaud, sera pour lui un témoignage de l'intérêt avec lequel l'Académie a accueilli ses deux envois.

En terminant ici ce trop long exposé des résultats du Concours de cette année, votre Rapporteur éprouve le besoin d'adresser ses remercîments aux Confrères bienveillants qui, en leur qualité de Rapporteurs spéciaux, lui ont fourni des renseignements détaillés, des appréciations motivées qui lui ont singulièrement facilité une tâche que, sans eux, il lui aurait été difficile, sinon impossible, de mener à bonne fin.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT [1] (CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES);

Par M. Fl. ASTRE.

Messieurs,

Le devoir et l'honneur de présenter, en séance publique, le Rapport sur le concours aux Médailles d'encouragement, sont dévolus, par une convention tacite et par ordre, aux derniers venus dans notre Compagnie. N'est-ce pas une légitime application d'une parole évangélique? Si donc cette honorable obligation remonte jusqu'à l'un de ces membres bien près de grossir la catégorie des anciens, s'il n'y est déjà; le Rapporteur, avant de vous entretenir des concurrents et de leurs ouvrages, doit s'excuser, par un seul mot, de reparaître avant son tour. Il proteste qu'il ne l'a pas ambitionné et qu'il n'a fait qu'obéir à des circonstances inévitables. Prenant en considération cette excuse qui ne peut qu'être indiquée, aucun de ceux qui m'écoutent ne songera, je l'espère, à s'armer contre moi d'une coquille vengeresse.

Heureusement pour le Rapporteur, malheureusement pour l'Académie et pour ses bonnes intentions, malheureusement aussi pour l'auditoire que nous voyons avec tant de plaisir, le Rapport de 1867 (classe des Inscriptions et Belles-Lettres)

(1) Cette Commission était composée de MM. *Clos*, *Astre*, *Gatien-Arnoult*, *Joly* et *Larrey*, membres du Bureau; et de MM. *Noulet*, *Leymerie*, *Daguin* *Théron de Montaugé*, et *Roschach*.

ne se prête pas à de nombreux détails, à d'intéressantes analyses ; pour être en harmonie avec le fond des choses, il ne peut avoir que deux qualités : la brièveté et la simplicité.

La Commission, aux termes du programme, dont le texte n'est pas toujours lu avec assez d'attention, a écarté du concours deux ouvrages imprimés. Pourtant, l'un de ces deux ouvrages, l'Histoire de Bayonne (1), qui n'a pas été encore terminé, est maintenu dans les réserves et les droits qu'il paraît avoir ou qu'il pourra acquérir pour la plus grande de nos récompenses.

L'autre de ces ouvrages est une notice sur les hommes qui, par leurs talents ou par leurs œuvres, se sont fait un nom distingué dans l'arrondissement de Limoux, l'auteur est M. Buzairies, lauréat de l'Académie.

C'est de l'avenir, voici du présent :

M. Émile Gailhard, nous en sommes sûrs, n'a pas cru découvrir des trésors nouveaux, alors qu'il rencontrait ce que beaucoup d'autres avaient exploré avant lui. Mais M. Gailhard a mis la main sur les Mémoires de Gaches, manuscrit de notre bibliothèque communale, et qui « comprend les choses les plus » mémorables qui se sont passées en Languedoc, et particulièrement à Castres et aux environs, depuis l'année 1555 » jusques en 1610. »

Quiconque, s'occupant des dernières années de ce merveilleux et triste XVI[e] siècle, a écrit quelques lignes sur cette époque où notre cité eut, elle aussi, ses effervescences intellectuelles, ses agitations religieuses, ses troubles politiques, ses massacreurs impitoyables, ses victimes héroïques et si noblement tombées, n'a pas manqué de combattre ou d'invoquer les assertions du castrais Gaches, ce zélé défenseur de ses coreligionnaires réformés.....

Dès lors il n'y avait plus de découverte possible pour un nouvel érudit. M. Gailhard est venu trop tard : qu'il ne s'en plaigne pas ! Ce qui lui est personnel et ce qui est louable,

(1) Par M. Balasque, juge, et M. Dulaurent, archiviste de la ville.

c'est le désir par lui exprimé que les Mémoires de Gaches soient imprimés et publiés textuellement. Sur l'avis de son Rapporteur spécial (1), l'Académie n'a pu que s'associer à ce vœu. Le public lettré aurait ainsi sous les yeux, et en son texte authentique, une des pièces essentielles de ce grand débat politique et religieux qui n'est pas et ne sera pas de sitôt épuisé.

Sans élever davantage la prétention d'avoir découvert ce qu'il a voulu utiliser, M. Firmin Vicens a présenté un Mémoire intitulé : *Précis de l'Histoire de la Commune dans les Comtés de Roussillon et de Cerdagne.*

A l'exemple de M. Buzairies, de M. Delamont, qui, cette année, ne nous ont pas donné la suite de leurs recherches locales, M. Firmin Vicens nous a entretenus du Roussillon, son pays natal. Il y a là déjà une bonne pensée. Par malheur, l'exécution n'est pas aussi méritante, et le Mémoire ne tient pas ce que semblait promettre le titre. L'auteur a bien rassemblé et mentionné des chartes, des documents constitutifs de plusieurs communes du Roussillon ; mais il s'en faut qu'il ait suivi et raconté l'Histoire de la commune Roussillonnaise dans son cours et ses développements, ce qui eût été un travail considérable. M. Vicens s'est contenté de recueillir des indications, des particularités sur l'existence communale en Roussillon et en Cerdagne, sur les élections à tous les degrés, sur les juifs et leur position, etc., etc.

A la suite de ces renseignements, l'auteur a présenté une statistique de la province du Roussillon à l'avénement de la Révolution française. C'est une simple énumération des diverses institutions qui allaient se transformer.

Évidemment, ce Mémoire est, autant par le fond que par la forme, l'essai d'un jeune homme plein de bonnes intentions, et qui aspire à devenir l'émule des Roussillonnais que l'Académie a récompensés pour des travaux analogues. En tenant compte à M. Vicens de ses louables aspirations, des

(1) M. Roschach.

sentiments généreux qu'il a manifestés, l'Académie l'engage à persévérer dans la voie où il est entré, et où, par des efforts constants, il marchera bientôt d'un pas plus assuré et obtiendra mieux que des encouragements (1).

Nous ne constaterons encore que des essais, des tentatives, si nous passons à M. Charles Grellet, juge à Lavaur.

Par deux lettres qu'il a adressées à l'Académie, M. Grellet l'informe de la découverte qu'il a faite de plusieurs réduits souterrains situés aux environs plus ou moins immédiats de la ville où il exerce ses paisibles fonctions de magistrat : il a même joint à cet envoi le plan de quelques-uns de ces souterrains. Mais aucune description assez détaillée, aucune étude, comme on l'a fait justement observer (2), ne permet de rapporter avec certitude ces espèces de souterrains à une époque déterminée. M. Grellet avoue lui-même qu'il ne sait pas si ce sont de vraies habitations troglodytiques, semblables à celles que M. Devals a signalées dans le Tarn-et-Garonne ; ou bien si ce sont des réduits fortifiés ayant servi d'asile aux Gaulois, lors des invasions romaines, ou aux habitants du pays au temps de la guerre des Albigeois.

Il n'y a donc ni document précis, ni discussion scientifique ; il n'y a nulle donnée certaine ou prouvée, et l'Académie s'est forcément bornée à remercier M. Grellet de ses premières recherches, en l'exhortant à les poursuivre et à les compléter.

De pareilles excitations, pour le genre de recherches auxquelles il se livre, ne sont pas à donner à M. Brusson de Villemur. Ce lauréat de l'Académie a obtenu des médailles d'argent, des rappels de ces médailles pour des envois de fossiles ou d'objets archéologiques. Cette fois, M. Brusson a fait un nouvel envoi d'objets d'archéologie, dont la valeur n'est pas sans doute bien considérable. Ce ne sont que des découvertes purement matérielles. Mais la persévérance de M. Brusson lui

(1) M. Astre, rapporteur spécial.

(2) M. Joly, rapporteur spécial.

vaut des éloges et un nouveau rappel de médaille d'argent, comme une légitime récompense d'une bonne volonté, souvent heureuse et toujours persistante.

Jusqu'ici, Messieurs, et à de pareilles distributions, nos ressources académiques, si modestes qu'elles soient, ne risqueraient guère, non pas de s'amoindrir, mais d'être seulement mises à contribution.

Nous leur faisons un premier emprunt, au profit de M. Delon, qui n'a point usurpé le titre de photographe de l'Académie, et qui aurait pu aisément provoquer en sa faveur un sentiment de partialité.

Parmi ceux qui l'ont appelé à la vie, M. Delon n'oublie pas qu'il compte un homme dont il peut répéter le nom avec orgueil, Roques! notre peintre toulousain. Donc, M. Delon est photographe et fait du métier ; mais il est artiste et il se plaît à faire de l'art autant qu'il le peut, ce qui est méritoire, et avec modestie, ce qui est plus rare.

C'est pour une de ces occasions, que M. Delon a consacré tous ses soins à reproduire une charte de sauvegarde donnée par Charles-le-Chauve en faveur des Églises de Toulouse, document paléographique des plus précieux, et qui fait partie des archives de l'ancienne abbaye de Saint-Sernin. Au moyen de cette reproduction obtenue après des épreuves réitérées, et par des dispositions particulières de la lumière, M. Delon est parvenu à faire disparaître les taches, les plis, les altérations, les défectuosités du parchemin, si bien que la lecture de la charte est beaucoup plus facile, sur cette copie merveilleusement venue, que sur l'original altéré par le temps.

C'est dans cette réussite incontestable pour tous ceux qui ont lu cette copie photographiée, qu'est le mérite d'un procédé dû peut-être plus à l'habileté de la main qu'à telle ou telle direction, un peu problématique, donnée à la lumière. Mais qu'importe si la manière cherchée, si le procédé applicable à tous les vieux documents, souvent détériorés et illisibles, peut faire en quelque sorte revivre ce qu'a détruit la vétusté, et en rendre la lecture presque courante?

C'est en vue de cette application possible, des services qu'elle peut rendre, des avantages qui en résulteraient, soit pour une lecture plus facile, soit pour la reproduction à plusieurs exemplaires de titres vénérables exposés à disparaître, que l'Académie a décerné à M. Delon une médaille d'argent (1).

C'est encore au moyen de la photographie que M. Quinsac, professeur à notre École municipale des Beaux-Arts et des Sciences industrielles, fait des excursions dans le domaine de l'art et d'un art plus relevé que celui dont nous venons de parler.

M. Quinsac a soumis à l'Académie un album de gravures photographiques exécutées à la pointe sur des plaques de verre enduites d'une couche de collodion. Si l'auteur de ces dessins n'a pas inventé le procédé, il en a tiré un parti merveilleux et des plus séduisants à l'œil: on en peut juger à la première vue. Le système employé a l'avantage d'égaler en finesse et en vigueur les eaux fortes les mieux réussies, sans en avoir la dureté presque inévitable, et de permettre le tirage d'un nombre à peu près indéfini d'épreuves, le cliché étant inaltérable, tandis que les plaques métalliques s'usent vite et ne servent que difficilement à l'impression. Ce mode de gravure laisse à la main de l'artiste sa liberté, au talent son entière responsabilité, en préservant l'œuvre de toute intervention maladroite. Il peut être de la plus grande utilité pour la reproduction des monuments, des sculptures, des bas-reliefs, médailles, etc. C'est ce qu'ont affirmé les Rapporteurs spéciaux, MM. Daguin et Roschach, parfaits connaisseurs en pareilles matières. Avec eux, l'Académie l'a reconnu, et afin de témoigner à M. Quinsac l'estime qu'elle a pour son talent, afin de l'encourager à poursuivre ses tentatives si habiles et si heureuses, elle lui a décerné une médaille d'argent avec éloges.

Vous ne serez pas étonnés, Messieurs, si, à défaut d'une division spéciale de notre Compagnie, c'est la classe des Ins-

(1) MM. Daguin et Roschach rapporteurs spéciaux.

criptions et Belles-Lettres qui s'est chargée d'exposer ce que les Beaux-Arts veulent bien nous adresser. Il y a des points de contact auxquels la mâle sévérité des Sciences est moins sensible, bien qu'elle n'y soit pas indifférente.

Si, de ces miracles scientifiques ou industriels opérés de nos jours, on remonte aux merveilles pour ainsi dire étagées d'une création successive, l'on rencontrera bientôt ces faits devant lesquels les savants actuels s'émeuvent, se recueillent, étudient et ne se hâtent pas de donner des solutions qui ne leur paraissent pas encore assez mûries et clairement acquises.

La contemporanéité de l'homme avec les espèces éteintes de la période quaternaire ou d'une époque plus lointaine encore, est un fait important, capital, que la science moderne tend à établir sur des bases de jour en jour plus solides. La découverte d'ossements humains mêlés à ceux d'animaux depuis longtemps perdus, de nombreux débris d'une industrie toute primitive, l'accès imprévu au fond de cavernes ossifères et dans les dolmens du midi de la France, ont donné lieu à des observations, à des discussions, à des travaux des plus remarquables. Nos éminents confrères, MM. Ed. Lartet et Noulet y ont pris une large part et trop connue pour qu'il y ait à la faire ressortir ici. D'autres viennent après eux, et avec tous l'Académie suit et observe ce mouvement si marqué ; elle écoute et accueille les déductions exactes, tirées de faits certains ; mais elle se tient en garde contre des opinions qui ne sont pas plus vraies, de là qu'elles sont plus tranchées. Il est toujours temps de se prononcer sur des sujets si scabreux.

C'est, sans doute, Messieurs, ce qui nous a valu la présentation d'un Mémoire d'archéologie qui, de l'avis bien justifié de M. Joly, rapporteur spécial, est en tout digne de fixer l'attention.

Ce Mémoire a pour titre : *La Grotte sépulcrale de Saint-Jean d'Alcas et les dolmens de Pilaude et de Costes* (Aveyron). Il a été envoyé de Montpellier par M. Cazalis de Fondouce, ingénienr et licencié ès sciences naturelles.

Le manuscrit se compose de quatre-vingts pages in-4°, et

est accompagné de quatre planches représentant une vingtaine d'objets très-habilement dessinés par l'auteur.

M. Cazalis décrit avec un soin minutieux la grotte de Saint-Jean d'Alcas, qu'il juge avoir été une chambre sépulcrale. Comme les restes humains qu'elle renfermait et qui ne portent aucune trace d'incinération, il énumère tous les objets ensevelis avec eux : débris d'industrie, armes ou ornements, haches polies en serpentine ou en jade, anneaux, perles et pendeloques en pierre, en jais, en albâtre calcaire, en os de mammifères, en test de coquilles, en cuivre, en verre de diverses formes et diverses dimensions; enfin, fragments de poterie grossière et non cuite.

Aux environs de cette grotte existent des dolmens, que l'auteur suppose avoir servi également de sépultures. Il a exploré avec soin ceux de Pilaude et de Costes; il y a trouvé une série d'objets identiques à ceux de la grotte de Saint-Jean; fait intéressant qui montre, d'après l'auteur, que le peuple qui a construit les dolmens ensevelissait les morts non-seulement dans ces monuments mégalithiques, mais encore dans les cavernes, comme le faisaient les peuplades de l'âge du renne et de l'*Ursus spelæus*.

A quelle race appartenait ce peuple disparu? Sur ce point, M. Cazalis a bien une opinion motivée et formulée. Mais quelques caractères effacés, si douteux et si peu accusés, permettent-ils de discerner et de distinguer des races celtes ou ligures et leurs métisses se mélangeant, où d'autres veulent retrouver des Ibères, ancêtres des Basques actuels? Est-on autorisé à tracer un portrait de ces races disparues, absolument comme si l'un de ces êtres humains, ressuscité tout à coup, eût posé devant un objectif de photographie? n'y a-t-il pas trop de hardiesse dans ces sortes de restaurations?

Du reste, l'auteur, bien qu'il attache uue valeur aux opinions qu'il émet et soutient, ne se dissimule pas que les questions qu'il aborde sont extrêmement difficiles et entourées d'obscurité. Il a le bon esprit de ne pas avoir la prétention de les trancher ou de les résoudre. Il énonce simplement les faits,

il indique les perspectives qu'ils lui font entrevoir. Cette réserve, cette prudence sont de bon goût et de bon sens; bien des données manquant encore pour arriver à des conclusions universellement admissibles. Toujours est-il que les faits constatés par M. Cazalis sont précieux, notamment la présence du cuivre (et non du bronze) dans les dolmens. Certains auteurs s'étaient trop hâtés d'affirmer qu'on n'y trouvait jamais de métaux : preuve nouvelle qu'il faut avoir recueilli un nombre considérable de faits avant d'en venir à des affirmations et à des négations sur ce que notre terre recèle au fond de ses entrailles.

En résumé, et sans plus de développements qui seraient inutiles, indépendamment des faits nouveaux qu'il signale, le travail de M. Cazalis se distingue par beaucoup d'ordre dans la distribution des matières, par un style approprié au sujet, c'est-à-dire simple et clair avant tout. On voit que l'auteur a puisé à de bonnes sources l'érudition dont il fait preuve. Enfin, on remarque en lui cet amour de la vérité, cette réserve dans les conclusions, indispensable toujours, mais surtout lorsqu'on aborde ces questions ardues qui, pour être convenablement traitées, même sans être résolues, exigent non-seulement un profond savoir, mais encore une grande hauteur de vues et une parfaite honnêteté scientifique.

L'Académie a accordé une médaille de vermeil au consciencieux travail de M. Cazalis de Fondouce.

Ce rapport est fini, Messieurs. Par suite des alternatives de biens et de maux, de cette loi de balancement général qui préside aux choses humaines, nos concours ont leurs années d'abondance et leurs années de disette. Les premières nous réjouissent sans nous exalter, les secondes nous affligent sans nous abattre. Depuis que le monde existe, et sous des formes diverses, au milieu de toutes les déceptions, survit toujours cette suprême et divine consolation de l'humanité; l'espérance.

SUJETS DE PRIX

Pour les Années 1868, 1869 et 1870.

L'ACADÉMIE n'a point décerné le prix de 1867, dont le sujet était la question suivante :

Caractériser, en s'appuyant sur des observations authentiques, les climats des différentes zones du bassin sous-Pyrénéen, au triple point de vue de la physique, de l'agriculture et de l'hygiène.

A défaut d'un travail d'ensemble, les concurrents pourraient borner leurs recherches à telle ou telle région naturelle de ce bassin.

Cette question est retirée du Concours.

L'Académie propose pour sujets de prix des années 1868, 1869 et 1870, les questions suivantes :

ANNÉE 1868.

Retracer UNE PARTIE QUELCONQUE de l'histoire de l'ancienne Université de Toulouse, depuis sa fondation, en 1229, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

L'Académie avait déjà proposé pour le prix à décerner en 1862, de *retracer toute l'histoire de l'ancienne Université de Toulouse, depuis* 1229 *jusqu'en* 1789. Aucun mémoire ne lui ayant été envoyé, elle a pensé que l'étendue du sujet avait, seule, effrayé les concurrents. C'est pourquoi, en se bornant aujourd'hui à indiquer la matière générale du travail qu'elle demande, elle laisse à chacun la liberté entière de choisir lui-même et de limiter la *PARTIE QUELCONQUE* qu'il voudra en traiter.

En conséquence, les concurrents pourront, — soit esquisser le tableau général de l'ancienne Université de Toulouse, depuis 1229 jusqu'en 1789 : — soit en exposer l'état dans quelque période ou quelque moment que ce soit de ces cinq siècles et demi ; — soit retracer l'histoire intégrale ou partielle d'un ou de plusieurs des établissements qui lui appartenaient ou qui se rattachaient à elle (comme les quatre

Facultés, les écoles des Couvents, les Colléges des boursiers où l'on ne faisait point de cours, les Colléges où l'on faisait ce qu'on appelle encore aujourd'hui les classes, etc.); — soit faire connaître quelqu'un des maîtres qui enseignèrent, ou d'une manière fixe comme Docteurs-Régents, ou passagèrement comme *Conférenciers* libres; — soit faire connaître quelqu'un des élèves qui suivirent les cours; — soit rechercher l'influence ou certains points de l'influence que cette ancienne Université exerça, dans un sens ou dans l'autre, sur la ville de Toulouse et sur le Midi; — et toute autre chose encore, au gré de chaque concurrent.

L'Académie répète qu'en proposant de *retracer UNE PARTIE QUELCONQUE de l'histoire de l'ancienne Université de Toulouse* depuis 1229 jusqu'en 1789, elle n'entend qu'indiquer la matière générale du travail qu'elle demande, laissant à chacun la liberté la plus entière d'en choisir la partie qui lui conviendra.

Année 1869.

Faire connaître, en s'appuyant sur les résultats des études histologiques et des expériences physiologiques récentes, les applications auxquelles ces deux branches de la médecine ont donné ou peuvent donner lieu au point de vue du diagnostic et du traitement des maladies diathésiques en général ou de quelques-unes d'entre elles en particulier.

Nota. Sans embrasser l'ensemble de la question, les auteurs pourraient au besoin se renfermer dans l'étude d'un ou de plusieurs des tissus anatomiques ou dans celle d'une des maladies générales comprises sur le programme imposé.

Année 1870.

Constitution physique du soleil.

Observation. L'Académie désire que les auteurs exposent les principales théories admises jusqu'en ces dernières années; indiquent, d'une manière nette et précise, leur imperfection, et fassent connaître une théorie uniquement fondée sur les observations.

Chacun de ces prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 fr.

Les savants de tous les pays sont invités à travailler sur les sujets proposés. Les membres résidants de l'Académie sont seuls exclus du concours.

L'Académie décernera aussi, dans sa séance publique annuelle, des prix d'encouragement, 1° aux personnes qui lui signaleront et lui adresseront des objets d'antiquité (*monnaies*, *médailles*, *sculptures*, *vases*, *armes*, *etc.*), et de géologie (*échantillons de roches et de*

minéraux, *fossiles d'animaux*, *de végétaux*. *etc.*), ou qui lui en transmettront des descriptions détaillées, accompagnées de figures :

2° Aux auteurs qui lui adresseront quelque dissertation, ou observation, ou mémoire, importants et *inédits*, sur un des sujets scientifiques ou littéraires qui font l'objet des travaux de l'Académie ;

3° Aux inventeurs qui soumettront à son examen des machines ou des procédés nouveaux introduits dans l'industrie, et particulièrement dans l'industrie méridionale.

Ces encouragements consisteront en médailles de bronze, d'argent ou de vermeil, selon l'importance scientifique des communications. Dans tous les cas, les objets soumis à l'examen de l'Académie seront rendus aux auteurs ou inventeurs, s'ils en manifestent le désir. (Les manuscrits ne sont pas compris en cette disposition.)

4° Indépendamment de ces médailles, dont le nombre est illimité, il pourra être décerné chaque année, et alternativement pour les sciences et pour les inscriptions et belles-lettres, une médaille d'or de la valeur de 120 fr. à l'auteur de la découverte ou du travail qui, par son importance, *entre les communications faites à l'Académie*, aura paru le plus digne de cette distinction.

Les travaux imprimés seront seuls admis à concourir pour cette médaille, pourvu que la publication n'en remonte pas au delà de trois années, et qu'ils n'aient pas été déjà récompensés par une société savante.

L'auteur de la découverte ou du travail qui aura mérité la médaille d'or recevra de droit le titre de correspondant.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

I. Les mémoires concernant le prix ordinaire, consistant en une médaille d'or de 500 fr., ne seront reçus que jusqu'au 1er janvier de l'année pour laquelle le concours est ouvert. Ce terme est de rigueur.

II. Les communications concourant pour les médailles d'encouragement, y compris la médaille d'or de 120 fr., devront être relatifs aux sujets scientifiques et littéraires dont s'occupe l'Académie, et être déposées, au plus tard, le 1er avril de chaque année.

III. Tous les envois seront adressés, *franco*, au secrétariat de l'Académie, rue Louis-Napoléon, 12, ou à M. Gatien-Arnoult, secrétaire perpétuel, boulevard Napoléon, n° 1.

IV. Les mémoires seront écrits en français ou en latin, et d'une *écriture bien lisible*.

V. Les auteurs des mémoires *pour les prix ordinaires* écriront sur la première page une sentence ou devise; la même sentence sera répétée dans un billet séparé et cacheté, renfermant leur nom, leurs qualités et leur demeure; ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le mémoire aura obtenu une distinction.

VI. Les mémoires concourant pour les prix ordinaires et dont les auteurs se seront fait connaître avant le jugement de l'Académie ne pourront être admis au concours.

VII. Les noms des lauréats seront proclamés en séance publique, le premier dimanche après la Pentecôte, qui échoit, en 1868, le 7 juin.

VIII. Si les lauréats ne se présentent pas eux-mêmes, M. le docteur Larrey, Trésorier perpétuel, délivrera les prix aux porteurs d'un reçu de leur part.

IX. L'Académie, qui ne prescrit aucun système, déclare aussi qu'elle n'entend pas adopter les principes des ouvrages qu'elle couronnera.

PRIX DISTRIBUÉS DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DU 16 JUIN 1867.

MÉDAILLES D'ENCOURAGEMENT.

Classe des Sciences.

MÉDAILLES DE VERMEIL.

M. le docteur Calvet, de Castres (Tarn) (*Observations de trachéotomie*).
M. Parayre, de Castres (Tarn) (*Tortue Fossile*).

MÉDAILLES D'ARGENT.

M. Barthès, à Sorèze (*Plantes nouvelles*).
M. Finiels, à Toulouse, avec éloges (*Éducation de vers à soie*).
M. Fourcade, à Toulouse (*Procédé de démutisation*).
M. Jaybert, aux Cabanes (Ariége) (*Fossiles*).
M. Lacombe, à Toulouse (*Cadran solaire*).

MÉDAILLES DE BRONZE.

M. Gommard, à Toulouse (*Échenilleuse*).
M. Raynaud, à Rabastens (Tarn) (*Fossiles*).

MENTIONS HONORABLES.

M. Rascol, à Murat (Tarn) (*Rapport sur le service médical*).
M. Morel, à Saint-Gaudens (*Fossiles*).

Classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

MÉDAILLE DE VERMEIL.

M. Cazalis de Fondouce, à Montpellier (*Grotte sépulcrale et Dolmens*).

MÉDAILLES D'ARGENT.

M. Brusson, à Villemur, rappel avec éloges (*Objets d'archéologie*).
M. Delon, à Toulouse, (*Charte photographiée*).
M. Quinsac, à Toulouse, avec éloges (*Gravure sur collodion*).

BULLETIN

DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1866-1867.

M. DESBARREAUX-BERNARD communique une pièce intéressant l'histoire de l'Académie. C'est un procès-verbal d'inventaire en date des 7, 8 et 9 nivôse an II, constatant le transport des meubles, bibliothèque, médailles, antiquités et autres effets de la ci-devant Académie des Sciences, rue des Fleurs. Cette pièce apprend, entre autres choses diversement curieuses, ce fait que l'Académie d'alors possédait (nous citons textuellement) « un buste en marbre blanc, » avec sa guêne aussi en marbre, représentant le ci-devant roy » Louis XVI, » et que ce buste fut « transporté dans l'atelier du » citoyen Lucas aîné pour le transformer en effigie de Lepeletier, » et dont le dit Lucas a fait son chargement annexé au présent in- » ventaire. » Séance du 6 décembre.

— A la suite de cette communication, M. Tillol annonce qu'il a acheté, il y a déjà longtemps, un volume intitulé, *Methodus inveniendi lineas curvas maximi minimive proprietate gaudentes*, etc., *auctore Leonhardo Eulero*. Ce volume ayant appartenu à l'Académie, comme l'indique l'inscription de la couverture, il se fera un plaisir de le lui restituer.

L'Académie vote des remercîments à M. Tillol.

M. TILLOL, désigné par l'ordre du travail, communique à l'Académie une étude sur les *coordonnées trilinéaires*. (Imprimé, p. 18.) 13 décembre.

Dans l'un des ouvrages reçus par l'Académie (*Moniteur scientifique*, 1er décembre 1866), M. le Secrétaire perpétuel signale un article sur les laboratoires de chimie, construits à Bonn et à Berlin. Il croit que ce document peut être utile à consulter par ceux qui s'occupent sérieusement de construire, enfin, pour la Faculté des Sciences de notre ville, un édifice qui soit digne de la cité palladienne, de la science et de ceux qui l'enseignent. 20 décembre.

—M. Lavigne, de Blagnac, annonce qu'on a découvert dans cette

localité un poids de Toulouse, en bronze, de l'année 1229, et il en fait la description. Il offre de le faire donner au membre de l'Académie qui le désirerait.

M. Barry fait observer que ce poids est d'un type bien répandu et qu'il se trouve dans toutes les collections d'amateurs.

L'Académie décide que des remercîments seront adressés à M. Lavigne pour l'intérêt qu'il prend aux choses de la science et pour la gracieuseté de son offre.

— M. ASTRE, appelé par l'ordre du travail, lit des Observations sur un contrat d'échange passé en 1306 entre le roi et Géraud Balène, institué seigneur de Blagnac et autres lieux. (Imprimé, p. 1.)

27 décembre. M. ROSCHACH offre à l'Académie, de la part de M. Marrast, procureur impérial à Oloron-Sainte-Marie (Basses-Pyrénées), une traduction française, accompagnée de notes et commentaires, des Recherches sur les habitants primitifs de l'Espagne, à l'aide de la langue basque, publiées à Berlin, en 1821, par Guillaume de Humboldt. Il fait ressortir, en quelques mots, l'importance de cette tentative méritante et désintéressée, qui met, pour la première fois, à la portée du lecteur français, un des chefs-d'œuvre les mieux appréciés de la critique et de la philosophie allemande.

— M. JOLY, appelé par l'ordre du travail, lit un Mémoire intitulé : Contributions à l'histoire naturelle, à l'anatomie et à la physiologie de la *Mouche-feuille* des îles Seychelles. (A imprimer.)

A la suite de cette lecture, plusieurs membres font diverses observations. M. Musset signale la contradiction qui paraît exister entre le développement des trachées artères de ces insectes et le peu de mouvement qu'ils sont capables de faire. M. Clos signale comme une chose curieuse, que ces insectes aient vécu plus d'un mois sans nourriture.

— M. ASTRE fait un rapport sur un traité euphonique à l'usage des méridionaux, par M. Gabriel Delaunay, de Bordeaux. Le rapporteur fait ressortir les mérites et les défauts de l'ouvrage, et il conclut à ce que des remercîments soient adressés à l'auteur, en l'engageant à continuer ce genre d'études et à faire quelque chose de plus complet sur cette matière. Ces conclusions sont adoptées.

— M. CLOS communique un relevé des floraisons qui ont eu lieu au Jardin des plantes de Toulouse, pendant le mois de décembre

dernier. Tournon, qui, dans sa *Flore de Toulouse*, donne la liste des plantes qui fleurissent mois par mois, a omis d'en indiquer au mois de décembre, parce que, dit-il, on ne trouve, à cette époque de l'année, presque point de fleurs à la campagne. Or, grâce à la température exceptionnelle du mois dernier, M. Clos a pu dresser une liste de plus de trente végétaux d'espèces différentes, fleuris au Jardin des plantes de Toulouse, en y comprenant, il est vrai, les exotiques. Parmi les indigènes, il cite l'érodier de Toulouse, le souci des champs, la paquerette, le lamier pourpre, le romarin, la violette odorante, l'oxalide corniculée, l'ajonc, la fumeterre à vrilles, la ficaire, la potentille brillante (*Potentilla splendens*), la mercuriale annuelle, le noisetier, le fromental. On a cru devoir omettre un petit groupe d'espèces qui ont la singulière propriété de fleurir presque constamment.

A la suite de cette communication, quelques membres signalent diverses observations du même genre. M. Timbal cite en particulier la floraison en décembre d'une espèce des contrées chaudes de la France, l'*Erodium petræum*. M. Musset cite aussi, comme cas extraordinaire, des vers luisants qu'il a vus, en ce mois de décembre, dans les montagnes du Quercy.

M. Fons, appelé par l'ordre du travail, lit un Mémoire sur le *Bourg de Toulouse*. (Imprimé, p. 34.) 3 janvier.

M. Filhol, appelé par l'ordre du travail, n'assiste pas à la séance, mais il s'est excusé par une lettre et a envoyé son Mémoire dont il est fait lecture. Ce Mémoire est relatif à la *composition chimique du maïs*. (Imprimé, p. 50.) 10 janvier.

M. Brassinne, appelé par l'ordre du travail, lit un Mémoire de calcul intégral, dans lequel il applique sa théorie des équations différentielles à la recherche des *solutions singulières*. L'auteur démontre que, sans faire usage, comme Lagrange, de la variation des constantes arbitraires, on parvient, sans difficulté, aux théorèmes relatifs aux équations singulières et qui sont exposés dans trois leçons du calcul des fonctions. 17 janvier.

M. Brassinne indique aussi une extension qu'il a apportée à une formule de Lagrange, qui lui permet de trouver tout de suite la forme des équations différentielles qui ont une de leurs solutions pour facteur, qui les rend intégrables ; il applique cette analyse à une question du calcul des variations, traitée par Jacobi.

— M. N. Joly communique à l'Académie une lettre qu'il adresse à M. Jules Guérin, rédacteur en chef de la *Gazette médicale de Paris*.

Dans cette lettre, il examine la question de savoir s'il est possible, comme le prétend M. J. Guérin, de classer *méthodiquement les monstres*, en basant la *méthode* uniquement sur les causes de la monstruosité. M. N. Joly se prononce pour la négative et il appuie sa thèse sur des considérations générales et sur des faits particuliers qui lui paraissent concluants.

M. N. Joly annonce en même temps à l'Académie qu'il se propose de traiter, dans une autre lettre, de l'application de la *méthode naturelle à la classification des monstres*, et de prouver, contradictoirement aux assertions de M. Jules Guérin, que Etienne et Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire ont fait de cette méthode un emploi aussi heureux que possible, dans l'état actuel de nos connaissances.

A la suite de cette lecture, plusieurs membres présentent diverses observations. M. Molinier désirerait que M. Joly indiquât les signes auxquels on pourrait reconnaître que les monstres, qu'il étudie avec tant de soin, doivent être considérés comme des êtres humains ou non. Il lui semble que ces indications auraient beaucoup d'intérêt pour la justice, en plusieurs circonstances.

24 janvier. M. Roschach, appelé par l'ordre du jour, lit un Mémoire sur les relations diplomatiques des comtes de Toulouse avec la République de Gênes, au XII[e] siècle (1101-1174). (Imprimé, p. 53.)

— M. Barry rappelle à l'Académie qu'il lui a donné lecture, au mois de juillet dernier, d'une lettre de M. Tournal, de Narbonne, relative à trois inscriptions wisigothiques, en vers et en prose, récemment découvertes par M. le docteur Bonnes dans la chapelle romane du château de Gléon, sur la Berre (vallis Corbaria). L'époque de notre histoire à laquelle ces inscriptions paraissaient appartenir est si pauvre en monuments épigraphiques et même en souvenirs de toute espèce, que l'on fut unanime à reconnaître l'intérêt des textes signalés par notre honorable correspondant. Mais les lectures proposées dans sa lettre offraient des lacunes si nombreuses et des difficultés si sérieuses sur quelques points, que M. Barry demanda à la Compagnie la permission d'ajourner, jusqu'à plus ample informé, le compte rendu que réclamait la communication de M. Tournal et la publication des textes qui en faisaient l'objet.

Pour couper court à des hésitations que les correspondances ne font que prolonger le plus souvent, en les compliquant parfois de

difficultés nouvelles, M. Barry n'a point hésité à se rendre directement à Narbonne, dans les premiers jours du mois d'octobre dernier, et de Narbonne à Gléon, où le plus important des trois textes est resté en place, au-dessus d'un sarcophage de pierre en forme d'auge, encastré lui-même dans le mur de droite de la chapelle. Après plusieurs heures d'étude et des estampages répétés, pris avec tout le soin possible par ses compagnons de route et par lui, il croit être parvenu à rétablir, d'une manière à peu près complète, le texte de cette belle épitaphe, contemporaine de la chapelle dont elle raconte incidemment la fondation. Mais il est forcé de reconnaître que la lecture à laquelle ces études l'ont amené, diffère, sur plusieurs points graves, de celle à laquelle M. Tournal s'était arrêté, et qu'un de nos plus habiles épigraphistes, M. Edmond Leblant, vient d'adopter comme base d'un travail lu par lui à la Société des antiquaires de France. (*Bulletin de la Société des antiquaires de France,* 3e trimestre, séance du 1er août 1866, p. 124 et suiv.)

C'est ainsi que le premier vers de l'épitaphe dont le savant épigraphiste ne lisait que trois mots incohérents, à peu près inintelligibles :

† CRIMINIB*u*S MVLTISO.. R..... *r?*
EGGALISALVMNVS

a repris un sens suivi, en tenant compte des lettres ou des syllabes restées lisibles sur le marbre, et des intervalles vrais qui les séparent :

† CRIMINIB*u*S MVLTISO.RI... IECCATI
SALVMNVS.

Criminibus multis óprisus (pour opresus. au lieu de oppressus, dont les trois syllabes, indubitablement longues, auraient brisé le vers), *peccatis alumnus* (de peccas peccatis, variante barbare du mot peccatum, que les écrivains des premiers siècles de l'Eglise ont altéré de mille manières, comme le prouvent les synonymes peccamen, peccaminis; peccatus, peccatûs; et même les féminins peccantia, peccantela, signalés déjà par Aule-Gelle.)

La lacune que M. Barry a marquée par des points, au centre de ce premier vers, est produite par une fracture, ancienne d'apparence, qui sillonne verticalement le champ de l'inscription et dont les éclats ont emporté de deux à quatre lettres à chacun des six vers dont elle se compose. Quelques-unes de ces lacunes avaient été très-heureusement comblées par M. Tournal, et c'est sans hésitation que M. Barry souscrit au C*um c*ONIVCE du second vers, in-

diqué, il est vrai, par un C initial très-nettement marqué; au *coh*ERENTE du troisième vers, préférable au synonyme *adherente*, qui rendrait brève la dernière syllabe de l'adverbe SEMPER dont il est précédé; au *co*NSTANTERADEGIT que M. Leblant remplace par l'adverbe *in*STANTER, qui fausse inutilement le vers. Mais c'est à tort qu'ils ont lu tous les deux au cinquième vers : QVODVOLVITVOLVENS.. etc.; car le marbre porte, sans hésitation possible :

QVODVOLVITVOLVEIES... EFVITVNADVORUM

phrase qui se complète très-facilement par celle-ci :

QVOD VOLVIT VOLVE*r*E : S*ed de*FVIT VNA DVORVM

et amène, sans effort, à son tour, l'antithèse des deux derniers vers où le poëte oppose, suivant l'usage, à l'idée de la mort que viennent de réveiller ces derniers mots, celle des félicités qui attendent, dans l'autre vie, les âmes réconciliées avec le ciel.

*m*ENSETINETERNOLOCA*ver u*NTATRIA*ch*P*is*T*o*

Menti autem (et pour at, mentibus autem) *in æterno locaverunt* (Ils ont préparé, peut-être même loué, en attendant le jugement dernier, *lougaroun*, en roman) *atria Christo*.

Le texte ainsi rétabli a donné à M. Barry la lecture suivante, où il ne reste d'embarrassant que les fautes de latinité et de prosodie, universelles à cette époque de décadence :

Crimninibus multis o*pris*us (=opresus, =oppressus), peccatis alumnus.

Condidit hec (hœc) d*omino* c*um* conjuge templa Diusvirus.

Wiliesinda sibi semper *coh*erente (cohœrente) fidele (fideli).

Qui (quœ) votum socii fie*ri co*nstanter adegit.

Quod voluit voluere; se*d de*fuit una duorum :

Mens et (mentibus autem) in eterno (œterno) loca*ver*u*n*t atria Christo.

Ce qui reviendrait à dire, en paraphrasant le texte pour le rendre plus clair : Nourrisson du péché (comme nous le sommes tous) et accablé de fautes sans nombre, Diusvirus a fondé ce temple au Seigneur, conjointement avec sa femme Wiliesinda, dont l'attachement et la fidélité ne lui ont jamais fait défaut, et qui l'a poussé sans relâche à l'accomplissement de son vœu. Ce qu'il a voulu, ils l'avaient voulu (ensemble), quoiqu'elle ait manqué (disparu) la première des deux. Quant à leurs âmes, ils leur ont (par cette bonne œuvre) préparé des asiles dans le Christ éternel.

La seconde inscription est gravée, comme la première, sur un

bandeau de marbre étroit et long, brisé aussi par le milieu et dont on n'a retrouvé cette fois qu'une partie, représentant à peu près la moitié du bandeau quand il était complet. Ce tronçon lui-même paraît être resté longtemps exposé aux intempéries de l'atmosphère, et les caractères en sont incomparablement plus altérés que ceux de l'inscription précédente, qu'ils rappellent du reste par des traits de ressemblance quelquefois frappants. En tenant compte pourtant des mots restés intacts au commencement des lignes et des traits disséminés qui ont survécu ailleurs aux mots disparus en partie (1), M. Barry croit être parvenu à rétablir, d'une manière à peu près certaine, toute la partie conservée de l'inscription, qui n'était évidemment qu'une épitaphe en vers hexamètres et en six vers, qui plus est, comme l'épitaphe précédente, sur laquelle elle paraît calquée de tout point; car le bandeau de marbre, blanc cette fois, sur lequel elle est gravée, rappelle exactement, par ses dimensions en largeur et même en longueur, que le mètre des vers nous permet d'apprécier assez exactement, celles du bandeau de marbre indigène sur lequel était gravée l'épitaphe de Diusvirus et de Wiliesinda :

† PANDITUR HICADI
ET DOMVS ETHERI
INQVAIVGISSVPERIL
. ERAGIOSSAIACETC
. . CXPS POPVLIS CVNCTIS
. . CVIASIDEREACRADITV.

† Panditur hic adi (tus.....) Et domus ethere (a ou œ...) In qua jugis superi (laudes...) eragii ossa jacet (jacent....) Hac Christus populis cunctis... Hac via siderea graditur...

M. Barry ne pense point pourtant, comme M. Leblant est tenté de le croire (2), qu'il s'agisse ici d'un monument distinct de l'*oratorium* fondé par Diusvirus, et où son tombeau est resté miraculeusement en place après douze ou treize siècles de révolutions. Tout ce que l'on peut conclure, suivant lui, des premiers mots des

(1) On comprend que la brosse d'estampage ne morde plus sur un marbre en partie usé comme celui-ci, et que M. Leblant, réduit aux estampages de M. Tournal, ne se soit pas rendu compte de 6 ou 7 mots dont la lecture rétablie a rétabli à son tour le sens du fragment.

(2) « Le second marbre offre plus d'intérêt. C'est un débris de l'inscription d'un sanctuaire ayant contenu, suivant toute apparence, les restes de son fondateur. » (*Bulletin, L. L.*, p. 125.)

trois premiers vers, c'est que le tombeau auquel appartenait cette nouvelle épitaphe (.ERAGI OSSA IACET C...) était situé à l'entrée et probablement en dehors de la chapelle, sous une sorte de porche couvert (*narthex*), comme en possèdent encore quelques-unes des églises rustiques des Corbières et des Cévennes, plus anciennes souvent que celles de nos grandes villes, dont les archéologues se préoccupent exclusivement. Ce narthex, en s'écroulant, à une époque relativement ancienne, s'il faut en juger par l'état de dégradation du fragment qui nous sert ici de guide, aurait entraîné à son tour la destruction du tombeau, encastré probablement, comme celui de Diusvirus, dans le mur extérieur du porche, et celle du bandeau de marbre qui lui servait d'épitaphe. L'affreux campanile, sans style et sans date, qui sert aujourd'hui de porche à la chapelle, avec laquelle il n'a de commun que le badigeon éclatant dont ils sont affublés l'un et l'autre, aura été probablement construit à la suite de ce désastre, dont il nous fournirait au besoin une nouvelle preuve.

Quant à la troisième épitaphe, gravée transversalement au revers de l'épitaphe mutilée de .ERAGIVS (Ceragius, Feragius, Teragius?), et dont la lecture, assez peu intéressante d'ailleurs, n'offre plus de difficultés sérieuses, M. Barry a remarqué, en l'étudiant avec un peu d'attention sur le marbre original, que les sept lignes dont elle se compose ont perdu toutes une ou deux de leurs lettres initiales ou finales, enlevées des deux côtés à la scie, tandis que le petit poëme gravé sur la face opposée du bandeau y tient et s'y déroule, de trois côtés au moins, avec une aisance et une harmonie remarquables. Il est donc à peu près certain, contrairement à l'assertion du savant épigraphiste (1), que ce texte était gravé sur la dalle, quand cette dalle elle-même aura été enlevée du modeste

(1) « Je dois noter de plus que la destruction de notre légende (il est question de l'épitaphe d'.ERAGIVS), remonte à un âge très-ancien, comme l'atteste une épitaphe antique qui, par un fait dont je ne sais pas d'autre exemple, et sans qu'on ait pris soin d'équarrir et de dresser le marbre, a été gravée à son revers. » (L. L., p. 126). — Et plus loin : « Un autre détail peut y conduire encore, c'est le fait même de la destruction de la légende sacrée ; c'est l'emploi fait à un usage vulgaire d'un reste qui, suivant les idées des premiers siècles chrétiens, devait, semble-t-il, être tenu pour vénérable. » (L. L., p. 128.) Il ne faut point oublier, pour comprendre ce dernier trait, que M. Leblant n'a vu dans l'épitaphe de notre .Eragius, qu'une de ces inscriptions dédicatoires au revers desquelles on gravait rarement, il est vrai, les *tituli* de bourgeois obscurs comme le Ti-Anastase dont nous retrouvons le nom sur ce dernier monument.

tombeau qu'elle recouvrait (*mensa*) pour recevoir les élucubrations du poëte officiel de Gléon. Ce serait donc à une date postérieure à celle de ce dernier *titulus*, le seul des trois qui porte une date formellement énoncée, qu'aurait été gravée l'épitaphe de notre .ERAGIVS, postérieure elle-même à celle de Diusvirus et de Wiliesinda, les fondateurs de la chapelle où leurs tombeaux occupaient à ce titre la place d'honneur, sous un arceau en plein cintre, pratiqué visiblement pour lui servir d'encadrement.

Mais ces inductions et les preuves de divers genres sur lesquelles elles reposent, trouveront naturellement leur place dans un travail d'ensemble que termine M. Barry et dont il donnera ultérieurement lecture à l'Académie.

M. Molinier, appelé par l'ordre du travail, fait lecture d'une Notice historique sur les usages suivis autrefois à Toulouse pour la répression de certains attentats aux mœurs et pour punir le suicide. (Imprimé, p. 117.) 31 janvier.

M. Vaïsse-Cibiel fait remarquer que M. Molinier a eu une heureuse idée en prouvant la vérité des récits du bourgeois de Toulouse, Barthés, par les arrêts du Parlement. Cette concordance donne un nouveau prix au manuscrit de Barthés, qu'il pourrait être intéressant de publier.

M. Gatien-Arnoult dit que la cage de fer dont parle M. Molinier a été conservée au Capitole jusqu'en ces derniers temps; si elle n'y est plus maintenant, cela ne doit pas dater de loin. Il demande si les registres du Parlement font connaître de quelles fautes étaient coupables les malheureuses que l'on condamnait à ce supplice. M. Molinier répond qu'elles étaient coupables d'avoir corrompu les mœurs en facilitant la débauche; mais que les sentences et les arrêts qui les condamnaient n'énoncent pas les faits. On ne pourrait être complétement renseigné que par les procédures, qu'il est difficile d'avoir dans l'état actuel des archives du Parlement qui n'ont pu encore être classées.

— M. Joly lit la note suivante :

« L'idée d'appliquer le galvanisme à la guérison de certaines maladies, notamment aux maladies nerveuses, n'est pas une idée nouvelle. Malheureusement, après des essais plus ou moins infructueux, ce moyen thérapeutique est tombé dans un discrédit qui peut-être n'est nullement mérité. Quoi qu'il en soit, cette espèce de défaveur est due à deux causes principales : 1° à l'impatience ou au défaut de persévérance des malades, qui tous, à peu d'exceptions

près, voudraient être guéris du jour au lendemain ; 2° à l'imperfection des instruments employés pour les guérir : en effet, ces instruments ne règlent pas avec une précision suffisante la dose du fluide électrique ; de plus, ils provoquent des secousses douloureuses, insupportables même aux individus impressionnables, et surtout aux femmes et aux enfants.

» M. Henri de Lacy, de Calcutta, a cherché à remédier à ce double inconvénient. Il a étudié le galvanisme avec une sorte de passion pendant vingt années de sa vie, et à force de recherches, de persévérance et de sagacité, il est parvenu non-seulement à doser à son gré la quantité de fluide qu'il veut employer, mais encore, et ceci nous paraît un point très-important pour la physiologie, à isoler complétement la sensibilité de la motilité. Les expériences dont il nous a rendu témoin mardi dernier, expériences qui ont été faites devant plus de quatre cents personnes, réunies dans l'un des amphithéâtres de la Faculté des sciences, ne permettent pas le moindre doute à cet égard. On peut dire, sans exagération aucune, que M. de Lacy est maître de son instrument, au point d'appliquer le fluide galvanique là où il veut et à la dose qu'on désire, et cela sans provoquer la douleur, et en la faisant naître, pour ainsi dire, à volonté. Ces résultats, qui ont eu de nombreux témoins, non-seulement à Toulouse, mais à Strasbourg, à Montpellier, nous pouvons même dire dans les principales villes des deux mondes, m'ont paru très-dignes d'être portés à la connaissance de l'Académie.

» Tel est aujourd'hui l'unique but de cette communication, sur laquelle je reviendrai probablement bientôt. »

M. Gatien-Arnoult demande si M. de Lacy a fait des applications thérapeutiques de son instrument, et si elles ont été heureuses. M. Joly répond affirmativement. Une discussion s'engage à ce sujet entre lui et quelques membres. On annonce que M. de Lacy fera des expériences et des applications à l'hôpital militaire.

M. Lavocat demande comment M. de Lacy explique la séparation de la sensibilité de la motilité. M. Joly répond que M. de Lacy n'explique pas, mais qu'il montre les faits.

— M. Garrigou communique un travail sur les ophites des Pyrénées. Depuis Dufrénoy, plusieurs géologues ont considéré ces roches comme éruptives, et on leur accordait, il y a encore quelques années, une origine récente. M. Verlet d'Aoust, ingénieur, a été le premier à refuser aux ophites une provenance plutonienne. Il les regarde comme des roches primitivement sédimentaires, métamorphosées après leur dépôt. M. Garrigou partage cette opinion, et

cherche à démontrer : 1° que l'ophite des Pyrénées (ophite de Palassou) est une roche stratifiée, contenant des cailloux roulés, quartzeux et granitiques (ophite de la Rhune, ophite de l'Ariége); 2° que cette roche fait partie, 1. du granit, à Mercus (Ariége); 2. du terrain Silurien, à Lourdes (Hautes-Pyrénées), à Saint-Antoine (Ariége); 3. du terrain Permien, à la Rhune (Basses-Pyrénées); 4. du Trias, dans le val de Laurhibarre, dans la vallée d'Aspe (Basses-Pyrénées), dans les massifs qui séparent Foix de Saint-Girons (Ariége), principalement à Lescure et à Rimont, ainsi qu'un peu plus au nord, à Salies et à Betchac, à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales); 5. du terrain crétacé supérieur (étage Turonien), à Montgaillard, au sud de Foix.

M. DE CLAUSADE offre à l'Académie, de la part de M. Raynaud, serrurier à Rabastens, un fragment de défense d'*Elephas primigenius*, découvert récemment aux environs de cette localité. Le fragment dont il s'agit se trouvait, avec beaucoup d'autres plus complets, dans un gravier quaternaire, bien connu des géologues. Les ouvriers employés aux fouilles, qui promettent d'être abondantes, prennent ces dents d'éléphant pour de grosses racines pivotantes : erreur bien pardonnable, si l'on songe qu'il y a un siècle à peine, les savants eux-mêmes attribuaient au géant *Teutobochus* les os de Mastodonte et d'Eléphant que l'on trouvait, dès cette époque, dans les terrains où on les rencontre encore aujourd'hui. (Les éléphants étaient autrefois très-nombreux, même dans la zone, aujourd'hui glacée, de la Sibérie septentrionale. On évalue à 200 environ le total des individus dont les défenses enrichissent chaque année le commerce. Or, la vente de l'ivoire fossile dure depuis deux siècles, et la mine féconde qui l'entretient est loin d'être épuisée.) 7 février.

M. Noulet fait remarquer toute l'importance de la découverte signalée par M. de Clausade, et il le prie d'engager M. Raynaud et ses ouvriers à porter leur attention sur les cailloux mêlés aux ossements, afin de s'assurer si, parmi ces cailloux, il ne s'en trouverait pas quelques-uns qui attesteraient là, comme ailleurs, le travail d'un homme contemporain du Mammouth.

— M. MUSSET donne lecture de la première partie d'un Mémoire intitulé : *Réponse au rapport de la Commission sur les expériences relatives à la génération spontanée, et démonstration de l'hétérogénie par la méthode directe de l'observation*. (Imprimé, p. 83.)

M. VAÏSSE-CIBIEL, appelé par l'ordre du travail, communique à 14 février.

l'Académie un Mémoire d'histoire locale, intitulé : *Un procès de magie au Parlement de Toulouse*, octobre 1614. (Imprimé, p. 152.)

A la suite de cette lecture, diverses observations sont présentées par MM. Molinier, Gatien-Arnoult, Astre et Sauvage.

M. Noulet rappelle que Garidel, botaniste et médecin aux environs d'Aix, vers la fin du XVII[e] siècle, soutenait que les sabbats auxquels plusieurs sorciers croyaient avoir assisté n'étaient que des hallucinations ou visions, qui avaient leur cause principale dans une pommade dont ils oignaient certaines parties de leur corps.

— M. Armieux renouvelle la déclaration qu'il avait faite, au commencement de la séance, pour insister sur l'importance scientifique et l'utilité pratique des moyens employés par M. de Lacy dans le but d'appliquer le galvanisme au corps humain.

M. Joly appuie ce que vient de dire M. Armieux et assure que M. de Lacy a déjà obtenu, en plusieurs circonstances, des résultats thérapeutiques très-satisfaisants. (Voir ci-dessus, p. 234.)

21 février. M. Leymerie, appelé par l'ordre du travail, lit un Mémoire intitulé : *Notice géologique sur la vallée du Tarn* (cantons de Villemur et de Fronton) *et sur ses relations avec la vallée de la Garonne*. (Imprimé, p. 132.)

— M. Clos annonce qu'un aigle royal, très-âgé, du Jardin des plantes de Toulouse, ayant été atteint presque subitement de cécité, a refusé dès ce moment toute espèce de nourriture, et a cependant vécu huit jours entiers sans boire ni manger et dans un état à peu près constant d'immobilité. Ce dernier résultat est en opposition avec ceux qu'a obtenus Chossat sur des pigeons, des tourterelles, des corneilles et des poules soumis à une abstinence complète; calmes pendant une partie de l'expérience, ces animaux entraient ensuite dans une période d'agitation qui durait aussi longtemps que la chaleur du corps restait élevée; quelquefois, ce phénomène commençait dès le début. Spallanzani a constaté que la capacité du jabot des aigles est douze fois plus grande que celle du ventricule, et pourrait servir de réservoir à la nourriture de plusieurs jours. Faut-il attribuer à cette cause la longue persistance de la vie chez l'aigle brun du Jardin des plantes, en l'absence de toute alimentation? Burdach énonce dans sa *Physiologie* (t. IX, p. 254 de la traduction française), que les gros oiseaux de proie soutiennent l'abstinence de deux à trois semaines.

— M. le colonel de Saint-Hillier, du 2[e] régiment de ligne, soumet à l'Académie quelques textes et quelques considérations nou-

velles relatives à l'histoire de l'impôt du quarantième dans les Gaules ; histoire que viennent éclairer, de loin en loin, des découvertes épigraphiques d'un véritable intérêt.

Dans une communication précédente adressée comme celle-ci à M. Barry, M. le colonel de Saint-Hillier s'était occupé de la belle inscription du Musée de Toulouse, qui servait *d'enseigne*, comme nous le dirions aujourd'hui, au bureau des percepteurs de l'impôt (*statio splendidi vectigalis, splendidissimi vectigalis*) dans la petite ville des *Convenæ* (Saint-Bertrand de Comminges), et dont les dernières lignes, plus mutilées que les premières, présentent de sérieuses difficultés de restitution et d'interprétation.

Il s'est attaché cette fois à une autre inscription du même genre, découverte il y a plusieurs années (1850), à quelque distance de la ville d'Arles, à l'entrée de la lande pierreuse de la Crau, que coupait transversalement l'ancienne voie *Aurelia*. Ce marbre, qui fait aujourd'hui partie de l'intéressante collection d'antiquités de M. Jacquemin, d'Arles, un des correspondants de l'Académie, avait été publié pour la première fois et interprété d'une manière assez étrange, il est vrai, par un autre de nos correspondants, le regrettable M. Pelet, de Nîmes. Il n'a point été difficile à M. le colonel de Saint-Hillier de rétablir le texte de cette inscription, fort simple d'ailleurs et dont le sens est redevenu clair à son tour, le texte ainsi rétabli : D.M/APRONIAN/O. AVGGG. NNN. (*sic*) / VERNAE. VILI/CO. XL. GAL. CON IVCI. PIENTISS/IMO. BAED/IA. POLITICE : *Diis Manibus. Aproniano, Augustorum nostrorum vernæ vilico quadragesima Galliarum conjugi pientissimo, Bædia Politice.*

L'*Apronianus* auquel *Bædia Politice*, sa femme (quelque affranchie grecque de naissance ou d'éducation), a fait élever ce tombeau, à quelque distance du bureau de perception qui lui était confié, était incontestablement un esclave des empereurs et de trois empereurs qui ont régné en même temps, comme le prouvent les trois G et les trois N du titre impérial (probablement Septime Sévère et ses deux fils, 198-211). Il figurait de plus sous le titre modeste de *vilicus* dans la hiérarchie des percepteurs de l'impôt, dont les inscriptions viennent de loin en loin nous révéler les titres, ou dans celle des contrôleurs impériaux chargés de surveiller ces employés dans l'intérêt du fisc. Mais est-il nécessaire de réunir, comme le fait M. de Saint-Hillier, le mot *vilico* au mot *vernæ* (vernæ vilico), en le détachant des deux mots *quadragesimæ Galliarum* qui n'ont plus sans lui de sens et de valeur, lus au nominatif surtout? M. Barry ne le croit pas et propose de lire..., *Aproniano*, *Augustorum nostrorum vernæ*, *vilico*, *quadragesimæ Galliarum*.

Le mot *villicus* ou *vilicus*, que l'on rencontre fréquemment dans les inscriptions latines suivi d'un ablatif ou d'un génitif, comme il l'est ici, signifie simplement un agent ou un employé (*dispensator, procurator cujuscumque rei*), attaché d'ordinaire à quelque exploitation ou à quelque service spécial, public ou privé (*villicus a plumbo... villicus ærarii... villicus hortorum maianorum... vilicus aquæ Claudiæ*, un des aqueducs de Rome... *vilicus quadragesimæ Galliarum :* inscr. pass.) et n'a rien de commun que le radical dont il est dérivé (*villa*) avec les adjectifs *villaris*, *villaticus* (*canis villaticus, villaticæ alites*, pass.) que l'on n'emploierait point eux-mêmes pour désigner les esclaves des champs, connus sous les noms génériques et légaux de *servi rustici* ou *rustici* tout seul, de *coloni*, d'*inquilini*, etc. L'adjectif? *urbicus*, que M. de Saint-Hillier oppose plus loin à ce prétendu adjectif *vilicus*, n'est évidemment que le surnom (*agnomen, cognomen*) d'un *Lucius Ælius Urbicus* qui n'a rien de commun (son triple nom le prouverait tout seul) avec les esclaves de la ville (*servi domestici*) que l'on désignait quelquefois, il est vrai, sous le nom collectif de *familia urbana*.

M. Barry se félicite, en terminant, de voir enfin les hommes instruits du Midi, indigènes ou étrangers, tirer parti des richesses de tous les genres que recèle le sol inépuisable de leur pays. Il rappelle à ce sujet la remarquable dissertation, publiée dans les Mémoire de l'Académie de Montpellier, par M. le professeur Révillont, et destinée à prouver, contrairement à l'opinion admise jusqu'ici, que la Narbonnaise était soumise à l'impôt du quarantième, comme les trois provinces de la Gaule chevelue, administrée directement par les agents du prince (*legati*), et qu'il y était affermé comme ailleurs à une compagnie de publicains, dont les employés étaient surveillés, à leur tour, par des agents du procurateur impérial (*præpositi, præfecti, villici*), parmi lesquels aurait figuré le *villicus* de l'inscription d'Arles.

28 février. M. Barry, appelé par l'ordre du travail, s'excuse de n'avoir pas eu de loisir pour préparer une lecture : il entretient l'Académie de quelques-unes de ses études épigraphiques anciennes et nouvelles.

— Conformément à la demande qui en avait été adressée à l'Académie par M. le Préfet de la Haute-Garonne, sur l'invitation du Ministre de l'agriculture et du commerce, M. Brassinne fait, au nom d'une commission, un rapport sur la valeur des procédés mécaniques employés par M. Demouilles, pour le transport des arbres de grandes dimensions, destinés à la transplantation.

Il dit que la Commission a examiné avec intérêt les détails d'une opération qui n'avait pas encore été effectuée à Toulouse et qui lui a paru mériter de fixer l'attention des horticulteurs. En conséquence, elle propose les conclusions suivantes :

« M. Demouilles a effectué le transport d'un arbre et de sa motte, pesant ensemble 40 tonnes, d'après les indications de M. Demouilles, au moyen d'engins et de machines connues, dont il a su faire une application utile : la dépense de 1,000 francs, indiquée par M. Demouilles, pour un parcours de 2,500 mètres, ne paraît pas exagérée, si on la compare aux frais occasionnés dans d'autres villes par des opérations du même genre. Le problème à résoudre présentait des difficultés que M. Demouilles a surmontées. »

Après une discussion, à laquelle prennent part MM. de Planet, Esquié, Armieux, Barry et quelques autres membres, ces conclusions sont adoptées.

M. Despeyrous annonce à l'Académie qu'on a constaté d'une manière irrécusable la maison où est né Fermat, dans la ville de Beaumont-de-Lomagne, et que le Conseil municipal a délibéré de faire apposer une plaque sur cette maison, en attendant l'érection d'une statue votée depuis longtemps. (Voir la note de M. Gatien-Arnoult, tome IV, p. 313). 7 mars.

M. Brassinne dit, à cette occasion, que M. le président Niel lui a assuré qu'il existe au palais un document dans lequel M. Fermat n'est pas jugé d'une manière avantageuse comme jurisconsulte.

— M. Astre lit un Mémoire de M. Jouglar, correspondant de l'Académie. Dans ce Mémoire, au moyen d'un acte daté de 950, trouvé dans les archives de l'abbaye de Mongrenier, M. Jouglar établit une rectification de la généalogie des comtes de Toulouse. Après avoir discuté l'ordre des comtes, tel qu'il est proposé, par les autres historiens de Toulouse, M. Jouglar indique celui qu'il croit devoir adopter, d'après le document par lui retrouvé et produit.

Cette lecture donne lieu à des observations de la part de quelques membres qui doutent que l'acte produit soit aussi décisif que le croit l'auteur du Mémoire. L'Académie décide que des remercîments seront adressés à M. Jouglar.

M. Hamel, appelé par l'ordre du travail, lit la suite de son étude sur la comédie grecque. L'objet spécial de cette lecture est l'analyse critique de la comédie des *Oiseaux*, celle de toutes les pièces d'Aristophane qui a fourni matière aux interprétations les plus diverses. M. Hamel cherche d'abord à donner une idée de cette comédie 14 mars.



où l'imagination d'Aristophane s'ouvre une vaste carrière, s'élançant d'un bond aux extrémités les plus opposées de la fantaisie tour à tour élevée, gracieuse ou bouffonne, et toujours poétique, mêlant aux accents les plus harmonieux les gazouillements de ses bizarres acteurs, et du souvenir des plus anciennes cosmogonies, passant tout à coup aux réalités du présent, à la peinture satirique des mœurs d'Athènes.

A l'analyse faisant succéder l'interprétation, M. Hamel indique d'abord les explications données par quelques-uns des interprètes les plus distingués de l'antiquité grecque, entre autres Schlegel et Otfried Muller, sur le but spécial qu'Aristophane s'était proposé dans cette comédie. Un cadre élastique pour une satire multiple, une critique générale du caractère athénien, une fantaisie badine qui effleure tout sans rien blesser, voilà, d'après la plupart des critiques, tout ce que l'analyse peut découvrir dans la pièce des *Oiseaux*. Un seul, M. Binaut, auteur de plusieurs articles sur la littérature grecque, insérés dans la *Revue des Deux Mondes*, a vu dans cette pièce une intention d'une portée beaucoup plus haute. Selon lui, Aristophane ne s'y propose rien moins que l'abolition de la religion existante.

Tout en reconnaissant avec M. Binaut que la satire religieuse, dont quelques traits sont çà et là disséminés dans plusieurs pièces d'Aristophane, forme le fond même de celle-ci, M. Hamel ne croit pas, pour plusieurs raisons, que l'on puisse supposer chez Aristophane le dessein de renverser la religion établie. Il a donc cherché à distinguer quel était, dans cette religion, le point auquel s'attaquait la comédie, et là où elle cessait d'être agressive, pour devenir un jeu, dangereux peut-être, mais innocent dans l'intention. Il a vu ces deux formes diverses de la satire religieuse, d'un côté dans les traits lancés contre les sacrifices et les dépenses du culte, traits qui, en réalité, frappaient le sacerdoce plus que les dieux; de l'autre, dans les caricatures divines où le poëte offrait au peuple la personnification idéalisée de ses penchants les plus grossiers, préparant ainsi inconsidérément avec le peuple lui-même la ruine d'une religion qu'il défendait dans les *Nuées* contre les attaques des philosophes.

M. Gatien-Arnoult insiste sur la distinction établie par l'auteur du Mémoire entre les attaques contre le fonds même de la religion et celles qui ne sont dirigées que contre certaines formes et certains détails. Il trouve ingénieux et vraisemblable le caractère de réfor-

mateur attribué à Aristophane. Il pense de plus que le rôle attribué aux oiseaux dans cette pièce se rattache à d'anciennes cosmogonies. D'autres membres présentent diverses observations.

— M. ASTRE entretient l'Académie de l'institution Smithsonienne des Etats-Unis, des travaux de ce grand établissement scientifique et littéraire, des circonstances qui s'y sont produites pendant les deux années 1863 et 1864.

— M. NOULET lit un Mémoire sur un nouveau genre de tortues fossiles d'eau douce, qu'il propose sous le nom d'*Allœochelys*. Ce type s'éloigne, non-seulement de ceux de la nature vivante, mais aussi de ceux qui se sont successivement éteints pendant les âges géologiques. (Imprimé, p. 172.)

M. GATIEN-ARNOULT fait hommage à l'Académie d'un opuscule intitulé : *Victor Cousin, l'école éclectique et l'avenir de la philosophie française* (1). 21 mars.

— M. BRASSINNE lit à l'Académie l'extrait des registres actuellement déposés aux archives de la Cour impériale, où se trouve la note sur Fermat, dont il a été question dans la séance précédente.

« Extrait de la correspondance administrative sous le règne de » Louis XIV.

» Notes secrètes sur le personnel de tous les Parlements du » royaume, envoyées par les intendants à Colbert, sur sa demande, » en 1663.

» Parlement de Toulouse. Fermat, homme de beaucoup d'éru-

---

(1) L'opuscule offert en cette séance par M. Gatien-Arnoult, à l'Académie, représente les deux leçons qu'il a faites en sa chaire de la Faculté, les 18 et 22 janvier dernier. Il est divisé en six paragraphes, dans lesquels l'auteur esquisse la biographie de M. Cousin, montre le développement de sa pensée philosophique, juge l'éclectisme et M. Cousin lui-même comme historien de la philosophie et comme philosophe, apprécie son école en ses fractions et en ses principaux représentants, porte un jugement définitif sur le rôle de M. Cousin à notre époque, et conclut sur la marche que doit suivre la philosophie française. Il résume cette marche en ces mots : Honorer et continuer le XVIII[e] siècle en sa philosophie comme en sa politique, qui est celle des principes de 1789.

Cet opuscule est suivi de notes sur le rôle de MM. Cousin, Guizot et Villemain, par leur enseignement dans les années de 1828-30; sur Laromiguière et Royer-Collard; sur Jouffroy, Damiron et Garnier; sur la destitution de M. Cousin en 1821, etc. Il contient aussi en appendice le jugement que l'auteur portait sur M. Cousin, dans son livre de la *Doctrine philosophique*, imprimé en 1835.

» dition, a commerce de tous les côtés avec les savants, mais assez » intéressé. N'est pas très-bon rapporteur et est confus. N'est pas » des amis du premier président. »

M. Brassinne dit que cette note peu bienveillante de M. l'Intendant s'explique peut-être trop bien par la dernière phrase, portant que Fermat *n'est pas des amis du premier président.* C'était peut-être M. le premier Président lui-même qui avait fourni les éléments de la note. En tout cas, la mémoire de Fermat ne peut en souffrir, ni comme jurisconsulte éminent, ni comme *géomètre*, sinon *le plus grand*, ainsi que le proclamait Pascal, au moins l'un des plus grands du monde.

— M. Théron de Montaugé, appelé par son tour de lecture, communique à l'Académie la première partie d'un Mémoire ayant pour titre : *Les populations ouvrières dans les campagnes depuis* 1789 (Etude sur le département de la Haute-Garonne).

L'auteur présente d'abord un aperçu général du mouvement de la population dans le département. Il examine et critique les chiffres proposés par le comité d'imposition des taxes au commencement de la Révolution. D'après ce document, la Haute-Garonne, qui comprenait, de plus qu'aujourd'hui, l'arrondissement de Castelsarrasin, n'aurait compté que 253,653 habitants, dont 55,068 dans la commune de Toulouse. Ces chiffres lui paraissent très-contestables.

Les renseignements que l'on possède sur les dénombrements postérieurs méritent plus de confiance. Celui de l'an VIII (1800), assigne 345,029 âmes à notre département (défalcation faite de l'arrondissement de Castelsarrasin), et 50,071 seulement à la ville de Toulouse.

Quarante ans plus tard, c'est-à-dire en 1841, la Haute-Garonne comptait déjà 123,042 habitants de plus qu'au commencement du siècle, soit 468,071 âmes. Cet excédant avait profité à la commune de Toulouse qui, du chiffre de 50,071 âmes s'était élevé à celui de 76,925 (augmentation, 26,974); mais il avait principalement tourné au bénéfice du reste du département dont la population s'était élevée à 391,106 habitants (augmentation, 96,248).

De 1841 à 1866, les choses se sont passées autrement. Le département de la Haute-Garonne a bien vu le nombre de ses habitants monter de 468,071 à 493,724; mais la commune de Toulouse a seule bénéficié de l'augmentation. Elle a gagné, dans ces vingt-cinq années, 49,971 habitants, tandis que le reste du département, pris en masse, compte, en 1866, 24,318 individus de moins qu'en

1841. La perte moyenne a donc été, par an, de 972 âmes, tandis que, dans les autres vingt-cinq année antérieures, de 1821 à 1846, on avait enregistré une augmentation moyenne de 2,615 habitants. Il en résulte, suivant l'auteur du Mémoire, que la dépopulation des campagnes est un fait indéniable.

M. Théron étudie ensuite séparément les différentes périodes de ce siècle. Il présente, en regard de chacune d'elles, un aperçu de la situation des classes rurales; il fait connaître le taux des salaires comparé au cours des céréales; il décrit le mouvement corrélatif du travail agricole et du travail industriel, et montre celui-ci se développant sans cesse sous l'empire d'une législation privilégiée et faisant une concurrence de plus en plus sérieuse à la production agricole.

Il dit que la demande considérable de main-d'œuvre, occasionnée par les grands travaux entrepris pour l'embellissement des villes et par la construction simultanée d'un grand nombre de chemins de fer, enlève chaque jour à la culture une multitude de bras qui ne sont jamais rendus.

Il ajoute que, frappée dans ses débouchés à l'intérieur et au dehors (par l'impôt sur les boissons et sur les sucres, par les restrictions à la faculté de viner), laissée sans défense contre les produits similaires de l'étranger (les grains et les bestiaux), privée de direction par l'insuffisance de l'enseignement professionnel, dénuée de capitaux, parce qu'elle manque de direction et de débouchés, l'agriculture ne peut offrir à ses agents des salaires aussi élevés que ceux des industries qui lui font concurrence pour la main-d'œuvre.

Il dit enfin que, sous le rapport de l'assistance publique, les campagnes sont loin de présenter des ressources comparables à celles des villes.

C'est pour de tels motifs, suivant l'auteur du Mémoire, que les paysans quittent les champs et s'enferment dans les centres industriels. Ces causes expliquent à ses yeux la dépopulation des campagnes, qu'il considère de nouveau comme un fait indéniable.

M. Théron de Montaugé se propose de développer tous ces points dans une autre partie de son Mémoire, qui sera consacrée à l'étude de la situation actuelle et des problèmes qu'elle soulève.

Cette lecture donne lieu à une discussion, à laquelle plusieurs membres prennent part, entre autres MM. Brassinne, Baudouin, Astre et Noulet.

M. Astre émet des doutes sur l'exactitude des documents officiels auxquels l'auteur du Mémoire a demandé ses chiffres. M. Noulet

ne croit que jusqu'à un certain point à la dépopulation des campagnes, qu'on lui semble exagérer : il l'explique en partie par le système actuel d'organisation militaire. Le plus grand nombre des soldats est fourni par les communes rurales ; une fois partis, ils se réengagent plus que les autres, et, à la fin de tous leurs engagements, ils ne reviennent plus aux travaux des champs. Il fait remarquer aussi que, si la dépopulation tient encore à ce que les familles des paysans sont aujourd'hui moins nombreuses qu'autrefois, cela n'est pas sans compensation : un petit nombre de paysans mieux logés, mieux nourris, etc., est préférable à un plus grand nombre offrant des caractères opposés.

2 mars. M. NOULET, désigné par l'ordre du travail, lit une Note qui a pour titre: *Gisement de l'Anthracotherium magnum dans le terrain à palæotherium du Tarn,* (Imprimé, p. 178.)

— M. ROSCHACH entretient l'Académie de quelques monuments archéologiques disséminés dans le territoire de la commune de Blagnac et signalés à la compagnie par une lettre de M. Lavigne.

Ces monuments, dispersés aujourd'hui dans quelques fermes, sur des plateaux que limite le confluent du Touch et de la Garonne, appartiennent à la période romaine et au moyen âge.

Les vestiges de la domination romaine, bien que très-expressifs comme date, sont d'une importance médiocre. Le voisinage de Toulouse, la découverte, à des époques diverses, de fragments inscrits ou sculptés dans l'église aujourd'hui détruite de Saint-Michel-du-Château, justifient pleinement la diffusion de la vie romaine dans la contrée. Les objets signalés par M. Lavigne assurent une confirmation chronologique aux notions acquises. Ainsi le sol de Saint-Michel-du-Touch a donné, entre autres monnaies frustes, un assez beau bronze de Vespasien, avec la légende : IMP. CAES. VESPASIAN. AVG. COS. VIII. PP., et au revers FIDES PVBLICA S. C. Une tranchée récemment ouverte près de la tuilerie de Layrac, pour l'extraction de la terre à briques, a fourni plusieurs squelettes, dont le souvenir des travailleurs n'a pu préciser le nombre, et de petits vases en poterie grossière contenant des monnaies impériales des derniers temps (Claude-le-Gothique et Constantin). Dans le domaine de Montfort, contigu au précédent, on a recueilli au terroir des *Peyrous* deux belles amphores en terre cuite de 1^{m},02 de hauteur, et une urne cinéaire en pierre avec son couvercle, haute de 0^{m},42, et renfermant quelques fragments d'olla en terre grise assez fine.

Les monuments qui appartiennent au moyen âge offrent un intérêt plus varié. Le plus important est un beau sarcophage en marbre blanc, forme d'auge, mesurant 2m,45 de long sur 0m,84 de large et 0m,61 de haut, servant aujourd'hui d'abreuvoir dans la ferme de Layrac. Ce monument qui, d'après la tradition locale, a été retiré de l'ancien cimetière de Saint-Michel-du-Château, *sancti Michaëlis de Castro*, dépendant du prieuré des Bénédictins de la Daurade, est chargé, sur la face antérieure, de deux lignes symétriques d'inscription, gravées en belles majuscules du XIIIe siècle, et accompagnées en dessous de trois écussons gravés au trait, portant, le premier à gauche, un arbre issant d'une montagne (qui offre une vague analogie avec le symbole héraldique de la ville de Montauban); le second, un lion grimpant, à la bordure componée; le troisième, entièrement fruste.

Malgré les mousses qui la recouvrent en partie, l'inscription n'est point altérée et doit être lue ainsi :

ANNO DOMINI M.CC.LXXX.III. UNDECIMA DIE EXITUS AUGUSTI OBIIT BENASEITUS PELEGANTERIUS DE CARRERIA CERVINERIARUM ET ACQUISIVIT ESTUM LOCUM SIBI ET HEREDIBUS SUIS.

Il résulte de ce texte que le tombeau appartenait à un apprêteur de peaux, du nom de Benazeit, logé à Toulouse, dans la rue Cervinières, acquéreur d'un terrain pour sa sépulture et celle de ses héritiers, et mort le 20 août 1283.

Le rapporteur cite, à ce sujet, quelques passages d'une rédaction des statuts des Pélégantiers (*statuta Peleganteriorum*), daté de 1280 et conservé aux archives communales de Toulouse, afin de montrer que la préparation des peaux molles, *alutas*, constituait l'industrie de cette importante corporation. Une clause de ces statuts punit les maîtres coupables de fraude d'une amende en nature d'une livre d'huile, au profit du luminaire de l'église Saint-Romain (Saint-Rome), située précisément dans cette rue Cervinières que relate notre inscription. M. Roschach démontre ensuite que l'appellation romane *carreyra de Cavinieyras*, latinisée par le graveur du sarcophage en la forme bâtarde *carreria Cervineriarum*, et perpétuée jusqu'au XVIIIe siècle avec des variantes orthographiques, est synonyme de la forme française *rue des Chamoiseries*. Il justifie cette interprétation, contraire à certaines traductions précédemment publiées, par la lecture d'un texte formel des Cerviniers ou Chamoiseurs, *statuta Cervineriorum* de 1827, où il est dit expressément que ces artisans devaient apprêter leurs cuirs, *coria parare*, avec de l'alun de Castille. Deux dessins à la plume, tracés

en marge de ces statuts, figurent un ceinturon et une sorte de havresac. Les tarifs de leude du pays toulousain, datés de 1204 et des époques postérieures, mentionnent d'ailleurs les peaux de cerf, *coria cervorum*, *cruda et parata*, et les substances employées à la manipulation de ces peaux, comme étant l'objet d'un commerce actif.

Quant à l'acquisition d'un terrain destiné à servir de sépulture héréditaire, le rapporteur montre que cet usage, de tradition romaine, était très-répandu dans le pays au XIIIe siècle, en s'appuyant sur une ordonnance consulaire de 1207 qui défend d'aliéner, à quelque titre que ce soit, un *tombeau de famille*, aussitôt qu'un corps y a été déposé. Il fait ressortir, en outre, l'importance du monument, qui prouve d'abord la longue persistance des sarcophages à forme d'auge dans le pays toulousain et qui donne quelques indications intéressantes sur la situation sociale des gens do métier dans la province au XIIIe siècle.

M. Roschach signale ensuite une figurine de moine, en marbre blanc, du XIVe siècle, d'un travail assez délicat, conservée dans le domaine de Montfort, et provenant, selon toute apparence, d'un tombeau de Saint-Michel-du-Touch; et, dans le même domaine, un entablement de pilier prismatique en pierre, de la fin du XIVe siècle, capricieusement fouillé et chargé de feuillages, de chardons et d'oiseaux qui combattent des serpents.

Au retour de cette excursion que son obligeance avait rendue facile, M. Lavigne a montré au rapporteur une demi-livre de Toulouse de 1239, récemment découverte dans un jardin de Blagnac, *au sol de la rente*, et dont le possesseur, M. Thière-Barthés, s'est généreusement dessaisi en faveur du Musée archéologique.

4 avril. M. Clos, appelé par l'ordre du travail, communique un fascicule d'anomalies végétales observées, pour la plupart, au Jardin des plantes de Toulouse. (Imprimé, p. 184.)

— M. Joly, en attendant de plus amples renseignements qu'il espère obtenir bientôt, donne à l'Académie quelques détails sur une forêt souterraine qui se trouve aux environs de Biarritz. Il dépose en même temps sur le bureau des troncs d'arbre et du lignite qui proviennent de cette même localité, et dont il a pu étudier la structure au microscope. Enfin, il cite quelques exemples de forêts analogues ou plus anciennes, observées soit sur les côtes de la France septentrionale, soit sur les côtes de l'Angleterre, de l'Amérique et même du Groenland. Quant à l'âge de la forêt, située aux

environs de Biarritz, M. Joly n'a pas encore suffisamment étudié les lieux pour le préciser avec certitude, mais il croit qu'elle remonte à une époque antérieure à l'époque historique.

— M. Barry communique à l'Académie quelques notes pour servir à l'histoire de la stathmétique dans le midi de la France, aux époques barbare et féodale.

M. de Clausade, appelé par son tour de lecture, communique à l'Académie la première partie d'un Mémoire intitulé : *Remarques historiques sur l'origine de la ville de Cordes en Albigeois.* (Imprimé, p. 207.) 11 avril.

— M. Musset lit une *Note sur la structure d'un stipe de Yucca aloéfolia.* (Linn.)

Depuis Desfontaines, tous les botanistes sont unanimes pour diviser les végétaux phanérogames en deux grands embranchements; 1° ceux dont la tige ne présente pas de couches concentriques distinctes ; ce sont les monocotylédons ; 2° ceux au contraire dont la tige offre des couches concentriques distinctes, coupées par des prolongements médullaires en rayons divergents ; ce sont les dicotylédons. Cette division n'a jamais été attaquée ; aussi la tige des monocotylédons est-elle invariablement définie : un assemblage de faisceaux fibro-vasculaires épars, sans ordre apparent, dans un tissu cellulaire.

La plupart des botanistes ajoutent que ces végétaux n'ont pas l'écorce distincte du bois. Ainsi la confusion, le mélange des éléments anatomiques, voilà ce qui caractérise la structure des monocotylédons. Cependant Achille Richard, à cette question, les monocotylédons ont-ils une écorce distincte? n'hésite pas à répondre par l'affirmative. C'est déjà, à n'en pas douter, une première atteinte à la loi formulée par Desfontaines, et d'abord universellement adoptée : on est même d'accord aujourd'hui pour reconnaître une véritable écorce, au moins cellulaire, à un grand nombre de végétaux de cet embranchement. Schacht va même jusqu'à dire qu'ils ont, comme les dicotylédons, une zone génératrice, momentanée ou persistante : et c'est ainsi qu'il explique la forme et l'accroissement des tiges des monocotylédons vivaces, entre autres des tiges ramifiées des Dragonniers. Or, j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'Académie et de soumettre à l'appréciation de mes collègues compétents en cette matière, un stipe de Yucca aloéfolia, qui présente non-seulement une écorce cellulaire distincte, mais des cou-

ches fibro-vasculaires concentriques, très-distinctes, faciles à compter, entourant une région centrale, à tissus lâches et confondus. De telle sorte qu'on dirait une tige de monocotylédon, telle qu'on la définit, enfermée dans une tige d'un dicotylédon à *bois blanc*.

Ce fait, que je me contente de signaler aujourd'hui, m'a paru digne d'attirer l'attention des botanistes et des physiologistes en général : car, si je ne me trompe, il parle hautement en faveur de l'opinion de Schacht et surtout de l'unité de composition dans le règne végétal.

M. Clos fait remarquer que ces couches concentriques si minces ne sont pas complétement comparables à celles des dicotylédones ligneuses ; il croit que les faisceaux fibro-vasculaires, disposés en cercle correspondant à chaque cercle de feuilles, sont probablement continus avec ceux de ces feuilles ; il engage beaucoup M. Musset à suivre la marche de ces faisceaux et à voir s'ils confirment les résultats obtenus par M. de Mohl.

— Après avoir donné verbalement quelques détails sur la détresse actuelle de l'industrie séricicole en France, M. N. Joly communique à l'Académie les résultats d'une éducation hivernale de vers à soie, qu'il a pu suivre dans toutes ses phases, grâce à l'obligeance de M. Finiel dont l'Académie a déjà plusieurs fois récompensé le zèle et les succès.

Sur cinq échantillons de graines de provenances diverses, M. Finiel a compté quatre réussites complètes : mais la graine, qu'un examen microscopique attentif avait conduit à regarder comme excellente, n'a donné que trois cocons sur soixante vers. D'autre graine, jugée mauvaise, d'après le même *criterium*, a produit de bons résultats. D'où M. Joly conclut que si le microscope peut souvent rendre d'utiles services dans l'examen des graines, souvent aussi il ne suffit pas pour décider sûrement de l'état sain ou malade de ces graines.

M. Joly signale, en terminant, deux faits où l'instinct lui paraît se confondre avec l'intelligence. — Un ver à soie, élevé sous ses yeux, venait de terminer son cocon, lorsqu'une allumette maladroitement lancée y mit le feu et le détruisit en partie. Quelques minutes après, l'animal se remit à l'œuvre et répara la longue brèche occasionnée par l'incendie. — Un autre cocon, aussi avancé que le précédent, fut coupé à l'une de ses extrémités. La calotte hémisphérique, enlevée par les ciseaux, fut reproduite après six heures. M. Joly met ces deux cocons sous les yeux de l'Académie.

Il dépose en même temps sur le bureau des cocons bleus et d'autres rouges, qu'il a obtenus en se bornant à peindre avec de l'indigo ou du chica les corps des vers à soie qui les ont fabriqués. Preuve évidente que cette double coloration n'est pas, comme on l'a dit, le résultat d'un acte physiologique, mais l'effet d'un simple frottement du corps sali du ver sur la soie de son cocon.

M. Timbal-Lagrave communique à l'Académie un travail qui a pour titre : *Observations sur quelques Dianthus des Pyrénées.* (Imprimé, p. 231.) 2 mai.

M. Clos rappelle que MM. Filhol et Timbal-Lagrave communiquaient à l'Académie, dans sa séance du 26 mai 1859, la découverte faite par eux, dans les bois de Lacroix-Falgarde, d'une curieuse orchidée, nouvelle pour la Flore Toulousaine, le *Limodorum abortivum* de Linné. M. Victor Lacaze l'a retrouvée, à la date du 6 de ce mois, dans le ramier du moulin de Roquette (près de Pinsaguel), non loin de la première station indiquée. Elle y est assez abondante, et il en a présenté des échantillons à M. Clos. 9 mai.

Mais une découverte d'un plus grand intérêt est celle que vient de faire M. Barthés du *Clypeola gracilis* de M. Planchon, sur les rochers dits de la Fendeille près de Sorèze. Cette gracieuse crucifère est nouvelle pour le département du Tarn où ne la signale pas M. de Martrin-Donos dans sa récente *Florule.* M. Clos l'avait précédemment cueillie à Villespy (Aude), sur le versant méridional de la Montagne-Noire, et, en 1863, dans son *Coup d'œil sur la végétation de la partie septentrionale du département de l'Aude,* cherchant à préciser les différences des deux versants de cette montagne, page 25, il signalait, entre autres espèces, comme manquant au versant Nord, le *Clypeola Jonthlaspi* de Linné, dont le *C. gracilis* n'est peut-être qu'une variété. La découverte de M. Barthés se recommande à un double point de vue : elle ajoute une espèce à la Flore du Tarn ; elle rapporte un nouveau fait en faveur de la démonstration que la plante n'est pas essentiellement méditerranéenne, puisqu'on l'a déjà signalée en Dauphiné (Mutel), dans la Dordogne (l'abbé Meilhea), dans le Lot (Dom Fourmeault, L. Soubeyran.)

— M. Ad. Baudouin, appelé par l'ordre du travail, lit un Mémoire sur la condamnation de Vanini par le parlement de Toulouse.

Les biographes anciens n'ont connu le procès de Vanini que par

le *Mercure de France*, 1620; le P. Mersenne, *Questions sur la Genèse*, 1623; dans Chauffepié, *Nouveau Dictionnaire historique;* le P. Garasse, *Doctrine curieuse*, 1624; le président Grammont, *Histoire de France à partir de la mort de Henri IV*, 1643, et par quelques traditions recueillies dans le *Patiniana* et par Leibnitz.

En 1843, M. Cousin a fait connaître (*Revue des Deux Mondes*, livraison de décembre 1843), le texte même de l'arrêt de condamnation du 9 février 1619; la relation des *Annales du Capitole* rédigées à la fin de 1619; l'épigraphe de Catel et deux prétendus extraits des *Mémoires* de Malenfant qui ne se trouvent pas dans les deux seuls exemplaires connus de ces Mémoires. (Voir l'explication de M. Galien-Arnoult, ci-dessus, p. 291-4.)

A ces documents, il faut ajouter aujourd'hui deux pièces nouvellement découvertes dans les archives départementales (fonds de l'Archevêché de Toulouse). Ce sont : 1° une déclaration faite en Sorbonne, le 1er octobre 1616, par deux docteurs en théologie, que l'approbation par eux donnée au livre de Vanini n'avait été obtenue que par ruse; 2° une ordonnance de M. de Rudelle, vicaire général de l'Archevêché, rendue sur l'avis de quatre docteurs, le 16 juillet 1620, — dix-sept mois après le supplice de Vanini, — pour condamner comme athées et fauteurs d'une liberté abominable, *l'Amphithéâtre de la divine Providence et les Secrets de la nature*.

L'étude attentive de tous ces monuments démontre que le Parlement de Toulouse n'a connu du philosophe napolitain, ni son nom, ni sa vie, ni ses ouvrages. Vanini fut jugé et condamné, et il mourut sous le pseudonyme de Pompéïus Ucilius. Aussi, l'arrêt qui le condamne à perdre la langue, etc., comme athéiste et blasphémateur, fut-il rendu sans preuves *juridiques* suffisantes. Les juges n'eurent, pour former leur conviction, qu'un témoignage *direct*, unique et tardif; des dénonciations secrètes et vagues de quelques théologiens; des révélations surprises avant l'arrestation—au cours d'une enquête secrète — à des étudiants sans méfiance, qui plus tard s'abstinrent généreusement de déposer; la situation particulièrement équivoque de Vanini, qui se cachait à Toulouse, pour n'avoir pas à répondre à Paris de son livre des *Secrets de la nature,* et des moyens subreptices qu'il avait employés pour le faire approuver; enfin, les soupçons véhéments qu'inspirera toujours un prévenu, qui ne veut dire ni qui il est, ni d'où il vient.

On reconnut bien vite qu'Ucilius était le même que Vanini, et l'on

constata, en quelque sorte, cette identité en accolant les deux noms. C'est depuis lors que Julius Cæsar Vanini est devenu Lucilius Vanini. Cette découverte fournit au Parlement de Toulouse des moyens posthumes de conviction. Les théologiens trouvèrent dans les livres du philosophe, qui avait été condamné comme athée, mille démonstrations d'athéisme. La vérité est que l'*Amphitheatrum* n'est point dans le catalogue de l'*Index*; le *De arcanis* s'y trouve, mais avec la restriction, *Donec corrigatur*.

Quand il fut établi que Vanini était un insigne athée, c'est-à-dire, pour le temps, un grand criminel, on fit honneur au rapporteur du procès, Guillaume Catel, de l'avoir comme deviné sous le masque d'Ucilius et d'avoir en quelque sorte arraché sa condamnation à la majorité des juges.

Vanini n'a été ni un grand esprit, ni un martyr de la philosophie, car il défendit habilement sa vie, ni même, par certains côtés, un caractère sympathique. Ce fut la victime, digne de commisération, non pas tant du Parlement de Toulouse, dont l'intégrité n'est pas douteuse, que d'une loi évidemment mauvaise. En effet, par le bénéfice du temps, ce que cette loi punissait comme un crime, est, de nos jours, reconnu comme un droit, et la société vit, sans que les religions en meurent, en pleine liberté des opinions métaphysiques.

Cette lecture donne lieu à une discussion, à laquelle prennent part MM. Gatien-Arnoult, Vaïsse Cibiel et Astre; ils s'accordent à reconnaître l'importance des documents si heureusement trouvés par M. Baudouin et à le remercier de les avoir communiqués à l'Académie (1).

M. N. Joly annonce à l'Académie que M. de Bourillon, médecin aide-major au 2e régiment de chasseurs d'Afrique, vient de lui offrir, pour les collections de la Faculté des sciences, un très-bel exemplaire vivant de la mangouste d'Egypte, si célèbre chez les anciens, sous les noms de *Nems* ou d'*Ichneumon*, et non moins célèbre encore aujourd'hui sous la dénomination, tout à fait impropre, de *Rat de Pharaon*. 16 mai.

En effet, l'animal dont il s'agit n'est point un rongeur, mais un vrai carnassier, voisin des *Genettes* et des *Civettes*,

(1) M. Baudouin se propose de compléter ce Mémoire qui sera alors imprimé en entier dans le Recueil de l'Académie.

plus grand que nos chats, effilé comme nos martes, à poils longs et rudes, annelés de brun et gris blanc, à queue longue comme le corps et terminée par un flocon de poils noirs étalés à la manière d'un éventail. Il se nourrit de toute sorte de petits animaux (*souris*, *insectes*, *reptiles*, etc.); il recherche surtout, avec avidité, les œufs du crocodile; mais, quoi qu'en aient dit les anciens, il est faux qu'il se jette dans le corps de ce grand saurien, afin de le mettre à mort.

Bien que décidément carnassier, l'*Ichneumon* est d'un caractère doux et timide, et s'apprivoise assez facilement. De la viande cuite ou crue, des insectes, du lait, des œufs de poule suffisent pour l'entretenir dans un état de santé parfaite.

A raison des services qu'il leur rendait, les anciens Egyptiens avaient placé le prétendu *Rat de Pharaon* au nombre de leurs divinités.

M. Joly ne pense pas que cet animal ait jamais été vu vivant à Toulouse.

— M. Despeyrous fait, au nom de la section d'astronomie, un Rapport sur le choix d'un sujet de prix pour l'année 1870.

La Commission propose et l'Académie adopte la question suivante. (Voir ci-dessus, p. 436.)

— M. Noulet donne lecture d'une Note ayant pour titre : *Nouveau gisement du Renne, près de Toulouse*. (Imprimé, p. 247.)

23 mai. M. Clos met sous les yeux de ses confrères une pomme de terre chardon, au sein de laquelle une autre s'est développée et qu'il doit à l'obligeance de M. Abadie.

La première est irrégulièrement globuleuse, de 8 centimètres de diamètre. Rien à l'extérieur ne trahit la présence de la seconde; ovoïde, longue de 5 centimètres à sa petite extrémité près d'un des yeux du gros tubercule, tandis que l'autre, plongée dans la pulpe de ce dernier, est continue à un filament qui se fait jour au dehors et qu'on prendrait pour le pédicule de la grosse tubérosité avec laquelle cependant il n'a point de connexion. La surface de la pomme de terre incluse est dépourvue d'épiderme, mais porte des yeux d'où sortent même quelques fibrilles. Cette production intérieure n'a déterminé aucune altération notable dans la constitution du tubercule matrice.

On sait que la pomme de terre est un rameau dont l'axe s'est renflé et dont les feuilles sont restées tout à fait rudimentaires sous forme d'écailles occupant la place des yeux. Il y a donc dans

ce cas inclusion d'un rameau dans un autre. On a vu parfois des tubercules de pomme de terre traversés par des tiges d'autres plantes, notamment de chiendent; mais la présente anomalie est plus difficile à expliquer. Toutefois, il serait peut-être possible de la reproduire artificiellement en perforant de part en part un de ces tubercules et y faisant passer un des rameaux souterrains de la plante.

— M. Despeyrous communique à l'Académie une modification qu'il a introduite dans la *méthode d'interpolation* d'un illustre géomètre français, Cauchy. (Imprimé, p. 251.)

— M. Joly présente l'animal (*Ichneumon* vulgairement dit *Rat de Pharaon*) dont il avait parlé dans la dernière séance.

M. N. Joly communique à la Société les principaux résultats de ses études sur la maladie actuelle des vers à soie. L'auteur du Mémoire commence par dépeindre la triste situation de la sériciculture et donne des détails desquels il résulte que, depuis l'année 1849, époque à laquelle s'est déclaré le fléau qui a sévi dans nos magnaneries, la France a perdu plus de deux milliards, sans compter le découragement des éleveurs, qui arrachent leurs mûriers, et le chômage d'une foule de métiers jadis très-occupés. 29 mai.

M. Joly décrit ensuite les symptômes de la maladie vulgairement connue sous les noms de *gattine*, d'*étisie*, de *pébrine*, etc., maladie caractérisée non-seulement par des taches plus ou moins semblables à de petits amas de grains de poivre (d'où le nom de *pébrine*) répandus çà et là sur le corps et les organes internes du ver à soie, mais encore par la présence de corpuscules ovales ou elliptiques, très-petits ($0^{mm}004$), transparents, connus sous le nom de *corpuscules de Cornalia.*

Quelle est l'origine de ces corpuscules? Quelle en est la nature? Sont-ils cause ou effet de l'épidémie régnante? Questions très-difficiles à résoudre et sur lesquelles les travaux des savants, sans excepter ceux de M. Pasteur, ont répandu peu de lumière.

M. Joly s'attache à combattre, au moyen d'observations qui lui sont personnelles, l'opinion de M. le professeur Béchamp, de Montpellier, qui considère les corpuscules comme des végétaux parasites, auxquels il attribue le développement de la *pébrine*. Or, d'après l'auteur du Mémoire, cette maladie serait *constitutionnelle* et non *parasitaire*, c'est-à-dire qu'elle serait le résultat de l'affaiblissement, de la dégénérescence des races, résultat dû lui-même

à la longue domestication de l'insecte (elle date de quarante-trois siècles) et surtout aux soins exagérés, inintelligents, contraires aux lois naturelles, dont la culture a été l'objet.

Essentiellement *héréditaire*, le mal n'a fait que s'accroître avec le nombre des générations, et aujourd'hui, après avoir parcouru le monde entier pour se procurer de bonne graine, après avoir vu celle-ci infectée peu de temps après son arrivée en France, les éducateurs en sont réduits à ne plus savoir s'ils doivent continuer, oui ou non, un genre d'industrie qui, il y a vingt ans, enrichissait tous les pays séricicoles. Afin de prévenir les effets de ce découragement, du reste, facile à concevoir, le gouvernement avait nommé, l'an dernier, une Commission spéciale, et chargé l'un des membres de cette Commission d'étudier le fléau sur les lieux mêmes où il sévit encore. Mais les procédés de grainage de M. Pasteur, tout rationnels qu'ils sont, paraissent impraticables de l'aveu même des éleveurs, et, d'après M. Joly, qui apporte des preuves récentes à l'appui de sa thèse, ils ne sont rien moins qu'*infaillibles*.

Restent donc les éducations en petit, dans des locaux isolés, et maintenus dans un état d'aération et de propreté parfaites.

C'est à ce dernier moyen de régénération que s'est arrêtée la Commission impériale de sériciculture, et c'est d'après sa demande que l'Etat vient d'allouer une somme de 25,000 francs destinée à être distribuée en primes de 200 francs chacune, à tout éducateur qui remplira les conditions indiquées au programme officiel.

« Il faut, a dit M. Pasteur, *que l'année 1867 soit la dernière à » entendre les plaintes des éducateurs.* »

Donc, attendons la fin, dit en terminant M. Joly, et comptons sur les efforts persévérants de la science, sur les bonnes intentions de l'Etat; mais comptons encore plus sur les secours du Ciel.

— M. N. Joly ajoute quelques détails complémentaires au Mémoire qu'il a précédemment communiqué à l'Académie, sur l'*Anatomie et les mœurs des Mouches-Feuilles* envoyées à Toulouse des îles Seychelles, par M. Borg, commandant le vaisseau l'*Emirne*. (A imprimer.)

6 juin. M. Clos, Président, communique le discours qu'il doit prononcer en séance publique.

— MM. Daguin et Astre donnent successivement lecture de leurs

Rapports sur le concours des médailles d'encouragement à décerner cette année.

Après quelques observations présentées par divers membres, ces Rapports sont approuvés moyennant certaines modifications, et l'Académie accorde les médailles dans l'ordre qui lui est présenté.

M. GATIEN-ARNOULT lit l'Eloge de M. Pagés (de l'Ariége), ancien associé libre de l'Académie. (Imprimé, p. 320.) 13 juin.

M. CLOS, président, ouvre la séance par un discours sur l'origine de la végétation du Globe. 16 juin.

— M. GATIEN-ARNOULT prononce l'Eloge de M. Pagés (de l'Ariége), ancien associé libre de l'Académie.

— M. DAGUIN donne lecture du Rapport sur le concours des médailles d'encouragement à décerner dans la classe des Sciences.

— M. ASTRE lit le Rapport de même nature pour la classe des Inscriptions et Belles-Lettres.

— Enfin, M. le Secrétaire adjoint proclame les noms des lauréats, qui viennent recevoir successivement les récompenses qui leur ont été accordées.

L'ordre du jour indique la nomination des membres du Bureau et des Commissions pour l'année académique 1867-1868. Le scrutin a donné successivement les résultats suivants : 20 juin.

Président, M. Clos.
Directeur, M. Astre.
Secrétaire adjoint, M. Joly.

M. TOURNAL, associé correspondant de l'Académie à Narbonne, annonce, par l'organe de M. Noulet, que l'on vient de découvrir une fontaine ardente, en creusant un puits artésien dans le domaine de M. Bellaud, près de l'embouchure et sur la rive gauche de l'Aude, au centre d'une vaste plaine formée par les limons de l'Aude, entre les communes de Nissan et de Salles-d'Aude. 27 juin.

Le gaz hydrogène carboné, brûle avec une flamme fuligineuse, rougeâtre, mais sans la moindre trace d'odeur sulfureuse ou bitumineuse ; il se dégage en bouillonnant, à 1^m50 au-dessus du sol, d'une eau purgative, fraîche, limpide et d'une saveur très-amère.

La sonde n'a traversé que les terrains tertiaires.

A deux kilomètres de ce puits, les dépôts tertiaires sont boule-

versés dans tous les sens, et il existe une grande fouille qui a mis au même niveau les calcaires, les grés et les marnes bleues marines, avec les calcaires d'eau douce et les meulières pénétrées de chaux sulfatée.

— M. Brassinne communique à l'Académie un travail sur les conditions d'établissement d'une porte avec arrière-voussure de Marseille ou de Montpellier : il exprime, par une condition analytique assez simple, les limites de la hauteur de la droite directrice de la voussure, pour que le jeu de la porte, quand on l'ouvre ou qu'on la ferme, soit possible. (Imprimé, p. 298.)

— M. N. Joly signale à l'Académie un œuf de poule monstrueux, que lui a offert, pour les collections de la Faculté des sciences, M. Cumenges, l'un de ses auditeurs.

Cet œuf en renfermait un autre beaucoup plus petit et revêtu d'une coque assez dure. M. Joly fait observer qu'il ne s'agit pas ici d'un œuf à double germe ou à double jaune, mais bien de deux œufs enfermés l'un dans l'autre (*ovum ovo prægnans*, comme disaient les anciens). Cette anomalie, assez rare chez les oiseaux, rappelle les inclusions fœtales (*fœtus in fœtu*) observées de temps en temps chez l'espèce humaine, même chez les individus du sexe masculin. Il cite, à cette occasion, le cas tout récent d'une jeune femme qui, vers l'âge de quinze ans, vit se développer dans la paro antérieure de son abdomen, une tumeur qui en sortit, pour ainsi dire, sous l'influence d'une grossesse, survenue à vingt-trois ans, et nécessita une opération très-délicate que M. le professeur Nélaton vient d'exécuter à Paris, avec un plein succès. Soumise à l'examen attentif de l'habile chirurgien, la tumeur s'offrit à lui sous l'aspect d'un fœtus informe, réduit à une peau couverte de poils plus ou moins longs, a quelques dents munies de leurs nerfs et implantées dans un maxillaire incomplet, à des vaisseaux sanguins et même lymphatiques, enfin à un petit nombre de faisceaux de fibres musculaires non striées.

4 juillet. M. Gatien-Arnoult, appelé par l'ordre du travail, lit une *Note* pour servir à l'étude complète qu'il se propose de faire ultérieurement sur Vanini, dont il a été plusieurs fois question au sein de l'Académie, notamment de la part de MM. Vaïsse-Cibiel et Baudouin. (Imprimé, p. 281).

Après la lecture de cette Note, quelques membres témoignent le regret que l'auteur, en recherchant les motifs probables de la condamnation de Vanini, ne les ait pas flétris avec indignation. Il leur

est répondu que ces flétrissures, qui ressemblent beaucoup trop maintenant à un lieu commun de déclamation, auraient paru mal placées dans cette simple Note.

— M. Timbal-Lagrave fait part à l'Académie de la découverte de quelques plantes nouvelles pour la Flore du bassin sous-pyrénéen.

Il signale, 1° l'*Heracleum Lecoqii*, *Gren. et God.*, découvert dans une haie et une prairie situées avant d'arriver au village de Léguevin (Desbarreaux-Bernard et Timbal-Lagrave). Cette plante, qui manque dans le Midi, n'avait été signalée encore que dans la Montagne-Noire et le Rouergue.

2° Le *Silene brachypetala Robert* et *Cast.*, abondant depuis deux ans sur le franc-bord du canal du Midi, rive droite, entre l'écluse du Béarnais et les Ponts-Jumeaux (Timbal-Lagrave); cette plante est commune à Marseille et à Toulon.

3° *Aira Cupaniana Guss.* Plante du midi de la France et de la Sicile, découverte par M. Timbal-Lagrave, sur le chemin de halage du Canal latéral, rive droite, en face le faubourg des Minimes.

4° Le *Glyceria spectabilis M. et K.*, découvert par M. Desjardins, entre le pont Matabiau et celui des Minimes, sur les bords du canal. Cette espèce, déjà signalée au Mirail et à Rénerie par M. Noulet, est très-rare dans nos environs, tandis qu'elle abonde sur les bords du Fresquel, près de Carcassonne.

5° Enfin, MM. Timbal-Lagrave et Jeanbernat ont trouvé à Revel, sur le petit chemin qui va à Saint-Ferréol, un *Buplerum* intermédiaire au *Gerardi* et *Falcatum*, qu'ils se proposent de décrire plus tard sous le nom de *B. Chlorocarpum*.

— A la suite de cette communication, M. Clos annonce qu'un des lauréats dans le dernier Concours pour les médailles d'encouragement, M. Barthés, de Sorèze, lui a fait part, à la date du 1er juillet courant, de la découverte de trois espèces nouvelles pour la Flore de la Haute-Garonne, l'Aphyllante de Montpellier (*Aphyllanthes Monspelliensis Linn.*), le Cardoncelle doux (*Carduncellus mitissimus* de *De Candolle*), et la Prunelle à feuille d'hysope (*Prunella hyssopifolia Linn.*).

Ces plantes ont été cueillies en fleur, vers la fin de juin; les deux premières sur les coteaux calcaires de Vaudreille (près Saint-Ferréol), la troisième le long des champs et des fossés des coteaux calcaires entre Revel et Vaudreuille. M. Clos mettra, dans la pro-

chaine séance, les échantillons de ces trois espèces sous les yeux de l'Académie.

M. Timbal ajoute que le *Carduncellus mitissimus* croît en abondance aux environs d'Avignonet, où il l'a découvert à la date de quelques années. Il est curieux de voir cette espèce apparaître sur deux points peu éloignés l'un de l'autre de la limite orientale de notre département.

— M. Barry fait un rapport sur diverses brochures archéologiques envoyées par M. Revoil, membre de l'Académie du Gard, à Nîmes. M. le Rapporteur fait ressortir l'intérêt de ces brochnres et l'importance des découvertes de l'auteur. — Il est chargé de transmettre à M. Revoil les remercîments de l'Académie.

11 juillet. M. Despeyrous, chargé de faire connaître à l'Académie une Note que lui avait adressée l'un de ses correspondants, M. Catalan, rappelle qu'il avait dit, dans une récente communication, que, pour faire progresser les sciences mathématiques, il fallait créer de nouvelles fonctions, de nouvelles manières d'être des grandeurs, en étudier les propriétés et en construire des tables pour les applications; que Legendre en France, Abel en Norwége, et Jacobi en Allemagne étaient entrés dans cette voie, et qu'ils y avaient fait des découvertes importantes.

Or, parmi les résultats de Legendre, se trouve un théorème qui porte le nom de théorème de fonctions elliptiques complètes et à modules complémentaires, et qui consiste en ce que une intégrale définie double est égale à la surface de la sphère. M. Catalan a cherché, en suivant une méthode pratiquée par M. Totolini, l'interprétation géométrique de ce résultat, et il a eu l'heureuse idée de décomposer de diverses manières la surface de la sphère en éléments infiniments petits. Cette considération simple et ingénieuse fournit immédiatement la valeur de plusieurs intégrales définies doubles. De plus, par des transformations analytiques, M. Catalan ramène aux fonctions elliptiques quelques intégrales définies doubles que l'on rencontre dans certaines recherches géométriques.

M. Catalan a fait preuve dans cette nouvelle production, d'érudition et d'une grande habileté.

18 juillet. M. Lavocat, désigné par le tableau du travail, communique à l'Académie un Mémoire sur le *parallèle des membres thoraciques et pelviens*. (Imprimé, p. 266.)

A la suite de cette lecture, M. Joly insiste sur la nécessité des

études d'anatomie comparée, et croit que, si on les négligeait moins, on aurait moins à se plaindre de la persévérance avec laquelle on enseigne dans les Ecoles certaines erreurs que son confrère vient de combattre, et qui ont été les siennes à lui-même pendant quelque temps. Il se plaint aussi des analyses trop minutieuses dans lesquelles se perdent quelquefois les anatomistes, au détriment des vues synthétiques et vraiment philosophiques.

M. Musset croit que quelques-unes des erreurs signalées par M. Lavocat viennent des botanistes qui ont induit trop légèrement des plantes aux animaux.

D'autres observations sont présentées par différents Membres de l'Académie.

M. DESPEYROUS fait les remarques suivantes, sur les documents importants que M. Chasles a communiqués à l'Académie des sciences de Paris, dans sa séance du 15 de ce mois. 25 juillet.

Newton a été considéré, jusqu'à ce jour, et à juste titre, comme l'inventeur de la loi de variation de la force qui produit les phénomènes célestes, c'est-à-dire du principe de la gravitation universelle : « *Toutes les molécules s'attirent en raison directe des masses et en raison inverse du carré des distances.* »

La démonstration de ce principe général et les conséquences qui s'en déduisent sont développées d'une manière admirable dans son immortel ouvrage : *Philosophiæ naturalis principia mathematica*, dont la première édition parut en 1687.

Or, M. Chasles a communiqué à l'Académie des sciences de Paris, dans la séance du 15 de ce mois, deux lettres de Pascal à Boyle, datées, l'une du 8 mai 1652, l'autre du 2 septembre, sans millésime, mais nécessairement antérieure à 1687, puisque l'auteur des *Provinciales* est mort en 1662. Ces deux lettres contiennent, de la manière la plus explicite, l'énoncé exact de la loi de la gravitation universelle.

Ainsi, trente ans environ avant Newton, Pascal connaissait la cause des mouvements des corps célestes. Mais comment ce grand génie était-il arrivé à cette découverte importante? quelle était sa démonstration ?

De nouveaux documents authentiques sont nécessaires pour éclaircir ce point capital de l'histoire de l'astronomie; mais, dès aujourd'hui, nous pouvons dire qu'en général, on n'énonce pas de nouvelles vérités scientifiques, si on n'en possède la démonstration : les vérités, dans l'ordre des sciences, n'étant pas de nature à

être découvertes *intuitivement*, et qu'ainsi il est entièrement probable que Pascal avait démontré, trente ans avant Newton, le principe de la gravitation universelle, principe qui sert de base à l'astronomie.

Nous devons ajouter qu'en 1673, quatorze ans avant la publication du livre des Principes de Newton, un grand géomètre, Huyghens, avait fait paraître son ouvrage, *Horologium oscillatorium*, qui contient tous les éléments de la démonstration de la même loi : démonstration qui lui échappa et que Newton découvrit en 1687, mais pas le premier peut-être.

— M. Daguin communique la suite de ses recherches sur l'analyse des mélanges des sons. (Imprimé, p. 302.)

Le Secrétaire perpétuel,
GATIEN-ARNOULT.

OUVRAGES IMPRIMÉS

ADRESSÉS A L'ACADÉMIE PENDANT L'ANNÉE 1866-1867.

Sociétés savantes.

Sociétés françaises.

AIX. — Séance publique de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres. — 1866. In-8°.

AMIENS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie n°s 2, 3, 4. — 1866. In-6°.

ANGERS. — Annales de la Société Linnéenne du département de Maine-et-Loire, 8e année. — 1865. In-8°.

ANGERS. — Annales de la Société d'Horticulture de Maine-et-Loire, 1866, livr. 2, 3, 4. — 1867, 1re livr. In-8°.

ANGERS. — Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts, t. IX et t. X, 1re part. — 1866. In-8°.

ANGERS. — Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire; 19e et 20e volumes. — 1866. In-8°.

ANGERS. — Bulletin de la Société industrielle, 36e année, t. VI de la 3e série. — 1865. In-8°.

ANGOULÊME. — Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du département de la Charente, t. XLVIII, n°s 1, 2. — In-8°.

APT. — Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt (Vaucluse), 2e année, fasc. 2. — 1866. In-8°.

ARRAS. — Mémoires de l'Académie d'Arras, t. XXXVIII. — 1866. In-8°.

AUXERRE. — Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 20e volume. — 1866. In-8°.

AVESNES. — Bulletins des séances de la Société Archéologique de l'arrondissement, 1re part., p. 1 à 52. — In-8°.

BAGNÈRES-DE-BIGORRE. — Bulletin de la Société d'encouragement pour l'Agriculture et l'Industrie dans l'arrondissement. Nouvelle série. — 1866.

BEAUVAIS. — Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, t. VI, 1re et 2e parties. — 1865. In-8°.

BÉZIERS. — Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire, 2e série, t. I, 1re livr.; t. III, 2e livr. — In-8°.

BORDEAUX. — Actes de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts, 3e série, 28e année et 29e, 1er trim. — In-8°.

BORDEAUX. — Actes de la Société Linnéenne, 3e sér., t. V. — In-8°.

BOULOGNE-SUR-MER. — Mémoires de la Société académique de l'arrondissement, année 1864-65. — 1866. In-8°.

BOULOGNE-SUR-MER. — Bulletin de la même Société, nos 2, 3. — 1866. In-8°

BOULOGNE-SUR-MER. — Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement, juillet 1866 à juin 1867. — 1866. In-8°.

BOURG. — Journal d'Agriculture, Sciences, Lettres et Arts, rédigé par des membres de la Société d'Émulation de l'Ain, juillet 1866 à juin 1867. — In-8°.

CAEN. — Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres. — 1867. In-8°.

CHALONS-SUR-SAÔNE. — Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie, t. V, 1re part. — 1866. In-4°.

CHERBOURG. — Mémoires de la Société impériale des Sciences naturelles, t. XII. — 1866. In-8°.

CLERMONT-FERRAND. — Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, t. VII. — 1865. In-8°.

CONSTANTINE. — Recueil de Notices et Mémoires de la Société archéologique de la province. 10e vol.— Année 1866. In-8°.

DIJON. — Mémoires de l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres, 2e série, t. XI, XII et XIII. — Années 1863-64-65. In-8°.

DOUAI. — Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, des Sciences et Arts, séant à Douai, centrale du département du Nord, 2e série, t. VIII, 1863-65. — 1866. In-8°.

DUNKERQUE. — Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des Sciences, des Lettres et des Arts, 1865-66, 11e vol. — In-8°.

GENÈVE. — Mémoires de la Société de Physique et d'Histoire naturelle, t. XVII, 2e part ; t. XVIII, 2e part. — 1866. In-4°.

HAVRE. — Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, de la 31e et de la 32e année, 1864-65, et séance publique du 26 juillet 1866. — 1866. In-8°.

LILLE. — Mémoires de la Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts, 3e sér., 2e vol. — 1866. In-8°.

LYON. — Mémoires de la Société littéraire de Lyon. — Année 1866. In-8°.

LE MANS. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, t. XVIII, 2e, 3e, 4e trim.; t. XIX, 1er, 2e trim. — 1866. In-8°

MARSEILLE. — Répertoire des travaux de la Société de statistique, t. XXVIII, 2e fasc.; t. XXIX, 1er et 2e fasc.; t. XXX. — 1866. In-8°.

MARSEILLE. — Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts. — Années 1858-1864. In-8°.

MENDE. — Bulletin de la Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts du département de la Lozère. — Juillet 1866 et juin 1867. In-8°.

METZ. — Mémoires de l'Académie impériale de Metz, 47e année, — 1866. In-8°.

MONTPELLIER. — Académie des Sciences et Lettres. — Section des Sciences, t. VI, 1er fasc. — Section de Médecine, t. IV, 2e et 3e fasc. — Section des lettres, t. IV, 1er et 2e fasc. | 1864-66. In-4°.

MONTPELLIER. — Même Académie. — Section des Sciences. — Extraits des procès-verbaux des Séances. — Années 1863-64. In-4°.

MONTPELLIER. — Annales de la Société d'Horticulture et de Botanique de l'Hérault, t. I, II, III et t. VI, n°s 2, 3, 4, t. VII, n° 1.

NANTES. — Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, t. XXXVI, XXXVII. — 1865. In-8°.

NICE. — Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes maritimes, t. I. — 1865. In-8°.

NIMES. — Mémoires de l'Académie du Gard, novembre 1863 — août 1864; novembre 1864 — août 1865. — In-8°.

NIORT. — Maître Jacques, Journal populaire d'Agriculture, publié par la Société centrale d'Agriculture des Deux-Sèvres, juillet 1866 à juin 1867 — In-8°.

PARIS. — Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des Sciences de Paris, t. LXIV et LXV. — 1866-67. In-4°.

PARIS. — Séances et travaux de l'Académie des Sciences morales et politiques (Institut impérial de France). Compte rendu, par M. Vergé, sous la direction de M. Mignet, Secrétaire perpétuel, juillet 1866 à juin 1867. — In-8°.

PARIS. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Comptes rendus, juillet 1866 à juin 1867. — In-8°.

PARIS. — Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministre de l'instruction publique. 3e série, juillet 1866 à juin 1867. — In-8°.

PARIS. — Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France, trim. II, III. — 1866. In-8°

PARIS. — Bulletin de la Société philomatique de Paris, t. III; mars, avril, mai. — In-8°.

PARIS. — Distribution des récompenses accordées aux Sociétés savantes, le 7 avril 1866. — In-8°.

PARIS. — Annuaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie. — Partie officielle et tables extraites de l'Annuaire de 1866. — In-8°.

PARIS. — Mémoires de l'Académie impériale de médecine, t. XXV, 1re part.; t. XXVI, XXVII, 2e part. — 1861-66. In-4°.

PARIS. — Bulletin de la même Académie.

PARIS. — Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes, tenues en 1866. — Histoire, philologie et sciences morales. — Archéologie. — 1867. In-8°.

PARIS. — Bulletin de la Société botanique de France, t. XIII. — Session extraordinaire tenue à Annecy. — 1866. In-8°.

PARIS. — Annuaire de la Société philotechnique, année 1866, t. XXVIII. — 1867. In-8°.

PARIS. — Congrès archéologique de France, 32e et 33e session. — Séances générales tenues par la Société française d'Archéologie, à Montauban, Cahors, etc., en 1865 et 1866. — In-8°.

PARIS. — Mémoires de la Société impériale des Antiquaires de France, t. XXIX, 3e série; t. IX. — 1866. In-8°.

PARIS. — Annuaire de l'Institut des provinces des Sociétés savantes et des Congrès scientifiques, t. XXVIII et XXIX. — 1866 et 1867. In-8°.

PAU. — Annales de la Société d'Agriculture du département des Basses-Pyrénées, 3e année, n° 2. — 1867. In-8°.

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, 14e volume. — 1866. In-8°.

POITIERS. — Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts, nos 106 à 116. — 1866 In-8°.

POITIERS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1866, 3e trim. — 1867, 1er trim. — In-8°.

POITIERS. — Mémoires de la même Société, t. XXVIII et XXX. — 1864, 1866. In-8°.

POLIGNY (Jura). — Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, 7e année. nos 10, 11. — 1866. In-8°.

ROCHEFORT. — Travaux de la Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts. — Années 1864-65. In-8°.

RODEZ. — Procès-verbaux des séances de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, t. I à V. — 1864-66. In-8°.

RODEZ. — Biographies aveyronnaises publiées par la même Société t. 1er. — 1866. In-8°.

ROUEN. — Précis analytique des travaux de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pendant l'année 1865-66. — 1866. In-8°.

SENLIS. — Comité archéologique. — Comptes rendus et Mémoires. — Années 1866, 1867. In-8°.

STRASBOURG. — Mémoires de la Société des Sciences naturelles, t. VI, 1re livr. — 1866. In-4°.

STRASBOURG. — Nouveaux Mémoires de la Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin, t. III; 3e fasc. — 1867. In-8°.

SAINT-OMER. — Société des Antiquaires de la Morinie. — Bulletin historique. — Janvier à juin 1865. In-8°.

SAINT-QUENTIN. — Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie. 40e année, 3e série, t. VI. — 1866. In 8°.

TOULOUSE. — Recueil de l'Académie des Jeux Floraux. — Année 1867. In-8°.

TOULOUSE. — Bulletin de la Société impériale de Médecine, Chirurgie et Pharmacie, 1866, nos 2, 3, 4.

TOULOUSE. — Journal d'Agriculture pratique et d'économie rurale pour le Midi de la France, publié par les Sociétés d'Agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége, 3e série, juillet 1866 à juin 1867. — In-8°.

TOULOUSE. — Annales de la Société d'horticulture de la Haute-Garonne. Mai 1866 à février 1867.

TOULOUSE. — Revue médicale pnbliée par la Société de médecine, Chirurgie et Pharmacie, 1er sem. — 1867. In-8°.

TOULOUSE. — Recueil de l'Académie de législation, t. XV. — 1867. — In-8°.

TOURS. — Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire, t. XLV; octobre, novembre, décembre. — 1866. In-8°.

TOURS. — Recueil des travaux de la Société Médicale du département d'Indre-et-Loire, année 1866; 65e année. — In-8°.

TROYES. — Mémoires de la Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube, t. XXX. — Année 1866. In-8°.

VALENCE. — Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme. — 1re année, liv. 2, 3. — 1866. In-8°.

VALENCE. — Bulletin des travaux de la Société départementale d'Agriculture de la Drôme, 2e série, nos 12, 15. — In-8°.

VALENCIENNES. — Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique, juillet 1866 à juin 1867. — In-8°.

Sociétés de l'étranger.

AMSTERDAM. — Verslagen en Mededeelingen der koninklijke Akademie van Wetenschappen. — Afdeeling natuurkunde, deel I. — Afdeeling letterkunde, deel IX. — 1865-66. In-8°.

AMSTERDAM. — Jaarboek van de k. Akademie voor 1865. — In-8°.

AMSTERDAM. — Catalogus van de boekerij der k. Akademie, etc., deel II, stuk 1. — In-8°.

AMSTERDAM. — Processen-verbaal van de gewone vergaderingen der k. Akademie et van januarij 1865 tot en met april 1866. — In-8°.

BOSTON. — Proceedings of the Boston Society of natural history, feuilles 1 à 18. — In-8°.

BOSTON. — Annual report of the trustees of the Museum of comparative Zoology, 1864-65. — In-8°.

BOSTON. — Condition and doings of the Society of natural history, may 1865. — In-8°.

BREMEN. — Abhandlungen herausgegeben von naturwissenschaftlichen vereine, 1 Bd. heft. 1, 2. — 1866. In-8°.

BRUNN. — Verhandlungen der naturforschenden vereines. — band 1, 2, 4. — In-8°.

BRUNN. — Desideraten-verzeichniss des naturforschenden vereines. — 1866. In-8°.

CAMBRIDGE (Massachusetts). — Illustrated catalogue of the Museum of comparative Zoology at harvard college, n°s 1, 2. — In-4°.

CAMBRIDGE (Massachusetts). — Bulletin of the Museum of comparative Geology. — 1863. In-8°.

CATANE. — Atti dell' Academia Giænia di Scienze naturali, série 2, t. XX.

CATANE. — Relazione dei lavori scientifici trattati nell' anno XXXX della medesima Accademia. — 1867. In-4°

CHRISTIANIA. — Forhandlunger i Videnskabs-Selskabet aar 1864. — In-8°.

CHRISTIANIA. — Det Kongelige norske Frederiks universitets aarsberetning for aaret 1865-65. — In-8°.

CHRISTIANIA. — Meteorologiske iagttagelser paa Christiania observatorium, 1865. — In-8°.

CHRISTIANIA. — Bidrag tif Bygningskikkens udvikling paa Landet i norge. etc. — 1865. In-4°.

CHRISTIANIA. — Beretning om almueskolevaesenets tilstand i kongeriget norges landdistrikt for aarene 1861, 1863. — In-4°.

CHRISTIANIA. — Index Scholarum in Universitate regia Fredericiana, etc. — 1866. In-4°

DUBLIN. — The Journal of the royal Dublin Society, n° 35. — In-8°.

EDIMBOURG. — Journal of the royal geological Society of Ireland, vol. 1, part. 2. — 1866. In-8°.

LONDRES. — Philosophical transactions of the royal Society, vol. 155, p. 2; vol. 156, part. 1. — 1866. In-4°.

LONDRES. — Proceedings of the royal Society, vol. 14; n°s 78, 79; vol 15, n°s 80 à 86. — 1866. In-8°.

MANCHESTER. — Memoirs of the literary and philosophical Society, third series, 2e vol. — 1865. In-8°

MANCHESTER. — Proceedings of the litterary and philosophical Society, vol. 3, 4. — In 8°.

MILAN. — Memorie del reale Istituto Lombardo di Scienze, Lettere ed Arti. — 1866. In-4°; classe di Scienze mathematiche e naturali, vol. 10, fasc. 3; classe di Lettere e Scienze morali e politichi, vol. 10, fasc. 3 et 4.

MILAN. — Rendiconti del Medesimo istituto. — 1865-66. In-8°: classe di Scienze, vol. 2, fasc. 9 et 10; vol. 3, fasc. 1 à 9; classe di Lettere, vol. 2, fasc. 8-10; vol. 3, fasc. 1-10.

MILAN. — Solenni adunanze del medesimo istituto, del 7 agosto 1866. In-8°.

MILAN. — Annuario del medesimo istituto. — 1866. In-18.

MILAN. — Atti della fondazime scientifica cagnola nel 1862, vol. 4, part. 1, 2, 3. — In-8°.

PALERME. — Giornale di Scienze naturali ed economiche, publicato per cura del consiglio di perfezionamento annesso al R. Istituto tecnico di Palermo, vol. 2, fasc. 1, 2, 3, 4. — 1866. In-4°.

PHILADELPHIE. — Proceedings of the Academy of natural Sciences. 1865. — In-8°.

PHILADELPHIE. — War department Surgeon general's office. Circular n° 6. — In-4°.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Mémoires de l'Académie impériale des Sciences; t. IX et X, n°s 1 à 15. — In-4°.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Bulletin de la même Académie, t. IX, X et XI, n°s 1, 2. — In-4°.

VIENNE. — Mittheilungen der Kaiserlich-Koniglichen geographischen gesellschaft. VII, 1863. — VIII, 1864, heft 1, 2. — IX, 1865.

VIENNE. — Jahrbuch der Kaiserlich-Königlichen Geologischen Reichsanstalt, 1865, XV band., n° 4. — 1866, XVI band.; n°s 1, 2, 3.

WASHINGTON. — Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution, for the year, 1864. — In-8°.

Travaux des Membres de l'Académie.

Travaux des Membres ordinaires.

Armieux. — Topographie médicale du Sahara de la province d'Oran. — Alger 1866. In-8°.

Armieux. — Statistique médicale de l'hôpital militaire de Toulouse. — Toulouse, 1866. In-8°.

Armieux. — De la trichinose. — Toulouse, 1866. In-8°.

Armieux. — Le choléra à Toulouse. — Toulouse, 1866. In-8°.

Armieux. — Répartition du choléra en France. — Toulouse, 1867. In-8°.

Clos. — Catalogue des graines du Jardin des Plantes de Toulouse récoltées en 1866. — Toulouse. In-4°.

Desbarreaux-Bernard. — Les pérégrinations de Jean de Guerlins, imprimeur à Toulouse au commencement du xvi[e] siècle. — Montauban, 1866. In-8°.

Desbarreaux-Bernard. — L'imprimerie à Toulouse au xv[e] siècle. — Boecio de consolacion tornado de latin en romance el qual fue impreso en Tolosa de Francia. — Paris, 1866. In-8°.

Gatien-Arnoult. — Victor Cousin. L'école éclectique et l'avenir de la philosophie française. — Toulouse, 1867. In-8°.

Gatien-Arnoult. — La nature de l'homme; fondement de la science morale ; 1[re] leçon du cours de déontologie à la Faculté des Lettres de Toulouse en l'année scolaire 1866-67. — Toulouse, 1867. In-8°.

Gatien-Arnoult. — Le bien, les devoirs et les droits. Cours de déontologie, 1[re] partie. — Toulouse, 1867. In-8°.

Joly. — Examen critique du Mémoire de M. Pasteur, intitulé : Nouvelles études sur la maladie des vers à soie. — Toulouse, 1866. In-8°.

Travaux des Membres correspondants.

BAILLET. — Histoire naturelle des Helminthes des principaux mammifères domestiques. — Paris, 1866. In-8°.

BERNE. — Etudes sur l'appareil à tractions continues de M. Chassagny. — Lyon, 1865. In-8°.

BERNE. — De la nature de la fièvre puerpérale. — Lyon, 1866. In-8°.

BIERENS DE HAAN. — Supplément aux tables d'intégrales définies qui forment le tome IV des Mémoires de l'Académie. — Amsterdam, 1864. In-4°.

BLADÉ. — Contes et proverbes populaires recueillis en Armagnac. Paris, 1867. In-8°.

BONJEAN. -- Le mont Cenis. Percée des Alpes. Description des nouvelles machines. — Chambéry, 1866. In-12.

BUZAIRIES. — Notice historique et statistique sur Villebazy. — Limoux, 1866. In-12.

BUZAIRIES. — Notice sur les hommes qui, par leurs talents ou par leurs œuvres, se sont fait un nom distingué dans l'arrondissement de Limoux. — Limoux, 1865. In-8°.

CANETO. — De quelques monuments d'art chrétien du versant septentrional des Pyrénées. Saint-Aventin, Cazaux de Larboust, etc. — Auch, 1666. In-8°.

CATALAN. — Eléments de géométrie, 2e éd. — Liége, 1866. In-8°.

CATALAN. — Recherches sur les surfaces gauches (1er Mémoire). — Bruxelles, 1866. In-8°.

CATALAN. — Notice sur les travaux de M. Eugène Catalan. — Rome, 1867. In-4°.

CATALAN. — Sur quelques questions relatives aux fonctions elliptiques. — Rome, 1867. In-4°

CHATIN. — Sur la vrille des Cucurbitacées. — Paris, 1866. In-8°.

COMBES (Anacharsis). — Raymond-Dominique Ferlus, 1756-1840. Etude littéraire. — Castres, 1866. In-12.

COMBES (Anacharsis). — Particularités historiques sur la chambre de l'édit de Castres en Languedoc. — Castres, 1867. In-8°.

CROZES. — Répertoire archéologique du département du Tarn, rédigé sous les auspices de la Société littéraire et scientifique du département, établie à Castres. — Paris, 1865. In-4°.

DEVALS. — Habitation troglodytique des Proats-Hauts, commune de Leojac (Tarn-et-Garonne). — Toulouse, 1866. In 4°.

DEVALS. — Habitation troglodytique à Leojac (Tarn-et-Garonne). — Toulouse, 1866. In-4°.

DEVALS. — Etudes historiques et archéologiques sur le département de Tarn-et-Garonne. — Caen, 1866. In-8°.

DUBOIS. — De la déviation des compas à bord des navires et du moyen de l'obtenir à l'aide de compas de déviation. — Paris. In-8°.

GARRIGOU (Félix). — Etude de l'étage Turonien du terrain crétacé supérieur le long du versant nord de la chaîne des Pyrénées. — Paris, 1866. In-8°.

GARRIGOU (Félix) et FILHOL (Henri). — Age de la pierre polie dans les cavernes des Pyrénées ariégeoises. — Toulouse, 1866. In-4°.

GERMAIN. — Le Roussillon, considéré dans ses rapports avec la France et avec l'Espagne. Discours. — Montpellier, 1867. In-8°.

GIRAUD-TEULON. — De l'œil. Notions élémentaires sur la fonction de la vue et ses anomalies. — Paris, 1867. In-12.

GUIBAL. — Une conférence populaire. Georges Stephenson ou la vie d'un ouvrier racontée à des ouvriers. — Toulouse, 1866. In-8°.

GUIBAL. — Les Hohenstaufen et la lutte du Sacerdoce et de l'Empire. — Strasbourg, 1867. In-8°.

HERARD et CORNIL. — De la phthisie pulmonaire. Etude anatomopathologique et clinique. — Paris, 1867. In 8°.

LABAT. — Livre IV des œuvres d'orgue de Claude Merulo; Venise 1568, d'après un manuscrit de la Bibliothèque de l'ancien couvent des Augustins; manuscrit recueilli et traduit en notation moderne, par M. Labat. — Paris. In-8°.

LARREY (Baron). — Rapport sur l'érysipèle épidémique. — Paris, 1866. In-8°.

LARREY (Baron). — Conclusion d'un Mémoire sur le trépan. — Paris, 1867. In-8°.

LARREY (Baron). — Rapport sur un Mémoire de M. le docteur Chassin concernant le Pinto du Mexique. — Paris, 1867. In-8°.

LARREY (Baron). — Du recrutement de l'armée. Discours. — Paris, 1867. In-8°.

LARTET and CHRISTY. — Reliquiæ aquitanicæ; being contributions to the archeology and paleontology of Perigord and the adjoining provinces of southern France. Part. 3, août 1866, march. 1867. — Londres, 1866. In-4°.

LARTET. — Note sur deux nouveaux Siréniens fossiles des terrains tertiaires du bassin de la Garonne. — Paris, 1866. In-8°.

DE LAVERGNE. — Séance publique annuelle des cinq Académies de l'Institut de France du 14 août 1866. Discours du Président. — Paris, 1866. In-4°.

DE LONGPERIER. — Fibules antiques à pas de vis. — Paris, 1866. In-8°.

DE LONGPERIER. — Recherches sur les ateliers monétaires. — Paris, 1866. In-8°.

DE LONGPERIER. — Monnaie incuse de Rhegium. — Paris, 1866. In-8°.

DE LONGPERIER. — Une anecdote iconographique. Extrait d'un Mémoire sur des coupes sassanides. — Paris, 1866. In-4°.

DE PIBRAC (Comte). — Découverte de la sépulture de Saint-Lyphard, magistrat orléanais du VIe siècle. — Paris, 1867. In-8°.

RAYMOND. — Dolmen et cromlechs situés dans la vallée d'Ossau, arrondissement d'Oloron (Basses-Pyrénées). — Paris, In-8°.

ROSSIGNOL. — Etude sur l'histoire des institutions seigneuriales et communales de l'arrondissement de Gaillac (Tarn). — Toulouse, 1866. In-8°.

SCOUTETTEN. — De l'origine des actions électriques développées au contact des eaux minérales avec le corps de l'homme. — Paris, 1866. In-12.

Ouvrages divers.

AMATI (Amato). — Confini e denominazione della regione orientale dell' alta Italia. — Milan, 1866. In-8°.

BOECK. — Oversigt over litteratur, love, forordninger, rescripter, vedrende de norske fiskerier. — Christiania, 1866. In-8°.

BRANCALEONE (Salvatore). — Biografia di Carlo Gemmellaro. — Catane, 1866. In-8°.

BROCH. — Traité élémentaire des fonctions elliptiques. — Christiania, 1866. In-8°.

CARRIÈRE. — Archéologie populaire. Manuel d'archéologie à l'usage des curés, des fabriques et des gens du monde; 1re année, n° 6. — Toulouse, 1867. In-8°.

CASPARI. — Ungedruckte unbeachtete und wenig beachtete quellen zur geschichte des taufsymbols und der glaubensregel. — Christiania, 1866. In-8°.

CLITHEROÉ. — Stonyhurst college observatory. Results of meteorological and magnetical observations. — 1865. In-12.

CONTEJEAN. — Des phénomènes glaciaires. — Niort, 1867. In-8°.

DAMBRE. — Traité de médecine légale et de jurisprudence de la médecine; 3e volume. — Bruxelles, 1867. In-8°.

DEBACQ (Charles). — Essai sur les grandeurs des différents ordres. — Paris, 1867. In-8°.

DELAUNAY (Gabriel). — L'accent du Nord à vol d'oiseau. Traité euphonique à l'usage des Méridionaux. — Bordeaux, 1866. In-12.

DESCHARTES. — Les travaux historiques de la ville de Paris. Etude critique sur les deux premiers volumes de la collection. — Paris, 1867. In-8°.

DUBEAU. — Notes bibliographiques pour servir à l'étude de l'histoire et de l'archéologie. — Paris, 1866. In-12.

DUSAN. — Revue archéologique du Midi de la France; n°s 5, 6, 7, 8, 9. — Toulouse, 1866. In-4°.

EBRARD. — Misère et Charité dans une petite ville de France, de 1560 à 1862. Essai historique et statistique des établissements et institutions de bienfaisance de la ville de Bourg. — Bourg, 1866. In-8°.

GRANIÉ. — Exposé d'un système de crédit foncier rural et de crédit agricole. — Toulouse, 1867. In-8°.

GRANIÉ. — Complément du même travail. — Toulouse, 1867. In-8°.

GUIBAUD. — Notice historique sur Notre-Dame-du-Val-d'Amour, les châteaux de Pechafilou, Château-Vieux et château d'Audou de Belesta. — Foix, 1866. In-12.

HANSTEEN. — Untersuchungen uber den magnetismus der erde. — Christiania, 1819. In-4°.

HANSTEEN. — Resultate magnetischer astronomischer und meteorologischer beoalchtingen. — Christiania, 1863. In-4°.

HOLMBOE. — Ezechielo syner og chaldæernes astrolab. — Christiania, 1866. In-4°.

JAMES and CLARKE. — Comparisons of the standards of length of England, France, Belgium, Prussia, Russia, India, Australia, made at the ordnance ordnance survey office, Southampton. — Londres, 1866. In-4°.

DE JUILLAC-VIGNOLES (Vicomte). — Souvenir historique et archéologique de la campagne d'Espagne en 1823. — Toulouse, 1867. In-4°.

KARSTENII. — Simplicii commentarius in IV libros Aristotelis de cælo. — Amsterdam, 1865. In-4°.

LABEDA. — Gazette médico-chirurgicale de Toulouse; 1er sem. 1867. In-4°.

LACOINTA. — Revue de Toulouse et du midi de la France. — Juillet 1866 à juin 1867. In-8°.

MARRAST. — Recherches sur les habitants primitifs de l'Espagne à l'aide de la langue basque, par Guillaume de Humboldt. Traduit de l'allemand par Marrast. — Paris, 1866. In-8°.

MAURIN. — Analyse et synthèse de l'épidémicité cholérique. — Marseille, 1866. In-8°.

MONTPELLIER. — Catalogue des livres légués à la Bibliothèque de la ville de Montpellier, par M. l'abbé Flottes. — 1866. In-8°.

MOREL. — Mémoire sur les découvertes d'antiquités romaines faites à Valentine (Haute-Garonne). — Caen, 1866. In-8°.

PALMA (Luigi). — Del principio di nazionalite nella moderna Societa Europea. — Milan, 1867. In-12.

PARIS (Louis). — Le cabinet historique. Revue mensuelle. Juillet 1866 à juin 1867. — Paris. In-8°.

PARIS. — Journal des savants. — Juillet 1866 à juin 1867. In-4°.

PARIS. — Annales de chimie et de physique ; 4e série, t. IX, X, XI. — 1866-67. In-8°.

PARIS. — Revue archéologique. Nouvelle série, 8e année. — 1866-67.

PARIS. — L'Institut, journal universel des Sciences et des Sociétés savantes en France et à l'étranger. — Juillet 1866 à juin 1867. In-f°.

PARIS. — Revue des cours scientifiques de la France et de l'étranger. — Juillet 1866 à juin 1867. In-4°.

PARIS. — Annuaire pour l'an 1867 publié par le Bureau des longitudes. — In-18.

PARIS. — Annuaire des postes de l'Empire français. — 1867. In-8°.

PARIS. — Description des machines et procédés pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844 ; t. LIV, LV, LVI, LVII. — In-4°.

PARIS. — Catalogue des brevets d'invention. — Juillet 1866 à juin 1867. In-8°.

PARIS. — Annuaire pour l'an 1867, publié par le Bureau des longitudes. — In-18.

PARIS. — Annuaire des postes de l'Empire français ou manuel du service de la poste aux lettres. — 1867. In-8°.

POLI (Baldassare). — Sull' insegnamento dell' economia politica o sociali in Inghilterra. — Milan. In-8°.

QUESNEVILLE. — Le Moniteur scientifique, journal des Sciences pures et appliquées. Juillet 1866 à juin 1867. — Paris, grand in-8°.

REBOULLEAU. — Essai de topographie médicale de la ville de Constantine. — Constantine, 1867. In-8°.

RÉVOIL. — Fouilles archéologiques, n°s 1 et 2. — Nîmes, 1867. In-8°.

RÉVOIL. — Notice sur la chapelle de Saint-Gabriel près Tarascon. Nîmes, 1863. In-8°.

RÉVOIL. — Rapport sur les fouilles de l'amphithéâtre de Nîmes. — Paris, 1867. In-8°.

ROSENZWEIG. — Répertoire archéologique du département du Morbihan, rédigé sous les auspices de la Société polymathique de ce département. — Paris, 1863. In-4°.

DE SAINT-SIMON. — Miscellanées malacologiques, 1re et 2e décade. Toulouse, 1848-1856. In-8°.

DE SAINT-SIMON. — Mémoires sur les Pomatias du midi de la France, — Toulouse, 1867. In-8°.

DE SAINT-SIMON. — Observations anatomiques sur quelques Pomatias du midi de la France. — Toulouse, 1867. In-8°.

SARS OF KJERULF. — Nyt magasin for Naturvidenskaberne. — Christiania, 1866. In-8°.

SEXE. — Mærker efter en üstid i omegnen of hardangerfzorden. — Christiania, 1866. In-4°.

SICHEL. — Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes romains. — Paris, 1866. In-8°.

TELL. — Le langage des désinences. — Paris. In-8°.

TOULOUSE. — Journal de Médecine, Chirurgie et Pharmacie, 4e sér., t. V, 2e sem., t. VI, 1er sem. — 1866-67. In-8°.



TOULOUSE. — Journal des vétérinaires du Midi, consacré à la Médecine vétérinaire et à l'économie rurale, 3e sér., t. IX, 2e sem., t. X, 1er sem. 1866-67. — In-8°.

TOULOUSE. — Compte rendu de la Société d'Emulation et de Prévoyance des pharmaciens du département de la Haute-Garonne pendant l'année 1866. — In-8°.

TRANIÉ. — Méthode pratique pour le calcul des mouvements de terre, applicable à l'établissement des routes, canaux, chemins de fer. — Paris. In-8°.

TROUESSART. — Rapport par M. Trouessart sur un ouvrage intitulé : Qu'est-ce que le soleil ? Peut-il être habité ? — par M. Coyteux. — Réponse à ce rapport et notes critiques par M. Coyteux. — Poitiers, 1867. In-8°.

ERRATUM.

6e série, année 1866, tome IV, page 652, note 3.

Eloge de M. Petit : rétablir ainsi les noms des professeurs de la faculté des Sciences, à l'époque où M. Petit se présenta comme candidat à la chaire de mathématiques appliquées : MM. Boisgiraud, doyen ; Molins, Moquin-Tandon, Joly, Pinaud.

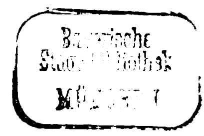


TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

SÉANCE PUBLIQUE.

CLASSE DES SCIENCES.

MATHÉMATIQUES PURES.

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES.

PHYSIQUE ET ASTRONOMIE.

CHIMIE.

HISTOIRE NATURELLE.

MÉDECINE ET CHIRURGIE.

CLASSE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Toulouse, Impr. Douladoure; Rouget Frères et Delahaut, succ^rs, rue St-Rome, 39